Sc. Sup. 18. Pl. 5.

32
2 B
8

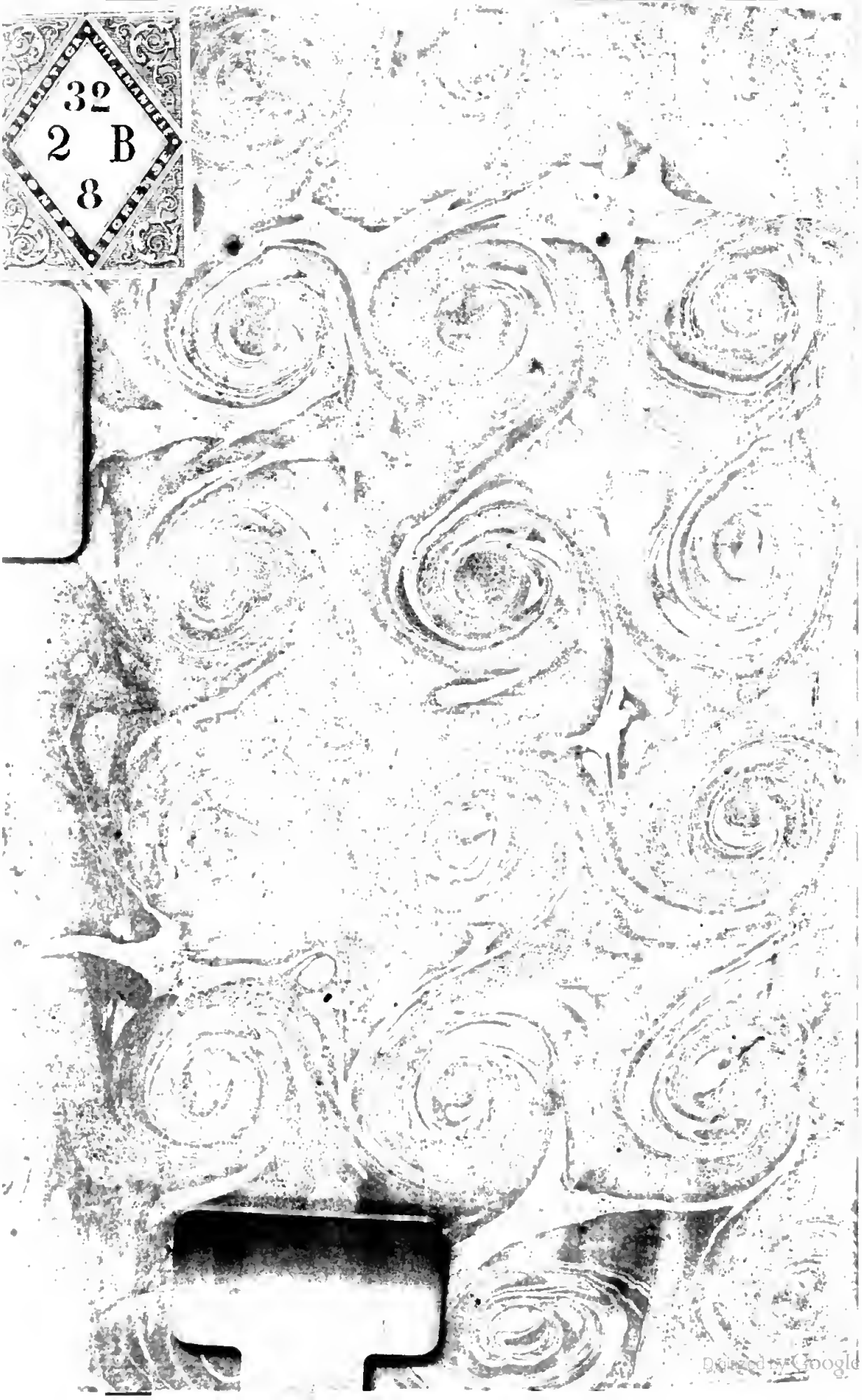

Digitized by Google

TOBIE, JUDITH
ET
ESTHER,
TRADUITS EN FRANÇOIS,

Avec une Explication tirée des Saints Peres, & des Auteurs Eccléſiaſtiques.

NOUVELLE ÉDITION.

A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur ordinaire du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques.

M. DCC. LXIV.

Avec Approbations & Privilege de Sa Majeſté.

AVERTISSEMENT.

LE livre de Tobie n'a pas été regardé de tout temps, comme faiſant partie des divines Ecritures ; & l'on pourroit même être ſurpris d'abord de ce que ſaint Jérôme, qui avoit une connoiſſance ſi profonde des livres ſaints, dit poſitivement de celui-ci & de quelques autres ; que quoiqu'on en fît la lecture dans l'Egliſe, elle ne les recevoit pas au nombre de ceux qu'on appelloit Canoniques ; & qu'ainſi elle les faiſoit lire plutôt pour édifier les fideles, que pour s'en ſervir à autoriſer la vérité de ſes dogmes. Mais il ſuffit pour lever tout d'un coup cette difficulté, de marquer ici, que le conſentement général de toute l'Egliſe manquant alors à ce livre de Tobie ; & la même Egliſe s'étant depuis déçlarée ſur ce ſujet dans le Concile de Trente, où elle l'a reconnu pour un des ſaints livres de l'Ecriture, il ne nous eſt plus permis d'en douter. Auſſi dès le temps de ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin dans le dénombrement qu'il fait de tous les livres Canoniques, y met

Hieron. præfat. in Prov. tom. 1. ep. 115.

Ambroſ. l. de Tob. Aug. de Doctr. Chriſtian. l. 2. c. 8. Concil. Carthag. 3. can. 47. Iren. l. 2. c. 34. Cypr. l. 3. ep. Quir. cap. 16. Chryſoſt. homil. 15. in epiſt. ad Hebr.

celui-ci ; & le troiſieme Concile de Carthage, auquel aſſiſta ſaint Auguſtin, fait la même choſe ; ſaint Ambroiſe l'a auſſi regardé comme tel ; & avant même ſaint Jérôme, la plupart des Peres, comme ſaint Irénée, ſaint Cyprien, ſaint Chryſoſtôme, ſaint Clément d'Alexandrie, & pluſieurs autres l'ont cité au nombre des livres de l'Ecriture.

Clemens Alexan. Stromat. l. 1.

L'opinion la plus vraiſemblable eſt que les deux Tobies, ſavoir, le pere & le fils, ont écrit eux-mêmes ce livre. Auſſi l'on peut remarquer dans le texte Grec des premiers chapitres, que Tobie le pere raconte en ſa propre perſonne ce qui le regarde. Quant au jeune Tobie, il peut bien avoir écrit tout ce qui lui arriva durant ſon voyage, comme auſſi la mort de ſon pere, avec le reſte du livre, à l'exception des derniers verſets, où ſa propre mort & ſa ſépulture ſont rapportées. L'Ecriture nous donne lieu elle-même d'en uſer ainſi, lorſqu'après que l'ange Raphael ſe fut fait connoître à ces deux grands ſerviteurs de Dieu, au retour de ce voyage dans lequel il accompagna le fils, & qu'il leur eut dit, qu'il étoit temps qu'il retournât vers celui qui l'avoit envoyé, il ajouta : *Et pour vous autres, béniſſez Dieu, & ra-*

Tobie 12. 20.

contez toutes ſes merveilles ; ce que le Grec exprime en ces termes : *Ecrivez en un livre toutes les choſes qui ſe ſont paſſées.* Il *ib.* 13. 3. eſt dit encore expreſſément dans le texte Grec, que lorſque l'Ange eut diſparu à leurs yeux, Tobie, c'eſt-à-dire, le pere, ſelon la Vulgate, ne prononça pas ſeulement, mais écrivit cette excellente priere rapportée dans le troiſieme chapitre, qui étoit en même-temps, & une action de graces pour toutes les miſéricordes du Seigneur, & une très-claire prophétie touchant l'établiſſement de la vraie Jéruſalem, qui eſt l'égliſe.

Il ſemble que ce livre ait été d'abord écrit en Chaldaïque, qui étoit la langue du pays où les deux Tobies ont vécu durant la captivité d'Iſraël. Au moins ſaint Jérôme le traduiſit de cette langue en Latin, à la priere de deux Evêques nommés Cromace & Héliodore, qui l'y engagerent en quelque façon malgré lui. Car outre qu'il n'entendoit point cette langue, quoiqu'elle approche beaucoup de l'Hébreu, qu'il ſavoit parfaitement, il trouva même de l'oppoſition de la part de quelques Hébreux, qui ne vouloient point ſouffrir qu'il fît la traduction d'un livre qu'ils rejettoient du catalogue des divines *Hieron. præfat. in Tob. ep. 110. tom. 1.*

Ecritures ; mais aimant mieux, comme il le dit, ne pas plaire au jugement des Phariſiens, que déſobéir à l'ordre des Evêques catholiques, il travailla à cette traduction avec le ſecours d'un homme qui avoit une parfaite intelligence des deux langues, c'eſt-à-dire, du Chaldaïque & de l'Hébreu. Il y avoit néanmoins avant ſaint Jérôme une verſion latine de ce même livre, & nous en avons auſſi un texte Grec, dont il paroît que s'eſt ſervi ſaint Polycarpe, & dont nous avons tiré pluſieurs choſes pour éclaircir la verſion Latine de ſaint Jérôme ; il eſt même plus étendu que la Vulgate, & Tobie y parle ſouvent, comme on l'a marqué, en ſa propre perſonne : ce qui a donné ſujet à quelques-uns de juger que ce ſaint homme pourroit avoir écrit cette hiſtoire en deux différentes manieres ; l'une plus courte, qui eſt la Vulgate que nous avons ; & l'autre plus étendue, qui eſt le texte Grec dont nous parlons.

Polycarp. epiſt. ad Philipp. apud Uſſer. p. 12.

Les hérétiques de ces derniers temps ont prétendu renverſer l'autorité de ce livre par pluſieurs objections, comme entre autres, par la contradiction apparente qui ſe remarque, en ce qu'il eſt dit de Sara, qu'elle demeuroit à Ragès ; & que cependant, lorſque Tobie l'eut épouſée, il eſt

marqué qu'il ſupplia Raphaël, le compagnon de ſon voyage, d'aller trouver Gabélus à Ragès comme en une ville éloignée de la demeure de Sara, & par les menſonges prétendus que ce même livre attribue, à ce qu'ils diſent, à un ſaint Ange tel que Raphaël; mais comme on verra l'éclairciſſement de ces difficultés dans les endroits mêmes dont ils ſe ſervent pour les former, il eſt inutile d'en parler ici; & il ſuffira de répondre à une de ces objections, qu'on ne croit pas avoir éclaircie dans la ſuite de ce livre.

Il eſt dit dans le quatrieme livre des Rois, que *du temps de Phacée, roi d'Iſraël, Théglathphalaſar, roi des Aſſyriens, vint en Iſraël, prit... Galaad, la Galilée & tout le pays de Nephthali, & en tranſporta les habitans en Aſſyrie.* Or il eſt marqué dans ce livre-ci, que Tobie *étoit de la tribu & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée, & qu'il fut emmené captif par les Aſſyriens du temps de Salmanaſar, roi d'Aſſyrie, &c.* S'il eſt donc vrai, diſent-ils, que tout le pays de Nephthali fut aſſujetti à Théglathphalaſar, & que les habitans de cette tribu furent tranſportés dès-lors dans le pays des Aſſyriens, ſelon que le remarque formellement le quatrieme

4. Reg. 15. 29.

Tob. 1. 2.

livre des Rois ; comment eſt-il vrai que Tobie, qui étoit de la tribu & de la ville de Nephthali, ne fut emmené captif par les Aſſyriens que du temps de Salmanaſar, c'eſt-à-dire, plus de trente années après ? Mais on peut répondre, que lorſqu'il eſt dit dans l'Ecriture, que les habitans de la tribu de Nephthali furent tranſportés en Aſſyrie ſous Théglathphalaſar, elle n'entend pas ſans doute, qu'il n'y en reſta aucun ; & qu'ainſi Tobie, qui étoit alors fort jeune, put bien y être laiſſé avec beaucoup d'autres, qu'il paroiſſoit inutile au vainqueur de faire tranſporter, parce qu'il ſongeoit ſans doute principalement à tirer de leur pays les grandes perſonnes, pour les mettre hors d'état de rien entreprendre, en les mêlant & les diſperſant parmi les Aſſyriens. Or Salmanaſar étant venu depuis aſſiéger Samarie ſous le regne d'Ezéchias, roi de Jéruſalem, & l'ayant priſe, il transféra de nouveau Iſraël dans le pays des Medes ; & ce fut dans le temps de cette nouvelle tranſlation, que Tobie fut emmené captif avec beaucoup d'autres, étant alors âgé de quarante-quatre ans ou environ. Peut-être même que, ſelon la conjecture aſſez vraiſemblable d'un Auteur, la providence de Dieu permit que ce fut la

4. *Reg.* c. 18. v. 9. 10. & 11.

piété de Tobie qui l'empêcha d'être transféré la premiere fois avec les habitans de sa tribu. Car, comme il est dit dans l'Ecriture ; Que *dans le temps que tous les autres alloient adorer les veaux d'or que Jéroboam, roi d'Israël, avoit faits, Tobie, quoique le plus jeune de sa tribu, fuyoit avec soin leur compagnie, & alloit à Jérusalem adorer le Dieu d'Israël dans son temple;* il peut bien être arrivé que cette grande fidélité qu'il témoignoit au Seigneur, le sauva de la premiere captivité d'Israël, & qu'il s'en étoit allé à Jérusalem, selon sa coutume, lorsque ceux de sa tribu furent enlevés la premiere fois. Tob. 1. v. 4. §. 6. &c.

Que si Dieu permit depuis qu'il fut enlevé du temps de Salmanasar, roi des Assyriens, c'est que les afflictions ont été dans tous les siecles, & dans le temps même de l'ancienne loi, le partage le plus ordinaire de ceux qui appartenoient par avance à l'esprit & à la grace de la loi nouvelle, & l'épreuve la plus assurée de leur vertu ; c'est que Dieu vouloit donner aux Israélites en sa personne, & même à tous les Chrétiens, un rare exemple d'une piété toujours égale & toujours constante dans tous les différens événemens d'une vie aussi traversée que le fut la sienne ; c'est qu'il

avoit réſolu de l'envoyer au milieu de tant de captifs enſevelis dans les ténebres de leur infidélité, afin qu'il brillât par la lumiere de ſa vertu parmi tant de Juifs devenus prévaricateurs de la loi de Dieu, parmi tant d'autres peuples plongés dans l'idolâtrie ; c'eſt qu'il regardoit encore ſon peuple, non ſelon toute la rigueur de ſa juſtice, qui l'auroit porté à l'abandonner entiérement, après qu'il l'avoit mépriſé lui-même & quitté pour des idoles ; mais ſelon ſon infinie miſéricorde, qui l'engageoit à avoir pitié d'Iſraël, quoiqu'il ne le méritât pas. Ainſi il leur envoya Tobie, non-ſeulement pour être éprouvé, & expoſé devant leurs yeux comme un modele de patience ; mais encore pour devenir le conſolateur de tous les captifs, étant lui-même captif avec eux ; pour leur faire part de la lumiere & de l'ardeur de la foi qu'il avoit toujours conſervée très-pure, lorſqu'ils s'étoient éloignés de Dieu avec tant de légéreté ; pour les aſſiſter dans leurs beſoins par le ſecours de ſa charité & de ſes aumônes ; pour les affermir contre la crainte de leurs ennemis par le courage invincible qu'il fit paroître en enſeveliſſant les corps des Iſraélites, que la cruauté du roi des Aſſyriens avoit fait mou-

rir ; & enfin pour les convaincre par ſon propre exemple, que la véritable piété ſe fait même reſpecter de ſes propres perſécuteurs. Car on verra dans la ſuite de cette hiſtoire, que tout captif qu'il étoit, il fut honoré pendant quelque temps de la charge d'Intendant de la maiſon de Salmanaſar ; qu'il reçut même de ce Prince pluſieurs gratifications, qui le mirent en état d'aſſiſter charitablement ſes freres, & qu'ayant reçu une entiere liberté *d'aller par-tout, & de faire tout ce qu'il vouloit*, il ſe ſervit de cette même liberté qu'on lui donnoit, pour travailler au ſoulagement temporel & au ſalut des Iſraélites. Auſſi ils avoient encore plus de beſoin de ſes avis ſalutaires pour leur ame, dans l'aveuglement où ils vivoient depuis long-temps, que de l'aſſiſtance qu'il procuroit à leurs corps par ſes aumônes, dans l'extrême néceſſité où ils ſe trouvoient réduits ſous une ſi dure ſervitude.

Il ſemble donc qu'on peut bien conſidérer Tobie, comme ayant été non-ſeulement un ſimple particulier qui vivoit dans l'innocence, dans la piété & dans la juſtice ; mais encore comme un prédicateur de cette juſtice & de cette piété ; comme un homme établi par une vocation parti-

culiere, & par un ordre tout ſingulier de la divine Providence, pour s'acquitter de la fonction d'un Paſteur au milieu de tous les captifs, & pour *leur donner*, comme parle l'Ecriture, *divers avis qui regardoient leur ſalut*. Ce qu'il y a en cela de plus admirable, c'eſt qu'il pratiquoit dès-lors avec une fermeté étonnante ce que le grand Apôtre a dit de ſoi-même long-temps depuis, lorſqu'il témoigne aux Prêtres d'Epheſe ; Que *le Saint-Eſprit lui faiſoit connoître que des chaînes & des afflictions lui étoient préparées ; mais qu'il n'appréhendoit rien de toutes ces choſes ; & que ſa vie ne lui étoit point plus précieuſe que ſon ſalut ; qu'il lui ſuffiſoit d'achever ſa courſe, & d'accomplir le miniſtere qu'il vvoit reçu, de prêcher l'Evangile de la grace de Dieu.* Car c'eſt ainſi que Salmanaſar, roi des Aſſyriens, étant mort, & Sennachérib, qui haïſſoit les Iſraélites, lui ayant ſuccédé, Tobie s'acquitta toujours avec un courage égal de tous les devoirs de ſa charité envers les vivans, & de ſa piété envers les morts, ſans ſe mettre en peine des ordres que le nouveau Roi avoit donnés pour le tuer, & ſans pouvoir être ébranlé par tout ce que lui diſoient ſes proches mêmes, qui l'accuſoient d'imprudence, & qui blâ-

Tob. 1. 15.

Act. 20. 23. 24.

Tob. 1. 18. 22. & c. 2. 8. 9.

moient ſa conduite comme téméraire. Il regardoit l'exercice de ſa charité comme une fonction néceſſaire à laquelle Dieu l'engageoit ; & il mépriſoit la mort quand il s'agiſſoit de s'en acquitter.

Graces à Dieu, nous ne ſommes plus en danger de notre vie, lorſque nous accompliſſons les devoirs de la piété chrétienne ; puiſque les Rois s'étant ſoumis humblement à l'autorité de JESUS-CHRIST, il eſt encore plus vrai de dire ce que ſaint Paul diſoit de ſon temps, avant même que les Empereurs fuſſent devenus chrétiens ; Que *les Princes ne ſont point à craindre, lorſqu'on ne fait que de bonnes actions ;* qu'ils *ſont les miniſtres de Dieu pour notre bien ;* & que c'eſt *lorſqu'on fait le mal que l'on a raiſon de craindre, parce qu'ils ne portent pas l'épée en vain.* Mais qu'il eſt rare cependant qu'on s'applique à tous les devoirs de la charité & d'une vraie piété, lorſqu'on peut le faire ſans aucun péril ! & que c'eſt pour nous un grand ſujet de confuſion de ne pas imiter au moins dans la paix cette inviolable fidélité que Tobie faiſoit paroître étant captif au milieu des ennemis & en danger de perdre la vie ! Que pouvons-nous donc préſumer de notre vertu, ſi nous étions comme lui à tous mo- *Rom.* 13. 3.

mens entre la vie & la mort, puiſque nous ſommes ſi lâches dans la vie la plus tranquille ? Diſons néanmoins qu'il nous eſt avantageux d'être troublés dans la douceur de cette paix, lorſqu'elle nous eſt une occaſion de relâchement; comme il fut utile aux Iſraélites d'être accablés par le joug d'une dure ſervitude, qui les diſpoſa inſenſiblement à écouter les avis ſalutaires de Tobie, à retourner à leur Dieu qu'ils avoient abandonné.

Que s'il arrivoit que Dieu permît, que le bien même fût puni en nous, & le mal récompenſé dans les autres ; il eſt de l'ordre de Dieu de ſouffrir avec patience ce renverſement de l'ordre qu'il a établi pour punir le mal & récompenſer le bien ; & c'eſt gagner doublement de s'acquitter de ſon devoir, & de n'en attendre la récompenſe qu'en l'autre vie. C'eſt encore l'inſtruction importante que nous a donnée Tobie, lorſqu'étant devenu aveugle, & ſes proches lui inſultant ſur le ſujet de ſes aumônes & des autres exercices de ſa piété, qu'ils regardoient comme très-mal récompenſés par un malheur ſi ſenſible, il leur fit entendre, que *des enfans des Saints, tels qu'ils étoient, attendoient* principalement *cette vie que Dieu doit donner à*

Tob. 2. 15. &c.

ceux qui lui ſont fideles ; c'eſt-à-dire, que ce n'eſt point ici-bas que ſes fideles ſerviteurs doivent établir leurs eſpérances ; mais que l'autre vie eſt ſeule digne d'occuper leur cœur, & d'être l'objet de tous leurs déſirs.

Il eſt inutile de s'arrêter à faire voir la fauſſeté de l'idée que quelques-uns ont conçue ſur le ſujet de ce livre de Tobie, qu'ils ſe ſont imaginés être plutôt une eſpece de fiction ou de parabole, qu'une hiſtoire véritable. La ſeule lecture du livre ſuffit pour convaincre qu'il porte tous les caracteres d'une hiſtoire très-réelle. Nul des ſaints Peres & des anciens n'en a douté ; & on ne peut point non plus, ſans renoncer à tout ce qui eſt le plus évident dans les Ecritures, révoquer en doute qu'il y ait eu un Tobie, en conſidérant toutes les circonſtances des lieux & des temps, des perſonnes, & des divers événemens rapportés dans toute la ſuite de cette hiſtoire.

APPROBATION.

NOus ſouſſignés Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu ces livres de Tobie, Judith & Eſther, fidélement traduits en notre langue par défunt Monſieur le Maître de Saci, avec des explications littérales & ſpirituelles, ſur les endroits qui ont beſoin d'éclaircissement, & que nous n'avons rien remarqué dans tout l'Ouvrage qui ne ſoit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs. Donné à Paris le 4 jour de Juillet 1688.

T. ROULLAND. PH. DU BOIS.

TOBIE.

TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

1. TOBIAS ex tribu & civitate Nephthali (quæ eſt in ſuperioribus Galilææ ſupra Naaſſon, poſt viam quæ ducit ad occidentem, in ſiniſtro habens civitatem Sephet

2. Cum captus eſſet in diebus Salmanaſar regis Aſſyriorum, in captivitate tamen poſitus, viam veritatis non deſeruit:

1. TOBIE de la tribu & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée au-deſſus de Naaſſon, derriere le chemin qui mene vers l'occident, ayant à ſa gauche la ville de Sephet *, L'an du monde 3283. Avant J. C. 721. De l'âge de Tobie 44.

2. fut emmené captif du temps de Salmanaſar roi des Aſſyriens; & dans ſa captivité même il n'abandonna point la voie de la vérité:

V. 1. Dans le Grec depuis le 27. verſet, c'eſt Tobie qui fait lui-même ſon hiſtoire juſqu'à la fin du 3. chap. L'hiſtoire eſt enſuite en la troiſiéme perſonne comme au Latin.

3. enſorte qu'il diſtribuoit tous les jours ce qu'il pouvoit avoir à ceux de la nation, ſes freres qui étoient captifs avec lui.

3. ita ut omnia, quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne fit rien paroître dans toutes ſes actions qui tînt de l'enfance.

4. Cùmque eſſet junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile geſſit in opere.

5. Enfin quoique tous allaſſent *adorer* les veaux d'or que Jeroboam roi d'Iſrael avoit faits, il fuyoit ſeul la compagnie de tous *les autres*.

5. Dixitque cùm irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat rex Iſrael, hic ſolus fugiebat conſortia omnium;

6. Et il alloit à Jeruſalem au temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Iſrael, offrant fidellement les prémices & les dîmes de tous ſes biens.

6. ſed pergebat in Jeruſalem ad templum Domini, & ibi adorabat Dominum Deum Iſrael, omnia primitiva ſua, & decimas ſuas fideliter offerens;

7. Et la troiſiéme année il diſtribuoit aux proſélytes & aux étrangers *ce qu'il avoit mis à part de* toute ſa dîme.

7. ita ut in tertio anno proſelytis & advenis miniſtraret omnem decimationem.

8. Il obſervoit ces choſes & d'autres ſemblables conformément à la loi de Dieu, lorſqu'il n'étoit encore qu'un enfant.

8. Hæc & his ſimilia ſecundùm legem Dei puerulus obſervabat.

9. Mais lorſqu'il fut devenu homme, il épouſa une

9. Cùm verò factus eſſet vir, accepit uxo-

tem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei;

10. quem ab infantia timere Deum docuit, & abstinere ab omni peccato.

11. Igitur, cùm per captivitatem deveniſſet cum uxore sua, & filio, in civitatem Niniven cum omni tribu sua;

(12. cùm omnes ederent ex cibis Gentilium) ille custodivit animam suam, & nunquam contaminatus est in escis eorum.

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis,

14. & dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque facere voluisset.

15. Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, & monita salutis dabat eis.

16. Cùm autem veniſſet in Rages civi-

femme de sa tribu nommée Anne, & en eut un fils auquel il donna son nom.

10. Et il lui apprit dès son enfance à craindre Dieu, & à s'abstenir de tout péché.

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme, son fils & toute sa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive;

12. quoique tous *les autres* mangeaſſent des viandes des Gentils, il conserva néanmoins son ame *pure*, & il ne se souilla jamais de leurs viandes.

13. Et parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grace devant le roi Salmanasar,

14. qui lui donna pouvoir d'aller par-tout où il voudroit, & la liberté de faire ce qu'il lui plairoit.

15. Il alloit donc trouver tous ceux qui étoient captifs, & leur donnoit des avis salutaires.

16. Il vint un jour à Ragès, ville des Medes, ayant

dix talens d'argent qui venoient des dons qu'il avoit reçus du roi.

tatem Medorum, & ex his quibus honoratus fuerat à rege habuisset decem talenta argenti:

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabelus, qui étoit de sa tribu, étoit fort pauvre, il lui donna sous son seing cette somme d'argent.

17. & cùm in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Mais après beaucoup de temps le roi Salmanasar étant mort, & Sennacherib son fils, qui regna après lui, ayant une grande haine contre les enfans d'Israël,

18. Post multum verò temporis, mortuo Salmanasar rege, cùm regnaret Sennacherib filius ejus pro eo, & filios Israel exosos haberet in conspectu suo,

19. Tobie alloit tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consoloit, & distribuoit de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir.

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, & consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis.

20. Il nourrissoit ceux qui avoient faim, revêtoit ceux qui étoient nuds, & avoit grand soin d'ensevelir ceux qui étoient morts ou qui avoient été tués *.

20. Esurientes alebat, pudisque vestimenta præbebat, & mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat.

L'an du monde 3294.

21. Depuis le roi Sennacherib, s'étant enfui de la Judée à cause de la plaie dont Dieu l'avoit frappé

21. Denique cùm reversus esset rex Sennacherib, fugiens à Judæa plagam, quam circa eum fecerat Deus

* v. 20. *grec.* mortuos, quorum cadavera insepulta projiciebant. *Macab.*

propter blaſphemiam ſuam, & iratus multos occideret ex filiis Iſrael, Tobias ſepeliebat corpora eorum.

pour ſes blaſphêmes, & étant retourné en ſon pays, dans une grande colere contre les enfans d'Iſraël, il en fit tuer pluſieurs, dont Tobie enſeveliſſoit les corps.

22. At ubi nuntiarum eſt regi, juſſit eum occidi, & tulit omnem ſubſtantiam ejus.

22. Ce qui ayant été rapporté au roi, il commanda qu'on le tuât, & il lui ôta tout ſon bien.

23. Tobias verò cum filio ſuo & cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit avec ſon fils & ſa femme, & il trouva moyen de ſe cacher, parce qu'il étoit aimé de pluſieurs.

24. Poſt dies verò quadraginta quinque occiderunt regem filii ipſius,

24. Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par *deux de* ſes fils,

25. Et reverſus eſt Tobias in domum ſuam, omniſque facultas ejus reſtituta eſt ei.

25. & Tobie revint dans ſa maiſon, & on lui rendit tout ſon bien.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Tobie étoit de la tribu & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée, au deſſus de Naaſſon, &c.*

La tribu de Nephthali a donné ſon nom à une ville ſituée ſur la frontiere, du côté de la tribu de Zabulon. Cette ville étoit au-deſſus de Naaſſon,

c'eſt-à-dire, plus éloignée de la mer que la ville de Naaſſon, qui eſt un peu au-deſſous. C'eſt de cette ville de Nephthali qu'étoit Tobie, cet homme devenu illuſtre par l'exemple de ſa généreuſe piété & de l'humble dépendance où il a toujours vêcu à l'égard de Dieu, ſoit dans le renverſement de ſa maiſon & la perte de ſa vue, ſoit dans ſa proſpérité & ſa ſanté.

L'exactitude avec laquelle la ſainte Ecriture nous marque ici les circonſtances du lieu où Tobie nâquit, & enſuite ſa captivité, fait connoître viſiblement que c'eſt une erreur de s'imaginer, comme quelques-uns ont fait, que ce livre canonique ne contient point une vraie hiſtoire, mais ſeulement une eſpece de parabole, ſous laquelle le Saint-Eſprit a voulu nous repréſenter la conduite d'un vrai ſerviteur de Dieu, & d'un véritable pere de famille, qui remplit tous les devoirs les plus eſſentiels de ſon état.

4. Reg. 17. 6. 18. 11. *℣. 2. Il fut emmené captif par les Aſſyriens du temps de Salmanaſar roi d'Aſſyrie. Et dans ſa captivité même, il n'abandonna jamais la voie de la vérité.*

L'Hiſtoire des Rois nous apprend, qu'en la neuviéme année du regne d'Oſée roi d'Iſrael, & en la ſixiéme du regne d'Ezechias roi de Juda, Salmanaſar roi des Aſſyriens ſe rendit maître de la ville de Samarie, & fit tranſporter Iſrael dans ſon royaume. Tobie fut donc emmené captif avec tous les autres, l'an du monde trois mille deux cens quatre-vingt-trois, en la ſept cent vingt & uniéme année avant JESUS-CHRIST, & la quarante-quatriéme année de ſon âge, ou environ.

L'Ecriture nous fait remarquer, que cette *cap-*

vité n'eut *jamais* la force de lui faire *abandonner la voie de la vérité* : c'eſt-à-dire, que ni la perte de tous ſes biens, ni l'éloignement de ſa patrie, ne lui cauſa point d'impatience ; que la vûe & le commerce des idolâtres n'altéra point la pureté & de ſa foi & de ſa religion : Qu'il ſupporta, comme le dit ſaint Ambroiſe, avec une humble patience les peines de ſon exil, en ſentant plus vivement l'affliction de tout ſon peuple, que la ſienne propre ; & qu'il étoit, ſelon la penſée du même Saint, trés-éloigné de regarder comme inutile tout le bien qu'il avoit fait juſqu'alors ; mais qu'il croyoit au contraire très-ſincerement, que ce qu'il ſouffroit étoit beaucoup au-deſſous de ce qu'avoient mérité ſes propres péchés. C'étoit-là ſans doute *ne point quitter la voie de la vérité* ; puiſque demeurant toujours attaché à regarder la volonté de Dieu, il l'adoroit & s'y ſoumettoit en toutes choſes avec une fidélité toujours égale, ſans s'égarer dans tous les vains raiſonnemens de l'eſprit humain, & ſans écouter ce que l'amour-propre & le fond de la nature corrompue pouvoit alors lui inſpirer contre la lumiere véritable de la foi.

Ambroſ. in Tob. tom. 1. cap. 1.

v. 3. *Enſorte qu'il faiſoit part tous les jours de ce qu'il pouvoit avoir à ceux de ſa nation ſes freres qui étoient captifs avec lui.*

L'amour que Tobie conſerva toujours pour la piété dans ſa captivité même, lui inſpira néceſſairement la charité envers ſon prochain. Etant très-perſuadé par la foi, que ſes ſouffrances étoient moindres que ſes péchés, il s'efforçoit de les racheter par ſes aumônes ; & déſirant d'obtenir miſéricorde, il l'exerçoit en aſſiſtant tous

ſes freres. La prudence humaine a des maximes bien différentes de celles de la ſageſſe de ſa charité. Un captif éloigné de ſon pays & dépouillé de ſon bien, ſe perſuade aiſément, s'il ne ſuit que la lumiere de ſa raiſon, qu'il doit ménager le peu qu'il a pour ſubſiſter, & pour faire ſubſiſter ſa famille; & que s'il donnoit aux autres ce qui lui reſte, il manqueroit à ce qu'il ſe doit & à ce qu'il doit à ceux qu'il eſt obligé particuliérement d'aſſiſter. Mais un homme qui vit de la foi, & qui ſçait que Dieu veut bien ſe rendre débiteur à l'égard de ceux qui aſſiſtent charitablement les autres aux dépens même de leur néceſſaire, prodigue avec joie, comme Tobie, tout ce qu'il a, étant convaincu que la ſource des tréſors de Dieu ne peut lui manquer, & le fonds qu'il s'aſſure par ſes charités eſt d'autant plus grand, qu'il épuiſe lui-même le ſien pour le ſoulagement de ſes freres.

℣. 4. *Auſſi quoiqu'il fut le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne fit rien paroître dans toutes ſes actions qui tînt de l'enfance.*

C'eſt-à-dire que Tobie étant encore dans ſa plus grande jeuneſſe, ſe diſtinguoit déja au milieu de ſa tribu par la ſage gravité de ſa conduite. L'Hebreu & le Grec ajoutent: *Lorſque toute la tribu de Nephthali s'étoit retirée du culte de Dieu.* Ainſi la ſainte Ecriture loue Tobie d'avoir fait paroître une ſageſſe éclairée dès ſon plus bas âge, & une piété affermie contre les plus fortes tentations que pouvoit lui inſpirer l'exemple ſi ſcandaleux de l'apoſtaſie de ſa tribu. Il fit voir en ſa perſonne ce qu'a dit depuis ſaint Auguſtin: Qu'il ſe doit faire dans un ſerviteur de Dieu un ſaint mêlange

Tirin. & Menoch. in hunc locum.

Auguſt. in Pſal 112 tom. 8.

des meilleures qualités qui accompagnent d'ordinaire & la vieilleſſe & l'enfance ; en ſorte que ſa ſageſſe ſoit éloignée de l'orgueil, & que ſon humilité ſoit accompagnée de ſageſſe : *Sit ſenectus veſtra puerilis, & pueritia ſenilis ; ut nec ſapientia veſtra cum ſuperbia, nec humilitas ſine ſapientia.* Car Tobie fut effectivement plein de ſageſſe & de lumiere dès ſon enfance, s'étant tenu *ferme dans la vérité*, lorſque tous les autres l'abandonnoient ; & il fut également plein d'humilité dans ſa vieilleſſe, comme on le verra dans la ſuite de ce livre, poſſédant cette prudente ſimplicité que la Vérité eſſentielle a recommandée à tous ſes diſciples, *Eſtote prudentes ſicut ſerpentes, & ſimplices ſicut columbæ.* Matth. 10. 16.

℣. 5. 6. *Et enfin lorſque tous alloient* adorer *les veaux d'or que Jeroboam roi d'Iſrael avoit faits, il fuyoit ſeul la compagnie de tous les autres, & alloit à Jeruſalem dans le temple du Seigneur, où il adoroit le Dieu d'Iſrael, &c.*

Nous avons vu dans le troiſiéme livre des Rois la politique impie qui porta Jeroboam, après avoir reçu de la main de Dieu le royaume d'Iſrael, à ſe vouloir affermir dans la poſſeſſion de ce royaume, en abandonnant lui-même, & en faiſant abandonner à ſon peuple le culte de Dieu, & à élever pour ce ſujet dans les deux extrémités oppoſées de ſes états deux veaux d'or, qu'il propoſa à Iſrael *comme ſes dieux, qui l'avoient tiré de la ſervitude d'Egypte.* Quoique l'excès de ce Prince ſoit preſque incompréhenſible, il n'eſt pas néanmoins ſurprenant que les Iſraélites, qui avoient toujours été par eux-mêmes fort portés à l'idolâtrie, ſe ſoient conformés à ſon exemple, 3. Reg. 12. 28.

les peuples ſuivant aſſez ordinairement la Religion des Princes. Mais ce qui paroît plus étonnant, eſt qu'au milieu de cette foule de perſonnes qui ſe laiſſerent aller à adorer les veaux d'or, Tobie ſe ſoit ſoutenu contre un tel ſcandale, & n'ait point manqué à aller rendre ſes devoirs à Dieu dans le temple de Jeruſalem, qui étoit le ſeul dans toute la terre deſtiné pour offrir des ſacrifices au Tout-puiſſant. Sur quoi l'on peut dire avec ſaint Grégoire Pape : » Que comme » c'eſt un grand crime d'être méchant au mi- » lieu des bons ; c'eſt au contraire une très- » grande vertu d'être bon, même au milieu des » méchans : & avec ſaint Bernard : Que c'eſt la » marque d'une parfaite vertu, de vivre bien » parmi des gens corrompus, & de conſerver la » pureté de ſon innocence au milieu de la ma- » lice du ſiecle.

Gregor. Magn. Moral lib 1. cap 1.

Bern. in Cantic ſer. 48. n. 2.

Il ne faut pas néanmoins prendre à la rigueur ce qui eſt dit : Que Tobie *fuyoit ſeul la compagnie de tous les autres* ; comme s'il n'y avoit eu que lui effectivement dans tout Iſrael qui n'eût point rendu des adorations aux veaux d'or, & qui allât à Jeruſalem porter au temple ſes oblations. Car ſi Dieu dit à Elie, lorſqu'il croyoit être *demeuré ſeul* attaché à ſon ſervice : *Qu'il s'étoit encore réſervé ſept mille hommes, qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal ;* nous pouvons ſans doute croire auſſi. que Tobie n'étoit pas le ſeul de la tribu de Nephthali qui n'eût point plié le genou devant les veaux d'or ; mais que tout le peuple s'abandonnant à l'idolâtrie, il ſe trouvoit preſque ſeul au milieu de tant de perſonnes, qui gardât la fidélité qu'il devoit à Dieu. Et en effet, il eſt mar-

3 Reg 19. 14. 18.

qué dans la ſuite de ce livre, ſelon le Grec & l'Hebreu ; qu'Ananias & Jonathas l'accompagnoient dans le voyage de Jeruſalem, lorſqu'il y alloit pour adorer le Seigneur & y faire des offrandes. Tob. 5. 19.

On peut voir ſur le quatorziéme chapitre du Deuteronome ce qu'on y a dit touchant les dîmes dont il eſt dit ici que Tobie payoit avec cette grande exactitude que l'Ecriture loue en lui comme une vertu d'autant plus à eſtimer, que tous les peuples de ſa tribu lui montroient l'exemple d'une conduite toute oppoſée ; & que lorſqu'il obſervoit ces choſes, dit le ſacré texte, *il n'étoit encore qu'un enfant* Que l'on ſoit donc convaincu par un tel exemple, que le nombre des pécheurs, quelque grand qu'il ſoit, ne ſçauroit jamais ſervir à autoriſer & à excuſer ce qui eſt mauvais ; & que nul âge n'eſt exempt des devoirs de la piété. Que les plus grands rougiſſent auſſi, de voir que les plus petits ſont capables de les précéder dans le royaume de Dieu, lorſqu'une ſainte éducation les ayant inſtruits de leurs devoirs, & leur ayant fait ſucer la piété avec le lait comme à Tobie, ils conſervent avec le ſecours de Dieu la bonne ſemence qu'ils ont reçue, la font croître peu à peu au fond de leurs ames. Car, ſelon le texte Grec, il paroît que la grand'mere de Tobie, nommée Debora, avoit pris ſoin de ſon éducation, lorſqu'il étoit demeuré orphelin après la mort de ſon pere ; & que cette pieuſe femme lui inſpira de bonne heure la fidélité avec laquelle il devoit payer une partie de ſon bien à Dieu, & une autre partie aux pauvres, ſuivant l'ordonnance de la loi : ce qu'il cap. 1. 8.

pratiqua toujours depuis avec la derniere exactitude.

℣. 9. 10. *Mais lorſqu'il fut devenu homme, il épouſa une femme de ſa tribu, nommée Anne, & en eut un fils auquel il donna ſon nom; & il lui apprit dès ſon enfance à craindre Dieu, & à s'abſtenir de tout péché.*

La crainte de Dieu ayant accompagné le mariage de Tobie, il ſongea à s'acquitter des devoirs indiſpenſables de ſon état; & il travailla à faire paſſer dans ſon fils la piété qu'il avoit lui-même reçue de ſes peres. Il apprit donc à ce fils, qu'il nomma Tobie comme lui, *à craindre Dieu* préférablement à toutes choſes, lui faiſant connoître dès qu'il fut capable de connoiſſance, qu'il ne devoit craindre dans le monde que Dieu ſeul, ni rien haïr que le péché. C'étoit le conſeil très-ſage qu'une Princeſſe donnoit depuis à un grand Roi, lorſque Blanche mere de S. Louis diſoit à ce Prince, & lui répétoit ſouvent: *Qu'il eût grand ſoin de s'éloigner du péché; & qu'elle auroit mieux aimé le voir mourir, qu'offenſer Dieu par un crime.*

℣. 11. 12. *Lors donc qu'ayant été emmené captif avec ſa femme, ſon fils, & toute ſa tribu, il fut envoyé dans la ville de Ninive; quoique tous les autres mangeaſſent des viandes des Gentils, il conſerva néanmoins ſon ame* pure, *& ne ſe ſouilla jamais de ces viandes.*

Cette ville de Ninive étoit ſituée ſur le Tygre.
Jon. 1. L'Ecriture la nomme ailleurs *la grande ville de Ninive*, à cauſe de ſa prodigieuſe étendue, qui étoit, ſelon le Auteurs, de vingt-quatre lieues de circuit. C'eſt celle qui eſt devenue ces

lebre par la prédication de Jonas, & par la conversion générale de ſes habitans, dont la pénitence a été louée par la bouche de JESUS-CHRIST même. Ce fut donc en cette ville que le ſaint homme Tobie avec ſa famille fut mené captif par les Aſſyriens, & ce fut-là qu'il plut à Dieu de faire éclater aux yeux d'Iſrael en ſa perſonne un exemple rare de la fidélité que ſes ſerviteurs lui doivent garder en tout lieu. Car quoique la prudence humaine lui eût pu perſuader, qu'étant captif au milieu des Gentils, & hors d'état d'obſerver la loi, il pouvoit indifféremment manger comme eux de toutes ſortes de viandes, la lumiere de la foi lui fit voir, que ce que Dieu avoit défendu à ſa nation, ne pouvoit lui être permis en aucun état, ni dans aucun lieu. *Matth.* 12, 41.

Ce que l'Ecriture appelle ici, *les viandes des Gentils*, étoient ou celles que l'on avoit immolées aux idoles, ou celles que la loi interdiſoit aux Juifs, & qui étoient regardées comme impures, non en elles-mêmes, puiſqu'elles étoient les créatures de Dieu; mais par rapport à cette loi de Moïſe qui les défendoit pour les raiſons que l'on a marquées ailleurs. Il eſt donc dit, que Tobie *conſerva ſon ame* pure, en ne mangeant point de ces viandes défendues. Et l'exemple de ſa fermeté en ce point, fait ſouvenir avec larmes de la foibleſſe d'Adam, qui étant parfaitement libre, & dans l'uſage général de toutes choſes, ne put s'abſtenir d'un ſeul fruit que Dieu lui avoit défendu; au lieu que Tobie étant captif, dépouillé de tous ſes biens, & environné d'idolâtres, & de Juifs qui mangeoient de ces viandes défendues par la loi, aima mieux *ſauver ſon ame* en n'en mangeant pas. *Levitic.* 11 & *Deut.* 14.

comme pour faire connoître que s'il aſſiſtoit ſes freres, c'étoit d'un argent très-légitime, & non acquis par des voies injuſtes, comme on auroit pu en ſoupçonner une perſonne engagée dans une charge de cette nature, en conſidérant la maniere dont en uſent très-ſouvent ceux qui ſont chargés de la diſpenſation des deniers des Princes.

℣. 16. 17. *Il vint un jour à Ragès ville des Medes, ayant dix talens d'argent qui venoient des gratifications dont le Roi l'avoit honoré : & parmi le grand nombre de ceux de ſa nation, voyant que Gabelus qui étoit de ſa tribu étoit fort pauvre, il lui donna ſous ſon ſeing cette ſomme d'argent.*

Cette ville ſituée dans le Royaume des Medes ſe nommoit Ragès, ſelon quelques Hiſtoriens, d'un mot Grec qui ſignifie rupture, à cauſe des ouvertures & des ruines que les tremblemens de terre y avoient cauſées. Il paroît que les captifs de la tribu de Nephthali, qui avoient été menés à Ninive, n'y furent pas tous renfermés, mais que l'on en conduiſit une partie en d'autres villes, puiſque Tobie faiſant la viſite de tous les captifs de ſa nation, trouva dans Ragès *Gabelus* qui étoit de ſa tribu.

Menoch. in hunc locum.

v. 11.

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit : Qu'ayant reconnu que cet homme étoit fort pauvre, il lui donna une ſi grande ſomme d'argent, qui ſe montoit, ſelon notre maniere de compter, à plus de cinq cens écus, & qui pouvoit être regardée comme une ſomme très-conſidérable pour ce temps-là. Mais il ſe peut faire que cet homme avoit beſoin de cet argent pour quelque trafic. Auſſi Tobie ne le lui donna que *ſous ſon ſeing*,

c'eſt-à-dire, qu'il l'obligea à le lui rendre quand il le pourroit. Car c'eſt ſouvent une plus grande charité de prêter ainſi à quelques perſonnes dans leur beſoin, puiſqu'on leur donne par-là le moyen de ſe rétablir entierement, comme on en a vû de grands exemples; que de donner à un pauvre une aumône paſſagere qui ne lui dure qu'un peu de temps, & qui ne peut contribuer à le tirer de ſa pauvreté. La charité, comme dit fort bien un Interprete, nous exhorte quelquefois ou nous commande de donner; ſçavoir lorſqu'il y a apparence que celui qui eſt pauvre ne peut devenir plus riche, ni être en état de rendre ce qu'il a reçu. Mais il ſuffit en d'autres occaſions de prêter à ceux qu'on juge pouvoir ſe mettre en état de rendre ce qu'on leur aura donné. Ainſi la chariré de Tobie en cette rencontre étoit pleine de prudence, lorſqu'aſſiſtant Gabelus dans ſon beſoin, & lui prêtant de l'argent, ſans en demander aucun intérêt, il l'obligea néanmoins à lui en faire un écrit. Car il ſongea que ſi dans la ſuite il le voyoit en état de le lui rendre, il pourroit très-juſtement le lui demander, ſoit pour lui-même, en cas qu'il fut en néceſſité, comme il s'y trouva effectivement, ſoit pour les autres qui auroient beſoin de ſon aſſiſtance; & il s'aſſuroit ainſi par-là un nouveau fonds de charité.

Aſtius in hunc loc.

℣. 18. 19. *Mais beaucoup de temps après, le roi Salmanaſar étant mort, Sennacherib ſon fils qui lui ſuccéda, conçut une grande haine contre les enfans d'Iſrael. Cependant Tobie alloit tous les jours viſiter tous ceux de ſa parenté, les conſoloit, & diſtribuoit de ſon bien à chacun d'eux ſelon ſon pouvoir, &c.*

Si

Si c'étoit une grande charité à Tobie de faire ſervir & ſon crédit & ſes biens au ſoulagement des autres captifs, pendant qu'il fut en faveur auprès du Roi; c'en fut une encore plus généreuſe, de ne pouvoir être détourné de cette aſſiſtance qu'il rendoit aux Juifs, lors même que Sennachérib, qui ſuccéda à Salmanaſar dans l'empire des Aſſyriens, fit paroître une ſi grande animoſité contre tous les Juifs, & qu'il étoit dangereux de favoriſer une nation contre laquelle il s'étoit ſi hautement déclaré. Cette haine de Sennachérib éclata principalement, lorſque ce Prince, comme il eſt dit dans la ſuite, fut frappé de Dieu à cauſe de ſes blaſphêmes. On a vu dans le quatriéme livre des Rois l'inſolence avec laquelle il écrivit à Ezéchias roi de Juda, & les blaſphêmes qu'il proféra contre le Dieu d'Iſrael, qui pour punir ſon orgueil plein d'impiété, emvoya la nuit dans ſon camp un Ange, lequel y tua cent quatre-vingts cinq mille hommes. C'eſt de cette *plaie* terrible dont Dieu le frappa, qu'il eſt parlé en ce lieu. Et comme il fut obligé de s'en retourner très-promptement en ſon pays, la fureur dont il étoit tranſporté après une telle perte, le pouſſa à s'en venger ſur les enfans d'Iſrael qui étoient captifs. *Etant* donc *dans une grande colere*, dit l'Ecriture, *il en fit tuer pluſieurs*. Et ce fut alors que Tobie ſe ſignala en *enſeveliſſant leurs corps*, ſans craindre l'indignation d'un Prince, que la vengeance du Dieu d'Iſrael avoit rendu encore plus cruel envers ſon peuple. Car il auroit cru, ſelon la penſée de ſaint Ambroiſe, que c'eût été une faute d'abandonner un devoir de piété par la crainte de la mort; & il regardoit la mort même

4. Reg. 19.

Tob. 2. 2.

Ambroſ. de Tob. c. 1.

comme le prix & la récompenſe de cette miſéricorde qu'il exerçoit envers les morts. *Erat enim miſericordiæ pretium mortis pœna.*

℣. 24. 25. *Quarante-cinq jours après le Roi fut tué par ſes deux fils. Et Tobie revint en ſa maiſon, & on lui rendit tout ſon bien.*

4. Rég. 19. 37. Les deux fils de Sennachérib qui le tuerent ſe nommoient *Adramelech* & *Sarazar*. Ce ne furent pas eux néantmoins qui regnerent en ſa place, puiſqu'ils s'enfuirent en Armenie, mais ce fut *Aſarhaddon* un autre de ſes enfans, qui lui ſuccéda dans le royaume des Aſſyriens. Et Tobie qui s'étoit ſi généreuſement expoſé ſous le regne de Sennachérib en faveur de ceux de ſa nation, & qu'on avoit dépouillé de tout ce qu'il poſſédoit, mérita d'être rétabli dans tous ſes biens ſous ce nouveau Prince. Le Grec & l'Hebreu ajoutent que ce fut *Archiacharus* neveu de Tobie; c'eſt-à-dire le fils de ſon frere, qui obtint ſon retour à Ninive, & ſon rétabliſſement dans tous ſes biens. Car il étoit dans la confidence du Roi, qui l'avoit honoré des plus grandes dignités, l'ayant fait la ſeconde perſonne de ſon royaume; c'eſt-à-dire, ſon premier Miniſtre, ſon Echanſon, ſon Chancelier, & le Grand-Maître de ſon palais. Comme on verra dans la ſuite de ce volume que Mardochée dit à Eſther, qu'elle n'étoit peut-être parvenue à la couronne que pour parler en faveur des Juifs, on peut dire auſſi, que ce neveu de Tobie n'avoit été élevé à ces grandes dignités que pour l'avantage de ſon peuple. Il le procura d'abord en portant le Roi à rétablir Tobie ſon oncle dans tous les biens qu'il poſſédoit ſous le regne de Salmanaſar; puiſque ce rétabliſſement regardoit

moins en quelque façon la perſonne de Tobie, que tous ceux de ſa nation, qu'il aſſiſtoit avec une charité ſi généreuſe dans tous leurs beſoins.

CHAPITRE II.

1. POſt hæc verò, cùm eſſet dies feſtus Domini, & factum eſſet prandium bonum in domo Tobiæ,

1. APrès ce temps, Tobie fit apprêter, en un jour de fête du Seigneur, un grand repas dans ſa maiſon,

2. dixit filio ſuo; vade & adhuc aliquos de tribu noſtra, timentes Deum, ut epulentur nobiſcum.

2. & dit à ſon fils: Allez & amenez ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. Cùmque abiiſſet, reverſus nuntiavit ei, unum ex filiis Iſrael jugulatum jacere in platea. Statimque exiliens de accubitu ſuo, relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus:

3. Son fils y alla, & étant retourné, il lui dit: Qu'il y avoit dans la rue le corps d'un des enfans d'Iſraël, qui avoit été tué. Tobie ſe leva auſſi-tôt de table, & laiſſant là le dîner, il vint au corps avant que d'avoir rien mangé.

4. Tollenſque illud portavit ad domum ſuam occultè, ut dùm ſol occubuiſſet, cautè ſepeliret eum.

4. Et l'enlevant, il l'emporta ſecrettement dans ſa maiſon, afin de l'enſevelir ſûrement lorſque le ſoleil ſeroit couché.

5. Cùmque occultaſſet corpus, manducavit

5. Et ayant caché le corps il commença à manger

avec larmes & tremblement,

panem cum luctu & tremore,

6. repaſſant dans ſon eſprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete Amos : Vos jours de fête ſe changeront en des jours de pleurs & de larmes.

6. memorans illum ſermonem, quem dixit Dominus per Amos Prophetam : Dies feſti veſtri convertentur in lamentationem & luctum.

7. Et lorſque le ſoleil fut couché, il alla l'enſevelir.

7. Cùm verò ſol occubuiſſet, abiit, & ſepelivit eum.

8. Or tous ſes proches le blâmoient, en lui diſant : On a déja commandé qu'on vous fît mourir pour ce ſujet, & vous avez eu bien de la peine à ſauver votre vie, & après cela, vous enſeveliſſez encore les morts ?

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus dicentes : Jam hujus rei cauſa interfici juſſus es, & vix effugiſti mortis imperium, & iterùm ſepelis mortuos ?

9. Mais Tobie craignant plus Dieu que le roi, emportoit les corps de ceux qui avoient été tués, les cachoit dans ſa maiſon, & les enſeveliſſoit au milieu de la nuit.

9. Sed Tobias plus timens Deum, quàm regem, rapiebat corpora occiſorum, & occultabat in domo ſua, & mediis noctibus ſepeliebat ea.

10. Il arriva un jour que s'étant laſſé à enſevelir les morts, il revint en ſa maiſon, où s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit ;

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus à ſepultura, veniens in domum ſuam, jactaſſet ſe juxta parietem, & obdormiſſet ;

11. Et pendant qu'il dor-

11. Et ex nido irun-

dinum dormienti illi calida ſtercora inciderent ſuper oculos ejus, fieretque cæcus.

moit, il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude ſur ſes yeux; ce qui le rendit aveugle *.

12. Hanc autem tentationem ideò permiſit Dominus evenire illi, ut pòſteris daretur exemplum patientiæ ejus, ſicut & ſancti Job.

12. Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que ſa patience ſervît d'exemple à la poſtérité, comme celle du ſaint homme Job.

13. Nam cùm ab infantia ſua ſemper Deum timuerit, & mandata ejus cuſtodierit *, non eſt contriſtatus contra Deum, quod plaga cæcitatis evenerit ei,

13. Car ayant toujours craint Dieu dès ſon enfance, & ayant gardé tous ſes commandemens, il ne s'attriſta & ne murmura point contre Dieu, de ce qu'il l'avoit affligé par cet aveuglement.

14. ſed immobilis in Dei timore permanſit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ ſuæ.

14. Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous les jours de ſa vie.

15. Nam ſicut beato Job inſultabant Reges, ita iſti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes:

15. Et comme des Rois * inſultoient au bienheureux Job *; ainſi ſes parens & ſes alliés ſe railloient de ſa maniere de vie, en lui diſant:

16. Ubi eſt ſpes tua, pro qua eleemoſynas & ſepulturas faciebas?

16. Où eſt votre eſpérance pour laquelle vous faiſiez tant d'aumônes, & vous enſeveliſſiez les morts?

BIBLIOTECA MAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

* 11. Il avoit alors 56 ans. *Voyez plus bas ch.* 14. 3.

* 15 *expl.* C'etoient des hommes puiſſans & comme des Princes. *Eſtius.*

Ibid. *expl.* Ils vinrent d'abord pour le conſoler: mais ils lui inſulterent en quelque ſorte dans la ſuite. *Tirin.*

17. Mais Tobie les reprenant, leur disoit : Ne parlez point de la sorte :

17. Tobias verò increpabat eos, dicens:

18. Car nous sommes enfans des Saints, & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise.

18. Nolite ita loqui : quoniam filii sanctorum sumus, & vitam illam expectamus, quam daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Pour ce qui est d'Anne sa femme, elle alloit tous les jours faire de la toile, & apportoit du travail de ses mains ce qu'elle pouvoit gagner pour vivre.

19. Anna verò uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, & de labore manuum suarum victum, quem consequi poterat, deferebat.

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau, elle l'apporta à la maison :

20. Undè factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi :

21. & son mari l'ayant entendu crier, dit à sa femme : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé : rendez-le à ceux à qui il est, parce qu'il ne nous est pas permis de manger, ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobé.

21. cujus cùm vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte, ne fortè furtivus sit, reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.

22. Alors sa femme lui répondit en colere : Il est aisé de voir combien toutes vos espérances étoient vaines, & à quoi se sont terminées toutes vos aumônes,

22. Ad hæc uxor ejus irata respondit : Manifestè vana facta est spes tua, & eleemosinæ tuæ modò apparuerunt.

23. Atque his & aliis hujuſmodi verbis exprobrabat ei.

23. C'eſt ainſi que ſa femme lui inſultoit, & elle lui faiſoit *ſouvent* les mêmes reproches.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *Après ce temps, étant arrivé un jour de fête conſacré au Seigneur, Tobie fit un grand feſtin dans ſa maiſon, & dit à ſon fils, Amenez-nous ici quelqu'uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.*

Cette fête dont il eſt parlé ici, eſt nommée dans le texte Grec, celle de la Pentecote, qui ſe célebroit cinquante jours après la fête de Pâque. On peut voir ſur le vingt-troiſiéme chapitre du Lévitique ce qu'on y a dit de toutes les anciennes fêtes des Juifs. Il eſt marqué que Tobie fit un grand feſtin en cette fête. Mais il paroît que ce feſtin étoit deſtiné principalement pour la charité, & qu'il devoit être accompagné de piété & de modeſtie. Car ce ſaint homme, ſelon que le porte le texte Grec, chargea ſon fils d'y faire venir tous ceux de ſes freres, c'eſt-à-dire, des Hebreux ou de ſa tribu qu'il reconnoîtroit être pauvres, & qui avoient la crainte de Dieu. Son deſſein étoit en cela de conſoler en quelque ſorte ceux de ſon peuple qui ſe trouvoient dans l'affliction, mais que la dure captivité ſous laquelle ils gémiſſoient, n'empêchoit point d'être toujours de vrais ſerviteurs de Dieu. Tobie fit donc un feſtin, qui pouvoit être regardé, comme l'ont été depuis les *Agapes* ſi célebres des Chrétiens, où les riches

donnoient à manger aux pauvres ; où la charité égaloit en quelque façon les pauvres aux riches qui reconnoiſſoient tous enſemble un même Dieu pour leur pere ; où la crainte de Dieu & la modeſtie regnoient principalement. Job qui vivoit ſi ſaintement, faiſoit auſſi des feſtins dans ſa famille pour entretenir l'union entre ſes enfans. Et JESUS-CHRIST même a bien voulu ſe trouver & à des noces & à des feſtins, tels que fut celui que l'Apôtre ſaint Matthieu lui fit après qu'il fut converti, qu'un Evangeliſte dit avoir été *un grand feſtin.* Il n'eſt donc pas défendu de ſe trouver dans des feſtins, pourvu que ce ſoit comme les anciens Patriarches, & comme JESUS-CHRIST même s'y eſt trouvé ; c'eſt-à-dire, dans un eſprit de piété & de modeſtie. C'eſt même une action d'une grande charité d'inviter les pauvres & les affligés, comme fit Tobie, qui en donnant à manger à ceux de ſon peuple, qui craignoient Dieu comme lui, s'uniſſoit par-là avec eux d'une maniere très-ſainte, & les confirmoit dans la piété par ſon exemple.

Luc. 5. 29.

℣. 3. 4. *Son fils y alla ; & étant retourné, il lui dit : Que le corps d'un des enfans d'Iſrael qu'on avoit tué, étoit couché dans la rue. Tobie ſe leva auſſitôt de table ; & laiſſant là le dîner, il vint au corps, avant d'avoir rien mangé.*

Le jeune Tobie fait paroître qu'il étoit touché comme ſon pere de la crainte du Seigneur. Car il ſemble qu'il donna lieu volontairement à l'exercice de la piété de ce pere ſi charitable, lorſque connoiſſant ſon zele pour rendre aux morts les derniers devoirs, il lui vint dire dans le temps même qu'il ſe diſpoſoit à prendre ſa

nourriture, qu'il avoit trouvé dans la rue le corps d'un Iſraélite qu'on avoit tué. Tobie quitte donc dans le moment, dit ſaint Ambroiſe, le feſtin auquel il avoit fait inviter pluſieurs de ſon peuple. Et il ne crut pas que la piété lui permit de prendre ſoin de nourrir ſon corps, tandis que le corps de ſon frere mort, demeuroit publiquement ſans ſepulture. *Nec putavit pium, ut ipſe cibum ſumeret, cùm in publico corpus jaceret examine.* *Ambroſ. de Tob. cap. 1.*

Mais pourquoi donc regardoit-on comme une œuvre d'une ſi grande piété, d'enſevelir un corps mort? Saint Auguſtin ne dit-il pas, que tous ces ſoins que l'on prend pour la ſépulture des corps, ſont plutôt pour la conſolation des vivans que pour le ſoulagement des morts; & que de même qu'il ne ſert de rien à un impie d'être enſeveli avec pompe & magnificence, il ne peut non plus nuire à un ſerviteur de Dieu de demeurer ſans ſépulture? *Iſta omnia magis vivorum ſolatia ſunt, quàm ſubſidia mortuorum. Si aliquid prodeſt impio ſepultura pretioſa, oberit pio vilis aut nulla.* Mais il faut conſidérer, que quoiqu'il ſoit vrai qu'il ne peut nuire en aucune ſorte à un juſte, que ſon corps demeure ſans être enſeveli après ſa mort, puiſque la foi nous aſſure, que la réformation de ſa chair & de tous ſes membres ſe fera toujours également par la toute-puiſſance de Dieu, qui ſçaura bien les tirer non-ſeulement de la terre, mais du ſein le plus ſecret de tous les autres élémens, il ne s'enſuit pas que l'on doive pour cela négliger & mépriſer les corps des morts, & ſur-tout des juſtes & des fideles dont le Saint-Eſprit s'eſt ſervi comme d'organes & d'inſtrumens pour exercer toutes ſortes de bonnes œuvres. » Car ſi un habit, *Auguſt. de cur. pro mort. gerend. cap. 2. tom. 4.*

» dit ſaint Auguſtin, ou un anneau, ou quelque
» autre choſe de cette nature eſt d'autant plus
» cher à un fils, qu'il a aimé avec plus de ten-
» dreſſe ſon pere ou ſa mere à qui elle apparte-
» noit; qui doute que nos corps ne nous ſoient
» ſans comparaiſon plus proches & plus intimes
» que tous les habits que nous portons, & qu'ils
» ne méritent un plus grand honneur? Auſſi nous
» ſçavons par le témoignage de l'Ange, ajoute
» ce ſaint Evêque, que Tobie ſe rendit Dieu
» favorable par la ſépulture qu'il rendoit aux
» morts. *Tobias ſepeliendo mortuos, Deum pro-
meruiſſe, teſte Angelo commendatur.*

Ainſi on doit regarder comme une action d'une grande piété dans Tobie de ce qu'il rendoit avec tant de zele les derniers devoirs à ceux de ſes freres qui avoient été tués par les ennemis de Dieu; comme les Chrétiens long-temps depuis ne craignoient pas d'expoſer leur vie pour donner la ſépulture aux corps des martyrs qui étoient morts pour la foi, auſſi on verra dans la ſuite de ce livre que l'Ange Raphael l'aſſura: *Qu'au moment qu'il enſeveliſſoit les morts, & laiſſoit là ſon dîner* pour s'acquitter de ce devoir de piété; qu'il cachoit *leurs corps dans ſa maiſon durant le jour, & qu'il leur donnoit la ſépulture durant la nuit, il prenoit lui-même le ſoin d'offrir ſa priere devant Dieu*; c'eſt-à-dire, que lorſque Tobie exerçoit cette œuvre de charité envers les morts dans la vûe ſeule de la gloire du Seigneur, à laquelle le grand Apôtre nous oblige de rapporter toutes choſes, il prioit véritablement, non-ſeulement par ſes paroles, mais encore par ſes actions, & ſe rendoit digne, comme dit ſaint Auguſtin, de la miſéricorde de Dieu.

cap. 12. *v.* 12.

℣. 5. 6. *Il commença à manger avec larmes & tremblement, repaſſant dans ſon eſprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le Prophete Amos : Vos jours de fête ſe changeront en des jours de pleurs & de larmes.*

Amos avoit prophétiſé dans Iſrael ſous le regne d'Oſias roi de Juda, & de Jéroboam roi d'Iſrael, environ quatre-vingts ans avant cet évenement dont il eſt parlé ici. Il paroît donc que Tobie liſoit l'Ecriture avec reſpect, & qu'il s'appliquoit dans les rencontres les verités qu'il y remarquoit. Amos ſemble avoir prédit en effet par ces paroles qui ſont rapportées en cet endroit, la miſere dans laquelle leurs ennemis les réduiroient par cette dure captivité où Tobie voyoit alors Iſrael, lorſqu'aulieu des fêtes qu'ils avoient accoutumé de célébrer avec joie uans leur pays, ils gémiſſoient étant accablés par la tyrannie des Aſſyriens. Ainſi Tobie repaſſant par ſon eſprit cette prophétie d'Amos, en conſidéroit avec larmes l'accompliſſement, lorſqu'il n'avoit pas même la liberté de donner publiquement la ſépulture à l'un de ſes freres; mais qu'il ſe mettoit en danger d'être tué par ces barbares. C'étoit donc pour lui une fête changée en larmes; puiſqu'*il pleuroit & qu'il tremblait*, non-ſeulement dans la vue de ce péril où il étoit expoſé, & de l'injuſtice qu'on faiſoit à tout ſon peuple; mais encore beaucoup plus de tant de péchés & d'idolâtries d'Iſrael qui avoient forcé la juſtice de leur Dieu de les abandonner de la ſorte entre les mains de leurs ennemis.

℣. 8. 9. *Tous ſes proches le blâmoient de cette conduite, & lui diſoient : On a déja commandé qu'on vous tuât pour ce ſujet.... & après cela, vous enſe-*

veliſſez encore les morts ? Mais Tobie craignant plus Dieu que le Roi, emportoit les corps de ceux qui avoient été tués.

Ambroſ. de Tob. c. 1.

La défenſe injuſte du Roi, dit ſaint Ambroiſe, bien loin de réfroidir l'ardeur de Tobie dans ces œuvres que la charité lui faiſoit faire, ne ſervit qu'à l'augmenter, & lui inſpira un zele encore plus généreux pour un ſi ſaint exercice L'Ecriture en rend la taiſon en peu de mots, lorſqu'elle dit: *Qu'ils craignent Dieu plus que le Roi.* Car il faut néceſſairement que la paſſion dominante l'emporte dans le cœur de l'homme. Si la crainte humaine avoit plus frappé Tobie, que celle de Dieu, il auroit infailliblement obéi à cet ordre injuſte par lequel on lui défendit de donner la ſepulture aux Iſraelites après qu'ils avoient été tués. Mais parce que la piété regnoit dans ſon cœur, nulle défenſe ne le pouvoit empêcher d'expoſer ſa vie pour rendre à ſes freres ce qu'il leur devoit; comme toutes les défenſes des Empereurs idolâtres ne purent depuis ralentir l'ardeur des fideles à l'égard de ce devoir de piété qu'ils ſe croyoient obligés de rendre aux corps des martyrs; parce qu'ils auroient regardés comme un bonheur de pouvoir même mourir dans un ſi ſaint exercice. Ce qu'on diſoit à Tobie pour l'en détourner paroiſſoit très-ſpécieux. Mais Dieu le ſoutint contre cette tentation de ſes proches; & il voulut faire voir en ſa perſonne, qu'avant même l'établiſſement de l'Egliſe il rempliſſoit de ſa force & de ſon Eſprit ſes vrais ſerviteurs, pour leur faire ſurmonter toute crainte par la grandeur de leur charité,

℣. 10. 11. *Or il arriva un jour, que s'étant laſſé*

à enſevelir les morts, il revint en ſa maiſon; où s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit; & pendant qu'il dormoit, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fiente chaude ſur ſes yeux: ce qui le rendit aveugle.

Tobie avoit alors cinquante-ſix ans qu'il avoit paſſés dans les exercices d'une piété continuelle. Toute ſa vie étoit occupée dans des actions de charité. Il employoit tout ſon bien à ſoulager la néceſſité de ſes freres. Il travailloit à inſpirer à ſon fils la crainte de Dieu Il s'expoſoit tous les jours à la fureur d'un Prince payen, en procurant la ſépulture aux corps de ceux que l'on avoit fait mourir. Qui n'eût attendu quelque grand bonheur pour récompenſe d'une vie ſi ſainte, ſurtout en un temps où la loi donnée par Moïſe propoſoit principalement à ceux qui l'accompliroient, ainſi que faiſoit Tobie, des jours heureux & une félicité temporelle? Mais ceux qui vivoient de la lumiere de la foi en jugeoient d'une autre ſorte. Et dés ce temps de la loi ancienne, Dieu ſe plaiſoit à faire voir en la perſonne de quelques-uns de ſes plus fideles ſerviteurs, une figure de ce qui devoit arriver ſous le regne de la loi nouvelle, qui ne propoſe en ce monde aux diſciples d'un Dieu crucifié que des ſouffrances, des afflictions & des croix, qui ne leur promet de part à la gloire & au triomphe de leur divin chef, qu'autant qu'ils en auront eu à ſes peines & à ſes ſouffrances.

Lors donc que Tobie étoit un jour fatigué du grand travail qu'il avoit ſouffert dans l'exercice ordinaire de ſa piété, s'étant endormi prés d'une muraille; il lui tomba ſur les yeux de la fiente

d'hirondelles, qui avoient leur nid au-deſſus, & il en devint aveugle. Nous ne nous arrêtons point à examiner ici comment cela arriva. Il ſuffit que l'Ecriture nous témoigne que cela ſe fit, pour le croire. Et il paroît même, comme on le verra bien-tôt, que cet accident ne doit point être conſidéré comme un haſard, mais comme un effet de la volonté de Dieu. On peut néantmoins remarquer ici en paſſant avec un Auteur, que la fiente des hirondelles a cette propriété de deſſecher & de brûler; que leurs petits en ſont ſouvent aveuglés; mais que la nature leur a appris à ſe ſervir de la chélidoine pour leur redonner la vue quand ils l'ont perdue. Et Tertullien s'eſt ſervi admirablement de cet exemple pour faire voir, que les bêtes connoiſſant par l'inſtinct de Dieu les remedes qui leur ſont propres, & s'en ſervant très-utilement, il eſt honteux à un homme qui s'eſt bleſſé par le péché, & qui ſçait que la pénitence eſt établie par l'ordre de Dieu pour ſa guériſon & ſon ſalut, de négliger d'y avoir recours. Tobie, qui bien que juſte, ſe conſidéroit comme un pécheur, trouva dans la perte même de ſa vue un moyen de ſe purifier de plus en plus devant Dieu, & d'acquérir une nouvelle lumiere pour ſon ame. Car après que les Médecins, comme le portent l'Hebreu & le Grec, eurent travaillé inutilement à le guérir, ſa patience & ſon humble ſoumiſſion à la volonté de Dieu, fut le grand remede dont il ſe ſervit pour ſoulager ſon aveuglement. » Etant devenu aveugle, dit » ſaint Ambroiſe, il ne ſe plaignit point, & il ne » murmura point, en diſant: Eſt-ce-là la récompenſe de tous mes travaux? Il ſentit plus de

Tirin. in hunc loc.

Plin. lib. 10. c. 37.

Tertull. de pœnit. c. 12.

Cap. 2. 3.

Ambr. de Tob. c. 2.

» douleur d'être hors d'état de s'acquitter des » fonctions ordinaires de ſa charité, que de ſe » voir privé de l'uſage de ſes yeux ; & il regarda » cet aveuglement beaucoup plus comme un obſ- » tacle aux devoirs qu'il eût déſiré de pouvoir » rendre à ſes freres, que comme une peine. » *Fraudari magis ſe doluit obſequiorum, quam oculorum munere : nec cacitatem pœnam, ſed impedimentum putabat.*

℣. 12. 13, &c. *Dieu permit que cette tentation lui arrivât, afin que ſa patience ſervît d'exemple à la poſtérité, comme celle du ſaint homme Job. Car ayant toujours craint Dieu dès ſon enfance, & gardé tous ſes commandemens, il ne s'attriſta & ne murmura point contre Dieu..... Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur, &c.*

Il y a des tentations qui ſervent à l'homme pour lui faire reconnoître & reſſentir ſa foibleſſe. Telle fut, dit ſaint Auguſtin, celle par laquelle Pierre ayant préſumé vainement de ſes propres forces, ſe laiſſa aller juſqu'à renoncer ſon divin maître, afin qu'enſuite il méritât par ſes larmes de recevoir ce qu'il n'avoit pas encore. *Aug. in Pſ. 55. tom. 8.* Mais il y a d'autres tentations qui ſont deſtinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. Telle a été celle du ſaint homme Job. Et telle fut celle de Tobie, que le Saint Eſprit compare à Job en ce lieu, pour faire connoître combien il étoit parfait dans ſa patience ; puiſque Job a été conſidéré par les ſaints Peres comme la figure de JESUS-CHRIST même. Nous pouvons donc dire de Tobie ce que le même ſaint Auguſtin dit de Job ; Que le diable ne put pénétrer juſqu'au ſanctuaire de ſon cœur, qui étoit rempli de re- *Ibidem.*

connoiſſance envers Dieu pour lui offrir très-ſincérement des ſacrifices de louanges. *Arcam ſancti pectoris ſui diabolus non invaſerat. Plenus erat unde ſacrificaret.*

La crainte de Dieu qu'il avoit toujours conſervée dès ſon enfance, lui tint lieu, ſelon l'Ecriture, d'un très-ferme fondement ſur lequel *il demeura immobile* dans cette affliction ſi terrible. *Il rendoit graces à Dieu tous les jours*, en regardant cette épreuve comme un effet de ſon amour. Et il ſe tenoit heureux d'avoir travaillé fidellement juſqu'alors, à *garder les commandemens de Dieu:* puiſque cette piété dans laquelle il avoit toujours vécu, étoit un très-grand ſujet de conſolation pour lui, & le ſoutenoit divinement dans une ſi grande perte, qui auroit fait murmurer toute autre perſonne moins affermie qu'il n'étoit dans la crainte du Seigneur. Mais c'étoit Dieu, dit ſaint Auguſtin, qui donnoit à ſes ſerviteurs dans ces rencontres ce qu'ils lui offroient enſuite. Et ces actions de graces & ces louanges naiſſoient du tréſor de grace qu'ils avoient reçu de lui. *Ipſe dita-verat, unde illi offerebat quod amabat.*

℣. 15. 16. *Et comme des Rois inſultoient au bienheureux Job; ainſi ſes parens & ſes alliés ſe railloient de ſa maniere de vie, en lui diſant : Où eſt votre eſpérance, pour laquelle vous faiſiez tant d'aumônes, & vous enſeveliſſiez les morts ?*

Nous avons marqué, en expliquant Job, que ſes trois amis, *Eliphas*, *Baldad* & *Sophar*, étoient des hommes très-puiſſans parmi les Iduméens & les Arabes, & qu'on leur donnoit le nom de *Princes* & de *Rois*. C'eſt de ces amis de Job que l'Ecriture parle en ce lieu. Et comme elle a comparé

Tobie

Tobie à Job dans la patience qu'ils firent tous deux paroître étant affligés de Dieu ; elle compare de même les parens & les alliés de Tobie aux amis de Job, dans la raillerie & l'insulte avec laquelle ils se moquoient de la piété & de la vie sainte de celui qu'ils voyoient alors dans l'affliction. *Où est votre espérance*, lui disoient-ils, *qui vous portoit à ensevelir les morts, & à faire tant d'aumônes ?* C'est-à-dire, selon la remarque d'un Interprete, qu'il y en avoit beaucoup parmi ceux mêmes de ce peuple, qui ne s'étoient point abandonnés à l'Idolâtrie, qui regardoient la félicité temporelle, comme la seule récompense qu'on devoit attendre de l'observation de la loi. C'étoient des hommes charnels & à demi infideles, qui bornoient leurs espérances à cette vie, & qui n'étoient point les vrais enfans d'Abraham, dont la foi lui avoit fait envisager les choses futures dans les présentes, & les biens du ciel dans ceux de la terre. Ils se trompoient donc grossiérement, en s'imaginant que l'espérance qui portoit Tobie à faire tant d'œuvres de charité, étoit temporelle, & regardoit seulement le bonheur de cette vie. Aussi ce saint homme les détrompa par ces excellentes paroles. *Estius in hunc loc.*

℣. 18. *Nous sommes enfans des Saints, & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise.*

C'est comme si ce saint homme avoit dit à ses parens : Ne considérez-vous pas que *nous sommes les enfans des Saints ;* c'est-à-dire, d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, qui ont mis leur joie & leur espérance en Dieu, & qui vivant sur la terre dans la piété, comme ils ont fait, *attendoient une*

autre vie que celle dont nous jouiſſons préſentement? Que ſi nous ſommes leurs enfans, nous devons donc imiter leur foi, & ne nous point troubler des afflictions qui nous arrivent dans ce monde; puiſque nous avons ſujet d'eſpérer comme eux une autre vie que Dieu donnera à ceux qui lui ſont fideles. Il ſemble, dit un Interprete, que Tobie parle avec la même aſſurance que s'il eût parlé depuis le Concile de Nicée, & eût dit avec tous les fideles: *J'attends la réſurrection des morts, & la vie du ſiecle à venir.*

Menoch. in hunc locum.

Quant à ce qu'il dit; Que Dieu doit donner cette vie *à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promiſe;* on ne le doit pas entendre au ſens que l'ont entendu les Novatiens & les Montaniſtes, comme ſi ceux-là ſeulement pouvoient eſpérer cette vie heureuſe de l'autre monde, qui n'ont jamais violé l'alliance du Seigneur. Le ſeul exemple du Roi David, qui eſt tombé dans de ſi grands crimes, & qui s'en eſt relevé ſi parfaitement par la pénitence, qu'il a mérité que Dieu même l'ait toujours propoſé comme *ſon* véritable *ſerviteur*, nous doit convaincre que les péchés où l'on eſt tombé ne doivent jamais faire perdre l'eſpérance de cette vie bienheureuſe, à ceux qui travaillent ſincérement à ſe réconcilier avec Dieu par la pénitence. Ainſi ce qu'on doit entendre par ces paroles de Tobie, eſt ſeulement; Que Dieu eſt fidele à ceux qui lui ſont fideles, & qu'il ne manquera point de donner à ceux qui perſévéreront dans la piété, la vie qu'il leur a promiſe, qui étant une vie toute céleſte, ne peut être la récompenſe que de la vie *de la foi.*

℣. 21. *Son mari l'ayant entendu crier, dit à ſa*

femme : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé. Rendez-le à ceux à qui il eſt, &c.

Tobie étoit pauvre alors, ſoit qu'il ſe fût appauvri par l'aſſiſtance qu'il donnoit aux autres, ſoit que l'exercice continuel de ſa charité envers les morts l'eût expoſé à la fureur des payens, & lui eût fait perdre une partie de ſon bien. Le texte Grec porte même, qu'après qu'il fut devenu aveugle, & que les médecins eurent travaillé inutilement à le guérir, ſon neveu Archiacharus, dont on a parlé auparavant, lui donnoit ſa nourriture. Dans cet état de pauvreté où il ſe trouvoit, ſa femme étoit obligée de gagner ſa vie, allant tous les jours faire de la toile. Et il arriva qu'un jour elle rapporta un chevreau en ſa maiſon. Le Grec marque qu'il lui fut donné en préſent par-deſſus ce qu'on lui devoit pour ſon travail. Or comme Tobie ſçavoit bien qu'elle ne pouvoit avoir gagné ce chevreau, il commença à appréhender que l'extrême néceſſité où ils ſe trouvoient alors, n'eût porté ſa femme à le dérober : ce qui l'engagea à lui dire ces paroles : *Prenez garde que ce chevreau ne ſoit pas à nous.*

℣. 22. *Alors ſa femme lui répondit en colere : Il paroît combien toutes vos eſpérances étoient vaines, & à quoi ſe ſont terminées toutes vos aumônes.*

Cette femme ayant répondu à Tobie, ſelon que le porte le texte Grec, que ce chevreau lui avoit été donné en préſent outre ſon travail, il ne put le croire ; & la tendreſſe de ſa conſcience lui faiſant appréhender qu'il n'eût été effectivement volé, il en rougit, ou ſelon l'Hebreu, il eut ſur cela quelque conteſtation avec elle. Ce fut donc alors que ſa femme, au lieu de tâcher

de l'éclaircir doucement & de lui faire connoître la vérité, s'emporta avec beaucoup de chaleur pour lui reprocher toutes ſes aumônes, ſoit qu'elle voulût lui marquer, que ſes charités exceſſives & indiſcretes les avoient réduits dans l'état où ils ſe voyoient alors; ſoit qu'elle penſât ſeulement à ſe mocquer de ſa piété & des belles eſpérances dont il s'étoit vainement flatté, lorſqu'il avoit cru que vivant en homme de bien, il ne pourroit point manquer d'être heureux.

Telle eſt l'extravagance de cette femme, qui jugeoit de ſon mari par elle même, & qui regardoit la piété par rapport à ſes intérêts temporels. » Combien grande, dit ſaint Auguſtin, » croit-on qu'eſt la miſere d'un homme qui ne » peut voir la lumiere corporelle? Quelqu'un » eſt-il devenu aveugle? on dit auſſi-tôt: Il a » commis quelque crime; & Dieu étoit en co- » lere contre lui. C'eſt ce que la femme de Tobie » reprochoit à ſon mari. Tobie crioit ſur le ſujet » de ce chevreau, dans la crainte qu'il avoit » qu'on ne l'eût volé. Et elle au contraire ré- » pondit en lui inſultant: *Où ſont maintenant tou-* » *tes vos juſtices?* Combien cette femme étoit-el- » le aveugle? Et combien cette homme avoit-il » l'eſprit éclairé? L'une jouiſſoit extérieurement » de la lumiere du ſoleil. Et l'autre jouiſſoit in- » térieurement de la lumiere de la juſtice. La- » quelle de ces deux lumieres étoit préférable à » l'autre?

Auguſt. in Matt. ſerm. 18. c. 15 tom. 10.

Auſſi ſaint Cyprien parlant de Tobie, dit, Que la perte qu'il fit de ſa vue ne ſervit qu'à augmenter ſa reconnoiſſance envers Dieu, & ſes louanges; & que ſa femme s'étant efforcée de

Cyprian. De mortalit.

le corrompre par la maniere injurieuſe dont elle inſulta à ſa juſtice, il en devint plus digne de Dieu par le mérite d'une plus parfaite patience. *Magis Deum patientiâ majore promeruit.*

CHAPITRE III.

1. TUnc ait Tobias ingemuit, & cœpit orare cum lacrimis,

2. dicens: Juſtus es, Domine, & omnia judicia tua juſta ſunt, & omnes viæ tuæ, miſericordia, & veritas, & judicium.

3. Et nunc, Domine, memor eſto meî, & ne vindictam ſumas de peccatis meis, neque reminiſcaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideò traditi ſumus in direptionem, & captivitatem, & mortem, & in fabulam, & in improperium omnibus nationibus, in quibus diſperſiſti nos.

1. ALors Tobie jettant un profond ſoupir, commença à prier avec larmes, en diſant:

2. Seigneur, vous êtes juſte; tous vos jugemens ſont pleins d'équité, & toutes vos voies ne ſont que miſéricorde, vérité & juſtice.

3. Seigneur, ſouvenez-vous maintenant de moi; ne prenez point vengeance de mes péchés, & ne rappellez point en votre mémoire mes offenſes ni celles de mes parens *.

4. Nous n'avons point obéi à vos préceptes; c'eſt pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort; & vous nous avez rendu la fable & le jouet de toutes les nations parmi leſquelles vous nous avez diſperſés.

¥. 3. autres aucêtres Menoch.

5. Seigneur, vos jugemens ſont grands & *terribles*, parce que nous ne nous ſommes point conduits ſelon vos préceptes, & que nous n'avons point marché ſincerement en votre préſence.

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus ſecundùm præcepta tua, & non ambulavimus ſinceriter coram te.

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi ſelon votre volonté, & commandez que mon ame ſoit reçue en paix : parce qu'il m'eſt plus avantageux de mourir, que de vivre *plus long-temps*.

6. Et nunc, Domine, ſecundùm voluntatem tuam fac mecum, & præcipe in pace recipi ſpiritum meum : expedit enim mihi mori magis quàm vivere.

7. En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguel, qui demeuroit à Ragès ville des Medes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des ſervantes de ſon pere.

7. Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, & ipſa audiret improperium ab una ex ancillis patris ſui,

8. elle avoit déja épouſé ſept hommes l'un après l'autre ; & un démon nommé Aſmodée, les avoit tués auſſi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle.

8. quoniam tradita fuerat ſeptem viris, & dæmonium nomine Aſmodæus occiderat eos, mox ut ingreſſi fuiſſent ad eam.

9. Comme donc elle reprenoit cette ſervante pour quelque faute qu'elle avoit faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de

9. Ergo cùm pro culpa ſua increparet puellam, reſpondit ei, dicens : ampliùs ex te non videamus filium, aut filiam ſuper terram, in-

terfectrix virorum tuorum.

10. Numquid & occidere me vis, ſicut jam occidiſti ſeptem viros. Ad hanc vocem perexit in ſuperius cubiculum domus ſuæ : & tribus diebus, & tribus noctibus non manducavit, neque bibit :

11. ſed oratione perſiſtens cum lacrimis deprecabatur Deum, ut ab iſto improperio liberaret eam.

12. Factum eſt autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Dominum,

13. dixit : Benedictum eſt nomen tuum, Deus patrum noſtrorum : qui cùm iratus fueris, miſericordiam facies, & in tempore tribulationis peccata dimittis his qui invocant te.

14. Ad te, Domine, faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.

15. Peto, Domine, ut de vinculo impropetii hujus abſolvas me, aut certè deſuper ter-

toi ni fils ni fille ſur la terre, meurtriere de tes maris.

10. Ne veux-tu point me tuer auſſi, comme tu as déja tué ſept maris ? A cette parole Sara monta dans une chambre qui étoit au haut de la maiſon, où elle demeura trois jours & trois nuits ſans boire & ſans manger :

11. & perſeverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre.

12. Le troiſiéme jour, achevant ſa priere & beniſſant le Seigneur,

13. elle dit : Que votre nom ſoit beni, ô Dieu de nos peres, qui faites miſericorde, après vous être mis en colere, & qui dans le temps de l'affliction pardonnez les pechés à ceux qui vous invoquent.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon viſage, & j'arrête mes yeux ſur vous.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me vois expoſée, ou

que vous me retiriez de deſſus la terre.

ram eripias me.

16. Vous ſçavez, Seigneur, que je n'ai jamais déſiré un mari, & que j'ai conſervé mon ame pure de tous les mauvais deſirs.

26. Tu ſcis, Domine, quia nunquam concupivi virum, & mundam ſervavi animam meam ab omni concupiſcentia.

17. Je ne me ſuis jamais mêlée avec ceux qui aiment à ſe divertir, & je n'ai jamais eu aucun commerce avec les perſonnes qui ſe conduiſent avec légereté.

17. Nunquam cum ludendibus miſcui me: neque eum his, qui in levitate ambulant, partiçipem me præbui.

18. Que ſi j'ai conſenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour ſuivre ma paſſion.

18. Virum autem eum timore tuo, non cum libidine mea conſenſi ſuſcipere.

19. Et, ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moi, parce que vous m'avez peut-être réſervée pour un autre époux.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forſitan me non fuerunt digni: quia forſitan viro alii conſervaſti me.

20. Car il n'eſt point au pouvoir de l'homme de pénetrer dans vos conſeils *.

20. Non eſt enim in hominis poteſtate conſilium tuum.

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous eſt dû, ſe tient aſſuré, que ſi vous l'éprouvez pendant ſa vie, il ſera couronné; ſi vous l'affligez, il ſera deli-

22. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quòd vita ejus, ſi in probatione fuerit, coronabitur: ſi autem in tribulatione fuerit, liberabitur: & ſi in cor-

* 20. *letr.* Car votre conſeil n'eſt pas au pouvoir de l'homme.

reptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit.

22. Non enim delectatis in perditionibus nostris: quia post tempestatem, tranquillum facis: & post lacrimationem & fletum, exultationem infundis.

24. Sit nomen tuum Deus Israel benedictum in secula.

24. In illo tempore exauditæ sunt preces amborum in conspectu gloriæ summi Dei.

25. Et missus est Angelus Domini sanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini recitatæ.

vré; & si vous le châtiez, il pourra obtenir miſericorde.

22. Car vous ne prenez point plaiſir à ce qui nous afflige; mais après la tempête, vous rendez le calme; & après les larmes & les ſoupirs, vous nous comblez de joie.

23. O Dieu d'Iſrael, que votre nom ſoit beni dans tous les ſiecles.

24. Ces deux prieres de de Tobie & de Sara furent exaucées en même-temps devant la gloire du Dieu ſouverain.

25. Et Raphael le ſaint Ange du Seigneur, fut envoyé pour les guérir tous deux, comme leurs prieres avoient été préſentées au Seigneur en même-temps.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *ALors Tobie jettant un profond ſoupir, commença à prier avec larmes, en diſant: Vous êtes juſte, Seigneur, tous vos jugemens ſont pleins d'équité, & toutes vos voies ne ſont que miſéricorde, vérité & juſtice.*

La plus rude épreuve que reçut Job, ne fut

pas celle de la perte de tous ſes biens & de ſes enfans ; mais le reproche que lui fit ſa femme ſur le ſujet de ſa piété, comme ſi cette même piété eut été la cauſe de la ruine de ſa maiſon. Rien n'eſt plus ſenſible à un ſerviteur de Dieu, qui vit de la foi, que de voir ainſi la Religion attaquée en elle-même, la vertu expoſée à la calomnie & au triomphe de l'impiété. Auſſi Tobie ayant perdu tout d'un coup les yeux, ne s'en plaint point, & n'en eſt troublé en aucune ſorte : au lieu que ſa femme s'élevant en quelque façon contre Dieu même par l'impiété avec laquelle elle ſe mocque de la juſtice & des aumônes de ſon mari, il ſe trouble dans le moment, *& jette un profond ſoupir.* Mais il a recours en même-temps à la priere ; & rentrant en ſoi pour faire une ſérieuſe réflexion ſur ſon cœur, il commence à craindre non que ſes aumônes & ſes autres exercices de charité euſſent pu être la cauſe de l'affliction où il ſe voyoit, comme ſa femme & ſes parens le lui reprochoient ; mais que ce ne fuſſent au contraire ſes propres péchés. C'eſt pourquoi *il pleure ;* & il rend gloire au Seigneur en lui diſant : *Tous vos jugemens ſont pleins d'équité ;* ce qui m'oblige de les adorer en ſilence & ſans me plaindre ; & *toutes vos voies ne ſont que miſéricorde, vérité, & juſtice* ; c'eſt-à-dire, toutes les voies par leſquelles vous conduiſez vos ſerviteurs, ſont remplies pour eux *de miſéricorde,* puiſque vous ne les affligez que pour les ſauver ; *de vérité,* puiſque vous accompliſſez en eux ce que vous leur avez dit dans vos Ecritures, *Que vous châtiez ceux que vous aimez ; & de juſtice,* puiſque nul homme, quelque ſaint qu'il ſoit, n'eſt

exempt de péché devant vos yeux durant qu'il vit ſur la terre.

℣. 3. *Et maintenant ſouvenez-vous de moi, Seigneur ; ne prenez point vengeance de mes péchés, & ne rappellez point en votre mémoire mes offenſes, ni celles de mes parens.*

Dieu n'avoit garde d'avoir oublié Tobie ; puiſque, comme on l'a déja marqué, lorſqu'il s'occupoit à la charité, & qu'il enſeveliſſoit les morts, l'Ange Raphael avoit ſoin de préſenter ſes prieres au Seigneur. Cependant la crainte où il fut en conſidérant ſes propres péchés & ceux de ſes peres, le fit trembler, ne connoiſſant point ſi Dieu étoit en colere contre lui, & enviſageant peut-être le reproche que ſes parens lui faiſoient, comme un avertiſſement que Dieu même lui donnoit de ſonder ſon cœur, pour examiner ſi ſa juſtice & ſes aumônes étoient véritablement dignes de ſa ſouveraine pureté. Qui donc d'entre ceux qui ſe regardent peut-être comme juſtes, ne tremblera à la vue d'un ſi ſaint homme, dont la vie, quoique très-parfaite & toute occupée en des œuvres de piété, ne laiſſoit pas de lui devenir ſuſpecte ? Qui ne s'humiliera dans les afflictions ſous la main toute-puiſſante de Dieu, lorſqu'il voit ce juſte affligé s'anéantir devant Dieu ; ne ſonger qu'à ſes péchés & à ceux de ſes parens ; & lui demander très inſtamment qu'il lui plût *de ſe ſouvenir de lui ?* Mais on pouvoit dire que la marque la plus aſſurée que Dieu n'avoit point oublié Tobie, étoit de ce qu'il lui inſpiroit ces mêmes penſées d'anéantiſſement & d'une humble frayeur en ſa préſence. Et comme cet aveuglement corporel qu'il lui envoya étoit l'épreuve

& la récompenſe de ſa piété, les reproches de ſa femme, & les inſultes de ſes amis tenoient lieu comme de préſervatif à ſa vertu, en lui fourniſſant un nouveau ſujet de s'humilier dans ſa vertu même.

℣. 4. *Nous n'avons point obéi à vos préceptes ; c'eſt pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort, &c.*

Tobie s'étoit conſervé dans la crainte du Sei-
cap. 1. 8. gneur dès ſon enfance. Et nous avons vu qu'il obſervoit exactement les ordonnances de la loi, n'étant encore qu'un petit enfant. Comment donc peut-il dire à Dieu ſincerement : *Nous n'avons point obéi à vos préceptes ?* C'eſt ſans doute qu'il ne ſe regardoit pas ſeul, mais avec tout le peuple d'Iſrael & avec ſes peres. Et ainſi ſa propre fidélité ne l'élevoit point : mais les péchés de tous les autres lui devenoient propres en quelque maniere par la charité qui l'uniſſoit avec toute ſa nation. Tels ont été tous les Saints tant de l'ancien Teſtament que du nouveau. Leur ſainteté particuliere n'a point empêché qu'ils ne ſe ſoient regardés comme pecheurs, tant à cauſe de ce fonds inépuiſable de concupiſcence qu'ils ſentoient au-dedans d'eux, & qui les faiſoit tomber tous les jours en pluſieurs fautes ; qu'à cauſe qu'ils ne ſe ſéparoient point d'avec les plus grands pecheurs, étant unis extérieurement avec eux par les mêmes Sacremens de la circonciſion ou du baptême, & ſçachant bien que Dieu faiſoit en eux un diſcernement de grace, qui les obligeant à une plus grande reconnoiſſance, les engageoit à ſentir plus vivement ce qu'ils étoient par eux-mêmes.

Nous avons vu dans le livre du Deuteronome, que Dieu menaça ſon peuple, s'il n'écoutoit la voix du Seigneur ſon Dieu, & ne gardoit tous ſes préceptes, & toutes les ordonnances de ſa loi; *Qu'il ſeroit chargé de toutes ſortes de malédictions, qu'il ſe verroit aſſujetti à un ennemi* cruel, *qui lui mettroit ſur le cou un joug de fer; & qu'il ſeroit diſperſé dans toutes les nations, où il ne pourroit avoir aucun repos.* C'eſt à quoi Tobie ſemble faire alluſion, lorſqu'il dit à Dieu, *Qu'il les a abandonnés au pillage, à la captivité & à la mort, pour n'avoir point obéi à ſes préceptes.* Et c'eſt auſſi ce qui fait voir davantage combien il avoit raiſon de dire; Que les voies de Dieu étoient & *miſéricorde*, & *vérité*, & *juſtice*, puiſqu'en puniſſant ſon peuple, il le faiſoit par *miſéricorde*, pour le porter à avoir recours à lui; qu'il accompliſſoit en même-temps la *vérité* des menaces dont nous venons de parler; & qu'il faiſoit éclater enfin une *juſtice* pleine de clémence envers ceux qui avoient oſé mépriſer ſa miſéricorde. *Deuter. c. 28. v. 15. 48. 49. & 64.*

℣. 6. *Et maintenant, Seigneur, traitez-moi ſelon votre volonté, & commandez que mon ame ſoit reçue en paix; parce qu'il m'eſt plus avantageux de mourir que de vivre* plus long-temps.

Nous ne voyons rien de plus commun dans l'Ecriture, que cet ennui de la vie dont ſont touchés les plus grands Saints. On y voir Job attaqué en mille manieres par le démon, & encore plus accablé par les injuſtes reproches de ſes amis, témoigner à Dieu que ſon ame & tout ce qu'il y avoit de plus fort en lui ſouhaitoit la mort On y voit le Prophete Elie perſécuté par l'impie Jeſabel, demander à Dieu comme une grace; Qu'il *Job. c. 7. v. 15.* *3. Reg. 19. 4.*

voulût bien le retirer de ce monde. On y voit ſaint
2. Cor. 1. 8. Paul ce grand Apôtre des nations, déclarer aux fideles de Corinthe ; *Que le poids des afflictions dont il s'étoit trouvé accablé, avoit été ſi exceſſif & tellement au-deſſus de ſes forces, qu'il lui avoit même rendu la vie ennuyeuſe.* Il n'eſt donc pas ſurprenant non plus que le ſaint homme Tobie étant devenu tout d'un coup aveugle, & voyant que tous ſes proches, ſa femme même s'élevoient contre la piété de ſa vie paſſée, & deshonoroient la Religion en inſultant à la ſepulture des morts & à l'aumône, demande à Dieu qu'il veuille bien retirer ſon ame du monde, la délivrer des ſcandales que l'impiété des hommes charnels lui tendoit, & la mettre *en paix* hors des troubles de la vie préſente. Que s'il fait à Dieu cette demande, c'eſt néanmoins en ſe ſoumettant à ſa volonté. Il lui repréſente ce qu'il croit lui être plus avantageux. Mais il ſoumet ſa penſée à la volonté de celui qui connoît parfaitement quel eſt ſon vrai avantage. C'eſt cette maniere de prier qui a été conſacré en quelque ſorte par l'exemple de JESUS-CHRIST même, lorſqu'en demandant pour la conſolation des foibles, dont il figuroit l'infirmité, que le calice de ſa paſſion s'éloignât de lui, il ajouta auſſi-tôt ; Que la volonté de ſon Pere fût accomplie, & non la ſienne.

℣. 7. 8. *En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguel, qui demeuroit à Ragès ville des Medes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des ſervantes de ſon pere. Elle avoit déja épouſé ſept hommes l'un après l'autre ; & un démon nommé Aſmodée, les avoit tous tués auſſi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle, &c.*

On peut ici admirer la divine providence, &

la bonté avec laquelle Dieu prend le ſoin de conſoler & de ſoutenir ſes ſerviteurs On voit d'un côté Tobie privé de la vue, & expoſé aux inſultes de ſa femme & de ſes proches. Et l'on voit de l'autre une fille privée de la bénédiction du mariage, & attaquée par l'impoſture d'une ſervante, qui l'accuſe d'avoir tué ſept maris l'un après l'autre, lorſque c'étoit l'impudicité de ces maris qui les expoſoit à la cruauté du démon. Tobie, dans l'extrême affliction où il ſe trouvoit, fait à Dieu cette excellente priere dont nous venons de parler. Et Sara étant dans l'accablement de la douleur, offre auſſi à Dieu la priere qui eſt rapportée dans ce chapitre. Et comme tous deux étoient inſpirés de Dieu, ils furent tous deux également exaucés, mais d'une maniere toute différente de leurs penſées, ainſi que nous le verrons dans la ſuite.

Corne. à Lap. in hunc loc.

On fait ſur ce lieu une difficulté, dont quelques-uns ont prétendu ſe ſervir pour affoiblir la certitude de cette hiſtoire. C'eſt que ce qui eſt dit ici, que *Sara demeuroit à Ragès, ville de Medes*, ſemble d'abord ne ſe pouvoir accorder avec ce qui eſt marqué auparavant, que Gabelus demeuroit auſſi dans la ville de Ragès; puiſque nous verrons dans le neuviéme chapitre l'Ange Raphael partir du lieu de la demeure de Sara pour aller trouver Gabelus, comme demeurant en un autre lieu bien éloigné. Mais on peut répondre avec quelques Interpretes, qu'au lieu de Ragès il y a *Ecbatanes* dans le Grec; & qu'ainſi, ou Ecbatanes ſignifie en cet endroit la province, & que dans cette province il y avoit deux villes portant le nom de Ragès, comme l'on voyoit

Eſtius in hunc loc.

Menoc. Tirin.

deux Antioches, deux Alexandries & deux Céſarées; ou qu'Echatanes marque le nom d'une ville, & que cette ville ſe nommoit auſſi Ragès, mais qu'elle étoit différente & éloignée de cette autre où demeuroit Gabelus.

Le démon dont il eſt parlé ici ſe nommoit, dit l'Ecriture, *Aſmodée*. Sur quoi l'on demande qui le nommoit de la ſorte, & s'il avoit véritablement ce nom. Tous les Interpretes conviennent qu'il paroît, ſelon l'Hebreu, qu'on l'avoit ainſi nommé d'un nom qui marquoit, qu'il étoit le prince de tous les démons de Medes, qui enflammoit la concupiſcence dans les hommes. Nous verrons enſuite cette même explication confirmée par les paroles de l'Ange, qui dit à Tobie; Que *ceux qui en ſe mariant ne ſongent ainſi que des bêtes, qu'à ſatisfaire leur brutalité, ſont ſous la puiſſance du démon.*

Serrarius Menoch. Tirin.

Tob. 6. 17.

℣. 11. *Et perſévérant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre.*

La charité & les aumônes de Tobie, décriées par ſes proches, & la chaſteté admirable de Sara, chargée d'outrages & accuſée de tant d'homicides, étoient preſqu'en une égale conſidération devant Dieu. Et l'une & l'autre de ces deux perſonnes ſi ſaintes ſe trouvoient également en danger d'être accablées. On peut juger de l'effet qu'un ſi grand outrage produiſit au fond du cœur de Sara; puiſque s'étant renfermée dans une chambre haute, où les anciens ſe retiroient ordinairement pour prier; *elle y demeura trois jours & trois nuits ſans boire ni manger.* Dans une ſi grande extrémité, elle eut recours, comme Tobie, à la priere.

priere. Elle pleura & elle ſe tint en la préſence de Dieu, ne s'adreſſant qu'à lui ſeul pour lui demander d'être *délivré d'un opprobre*, qu'elle ſçavoit que lui ſeul avoit le pouvoir d'éloigner d'elle. Cet *opprobre* étoit non-ſeulement le reproche ſi ſanglant que ſa ſervante lui avoit fait en l'appellant *meurtriere de ſes ſept maris*, mais encore la ſtérilité qu'elle lui avoit ſouhaitée par une imprécation ſi criminelle.

Le temps des prodiges eſt paſſé, & l'on ne voit pas préſentement que ce démon, à qui l'on avoit donné le nom d'Aſmodée, ait la puiſſance, ainſi qu'il l'avoit alors, ſur la vie de ceux qui, comme dit l'Ange Raphael, *ne ſongent en ſe mariant qu'à ſatisfaire leur brutalité ainſi que des bêtes.* Nous ne voyons plus de ces gens qui ſoient étouffés par le démon, quoiqu'il y en ait ſans doute un grand nombre dans l'Egliſe même, qui ſe rendent d'autant plus coupables, que la religion de JESUS-CHRIST leur inſpire une plus grande chaſteté, & que l'Apôtre ſaint Paul leur propoſe dans l'union toute divine de JESUS-CHRIST & de l'Egliſe, & dans l'amour ineffable que cet Epoux immortel a pour ſon Epouſe, un modele de l'union ſainte qu'ils doivent avoir avec leurs femmes. *Epheſ. 5. 25. 32.*

Mais ce qui ne ſe fait plus d'une maniere extérieure & ſenſible, ſe fait encore d'une maniere toute ſpirituelle & inviſible; & ſi les corps ne ſont plus étouffés par le démon de l'impureté, les ames en ſont peut être d'autant plus aſſujetties à ſa tyrannie, qui pour ne pas éclater par des effets ſi ſenſibles, n'en eſt que plus redoutable. Il y eut juſqu'à ſept maris de la pieuſe & chaſte Sara, qui

furent tués par Asmodée, & il n'y eut que le seul Tobie qui mérita de consommer un saint mariage avec elle. Ce nombre de *sept* semble nous marTob. 6. 17. quer cette grande multitude de personnes *qui s'engagent tellement dans le mariage*, dit l'Ecriture, *qu'elles baniſſent Dieu de leur cœur & de leur esprit*; c'est-à-dire, *qu'elles ne songent qu'à la sensualité*. Et cette unité marquée par Tobie, nous fait comprendre combien il y en a peu qui se préparent comme il le faut à l'état du mariage, qui bien que saint, est accompagné de tant de perils.

Mais combien y a-t-il eu dans tous les siecles d'époux différens qui ont voulu s'approprier la chaste Sara; c'est-à-dire, en l'expliquant comme une figure, l'Eglise de Dieu & sa véritable Religion, qui a commencé dès le commencement du monde? Combien de gens abandonnés à l'idolâtrie, à *l'impureté* & à l'erreur, ont-ils entrepris de s'attribuer cette chaste épouse qui étoit uniquement destinée à JESUS-CHRIT, figuré par Tobie? Sans parler des infideles, les Valentins, les Marcions, les Arius, les Nestorius, les Eutychès & tant d'autres, peuvent être regardés comme ces sept maris de Sara, que l'esprit d'impureté & d'erreur possédoit entiérement, & qui ayant été étouffés par le souffle du Seigneur, ont fait place à JESUS-CHRIST comme un vrai Tobie, lequel devoit être le seul Epoux immortel de la vraie Sara; c'est-à-dire, de l'Eglise & de l'ame de chaque fidele, que saint Paul appelle 2. Cor. 11. 2. *cette Vierge toute pure qu'il a fiancée à l'unique époux* JESUS-CHRIST.

℣. 18. 19. *Si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour suivre ma*

paſſion. Et où j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moi; parce que vous m'avez peut-être réſervée pour un autre époux.

La triſteſſe que Sara reſſentit, en ſe voyant accuſée d'avoir tué ſept maris l'un après l'autre, fut ſi grande, qu'il eſt marqué dans l'Hebreu, ſelon quelques-uns, qu'elle penſa en être étouffée. Et il n'eſt pas ſurprenant qu'une fille auſſi chaſte & auſſi pieuſe que Sara ſoit entrée dans une eſpece d'agonie, & ſe ſoit vue aux approches de la mort étant accuſée tout d'un coup de tant de crimes effroyables dont elle étoit innocente; puiſque JESUS-CHRIST, Dieu & homme tout enſemble, voulant bien repréſenter en ſa perſonne la foibleſſe de ſes membres, eſt tombé lui-même dans cette agonie & cette triſteſſe mortelle, en conſidérant tous les outrages de ſa Paſſion, & tous les péchés de tous les hommes, dont il devoit ſe charger comme la victime de la juſtice de ſon Pere. *Vatabl. Cornel. à L pid. in hunc loc.*

La priere qu'elle fait à Dieu dans cet état eſt très-aiſée à entendre, & n'a preſque aucun beſoin d'explication. Mais elle mérite d'être beaucoup méditée. Elle n'eſt pas tout à fait la même dans le Latin, dans le Grec & dans l'Hebreu. Et les Interpretes remarquent fort bien que cette diverſité peut être venue de ce que Sara ayant prié trois jours de ſuite, le Latin, le Grec & l'Hebreu en ont chacun rapporté quelques parties différentes. Quoiqu'il en ſoit, on peut voir dans ce que cette ſainte fille dit à Dieu même en parlant de ſoi, un tableau de la pureté & de la piété la plus parfaite; puiſqu'elle lui parle com- *Serrarius Menoch.*

me étant toute remplie de ſa crainte, & qu'elle oſe même le prendre à témoin, qu'elle a toujours *conſervé ſon ame pure de tous les mauvais déſirs* qui s'oppoſent à ſon amour; & s'eſt conduite juſqu'alors d'une maniere très-éloignée de la légereté ordinaire des jeunes perſonnes qui ne cherchent qu'à *ſe divertir*.

Ce qu'elle dit, qu'elle avoit été indigne de ſept premiers maris, étoit l'effet d'une hûmilité profonde, & d'un vrai reſpect envers ceux qu'elle avoit eu pour époux; ne ſe mêlant point de juger du fond de leur cœur, dont elle laiſſoit le jugement à Dieu ſeul, & reſpectant ſimplement en eux la qualité honorable qu'ils avoient eue à ſon égard. Mais ce qu'elle ajoute; *Que peut-être auſſi ils n'étoient pas dignes d'elle, parce que Dieu l'avoit peut-être reſervée pour un autre époux*, étoit un effet viſible de l'inſpiration de l'eſprit de Dieu qui prioit en elle, & qui la faiſoit parler prophetiquement de ce qui devoit arriver enſuite. Heureuſe l'ame qui ayant appartenu à divers époux, & ayant été eſclave de differens maîtres, ſe trouve enfin deſtinée pour être l'épouſe très-chaſte de JESUS-CHRIST.

℣. 21. *Mais quiconque vous rend le culte qui vous eſt dû, croit avec un entiere certitude que ſi vous l'éprouvez pendant ſa vie, il ſera couronné; ſi vous l'affligez, il ſera délivré; & ſi vous le châtiez, il pourra obtenir miſéricorde.*

Si c'eſt une marque *du culte qu'on rend à Dieu, de croire avec certitude*, qu'il *éprouve* ſes ſerviteurs afin de *les couronner*; qu'il *les afflige* afin de *les délivrer*, & que lorſqu'*il les châtie*, c'eſt afin de leur donner lieu *d'eſperer ſa miſericorde*; c'eſt donc

une marque qu'on peche visiblement contre ce *culte* qui est dû à Dieu, lorsque non-seulement on ne croit pas *avec certitude* ces vérités de la foi, mais que l'on murmure même contre *les épreuves des afflictions* & contre tous *les châtimens miséricordieux* de la main de Dieu. Ainsi il est vrai de dire, que toutes les fois qu'étant *châtiés*, *affligés*, & *éprouvés*, nous regardons tous ces châtimens comme nous venant seulement de la part des hommes ou des démons, nous manquons à rendre à Dieu le culte que nous lui devons proprement comme à notre Dieu, en blessant d'une maniere très-criminelle sa providence, sa miséricorde, & sa justice : car la foi de sa providence nous oblige à *croire avec certitude*, qu'il n'arrive rien sans son ordre dans le monde. Sa miséricorde nous assure, qu'il nous est utile étant ses enfans d'être châtiés par la main divine de son amour. Et sa justice nous apprend, que tout péché méritant d'être puni, nous devons beaucoup désirer nous-mêmes qu'il punisse en nous ce qu'il y trouve d'opposé à sa souveraine pureté

℣. 25. *Et Raphael le saint Ange du Seigneur, fut envoyé pour les guérir tous deux ; comme les prieres de tous deux avoient été présentées au Seigneur en même temps.*

Quel rapport y avoit-il entre deux personnes si éloignées l'une de l'autre ; entre un homme âgé, devenu aveugle, & qui étoit pere d'un fils déja grand ; & une fille mariée sept fois, dont les sept maris avoient été étouffés par le démon ? Ce rapport n'étoit sans doute que dans le dessein éternel de Dieu sur ces deux personnes, qu'il vouloit unir d'une maniere très-sainte par le ma-

riage de l'une avec le fils de l'autre, afin qu'il fut proposé comme le modele de tous les saints mariages. Il falloit bien que dans la vue de Dieu ce fut quelque chose de très-grand, puisqu'il choisit pour cela un Ange; & qu'il lui ordonne de venir converser avec les hommes comme s'il avoit été un homme. Cet Ange se nommoit *Raphael*, d'un nom qui marquoit qu'il étoit *un médecin envoyé de Dieu* pour guérir Tobie de la perte de sa vue, & pour délivrer Sara de l'opprobre qui la faisoit soupirer avec tant de larmes en se voyant accusée d'être meurtriere de sept maris.

Estius in hunc loc. On peut demander comment ce qui est dit en ce lieu; *Que les deux prieres de Tobie & de Sara furent exaucées*, est véritable; puisque l'un & l'autre avoient prié Dieu, si c'étoit sa volonté; qu'il les tirât de ce monde, où ils voyoient la Religion & l'innocence accablées par tant d'outrages; & que cependant l'un vêcut ensuite encore plus de quarante ans, & que lautre fut mariée au jeune Tobie, comme on le verra bientôt. Il est aisé de répondre, qu'ils furent tous deux exaucés, non pas en ce qu'ils obtinrent préciſément ce qu'ils demandoient; mais parce que Dieu leur accorda quelque chose qui devoit leur être plus avantageux. Ou bien, comme ils s'étoient en cela abandonnés à la volonté de Dieu, leur priere fut exaucée, en ce que cette divine volonté accomplit en eux ce qui devoit procurer sa plus grande gloire. Et l'Ecriture nous donne une excellente instruction dans cet exemple, qui nous assure que si nous prions comme Tobie & comme Sara avec une humble soumission à la volonté de Dieu, notre priere ne peut être rejettée; &

qu'encore que nous ne ſoyons peut-être pas exaucés en la maniere que nous l'avons demandé : nous le ſerons plus avantageuſement pour notre ſalut, & d'une maniere plus conforme à ce que Dieu demande de nous. Ainſi il arrive très-ſouvent qu'une perſonne prie Dieu de lui rendre la ſanté, ou la vûe, ou l'ouie, ſans qu'elle puiſſe l'obtenir. Et cependant ſi ſa priere a été humble & pleine de foi, il eſt vrai de dire, comme il eſt dit en ce lieu, que *ſa priere eſt exaucée devant la gloire du Dieu ſouverain*, qui lui refuſant en apparence ce qu'elle demande, le lui accorde d'une maniere toute ſpirituelle qui contribue à ſon ſalut éternel.

Mais ne peut-on pas demander encore, s'il étoit donc néceſſaire d'envoyer du ciel un Ange à Tobie pour le guérir, & pour procurer le mariage du jeune Tobie ſon fils avec la chaſte Sara ? Eſt-ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit beſoin du miniſtere viſible d'un de ces Eſprits céleſtes, qui converſât pluſieurs jours avec les hommes, & qui mangeât avec eux comme un autre homme, pour faire ce que ſa ſeule volonté pouvoit opérer en un inſtant ? » Et qui eſt l'homme, » s'écrie ſaint Bernard, pour que Dieu ſe ſou- *Bern. in* » vienne ainſi de lui ? Qu'eſt-ce que l'homme, *Pſ.* 90. » ſinon pourriture ; & qu'eſt autre choſe l'enfant *ſerm.* 12. » de l'homme qu'un ver de terre ? Et cependant, *num.* 3. 4. » ô mon Dieu, vous n'ordonnez pas ſeulement à » vos Anges qu'ils ayent ſoin de lui, mais même » vous lui envoyez votre Fils unique ; vous lui en- » voyez votre Saint-Eſprit, & enfin vous lui pro- » mettez de lui faire voir votre viſage adorable.

Qu'y a-t-il donc d'étonnant & d'incroyable

CHAPITRE IV.

1. IGitur cùm Tobias putaret orationem ſuam exaudiri ut mori potuiſſet, vocavit ad ſe Tobiam filium ſuum,

2. dixitque ei: Audi, fili mi, verba oris mei, & ea in corde tuo, quaſi fundamentum conſtrue.

3. Cùm acceperit Deus animam meam, corpus meum ſepeli: & honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus:

4. Memor enim eſſe debes, quæ & quanta pericula paſſa ſit propter te in utero ſuo.

5. Cùm autem & ipſa complevit tempus vitæ ſuæ, ſepelias eam circa me.

6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum, & cave ne aliquando peccato conſentias, & præter

1. TObie croyant donc que Dieu exauceroit la priere qu'il lui avoit faite de pouvoir mourir, appella à lui ſon fils Tobie *,

2. & lui dit: Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, & mettez-les dans votre cœur comme un fondement *ſolide*.

3. Lorſque Dieu aura reçu mon ame, enſeveliſſez mon corps, & honorez votre mere tous les jours de ſa vie:

4. Car vous devez vous ſouvenir de ce qu'elle a ſouffert, & à combien de périls elle a été expoſée, lorſqu'elle vous portoit en ſon ſein.

5. Et quand elle aura auſſi elle-même achevé le temps de ſa vie, enſeveliſſez-la auprès de moi.

6. Ayez Dieu dans l'eſprit tous les jours de votre vie, & gardez-vous de conſentir jamais à aucun péché, & de

*. 1. qui avoit alors environ vingt ans.

violer les précepres du Seigneur notre Dieu.

mittas præcepta Domini Dei noſtri.

7. Faites l'aumône de votre bien *, & ne détournez votre viſage d'aucun pauvre : car de cette ſorte le Seigneur ne détournera point non plus ſon viſage de deſſus vous.

7. Ex ſubſtantia tua fac eleemoſynam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere : ita enim fiet ut nec à te avertatur facies Domini.

8. Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.

8. Quomodo potueris, ita eſto miſericors.

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup ; ſi vous en avez peu, ayez ſoin de donner de ce peu même de bon cœur.

9. Si multum tibi fueris, abundanter tribue : ſi exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri ſtude.

10. Car vous vous amaſſerez ainſi un grand tréſor & une grande récompenſe pour le jour de la néceſſité.

10. Præmium enim bonum tibi theſaurizas in die neceſſitatis.

11. Parce que l'aumône délivre de tout péché & de la mort, & qu'elle ne laiſſera point tomber l'ame dans les ténébres.

11. Quoniam eleemoſyna ab omni peccato & morte liberat ; & non patietur animam ire in tenebras.

12. L'aumône ſera le ſujet d'une grande confiance devant le Dieu ſuprême pour tous ceux qui l'auront faite.

12. Fiducia magna erit coram ſummo Deo eleemoſyna, omnibus facientibus eam.

13. Veillez ſur vous, mon fils, pour vous garder de

13. Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatio-

*. 7. *lettr.* ſubſtance.

ne, & præter uxorem tuam nunquam patiaris crimen scire.

toute impureté ; & hors votre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

14 Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo dominari permittas : in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio.

14. Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles : car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

15. Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, & merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.

15. Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussi-tôt ce qui lui est dû pour son travail ; & que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

16. Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.

16. Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fît.

17. Panem tuum cum esurientibus & egenis comede, & de vestimentis tuis nudos tege.

17. Mangez votre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtemens ceux qui sont nuds.

18. Panem tuum & vinum tuum super sepulturam justi constitue, & noli ex eo manducare & bibere cum peccatoribus.

18. Mettez votre pain & votre vin sur le tombeau du juste, & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pécheurs.

19. Consilium semper à sapiente perquire.

19. Demandez toujours conseil à un homme sage.

20. Omni tempore

20. Benissez Dieu en tout

temps, & demandez-lui qu'il conduiſe & rende droites vos voies, & ne faites fond que ſur lui pour tous vos deſſeins.

benedic Deum: & peto ab eo ut vias tuas dirigat, & omnia conſilia tua in ipſo permaneant.

21. Je vous avertis auſſi mon fils que lorſque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talens d'argent à Gabelus, qui demeure dans la ville de Ragès au pays des Medes; & que j'ai ſa promeſſe entre mes mains.

21. Indico etiam tibi, fili mi, dediſſe me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus eſſes, Gabelo, in Rages civitate Medorum, & chirographum ejus apud me habeo:

22. c'eſt pourquoi faites vos diligences pour l'aller trouver & pour retirer de lui cette ſomme d'argent, & lui rendre ſon obligation.

22. & ideo perquire quo modo ad eam pervenias, & recipias ab eo ſupra memoratum pondus argenti, & reſtituas ei chirographum ſuum.

23. Ne craignez point, mon fils: il eſt vrai que nous ſommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien, ſi nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons de tout péché, & que nous faiſons de bonnes œuvres.

23. Noli timere, fili mi: pauperem quidem vitam gerimus, ſed multa bona habebimus, ſi timuerimus Deum, & receſſerimus ab omni peccato, & fecerimus bene.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 7. *Faites l'aumône de votre bien, & ne détournez votre viſage d'aucun pauvre; car de cette ſorte le Seigneur ne détournera point non plus ſon viſage de deſſus vous, &c.*

Ces avis que Tobie donne à ſon fils lorſqu'il regardoit ſa mort comme étant prochaine, & qu'il croyoit que Dieu l'avoit exaucé en voulant bien le retirer de ce monde, ont toujours été eſtimés comme un excellent abregé & comme un précis de ce qui regarde la piété. Ils ſont très-intelligibles, & ils n'ont beſoin que d'être lus avec reſpect & avec foi. C'eſt une divine ſemence qui demande ſeulement une terre préparée pour la recevoir ; c'eſt-à-dire, un cœur docile & rempli de la crainte du Seigneur. Elle y germera ſans doute, & y portera d'excellens fruits qui produiront la vie éternelle.

Ce qu'il dit touchant l'aumône eſt très remarquable. *Faites l'aumône de votre bien* ; c'eſt-à-dire, d'un bien qui ſoit véritablement à vous, & qui vous appartienne légitimement ; car l'aumône qui ſe fait du bien d'autrui, n'eſt pas une aumône, mais un vol ; & bien loin de nous attirer les regards favorables de notre Dieu, comme il eſt marqué ici, elle ne peut que l'irriter contre nous.

℣. 8. *Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.*

Cet avis eſt d'une grande étendue ; & l'on peut dire que nul homme n'en eſt exempt, quelque pauvre qu'il puiſſe être ; car en quelque état qu'on ſoit, il eſt impoſſible qu'on n'ait de quoi donner aux autres ; ou bien l'on a de l'argent ; ou l'on a du pain ; ou l'on a quelques habits ; ou ſi l'on manque de toutes ces choſes, l'on peut rendre quelques ſervices corporels ; ou l'on a quelques avis & quelques paroles charitables à donner à ceux qui ſont affligés, & on leur témoigne

une charité compatiſſante qui les conſole, & qui leur tient lieu en quelque façon d'aumône. Que ſi un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur doit avoir ſa récompenſe, il eſt viſible que tous peuvent aſpirer à la récompenſe de l'aumône, pourvû que le cœur ſoit rempli de charité, puiſque cette charité eſt féconde pour ſe diverſifier en mille manieres, & qu'elle eſt une eſpèce de tréſor dans le cœur de ceux qui ne poſſedent aucuns tréſors ſur la terre.

Mais ce même avis de Tobie qui regarde tous les hommes, & les pauvres comme les riches, apprend néanmoins plus particulierement aux riches à donner ſincerement *en la maniere qu'ils le peuvent*; c'eſt-à-dire, ſelon leur pouvoir, & ſans ſe flatter ſur les prétendues néceſſités où leur avarice, & leur exceſſive ambition les engage. L'exemple d'un Dieu qui s'eſt dépouillé de toute ſa gloire & de toutes ſes richeſſes pour vivre avec nous dans l'humiliation & la pauvreté, devroit bien ſans doute porter ces riches à ſe dépouiller au-moins pour l'amour des pauvres de ce qui ne leur eſt pas abſolument néceſſaire, & de ce que le ſeul luxe rend néceſſaire à la vanité de leurs dépenſes ſuperflues. S'ils vouloient faire quelque attention à ces paroles de Tobie qui étoit pauvre, & qui exhortant ſon fils à l'aumône, lui diſoit, *Qu'il s'amaſſeroit par ce moyen un grand tréſor & une excellente récompenſe pour le jour de la néceſſité*; c'eſt-à-dire, pour le jour auquel en mourant il auroit lui même un très-grand beſoin de la divine miſéricorde; ſans doute qu'ils craindroient moins de ſe dépouiller de quelque argent en faveur des pauvres, puiſqu'ils pour-

roient s'assurer par-là un trésor de grace, de miséricorde & de gloire, pour un jour qui sera pour tous les riches qui auront été sans miséricorde, *un jour d'une nécessité* & d'un vuide épouvantable.

℣. 11. *Parce que l'aumône délivre de tout péché & de la mort, & qu'elle ne laissera point tomber l'ame dans les tenebres..*

Nous voyons dans un autre endroit de l'Ecriture, que le prophete Daniel conseilla au prince le plus orgueilleux qui fut jamais, sçavoir à Nabuchodonosor, de *racheter ses péchés par ses aumônes.* Et le sage nous assure : Que de même que *l'eau éteint le feu lorsqu'il est le plus ardent, l'aumône résiste aux péchés.* De toutes ces autorités & d'autres semblables de l'Ecriture, qui nous prouvent les effets puissans de l'aumône, en nous assurant, selon qu'il est dit ici, qu'*elle délivre de tout péché & de la mort*, nous ne devons pas conclure qu'il suffit à un pecheur de donner l'aumône pour être sauvé, sans qu'il renonce à son peché. Car ce seroit regarder Dieu comme un méchant Juge qu'on pourroit corrompre avec de l'argent. Dieu ne peut manquer de condamner le péché, & il n'y a point d'aumône qui puisse lui rendre un cœur agréable tant qu'il est encore attaché au crime. Mais ce qui est dit ici se peut expliquer facilement par soi-même. *L'aumône* donc *délivre de tout péché & de la mort*, en ce que Dieu accorde misericordieusement sa grace à ceux qui font de pures & de véritables aumônes, c'est-à-dire, par un esprit de pieté ; qu'il les fait heureusement relever de leurs péchés & ressuſciter à la grace, & qu'en vûe de cette charité qu'ils font aux autres pour l'amour de

Daniel. 4.

Eccli. 3. 33.

Estius in hunc loc.

lui, il leur fait auſſi miſéricorde, leur pardonnant & leur pechés & la peine même qui eſt dûe pour leurs péchés, ſelon la juſte eſperance que nous en donne cet oracle de la vérité :
Matt. 5. 7. qu'*heureux ſont ceux qui exercent la miſéricorde, parce qu'ils trouveront eux-mêmes miſéricorde.*

Quant à la ſeconde choſe que dit Tobie : Que l'aumône, *ne laiſſera point tomber l'ame dans les tenebres*, ſaint Auguſtin fait ſur cela une excellente réflexion. » Tobie dit ce Saint, étoit aveugle : & » cependant il enſeignoit à ſon fils la voie de » Dieu. Celui qui étoit dans les tenebres diſoit » avec aſſurance : *Mon fils, faites des aumônes; car » les aumônes ne laiſſent point tomber l'ame dans les » tenebres.* Vous voyez qu'il y a une autre lumiere que celle des ſens, qui éclaire l'ame de » l'homme juſte ; puiſque celui qui avoit perdu » les yeux du corps diſoit à ſon fils, qu'en faiſant » l'aumône *on ne tomboit point dans les tenebres*; & » qu'étant privé de la lumiere corporelle, il ſe » trouvoit en état de donner aux autres un conſeil très-ſage pour obtenir la véritable lumiere. » Il ne craignit point que ſon fils ne dît au fond » de ſon cœur : Mais mon pere, n'avez-vous » pas fait des aumônes ; & cependant vous voilà » aveugle ? Comment donc me dites-vous que *les » aumônes ne ſouffrent point qu'on tombe dans les » tenebres* ; puiſque vous êtes vous-même dans les » tenebres, après avoir fait beaucoup d'aumônes ? » Ce pere très-éclairé connoiſſoit de quelle lumiere il parloit alors à ſon fils. Il connoiſſoit » ce qu'il voyoit par les yeux de l'homme intérieur & ſpirituel. Le fils donnoit la main à ſon » pere, afin qu'il pût marcher ſur la terre : Et le pere

Auguſt. de verbis Domini ſerm. 28. c. 10. tom. 18.
Idem in Pſal. 96. tom. 8.

pere donnoit la main à ſon fils pour le conduire juſques au ciel. « *Filius patri porrigebat manum, ut ambularet ſuper terram : & pater filio, ut habitaret in cœlo.*

℣. 14. *Ne ſouffrez jamais que l'orgueil domine ni dans vos penſées, ni dans vos paroles ; car c'eſt par l'orgueil que tous les maux ont commencé.*

Il entend par cette *domination* de l'orgueil, la même choſe que ſaint Paul a voulu depuis exprimer par *le regne* du peché. Il ne faut pas ſe perſuader que le peché puiſſe être détruit entierement en nous, durant cette vie, qui eſt appellée une guerre continuelle. Qui dit *guerre*, dit combat. Et qui dit *combat*, dit des ennemis à combattre. Nous aurons donc au-dedans de nous tant que nous vivrons, un fonds de peché & un fonds d'orgueil ; que Dieu nous laiſſe, comme il laiſſa autrefois aux Iſraélites des ennemis qu'il ne défit pas entierement, pour nous être une matiere d'exercice continuel, & pour donner lieu à l'épreuve de notre fidélité, & de notre humble patience. Ainſi quand Tobie diſoit à ſon fils : *Ne ſouffrez jamais que l'orgueil domine ni dans vos penſées ni dans vos paroles ;* & quand ſaint Paul a dit depuis à tous les Chrétiens : *Que le péché ne regne point dans votre corps mortel*, ils vouloient nous faire entendre qu'encore qu'il ne ſoit pas en notre pouvoir de déraciner entierement cet orgueil, & de tarir tout à fait cette ſource corrompue du peché, il ne faut jamais ſouffrir *qu'il domine & qu'il regne* en nous par le conſentement criminel de notre propre volonté ; car c'eſt cet orgueil qui a été l'origine & de la perte des anges, & de la perte des hommes ; & ainſi tout le malheur a commencé

Rom. 6. 12.

dans le monde par l'orgueil ; *in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio*; & comme la perte de l'ange & de l'homme a commencé par l'orgueil, la perte des autres hommes eſt une ſuite de ce même orgueil, étant vrai de dire avec l'Ecriture : *Que l'ame ne ſe briſe qu'après qu'elle a été élevée par l'orgueil.*

Proverb. 16 18. & 18. 12.

℣. 18. *Mettez votre pain & votre vin ſur le tombeau du juſte ; & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pecheurs.*

Eſtius in hunc loc.

Quelques payens ont été dans cette ſuperſtition, de s'imaginer que les morts avoient encore beſoin de viandes ; ce qui les portoit à mettre à manger & à boire ſur leurs ſepulchres. D'autres, non tant par erreur, que par une mauvaiſe coutume, faiſoient préparer de magnifiques feſtins ſur les tombeaux de leurs proches. Et ils en uſoient ainſi plutôt par une vaine oſtentation, que par un pieux deſſein. Mais l'avis que donne Tobie à ſon fils étoit plein de piété & de juſtice. Car il ne parloit que des banquets de charité que l'on faiſoit à la mort *des juſtes*, c'eſt à dire, des Iſraélites qui étoient morts dans la crainte du Seigneur, & où les pauvres & les ſerviteurs de Dieu étoient invités. C'étoit une aumône que l'on faiſoit en faveur des morts. Et ſaint Paulin releve beaucoup ce que fit un jeune Seigneur Romain, lorſqu'après la mort de ſa femme, il fit aſſembler dans l'Egliſe de ſaint Pierre tous les pauvres qui étoient dans Rome, & nourrit charitablement, dit ce Pere, ces vrais défenſeurs de nos ames, faiſant cette aumône pour le ſoulagement de l'ame de celle qu'il pleuroit, qui étoit fille de l'illuſtre ſainte Paule ; *lacrymas corporis fundens, eleemoſynam animæ infundens, patronos*

Paulin. epiſt. 33.

animarum noſtrarum paupères in aulam Apoſtoli congregaſti.

Il eſt vrai que ce qui s'étoit pratiqué très-ſaintement du temps même des Iſraélites, comme il paroît par cet avis de Tobie ; & depuis l'établiſſement de l'Egliſe parmi les Chrétiens, qui préparoient dans un eſprit de piété ces mêmes banquets ſur les tombeaux des martyrs, où ils invitoient les pauvres à venir manger avec eux, dégénera depuis dans des diſſolutions & des débauches, qui obligerent ſaint Ambroiſe de les défendre dans l'Egliſe de Milan dont il étoit Archevêque. Et ſaint Auguſtin nous apprend, que ſainte Monique ſa mere ayant voulu pratiquer à Milan, où elle l'avoit ſuivi, ce qu'elle avoit vû juſqu'alors en uſage dans l'Egliſe d'Afrique, auſſi-tôt qu'elle eut appris que ce ſaint Prélat, pour lequel elle avoit un profond reſpect, l'avoit interdit dans ſon Egliſe, elle déféra humblement à cette ordonnance; mais c'étoit l'abus que ſaint Ambroiſe condamnoit dans cette pratique, qui par elle même étoit toute de charité.

Auguſt. Confeſſ. l. 6. c. 2. Id. epiſt. 64.

Auſſi l'on peut remarquer dans l'avis même que le ſaint homme Tobie donna à ſon fils, qu'il ſongeât à prévenir cet abus qui porta depuis ſaint Ambroiſe à interdire entierement les banquets qui y ſervoient d'occaſion : *Et gardez-vous bien*, lui dit-il, *d'en manger & d'en boire avec les pecheurs*, c'eſt-à-dire, ou avec les infideles, ou avec des hommes abandonnés au déſordre. Car ces viandes que vous offrirez à Dieu pour les morts, ſont deſtinées principalement aux pauvres & à ceux qui craignent Dieu, parce que leurs prieres lui ſont agréables & dignes d'être exaucées.

Estius remarque fort bien que Tobie n'auroit pas recommandé à son fils d'en user ainsi à la mort des justes, s'il n'avoit cru que cette œuvre de misericorde regardoit en quelque façon ces justes mêmes ; c'est-à-dire, qu'elle pouvoit procurer quelque soulagement à leur ame, selon que ledit saint Paulin : d'où l'on infere que ce passage peut confirmer l'utilité de l'oblation & de l'aumône qu'on fait dans l'Eglise Catholique pour le repos de l'ame des morts.

℣. 20. *Benissez Dieu en tout temps, & demandez-lui qu'il conduise & rende droites vos voies ; & que tous vos desseins demeurent fermes en lui.*

℣. 2. Il appartenoit proprement à un homme comme Tobie, à qui l'Ecriture rend ce témoignage : Qu'étant devenu aveugle & pauvre, *il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, & qu'il rendit graces à Dieu dans tout le temps de sa vie:* d'avertir son fils *de benir Dieu en tout temps ;* c'est à-dire, dans le temps de l'affliction & de la plus grande pauvreté, comme dans le temps de la plus grande prospérité. Son exemple donnoit en cela un grand poids à ses paroles, & il parloit à son fils plus fortement par sa conduite que par ses discours. *Demandez à Dieu*, ajoute-t-il, *qu'il conduise & rende droites vos voies* ; c'est-à-dire, reconnoissez premierement que vous êtes incapable de vous conduire vous même ; & en étant convaincu, adressez-vous à celui qui étant la vérité, *rendra vos voies droites* en les dressant sur cette divine regle. Vous serez conduit sûrement ayant ainsi Dieu même pour guide ; mais prenez garde que *tous vos desseins demeurent fermes en lui* ; c'est-à dire, que ni le désir de quelque bien que ce

puiſſe être, ni la crainte de quelque mal dont vous puiſſiez être menacé n'ait point la force de vous éloigner jamais de ce que la volonté de Dieu vous preſcrit; mais qu'elle ſoit l'unique regle à laquelle vous vous attachiez inviolablement dans tous vos deſſeins.

V. 21. Je vous avertis auſſi, mon fils, que lorſque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talens d'argent à Gabélus, qui demeure dans la ville de Ragès, &c.

Saint Ambroiſe a admiré la conduite de Tobie & ſon extrême déſintereſſement: il étoit pauvre & dans une grande néceſſité: & cependant regardant moins ſa néceſſité que celle des autres, il ne ſonge point à redemander une ſomme conſiderable qu'il avoit prêtée, & qui auroit pu lui être d'un grand ſecours dans l'état où il ſe trouvoit; il n'y penſe que lorſqu'il croit être proche de ſa mort, & qu'il regarde comme une action de juſtice de ne pas priver ſon fils d'une choſe qui lui étoit dûe légitimement; *non tam cupiens commodatum repoſcere, quàm ſollicitus ne fraudaret heredem.* *Ambroſ. in Tob c. 1. f. 2.*

Le même Saint prend occaſion de nous faire remarquer dans cet exemple la difference prodigieuſe qui ſe rencontre entre la conduite de Tobie & celle de ces ames baſſes attachées ſi cruellement à leur interêt, qui profitent avec joie de l'extrême néceſſité où ſont leurs freres, pour s'enrichir ſous prétexte de leur faire quelque bien, lorſqu'en leur prêtant de leur ſuperflu, elles en tirent en même-temps une uſure défendue & criminelle; au-lieu d'imiter la ſainte generoſité de Tobie, qui étant pauvre, ne ſe preſſa

point de demander à Gabélus ce que la néceſſité même où il ſe trouvoit, & la charité qu'il devoit à ſa famille ſembloit l'engager à retirer promptement, & qui fut encore ſans comparaiſon plus éloigné d'en ſouhaiter aucun profit, quoiqu'après beaucoup de temps, & dans le beſoin qu'il ſouffroit lui-même.

℣. 23. *Ne craignez point, mon fils. Il eſt vrai que nous ſommes pauvres ; mais nous aurons beaucoup de bien ſi nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons de tout peché, & ſi nous faiſons de bonnes œuvres.*

Qui ne diroit que c'eſt un pere chrétien qui parle à ſon fils dans le temps de la loi nouvelle ? Il avoit perdu ſes yeux ; & il étoit dans la pauvreté. Mais étant riche en piété, il tiroit du bon tréſor de ſon cœur cette grande vérité, Qu'un homme *qui a la crainte de Dieu, & qui s'éloignant du mal fait tout le bien qu'il peut faire*, ne peut manquer d'être riche ; ſoit que dès ce monde Dieu lui rende avec uſure, comme à Job, les biens qu'il avoit perdus; ſoit que Dieu, après avoir enrichi ſon ame par la perte des biens temporels, & par l'épreuve de pluſieurs afflictions, ſe réſerve à lui dans le ciel un tréſor auquel tous les biens de la terre ne méritent pas d'être compatés. Si nous ſommes donc ſaiſis de crainte étant pauvres, jettons les yeux de notre foi ſur ce pere aveugle & pauvre, qui encourageoit ſon fils à ne rien craindre, que de ne pas craindre le Seigneur, & de n'avoir pas aſſez d'horreur du peché. Et ſoyons très-convaincus que toute autre crainte que nous avons pour ce qui regarde toutes les choſes temporelles, eſt une preuve de la foibleſſe de notre foi, que nous empêche d'enviſager dans

la pauvreté que nous ſouffrons les deſſeins de la providence, qui en détachant notre cœur des biens de la terre, nous rend dignes de poſſéder tous les tréſors de Dieu même.

CHAPITRE V.

1. Tunc reſpondit Tobias patri ſuo, & dixit : Omnia quæcumque præcepiſti mihi faciam, pater.

1. ALors Tobie répondit à ſon pere, & lui dit : Mon pere, je ferai tout ce que vous m'avez commandé.

2. Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro? Ille me neſcit, & ego eum ignoro : quod ſignum dabo ei ? Sed neque viam, per quam pergatur illuc aliquando cognovi.

2. Mais je ne ſçai comment je pourrai retirer cet argent ? Cet homme ne me connoît point, & je ne le connois point auſſi ; comment me ferai-je connoître à lui ? Je ne ſçai pas même le chemin par où l'on peut aller en ce pays-là.

3. Tunc pater ſuus reſpondit illi, & dixit : Chirographum quidem illius penes me habeo ; quod dum illi oſtenderis, ſtatim reſtituet.

3. Alors ſon pere lui répondit : J'ai ſon obligation entre les mains, & auſſitôt que vous la lui ferez voir, il vous rendra cet argent.

4. Sed perge nunc, & inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum ſalvâ mercede ſuâ ; ut dum adhuc vi-

4. Mais allez chercher préſentement quelqu'homme fidele, qui puiſſe aller avec vous en le payant de ſa peine, afin que vous re-

ririez cet argent pendant que je vis.

vo; recipias eam.

5. Tobie étant ſorti enſuite, trouva un jeune homme fort bien fait, qui étoit ceint & comme prêt à marcher.

5. Tunc egreſſus Tobias, invenit juvenem ſplendidum: ſtantem præcinctum, & quaſi paratum ad ambulandum.

6. Et ne ſachant pas que ce fût un ange de Dieu, il le ſalua, & lui dit: D'où venez-vous *, mon bon jeune homme?

6. Et ignorans quod Angelus Dei eſſet, ſaluavit eum, & dixit: Unde te habemus, bone juvenis?

7. Il lui répondit: Je viens d'avec les enfans d'Iſrael *. Tobie lui dit: Sçavez-vous bien le chemin qui conduit au pays des Medes?

7. At ille reſpondit: Ex filiis Iſrael. Et Tobias dixit ei: Noſti viam, quæ ducit in Regionem Medorum?

8. L'Ange lui répondit: Je le ſçai; j'ai fait ſouvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabélus notre frere, qui demeure en la ville de Ragès au pays des Medes, qui eſt ſituée ſur la montagne d'Ecbatanes.

8. Cui reſpondit: Novi: & omnia itinera ejus frequenter ambulavi, & manſi apud Gabelum fratrem noſtrum, qui moratur in Rages civitate Medorùm, quæ poſita eſt in monte Ecbatanis.

9 Tobie lui répliqua, Je vous ſupplie d'attendre ici un peu juſqu'à ce que j'aye rapporté à mon pere ce que vous venez de me dire.

9. Cui Tobias ait: Suſtine me obſecro, donec hæc ipſa nuntiem patri meo.

10. Alors Tobie étant rentré rapporta ceci à ſon

10. Tunc ingreſſus Tobias, indicavit uni-

*. 6. *autr.* D'où êtes-vous.

*. 7. *autr.* Je ſuis un des enfans d'Iſrael.

verſa hæc patri ſuo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

pere, lequel admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

11. Ingreſſus itaque ſalutavit eum, & dixit: Gaudium tibi ſit ſemper.

12. Etant donc entré, il ſalua Tobie, & lui dit: Que la joie ſoit toujours avec vous.

12. Et ait Tobias: Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris ſedeo, & lumen cœli non video?

22. Tobie lui répondit: Quelle joie puis-je avoir; moi qui ſuis toujours dans les ténebres, & qui ne voit point la lumiere du ciel?

13. Cui ait juvenis: Forti animo eſto, in proximo eſt ut à Deo cureris.

13. Le jeune homme lui répondit: Ayez bon courage, le temps approche auquel Dieu vous doit guérir.

14. Dixit itaque illi Tobias: Nunquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum? Et cùm redieris, reſtituam tibi mercedem tuam.

14. Alors Tobie lui dit: Pourrez vous mener mon fils chez Gabélus en la ville de Ragès au pays des Medes? Et quand vous ſerez de retour, je vous donnerai ce qui vous ſera dû pour votre peine.

15. Et dixit ei Angelus: Ego ducam & reducam eum ad te.

15. L'Ange lui dit: Je le menerai, & vous le ramenerai.

16. Cui Tobias reſpondit: Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu?

16. Tobie lui repartit; Dites-moi, je vous prie, de quelle famille êtes-vous, de quelle tribu?

17. Cui Raphael angelus dixit: Genus quæ-

17. L'Ange Raphael lui repondit: eſt-ce la famille

ſtræ tuliſti, & tranſmiſiſti à nobis

notre vieilleſſe, & vous l'avez éloigné de nous.

24. Nunquam fuiſſet ipſa pecunia pro qua miſiſti eum.

24. Plût à Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été.

25. Sufficiebat enim nobis paupertas noſtra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium noſtrum.

25. Le peu que nous avions nous ſuffiſoit pour croire que ce nous étoit une aſſez grande richeſſe que de voir notre fils avec nous.

26. Dixitque ei Tobias: Noli flere, ſalvus perveniet filius noſter, & ſalvus revertetur ad nos, & oculi tui videbunt illum.

26. Tobie lui répondit: Ne pleurez point, notre fils arrivera-là ſain & ſauf, & il reviendra *auſſi* vers nous dans une parfaite ſanté; & vous le verrez de vos yeux.

27. Credo enim quòd Angelus Dei bonus comitetur ei, & benè diſponat omnia, quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

27. Car je crois que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regarde, & qu'ainſi il reviendra vers nous plein de joie.

28. Ad hanc vocem ceſſavit mater ejus flere, & tacuit.

28. A cette parole ſa mere ceſſa de pleurer, & elle ſe tut.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 7. *IL lui répondit: Je viens d'avec les enfans d'Iſrael.*

L'Ange Raphael apparoiſſant à Tobie ſous la forme d'un jeune homme très-bien fait, & ſe

préſentant à lui dans le moment qu'il alloit chercher quelqu'un qui pût lui ſervir de guide dans ſon voyage, comme il le vit ceint & en la poſture d'une perſonne qui étoit prête à marcher, il le ſalua, & ſe haſarda de lui demander d'où il étoit. La réponſe que lui fait l'Ange en lui diſant; *Qu'il venoit d'avec les enfans d'Iſrael*, a donné lieu à quelques-uns de demander s'il ne mentoit point; puiſqu'étant un Ange, il venoit véritablement de la part de Dieu, qui l'envoyoit pour Tobie & pour Sara, & non *d'avec les enfans d'Iſrael*. Mais comme les Anges ſont appellés dans
Hebr 1. 14. l'Ecriture, *des eſprits qui tiennent lieu de miniſtres, étant envoyés pour exercer leur miniſtere en faveur de ceux qui doivent être les héritiers du ſalut*, il paroît très-naturel de regarder cet Ange comme l'un de ces eſprits que Dieu envoyoit pour les enfans d'Iſrael, & qui étant occupé à ce miniſtere de leur ſalut, venoit par ſon ordre trouver Tobie pour le conduire dans ſon voyage. Il eſt donc vrai qu'il *venoit d'avec les enfans d'Iſrael*, s'il venoit de s'acquitter de ſon miniſtere envers les Iſraélites.

C'eſt une choſe étonnante de voir d'une part cette activité & cette préparation perpétuelle où ſont les Anges pour rendre ſervice aux hommes, & pour procurer leur ſalut par tous les moyens qu'il plaît à Dieu de leur découvrir; & de voir de l'autre cette effroyable ſtupidité & cette lenteur inconcevable où ſont les hommes, même pour tout ce qui regarde leur propre ſalut. Les uns ſont dans la jouiſſance d'un parfait bonheur, & ne laiſſent point de travailler de tout leur pouvoir à rendre les hommes heureux, comme s'il

manquoit quelque choſe à leur ſouveraine béatitude. Et les autres au contraire ſont miſérables, & dans l'attente d'une autre miſere ſans comparaiſon plus effroyable; & ils demeurent cependant dans un repos & dans une inſenſibilité qui paſſe tout ce qu'on en peut concevoir. Que l'exemple de ces eſprits bienheureux qui s'occupent avec tant de zele à tout ce qui peut contribuer à notre ſalut, ſoit au-moins capable de nous exciter, & de nous donner quelque confuſion d'une lacheté ſi criminelle.

℣. 9. *L'Ange lui répondit: Je le ſçai; j'ai fait ſouvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabélus notre frere, qui demeure en la ville de Ragès au pays des Medes qui eſt ſituée ſur la montagne d'Ecbatanes*

L'ange Raphael ayant à vivre avec Tobie, s'accommode à la maniere ordinaire de parler des hommes; afin de lui faire entendre qu'il avoit une parfaite connoiſſance du chemin qui conduiſoit à Ragès où demeuroit Gabélus, il lui témoigne qu'il l'avoit fait pluſieurs fois; non qu'il y eût marché comme font les hommes, lui qui étoit un pur eſprit; mais parce que les eſprits ſe portent en un inſtant d'un lieu dans un autre, & qu'apparemment il avoit ſouvent reçu des ordres de Dieu pour aller en toutes ces villes où le peuple d'Iſraël étoit répandu, ſelon qu'il plaiſoit à Dieu de ſe ſervir de ſon miniſtere pour le ſalut & la conſolation de ſon peuple.

C'eſt ſans doute en ce même ſens qu'on peut expliquer encore ce que l'Ange Raphael ajoute: *Qu'il avoit même demeuré ches Gabélus dans Ragès au pays des Medes*; c'eſt-à-dire, qu'il avoit reçu un ordre de Dieu pour aſſiſter particulierement

Gabélus dans ſa pauvreté & dans ſa captivité. Que s'il l'appelle *ſon frere*, c'eſt qu'il paroiſſoit à Tobie ſous la figure d'un Iſraélite comme lui. mais de plus, les Anges ſe regardant *comme les compagnons des hommes dans le ſervice qu'ils rendent à Dieu*, ils peuvent bien les nommer leurs freres. Quelle conſolation pour les vrais Iſraélites, qui, ſelon la vraie ſignification de ce mot, s'appliquent ſérieuſement à regarder Dieu, & à l'imiter dans leur conduite, d'être aſſurés que Dieu daigne ainſi charger ſes Anges de prendre le ſoin de tout ce qui les regarde, & de demeurer avec eux, comme l'Ange Raphael demeura avec Gabélus, pour les aſſiſter & les ſoutenir dans leurs beſoins, & les protéger contre tous leurs ennemis ! Que ſi nous ne voyons point des yeux du corps ce qui ſe paſſe alentour de nous, il faut que la lumiere de la foi ſupplée au défaut des ſens ; & que ce que l'Ecriture nous atteſte être arrivé dans ces anciens temps à l'égard du peuple de Dieu, nous ſoit une preuve convainquante de ce qui arrive encore tous les jours à notre égard ; puiſque ce qui ſe paſſoit alors étoit proprement, comme dit ſaint Paul, *une figure* de ce qui nous regardoit nous-mêmes ; que *tout ce qui eſt écrit l'a été*, ſelon cet Apôtre, *pour nous ſervir d'inſtructions à nous autres qui nous rencontrons à la fin des temps*.

Apoc. 19. 10. *Item.* 22. 9.

1. *Cor.* 10. 11. *Rom.* 15. 4.

℣. 12. 13. *L'Ange etant entré ſalua Tobie, & lui dit : Que la joie ſoit toujours avec vous. Tobie lui répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui ſuis toujours dans les tenebres, & qui ne vois point la lumiere du ciel ? Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le temps approche auquel Dieu vous doit guérir.*

Ce que l'ange Raphael dit à à Tobie, en lui *souhaitant la joie*, étoit une maniere de ſe ſaluer ; & peut-être auſſi un avis qu'il lui donnoit de ne pas trop écouter la triſteſſe naturelle que les ſens pouvoient bien lui inſpirer après la perte qu'il avoit faite de ſes yeux. La réponſe de Tobie fait connoître, qu'il n'étoit pas en effet inſenſible à cet accident. Et l'on eſt même ſurpris, de ce que celui à qui l'Ecriture a rendu ce témoignage ; *Qu'il ne s'attriſta & ne murmura point contre Dieu de ce qu'il l'avoit frappé par cette plaie, mais qu'il lui rendit graces dans tous les jours de ſa vie* ; dit ici à l'Ange qui lui avoit ſouhaité la joie : *Quelle joie puis-je avoir, moi qui ſuis toujours dans les tenebres, & qui ne vois point la lumiere du ciel ?* Il ſemble en effet qu'il y a de la contradiction entre *rendre toujours graces à Dieu*, & être dans la triſteſſe. Cependant puiſque l'Ecriture nous aſſure, *qu'il rendit graces à Dieu en tout temps*, il faut ſans doute que cette action de graces ne ſoit pas incompatible avec la triſteſſe dont nous parlons. Ainſi l'on peut dire, que la vertu de Tobie n'étoit pas une vertu de Stoïcien, & qu'elle ne conſiſtoit pas en ce qu'il ne ſentoit point le mal qui lui étoit arrivé lorſqu'il étoit tout d'un coup devenu aveugle ; mais en ce que le ſentant, non-ſeulement il n'en murmuroit point contre Dieu, mais qu'il lui offroit ſes actions de graces tous les jours, comme à celui qu'il ſçavoit être tout rempli de miſéricorde pours ſes ſerviteurs, lors même qu'il les affligeoit. Tob. 2. 13. & 14.

Que s'il demande préſentement à l'Ange qui lui ſouhaite la joie ; *Quelle joie il pourroit oyair étant toujours dans les tenebres & privé de la lumiere*

du ciel, c'eſt peut-être pour lui témoigner, non-ſeulement que l'état où il ſe trouvoit n'étoit pas un état de joie par lui-même; mais encore que les opprobres qu'il recevoit de la part de ſes amis & de ſa femme lui faiſoient avec beaucoup de raiſon aſpirer à *la lumiere du ciel*, qui lui étoit infiniment déſirable dans l'extrémité où il ſe voyoit réduit.

Le ſilence qu'il garda après la réponſe que lui fit l'Ange, lorſqu'il l'aſſura; *Que le temps étoit proche que Dieu le vouloit guerir*, ſemble pouvoir confirmer ce ſentiment. Car on ne voit point qu'à cette parole de l'Ange, qui paroiſſoit aſſez claire, il ait témoigné ni aucune joie, ni aucun empreſſement pour être guéri. Et l'on ne ſçauroit aſſez s'étonner du peu de curioſité qu'il eut en ce point, n'ayant fait aucune demande pour ſçavoir comment ce qu'on lui diſoit pourroit arriver. Il ſe contenta de demander à cet Ange qu'il prenoit pour un jeune homme, s'il pourroit mener ſon fils chez Gabélus en la ville de Ragès.

℣. 17. *L'Ange Raphael lui répondit. Eſt-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez?*

Ce qui eſt de même que s'il lui eût dit: D'où vient que vous vous embarraſſez de vouloir connoître quelle eſt ma famille? Et ne vous ſuffit-il pas d'avoir rencontré un guide tel que vous le cherchiez, qui ſoit prêt d'accompagner votre fils dans ſon voyage pour le prix que vous voudrez lui donner? C'étoit ainſi que Raphael ſe cachoit ſous l'apparence d'un mercenaire, pour rendre ſervice à Tobie ſans être connu.

Que ſi néanmoins nous examinons de plus près la

la réponſe de Raphael, nous y pourrons reconnoître quelle étoit la véritable intention de Tobie dans cette curioſité apparente. Car il eſt certain qu'étant auſſi ſage & auſſi pieux qu'il étoit, il ſe devoit aſſurer, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, de la naiſſance de celui qu'il devoit donner pour guide à ſon fils dans ſon voyage; & il avoit lieu d'appréhender, qu'un jeune homme qui ne lui étoit pas connu, ne fut pas peut-être auſſi reglé qu'il le devoit être pour accompagner le jeune Tobie, qu'il avoit eu ſoin d'élever toujours dans la piété & dans la crainte de Dieu. Lors donc que l'Ange lui demanda; *ſi c'étoit la famille du mercenaire, ou le mercenaire lui-même qu'il cherchoit*, l'on pourroit peut-être expliquer ceci, comme s'il avoit voulu lui faire entendre, qu'il comprenoit bien qu'en lui demandant quelle étoit ſa famille, il lui demandoit qu'il étoit lui-même.

℣. 18. 19. *Mais de peur que je ne vous donne de l'inquiétude, Je ſuis Azarias fils du grand Ananias. Tobie lui répondit: Vous êtes d'une race illuſtre. Mais je vous ſupplie de ne vous point fâcher, ſi j'ai déſiré de connoître votre race.*

Un ancien Pere nous fait remarquer, que ſi celui qui paroiſſoit à Tobie ſous la forme d'un jeune homme lui avoit dit: Je ſuis l'Ange Raphael, il l'auroit épouvanté tout d'un coup, & ſe ſeroit mis hors d'état de lui rendre le ſervice dont l'ordre de Dieu l'avoit chargé. Il falloit donc, ajoute-t-il, que Tobie s'étant rendu digne par ſa charité envers les morts & par ſes aumônes, d'avoir un Ange pour ſervir de guide à ſon fils, & pour le guérir lui-même, que cet Ange ſe cachât à lui; ce qu'il fit en lui diſant:

Apud Auguſt. ſer 226. de temp. in appen. de diverſ. ſerm 65. tom. 10.

Je ſuis Azarias fils du grand Ananias. Cette réponſe ſurprend d'abord, & porte à croire qu'il eſt difficile de la juſtifier de menſonge. Mais il eſt bon avant que de l'éclaircir, de ſe bien convaincre que les Anges continuellement attentifs à regarder & à aimer la vérité qui eſt Dieu même, ne peuvent jamais mentir, ni bleſſer en aucune ſorte cette vérité adorable. Ce principe étant ſuppoſé, les Interpretes expliquent ceci en cette maniere. De même, diſent-ils, que les actions des Anges converſant parmi les hommes, ne doivent pas être regardées comme des actions humaines, mais comme des actions ſemblables en apparence à celle des hommes, & qui néanmoins ſignifient quelque choſe de différent; par exemple, lorſqu'ils paroiſſent manger, ils nous font connoître qu'ils jouiſſent devant Dieu d'une viande & d'un breuvage inviſible & immortel; auſſi leurs paroles doivent être priſes plutôt comme des ſignes qui expriment certains myſteres, que ſelon leur ſignification propre & naturelle. Ces paroles: *Je ſuis Azarias fils du grand Ananias*, ſe doivent donc expliquer d'une maniere figurée, de cette ſorte. *Azarias* ſignifie, ſecours de Dieu: Et *Ananias* ou *Hananéel*, comme le porte le texte Hebreu, ſignifie, grace & don de Dieu. Ainſi l'Ange Raphael marquoit par cette réponſe figurée, qu'il étoit véritablement envoyé de Dieu pour l'aſſiſter & lui procurer pluſieurs graces. Car les Anges, comme le témoigne ſaint Gregoire, n'ont point de noms qui leur ſoient propres; mais ils ſe nomment par rapport au miniſtere pour lequel ils ſont envoyés vers les hommes.

Eſtius in Tob c. 5. v. 7. Tirin. Menoch. in hunc locum.

Gregor. Magn. in Evangel. hom 34.

On explique néanmoins encore ces mêmes paroles d'une autre maniere, qui paroît fort naturelle. C'eſt que l'Ange Raphael ayant pris véritablement la forme d'Azarias fils du grand Ananias, qui étoient des gens d'un nom illuſtre parmi Iſrael, il pouvoit dire, qu'il étoit cet Azarias, en étant vraiement l'image; de même qu'on voit dans la Geneſe, & ailleurs, que l'Ange de Dieu, qui s'apparoiſſoit à Job ou aux autres Patriarches, prenoit lui-même le nom de Dieu, à cauſe qu'il repréſentoit ſa perſonne; & que l'image de ſaint Pierre ou des autres Saints, s'appelle ordinairement, ſaint Pierre, ou porte le nom de chaque Saint qu'il repréſente. Gen. 31. 12. 13.

Il eſt étonnant que Tobie ayant entendu prononcer ce nom illuſtre d'Ananias, ne s'enquit point comment Azarias ſon fils ſe voyoit réduit à gagner ſa vie comme mercenaire. Mais il eſt aſſez inutile de vouloir tout pénetrer dans les choſes que l'on ſçait certainement avoir été conduites par la ſageſſe inviſible de l'eſprit de Dieu, lequel arrêtoit quand il lui plaiſoit toute la curioſité des hommes. Et d'ailleurs il n'eſt pas fort difficile de s'imaginer, que dans un temps de captivité, telle qu'étoit celle d'Iſrael, les hommes les plus illuſtres ayent pu être confondus avec les moindres; puiſque tous avoient été enlevés de leurs pays & dépouillés de leurs biens.

Le Grec porte, que Tobie répondit à l'Ange, Qu'il étoit ſon parent; Qu'il avoit connu *Ananias* & *Jonathas* les enfans du grand *Samaias*, lorſqu'il alloit conjointement avec eux à Jeruſalem pour adorer Dieu: & y offrir les premiers-nés & les décimes; parce qu'ils ne s'étoient point

laiſſé tromper comme les autres Iſraélites leurs freres, en s'abandonnant à l'idolatrie.

℣. 26. 27. *Notre fils fera ſon voyage & reviendra vers nous dans une parfaite ſanté..... Car je crois que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il régle tout ce qui le regarde, & qu'ainſi il reviendra vers nous plein de joie.*

Effus. Cornel. à Lapid. in hunc loc.

Ces paroles de Tobie ne ſont pas moins fortes ſans doute que l'exemple de Raphael, pour nous convaincre que Dieu a confié le ſoin des hommes aux Anges, & qu'il ſe ſert de leur miniſtere pour les conduire durant cette vie au milieu de tant de périls dont ils ſont environnés. Que s'il a daigné leur confier le ſoin de notre ſalut, on ne peut nier qu'ils n'intercedent pour nous : & qu'ainſi c'eſt contre toute ſorte de raiſon que les heretiques de ces derniers temps ont oſé nier que les Saints ayent aucune connoiſſance de ce qui regarde les vivans. Car puiſque les Anges ſont chargés de leur conduite, il faut néceſſairement qu'ils connoiſſent ce qui les regarde. Et s'il eſt vrai qu'ils connoiſſent leurs beſoins, comment ſeroit-il poſſible que la charité qui les unit très-étroitement avec eux, ſe diſpenſât d'offrir à Dieu ces mêmes beſoins des perſonnes dont la conduite leur eſt confiée? Auſſi nous avons déja remarqué, que le ſaint Ange Raphael préſentoit devant le Seigneur la priere de Tobie, lorſqu'il prioit avec larmes, & qu'il enſeveliſſoit les morts.

Le Fils de Dieu a parlé lui-même de ces Eſprits bienheureux qui ſont établis les gardiens des hommes, lorſqu'il dit pour empêcher qu'on ne ſcandaliſe les petits ; *Que leurs Anges voient ſans*

ceſſe le viſage du Pere éternel.. On doit donc avoir une grande confiance en ces ſaints miniſtres de notre Dieu, qui bien qu'appliqués à regarder cet objet ſouverainement aimable qui fait leur bonheur ne laiſſent pas de s'abaiſſer charitablement vers nous, afin de nous *accompagner*, comme dit ici Tobie, & de *régler toutes choſes pour notre avantage*. Mais combien en même temps devons-nous appréhender de ne nous pas tenir inviolablement unis à ces fideles protecteurs de notre ſalut, & de pas coopérer avec eux à ce qui eſt capable de procurer notre vrai bien! Et qui peut comprendre l'ingratitude & le malheur de celui qui quitte volontairement la compagnie & la conduite du ſaint Ange que Dieu même lui a donné pour ami, afin de ſe joindre à ſon ennemi, & de le ſuivre dans tout ce qu'il lui inſpire pour le perdre?

CHAPITRE VI.

1. PRofectus eſt autem Tobias, & canis ſequutus eſt eum, & manſit primâ manſione juxta fluvium Tigris.

1. TObie ſe mit donc en chemin, ſuivi du chien *de la maiſon*; & il demeura pour la premiere nuit dans un lieu proche du fleuve du Tigre.

2. Et exivit ut lavaret pedes ſuos, & ecce piſcis immanis exivit ad devorandum eum.

2. Etant allé laver ſes pieds, un très-grand poiſſon ſortit de l'eau pour le devorer.

3. Quem expaveſcens

3. Ce qui l'ayant rempli

de frayeur, il jetta un grand cri, en disant : Seigneur, il va se jetter sur moi.

Tobias clamavit voce magnâ, dicens : Domine, invadit me.

4. L'Ange lui dit : Prenez-le par les ouies, & entraînez le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira à terre ; le poisson commença à faire quelques mouvemens & à se débattre à ses pieds.

4. Et dixit ei Angelus : Apprehende branchiam ejus, & trahe eum ad te. Quod cùm feciſſet, attraxit eum in ſiccum, & palpitare cœpit ante pedes ejus.

5. Alors l'Ange lui dit : Vuidez les entrailles & prenez-en le cœur, le fiel & le foie ; parce qu'ils vous seront nécessaires pour en faire des remedes très-utiles.

5. Tunc dixit ei Angelus : Exentera hunc piſcem, & cor ejus, & fel, & jecur repone tibi : ſunt enim hæc neceſſaria ad medicamenta utiliter.

6. Ce qu'ayant fait, il fit aussi rotir *une partie* de sa chair *, qu'ils emporterent avec eux : ils salerent le reste, qui leur devoit suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Ragés au pays des Medes.

6. Quod cùm feciſſet, aſſavit carnes ejus, & ſecum tulerunt in via : cætera ſalierunt, quæ ſufficerent eis, quouſque pervenirent in Rages civitatem Medorum.

7. Alors Tobie s'adressant à l'Ange, lui dit : Mon frere Azarias, je vous supplie de me dire quels sont les remedes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardassions de ce poisson ?

7. Tunc interrogavit Tobias Angelum, & dixit ei : Obſecro te, Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebunt iſta quæ de piſce ſervare juſſiſti ?

*. 6. *lettr.* assavit carnes

8. Et respondens Angelus, dixit ei : Cordis ejus particulum si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, sive à viro, sive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.

8. L'Ange lui répondit : Si vous mettez sur les charbons un morceau du cœur*, la fumée qui en sort chasse toutes sortes de démons, soit d'un homme soit d'une femme, en sorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. Et fel valet ad ungendos oculos in quibus fuerit albugo, & sanabuntur.

9. Le fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taye, & il les guérit.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut manducemus ?

10. Tobie lui dit ensuite: Où voulez-vous que nous logions ?

12. Respondensque Angelus, ait : Est hîc Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, & hic habet filiam nomine Saram, sed neque masculum, neque feminam, ullam habet aliam præter eam.

11. L'Ange lui répondit: Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui est de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara, qui est unique, n'ayant ni fils ni fille hors elle seule.

12. Tibi debetur omnis substantia ejus, & oportet eam te accipere conjugem.

12. Tout son bien vous doit revenir, & il faut que vous épousiez cette fille.

13. Pete ergo eam à patre ejus, & dabit tibi eam in uxorem.

13. Demandez-la donc à son pere, & il vous la donnera en mariage.

14. Tunc respondit Tobias, & dixit : Audio quia tradita est sep-

14. Tobie lui répondit : J'ai oui dire qu'elle avoit déja épousé sept maris, &

*. 8. *les Sept.* le cœur & le foie.

qu'ils ſont tous morts ; & on m'a dit auſſi qu'un démon les avoit tues.

tem viris, & mortui ſunt : ſed & hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Je crains donc que la même choſe ne m'arrive auſſi ; & que comme je ſuis fils unique, je ne cauſe à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieilleſſe juſqu'au tombeau.

15. Timeo ergo, ne forte & mihi hæc eveniant : & cùm ſim unicus parentibus meis, deponam ſenectutem illorum cum triſtitia ad inferos.

16. L'Ange Raphael lui répartit : Ecoutez-moi, & je vous apprendrai qui ſont ceux ſur qui le démon a du pouvoir.

16. Tunc Angelus Raphael dixit ei : Audi me, & oſtendam tibi qui ſunt, quibus prævalere poteſt dæmonium.

17. Lorſque des perſonnes s'engagent dans le mariage, de maniere qu'ils banniſſent Dieu de leur cœur & de leur eſprit, & qu'ils ne penſent qu'à ſatisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui ſont ſans raiſon, le démon a pouvoir ſur eux.

17. Hi namque qui conjugium ita ſuſcipiunt, ut Deum à ſe & à ſua mente excludant, & ſuæ libidini ita vacent ſicut equus & mulus quibus non eſt intellectus, habet poteſtatem dæmonium ſuper eos.

18. Mais pour vous après que vous aurez épouſé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne penſez à autre choſe qu'à prier Dieu avec elle.

18. Tu autem cùm acceperis eam, ingreſſus cubiculum, per tres dies continens eſto ab ea, & nihil aliud niſi orationibus vacabis cum ea.

19. Ipsâ autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.

19. Cette même nuit, mettez dans le feu le foie du poisson, & il fera fuir le démon.

20. Secundâ vero nocte, in copulatione sanctorum Patriarcharum admitteris.

20. La seconde nuit vous serez associé aux saints Patriarches.

21. Tertiâ autem nocte, benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.

21. La troisiéme nuit vous recevrez la bénédiction de Dieu ; afin qu'il naisse de vous deux, des enfans dans une parfaite santé.

22. Transactâ autem tertiâ nocte ; accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.

22. La troisiéme nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le désir d'avoir des enfans, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, ayant des enfans de la race d'Abraham.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *Alors l'Ange lui dit : Vuidez ce poisson & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parce qu'ils vous seront nécessaires pour en faire des remedes très utiles.*

Les Interpretes sont fort en peine de connoître quel a été ce poisson monstrueux, qui sortit de l'eau dans le temps que Tobie alla se laver les

pieds dans le Tigre, & qui penſa le dévorer. Les uns ont dit que c'étoit une baleine ; les autres un crocodile, & d'autres enfin un certain poiſſon dont il eſt parlé dans Pline, qui eſt fort grand & très-carnacier ; dont les dents ſont faites en forme de ſcie, & dont la vûe même imprime de la terreur. Les plus habiles rejettent abſolument les deux premiers ſentimens ; la baleine étant un monſtre de mer, & non un poiſſon du Tigre ; outre que Tobie n'auroit jamais pu l'entraîner à ſoi tout ſeul, & le crocodile n'étant point de la nature des poiſſons qui ont des ouies, & qui ſe débattent étant hors de l'eau, ſelon qu'il eſt de celui-ci, mais vivant également & dans l'eau & ſur la terre. C'eſt donc au dernier qu'on s'eſt arrêté, comme à celui qui paroît avoir plus de rapport avec ce que l'Ecriture en dit ici ; parce que le même Hiſtorien dont on a parlé, témoigne que ce poiſſon a un très-grand fiel, dont la proprieté naturelle eſt de détacher & de nettoyer les tayes qui ſe forment ſur les yeux.

Plin. l. 32. c. 7.

Quoiqu'il en ſoit, on ne doit point regarder ce qui arriva alors comme un effet du hazard ; mais comme quelque choſe de ſurnaturel, & comme un effet viſible de la providence & de la toute-puiſſance de celui qui avoit daigné envoyer ſon Ange pour accompagner ſon ſerviteur ; car tout eſt miraculeux & divin dans cette hiſtoire. Ainſi il faut nous repréſenter que le même Dieu qui commanda ſi long-temps depuis à ſaint Pierre *d'aller à la mer, d'y jetter ſa ligne, de tirer à ſoi le premier poiſſon qui s'y prendroit, d'ouvrir ſa gueule, d'y prendre une piéce d'argent de quatre dragmes qu'il y trouveroit, & de la donner pour lui*

Matt. 17. 26.

& pour ſoi à ceux qui étoient commis pour recevoir le tribut, étoit celui qui par l'opération de ſa vertu inviſible conduiſit alors au bord du Tigre ce grand poiſſon Il remplit d'abord Tobie de frayeur. Mais il n'étoit envoyé que pour l'aſſurer plus ſenſiblement de la divine protection, par la maniere dont Raphael lui parla, & par la force que Dieu même lui donna, lorſqu'il entraîna ſur la terre ce monſtre qui le vouloit devorer. Et il étoit deſtiné encore pour lui procurer un double remede tant pour lui-même que pour ſon pere.

Comme nous devons, ſelon la doctrine de ſaint Auguſtin, chercher principalement JESUS-CHRIST dans les ſaintes Ecritures, nous pouvons bien regarder avec un Ancien ſous la figure de ce grand poiſſon qui ſortit du Tigre, & qui vouloit devorer Tobie, JESUS-CHRIST même, que ſaint Auguſtin nous témoigne avoir auſſi été repréſenté par ces autres poiſſons que les Apôtres trouverent ſur les charbons en revenant de la pêche après ſa réſurrection. » Le Sei- » gneur, dit-il, donna à manger à ſes diſciples » de ce poiſſon qu'ils trouverent ſur les charbons, » auquel il fit ajouter quelques-uns de ceux qu'ils » avoient pêchés, & du pain qu'ils apperçurent » au même lieu. Ce poiſſon roti, continue-t-il, » nous figure JESUS-CHRIST dans ſa Paſſion ; » *Piſcis aſſus Chriſtus eſt paſſus.* Il eſt encore lui- » même ce *pain* vivant qui eſt deſcendu du ciel. » Et c'eſt avec lui que l'Egliſe s'incorpore pour pouvoir participer à l'éternelle béatitude.

Apud Auguſt. de ſanct. ſirm 28.

Item Auguſt. in Joan. tract. 123.

Optat. Milev. lib. 1. contra Parmen.

En ſuivant cette penſée de ſaint Auguſtin, ne pourroit-on pas bien dire avec un ancien Pere,

que ce grand poiſſon qui ſortit du Tigre, en apparence pour devorer le jeune Tobie, & qui venoit en effet pour lui ſervir de nourriture & de remede, nous figuroit JESUS-CHRIST, qui étant ſorti dans le cours des ſiecles du milieu des eaux; c'eſt-à-dire, du milieu des peuples, pour paroître dans le monde, a dû remplir tous les hommes de frayeur, comme s'il étoit venu pour venger ſon Pere & pour conſumer tant de criminels par les rigueurs de ſa juſtice; mais les hommes ayant été les plus forts en apparence, ſe ſont rendu maîtres de ce grand poiſſon, lui ont *ouvert les entrailles* en lui ouvrant le côté, en ont tiré *le cœur, le fiel & le foie*; c'eſt-à-dire, ont retiré de ſon ſang qu'ils ont répandu, & de toutes les parties de ſon corps les plus néceſſaires à la vie qu'ils lui ont ôtée, des remedes tout divins, & pour chaſſer le démon & pour éclairer le monde qui étoit dans l'aveuglement.

S. Optat. Milev. contra Parmen lib. 3. ſub initium.

C'eſt ce poiſſon tout divin, dit un ſaint Pere, qui étant plongé dans les eaux du baptême, les rend par la force de ſa ſainte invocation, une piſcine ſacrée d'une vertu efficace pour le ſalut des pecheurs. Et l'on trouve même, ſelon la remarque de ce Pere, dans l'aſſemblage des lettres qui compoſent le mot Grec ἰχθὺς qui ſignifie poiſſon, le commencement de tous les noms auguſtes qui appartiennent à JESUS-CHRIST ſçavoir, *Jeſus Chriſtus, Dei filius, ſalvator.* C'eſt ce poiſſon tout myſterieux qui en un ſens eſt venu pour nous devorer; c'eſt-à-dire, pour nous changer heureuſement en la ſubſtance de ſon corps myſtique; de la même maniere qu'il fut ordonné à celui qui le repréſentoit dans l'Egliſe, *de tuer &*

de manger tous les animaux impurs; c'eſt-à-dire, les infideles, pour les faire entrer dans le corps de JESUS-CHRIST.

℣. 8. 9. *L'Ange lui répondit : Si vous mettez ſur les charbons une partie de ſon cœur, la fumée qui en ſort chaſſe tous les démons, ſoit d'un homme, ſoit d'une femme, enſorte qu'ils ne s'en approchent plus. Son fiel eſt bon pour oindre les yeux où il y a quelque taye, & il les guérit.*

L'on peut demander avec quelques Interpretes, ſi c'étoit une vertu nouvelle attachée au cœur & au foie de ce poiſſon, qui chaſſoit ainſi les démons. Quelques-uns n'ont pu le croire. Mais rien n'empêche ſans doute que l'on ne croye que Dieu l'y avoit imprimée naturellement: puiſque ceux qui ont quelque connoiſſance de la nature ſont très-convaincus, que le démon agiſſant ſouvent avec des choſes naturelles pour cauſer du mal aux hommes, ce mal peut auſſi être repouſſé par la vertu qu'il a plu à Dieu d'imprimer pour notre avantage dans pluſieurs ſimples. Nous pouvons bien cependant ajouter avec un auteur, que la vertu naturelle que la main du Tout-puiſſant avoit imprimée dans ces parties du poiſſon qui fut entraîné ſur la terre par Tobie, fut viſiblement ſecondée par le ſaint ange Raphael; puiſqu'il eſt dit dans la ſuite, qu'en même-temps que Tobie mit une partie du foie du poiſſon ſur les charbons, cet eſprit celeſte *ſe rendit maître du démon, & le lia dans le deſert de la haute Egypte.* *Cornel. à Lap.*

Un ſçavant Auteur a cru que ce que l'Ange diſoit à Tobie ſe pouvoit peut être expliquer encore d'une maniere ſpirituelle & figurée; & *Eſtius in hunc loc.*

qu'ainſi en lui ordonnant de brûler le cœur & le foie de ce poiſſon, c'eſt comme s'il lui avoit fait entendre en termes obſcurs ce que l'Egliſe chante dans ſes hymnes : Brûlez les reins & le foie malade avec un feu ſalutaire : *Lumbos jecurque morbidum adure igne congruo ;* c'eſt-à-dire, que comme le cœur marque l'eſprit & la volonté, & le foie la concupiſcence qui eſt renfermée dans le ſang, il l'avertiſſoit par le ſigne de cette figure exterieure, que s'il vouloit mettre en fuite le démon, il falloit que le feu ardent de l'amour de Dieu embraſât ſon cœur, & qu'il moderât l'ardeur des ſens & de la concupiſcence ; parce que d'un cœur ainſi embraſé par la charité, la priere s'élevoit comme un encens & comme un parfum excellent, qui ſe portoit juſqu'à Dieu ; & avoit la force de chaſſer, ainſi que le dit JESUS-CHRIST même, les démons les plus obſtinés. *Hoc genus non ejicitur niſi per orationem, &c.*

Matth. 17. 20.

Mais diſons encore, en ſuivant la premiere explication que les ſaints Peres nous ont engagé à donner à ce paſſage, que ç'a été proprement *le cœur* de ce poiſſon myſterieux mis ſur les charbons, c'eſt-à-dire, l'ardeur de la charité ineffable de JESUS-CHRIST conſumé ſur le bucher de la croix, qui a imprimé de la frayeur à tous les démons ; que ſon ſang divin repréſenté par *ſon foie*, & conſumé par le feu de ce même amour, a pouſſé juſqu'au ciel *une fumée* & un parfum d'une vertu toute-puiſſante contre toute la fureur des eſprits malins ; & que l'amertume de ſa Paſſion & de ſa croix figurée par *le fiel*, a eu la force, comme le dit un Ancien, de guérir l'aveuglement & d'éclairer de nouveau les yeux du monde.

Apud Auguſt. de ſenect. ſerm. 28.

Per amaritudinem fellis afflatus est cæcus, & illuminatus est mundus. C'eſt de ſa chair toute divine que tous ceux qui ſont conduits par Raphael, comme Tobie; c'eſt-à-dire, tous les fideles, ſont nourris pendant cette vie mortelle, figurée par le voyage de ce ſaint homme.

Saint Proſper expliquant auſſi cette hiſtoire dans le même ſens que nous venons de repréſenter; c'eſt-à-dire, faiſant l'application de cette figure à JESUS-CHRIST, dit que ce poiſſon divin étant devenu le remede ſouverain du monde par le feu de ſa Paſſion, guérit ainſi la Pechereſſe lorſqu'il chaſſa ſept démons du fond de ſon cœur: Qu'il nourrit de lui-même ſes diſciples ſur le rivage après ſa réſurrection; & qu'il s'offre encore à tout le monde en qualité de nourriture ſous la figure de ce poiſſon myſterieux, qui ayant été comme *roti* par l'ardeur de ſes ſouffrances, tire comme du milieu de ſes entrailles des remedes tout-puiſſans dont nous ſommes tous les jours éclairés & nourris. *Satiens ex ſeipſo in littore diſcipulos, & toti ſe offerens mundo ἰχθὺν piſcis in ſua paſſione decoctus, cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur & paſcimur.* *Proſper. de promiſſ. part. 2. c. 39.*

℣. 11. 12. *Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui eſt de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara, qui eſt unique... Tout ſon bien vous doit revenir, & il faut que vous épouſiez cette fille.*

Ni Tobie le pere, ni Tobie le fils n'avoient point parlé à Raphael, à ce qui paroît, d'aucun mariage. Mais Dieu qui avoit ſur eux ſes deſſeins, chargea l'Ange qui conduiſoit ce jeune homme, de lui procurer un mariage auſſi

on doit penſer à ſe rendre digne de donner des ſaints à l'Egliſe, qui ſervent Dieu en eſprit & en vérité. On peut dire cependant qu'il n'y a rien de ſi rare que ces ſortes de mariages; qu'il n'eſt rien au-contraire de ſi commun que de voir des gens qui ſe marient en la maniere que le Saint-Eſprit le repréſente en ce lieu par la bouche du ſaint Ange Raphael; des gens qui au lieu d'invoquer Dieu & de le prier d'être préſent à leur mariage pour le rendre vraiment ſaint, le *banniſſent* au-contraire *de leurs cœurs & de leur eſprit*, & ſe portent avec *une brutalité des bêtes* à une action que le Sacrement & la bénédiction de l'Egliſe doit rendre ſainte!

Que ſi l'on faiſoit quelque attention à ce que ſaint Auguſtin a dit dans ſon excellent ouvrage *de la Cité de Dieu*, touchant l'admirable pureté qui auroit accompagné la génération des enfans dans le paradis terreſtre, en cas que l'homme n'eût point peché; ſi l'on conſideroit que le mariage étant un Sacrement établi par JESUS-CHRIST, tend à réformer avec ſa grace les ſuites funeſtes de ce peché; on travailleroit ſans doute avec plus de ſoin à ſe rendre digne de toute la grace qu'il a plu à Dieu d'attacher à un ſi grand Sacrement, & l'on aſpireroit de tout ſon cœur à acquerir quelque choſe de cette admirable pureté qui auroit regné dans le corps de l'homme ſi l'homme ne s'étoit point révolté contre ſon Dieu.

Auguſt. de civit. Dei lib. 14. cap. 2. & ſeq.

℣. 18. *Mais pour vous, après que vous aurez épouſé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne penſez à autre choſe qu'à prier Dieu avec elle.*

C'eſt le Saint-Eſprit qui parle à Tobie par la bouche de cet Ange, & qui lui apprend que le moyen de ſe ſauver de la mort que le démon Aſmodée avoit cauſée aux ſept maris de Sara, étoit de ſe contenir pendant trois jours par un mouvement de pieté, & d'avoir recours à la priere. Si l'on faiſoit à préſent quelque propoſition de cette nature à ceux qui s'engagent dans le mariage, leur eſprit ſans doute en ſeroit affarouché. Auſſi l'Egliſe n'exige point de ſes enfans une conduite ſi peu proportionnée à leur foibleſſe. Mais au-moins, lorſqu'elle les fait ſouvenir en les mariant, de la pureté incomparable du jeune Tobie & de Sara, elle a deſſein de leur inſpirer, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, un vrai deſir de ſe conſerver dans toute la chaſteté conjugale, d'invoquer Dieu au fond de leur cœur, de l'avoir ſans ceſſe préſent dans l'eſprit, & de le preſſer par leurs prieres de répandre ſur eux-mêmes & ſur leurs enfans toutes les benedictions qu'il a attachées à un mariage qui eſt digne d'un Chrétien.

℣. 19. 20. 21. *Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poiſſon, & il mettra le démon en fuite. La ſeconde nuit vous ſerez aſſocié aux ſaints Patriarches. La troiſiéme nuit vous recevrez la bénédiction de Dieu, afin qu'il naiſſe de vous des enfans dans une parfaite ſanté.*

L'ange Raphael marque à Tobie trois avantages differens qu'il retireroit de la priere chaſte & humble qu'il feroit avec Sara trois nuits de ſuite, avant que de conſommer leur mariage. Le premier étoit, que le démon ſeroit mis en fuite. Le ſecond, que Tobie ſeroit aſſocié aux ſaints

Patriarches, c'eſt-à-dire, qu'il ſeroit rendu participant des mérites & de la ſainteté d'Abraham & des autres anciens Patriarches, pour pouvoir vivre chaſtement avec Sara, ainſi qu'ils avoient vécu avec leurs femmes. Et le troiſiéme ; qu'il naîtroit d'eux de ſaints enfans, qui ſeroient dignes, comme il eſt dit dans la ſuite, de la race d'Abraham.

Menoch. in hunc locum Cornel. à Lapide.

CHAPITRE VII.

2. INgreſſi ſunt autem ad Raguelem, & ſuſcepit eos Raguel cum gaudio.

2. Intuenſque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori ſuæ : Quàm ſimilis eſt juvenis iſte conſobrino meo !

3. Et cùm hæc dixiſſet, ait : Undè eſtis, juvenes fratres noſtri ? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali ſumus, ex captivitate Ninive.

4. Dixitque illis Raguel : Noſtis Tobiam fratrem meum ? Qui dixerunt : Novimus.

5. Cumque multa

2. ILs entrerent enſuite chez Raguel, qui les reçut avec joie.

2 Et lorſque Raguel eut jetté les yeux ſur Tobie, il dit à Anne ſa femme : Que ce jeune homme reſſemble à mon couſin * !

3. Après cela il leur dit : D'où êtes-vous, nos jeunes freres ? ils lui répondirent : Nous ſommes de la tribu de Nephtali, du nombre des captifs de Ninive.

4. Raguel leur dit : Connoiſſez-vous mon frere * Tobie ? Ils lui répondirent : Nous le connoiſſons.

5. Et comme Raguel di-

*. 2 *expl* le Grec ajoute, *Tobie.*
*. 4. *expl.* mon couſin germain

ſoit beaucoup de bien de Tobie, l'Ange lui dit : Tobie dont vous nous demandez des nouvelles eſt le pere de ce jeune homme.

bona loquetur de eo; dixit Angelus ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater iſtius eſt.

6. Raguel s'avançant auſſitôt vint le baiſer avec larmes, & pleurant ſur ſon cou, il lui dit :

6. Et miſit ſe Raguel, & cum lacrymis oſculatus eſt eum, & plorans ſupra collum ejus, dixit,

7. Mon fils, que Dieu vous béniſſe ; car vous êtes fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

7. Benedictio ſit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.

8. En même-temps Anne ſa femme & Sara leur fille commencerent auſſi à pleurer.

℣ 8. Et Anna uxor ejus, & Sara ipſorum filia, lacrymatæ ſunt.

9. Après ces entretiens Raguel commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on préparât le feſtin. Et comme il les prioit de ſe mettre à table,

9. Poſtquam autem locuti ſunt, præcepit Raguel occidi arietem, & parari convivium. Cumque hortaretur eos diſcumbere ad prandium,

10. Tobie lui dit : Je ne mangerai & ne boirai point ici aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne me promettiez de me donner pour femme Sara votre fille.

10. Tobias dixit : Hîc ego hodie non manducabo neque bibam, niſi priùs petitionem meam confirmas, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.

11. Raguel à ces paroles fut ſaiſi de frayeur, ſçachant ce qui étoit arrivé à ſes ſept maris qui s'étoient appro-

11. Quod audito verbo Raguel expavit, ſciens quid evenerit illis ſeptem viris qui in-

greſſi ſunt ad eam : & timere cœpit ne fortè & huic ſimiliter contingeret : & quùm nutaret, & non daret petenti ullum reſponſum,

chés d'elle, & il commença à appréhender que la même chôſe n'arrivât auſſi à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude, & ne répondant rien à la demande qu'on lui faiſoit ;

12 dixit ei Angelus : Noli timere dare eam iſti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua : propterea alius non potuit habere illam.

12. l'Ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune homme, parce qu'il craint Dieu, & que votre fille lui eſt dûe pour épouſe : c'eſt pour cela que nul autre n'a pu l'avoir pour femme.

13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quòd Deus preces & lacrymas meas in conſpectu ſuo admiſerit.

13. Raguel lui répondit : Je ne doute point qne mes prieres & mes larmes ne ſoient venues en la préſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées.

14 Et credo quoniam ideò fecit vos venire ad me, ut iſta conjungeretur cognationi ſuæ ſecundùm elgem Moyſi : & nunc noli dubium gerere quod tibi eam tradam.

14. Et je crois qu'il a permis que vous ſoyez venu nous voir, afin que cette fille épouſât une perſonne de ſa parenté ſelon la loi de Moïſe ; & ainſi ne doutez point que je ne vous donne ma fille comme vous le déſirez.

15. Et apprehendens dexteram filiæ ſuæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens : Deus Abraham,

15. Et prenant la main droite de ſa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & lui dit : que le Dieu

d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob soit avec vous ; que lui-même vous unisse, qu'il accomplisse sa bénédiction en vous.

& Deus Isaac, & Deus Jacob vobiscum sit, & ipse conjungat vos, impleatque benedictionem suam in vobis.

16. Et ayant pris du papier, ils dressèrent le contrat de mariage.

16. Et acceptâ chartâ, fecerunt conscriptionem conjugii.

17. Après cela ils firent le festin, en bénissant Dieu.

17. Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.

18. Raguel appella Anne sa femme, & lui ordonna de préparer une autre chambre *.

18. Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, & præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.

19. *Ce qu'ayant exécuté*, elle y mena Sara sa fille, qui se mit à pleurer.

19. Et introduxit illuc Saram filiam suam, & lacrymata est.

20. Et elle lui dit : Ma fille, ayez bon courage : Que le Seigneur du ciel vous comble de joie après tant d'afflictions que vous avez eues.

20. Dixitque ei : Forti animo esto, filia mea: Dominus cœli det tibi gaudium præ tædio quod perpessa es.

℣. 18. *expl.* que celle où Sara avoit couché, lorsque ses sept maris avoient été tués. *Menoch.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 8. *EN même temps Anne sa femme & Sara leur fille commencerent aussi à pleurer.*

Ces larmes que Raguel, sa femme & sa fille répandirent en reconnoissant Tobie leur proche

parent, purent bien venir d'abord d'un certain mouvement de joie mêlée de triſteſſe, qui s'excita en eux lorſqu'ils apperçurent tout d'un coup le fils d'un homme que la nature & la piété leur rendoient ſi cher, & qu'ils ſongeoient que la triſte captivité ſous laquelle ils gémiſſoient les tenoit ainſi éloignés les uns des autres. Le Grec porte néanmoins, que la raiſon qui les fit pleurer de cette ſorte, fut la nouvelle qu'ils apprirent dans ce même-temps, que le pere de celui à qui ils parloient étoit devenu aveugle; ce qui les toucha extrêmement.

℣. 10. *Tobie lui répoudit : je ne mangerai & je ne boirai point ici aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & promis de me donner en mariage Sara votre fille.*

On ne doit pas, ſelon la remarque d'un Interprete, attribuer ni à imprudence, ni à aucune temerité cette eſpece de ſerment par lequel Tobie s'engagea à ne rien manger & à ne rien boire dans cette maiſon, qu'il n'eût obtenu ce qu'il deſiroit. Mais il y a tout ſujet de croire, qu'agiſſant en cette affaire par le conſeil de Raphael qui l'avoit porté à faire cette demande, il ne fit rien, & ne dit rien que ce qu'il lui conſeilla. Car quoiqu'il ne connût pas encore que c'étoit un Ange qui le conduiſoit, mais qu'il le prît pour un homme; l'experience qu'il avoit déja faite de ſa piété & de ſa ſageſſe le portoit à le regarder comme une perſonne très-capable de lui donner le meilleur conſeil, & à la lumiere de laquelle il pouvoit ſe fier entierement. *Eſtius in hunc loc.*

Que ſi l'on prétend accuſer Tobie de quelque faute, en ce que ſur la parole de Raphael, qu'il

ne connoiſſoit pas pour un Ange, il s'avança de faire ce mariage ſans l'avoir auparavant communiqué à ſon pere, il eſt aiſé de répondre, que c'étoit une occaſion extraordinaire, où Dieu agiſſoit en même-temps & exterieurement par le miniſtere de ſon Ange, & au fond du cœur de Tobie par le mouvement de ſa grace & de ſon Eſprit. Ainſi ce jeune homme ſe laiſſant conduire à celui que Dieu & ſon pere lui avoient donné pour guide, bien loin de rien faire contre ſon devoir en cette rencontre, donna un exemple de la plus parfaite docilité, lorſqu'il ſuivit ſi exactement & les inſpirations ſecrettes de l'eſprit de Dieu, & les conſeils du ſaint compagnon de ſon voyage. Nous ne voyons point auſſi que Tobie le pere ait été ſurpris ni fâché, lorſque ſon fils revenant de ce long voyage, lui amena une femme dont il n'avoit point entendu parler. Et il paroît que Dieu diſpoſa également l'eſprit du pere & du fils ſur le ſujet de ce mariage, qui étoit fait dans le ciel par le decret éternel de ſa volonté.

Mais on peut encore remarquer avec le même Interprete dans ce que Tobie dit à Raguel, *Qu'il ne mangeroit ni ne boiroit point, qu'il ne lui eût accordé Sara ſa fille pour l'épouſer*, que les fiançailles, & encore plus les mariages ne devroient ſe faire que dans la ſobrieté & la pleine liberté de l'eſprit & de la raiſon; parce qu'une œuvre auſſi ſainte que celle-là, ſur-tout au temps de la loi nouvelle, où le mariage eſt un des ſept Sacremens de l'Egliſe, ne doit ſe traiter qu'avec piété & modeſtie, & par des perſonnes à qui une ſainte ſobrieté procure toute la liberté d'un ju-

gement éclairé, pour ſe conduire non par quelque vaine illuſion des ſens, mais par la lumiere de la foi, de la pieté & de la raiſon. Tel eſt l'eſprit de l'Egliſe, qui bien que ſuivi de peu de perſonnes, ne laiſſe pas d'être ſa régle, que ni toute la ſenſualité, ni tous les raiſonnemens des hommes charnels ne peuvent changer.

℣. 12. *Etant donc dans cette incertitude, & ne répondant rien à la demande qu'on lui faiſoit, l'Ange lui dit: Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune homme; parce qu'il craint Dieu, & que votre fille lui eſt dûe pour épouſe. Et c'eſt, &c.*

Le Grec porte, qu'après que Tobie eut fait ſa demande à Raguel, cet homme équitable exhorta Tobie à manger & à ſe réjouir avec lui; & lui dit, qu'il étoit vrai que c'étoit à lui qu'il appartenoit d'épouſer ſa fille; mais qu'il ſe ſentoit obligé de lui déclarer, que l'ayant donnée en mariage à ſept hommes l'un après l'autre, ils étoient tous morts la nuit même qu'ils devoient conſommer le mariage avec elle; Qu'ainſi il lui conſeilloit de ne ſonger qu'à ſe réjouir. Le Grec ajoute, que ce fut alors que Tobie proteſta à Raguel, qu'il ne mangeroit point qu'il ne lui eût accordé ce qu'il demandoit. Voici donc peut-être comment la choſe ſe paſſa entr'eux. Tobie demanda Sara à Raguel pour l'épouſer. Raguel qui aimoit Tobie, & qui ſçavoit que les ſept maris qu'il avoit déja donnés à ſa fille, avoient été étouffés, ſe trouva *ſaiſi de frayeur*, & ſe tint dans le ſilence. Tobie le preſſa apparemment de lui répondre. Sur quoi Raguel l'exhorta à ſonger plutôt à manger & à ſe réjouir avec lui, en lui diſant: Qu'à la vérité Sara ſa fille lui étoit dûe

comme au parent le plus proche ; mais qu'il étoit obligé de lui déclarer ce qui étoit arrivé à tous les maris qu'elle avoit eus jusqu'alors ; & qu'ainsi il lui conseilloit de ne penser qu'à se réjouir. Tobie, que l'Ange avoit assuré contre cette crainte, & au cœur duquel Dieu avoit déja parlé par sa grace ne témoigna pas le moindre trouble sur ce sujet. Mais il fit alors ce serment dont on a parlé; *Qu'il ne mangeroit aucune chose* que sa demande ne lui eût été accordée. Et comme sans doute Raguel étoit encore en suspens sur ce qu'il avoit à faire, l'Ange lui dit ce qui est marqué dans la Vulgate : *Qu'il ne devoit point apprehender de donner sa fille à Tobie, parce qu'il avoit la crainte de Dieu.*

Que si l'on peut admirer la foi de Tobie, qui demeure ferme dans ce que lui avoit dit Raphael, quoique l'exemple de la mort de sept maris auroit semblé devoir l'étonner, saint Ambroise releve aussi l'équité de Raguel, qui étant, dit-il, un homme juste, aimoit mieux que Sara sa fille demeurât sans être mariée, que d'exposer un mari à cause d'elle. On le pressoit, comme dit encore le même Saint, de marier cette fille; mais le desir naturel qu'il pouvoit avoir de la marier ne fut point capable de le porter à cacher cet accident à celui-là même qui la demandoit avec de si grandes instances ; & il aima mieux le lui découvrir sincerement, que de paroître avoir voulu le tromper en le lui cachant. » Qu'il a décidé, » s'écrie ce saint Archevêque, d'une maniere » abregée toutes les questions que font sur cela » les Philosophes ! Ils traitent avec beaucoup » d'étendue ce qui regarde les maisons que l'on

Ambros. de Offic. l. 1. c. 4.

» veut vendre, pour ſçavoir ſi le vendeur peut » en cacher, ou s'il doit en découvrir les défauts. » Mais celui-ci n'a pas cru pouvoir cacher ce » qu'il y avoit de défectueux dans ſa propre fil- » le. Et ce qui eſt le plus remarquable, c'eſt que » ce n'étoit pas lui qui demandoit à la marier, » mais qu'on le prioit au contraire de la donner » en mariage. » *Quàm breviter abſolvit omnes quæſtiones philoſophorum, dum nec filiæ vitia celanda arbitratus eſt!*

℣. 13. 14. *Raguel lui répondit: Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne ſoient venues en la préſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées: & je croi qu'il a permis que vous ſoyez venus nous voir, afin que cette fille épousât une perſonne de ſa parenté, ſelon la loi de Moïſe.*

Il ſemble que Dieu ait agi alors dans le cœur de Raguel pour le porter à ajouter foi à ces paroles de l'Ange qu'il ne regardoit que comme un homme. Car c'eſt ſans doute ce qui lui fait dire dans le moment; Qu'il ne doute point que les prieres qu'il a faites & les larmes qu'il a répandues pour demander au Seigneur qu'il éloigne cet opprobre de ſa famille, n'ayent été agréées devant Dieu; & qu'il croit même que c'eſt par un ordre de ſa providence, que Tobie eſt arrivé, afin que Sara ſa fille en ſe mariant avec lui, épouſe une perſonne de ſa famille, ſelon l'ordonnance de la loi. A en juger néanmoins par la ſuite, il paroît que cette foi de Raguel étoit aſſez foible, ou qu'au-moins elle s'affoiblit depuis, lorſque la crainte qu'il eut que l'accident arrivé à tous les autres ne fût arrivé de même au jeune Tobie, le porta à faire creuſer une foſſe

pour y faire mettre ſon corps, en cas qu'il fût trouvé mort.

Menoch. in hunc locum. Un Interprete a judicieuſement remarqué, que la maniere dont Raguel s'exprime en diſant : *Quil croyoit que Dieu avoit permis que Tobie vînt, afin que ſa fille épouſât une perſonne de ſa parenté, ſelon la loi de Moïſe*, donnoit lieu de croire que les ſept premiers maris de Sara n'étoient point de ſa parenté. Et il ajoute que dans un temps de captivité comme celui-là, il auroit été très-difficile d'accomplir la loi en n'épouſant que des perſonnes de ſa tribu & de ſa famille, parce que toutes les tribus & les familles étoient alors ſans aucune diſtinction mêlées les unes parmi les autres, ſelon que leurs ennemis, qui les avoient enlevées, les avoient conduits & diſperſés en des villes différentes. Auſſi comme le deſſein de Dieu, en ordonnant cette loi par la bouche de ſon ſerviteur Moïſe, avoit été d'empêcher que les heritages des tribus ne fuſſent mêlées, il n'y avoit point à craindre alors que ce mélange arrivât, puiſque les Iſraelites étant éloignés de ces mêmes haritages, & relegués en un pays étranger, ne poſſedoient la plupart que quelques meubles. Et d'ailleurs, un peuple qui n'avoit pas craint de violer la loi du Seigneur dans les points les plus eſſentiels de la Religion, en s'abandonnant à l'idolâtrie, avoit mérité ſans doute que ce qu'il y avoit d'avantageux dans cette loi pour la conſervation des tribus & des familles, fût renverſé ; & que le mélange qu'ils oſoient faire des faux dieux avec le vrai Dieu fût puni en quelque ſorte par le mélange du peuple de Dieu avec les peuples des nations, & par cette con-

fuſion déplorable de toutes les tribus & de toutes les familles d'Iſrael.

℣. 15 16. *Et prenant la main droite de ſa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & lui dit : Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jabob ſoit avec vous ; que lui-même vous uniſſe, & qu'il accompliſſe ſa bénédiction en vous. Et ayant pris un papier, ils firent l'écrit du mariage.*

La foi & la pieté de ces trois ſaints Patriarches a toujours été & ſera dans tous les temps en veneration aux vrais fideles. Dieu a pris plaiſir de ſe nommer particulierement, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob, à cauſe de leur grande fidelité. C'eſt pourquoi lorſqu'on invoquoit le Dieu de ces Patriarches, l'on avoit lieu d'eſperer, qu'en conſideration de ſes fideles ſerviteurs qu'on lui nommoit, & dont il ſembloit tenir à gloire de ſe nommer le Seigneur, il écouteroit favorablement les prieres & les vœux qu'on lui faiſoit.

Raguel en ſouhaitant que le Dieu de ces Patriarches *fût avec Tobie & Sara*, ſouhaitoit qu'il répandît ſur l'un & ſur l'autre toutes les bénédictions d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob ; & il le prioit de vouloir être avec eux, ainſi qu'il avoit été avec ces grands Saints. Il deſire que ce ſoit lui-même qui les *uniſſe ;* parce que c'eſt Dieu proprement qui fait cette union ſi étroite entre l'homme & la femme, ſelon la parole de JESUS-CHRIST, qui défend aux hommes de ſéparer ce que Dieu a joint dans le mariage. *Quod Deus conjunxit, homo non ſeparet ;* & parce que ſi Dieu ne forme lui-même l'union des cœurs, cette union exterieure des perſonnes qui ſe marient

Matth. 19. 6.

n'eſt ſuivie ſouvent que de funeſtes diviſions ; dont on ne voit tous les jours que trop d'exemples.

Il y a lieu d'admirer la ſainte ſimplicité de ces premiers temps, où l'on voit Raguel faire le mariage de ſa fille avec le jeune Tobie, & ne ſonger que dans la ſuite à en faire l'écrit. Cette bonne foi n'eſt plus de ces derniers temps : mais elle doit au-moins engager ceux qui ſe trouvent en de ſemblables conjonctures, à renoncer de bon cœur à toutes ſortes de déguiſemens & de tromperies dans une affaire où la candeur d'une conſcience déſintereſſée & très-droite doit faire la principale ſûreté des mariages.

℣. 17. *Après cela ils firent le feſtin en béniſſant Dieu.*

Menoch. in hunc locum. C'eſt-à-dire, qu'en mangeant & en buvant, ils rendoient graces à Dieu du mariage qui par l'ordre de ſa providence venoit d'être contracté. Ou bien l'Ecriture nous veut marquer par ces paroles la maniere dont ils firent ce feſtin ; comme ſi elle avoit dit, que tout reſpiroit la pieté, la crainte de Dieu, & une joie ſainte oppoſée à toutes les diſſolutions ordinaires des grands feſtins qui accompagnent les mariages, où très-ſouvent on ne penſe gueres à *benir* celui dont on devroit invoquer en même-temps la benediction ſi néceſſaire pour de tels engagemens.

CHAPITRE VIII.

1. Postquam verò cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam;

1. APrès qu'ils eurent soupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle étoit;

2. Recordatus itaque Tobias sermonum Angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbones vivos.

2. lequel se souvenant de ce que l'Ange lui avoit dit, tira de son sac une partie du foie *du poisson*, & la mit sur des charbons ardens.

4. Tunc Raphael angelus apprehendit dæmonum, & religavit illud in deserto superioris Ægypti.

3. Alors l'ange Raphael prit le démon, & l'alla lier dans le desert de la haute Egypte.

4. Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei: Sara exurge: & deprecemur Deum hodie & cras & secundum cras: quia his tribus noctibus Deo jungimur. tertiâ autem transacta nocte, in nostro erimus conjugio;

4. Tobie ensuite exhorta la fille & lui dit: Sara, levez-vous, & prions Dieu aujourd'hui, & demain & après demain; parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu: & après la troisiéme nuit nous vivrons dans notre mariage;

5. filii quippe Sanctorum sumus, & non possumus ita conjungi, sicut gentes quæ ignorant Deum.

5. car nous sommes enfans des Saints, & nous ne devons pas nous marier comme des payens qui ne connoissent point Dieu.

6. Surgentes autem

6. S'étant donc levés

tous deux, ils prioient Dieu avec grande inſtance, afin qu'il lui plût de les conſerver en ſanté.

pariter, inſtanter orabant ambo ſimul, ut ſanitas daretur eis.

7. Et Tobie dit ces paroles : Seigneur, Dieu de nos peres, que le ciel & la terre, la mer, les fontaines & les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous beniſſent.

7. Dixitque Tobias : Domine, Deus patrum noſtrorum, benedicant te cœli & terræ, mareque & fontes, & flumina, & omnes creaturæ tuæ, quæ in eis ſunt.

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre & de boue, & vous lui avez donné Eve pour ſon ſecours.

8. Tu feciſti Adam de limo terræ, dediſtique ei adjutorium Hevam.

9. Et maintenant, Seigneur, vous ſçavez que ce n'eſt point pour ſatisfaire ma paſſion que je prens ma ſœur * pour être ma femme, mais dans le ſeul déſir de laiſſer des enfans, par leſquels votre nom ſoit beni dans tous les ſiécles.

9. Et nunc, Domine, tu ſcis quia non luxuriæ cauſa accipio ſororem meum conjugem, ſed ſolâ poſteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in ſecula ſeculorum.

10. Sara dit auſſi *à Dieu* : Faites-nous miſéricorde, Seigneur, faites nous miſéricorde, & que nous puiſſions vivre enſemble juſqu'à la vieilleſſe dans une parfaite ſainteté.

10. Dixit quoque Sara : Miſerere nobis, Domine, miſerere nobis, & conſeneſcamus ambo pariter ſani.

11. Vers le chant du coq,

11. Et factum eſt cir-

*: 9. *exul* Il l'appelle *ſœur*, parce qu'elle étoit ſa parente, & de même tribu que lui.

ca pullorum cantum, accerſiri juſſit Raguel ſervos ſuos, & abierunt cum eo pariter ut foderent ſepulcrum.

Raguel commanda qu'on fit venir ſes ſerviteurs, & ils s'en allerent avec lui pour faire une foſſe.

12. Dicebat enim: Ne fortè ſimili modo evenerit ei, quo & cæteris illis ſeptem viris qui ſunt ingreſſi ad eam.

12. Car il diſoit: Il ſera peut-être arrivé à celui-ci la même choſe qu'à ces ſept hommes qui ont été avec elle.

13. Cúmque paraſſent foſſam, reverſusRaguel ad uxorem ſuam, dixit ei:

13. Et ayant préparé la foſſe, Raguel étant retourné vers ſa femme, lui dit:

14. Mitte unam ex ancillis tuis, & videat ſi mortuus eſt, ut ſepeliam eum antequam illucéſcat dies.

14. Envoyez une de vos ſervantes pour voir s'il eſt mort, afin que je l'enſeveliſſe avant qu'il faſſe jour.

15. At illa miſit unam ex ancillis ſuis, quæ ingreſſa cubiculum, reperit eos ſalvos & incolumes, ſecum pariter dormientes.

15. Sa femme envoya une de ſes ſervantes, qui étant entrée dans la chambre les trouva tous deux dans une parfaite ſanté, qui dormoient dans le même lit.

16. Et reverſa nuntiavit bonum nuntium: & benedixerunt Dominum, Raguel videlicet & Anna uxor ejus,

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel & Anne ſa femme benirent le Seigneur,

17. & dixerunt: Benedicimus te, Domine Deus Iſrael, quia non contigit quemadmodum putabamus.

17. & lui dirent: Nous vous béniſſons, Seigneur Dieu d'Iſrael, parce que ce que nous avions penſé ne nous eſt point arrivé.

18. Feciſti enim no-

18. Car vous nous avez

fait miſéricorde ; vous avez chaſſé loin de nous l'ennemi qui nous perſécutoit.

biſcum miſericordiam tuam, & excluſiſti à nobis inimicum perſequentem nos.

19. Et vous avez eu pitié de deux enfans uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous béniſſent de plus en plus, & qu'ils vous offrent le ſacrifice de la louange qu'ils vous doivent, & de la ſanté qu'ils ont reçue de vous, afin que toutes les nations connoiſſent que dans toute la terre il n'y a point d'autre Dieu que vous.

16. Miſertus es autem duobus unicis. Fac eos, Domine, pleniùs benedicere te : & ſacrificium tibi laudis tuæ & ſuæ ſanitatis offerre, ut cognoſcat univerſa terra.

20. Raguel auſſi-tôt commanda à ſes ſerviteurs de remplir avant le jour la foſſe qu'ils avoient faite.

20. Statimque præcepit ſervis ſuis Raguel, ut replerent foſſam, quam fecerant, priuſquam eluceſceret.

21. Il ordonna auſſi à ſa femme de préparer un feſtin & tous les vivres néceſſaires à ceux qui doivent faire un voyage.

21. Uxori autem ſuæ dixit ut inſtrueret convivium, & præpararet omnia ; quæ in cibos erant iter agentibus neceſſaria.

22. Il fit tuer deux vaches graſſes & quatre moutons pour traiter tous ſes voiſins & ſes amis.

22. Duas quoque pingues vaccas, & quatuor arietes occidi fecit, & parari epulas omnibus vicinis ſuis, cunctiſque amicis.

23. Raguel conjura enſuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux ſemaines.

23. Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud ſe.

24. De omnibus autem quæ poſſidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, & fecit ſcripturam, ut pars dimidia, quæ ſupererat poſt obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.

24. Il lui donna la moitié de tout ce qu'il poſſédoit, & déclara par un écrit que l'autre moitié qui reſtoit, reviendroit à Tobie après ſa mort.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. &c. *Tobie ſe ſouvenant donc de ce que l'Ange lui avoit dit, tira de ſon ſac une partie du foie du poiſſon, & la mit ſur des charbons ardens. Alors l'ange Raphael prit le démon, & l'alla lier dans le deſert de la haute Egypte.*

Il ne faut pas s'étonner, s'il n'eſt parlé en ce lieu que du foie de ce poiſſon, au lieu que dans le ſixiéme chapitre il n'eſt parlé que du cœur ; car on remarque aſſez ordinairement dans l'Ecriture, qu'elle dit en un endroit ce qu'elle omet dans un autre ; ce qui oblige de joindre enſemble ce qu'on trouve en divers lieux. Ainſi on ne peut douter que l'un & l'autre ne ſoit véritable ; c'eſt-à-dire, que Tobie n'ait mis ſur le feu également le cœur & le foie de ce poiſſon dont il s'étoit rendu maître : & le Grec marque formellement dans les deux chapitres. *Eſtius in hunc loc.*

Mais d'où vient que l'Ange attend que Tobie ait mis ſur les charbons ardens ce cœur & ce foie, *pour prendre*, comme le dit l'Ecriture, *le démon, & l'aller lier dans le deſert de la haute Egypte ?* Eſt-ce donc que ce miniſtre du Dieu tout-puiſſant avoir beſoin que cette fumée s'élevat pour

avoir la force de ſe ſaiſir de cet ennemi des Saints, & de l'enchaîner ? Non ſans doute; puiſque le dernier des Anges revêtu de l'autorité de Dieu, eſt capable de lier tous les démons, & d'enchaîner toutes les puiſſances de l'enfer. Mais outre que Dieu, comme on l'a dit, pouvoit avoir renfermé dans ces choſes naturelles une vertu oppoſée à d'autres choſes naturelles dont le démon ſe ſervoit pour faire du mal aux hommes; il étoit même à propos que ſon ſaint Ange cachât à Tobie & à Sara ſous cette apparence d'un remede naturel, la puiſſance qu'il avoit reçue de ſon divin maître, afin qu'on ne pût le reconnoître pour ce qu'il étoit, & qu'il accomplît juſqu'à la fin le miniſtere pour lequel il avoit été envoyé.

Il étoit auſſi néceſſaire que Tobie donnât cette preuve de ſa foi & de ſon obéiſſance aux paroles de Raphael, avant qu'Aſmodée pût être enchaîné. Ainſi l'on peut dire, que dans le temps même que la ſecrette vertu de ce cœur & de ce foie du poiſſon mis ſur les charbons ardens agiſſoit naturellement contre un autre effet naturel, que l'eſprit malin pouvoit avoir employé pour faire mourir tous les maris de Sara, l'ange Raphael eut ordre de Dieu de ſe ſaiſir du démon & de l'enchaîner, afin qu'il ne pût faire à Tobie par lui-même & par ſa propre fureur, ce qu'il avoit fait peut-être aux autres par des moyens empruntés & tirés de la nature.

Mais quand l'Ecriture nous dit, que *l'Ange prit le démon & l'alla lier dans le deſert*, il ne faut pas nous imaginer, ſelon l'idée naturelle qui ſe préſente à nos ſens, que cet Ange du Seigneur prit

le démon, comme un homme ſe ſaiſit d'un autre homme, & l'enchaîne pas les membres. L'on ſçait que les Anges & les démons ſont des eſprits qui n'ont ni corps ni membres comme les hommes, & qui agiſſent les uns à l'égard des autres d'une maniere inviſible & toute ſpirituelle. Car quoique le ſaint ange Raphael parût aux yeux de Tobie avec un corps, c'étoit ſeulement un corps emprunté & étranger, qui lui étoit inutile pour toutes les fonctions naturelles. Ce n'étoit donc pas avec ce corps emprunté que l'Ange de Dieu agiſſoit contre le démon: mais il agiſſoit comme un pur eſprit à l'égard d'un autre eſprit par la vertu inviſible, & toute-puiſſante de l'eſprit divin & ſouverain de tout l'univers. Il agiſſoit comme miniſtre du très-haut, & il lia Aſmodée avec les chaînes inviſibles de ſa toute-puiſſance. C'eſt ainſi qu'il eſt dit encore en un autre endroit de l'Ecriture; *Qu'un Ange étant deſcendu du ciel, prit le dragon, l'ancien ſerpent, qui eſt le diable & ſatan, & l'enchaîna pour mille ans, afin qu'il ne ſeduiſit plus les nations:* & ailleurs; *Que Dieu a précipité les anges prévaricateurs dans l'abîme, où les tenebres ſont leurs chaînes, pour y être retenus comme en reſerve juſqu'au jugement:* & dans ſaint Jude; *Qu'il retient liés de chaînes éternelles dans de profondes tenebres les anges qui n'ont pas conſervé leur premiere dignité.* C'étoient ces chaînes & ces liens inviſibles de la juſtice de Dieu, que la légion des démons qui étoit entrée dans le corps d'un homme, & qui en fut chaſſée par la vertu de JESUS-CHRIST, apprehendoit extrêmement, lorſqu'ils le prierent de ne leur point commander de s'en aller dans

Apoc. 20. 2.

2. Petr. 2. 4.

Jud. v. 6.

Luc. 8. 31.

l'abîme. Car la ſeule volonté du tout-puiſſant, à laquelle il eſt impoſſible de réſiſter, tient lieu de tous les liens & de toutes les chaînes aux hommes & aux démons.

Le deſert de la haute Egypte, où Aſmodée fut relegué & enchaîné par la puiſſance de Dieu, dont Raphael étoit le miniſtre, nous exprime apparemment la même choſe que le fils de Dieu nous a lui-même marquée dans l'Evangile, lorſqu'il dit; Que *l'eſprit impur étant ſorti d'un homme, s'en va dans des lieux arides, &c.* C'eſt-à-dire, qu'Aſmodée cet eſprit impur, fut relegué en un lieu très-déſert pour lui, puiſqu'il n'y trouvoit perſonne qu'il pût tenter, & que toute ſa fureur y étoit comme enchaîné, ne pouvant nuire à aucun de ceux dont il avoit conſpiré la perte. *Ce deſert de la haute Egypte*, étoit celui de la Thebaïde, devenu depuis ſi fameux par le grand nombre des Solitaires qui s'y établirent, lorſque les démons en firent eux-mêmes leurs plaintes à quelques-uns d'eux, en leur demandant pourquoi ils étoient venus s'emparer d'un lieu qui leur étoit propre, & avoient rempli de Moines leur Thebaïde. C'étoit la partie la plus meridionale de l'Egypte, qui eſt ſablonneuſe, toute pleine de montagnes eſcarpées, inacceſſibles, & remplies de divers ſerpens; retraite très-digne de l'eſprit impur, qui y fut ſans doute retenu comme captif pendant la vie de Tobie & de Sara.

Matt. 12. 43.

Athanaſ. Vit. Anton Pallad. hiſt. Lauſ. c. 10.

Ce n'eſt pas qu'il faille s'imaginer que dans tout ce temps les hommes n'ayent point été expoſés aux tentations de l'eſprit impur. Mais c'eſt que celui qui avoit reçu juſqu'alors un pouvoir

particulier ſur la maiſon de Raguel, ou pour mieux dire, ſur tous les maris qui s'étoient rendu indignes d'avoir Sara pour épouſe, perdit ce pouvoir qu'il avoit reçu, & ne put plus approcher d'une maiſon que la chaſteté de Sara & de Tobie, & la toute-puiſſance de Dieu lui rendoient inacceſſible.

℣. 4. 5. *Tobie exhorta enſuite la fille, & lui dit: Sara, levez-vous, & prions Dieu aujourd'hui, & demain, & après demain; parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu..... Car nous ſommes les enfans des Saints, & nous ne devons point nous marier comme le payens qui ne connoiſſent point Dieu.*

Sara avoit été miſe dans le lit par les parens; & enſuite on laiſſa Tobie ſeul avec elle. Après donc que ce jeune homme ſe fut acquitté de l'ordre que l'Ange lui avoit donné, en mettant ſur les charbons le cœur & le foie du poiſſon, il dit à Sara de ſe lever de ſon lit, & de ſe mettre en priere avec lui. Rien n'eſt plus grand ni plus divin que cette parole qu'il lui dit; *Prions Dieu.... parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu.* Elle enferme un ſens très-profond que les paroles peuvent à peine exprimer. C'eſt comme ſi le jeune Tobie eût dit à ſa femme: Levez-vous Sara: car ce n'eſt pas encore le temps de conſommer notre mariage. Nous avons préſentement une œuvre plus importante à accomplir. Il faut ſonger à unir auparavant notre eſprit & notre ame à Dieu. C'eſt ce mariage tout ſpirituel & ineffable que nous devons conſommer pendant trois nuits. Et ce ſera par la priere que nous pourrons nous en rendre di-

gnes. Songeons que *nous ſommes les enfans des Saints*; c'eſt-à-dire, d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, ces ſaints Patriarches, que leur piété & leur parfaite *union avec Dieu* a rendu vraiement chaſtes dans leur mariage. Que *la connoiſſance* que nous avons *du vrai Dieu*, ne ſoit pas ſterile en nous; & faiſons voir par la pureté de notre conduite la difference qu'il doit y avoir entre *les enfans des Saints* & les enfans *des payens*.

Que ſi des Juifs parloient & agiſſoient de la ſorte avant la naiſſance du fils de Dieu, & avant l'établiſſement de la loi nouvelle, combien ſont inexcuſables des Chrétiens, qui parlent encore & qui agiſſent après même la prédication de l'Evangile, comme agiſſoient les payens, lorſqu'ils n'avoient point la connoiſſance de Dieu? Combien eſt-il rare de trouver des gens qui s'appliquent & qui ſongent ſérieuſement à unir leurs ames *à Dieu* par la priere & par une piété ſolide, avant que de s'engager dans les liens du mariage? C'eſt pour cela que l'exemple du jeune Tobie & de Sara nous eſt propoſé. Ces juſtes de l'ancienne loi doivent inſpirer une ſainte confuſion à des enfans de l'Egliſe. Et c'eſt véritablement *pour notre inſtruction*, comme parle le grand Apôtre, *que ces choſes ont été écrites*.

Rom. 15. 4.

℣. 15. *Sa femme envoya une de ſes ſervantes, qui étant entrée dans la chambre, les trouva tous deux dans une parfaite ſanté, qui dormoient dans le même lit.*

Nous avons marqué par avance, que quoique Raguel eût ajouté foi aux paroles que l'Ange de Dieu lui avoit dites, ſans qu'il le connût, ſa foi n'étoit pas parfaite, ou qu'au-moins elle s'affoi-

blit depuis. L'ordre qu'il donna pour faire creuſer une foſſe en eſt une preuve. Car s'il avoit regardé la crainte de Dieu comme le vrai fondement du ſalut, il n'eût pas douté que Tobie & Sara ſa fille accompagnant leur mariage de cette crainte, n'avoient rien à craindre du côté de la fureur du démon. Ce que l'Ecriture ajoute, Que la ſervante qu'on envoya dans leur chambre les trouva dans une parfaite ſanté, *dormant tous deux dans le même lit*, doit s'entendre de cette ſorte : Qu'après qu'ils eurent long-temps veillé, & prié, étant fatigués, ils ſe coucherent, ſeulement pour ſe repoſer : car ils paſſerent toutes les trois nuits dans une continuelle attention à Dieu, & à prendre un peu de repos, ne ſongeant tous deux qu'à *s'unir à lui par leurs prieres*, & à implorer ſon aſſiſtance. *Tirin in hunc loc.*

℣. 21. *Il ordonna auſſi à ſa femme de préparer un feſtin, & tous les vivres néceſſaires à des perſonnes qui doivent faire un voyage.*

Un Interprete nous fait remarquer, que *le voyage* dont il eſt parlé ici ne regardoit pas le retour de Tobie vers ſon pere, mais le voyage qu'il devoit faire pour aller trouver Gabélus, à qui ſon pere avoit prêté autrefois de l'argent, dont il avoit apparemment parlé à Raguel. *Menoch. in hunc locum.*

CHAPITRE IX.

1. ALors Tobie appella l'Ange qu'il croyoit un homme, & il lui dit ; 1. TUnc vocavit Tobias Angelum ad ſe quem quidem homi-

Mon frere Azarias, je vous prie de vouloir bien écouter ce que j'ai à vous dire.

nem existimabat, dixitque ei : Azaria frater, peto ut auscultes verba mea.

2. Quand je me donnerois à vous pour être votre esclave, je ne pourrois pas reconnoître dignement tous les soins que vous avez pris de moi.

2. Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentiæ tuæ.

3. J'ai néanmoins encore une priere à vous faire, que vous preniez des montures, & l'équipage nécessaire, & que vous alliez trouver Gabelus en la ville de Ragès au pays des Medes, pour lui rendre son obligation en recevant de lui l'argent qu'il nous doit, & pour le prier de venir à mes noces.

3. Tamen obsecro te, ut assumas tibi animalia sive servitia, & vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum : reddasque ei chirographum suum, & recipias ab eo pecuniam, & roges eum venire ad nuptias meas.

4. Car vous sçavez bien qne mon pere compte maintenant les jours, & que si je tarde un jour de plus, son ame sera accablée d'ennui.

4. Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies : & si tardavero unâ die plus, contristatur anima ejus.

5. Vous voyez aussi de quelle maniere Raguel m'a conjuré de demeurer ici, & que je ne puis résister à des instances si pressantes.

5. Et certè vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum spernere non possum.

6. Raphael prit donc quatre serviteurs de Raguel

6. Tunc Raphael assumens quatuor ex ser-

vis Raguelis, & duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit: & inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum ſuum, & recepit ab eo omnem pecuniam.

& deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au pays des Medes, où ayant trouvé Gabélus, il lui rendit ſon obligation, & reçut de lui tout l'argent *qu'il devoit.*

7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ geſta ſunt: fecitque eum ſecum venire ad nuptias.

7. Il lui raconta auſſi tout ce qui étoit arrivé au jeune Tobie, & il le fit venir avec lui aux noces.

8. Cumque ingreſſus eſſet domum Raguelis, invenit Tobiam diſcumbentem: & exiliens, oſculati ſunt ſe invicem: & flevit Gabelus, benedixitque Deum,

8. Gabélus étant entré dans la maiſon de Raguel, trouva Tobie à table, qui ſe leva auſſi-tôt; il s'entre-ſaluerent en ſe baiſant, & Gabélus pleura & benit Dieu, en diſant:

9. & dixit: Benedicat te Deus Iſrael, quia filius es optimi viri, & juſti, & timentis Deum, & eleemoſynas facientis:

9. Que le Dieu d'Iſrael vous beniſſe, parce que vous êtes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juſte, qui craint Dieu, & qui fait beaucoup d'aumônes.

10. & dicatur benedictio ſuper uxorem tuam, & ſuper patentes veſtros:

10. Que la bénédiction ſe répande auſſi ſur votre femme, & ſur votre pere & votre mere:

11. & videatis filios veſtros, & filios filiorum veſtrorum, uſque in tertiam & quartam generationem: & ſit ſemen veſtrum benedictum à Deo Iſrael, qui

11. puiſſiez-vous voir vos fils & les fils de vos fils juſqu'à la troiſiéme & la quatrieme génération, & que votre race ſoit benie du Dieu d'Iſrael qui regne dans

au-lieu de lui recevoir l'argent qui lui étoit dû. *Quand je me donnerois à vous*, lui dit-il, *pour devenir votre eſclave, je ne pourrois pas encore reconnoître dignement tous les ſoins que vous avez pris de moi.*

Ces ſentimens extraordinaires de reconnoiſſance que Tobie témoignoit à Raphael pour l'avoir conduit juſqu'alors ſi heureuſement dans ſon voyage, & pour lui avoir procuré un mariage ſi avantageux, après l'avoir délivré de la gueule du poiſſon; & de la fureur du démon, nous obligent néceſſairement à faire une reflexion, en nous appliquant, ſelon l'avis de ſaint Paul, ce que l'Eſprit ſaint a fait écrire pour l'édification & l'inſtruction des fideles. L'ange Raphael deſcendu du ciel pour Tobie, & revêtu d'un corps humain, pouvoit bien nous figurer JESUS-CHRIST l'Ange du grand conſeil qui eſt deſcendu du plus haut des cieux où il étoit à la droite de ſon Pere, pour ſe revêtir véritablement de notre chair, & pour nous ſervir de guide dans un chemin qui nous étoit inconnu; c'eſt-à-dire, dans la voie du ciel. Un poiſſon monſtrueux ſorti du fleuve du Tigre, s'eſt préſenté pour nous dévorer. Ce poiſſon, quoique nous l'ayons déja expliqué de JESUS-CHRIST, ſelon les Peres, en un ſens très-naturel, ſe peut encore expliquer très-bien du démon, ſelon la regle que les mêmes Peres ont établie, Qu'une figure s'explique ſouvent en deux manieres toutes differentes. Les eaux de ce fleuve peuvent donc nous repréſenter l'abîme du ſiecle où repoſe le démon, d'où il ſort à toute heure pour perdre & pour dévorer les ames. C'eſt de la gueule

de ce monſtre de l'enfer, que le Fils de Dieu qui a bien voulu ſe rendre notre compagnon & notre guide, nous a délivrés, lorſqu'il nous a inſpiré la force de le ſurmonter, & d'arracher pour le dire ainſi, ſon cœur, ſon foie, & ſon fiel; c'eſt à-dire, de nous ſervir avantageuſement de lui-même contre lui-même, en nous faiſant ſouvenir que ſon orgueil, ſon impieté, & ſon deſeſpoir l'ont précipité dans les flammes éternelles. Car ce ſont-là *ces charbons ardens* qui exhalent une vapeur inſupportable à cet eſprit de malice qui le mettent en fuite. Et c'eſt-là *ce fiel* de notre ennemi, qui étant rendu par la vertu de JESUS-CHRIST un remede ſouverain, a la force de guérir notre aveuglement; puiſque la fureur même du démon contribue par la grace du Sauveur à procurer le ſalut & à augmenter la lumiere de la foi de ſes élus. C'eſt par ce moyen que nous parvenons au bonheur ineſtimable de nous unir pour toujours avec la chaſte Sara qui nous figure l'Egliſe. Mais cette union ne s'accomplit parfaitement qu'après une priere continuelle de trois nuits, c'eſt-à-dire, de pluſieurs nuits de ſuite, qui peuvent bien nous marquer le temps de la vie préſente, laquelle n'eſt effectivement dans tout ſon cours que comme une nuit obſcure en comparaiſon de la vie du ciel, où l'union de l'ame avec Dieu, qui eſt ſeulement commencée ſur la terre, ſe conſommera pour toujours.

Que ſi Tobie déclare très-ſincerement à l'Ange qu'il ne connoiſſoit pas encore; *Que quand même il ſe fût fait ſon eſclave, il n'auroit pu reconnoître dignement les ſervices qu'il avoit reçus de lui*, quoique

ce fuſſent des ſervices temporels ; dirons-nous nous autres, que c'eſt trop faire de nous reconnoître les eſclaves de celui qui nous a ſauvés éternellement & rachetés par ſon propre ſang? Quelle diſproportion entre les graces que cet ancien juſte avoit reçues par le miniſtere temporel d'un Ange, & les dons ineffables que le fils unique du Pere éternel nous a procurés par le mérite de ſa mort? Mais quelle diſproportion entre les ſentimens de reconnoiſſance de ce juſte de l'ancienne loi, qui ſe trouvoit diſpoſé à ſe rendre l'eſclave de Raphael : & ceux des Chrétiens, qui après même que le Fils de Dieu leur a declaré qu'*il ne vouloit plus les appeller ſes eſclaves, mais ſes amis*, ne laiſſent pas de négliger très-ſouvent cette qualité ſi honorable qu'il leur a donné, & aiment mieux devenir les eſclaves du démon? Nous avons vû néanmoins des Saints, qui pour reconnoître l'excès de l'amour de Dieu devenu eſclave pour notre ſalut, ſe ſont eux-mêmes volontairement rendu eſclaves pour le rachat de leurs freres. Et plus ces exemples ſont rares, plus ils ſont à eſtimer par ceux qui ſçavent combien la vertu d'une humble reconnoiſſance eſt peu connue, & preſque étouffée dans le cœur des hommes.

Joan. 15. 15.

Vit. S. Paul.

℣. 6. *Raphael prit donc quatre ſerviteurs de Raguel & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au pays de Medes.*

La maniere dont parle ici l'Ecriture de la ville de Ragès où demeure Gabelus, nous donneroit quelque lieu de croire qu'elle étoit fort éloignée de celle du même nom où étoit alors Tobie & où demeuroit Sara. Car il ſemble que cette diſtinc-

tion qu'elle fait en disant que Raphael partit de Ragès où il étoit avec Tobie, pour *s'en aller en la ville de Ragès au pays des Medes*, marquoit clairement que Ragès d'où il partoit, n'étoit pas au pays des Medes. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas ne point admirer la condescendance étonnante d'un Esprit celeste, tel qu'étoit l'ange Raphael, qui le porte à s'abaisser jusqu'à rendre les services les plus communs au jeune Tobie. Car enfin qu'est-ce que c'étoit à l'égard d'un Ange, d'aller porter une obligation à Gabelus, & toucher l'argent qu'il devoit? Mais disons plutôt, que rien n'est petit à l'égard de ceux qui envisagent l'ordre de Dieu dans ce qu'ils font.

D'ailleurs cet argent qui appartenoit à Tobie, pouvoit être regardé comme un argent saint & consacré au Seigneur; puisque Tobie, comme
v. 15. Gabélus le reconnoît dans ce chapitre, *étoit un homme très-vertueux, un homme juste, qui craignoit Dieu, & faisoit beaucoup d'aumônes.* Ainsi l'argent que le saint ange Raphael voulut bien aller toucher de Gabélus, étoit destiné en partie aux pauvres. Et lorsqu'on songe que cet Ange du Seigneur entreprenoit ce voyage pour s'en aller recevoir le payement d'un argent dont on devoit faire beaucoup d'aumônes, on se souvient aussi-
2. Cor. 26. tôt de l'Apôtre du Seigneur le grand saint Paul, qui au milieu de tous ses travaux apostoliques, envisageoit comme une œuvre de grande importance, d'aller ainsi dans les villes faire la recolte des charités des fideles, destinés pour la nourriture des Chrétiens de Jerusalem qui étoient pauvres.

12. *Et tous ayant répondu, Amen, ils se mirent*

rent à table ; mais ils eurent ſoin de ſe conduire dans le feſtin même des nôces avec la crainte du Seigneur.

C'eſt-à-dire, que quoiqu'il ſoit difficile de conſerver la modeſtie, la ſobrieté, & la pureté dans ces grands feſtins de nôces, qui ſont d'ordinaire accompagnés de diſſolutions & d'excès, la crainte de Dieu qui regnoit au fond de leurs cœurs les tint toujours dans les bornes de la piété. Il n'eſt donc pas abſolument défendu, comme on l'a déja marqué, de ſe réjouir ſaintement avec ſes amis, à l'exemple de ces anciens juſtes, & de JESUS-CHRIST lui-même, qui a honoré un feſtin des nôces par ſa préſence, pour faire voir qu'ils ne ſont pas de ſoi criminels. Mais les excès qui en ſont préſentement comme inſéparables, & le peu de ſoin qu'on y a de conſerver dans ſon cœur la crainte de Dieu, en éloignent avec raiſon tous ceux que le ſentiment de leur foibleſſe, & la vûe des grands déſordres qui s'y commettent, portent à éviter ce qui peut leur être pernicieux. On ne peut pecher à prendre toujours le parti le plus aſſuré ; quoiqu'on ne condamne pas ceux qu'une vertu plus affermie rend moins ſuſceptibles de tentation. Mais on oſe dire que c'eſt une grande témérité aux autres qui ont éprouvé leur propre foibleſſe, de s'expoſer au péril en ſe trouvant avec joie dans ces ſortes d'occaſions, où il arrive très-rarement que la crainte du Seigneur regne, comme elle regnoit dans ce feſtin des nôces très-chaſtes & très-ſaintes de Tobie & de Sara.

CHAPITRE X.

1. MAis le *jeune* Tobie differant ainſi à revenir à cauſe de ſes nôces, ſon pere étoit en peine de lui, & diſoit: D'où peut venir ce retardement de mon fils, & qui peut le retenir là ſi long-temps?

1. CUm vero moras faceret Tobias, causâ nuptiarum, ſollicitus erat pater in Tobias, dicens: Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus eſt ibi?

2. Ne ſeroit-ce point que Gabelus ſeroit mort; & qu'il ne ſe trouveroit perſonne pour lui rendre cet argent?

2. Putaſne Gabelus mortuus eſt, & nemo reddet illi pecuniam?

3. Il ſe laiſſa donc aller à une profonde triſteſſe, & Anne ſa femme avec lui; & ils ſe mirent enſemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.

3. Cœpit autem contriſtari nimis ipſe, & Anna uxor ejus cum eo: & cœperunt ambo ſimul flere: eò quòd die ſtatuto minimè reverteretur filius eorum ad eos.

4. Mais ſur-tout ſa mere verſoit des larmes ſans ſe pouvoir conſoler, en diſant: Ah mon fils, mon fils, pourquoi vous avons nous envoyé ſi loin, vous qui étiez la lumiere de nos yeux, le bâton de notre vieilleſſe, le ſoulagement de notre vie, & l'eſperance de notre poſterité.

4. Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat: Heu, heu me fili mi, ut quid te miſimus peregrinari, lumen oculorum noſtrorum, baculum ſenectutis noſtræ, ſolatium vitæ noſtræ, ſpem poſteritatis noſtræ.

5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis.

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puisque vous seul nous teniez lieu de toutes choses.

6. Cui dicebat Tobias: Tace, & noli turbari, sanus est filius noster: satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.

6. Mais Tobie lui disoit: Cessez, je vous prie, de parler ainsi, ne vous troublez point: notre fils se porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé est très-fidele.

7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exiliens circumspiciebat, & circuibat vias omnes per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset venientem.

7. Rien néanmoins ne la pouvoit consoler; mais sortant tous les jours de sa maison, elle regardoit de tous côtés, & alloit dans tous les chemins par lesquels elle esperoit qu'il pourroit revenir, pour tâcher à le découvrir de loin quand il reviendroit.

8. At verò Raguel dicebat ad generum suum: Mane hic, & ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.

8. Cependant Raguel disoit à son gendre: Demeurez ici, & j'envoierai à Tobie des nouvelles de votre santé.

9. Cui Tobias ait: Ego novi, quia pater meus & mater mea modò dies computant, & cruciatur spiritus eorum in ipsis.

9. Tobie lui répondit: Je sçai que maintenant mon pere & ma mere comptent les jours, & qu'ils sont accablés d'inquiétudes & de chagrin. *

10. Cùmque verbis

10. Raguel ayant fait en-

* 9. *lettr.* leur esprit est tourmenté dans eux.

core au *jeune* Tobie de grandes inſtances pour demeurer, auſquelles il ne ſe voulut jamais rendre, il lui mit *ſa fille* Sara entre les mains, & la moitié de tout ce qu'il poſſedoit en ſerviteurs, en ſervantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, & en une grande quantité d'argent, & il le laiſſa aller plein de ſanté & de joie,

multis rogaret Raguel Tobiam, & ille eum nullâ tatione vellet audire, tradidit ei Saram, & dimidiam partem omnis ſubſtantiæ ſuæ in pueris, in puellis, in pecubibus, in camelis, & in vaccis, & in pecunia multa: & ſalvum atque gaudentem dimiſit eum à ſe,

11. en lui diſant: Que le ſaint Ange du Seigneur ſoit en votre chemin, qu'il vous conduiſe juſques chez vous ſans aucun péril; & puiſſiez-vous trouver votre pere & votre mere en une parfaite ſanté; & que mes yeux puiſſent voir vos enfans avant que je meure.

11. dicens: Angelus Domini ſanctus ſit in itinere veſtro, perducatque vos incolumes, & inveniatis omnia recté circa parentes veſtros, & videant oculi mei filios veſtros priuſquàm moriar.

12. Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiſerent, & la laiſſerent aller;

12. Et apprehendentes parentes filiam ſuam, oſculati ſunt eam, & dimiſerunt ire;

13. l'avertiſſant d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere, d'aimer ſon mari, de regler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver irrepréhenſible en toutes choſes.

13. monentes eam honorare ſoceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, & ſe ipſam irreprehenſibilem exhibere.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *IL commença donc à être ſaiſi d'une profonde triſteſſe, & Anne ſa femme avec lui; & ils ſe mirent enſemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.*

On a déja remarqué ſur un ſujet plus important que celui-ci, que les plus juſtes peuvent quelquefois être abandonnés au ſentiment de la plus profonde triſteſſe. Et on a fait voir par l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a bien voulu ſe charger des foibleſſes de ſes membres, en ſentant lui-même très-vivement, quoique volontairement, avant que d'être livré aux Juifs, toute l'horreur & toutes les plus grandes rigueurs de ſa paſſion; que ſes ſerviteurs peuvent bien auſſi ſe voir expoſés à ces ſortes d'agonies qui pénetrent le fond de leurs ames. Mais ces ſentimens de la foibleſſe de la nature ſont accompagnés de ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & ſoutenus par l'humble eſperance qu'ils ne laiſſent pas d'avoir en ſon ſecours. C'eſt ce qu'on peut remarquer facilement dans Tobie. Car ſa femme qui n'étoit pas affermie dans la piété comme lui, mais qui avoit même murmuré contre le Seigneur lorſque ſon mari étoit devenu aveugle, s'abandonnant entierement à l'excès de ſa douleur dans ce nouvel accident, & *étant*, comme le dit l'Ecriture, *tout-à-fait inconſolable, il lui dit:*

℣. 6. *Ceſſez de parler ainſi, & de vous troubler comme vous faites; notre fils ſe porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé eſt très-fidele.*

Estius in hunc loc. Il paroît donc, dit un ſçavant homme, que la premiere triſteſſe que ſentit Tobie, nous figuroit ces premiers mouvemens de la partie inférieure & animale dont il n'eſt point au pouvoir de l'homme de s'exempter. Et quant à cette force d'eſprit avec laquelle il ſe trouva en état de pouvoir même conſoler & fortifier la foibleſſe de ſa femme, elle nous marquoit cette empire très-juſte qu'a la raiſon pour reprimer l'impétuoſité de ces premiers mouvemens qui s'élevent malgré elle, & pour empêcher qu'ils ne la dominent. Et cet exemple, comme le remarque encore le même Auteur, nous donne lieu d'admirer la grande & la parfaite patience d'un homme, qui étant dans la pauvreté & dans la vieilleſſe, étant aveugle, & affligé par l'abſence de ſon fils, & de plus comme accablé par la triſteſſe exceſſive de ſa femme, ne laiſſa pas de la conſoler en ſe conſolant lui-même par des paroles toutes pleines de piété. Car quand il dit ſans témoigner aucun doute, que *leur fils ſe portoit bien*, il le diſoit avec foi, mettant ſa confiance en Dieu, & en la perſonne qu'il regardoit comme lui ayant été envoyée de la part de Dieu.

℣. 12. 13. *Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiſerent, & la laiſſerent aller; l'avertiſſant d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere, d'aimer ſon mari, de regler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver pure & irrepréhenſible en toutes choſes.*

Cet avis que le pere & la mere de Sara donnent à leur fille avant que de la quitter, renferment en peu de mots tous les devoirs les plus eſſentiels d'une perſonne mariée. Le Grec porte, que ce fut Raguel qui dit à ſa fille *d'honorer ſon*

beau-pere & ſa belle-mere ; & qu'il ajouta ; *parce qu'ils lui tenoient lieu alors de pere & de mere.* Et en effet ſi ces ſentimens pouvoient être réciproques de part & d'autre ; enſorte que ceux dans la famille deſquels une fille entre, la regardaſſent véritablement comme leur fille ; & que cette fille auſſi les regardât ſincerement comme ſon pere & ſa mere, on auroit ſujet ſans doute de benir l'union qui ſe trouveroit beaucoup plus grande entre des perſonnes que l'alliance lie enſemble d'une maniere ſi étroite. Mais comme il arrive très-ſouvent que les vûes qu'ils ont, au-lieu de naître d'un cœur ſimple & rempli de bonté & de charité, ſont produites par la jalouſie ou par le mépris, ou ne doit pas s'étonner de voir tant de conteſtation, & ſi peu de véritable union entre des perſonnes qui s'obſervent mutuellement avec défiance, bien loin de ſe regarder avec ces yeux de tendreſſe qu'une mere a pour ſa fille & qu'une fille a pour ſa mere.

Les autres avis que Raguel & ſa femme donnent à Sara leur fille, ſont parfaitement conformes à ceux que ſaint Paul a donnés depuis par la bouche d'un de ſes diſciples aux femmes chrétiennes, lorſqu'il lui diſoit de leur apprendre à *aimer leurs maris & leurs enfans ; à être bien reglées, chaſtes, ſobres, attachées à leur ménage, & à avoir ſoin de leur maiſon.* C'eſt-à-dire, qu'on reconnoît aiſément que le même Eſprit a dicté ces Ecritures differentes, & parlé par la bouche de ces anciens juſtes, comme il a parlé depuis par celle des ſaints Apôtres, pour apprendre aux femmes qui ſe marient ſelon Dieu, qu'elles doivent faire leur principale dévotion, de témoigner par leurs Tit. 2. 4. 5.

actions qu'elles *aiment* ſincerement *leurs maris*, de s'appliquer à *conduire leur famille*; c'eſt-à-dire, leurs enfans & leurs domeſtiques, en les conſervant dans la piété & dans l'union; de *gouverner leur maiſon*; c'eſt-à-dire, de n'être point vagabondes, mais de demeurer chez elles pour prendre ſoin de ce qui regarde l'entretien des perſonnes qui ſont ſous leur charge; & enfin de *ſe rendre irrepréhenſibles en toutes choſes*; c'eſt-à-dire, non-ſeulement de conſerver inviolable le dépôt de leur chaſteté, mais de retenir leur langue, & de ſe conduire à l'égard de toutes ſortes de perſonnes avec une ſageſſe & une bonté qui les faſſe reſpecter de tous ceux qui les connoiſſent.

Cornel. à Lap.

Prov. 31. 20. &c. Telle eſt cette *femme forte*, dont le Sage fait une deſcription ſi relevée, qui eſt *plus précieuſe que ce qui s'apporte des extrémités du monde, & en laquelle ſon mari met ſa confiance; qui reſſemble à un vaiſſeau d'un marchand lequel apporte du pain de loin; qui ſe leve lorſqu'il eſt encore nuit, & partage le butin à ſes domeſtiques, & la nourriture à ſes ſervantes; qui achete un champ, & plante une vigne du fruit de ſes mains; qui porte ſa main à des choſes fortes, & qui de ſes doigts prend le fuſeau; qui ouvre ſa main au pauvre, & ſa bouche à la ſageſſe; qui conſidere les ſentiers de ſa maiſon, & ne mange point ſon pain étant oiſive.*

Il eſt marqué dans le Grec, que la mere de Sara remettant ſa fille entre les mains de Tobie lui dit; *Qu'elle la lui confioit comme un dépôt* dont il devoit prendre un grand ſoin, & *qu'il ſe donnât bien de garde de l'attriſter & de l'affliger.* C'eſt ce que ſaint Paul a dit depuis, en ordonnant aux maris *d'aimer leurs femmes & de ne les point traiter*

Coloſſ. 3. 19.

avec vigueur & avec rudeſſe. Car l'affliction qu'ils leur cauſent par les mauvais traitemens, les rend eux-mêmes d'autant plus criminels devant Dieu, que la foibleſſe du ſexe de celles qu'ils traitent mal les oblige, ſelon ſaint Pierre, de leur rendre l'honneur. C'eſt un *dépôt* que non-ſeulement le pere & la mere, mais que Dieu même leur *confie* pour en rendre un jour un compte très-rigoureux, ce qui les oblige de le regarder avec reſpect comme étant à Dieu, qui ſe réſerve la vengeance des injuſtices qu'ils oſent faire à ſes ſervantes. 1. Petri 3. 7.

CHAPITRE XI.

1. CUmque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ eſt in medio itinere contra Niniven, undecimo die.

1. S'Étant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onziéme jour à Charan, que l'on rencontre en chemin *, en allant à Ninive.

2. Dixitque Angelus: Tobia frater, ſcis quemadmodum reliquiſti patrem tuum.

2. Et l'Ange dit *au jeune Tobie :* Mon frere Tobie, vous ſçavez l'état où vous avez laiſſé votre pere.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, & lento gradu ſequantur iter noſtrum familiæ, ſimul cum conjuge tua & cum animalibus.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, & que vos domeſtiques ſuivent lentement avec votre femme & toutes vos bêtes.

*. 1. *Lettr.* in medio itinere, *id eſt*, in itinere interjecto. Nam à Ninive non aberat niſi itinere dierum quatuor, ſi quis expeditus pedes eſſet. Unde in Græco dicitur, prope Niniven fuiſſe. *Tirin.*

4. S'étant réſolus d'aller de la ſorte, Raphael dit à Tobie : Portez avec vous du fiel du poiſſon, car vous en aurez beſoin. Tobie prit de ce fiel, & ils continuerent leur chemin.

4. Cùmque hoc placuiſſet ut irent, dixit Raphael ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piſcis : erit enim neceſſarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, & abierunt.

5. Anne cependant alloit tous les jours s'aſſeoir proche le chemin ſur le haut d'une montagne, d'où elle pouvoit découvrir de loin.

5. Anna autem ſedebat ſecus viam quotidie in ſupercilio montis, unde reſpicere poterat de longinquo.

6. Et comme elle regardoit de là ſi ſon fils ne venoit point, elle l'apperçut de bien loin, elle le reconnut auſſi-tôt, & elle courut en porter la nouvelle à ſon mari, & lui dit : Voilà votre fils qui vient.

6. Et dum ex eodem loco ſpecularetur adventum ejus, vidit à longè, & illicò agnovit venientem filium ſuum ; currenſque nuntiavit viro ſuo, dicens : Eéce venit filius tuus.

7. Raphael en même-temps dit à Tobie : Auſſi-tôt que vous ſerez entré dans votre maiſon, adorez le Seigneur votre Dieu ; & en lui rendant graces, approchez-vous de votre pere, & lui donnez le baiſer.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, ſtatim adora Dominum Deum tuum : & gratias agens ei, accede ad patrem tuum, & oſculare eum.

8. Et auſſi-tôt frottez-lui les yeux avec le fiel de ce poiſſon que vous portez avec vous. Car aſſurez-vous qu'en même-temps les yeux

8. Statimque lini ſuper oculos ejus ex felle iſto piſcis, quod portas teécum : ſcias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, & vide-

bit pater tuus lumen cœli, & in aſpectu tuo gaudebit.

de votre pere s'ouvriront, & il verra la lumiere du ciel, & ſera comblé de joie en vous voyant.

9. Tunc præcucurrit canis, qui ſimul fuerat in via: & quaſi nuntius adveniens, blandimento ſuæ caudæ gaudebat.

9. Alors le chien qui les avoit ſuivis durant le chemin, courut devant eux; & comme s'il eût porté la nouvelle de leur venue, il ſembloit témoigner ſa joie par le mouvement de ſa queue, & par ſes careſſes.

10. Et conſurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere: & datâ manu puero, occurrit obviam filio.

10. Le pere de Tobie, tout aveugle qu'il étoit, ſe leva & ſe mit à courir, s'expoſant à tomber à chaque pas; & donnant la main à un ſerviteur, il alla au-devant de ſon fils:

11. Et ſuſcipiens oſculatus eſt eum cum uxore ſua, & cœperunt ambo flere præ gaudio.

11. & en l'accueillant il l'embraſſa, & ſa mere en fit de même, & ils commencerent *tous* deux à pleurer de joie.

12. Cùmque adoraſſent Deum, & gratias egiſſent, conſederunt.

12. Puis ayant adoré Dieu, & lui ayant rendu graces, ils s'aſſirent.

13. Tunc ſumens Tobias de felle piſcis, linivit oculos patris ſui.

13. Alors Tobie prenant du fiel du poiſſon en frotta les yeux de ſon pere.

14. Et ſuſtinuit quaſi dimidiam ferè horam: & cœpit albugo ex oculis ejus, quaſi membra-

14. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche, ſemblable à celle

d'un œuf, commença à ſortir de ſes yeux.

na ovi, egredi.

15. Tobie ſon fils la prenant la tira des yeux de ſon pere, & auſſi-tôt il recouvra la vûe.

15. Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, ſtatimque viſum recepit.

16. Et ils commencerent à rendre gloire à Dieu, lui & ſa femme & tous ceux qui le connoiſſoient.

16. Et glorificabant Deum, ipſe videlicet, & uxor ejus, & omnes qui ſciebant eum.

17. Tobie diſoit: Je vous benis, Seigneur Dieu d'Iſrael, de ce que vous m'avez châtié, & que vous m'avez gueri, * & je vois maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

16. Dicebatque Tobias; Benedico te, Domine Deus Iſrael, quia tu caſtigaſti me, & tu ſalvaſti me: & ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Sara la femme de ſon fils arriva auſſi ſept jours après avec toute ſa famille en une parfaite ſanté, ayant avec elle ſes troupeaux & ſes chameaux, une grande ſomme d'argent de ſon mariage, & celui même que Gabelus avoit rendu.

18. Ingreſſa eſt etiam poſt ſeptem dies Sara uxor filii ejus, & omnis familia ſana, & pecora, & cameli & pecunia multa uxoris: ſed & illa pecunia quam receperat à Gabelo.

19. Et Tobie raconta à ſon pere & à ſa mere tous les bienfaits dont Dieu les avoit comblés par cet homme qui l'avoit conduit.

19. & narravit parentibus ſuis omnia beneficia Dei, quæ feciſſet circa eum per hominem qui eum duxerat.

20. Achior & Nabath couſins de Tobie, vinrent

20. Veneruntque Achior & Nabath conſo-

*. 15: *lettr.* vous m'avez ſauvé.

brini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum ostenderat Deus.

21. Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.

ensuite pleins de joie se conjouir avec lui de tous les biens que Dieu lui avoit faits,

21. & tous firent festin durant sept jours avec de grandes réjouissances.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onzième jour à Charan, que l'on rencontre dans le chemin en allant à Ninive.*

Quelques-uns ont cru que cette ville de *Charan* étoit la même que celle de *Haran* dont il est parlé dans la Genese, & d'où Abraham sortit lorsque Dieu lui commanda de quitter son pays, pour aller en une terre qu'il lui montreroit. Mais il paroît plus probable, selon que l'ont remarqué quelques autres Interpretes, que ces deux villes sont très-différentes l'une de l'autre. Et en effet, la ville de Charan ou de Haran d'où cet ancien Patriarche sortit par l'ordre de Dieu, étoit située entre l'Euphrate & le Tigre dans la Mésopotamie : au-lieu que celle dont il est parlé ici étoit située au-delà du Tigre dans l'Assyrie. Aussi dans l'Hébreu elle n'est pas nommée Haran, mais *Acrim* ; ce qui confirme ce sentiment.

Gen. 11 31.

Menoch. Tirin. in hunc loc.

Ce que l'Ecriture ajoute, que cette ville se rencontre dans le *milieu du chemin qui va à Ninive*, ne doit pas être entendu comme s'il y avoit en-

core onze journées depuis Charan juſqu'à Ninive, de même qu'il y en avoit onze depuis Ragès juſqu'à Charan. Car le Grec porte expreſſément, que Tobie étoit aſſez proche de Ninive, lorſque l'Ange Raphael lui dit; Qu'il croyoit qu'il valoit mieux qu'ils s'en allaſſent devant, pour tirer ſon pere de l'inquiétude où il pouvoit être ſur ſon ſujet, & qu'ils donnaſſent tout le loiſir à Sara de *les ſuivre lentement* avec tous ſes domeſtiques & ſes beſtiaux. Ainſi, quoiqu'il ſoit marqué enſuite, que Sara n'arriva que ſept jours après, ce fut ſans doute & la fatigue de ce long voyage, & l'embarras d'un ſi grand train qui l'obligea de ſéjourner & de marcher *lentement* dans le reſte du chemin. Charan étoit donc *au milieu du chemin qui va à Ninive;* c'eſt-à-dire, qu'on la rencontroit dans le chemin de Ninive.

Tirin. in hunc loc. Ceux qui ont exactement ſupputé le temps qu'employa Tobie dans tout ce voyage, croient qu'il fut de ſept ſemaines entieres; & qu'ainſi la joie de ce grand feſtin que l'on fit pour ſon retour & ſon mariage, commença vers le cinquantiéme jour. A quoi ils diſent que ſaint Auguſtin a voulu peut-être faire alluſion, lorſqu'il témoigne d'une maniere très-obſcure, que le livre de Tobie nous atteſte, que la fête de la Pentecôte eſt formée de ſept ſemaines. *De ſeptimanis enim conſtare eundem feſtum diem (Pentecoſtes) Tobiæ quoque ſcriptura teſtatur:* quoiqu'on pourroit dire auſſi qu'il faiſoit peut-être autant alluſion aux ſept jours que le feſtin du mariage de Tobie dura, qu'aux ſept ſemaines dont parlent ces Interpretes.

August. contra Faust. l. 22. c. 87.

Tob 11. 21.

V. 7. *En même-temps Raphael dit à Tobie: auſſi-*

tôt que vous ſerez entré dans votre maiſon, adorez le Seigneur ; & en lui rendant graces, approchez-vous de votre pere, & le baiſez.

L'exemple de Raphael appliqué toujours à donner de ſaints avis à Tobie, & à s'acquitter à ſon égard du miniſtere de piété pour lequel Dieu le lui avoit envoyé, nous doit exciter à regarder, comme cet Ange, l'ordre de Dieu en toutes choſes, & à tâcher de ne le perdre jamais de vûe dans toutes nos différentes occupations, autant que l'infirmité humaine nous le peut permettre. Mais ſi l'exemple d'un ange toujours occupé aux affaires de ſon divin maître eſt capable de nous toucher, celui d'un jeune homme qui reçoit avec une ſoumiſſion étonnante tous les conſeils de Raphael, qu'il regardoit comme un compagnon de ſon voyage, & comme un guide à qui il devoit donner récompenſe, a ſans doute quelque choſe d'auſſi admirable. Jamais il ne le contredit dans les avis qu'il lui donne. Il le conſulte ou il l'écoute dans toutes les difficultés qui ſe préſentent. Et il ſe laiſſe conduire comme un enfant avec une ſimplicité dont on n'a peut-être jamais vû d'exemple.

Mais ce qu'il faiſoit exterieurement à l'égard de ce miniſtre de Dieu, qu'il ne connoiſſoit pas encore, tous les Saints l'ont fait interieurement à l'égard de l'eſprit de Dieu qui les conduiſoit par ſes ſecretes inſpirations, étant véritablement au fond de leur cœur dans cette ſimplicité & cette docilité que le Sauveur exige de nous, lorſqu'il nous aſſure, que ſi nous ne devenons comme de petits enfans, nous ne pouvons eſperer d'entrer dans le royaume des cieux. Les Epitres

Matth. 18. 3.

de ſaint Paul ſont remplies d'exemples qui nous font voir que ce grand Apôtre tout éclairé qu'il étoit, agiſſoit dans une dépendance continuelle des ordres de Dieu pour les voyages mêmes qu'il devoit faire vers les Egliſes différentes, où il n'alloit pas toujours toutes les fois qu'il le vouloit, parce que, comme il le dit, l'Eſprit de Dieu l'en empêchoit.

C'eſt auſſi ce que font encore tous ceux, qui ſçachant qu'ils ont ſans comparaiſon plus de beſoin d'un guide fidele pour ſe conduire ſûrement dans la voie de leur ſalut, que Tobie n'en avoit alors pour aller trouver Gabelus, n'écoutent pas ſeulement les divines inſpirations que le Saint Eſprit forme dans leur cœur, mais s'abandonnent humblement à la conduite d'un de ſes miniſtres qu'ils jugent avoir, comme l'ange Raphael, une parfaite connoiſſance de ce chemin qui eſt difficile & très-dangereux.

L'avis que l'Ange donne à Tobie, *d'adorer Dieu & de lui rendre graces* d'abord qu'il ſeroit entré dans ſa maiſon, a été ſuivi par les plus grands Saints; ſoit qu'ils l'ayent pris dans ce livre même; ſoit que l'Eſprit du Seigneur qui porta l'Ange à le donner à Tobie, le leur ait auſſi inſpiré. C'eſt la maniere dont ſaint Jerôme nous aſſure que ſaint Antoine en uſa, lorſqu'il ſe vit arrivé au comble de ſes ſouhaits en voyant Paul le premier Hermite, cet homme que le Saint Eſprit lui avoit promis de lui faire voir comme un prodige de grace & d'humilité. Car il dit expreſſément que ces deux grands Saints, avant que de commencer à s'entretenir, *rendirent conjointement graces à Dieu & s'aſſirent.* C'eſt ainſi que ſaint Benoît

Vita S. Pauli.

noît a ordonné très-ſagement dans ſa régle, que lorſqu'on reçoit des hôtes, il faut les mener d'abord à la priere. Et c'eſt ainſi que les Evêques & les Princes ſont encore préſentement conduits d'abord à l'Egliſe, lorſqu'ils font leur premiere entrée dans une ville. Car l'action de grace eſt recommandée par ſaint Paul comme étant le caractere d'un vrai Chrétien, qui reconnoit dépendre de Dieu à tous momens, & qui ſçait qu'étant à toute heure environné de mille périls, il doit ſon ſalut & temporel & éternel à la protection continuelle & toute-puiſſante de Dieu.

℣. 9. *Alors le chien qui les avoit ſuivis durant le chemin, courut devant eux ; & comme s'il eût porté la nouvelle de leur venue, il faiſoit paroître ſa joie par le mouvement de ſa queue, & par ſes careſſes.*

L'Ecriture a eu ſoin de remarquer au commencement; Que *le chien de la maiſon ſuivit Tobie*: & elle témoigne ici de nouveau, que ce même chien les préceda, & alla comme annoncer ſa venue faiſant paroître de la joie par le mouvement de ſa queue & par ſes careſſes. Ces circonſtances paroiſſent petites, & pluſieurs mêmes les regardent comme indignes de l'Ecriture. Mais les Interpretes n'en ont pas jugé ainſi. Et l'on eſpere qu'en enviſageant de plus près ces choſes, on y trouvera de quoi s'édifier & s'inſtruire. Saint Auguſtin dit très-bien en divers endroits de ſes ouvrages, qu'on ne doit pas regarder l'Ecriture ſainte, ou quelque hiſtoire de l'Ecriture, dans une de ſes parties ſéparément ſans rapport aux autres ; de même que l'on ne regarde pas un luth ou quelqu'autre inſtrument de muſique ſeulement dans quelqu'une des parties qui le compo- *Tob. 6. 1.*

ſent, mais dans la proportion & la dépendance admirable qu'ont toutes ces differentes parties les unes avec les autres. Il y en a, dit ce Pere, qui paroiſſent inutiles, & qui ſemblent ne rien contribuer par elles-mêmes à cette harmonie qui charme l'oreille de ceux qui l'entendent: & cependant une certaine liaiſon qu'elles ont avec les autres les rend néceſſaires; ou du moins ſi elles ne contribuent pas à l'harmonie, elles contribuent à la beauté de l'inſtrument.

Il en eſt de même de la parole de Dieu renfermée dans ſes Ecritures. Chaque circonſtance particuliere étant regardée ſéparément, peut bien ne paroître pas ſi conſiderable & ſi néceſſaire. Mais étant conſiderée par rapport au tout dont elle fait une partie, elle tient ſon rang & remplit ſa place. Ainſi il eſt vrai en general, qu'un chien qui flatte par le mouvement de ſa queue, paroît une circonſtance très légere en elle-même. Mais un chien qui accompagne Tobie, & qui va devant annoncer à un pere accablé d'affliction la venue d'un fils qu'il aimoit ſi tendrement, & pour lequel il avoit ſouffert de ſi grandes inquiétudes, eſt ſans doute très-capable, ſelon que l'a remarqué un ſçavant homme, de faire admirer la grandeur de Dieu, qui éclate dans cet inſtinct naturel des bêtes mêmes, & ſa divine providence, qui ne s'étend pas ſeulement ſur tous les hommes, mais ſur les moindres animaux, ſelon ce qu'a dit le fils de Dieu; Que *le plus petit oiſeau ne tombe point ſur la terre ſans la volonté du Pere* éternel.

Eſtius in hunc loc.

Matth. 10. 29.

Asnſi il eſt bon de conſiderer que le même Dieu qui commanda au ſaint Ange Raphael d'ac-

compagner le jeune Tobie durant ſon voyage, commanda auſſi à cet animal de le ſuivre : & que comme il inſpira à cet Eſprit bienheureux de porter Tobie à aller devant pour ſoulager l'inquiétude de ſon pere, il poulla auſſi ce chien fidele à prévenir encore ſon maître, pour porter dans une maiſon affligée une nouvelle ſi conſolante. Il eſt vrai que ces effets ſont très-differens quant aux inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour les produire : mais ils ſont les mêmes en quelque ſorte quant à la cauſe qui les produit. Si c'eſt un Ange ou ſi c'eſt un homme que Dieu fait agir, ils agiſſent avec connoiſſance & avec raiſon comme étant des créatures ſpirituelles & raiſonnables. Que ſi c'eſt un animal, il agit comme un inſtrument en la main de l'ouvrier tout-puiſſant, qui le conduit immédiatement par lui-même. Mais enfin il eſt très-digne d'être admiré dans tous ſes effets, quoique differens.

Nous ne nous arrêterons point à marquer ici les grandes figures que les ſaints Peres ont trouvées dans les qualités naturelles de cet animal, lequel nous eſt propoſé viſiblement en divers endroits de l'Ecriture, comme l'image des Paſteurs fideles de la ſainte Egliſe. Elles ſont marquées ailleurs, où elles conviennent beaucoup mieux qu'en cet endroit. Il ſuffit de dire ici, que ce chien qui ſuit Tobie, & qui ne le quitte point dans tout ſon voyage, nous repréſente fort bien le Paſteur qui accompagne ſon peuple durant tout le cours de cette vie qui lui fait entendre ſa voix pour l'avertir de tous les périls qui ſe préſentent, & qui ſe hâte de le prévenir dans la maiſon du repos, c'eſt-à-dire, dans le ciel, par la ferveur

qu'il fait paroître beaucoup plus grande pour arriver à ſa vraie patrie, & par l'exemple qu'il lui montre d'une piété plus parfaite, en précedant par ſes bonnes œuvres tous ceux qui ſont obligés de le ſuivre comme leur chef.

℣. 13. 14. *Alors Tobie prenant du fiel du poiſſon, en frotta les yeux de ſon pere. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche ſemblable à celle d'un œuf, commença à ſortir de ſes yeux.*

Eſtius in hunc loc. Quelques-uns nous repréſentent cette guériſon de l'ancien Tobie, comme ayant été purement miraculeuſe & ſurnaturelle. Mais comme les raiſons qu'ils en rapportent ne nous paroiſſent point convainquantes, il ſemble qu'on peut s'attacher au ſentiment de pluſieurs autres Interpretes, qui ont cru avec beaucoup de fondement, que Dieu ſe ſervit d'une choſe naturelle pour guerir les yeux de Tobie. Nous avons marqué auparavant, que les hiſtoriens naturaliſtes ont parlé eux-mêmes de cette proprieté qu'a le fiel d'un certain poiſſon, que l'on croit être le même que celui-ci, pour guerir les tayes des yeux. De plus, cet eſpace d'une demi-heure, qui fut entre l'application du remede, & la gueriſon, ſemble nous marquer l'effet d'une choſe naturelle; à moins qu'on ne diſe que Raphael vouloit peut-être cacher le miracle, & ne ſe pas faire connoître encore ſi-tôt. Et enfin cette *petite peau blanche, ſemblable à celle d'un œuf, qui ſortit des yeux de Tobie* au bout de ce temps, peut encore confirmer ce ſentiment; qui eſt que le fiel de ce poiſſon ayant agi ſur ſes yeux par ſa vertu naturelle, en détacha peu à peu la taye qui s'étoit

formée, & qui les avoit couverts. On ne prétend pas toutefois nier que l'Ange, comme le miniſtre de la toute-puiſſance de Dieu, n'ait ſecondé la vertu de ce remede pour le faire agir plus promptement & plus efficacement. Mais il ſemble aumoins qu'on peut croire avec aſſez d'apparence, que cette gueriſon n'a point été purement miraculeuſe, & ſans une cauſe naturelle.

Il eſt remarquable que dans la vie de ſaint Gregoire de Tours on trouve une gueriſon preſque ſemblable à celle dont nous parlons, qui eſt confirmée par le même Saint dans un endroit de ſes ouvrages, & qui eut même pour fondement la gueriſon de Tobie. Il vit en ſonge, tandis que ſon pere étoit fort malade, une perſonne qui ſe préſenta à lui, & lui demanda s'il avoit quelque connoiſſance du livre de Tobie. Et comme il eut répondu qu'il ne le connoiſſoit point, la même perſonne lui dit ces paroles : Sçachez qu'il étoit aveugle, & que ſon fils qui étoit accompagné d'un Ange le guerit avec le foie d'un poiſſon. Faites donc de même, & votre pere ſera gueri. Gregoire rapporta ceci à ſa mere, laquelle envoya dans le moment à la riviere quelques jeunes hommes, qui ayant pris un poiſſon, en tirerent les entrailles qu'on leur marqua. On les mit ſur les charbons. Et l'évenement fit connoître la verité de ce qu'on lui avoit dit. Car auſſi-tôt que la vapeur de ces entrailles roties entra dans le nez de ſon pere, toute ſon enflure avec ſes douleurs ceſſerent, & il fut très-parfaitement guéri. On peut remarquer ici ſeulement, que les deux évenemens qui regardoient Tobie le pere & Tobie le fils, ſont confondus en quelque façon l'un

Apud Sur. Novem. 17. tom. 6. p. 380. D. Greg. Turon. de Glor. Confeſſ. c. 40.

avec l'autre dans la guériſon du pere de ſaint Grégoire, en ce que les entrailles du poiſſon roti qui avoient ſervi à préſerver Tobie le fils de la fureur du démon, ſervirent ici à guérir par leur vapeur le pere de ce ſaint Evêque, au-lieu que Tobie le pere fut guéri par la ſimple application du fiel ſur ſes yeux ; & qu'ainſi le rapport ne ſe trouve pas à la vérité dans une parfaite juſteſſe, quoique le fond des choſes y paroiſſe clairement le même.

CHAPITRE XII.

1. ALors Tobie ayant appellé ſon fils, lui dit: Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous ?

2. Tobie lui répondit : Mon pere, quelle récompenſe pouvons-nous lui donner qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblés ?

3. Il m'a mené & ramené dans nne parfaite ſanté ; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabélus ; il m'a fait avoir la femme que j'ai épouſée ; il a éloigné d'elle le démon ; il a rempli de joie ſon pere & ſa mere ; il

1. TUnc vocavit ad ſe Tobias filium ſuum, dixitque ei : Quid poſſumus dare viro iſti ſancto, qui venit tecum ?

2. Reſpondens Tobias, dixit patri ſuo : Pater, quam mercedem dabimus ei ? aut quid dignum poterit eſſe beneficiis ejus ?

3. Me duxit & reduxit ſanum, pecuniam à Gabelo ipſe recepit, uxorem ipſe me habere fecit, & dæmonium ab ea ipſe compeſcuit, gaudium parentibus ejus fecit, me ipſum à devoratione piſcis eripuit, te quoque videre

fecit lumen cœli, & bonis omnibus per eum repleti ſumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare?

m'a délivré du poiſſon qui m'alloit dévorer ; il vous a fait voir à vous-même la lumiere du ciel ; & c'eſt par lui que nous nous trouvons remplis de toutes ſortes de biens. Que pouvons-nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous ?

4. Sed peto te, pater mi, ut roges eum, ſi forte dignabitur, medietatem de omnibus quæ allata ſunt, ſibi aſſumere.

4. Mais je vous prie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

5. Et vocantes eum, pater ſcilicet & filius, tulerunt eum in partem, & rogare cœperunt ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, accetam habere.

5. Tobie le pere & ſon fils le firent venir enſuite, & l'ayant pris à part, ils le conjurerent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté.

6. Tunc dixit eis occulté: Benedicite Deum cœli, & coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiſcum miſericordiam ſuam.

6. L'Ange alors leur parla ainſi en ſecret : Béniſſez le Dieu du ciel, & rendez-lui gloire devant tous les hommes * ; parce qu'il a fait éclater ſur vous ſa miſéricorde.

7. Etenim ſacramentum regis abſcondere bonum eſt : opera autem Dei revelare, &

7. Car il eſt bon de tenir caché le ſecret d'un Roi : mais il y a de l'honneur à

*. 6. *lettr.* tous ceux qui vivent.

découvrir & à publier les œuvres de Dieu.

confiteri honorificum est.

8. La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône vaut mieux que tous les tréfors & tout l'or qu'on peut amaſſer.

8. Bona est oratio cum jejunio, & eleemoſyna magis quàm theſauros auri recondere.

9. Car l'aumône délivre de la mort; & c'eſt elle qui efface * les péchés, & qui fait trouver la miſéricorde & la vie éternelle.

9. Quoniam eleemoſyna à morte liberat, & ipſa est quæ purgat peccata, & facit invenire miſericordiam & vitam æternam.

10. Mais ceux qui commettent le péché & l'iniquité ſont les ennemis de leurs ames.

10. Qui autem faciunt peccatum & iniquitatem, hoſtes ſunt animæ ſuæ.

11. Je vais donc vous découvrir la vérité, & je ne vous cacherai point une choſe qui eſt ſecrette.

11. Manifeſto ergo vobis veritatem, & non abſcondam à vobis occultum ſermonem.

12. Lorſque vous priyez *Dieu* avec larmes, & que vous enſeveliſſiez les morts, que vous quittiez pour cela votre dîner, & que vous cachîez les morts dans votre maiſon durant le jour, pour les enſevelir durant la nuit, j'ai préſenté vos prieres au Seigneur.

12. Quando orabas cum lacrymis: & ſepeliebas mortuos, & derelinquebas prandium tuum, & mortuos abſcondebas per diem in domo tua, & nocte ſepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été néceſſaire que la tenta-

13. Et quia acceptus eras Deo, neceſſe fuit ut tentatio probaret te.

* 9. *lect.* purifie.

tion vous éprouvât.

14. Et nunc misit me Dominus ut curarem te, & Saram uxorem filii tui à dæmonio liberarem.

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils.

15. Ego enim sum Raphael angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum.

15. Car je suis l'ange Raphael, l'un des sept qui sommes *toujours* présens devant le Seigneur.

16. Cùmque hæc audissent, turbati sunt, & rrementes ceciderunt super terram in faciem suam.

16. A ces paroles ils furent troublés, & étant saisis de frayeur ils tomberent le visage contre terre.

17. Dixitque eis Angelus ? Pax vobis, nolite timere.

17. Et l'Ange leur dit : La paix soit avec vous, ne craignez point.

18. Etenim cùm essem vobiscum, per voluntatem Dei eram : ipsum benedicite, & cantate illi.

18. Car lorsque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu : béniſſez-le donc & chantez ses louanges.

19. Videbat quidem vobiscum manducare, & bibere : sêd ego cibo invisibili, & potu, qui ab hominibus videri non potest, utor.

19. Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous ; mais pour moi je me nourris d'une viande invisible, & d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes.

20. Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit, vos autem

20. * Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé ; & pour

*. 20. *Grec.* Ecrivez en un livre tout ce qui est arrivé. *Ce qui fait voir que Tobie a écrit ce livre par l'ordre de l'Ange.* Corn. à Lap.

vous béniſſez Dieu, & publiez toutes ſes merveilles.

benedicite Deum, & narrate omnia mirabilia ejus.

21. Après ces paroles il diſparut de devant eux, & ils ne purent plus le voir.

21. Et cùm hæc dixiſſet, ab aſpectu eorum ablatus eſt, & ultra eum videre non potuerunt.

22. Alors s'étant proſternés le viſage contre terre pendant trois heures, ils bénirent Dieu, & s'étant levés, ils racontèrent toutes les merveilles qu'il avoit faites *en leur faveur.*

22. Tunc proſtrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum: & exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors Tobie ayant appellé ſon fils, il lui dit: Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous?*

Le Grec porte: *Voyez, mon fils, ſi vous donnerez la récompenſe dont nous ſommes convenus, à cet homme qui vous a accompagné: car il faudra y ajouter & lui donner davantage.* On ne peut point aſſurer poſitivement ſi l'Ange demeura encore avec eux durant les ſept jours de réjouiſſance dont il eſt parlé à la fin du chapitre précédent. Cependant, ſelon la ſuite du texte ſacré, il paroît plus vraiſemblable qu'il ne les quitta qu'au bout de ce temps, & qu'il fut préſent à leurs feſtins, y apportant la bénédiction par ſa préſence, & leur inſpirant à tous la piété & la modeſtie au milieu de leur joie. Il ſemble même qu'on peut bien

dire, que Tobie le pere n'auroit pas ſongé à le renvoyer, & à lui payer ſa recompenſe avant la fin de ces jours deſtinés pour ſe réjouir du mariage de ſon fils, & de ſon heureux retour, puiſque c'étoit à lui ſeul qu'ils en avoient l'obligation. *Alors* donc, c'eſt-à-dire, aprés ces jours de réjouiſſance, il conſera avec ſon fils ſur ce qu'ils pourroient lui donner. Et lui ayant témoigné qu'il falloit qu'ils donnaſſent davantage que le prix dont ils étoient convenus, ſon fils lui dit genereuſement :

℣. 4. *Je vous ſupplie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.*

Le jeune Tobie, qui avoit déja déclaré en parlant à l'Ange : Que *quand il ſe donneroit à lui pour devenir ſon eſclave, il ne pourroit reconnoître dignement tous les ſoins qu'il avoit pris de lui*, étoit ſans doute très-convaincu dans le fond du cœur, qu'il n'avoit pas le pouvoir de récompenſer de ſi grands ſervices. Mais il ne pouvoit cependant témoigner d'une maniere plus genereuſe ſa parfaite reconnoiſſance, qu'en lui faiſant demander s'il daigneroit agréer la moitié de tout ſon bien ; c'eſt-à-dire, s'il voudroit bien partager toutes choſes avec lui comme ſon frere. Quelle leçon, mais en même-temps quelle confuſion pour tant de Chrétiens, qui ſçachant qu'ils ont tout reçu de Dieu, ont peine à lui en rendre une très-petite partie en la perſonne des pauvres qui ſont ſes membres, & qui croyent qu'on leur arrache ce qu'on leur demande pour leurs freres affligés, quoique ce qu'on leur demande retourne à leur avantage, & regarde l'interêt de leur ſalut ; puiſ- Tob. 9. 2.

que Dieu ſans ſe ſervir d'eux trouveroit bien le moyen d'aſſiſter leurs freres, & qu'il n'en exige cette aſſiſtance, qu'afin de les rendre dignes eux-mêmes de ſa divine miſericorde.

℣. 6. 7. *Alors l'Ange leur répondit en ſecret : Beniſſez le Dieu du ciel, & rendez-lui gloire devant tout le monde..... Car il eſt bon de tenir caché le ſecret du Roi ; mais c'eſt une choſe honorable de découvrir & de publier les œuvres de Dieu.*

Alors ; c'eſt-à-dire, après que Tobie le pere & le fils eurent prié Raphael de vouloir bien accepter la moitié de tout leur bien. L'Ange attend donc que l'un & l'autre lui ayent donné cette preuve de leur gratitude, ou pour mieux dire, qu'ils l'ayent donnée à Dieu même ; & il prend alors ſon temps pour ſe faire connoître à eux, & leur témoigner qu'il n'a pas beſoin de tous leurs biens, étant dans la pleine poſſeſſion du ſouverain bien. C'eſt ainſi que Dieu en uſe envers ſes élus. Après les avoir comblés de ſes graces, il attend leur reconnoiſſance. Mais il les convainque alors plus fortement que jamais, que s'ils ſe ſentent obligés, non de partager leur cœur avec lui, mais de le lui donner tout entier, & même de *devenir ſes eſclaves*, ſelon la parole de Tobie, il n'a cependant aucun beſoin d'eux ni de tous leurs biens ; mais que tout leur interêt & toute leur gloire conſiſte à *découvrir & à publier ſes œuvres* & ſes miſéricordes à leur égard. *Le ſecret du Roi*, comme il eſt dit en ce lieu, *doit être caché* ; parce que, dit un Auteur, ſi les deſſeins des Princes étoient découverts, le ſuccès en ſeroit douteux par les oppoſitions qu'on pourroit y apporter. Mais il n'en eſt pas ainſi des œuvres de Dieu &

Eſtius in hunc loc.

de ſes conſeils, qui ne rencontrent aucuns obſtacles, & qui s'exécutent infailliblement, ſelon ce qui eſt écrit: *Que tout ce qu'il a voulu, il l'a fait & dans le ciel & dans la terre.* Il eſt donc du zele & de la reconnoiſſance des vrais ſerviteurs de Dieu, de publier ſa bonté & de faire éclater les merveilles de ſa grace, afin qu'il ſoit glorifié par tous les hommes, comme celui à qui ſeul appartient toute gloire & tout empire.

℣. 8. *La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône, vaut mieux que tous les tréſors & tout l'or qu'on peut amaſſer.*

L'Ange, à qui on parle de lui donner une récompenſe temporelle, rémoigne avant que de déclarer qui il étoit, combien les tréſors doivent êrre peu eſtimés par les hommes. Et il fait connoître en peu de mots en quoi conſiſtent les vraies richeſſes de ceux qui tendent à Dieu, & qui ſongent à leur ſalut. Ce qu'il diſoit étoit plus pour nous que pour Tobie, puiſqu'il fait aſſez entendre auſſi-tôt après, que la priere jointe au jeûne & à l'aumône, avoit éré juſqu'alors le grand tréſor de Tobie, lequel *prioit Dieu*, comme il le lui dit, *avec larmes*, & quittoit ſouvent *ſon dîner*, pour enſevelir les morts. Ceux qui poſſedent de grands biens, & qui ont le cœur attaché à leurs tréſors, ont peine ſans doute à ajourer foi à ces paroles de Raphael; & ils pourront difficilement ſe perſuader, qu'il n'y ait pas de l'exageration à déclarer, comme il fait, que l'*oraiſon* à laquelle ils ne trouvent aucun goût, *le jeûne* qui eſt ſi directement oppoſé à leur ſenſualité, & *l'aumône*, qui vuide leurs coffres où eſt leur cœur, *valent mieux que tous les tréſors*

qu'on peut amaſſer. Mais il falloit cependant que Tobie en fut convaincu, puiſqu'il étoit dans ces ſentimens & dans cet uſage, avant même que l'Ange lui eût parlé. Ainſi, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, & qu'ils accuſent la corruption de leur propre cœur, s'ils ne peuvent croire une verité qui étoit connue & qui étoit pratiquée par cet ancien juſte avant même que JESUS-CHRIST fût venu nous déclarer : Que *ceux qui ſont pauvres de cœur & d'affection ſont heureux, parce que le royaume du ciel leur appartient.* Mais pour leur faire connoître qu'il n'y aucune exageration dans les paroles de l'Ange, il ſuffit de dire que puiſque par *l'oraiſon*, par *le jeûne*, & par *l'aumône*, on ſe rend digne d'obtenir la miſericorde du Seigneur, & d'entrer dans ſon royaume, il eſt viſible que tous les tréſors de la terre joints enſemble ne ſont pas dignes d'être comparés à ce royaume celeſte où Dieu nous reſerve, comme il l'aſſure, des biens que ni l'œil de l'homme n'a jamais vûs, ni ſon eſprit n'a jamais compris.

℣. 12. 13. *Lorſque vous priyez* Dieu *avec larmes, que vous enſeveliſſiez les morts, & que vous quittiez pour cela votre dîner ..... j'ai préſenté votre priere au Seigneur. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été néceſſaire que la tentation vous éprouvât.*

Bonaven. in Magiſt. l. 4. diſtinct. 11. Saint Bonaventure expliquant ces mots du ſacré Canon de la Meſſe : *Commandez que ces choſes ſoient portées par les mains de votre ſaint Ange juſqu'à votre autel ſublime, en préſence de votre divine majeſté*, nous enſeigne comment les Anges préſentent à Dieu nos prieres. Et il témoigne que ce

n'eſt pas que Dieu les ignore, lui à qui toutes choſes ſont connues avant même qu'elles ſoient; mais que c'eſt pour notre avantage que ces Eſprits bienheureux ſe chargent d'offrir à Dieu nos demandes, parce qu'ils joignent en même-temps leurs vœux très-purs & très-ſaints à nos prieres, & expoſent en ſa préſence nos bonnes œuvres.

Ce que l'Ange ajoute à Tobie : *Qu'étant agréable à Dieu, il a été néceſſaire que la tentation l'éprouvât*, fait voir combien les amis de Job ſe trompoient, lorſqu'ils vouloient lui perſuader que l'affliction qu'il ſouffroit étoit une preuve de l'impiété de ſa conduite. Il eſt vrai, dit un Interprete, que les gens attachés au monde ſont très éloignés de pouvoir comprendre cette *néceſſité* qu'il y a *d'être éprouvé lorſque l'on eſt agréable à Dieu*. Mais c'eſt qu'ils ne ſongent pas que les diſciples d'un Homme-Dieu, qui a dit de ſoi : *Qu'il a fallu qu'il ſouffrît, & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire par cette ſouffrance*, doivent s'attendre d'être conformes à leur divin Chef, comme étant ſes membres, s'ils veulent entrer dans la gloire comme lui. C'eſt ſur ce modele vraiement adorable que tous les juſtes tant de l'ancien que du nouveau Teſtament ont été formés. Qu'on examine l'hiſtoire des ſaints Patriarches Abraham, Iſaac, Jacob, & Joſeph, & des ſaints Rois, comme David; on y trouvera que les uns ont renoncé à leur patrie, & ont été diſpoſés à ſacrifier à Dieu ce qu'ils avoient de plus cher; que les autres ont bien voulu lui donner leur vie lorſqu'il la leur demandoit; que d'autres ont été & affligés par leur beau-pere, & perſecutés par

Tirin. in hunc loc.

leur propre frere, & accablés d'affliction par la perte qu'ils croyoient avoir faite de ceux de leurs enfans qu'ils aimoient le plus tendrement ; qu'un autre a été vendu par ſes freres, & enfermé comme un criminel dans un cachot, pour n'avoir pas conſenti à la volonté criminelle d'une maîtreſſe impudique. On trouvera David expoſé à toutes les perſecutions de Saül, qui vouloit à tous momens lui ôter la vie. En un mot, le temps de l'ancienne loi, qui ſembloit ne propoſer aux Iſraélites qu'une felicité temporelle, ne laiſſe pas de nous fournir mille exemples de juſtes perſécutés par les méchâns, parce que la grace de la loi nouvelle agiſſoit dès-lors par avance en vûe de la Paſſion & de la croix de JESUS-CHRIST, qui doit être le ſouverain modele de tous les vrais ſerviteurs de Dieu.

℣. 14. 15. *Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guerir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils. Car je ſuis l'ange Raphael, & l'un des ſept qui ſommes* toujours *préſens devant le Seigneur.*

Ce ſont-là les deux ſujets pour leſquels l'ange Raphael fut envoyé à Tobie, pour guerir ſes yeux, & pour délivrer Sara de l'opprobre qu'elle ſouffroit par la mort de tous ſes maris. L'argent qui lui étoit dû par Gabelus, & pour lequel cet Eſprit celeſte vint offrir ſon miniſtere au jeune Tobie, étoit ſeulement l'occaſion dont il ſe ſervit pour ſe cacher dans ce qu'il avoit à faire. Il ne faut pas nous imaginer rien de corporel, lorſque nous lui entendons dire : *Qu'il eſt l'un des ſept qui étoient toujours préſens devant le Seigneur.* Dieu eſt Eſprit, & les Anges ſont auſſi de purs Eſprits.

Eſprits. Ainſi ne nous figurons en tout cela rien que de ſpirituel. L'Ecriture en nous parlant ſe abaiſſe à un langage proportionné à nos ſens ; mais c'eſt afin de nous élever au-deſſus de ces mêmes ſens. Figurons-nous donc, non pluſieurs perſonnes aſſemblées autour d'un Prince, ſe tenant debout & toutes prêtes à recevoir & exécuter ſes ordres; mais une multitude d'Eſprits celeſtes, qui ſont toujours préſens devant Dieu d'une maniere toute ſpirituelle & ineffable, par la vûe qu'ils ont de ſon eſſence divine, & par l'attention perpetuelle où ils ſont pour connoître ſes divines volontés & pour les exécuter.

Eſtius remarque fort bien, que l'Ange en diſant qu'il étoit du nombre de ces Eſprits *qui étoient toujours préſens devant le Seigneur*, faiſoit tout d'un coup connoître à Tobie, qu'il n'étoit pas de ces autres qui avoient été rejettés de la préſence de Dieu ; c'eſt-à-dire, qu'il étoit du nombre des bons Anges. Quelques-uns ont cru à cauſe de la maniere dont Raphael parle ici en diſant : *Qu'il étoit des ſept qui étoient toujours préſens devant Dieu*, qu'il étoit veritablement du premier ordre des Anges, comme Gabriel. Mais un ſçavant Interprete témoigne qu'il n'y a pas d'apparence, parce que le miniſtere pour lequel il fut envoyé, ne regardoit point quelque ouvrage de nôtre redemption, ou quelque bien univerſel, mais ſeulement la conſolation particuliere de quelques perſonnes. Et il ajoute, que ſi on le nomme dans les Litanies avec ſaint Michel & ſaint Gabriel, c'eſt à cauſe qu'il n'y a que les noms de ces trois Anges qui nous

Eſtius in hunc loc.

ayent été marqués dans les Ecritures.

Il eſt aiſé de juger de la frayeur qui ſaiſit les deux Tobies pere & fils, lorſqu'ils entendirent une nouvelle ſi ſurprenante, & que leurs yeux étant tout d'un coup ouverts, ils connurent que celui qu'ils avoient pris juſqu alors pour un mercenaire, étoit un Ange de Dieu, qui avoit depuis ſi long-temps converſé au milieu d'eux. Auſſi l'Ecriture ajoute : *Qu'ils tomberent le viſage contre terre.* On a déja remarqué ailleurs, que c'étoit une opinion commune parmi les Juifs, qu'un homme mouroit lorſqu'il avoit vû un Ange. Ce fut peut-être ce qui contribua encore à augmenter leur ſaiſiſſement. Mais il ne faut pas douter que l'Ange n'ait raſſuré ces deux ſerviteurs de Dieu en leur diſant ces paroles qui pénetrerent efficacement juſqu'à leur cœur : *La paix ſoit avec vous, ne craignez point.* Car ce n'étoit pas ſeulement un ſimple ſouhait, mais un effet réel qu'elles produiſirent ſur leur eſprit par la puiſſance de celui dont il étoit le miniſtre. Et c'eſt, comme l'ont remarqué les Peres, la ſuite ordinaire de l'appatition des bons Anges, de donner de la conſolation à ceux qu'ils ont effrayés d'abord, au-lieu que les mauvais anges rempliſſent de trouble & d'horreur ceux à qui ils apparoiſſent.

Bed. in Luc. c. 1. Vit. S. Anton.

℣. 19. *Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous ; mais pour moi, je me nourris d'une viande inviſible, & je me ſers d'un breuvage qui ne peut tomber ſous les ſens des hommes.*

Auguſt. in Pſalm. 72

» Les Anges dit ſaint Auguſtin, n'ont point » ſoif & n'ont point faim comme nous, parce » qu'ils ſont divinement raſſaſiés par la nourri-

» ture de la vérité, & tout penetrés de la lumiere » de la ſageſſe immortelle. C'eſt pourquoi ils ſont » heureux. Et de l'état de cette béatitude ſouve- » raine dont ils jouiſſent dans la celeſte Jeruſa- » lem d'où nous ſommes éloignés, ils nous re- » gardent favorablement comme des perſonnes » qui ſont encore dans le chemin ; ils ſont tou- » chés de compaſſion pour nous ; & par l'ordre » du Seigneur ils nous aſſiſtent & nous aident à » retourner dans notre commune patrie, afin » que nous puiſſions être raſſaſiés avec eux en » puiſant dans Dieu, qui eſt la ſource de la ve- » rité & de l'immortalité. *Attendunt nos peregrinos, & miſerantur nos ; & juſſu Domini auxiliantur nobis, ut ad illam patriam communem aliquando redeamus, & ibi cum illis fonte Dominico veritatis & æternitatis aliquando ſaturamur.*

Le même Saint nous fait voir encore autre- part la maniere dont on peut entendre ce que l'Ange dit ici ; *Qu'il paroiſſoit qu'il buvoit & qu'il mangeoit avec eux.* » Les corps des juſtes, dit-il, » lorſqu'ils ſeront reſſuſcités n'auront beſoin » d'aucune nourriture corporelle, parce qu'ils » n'auront aucune faim, ni aucune ſoif, & qu'ils » ſeront tellement revêtus de l'immortalité bien- » heureuſe, qu'encore qu'ils ayent le pouvoir » de manger, ils ne pourront néanmoins y être » forcés par aucune néceſſité. C'eſt ainſi que les » ſaints Anges paroiſſant aux hommes ſous la » figure viſible & ſenſible d'un corps humain, » ont ſouvent mangé, non parce qu'ils en avoient » beſoin, mais parce qu'ils le pouvoient & qu'ils » le vouloient, pour s'humaniſer en quelque » ſorte avec ceux pour le miniſtere deſquels Dieu

Auguſt. de Civit. Dei lib. 13. cap. 22.

» les envoyoit. Car nous ne devons pas croire
» que les Anges ayent mangé ſeulement en ap-
» parence lorſque les hommes les recevoient &
» exerçoient l'hoſpitalité à leur égard ; quoi-
» qu'il ſoit vrai que ces hommes ſe trompoient,
» lorſque ceux qu'ils recevoient n'étant pas con-
» nus pour des Anges, ſembloient manger par
» néceſſité comme eux. Et c'eſt, ajoute le même
» Saint, ce qui fait dire à cet Ange dans le
» livre de Tobie : *Vous me voiyez manger, mais*
» *vous le voiyez ſelon que vos yeux le pouvoient*
» *voir* : C'eſt-à-dire, vous croiyez que c'étoit par
» néceſſité que je mangeois, & comme vous au-
» tres, pour nourrir mon corps.

Theod. in Geneſ. quæſt 68. *D. Thom. 1. p. q. 51. art. 3.* *Apud Auguſt. ibidem.*

Mais cette explication de ſaint Auguſtin ſemble avoir beſoin elle-même de quelque éclairciſſement, puiſqu'un Pere Grec & ſaint Thomas témoignent en parlant des Anges, qu'ils ne mangeoient point véritablement, mais ſeulement en figure. Sur quoi un Commentateur dit fort bien, que ſi l'on entend par manger, ſe nourrir & changer en ſa ſubſtance ce que l'on mange, on doit dire avec ſaint Thomas, que les Anges ne mangeoient point véritablement ; mais que ſi l'on entend par manger, mettre du pain dans ſa bouche, le mâcher, & le faire entrer dans ſon corps, quoiqu'il ne ſerve de rien à la nourriture de ce même corps, l'on peut dire, comme a dit ſaint Auguſtin, que les Anges n'ont point pris les viandes d'une maniere feinte, en figure & en apparence, mais d'une maniere très-réelle & très-véritable, quoique ce fût par puiſſance & non par néceſſité ; & plutôt comme le rayon brûlant du ſoleil attire & enleve l'eau par ſa vertu,

Auguſt. epiſt. 79.

que comme la terre alterée abſorbe cette même eau par le beſoin qu'elle en a. *Angelos legimus eſcas ſumpſiſſe; non ficto & inani phantaſmate, ſed manifeſtiſſima veritate; nec tamen neceſſitate, ſed poteſtate. Aliter enim abſorbet terra aquam ſitiens, aliter ſolis radius candens. Illa indigentiâ, iſte potentiâ.*

℣. 22. *Alors s'étant proſternés le viſage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu: puis ſe levant, ils publierent tous les miracles qu'il avoit faits* en leur faveur.

Ceci ſemble nous faire connoître ce que nous avons marqué auparavant, que la parole que l'Ange avoit dite aux deux Tobies, en leur ſouhaitant la paix, avoit produit ſon effet, & les avoit retirés de cette grande frayeur qu'ils firent paroître, lorſqu'*ils tomberent* tout d'un coup *le viſage contre terre*. Car on voit ici qu'ils ſe releverent; puiſqu'auſſi-tôt que cet Ange diſparut, il eſt dit: *Qu'ils ſe proſternerent ſur le viſage pendant trois heures*. Quant à ce nouveau proſternement, il vint plutôt de la profonde admiration où ils furent de cette faveur preſque incroyable qu'ils avoient reçûe de Dieu par le miniſtere de ſon Ange, que d'aucune crainte. Car quelles étoient alors leurs penſées, & quelle étoit leur reconnoiſſance, lorſqu'ils ſe repréſentoient qu'un Ange de Dieu avoit converſé viſiblement avec eux durant tant de temps, & qu'il les avoit comblés de tant de graces? C'eſt ce qui les tint trois heures de ſuite proſternés le viſage contre terre, dans une action de graces continuelle.

Que devroient donc faire maintenant tous ceux qui ſçavent, non qu'un Ange, mais que le

Seigneur de tous les Anges a converſé avec eux, non pas ſeulement durant l'eſpace de deux mois, mais trent-trois ans ; & que pendant tout ce temps il a travaillé par l'exemple ſa vie, par ſes paroles, & par ſes ſouffrances, non à guérir un ſimple particulier ou deux perſonnes ſeulement, mais à ſauver tous les hommes ? Quelle devroit être leur reconnoiſſance, & en quel proſternement ſinon du corps, au moins du cœur, ſeroient-ils tous obligés de ſe tenir devant Dieu, lorſqu'ils penſent à ce grand miracle & à ce chef-d'œuvre de ſa charité & de ſa toute-puiſſance.

CHAPITRE XIII.

1. ALors le vieux Tobie ouvrant la bouche bénit le Seigneur, & il dit : Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité ; votre regne s'étend dans tous les ſiecles.

1. APeriens autem Tobias ſenior os ſuum, benedixit Dominum, & dixit : Magnus es, Domine, in æternum, & in omnia ſæcula regnum tuum :

2. Vous châtiez & vous ſauvez ; vous conduiſez les hommes juſqu'au tombeau *, & vous les en ramenez, & nul ne ſe peut ſouſtraire à votre *puiſſante* main.

2. quoniam tu flagellas & ſalvas : deducis ad inferos, & reducis, & non eſt qui effugiat manum tuam.

3. Rendez graces au Seigneur, enfans d'Iſrael, &

3. Confitemini Domino, filii Iſrael, &

*. 2. *Lat.* ad inferos.

in conſpectu gentium laudate eum :

4. quoniam ideò diſperſit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, & faciatis ſcire eos, quia non eſt alius Deus omnipotens præter eum.

5. Ipſe caſtigavit nos propter iniquitates noſtras: & ipſe ſalvabit nos propter miſericordiam ſuam.

6. Aſpicite ergo quæ fecit nobiſcum & cum timore & tremore confitemini illi : regemque ſæculorum exaltare in operibus veſtris.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitabor illi : quoniam oſtendit majeſtatem ſuam in gentem peccatricem.

8. Convertimini itaque peccatores, & facite juſtitiam coram Deo, credentes quòd faciat vobiſcum miſericordiam ſuam.

9. Ego autem, & ani-

louez-le devant les nations.

4. Parce qu'il vous a ainſi diſperſés parmi les peuples qui ne le connoiſſent point, afin que vous publiyez ſes merveilles, & que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui ſoit le Dieu tout-puiſſant.

5 C'eſt lui qui nous a châtiés à cauſe de nos iniquités, & c'eſt lui qui nous ſauvera pour *ſignaler* ſa miſericorde.

6. Conſiderez donc la maniere dont il nous a traités, & beniſſez-le avec crainte & avec tremblement, & rendez hommage par vos œuvres au Roi de tous les ſiecles.

7. Pour moi je le benirai dans cette terre où je ſuis captif, parce qu'il a fait éclater ſa majeſté ſur une nation criminelle *.

8. Vous donc, pecheurs, convertiſſez-vous : faites des œuvres de juſtice devant Dieu, & croyez * qu'il vous fera miſericorde.

9. Pour moi je me ré-

*. 7. *letr.* péchereſſe.
*. 8. *expl.* ayez une ferme confiance.

jouirai en lui, & il ſera la joie de mon ame *.

ma mea, in eo lætabimur.

10. Beniſſez le Seigneur, vous tous qui êtes ſes élus; réjouiſſez-vous *en lui* tous les jours, & rendez-lui des actions de graces.

10. Benedicite Dominum omnes electi ejus: agite dies lætitiæ, & confitemini illi.

11. Jéruſalem cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cauſe des œuvres de tes mains.

11. Jeruſalem civitas Dei, caſtigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

12. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & benis le Dieu des ſiecles, afin qu'il rétabliſſe en toi ſon tabernacle, & rappelle en toi tous les captifs, & que tu ſois comblée de joie dans tous les ſiecles des ſiecles.

12. Confitere Domino in bonis tuis, & benedic Deum ſæculorum, ut reædificet in te tabernaculum ſuum, & revocet ad te omnes captivos, & gaudeas in omnia ſæcula ſæculorum.

13. Tu brilleras d'une lumiere éclatante, & tu ſeras adorée de tous les peuples juſqu'aux extremités de la terre.

13. Luce ſplendidâ fulgebis: & omnes fines terræ adorabunt te:

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés, * & t'apportant des preſens, elles adoreront en toi le Seigneur, & conſidereront ta terre comme une terre *vraiment* ſainte.

14. Nationes ex longinquo ad te venient & munera deferentes, adorabunt in te Dominum, & terram tuam in ſanctificationem habebunt.

*. 9. *letr.* Pour moi & pour mon ame nous nous réjouirons en lui.
*. 14. *letr.* de bien loin.

15. Nomen enim magnum invocabunt in te.

15. Car elles invoqueront le grand nom au milieu de toi.

16. Maledicti erunt qui contempſerint te, & condemnati erunt omnes qui blaſphemaverint te: benedictique erunt qui ædificaverint te.

16. Ceux qui te mépriſeront, ſeront maudits de Dieu. Ceux qui te noirciront par leurs blaſphêmes ſeront condamnés; & ceux qui t'édifieront ſeront benis *du Ciel.*

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, & congregabuntur ad Dominum.

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfans, parce que le Seigneur les benira tous, & qu'ils ſe réjouiront tous en lui.

18. Beati omnes qui diligunt te, & qui gaudent ſuper pace tua.

18. Heureux ſont tous ceux qui t'aiment, & qui mettent leur joie dans ta paix.

19. Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Jeruſalem civitatem ſuam à cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noſter.

19. O mon ame, benis le Seigneur, parce qu'il a délivré ſa fille de Jéruſalem de tous les maux dont elle étoit affligée, lui qui eſt le Seigneur notre Dieu.

20. Beatus ero, ſi fuerint reliquiæ ſeminis mei ad videndam claritatem Jeruſalem.

20. Je ſerai heureux s'il reſte encore quelqu'un de ma race pour voir la lumiere & la ſplendeur de Jéruſalem. *

21. Portæ Jeruſalem ex ſaphiro & ſmaragdo ædificabuntur: & ex la-

21. Les portes de Jéruſalem ſeront bâties de ſaphirs & d'émeraudes; &

*. 20. *expl.* le rétabliſſement qu'en devoit faire Cyrus: mais beaucoup plus l'établiſſement éclatant de l'Egliſe. *Cornel.*

toute l'enceinte de ſes murailles, de pierres précieuſes.

pide pretioſo omnis circuitus murorum ejus.

22. Toutes ſes places publiques ſeront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté *ſinguliere*, & l'on chantera le long de ſes rues Alleluia *.

22. Ex lapide candido & mundo omnes plateæ ejus ſternentur: & per vicos ejus alleluia cantabitur.

23. Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire ſoit béni *à jamais*, & qu'il regne en elle dans la ſuite de tous les ſiecles. Ainſi ſoit-il.

23. Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, & ſit regnum ejus in ſæcula ſæculorum ſuper eam. Amen.

*. 22. *expl.* Louez Dieu.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors Tobie le pere ouvrant la bouche bénit le Seigneur, & il dit: Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité, votre regne s'étend dans tous les ſiecles.*

Le cœur de Tobie étant rempli du Saint-Eſprit, *il ouvre ſa bouche* pour *bénir Dieu* & lui donner des louanges, & pour prédire non-ſeulement ce qui devoit arriver à Iſrael & au temple de Jéruſalem; mais encore ce qui regardoit la gloire future de l'Egliſe qui devoit être triomphante dans le ciel.

Ces paroles qu'il dit à Dieu; *Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité*, expriment parfaitement ſa grandeur par rapport à celle des hommes.

Car quelle a été la grandeur des plus puiſſans Princes de la terre, ſinon une grandeur temporelle, & par conſéquent paſſagere : Une grandeur, qu'ils n'avoient point par eux-mêmes, mais qu'ils avoient reçûe ; puiſque, comme dit ſaint Paul, toute puiſſance vient de Dieu ; une grandeur qui étoit bornée à une petite partie d'un ſiecle ? Mais au contraire la grandeur de Dieu conſiſte en ce qu'*il eſt grand dans toute l'éternité* : c'eſt-à-dire, que n'ayant reçû de perſonne ſa grandeur, il la poſſede éternellement par lui-même : & que comme elle n'a point eu de commencement, elle n'aura point de fin, *s'étendant dans tous les ſiecles* ; au-lieu que toute puiſſance qui eſt ſur la terre ayant commencé, finira de même, & retournera à Dieu qui eſt ſon principe.

℣. 2. *Vous châtiez & vous ſauvez. Vous conduiſez les hommes juſqu'au tombeau, & vous les en ramenez.*

Quelle conſolation la foi nous donne par ces paroles ! Et qu'il eſt doux à des ſerviteurs de Dieu qui ſont affligés de ſe pouvoir aſſurer, que le *châtiment* par lequel ils les éprouve tend à les *ſauver* ! C'eſt donc un manque de foi qui fait murmurer dans les châtimens ; puiſque lors même qu'*il nous a conduits juſqu'au tombeau*, nous ſavons qu'il eſt tout-puiſſant pour *nous en tirer* : & qu'en quelque excès d'affliction qu'on ſe trouve, on doit toujours eſperer en lui.

℣. 4. *Parce qu'il vous a ainſi diſperſés parmi les peuples qui ne le connoiſſent point, afin que vous publiyez ſes merveilles, & que vous leur appreniez qu'il n'y a point d'autre que lui qui ſoit le Dieu tout-puiſſant.*

Comment les Juifs diſperſés au milieu des infideles à cauſe de leurs pechés pouvoient-ils leur faire connoître la puiſſance de leur Dieu, puiſqu'il ſembloit que rien n'étoit plus capable de les convaincre du contraire, que de voir ces peuples, qui ſe vantoient d'avoir Dieu pour protecteur, abandonnés entre leurs mains & devenus leurs eſclaves? Cependant il eſt très-vrai, comme dit Tobie, que c'étoit pour faire connoître aux Payens le Dieu des Iſraelites, que ces mêmes Iſraelites avoient été diſperſés au milieu d'eux; premierement, parce que Dieu les diſperſant ainſi à cauſe de leurs iniquités, avoit accompli les prédictions qu'il leur avoit faites par la bouche de ſes prophetes; en ſecond lieu, parce que ce peuple ainſi diſperſé parmi les nations étoit obligé en ſe convertiſſant au Seigneur de leur faire connoître & par ſa conduite & par ſes paroles, la ſainteté & la grandeur de ſon Dieu, ſelon ce qu'a dit depuis ſaint Paul, lorſqu'il exhortoit les fideles à *ſe conduire d'une maniere irrepréhenſible, & comme des enfans de Dieu au milieu d'une nation dépravée, afin qu'ils brillaſſent parmi elle, comme des aſtres dans le monde:* & en dernier lieu, parce que ce changement de leurs mœurs & ce repentir de leurs crimes pouvoit faire enfin éclater la miſericorde & la puiſſance de ce même Dieu, en ce qu'il les delivreroit de la main de leurs ennemis s'ils revenoient ſincerement & de tout leur cœur à lui. Car c'eſt ainſi véritablement qu'il paroît grand & *tout-puiſſant, lorſqu'ayant châtié ſon peuple,* ſelon qu'il eſt dit enſuite, *à cauſe de ſes iniquités, il le ſauve* enfin *pour ſignaler ſa miſericorde.* Il *le châtie* donc,

Philip. 2. 25.

parce qu'il l'a merité : & il *le ſauve*, parce qu'il veut lui faire grace, & ſignaler ſa bonté miſericordieuſe en ſa perſonne.

℣. 7. *Pour moi je le benirai dans cette terre ou je ſuis captif, parce qu'il a fait éclater ſa majeſté en faveur d'une nation criminelle.*

Nous avons dit que Tobie parle en prophete dans ce cantique. Il regarde donc l'avenir, comme s'il étoit déja paſſé ; & enviſageant ce qui devoit arriver long-temps après, lorſque Dieu ayant pitié de ſon peuple, le fit retourner en ſon pays ; il témoigne qu'il benira Dieu étant encore captif, de ce qu'il devoit faire éclater la grandeur de ſa majeſté en faveur d'une nation pechereſſe. *Cornel. à Lapid. in hunc loc.*

Quelques Interpretes entendent ceci d'une autre maniere, & croyent que Tobie a voulu dire, qu'il beniroit Dieu de ce qu'il avoit fait éclater ſa majeſte & ſa puiſſance, non pas en faveur, mais dans la punition d'un peuple couvert de crimes. Car le texte de la Vulgate ſemble s'expliquer aſſez naturellement de cette ſorte : & ſelon ce ſens ce que dit Tobie eſt d'une très-grande inſtruction. Car il déclare que dans l'état même de cette captivité où il étoit avec tous les autres, il ſe ſentoit obligé de benir Dieu de ce qu'il avoit fait éclarer ſa majeſté dans le châtimenr de ce peuple ingrat qui s'étoit rendu indigne de ſes faveurs. C'eſt en cela que conſiſte la piété des vrais ſerviteurs de Dieu, de le benir dans les maux mêmes dont il les afflige, & de reconnoître la juſtice de ſa conduite envers eux, ſans ſe diſtinguer des pecheurs, comme ſi étant innocens eux-mêmes ils n'avoient pas dû *Menoch. in hunc locum.*

être confondus dans un même châtiment avec les coupables.

Tirin in hunc loc. 4. Reg. cap. 19. v. 35. 37.

D'autres entendent par cette *nation pechereſſe*, non les Iſraelites, mais les Aſſyriens, contre leſquels Dieu avoit fait éclater ſa toute-puiſſance ſept ou huit ans auparavant, lorſque l'armée de Sennacherib, qui menaçoit inſolemment le Roi de Juda avec tout ſon peuple, ayant été taillée en pieces par un Ange du Seigneur, il fut lui-même tué depuis par la main de ſes enfans.

7. 11. 12. *Jéruſalem cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cauſe des œuvres de tes mains. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & benis le Dieu des ſiecles, afin qu'il rétabliſſe en toi ſon tabernacle, & rappelle à toi tous les captifs, &c.*

C'eſt ici où Tobie parle plus viſiblement en prophete. Car, comme l'a fort bien remarqué un Interprete, on ne peut entendre par ce *châtiment de la Ville de Jeruſalem*, que ce qui lui arriva ſous le regne de Sedecias Roi de Juda, lorſque Nabuchodonoſor Roi de Babylone la vint aſſiéger; & que l'ayant priſe, il la fit brûler entierement avec le temple. Or ceci ne lui arriva que plus de cent ans après ce que dit ici Tobie. Et cependant penetrant dans l'avenir par la lumiere de l'Eſprit de Dieu, il parle à Jéruſalem, comme ſi Dieu l'eût déja punie par ce châtiment. Il l'exhorte par avance à *rendre graces au Seigneur de tous les biens qu'il lui a faits*; c'eſt-à-dire, de tous ceux qu'il lui devoit faire. Et il lui déclare en même-temps qu'elle doit, *beniſſant Dieu* dans ſes maux mêmes, travailler à ſe rendre digne qu'*il rétabliſſe ſon tabernacle* & ſon temple, qu'il

Eſtius in hunc loc. 4. Reg. c. 25.

Menoch in hunc locum

regardoit comme étant déja détruit, quoiqu'il ne le dût être que long-temps après.

℣. 13 *Tu brilleras d'une lumiere éclatante, & tu ſeras adoré de tous les peuples juſqu'aux extremités de la terre.*

De la prophétie qui regardoit le rétabliſſement de Jéruſalem & de ſon temple, lequel devoit arriver ſous le regne de Cyrus, Tobie paſſe tout d'un coup comme un prophete, à ce qui ſeroit figuré par ce rétabliſſement du temple materiel de Jéruſalem; c'eſt-à-dire, à ce qui regardoit l'établiſſement futur du vrai temple du Seigneur, qui eſt ſon Egliſe. C'eſt ainſi que l'ont entendu *Cornel. Tirin Menoch.* pluſieurs Interpretes, quoique rien n'empêche qu'on ne l'entende auſſi à la lettre de Jéruſalem, où toutes ſortes de nations venoient adorer le Dieu tout-puiſſant. Cette *lumiere éclatante* dont la vraie Jéruſalem devoit *briller*, étoit celle de la verité & de la foi, qui ont fait briller l'Egliſe d'une maniere éclatante au milieu de l'univers. C'eſt cette divine lumiere qui a frappé tous les peuples de la terre, & qui les a attirés à JESUS-CHRIST *de toutes les extremités du monde*, pour les abaiſſer à ſes pieds, en les obligeant de les reconnoître & de *l'adorer* pour leur Sauveur.

Mais c'eſt une honte à ceux qui ſont nés comme nous autres tout environnés de rayons de cette lumiere celeſte, de vivre encore dans les tenebres du peché, après qu'elle a eu la force de retirer de l'abîme de l'infidelité & du paganiſme ceux qui y étoient plongés. Que s'il eſt vrai que cette Egliſe doit *briller d'une maniere éclatante*, comment les hérétiques de ces derniers ſie-

cles oſent-ils nous propoſer une Egliſe qui eſt demeurée cachée durant pluſieurs ſiecles dans la perſonne de quelques gens inconnus, qu'il leur plaît de nommer les juſtes & les vrais fideles? Et comment, ſi cela étoit, JESUS-CHRIST a-t-il pu dire véritablement, qu'*on n'allume point un flambeau*, comme celui de l'Egliſe a été allumé par la main de Dieu même *pour le mettre* enſuite *ſous le boiſſeau, mais qu'on le place ſur le chandelier, afin qu'il éclaire tout le monde?*

Ç'a été donc à cette lumiere éclatante de l'Egliſe que *les nations*, comme il eſt dit dans la ſuite, *ſont venues des climats les plus reculés*, pour lui *apporter leurs preſens*, lorſque les fideles de tous les pays ayant embraſſé la foi, ont *fait preſent* à l'Egliſe de leurs biens en la perſonne des pauvres, & qu'en donnant leur propre cœur à JESUS-CHRIST, il lui ont offert le plus grand tréſor qu'ils poſſedoient.

℣. 15. *Ils invoqueront le grand nom au milieu de toi.*

Ce *grand nom*, que l'on devoit invoquer dans l'Egliſe qui eſt la nouvelle Jeruſalem, eſt celui que nous invoquons; ce *nom au-deſſus de tous les noms* que Dieu *a donné à* JESUS-CHRIST, ſelon
Philip. 2. 9 &c. ſaint Paul, après qu'il s'eſt rabaiſſé lui-même, & rendu obéiſſant juſqu'à la mort de la croix; ce nom de JESUS *ſous lequel tout genou flechit dans le ciel, dans la terre & dans les enfers.* On peut néanmoins l'entendre auſſi du nom de Dieu, qu'on invoquoit dans le temple de Jeruſalem, & qu'il appelle *le grand nom*, parce que c'eſt le nom de celui qui eſt vraiement grand; & parce que le vrai Dieu eſt le grand Dieu, par rapport aux autres

autres dieux des payens qui ne ſont rien.

℣. 16. *Ceux qui te mépriſeront, ſeront maudits. Ceux qui te noirciront par leurs blaſphêmes, ſeront condamnés. Et ceux qui t'édifieront, ſeront benis.*

JESUS-CHRIST a dit depuis la même choſe aux Apôtres qui devoient être les fondateurs de cette Egliſe divine dont parle ici Tobie. *Celui qui vous écoute*, leur dit-il, *m'écoute ; & celui qui vous mépriſe, me mépriſe.* C'eſt aux enfans revoltés de cette mere charitable, ſoit qu'ils ſoient encore unis avec elle par les liens extérieurs des Sacremens, ou qu'ils en ſoient ſéparés, à conſiderer qu'on ne la peut *mépriſer* ſans encourir *la malediction* de Dieu ; & qu'on ne peut la noircir par *ſes blaſphêmes*, qu'on n'attire *la condamnation* ſur ſoi. Cette verité devroit ſans doute épouvanter ceux qui étant encore dans le ſein ſacré de l'Egliſe, oſent néanmoins mépriſer ſes corrections & ſes conſeils, quoiqu'ils ſçachent qu'ils mépriſent JESUS-CHRIST en la mépriſant, & qu'ils méritent *d'être maudits* comme des enfans dénaturés qui oſent mépriſer leur mere. Mais elle devroit beaucoup plus encore étonner les autres, qui s'en étant ſéparés, ſe donnent enſuite la liberté de la *blaſphêmer*, quoique l'Eſprit ſaint les aſſure par la bouche de Tobie, & en beaucoup d'autres lieux; qu'*ils ſont condamnés* par leur propre bouche, en s'élevant inſolemment contre celle qu'ils ont reconnue pour leur mere, & qui l'étoit effectivement. Luc. 10. 16.

Quant à ceux qui tendent ſans ceſſe par les exercices de leur piété, ou même par les travaux de leur miniſtere, *à édifier l'Egliſe* de Dieu, ſoit dans eux-mêmes, ſoit dans les autres, ce ſont

ces dignes *enfans* qui méritent la *benediction* de l'Egliſe leur mere, & celle de Dieu leur pere.

℣. 21. &c. *Les portes de Jeruſalem ſeront bâties de ſaphirs & d'émeraudes ; & toute l'enceinte de ſes murailles ſera de pierres précieuſes. Toutes ſes places publiques ſeront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté ſinguliere, & l'on chantera le long de ſes rues, Alleluia.*

C'eſt la coutume des prophetes, de paſſer des choſes terreſtres aux ſpirituelles, & des ſpirituelles aux celeſtes. Ainſi après que Tobie a repréſenté ſous la figure du rétabliſſement glorieux du temple de Jeruſalem qui devoit ſe faire ſous le regne de Cyrus, l'établiſſement ſans comparaiſon encore plus glorieux du vrai temple de JESUS-CHRIST qui eſt l'Egliſe, il paſſe auſſi-tôt à la deſcription de la celeſte Jeruſalem qui eſt l'Egliſe triomphante du ciel. Car il eſt viſible, ſelon la remarque d'un ſçavant homme, qu'on ne peut entendre ces paroles de Tobie d'une autre maniere, puiſqu'elles ne peuvent convenir en aucune ſorte à la ville & au temple de Jeruſalem.

Eſtius in hunc loc.

La deſcription qu'il fait ici de la Jeruſalem celeſte eſt preſque la même que celle que ſaint Jean Apôtre en a faite ſi long-temps depuis dans l'Apocalypſe, lorſqu'il dit : *Que ſa muraille eſt bâtie de japſe ; que les fondemens de cette muraille étoient ornés de toutes ſortes de pierres precieuſes, de ſaphirs, d'émeraudes*, &c. Sur quoi il eſt bon de remarquer, que le Saint-Eſprit a voulu ſous la figure de ces *ſaphirs*, de ces *émeraudes*, & de ces *pierres précieuſes*, nous faire entendre quelque choſe de ſpirituel, c'eſt-à-dire, ce qu'a entendu ſaint

Apoc. 21. 11.

Paul, lorſque parlant des fideles qui bâtiſſent ſur JESUS-CHRIST, comme ſur le véritable fondement, il témoigne qu'il y en a quelques-uns *qui bâtiſſent ſur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuſes*; & que l'ouvrage de ces perſonnes demeurera ſans être brûlé. Il faut donc nous figurer cette celeſte Jeruſalem comme un édifice d'un prix infini, dont toutes les pierres qui la compoſent ſont les élus, qui ont travaillé pendant leur vie à bâtir ſur la foi & ſur la grace de JESUS-CHRIST avec de l'or, de l'argent, & des pierres précieuſes, c'eſt-à-dire avec toutes les differentes vertus, & ſur-tout avec celle qui eſt la plus grande de toutes, c'eſt à ſçavoir, la charité. C'eſt de ces pierres précieuſes que toute la ville celeſte ſera compoſée; puiſqu'il n'y aura que la charité, que l'humilité, que la pauvreté, & les autres vertus chrétiennes qui auront entrée dans le ciel. C'eſt à chacun à examiner dès ici-bas l'édifice de ſa piété; ſi la foi, mais une foi vive en JESUS-CHRIST, en eſt le fondement; & ſi ſur ce fondement il éleve un édifice d'humilité, de pureté, mais ſur-tout de charité. Car il n'entrera dans la conſtruction toute divine de cette celeſte Jeruſalem, que des *pierres précieuſes* & vivantes, taillées par la main de l'ouvrier tout-puiſſant, dont la ſageſſe ſuprême ſçait les placer chacune en leur rang. 1. Cor 3. 12. &c.

Toute l'occupation de ceux qui ſeront placés dans la ville ſainte, ſera de chanter éternellement *Alleluia*, c'eſt-à-dire, de louer Dieu, & de rendre de continuels hommages à ſa grandeur. Et il ne faut pas que les hommes du ſiecle accoutumés à ce qui frappe les ſens, regardent cette

occupation comme ennuyeuſe, & incapable de ſatisfaire l'eſprit, & de remplir le cœur de l'homme. Les Saints dans le ciel ſeront pénétrés ſi vivement de tous les effets différens de la bonté infinie avec laquelle il a plu à Dieu de les retirer de l'abîme de leur miſere, & d'empêcher qu'ils ne tombaſſent dans l'abîme de perdition & de réprobation qu'ils *chanteront éternellement* avec des tranſports d'une joie toute ſpirituelle & toujours nouvelle, à l'exemple du ſaint Roi prophete, *les miſericordes du Seigneur*. Et c'eſt même ce que font dès ici-bas pluſieurs ames ſaintes, qui toutes occupées de la vûe de tant de graces dont la divine bonté les a comblés, ne s'ennuyent jamais de louer celui qu'elles reconnoiſſent véritablement pour leur Sauveur en ce monde, & dont elles eſperent de jouir en l'autre comme de leur bien ſuprême. Heureux donc ceux qui travaillent ici-bas à ſe détacher des plaiſirs du monde, pour ſe rendre dignes que Dieu leur faſſe goûter les délices ineffables qui ſe rencontrent dans ſon amour & dans l'admiration de ſes divines miſeticordes! Mais malheureux au contraire ſont ceux qui, plongés dans l'amour du ſiecle, ne peuvent comprendre ni goûter que les joies des ſens, qui les empêchent d'élever leur cœur juſqu'à ces conſolations toutes celeſtes qui ſont le partage des vrais ſerviteurs de Dieu.

CHAPITRE XIV.

1. ET consummati sunt sermones Tobiæ. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, & vidit filios nepotum suorum.

1. AInsi finirent les paroles de Tobie, & depuis qu'il eut recouvré la vûe, il vêcut quarante-deux ans, & il vit les enfans de ses petits-fils.

2. Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorificè in Ninive.

2. Après avoir vêcu cent deux ans, *il mourut &* il fut enseveli honorablement dans la ville de Ninive. L'an du monde 3341. Avant J.C. 663.

3. Quinquaginta namque & sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius verò recepit.

3. Il avoit cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vûe,* & il la recouvra à soixante.

4. Reliquum verò vitæ suæ in gaudio fuit, & cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joie ; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, & septem juvenes filios ejus nepotes suos, dixitque eis:

5. Lorsque l'heure de sa mort fut venue, il appella Tobie son fils & sept jeunes enfans qu'il avoit, qui étoient ses petits-fils, & il leur dit:

6. Propè erit interitus Ninive: non enim excidit verbum Domi-

6. La ruine de Ninive est proche: car il faut que la parole de Dieu soit accom-

*. 3. *lettre* la lumiere des yeux.

plie : & nos freres, qui auront été disperſés * hors de la terre d'Iſrael, y retourneront.

ni : & fratres noſtri, qui diſperſi ſunt à terra Iſrael, revertentur ad eam.

7. Tout le pays *d'Iſrael*, qui a été deſert, ſera repeuplé ; & la maiſon de Dieu, qui a été brûlée, ſera rebâtie de nouveau, & tous ceux qui craignent Dieu y reviendront ;

7. Omnis autem deſerta terra ejus replebitur, & domus Dei, quæ in ea inſenſa eſt, iterum reædificabitur : ibique revertentur omnes timentes Deum,

8. les nations abandonneront leurs idoles, elles viendront à Jeruſalem, & elles y demeureront,

8. & relinquent gentes idola ſua, & venient in Jeruſalem, & inhabitabunt in ea,

9. & tous les Rois de la terre y ſeront dans la joie en adorant le roi d'Iſrael.

9. & gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Iſrael.

10. Mes enfans, écoutez donc votre pere : Servez le Seigneur dans la verité, & travaillez * à faire ce qui lui eſt agréable.

10. Audite ergo filii mei patrem veſtrum : Servite Domino in veritate, & inquirite ut faciatis quæ placita ſunt illi :

11. Recommandez avec ſoin à vos enfans de faire des œuvres de juſtice & des aumônes, de ſe ſouvenir de Dieu, & de le benir en tout temps dans la verité, & de toutes leurs forces.

11. & filiis veſtris mandate ut faciant juſtitias & eleemoſynas, ut ſint memores Dei, & benedicant eum in omni tempore in veritate, & in tota virtute ſua.

12. Ecoutez-moi donc

12. Nunc ergo filii

* 6. *lettr.* diſperſi ſunt, *pro* diſpergentur, ut eſt in Hebræo & Græco. *Voi. les explications.*

* 10. *lettr.* cherchez.

audite me, nolite manere hîc : ſed quacunque die ſepelieritis matrem veſtram circa me in uno ſepulcro, ex eo dirigite greſſus veſtros ut exeatis hinc?

maintenant, mes enfans, & ne demeurez point ici. Mais auſſi-tôt que vous aurez enſeveli votre mere auprès de moi dans un même ſépulcre, ne penſez plus qu'à vous hâter de ſortir d'ici.

13. Video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

13. Car je voi que l'iniquité de cette ville la fera perir.

14. Factum eſt autem poſt obitum matris ſuæ, Tobias abſceſſit ex Ninive cum uxore ſua, & filiis, & filiorum filiis, & reverſus eſt ad ſoceros ſuos.

14. Après donc que la mere du jeune Tobie fut morte, il ſortit de Ninive avec ſa femme, ſes enfans, & les enfans de ſes enfans, & il retourna chez ſon beaupere & ſa belle-mere.

15. Invenitque eos incolumes in ſenectute bona : & curam eorum geſſit, & ipſe clauſit oculos eorum, & omnem hereditatem domus Raguelis ipſe percepit : viditque quintam generationem, filios filiorum ſuorum.

15. Il les trouva encore en ſanté dans une * heureuſe vieilleſſe ; il eut ſoin d'eux, leur ferma les yeux : il recueillit toute la ſucceſſion de la maiſon de Raguel, & il vit les enfans de ſes enfans juſqu'à la cinquiéme generation.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini cum gaudio ſepelierunt eum.

16. Après avoir vêcu quatre-vingt-dix-neuf ans, *il mourut* dans la crainte du Seigneur, & ſes enfans l'enſevelirent avec joie. *

17. Omnis autem

17. Tous ſes alliés &

* 15. *lettr.* dans une bonne vieilleſſe.
* 16. *expl.* dans l'aſſurance qu'il mouroit en la paix de Dieu.

tous ſes enfans perſévérerent avec tant de fidélité dans la bonne vie, & dans une conduite ſainte, qu'ils furent aimés de Dieu & des hommes, & de tous ceux qui étoient dans le pays.

cognatio ejus, & omnis generatio ejus, in bona vita, & in ſancta converſatione permanſit, ita ut acceptí eſſent tàm Deo quàm hominibus, & cunctis habitantibus in terra.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. *TOut le reſte de ſa vie ſe paſſa dans la joie; & ayant beaucoup avancé en la crainte de Dieu, il mourut en paix.*

Si la grande proſpérité dont Dieu récompenſa le ſaint homme Job, après l'avoir éprouvé d'une maniere ſi terrible, étoit principalement, ſelon ſaint Auguſtin, deſtinée à nous figurer la béatitude de l'autre vie qui doit ſuivre tous les travaux & toutes les épreuves de celle-ci: nous pouvons bien ſans doute faire ici la même réflexion ſur ce que le Saint-Eſprit nous fait remarquer, qu'après que Tobie eut tant ſouffert, *tout le reſte de ſa vie ſe paſſa dans la joie* Il figuroit en cela auſſi bien que Job, cette autre joie qui doit être éternellement la récompenſe des ſaintes larmes de cette vie paſſagere, ſelon cet oracle de JESUS-CHRIST: Qu'*heureux ſont ceux qui pleurent préſentement, parce qu'ils ſeront conſolés.*

Epiſt. 220. c. 10.

Mais afin que les gens du monde accoutumés à leurs plaiſirs & abandonnés aux joies du ſiecle, ne puſſent pas abuſer de ce qui eſt dit ici de Tobie: *Que tout le reſte de ſa vie, qui fut de*

42. *ans, ſe paſſa dans la joie*, l'Ecriture a ſoin de marquer en même-temps: *Qu'il s'avança beaucoup en la crainte du Seigneur*, c'eſt-à-dire, que la joie de cet homme juſte étoit une joie accompagnée de piété & de la crainte de Dieu, & telle que le grand Apôtre la recommandoit à tous les Chrétiens lorſqu'il leur diſoit : *Réjouiſſez-vous ſans ceſſe au Seigneur. Je vous le dis encore une fois : Rejouiſſez-vous, & que votre modeſtie ſoit connue de tous les hommes, parce que le Seigneur eſt proche.* Une joie qui eſt toujours ſoutenue par cette divine crainte, & par l'attente continuelle du *jour du Seigneur*, qu'on regarde comme *étant proche*, eſt néceſſairement accompagnée de *modeſtie*. C'eſt une joie toute differente de celle du ſiécle ; & non ſeulement elle n'eſt pas contraire à la piété, mais elle en doit être même, comme dit ſaint Paul, inſéparable. Auſſi l'Ecriture ne marqueroit pas, comme elle fait, que Tobie au-milieu de cette joie, *s'avança beaucoup dans la crainte du Seigneur*, ſi l'une & l'autre ne ſe fuſſent parfaitement alliés enſemble. *Philipp.* 4. 4

℣. 6. *La ruine de Ninive eſt proche, car il faut que la parole de Dieu ſoit accomplie : & nos freres qui auront été diſperſés hors de la terre d'Iſrael, y retourneront.*

On voit dans le livre de Jonas, que ce ſaint prophete fut envoyé à Ninive vers l'an du monde trois mille cent nonante & ſept ; c'eſt-à-dire, environ huit cens ans avant JESUS-CHRIST ; & qu'il prédit que cette ville ſeroit détruite au bout de quarante jours. Cependant la pénitence extraordinaire que firent tous ſes habitans eut la

force de désarmer la colere du Seigneur. Et cette fameuse prédiction ne s'accomplit point alors. Mais, comme l'a remarqué saint Jerôme, la destruction de Ninive fut seulement differée. Et ceux qui avoient d'abord obtenu par leur pénitence le pardon de leurs pechés, étant retombés ensuite dans leurs désordres, mériterent que le Seigneur exécutât à la fin l'arrêt de rigueur qu'il avoit long-temps auparavant prononcé contre eux. *Ex quo intelligimus, primo tempore ad Jonæ prædicationem actâ pœnitentiâ, Ninivitas veniam, consecutos: postea verò in pristinis vitiis perseverantes, Dei in se provocasse sententiam.* Ninive fut donc détruite, selon que l'a cru ce Pere après les historiens Hebreux & Grecs, lorsque Josias regnoit dans Juda, lequel commença à y regner l'an du monde trois mille trois cens soixante & trois, & six cens quarante & un an avant JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, environ cent soixante & six ans après cette prophetie de Jonas.

Hieron. præfat. in Joan.

Ainsi Tobie prévoyant très-certainement par la lumiere de l'Esprit de Dieu cette destruction de Ninive, qui se devoit faire par les Chaldéens sous le regne du pere du grand Nabuchodonosor, l'an du monde 3378. témoigne à son fils, *qu'elle approchoit*, & que *la parole de Dieu n'étoit pas tombée* par terre; c'est-à-dire, soit la prédiction faite par le prophete Jonas dont nous venons de parler, selon que le porte le Grec, soit celle qui fut faite depuis lui sous le regne de Joathan roi de Juda par le prophete Nahum, qui prédit aussi la ruine de cette ville superbe.

Joseph. antiq. l. 9. c. 11.

Nahum c. 2 & 3.

Ce qu'il ajoute: Que leurs freres dispersés

hors de la terre d'Iſrael y retourneroient, s'entend, ſelon quelques uns, des Iſraelites qui étoient déja diſperſés parmi les Medes. Mais le texte Grec que les plus ſçavans Interpretes ont ſuivi, nous oblige d'entendre principalement ces paroles des habitans du royaume de Juda, qui ne furent diſperſés que dans la ſuite. Car il y eſt dit au temps futur : *Que leurs freres*, c'eſt-à-dire, les habitans de Juda *ſeroient diſperſés : que Jeruſalem ſeroit deſerte, & la maiſon du Seigneur brûlée: mais que Dieu auroit enfin compaſſion d'eux, & qu'il les rameneroit dans leur terre ; qu'ils lui bâtiroient une maiſon, non pas comme la premiere, juſqu'à ce que les temps fuſſent accomplis, & qu'enſuite étant revenus de captivité, ils bâtiroient Jeruſalem d'une maniere magnifique, & dans Jeruſalem la maiſon du Seigneur, qui ſeroit celebre dans toute la ſuite des ſiecles.* *Eſtius. Menoc. Tirin.*

Il eſt donc viſible que Tobie parle en ce lieu comme un Prophete très éclairé, non-ſeulement de ce qui devoit arriver à Jeruſalem lorſqu'elle ſeroit détruite & brûlée, & enſuite rebâtie, comme on l'a marqué auparavant, ſous le regne de Cyrus, mais encore de cette autre Jeruſalem dont la premiere étoit la figure, & dont le temple qui eſt l'Egliſe ſera celebre dans toute la ſuite des ſiecles. Car pour le temple de Jeruſalem, qui fut rebâti après avoir été brûlé par les Aſſyriens, il a été détruit de nouveau. Et l'on voit très-clairement, que cette *gloire de la maiſon du Seigneur, qui doit durer dans toute la ſuite des ſiecles*, ne ſe peut bien attribuer qu'à l'Egliſe. C'eſt elle auſſi que regarde uniquement ce que Tobie ajoute auſſi-tôt après : *Que les na-*

tions abandonneront leurs idoles..... & que tous les Rois de la terre ſe réjouiront dans elle en adorant le Roi d'Iſrael. Car on n'a point vu que *les nations ayent abandonné leurs idoles, & ſoient venues à Jeruſalem ;* ni que *tous les Rois de la terre ſe ſoient réjouis dans elle, en adorant le Roi*, c'eſt-à-dire, le Dieu *d'Iſrael* ; ſi ce n'eſt lorſque JESUS-CHRIST, le véritable *Roi d'Iſrael* eſt venu dans *la plénitude des temps* tirer ſon peuple *de la captivité* du démon, & fonder dans Jeruſalem un nouveau temple ſans comparaiſon plus illuſtre que tous les autres, qui eſt ſon Egliſe, à laquelle tous les peuples & tous les rois de la terre ſont accourus en *abandonnant leurs idoles*, & ont fait leur gloire & mis leur joie à adorer ce *Roi d'Iſrael* comme leur Seigneur, & comme le Dieu de tout l'univers.

℣. 10. *Ecoutez donc, mes enfans, votre pere : Servez le Seigneur dans la vérité, & cherchez toujours à faire ce qui lui eſt agréable, &c.*

Ces derniers avis que Tobie donne à ſes enfans, ſont très-dignes de la piété & de la foi d'un vrai enfant d'Abraham. Ceux d'entre les Juifs qui faiſoient profeſſion de ſervir Dieu, ne le faiſoient pas *en vérité* ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe contentoient d'un culte ſuperficiel & judaïque, qui ne va point juſqu'au changement du cœur. Ils ſervoient Dieu dans la vûe des récompenſes temporelles, & ſe mettoient peu en peine de pratiquer le grand précepte de la loi que Moïſe leur avoit donnée de ſa part, qui les obligeoit d'aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur ame, & de toutes leurs forces. Tobie exhorte ſon fils & ſes petits-fils *de ſervir Dieu dans la vé-*

rité, c'eſt à-dire, par amour, puiſqu'il n'y a que l'amour qui ſoit capable de le faire ſervir comme il faut, *en eſprit & en vérité*. Et c'eſt auſſi cet amour, lorſqu'il eſt dominant dans notre cœur, qui nous porte à *rechercher avec ſoin ce qui peut être agreable à Dieu*, afin de *le faire*. C'eſt cet amour qui eſt le principe de toutes *les œuvres de juſtice & des aumônes* que ce ſaint homme, comme un pere vraiment pieux, recommandoit à ſes enfans d'inſpirer à leurs familles. C'eſt ce même amour qui étant enraciné dans le cœur l'empêche de murmurer dans l'affliction, & le porte au contraire à *benir Dieu en tout temps*, non avec déguiſement, mais comme il eſt dit ici, *dans la vérité*, & par un vrai ſentiment de reconnoiſſance envers celui qui ne *nous châtie* en ce monde que *pour nous ſauver*.

Telles ſont les inquietudes toutes ſaintes d'un pere mourant, qui a toujours conſervé la piété & la crainte du Seigneur au milieu des plus grandes afflictions & des plus grandes proſpérités. Telle eſt la derniere volonté, & tel eſt le teſtament qu'il laiſſe à ceux à qui il deſire pardeſſus tout une riche ſucceſſion de piété & de foi. Pourvû qu'ils ſoient *juſtes* & *aumôniers*, pourvû qu'ils s'occupent à *ſervir Dieu véritablement*, & à rechercher pour cela tout *ce qui lui eſt agreable*, pourvû qu'ils ne perdent jamais *le ſouvenir du Seigneur*, & qu'ils *le beniſſent en tout temps du fond de leur cœur*. Il les reconnoît pour ſes enfans; parce que c'eſt en obéiſſant à ſes conſeils qu'ils le reconnoîtront véritablement pour leur pere. *Audite filii mei, patrem veſtrum.*

Fin du Livre de Tobie.

TABLE

DES PRINCIPALES CHOSES
contenues dans ce Livre.

A

ABRAHAM. Sa foi lui faiſoit enviſager les choſes futures dans les préſentes, & les biens du ciel dans ceux de la terre. *page* 33

Actions de graces. Elle eſt le caractere d'un vrai Chrétien. 145

Affliction. S'anéantir devant Dieu, lorſqu'il nous afflige, & ſe reconnoître pécheur. 43

Les afflictions pour les gens de bien ſont des épreuves qui ne tendent qu'à les ſauver. 171

Agapes, feſtin des premiers Chrétiens. 13

Amos, prophete ſous Ozias roi de Juda. 27

Ange. Soin des hommes confié aux Anges. 84

Ils ont ſoin de préſenter à Dieu les bonnes œuvres & les prieres des gens de bien. chap. 12. v. 12. & page 158.

La ſuite ordinaire de l'apparition des bons Anges eſt de donner de la conſolation à ceux qu'ils ont effrayés d'abord. 162

Saint Antoine, viſite qu'il rend à ſaint Paul hermite. 144

Aſarhaddon ſuccéda à Sennachérib dans l'Empire d'Aſſyrie. 18

Aſmodée, démon qui tua les ſept premiers maris de Sara. ch. 3. v. 8. 46

Pourquoi il les tua. 87

Aumône. Daniel conſeilla à Nabuchodonoſor de racheter ſes péchés par des aumônes. 63

Comment l'aumône délivre du péché. *ibid.*

Dieu n'exige des riches l'aſſiſtance des pauvres que pour les rendre dignes eux-mêmes de ſa divine miſéricorde. 156

L'aumône eſt un grand tréſor pour le jour de la néceſſité. ch. 4. v. 10. & p. 63.

Faire l'aumône de ſon bien & non d'un bien mal acquis 62

Vertu de l'aumône. ch. 12. v. 8. & 9. 157.

TABLE.

B

Banquets, qui ſe faiſoient ſur les tombeaux des martyrs. 67

Ils ont dégénéré depuis en des banquets de diſſolution & de débauche, qui furent cauſe que ſaint Ambroiſe les défendit dans l'Egliſe de Milan. *Ibid*

Grande déférence de ſainte Monique pour ſaint Ambroiſe ſur le ſujet de ces banquets. *ibid.*

Belle-mere, peu de correſpondance entre les belles-meres & les belles-filles. 135

Quelle en eſt la cauſe. *ibid.*

Blanche, mere de ſaint Louis. Inſtruction qu'elle répétoit ſouvent a ſon fils. 12

C

Charité, elle ſe peut exercer en bien des manieres. 62

Châtimens. C'eſt un manque de foi qui nous fait murmurer, lorſque Dieu nous châtie. 171

Chelidoine. Vertu de cette plante. 30

Conſeil. Demander toujours conſeil à un homme ſage. ch. 4. v. 19,

Crainte. La crainte de Dieu eſt une grande richeſſe. ch. 4. v. 23. & p. 70.

Croix. La croix de Jeſus-Chriſt ſera toujours le modele des vrais ſerviteurs de Dieu. 160

D

Dieu. Rien n'eſt plus capable de faire connoître la ſainteté & la grandeur de Dieu, que la bonne conduite de ceux qui font profeſſion de le ſervir. 172

Le culte de Dieu, qui ne va point juſques au changement du cœur, n'eſt qu'un culte ſuperficiel & Judaïque. 188

E

Ecriture-ſainte Elle dit aſſez ſouvent en un endroit ce qu'elle omet dans un autre. 145

Egliſe. L'eſprit de l'Egliſe ne peut changer, quelque petit que ſoit le nombre de ceux qui le ſuivent. 105

L'Egliſe eſt un flambeau allumé qui ne peut demeurer caché. 175

Etabliſſement de l'Egliſe figuré par le rétabliſſement de Jeruſalem & de ſon temple. 168. 175. 178. 187.

Coutume de conduire pre-

mierement à l'Egliſe les Evêques & les Princes, lorſqu'ils font leur premiere entrée en une ville. 145

F

Femme. Devoirs les plus eſſentiels d'une femme mariée. 134. 135.
Feſtins. Jeſus-Chriſt s'eſt trouvé à des feſtins. 24. & 129. comment on s'y doit conduire. 24
La crainte de Dieu y regne peu d'ordinaire. 129
Fidélité au ſervice de Dieu récompenſée dès cette vie. 14
Foi. La foi nous oblige à croire avec certitude que rien n'arrive dans le monde que par l'ordre de Dieu. 52
Toute la crainte que nous avons pour ce qui regarde les choſes temporelles, eſt une preuve de la foibleſſe de notre foi. 70

G

S. *Grégoire* de Tours. Guériſon miraculeuſe du pere de ce ſaint Evêque, qui a quelque rapport à celle de Tobie. 147

I

Jeroboam. Sa politique impie. 9
Jéruſalem. Siege & priſe de cette ville par Nabuchodonoſor du temps du roi Sédécias, prédite par Tobie plus de cent ans auparavant. 174
Son retabliſſement ſous le regne de Cyrus prédit. 175
Deſcription de la Jéruſalem celeſte. ch. 13. v. 21. & 22. & *page* 178 *& ſuiv.*
Job. Sa plus rude épreuve fut le reproche que lui fit ſa femme ſur le ſujet de ſa piété. 41
Joie. La joie de l'autre vie eſt la récompenſe des ſaintes larmes de celle-ci. 183
Fauſſe joie qui n'eſt pas accompagnée de piété & de la crainte de Dieu. 184

L

Lumiere, qui éclaire l'ame d'un homme de bien, préférable à la lumiere du corps. 63. 64

M

Mari. Devoirs des maris. 36
Mariage. Quel eſt le but d'un mariage chrétien. 96. & ch 8. v. 9.
Rien de plus rare que de voir un mariage chrétien. 97. Quelle eſt la cauſe

cauſe de tant de funeſtes diviſions qui arrivent dans les mariages. 110
Le démon a pouvoir ſur ceux qui s'engagent tellement dans le mariage qu'ils banniſſent Dieu de leur cœur. ch. 6. v. 17.
Mercenaire. Ne point retenir la récompenſe du mercénaire ch. 4. v. 15.

N.

Ninive, ville d'Aſſyrie ſur le Tigre. 12
Grandeur de cette ville, *ibid.*
Ruine de cette ville prédite par le prophete Jonas, & différée à cauſe de la pénitence de ſes habitans. 185 & 186. & accomplie depuis ſelon la prédiction de Tobie. ch. 14. v. 12. & 13. & *page* 184.
Novatiens, quelle étoit l'erreur de ces hérétiques. 34

O

Ordre. Rien n'eſt petit quand on ſuit l'ordre de Dieu en ce qu'on fait. 128.

P

Saint Paul. Voyages de cet Apôtre pour aller recueillir les aumônes des Gentils convertis à la foi, afin d'en aſſiſter les Chrétiens de Jéruſalem. 128
Péché. Il y a toujours en nous un fonds de péché que Dieu nous laiſſe pour nous être une matiere d'exercice continuel, & pour donner lieu à l'épreuve de notre fidélité. 65
Pécheurs, leur nombre quelque grand qu'il ſoit ne peut autoriſer ce qui eſt mauvais. 11
Pentecôte, fête des Juifs. 23
Piété. La vraie piété paroît à benir Dieu dans les maux mêmes dont il nous afflige. 173
Poiſſon qui voulut dévorer le jeune Tobie, ce qu'il peut figurer. 90. 91. & 94
Priere. Lorſqu'elle eſt accompagnée du jeûne & de l'aumône elle vaut mieux que tous les tréſors du monde. ch. 12. v. 8. & *page* 158
Prudence humaine a ſes maximes bien oppoſées à celles de la charité. 7. 8
Puiſſance. Toute puiſſance vient de Dieu. 171
Toute puiſſance de la terre quelque grande qu'elle ſoit n'eſt que paſſagere. *ibid.*

R

Rages, ville des Medes. 15

Etymologie de ce nom. *ibid.*

Raguel. Beau-pere du jeune Tobie. Foibleſſe de ſa foi. 120. 121

Raphael. Cet Ange ſous la figure d'un jeune homme ſe préſente au jeune Tobie pour le conduire en ſon voyage. ch. 5. v. 5. *& ſuiv.*

Le corps avec lequel cet Ange parut aux yeux de Tobie, n'étoit qu'un corps emprunté & étranger, qui lui étoit inutile pour ſes fonctions naturelles. 117

Comment il faut entendre que cet Ange lia le démon Aſmodée. *ibid.*

Il va trouver Gabélus, lui rend ſon obligation & l'amene aux nôces du jeune Tobie. ch. 9. v. 6. & 7. & *page* 128

Si cet Ange eſt du premier ordre des Eſprits céleſtes 161

Comment il faut entendre ce qu'il dit à Tobie : Il vous a paru que je mangeois & que je buvois avec vous. 162. 163

Reconnoiſſance. Il y a peu de reconnoiſſance des graces de Dieu dans beaucoup de Chrétiens. 127. 128. 155

Religion. Celle des Princes ſuivie aſſez ordinairement par les peuples. 1

S

Saints. Les plus grands Saints ne ſe diſtinguent point des plus grands pecheurs, à cauſe de ce fonds de concupiſcence qu'ils ſentent au dedans d'eux, qui ſeroit capable de les faire tomber dans les plus grands crimes, ſi la main toute-puiſſante de Dieu ne les ſoutenoit. 44

Quelle ſera l'occupation des Saints dans le ciel. ch. 13. v. 22. & *page* 179

Salmanaſar roi d'Aſſyrie. Sa bonté envers Tobie. ch. 1. v. 13.

Samarie priſe par Salmanaſar ſous le regne d'Oſée roi d'Iſrael en la ſixieme année d'Ezechias roi de Juda. 6

Sara, fille de Raguel. Reproche ſanglant que lui fit une ſervante de la maiſon. ch. 3. v. 9. & 10.

Priere qu'elle fit à Dieu dans ſon affliction. *ibid.* v. 12.

Avis que ſon pere & ſa mere lui donnerent lorſqu'elle fut prête de les quitter pour ſuivre ſon mari. 134 135

Sennacherib. Plaie dont Dieu frappa l'armée de ce roi d'Aſſyrie. 17. 174

Il eſt tué depuis par deux de ſes fils. ch. 1. v. 24. & *page* 17.

Sept. Ce nombre dans l'Ecriture peut marquer une grande multitude. 46

Sépulture. Ardeur des fideles pour rendre ce dernier devoir aux corps des Martyrs malgré toutes les défenſes des Empereurs payens. 28

Souffrance. Avoir part aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt pour avoir part à ſa gloire. 29

T

Temple. Celui de Jéruſalem ſeul dans toute la terre deſtiné pour y offrir des ſacrifices à Dieu. 10

Tentation. Il y a des tentations qui ſervent à l'homme pour lui faire reſſentir & reconnoître ſa foibleſſe: & il y en a qui ſont deſtinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. 31

Il eſt néceſſaire que la tentation éprouve ceux qui ſont agréables à Dieu. ch. 12. v. 13. & *page* 159

Thébaïde, pays méridional de l'Egypte, fameux par le grand nombre de ſolitaires qui s'y ſont établis. 118

Tobie. Sa tribu. ch. 1. v. 1.

Sa captivité ſous Salmanaſar roi d'Aſſyrie. *ibid.* v. 2.

Il ne quitta point la voie de la vérité dans ſa captivité. *ibid.* v. 11. & 12. & *page* 7

Il demeura ferme dans le culte de Dieu lorſque tous les Iſraelites adoroient les veaux d'or de Jeroboam. ch. 1. v. 5. *& ſuiv. &* *page* 9. & 10.

Il apprit à ſon fils dès ſon bas âge à craindre Dieu & à éviter le péché. ch. 1. v. 10. & *page* 12

Il trouve grace auprès de Salmanaſar *ibid.* v. 13.

Il a ſoin de donner des avis ſalutaires aux Iſraelites qui étoient captifs comme lui. *ibid.* v. 15. & *page* 14.

Il prête gratuitement la ſomme de dix talens d'argent a Gabélus. *ibid.* v. 17. *p.* 15.

Sa charité, ſes aumônes. *ibid.* v. 19. & *p.* 7.

Il eſt dépouillé de tout ſon bien par Sennacherib qui avoit ſuccédé à Salmanaſar. *ibid.* v. 22.

Livre de Tobie, une vraie hiſtoire, & non une parabole. 6

Tobie un vrai modéle d'un pere de famille. 7

Gravité de ſa conduite dans ſa plus grande jeuneſſe, ch. 1. v. 4. & *p.* 8.

Il avoit reçu une ſainte éducation de ſa grand'mere. 11
Prudence jointe à la charité de Tobie. 16
Il n'eſt point détourné des devoirs de piété par la crainte de la mort. ch. 1. v. 21. & 22. & *p.* 17. 18.
Il ſe leve de table pour aller enlever un corps mort & lui donner la ſépulture. ch. v. 3. & 4. & *p.* 24. 25
Tobie plus frappé de la crainte de Dieu que de celle des hommes. *ibid.* v. 9. & *p.* 28.
Il devient aveugle à l'âge de 56, ans. ch. 2. v. 11. & ch. 14. v. 3.
Pourquoi Dieu permit que cette tentation lui arriva. ch. 2. v. 12.
Tobie raillé par ſes parens dans ſon aveuglement. *ibid.* v. 15.
Patience de Tobie fondée ſur l'eſpérance de la réſurrection. *ibid.* v. 18. & *p.* 34. 35
Reproches faits à Tobie par ſa propre femme. *ibid.* v. 22. & 23. & *p.* 35. 41
Tobie ſe rendit agréable à Dieu en donnant la ſépulture aux morts. 26
Il ſe nourriſſoit de la lecture de l'Ecriture ſainte. 27
Belle priere de Tobie à Dieu. ch. 3. v. 2. & *ſuiv.*
Préceptes qu'il donna à ſon fils. ch. 4. v. 2. & *ſuiv.*
Dans ſon aveuglement corporel il étoit éclairé d'une lumiere qui lui faiſoit enſeigner la voie de Dieu à ſon fils. 64
Le jeune Tobie ſe lavant les pieds dans le Tigre, ſe voit en danger d'être dévoré par un grand poiſſon. ch. 6. v. 2.
Il va par le conſeil de l'Ange loger chez Raguel, qui étoit ſon parent, & lui demande Sara ſa fille en mariage. *ibid.* v. 11. & *ſuiv.*
Quel eſt ce poiſſon qui penſa dévorer le jeune Tobie. 89
Le jeune Tobie ayant épouſé Sara, paſſa en priere avec elle les trois premieres nuits. 98
Si le jeune Tobie put épouſer Sara ſans avoir communiqué ce mariage à ſon pere. 104
Sa reconnoiſſance à l'égard de l'Ange lorſqu'il ne le regardoit encore que comme un homme. ch. 9. v. 2. & *p.* 125.
Le chien qui avoit ſuivi Tobie dans ſon voyage, court devant comme pour annoncer la venue de ſon maître. ch. 11. v. 9. & *p.* 145.
Ce que cet animal peut figurer. 147
Le jeune Tobie étant entré

dans la maiſon de ſon pere au retour de ſon voyage, commence par adorer Dieu & lui rendre graces. ch. 11. v. 7. & *p.* 244.
Il rend la vue à ſon pere en lui frottant les yeux avec le fiel du poiſſon qui l'avoit voulu dévorer ch. 11. v. 13. *& ſuiv.* & *p.* 148
Si la guériſon de Tobie fut purement miraculeuſe & ſurnaturelle. 149
Soumiſſion & déférenee du jeune Tobie pour tous les avis de l'ange Raphael. 143
Elle eſt le modéle de celle que les fideles doivent avoir pour ceux qui les conduiſent dans la voie du ſalut. 144
Tobie le pere & le fils offrent à l'Ange pour ſa récompenſe la moitié de tout le bien qu'il avoit rapporté de ſon voyage. ch. 2. v. 5. & *p* 155.
Ils demeurent proſternés en terre durant trois heures après que l'Ange ſe fut fait connoître à eux & qu'il eut diſparu. *ibid.* v. 15 *& ſuiv.* & *p.* 162. 165.
Mort de Tobie le pere à l'âge de 102. ans. ch. 14. v. 1. & 2.
Mort du jeune Tobie à l'âge de 96. ans. *ibid.* v. 16.

V

Vendeur. Si en vendant une choſe on en peut cacher les défauts. 107
Union de Jeſus-Chriſt avec l'Egliſe, modéle de l'union que les maris doivent avoir avec leurs femmes. 49
C'eſt Dieu qui fait l'union qui eſt entre l'homme & la femme; c'eſt ce qui la rend indiſſoluble. 110
Uſure. Injuſtice de l'uſure. 70

Fin de la Table du Livre de Tobie.

LE LIVRE
DE
JUDITH
TRADUIT EN FRANÇOIS,
avec
UNE EXPLICATION
Tirée des ſaints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques.

AVERTISSEMENT.

NOus diſons la même choſe de ce livre de Judith, que de celui de Tobie ; c'eſt-à-dire, que quoiqu'il n'ait pas été reconnu de tout le monde pour canonique dans les premiers ſiecles, ſans doute à cauſe que les Hébreux ne le mettoient point au nombre des livres de l'Ecriture, il n'eſt plus permis de révoquer ſon autorité, depuis que toute l'Egliſe a déclaré qu'il faiſoit partie des livres ſaints. C'eſt ce qu'elle a fait dès le premier Concile œcuménique, qui eſt celui de Nicée ; & depuis encore dans le dernier Concile univerſel, qui eſt celui de Trente. Ainſi, quoique ſaint Jerôme ait dit de ce livre auſſi bien que de celui de Tobie & de quelques autres ; Que l'Egliſe les faiſoit lire comme des livres édifians, mais non comme canoniques ; on ne peut guere douter qu'il n'ait depuis changé ſur cela de ſentiment ; puiſqu'il témoigne lui-même en un autre endroit, que le Concile de Nicée avoit reconnu ce livre de Judith pour un des livres canoniques de l'Ecriture.

Hieron. ep. 111. & 115. tom. 1.

AVERTISSEMENT.

Ce livre a été d'abord en Chaldaïque. Au moins saint Jerôme témoigne l'avoir traduit de cette langue en Latin, en rendant, dit-il, plutôt sens pour sens que parole pour parole ; *magis sensum é sensu, quàm ex verbo verbum transferens.* Mais on ne peut assurer qui en est l'Auteur. Le sentiment qui paroît à quelques sçavans le plus vraisemblable, est que ce fut le Grand-prêtre *Eliacim* ou *Joachim*, lui qui exerça la souveraine sacrificature entre Sobna & Helchias, & que Dieu fit mettre en la place de Sobna même, qui fut dépose de son ministere à cause de ses désordres, selon qu'il le prédit par la bouche d'Isaïe, en *le* nommant *la honte d'Israel*, & lui déclarant qu'il *le chasseroit de ce haut rang ou il étoit*, & *revêtiroit de sa tunique & de sa puissance Eliacim son serviteur.* La lecture de cette histoire fera connoître en effet qu'Eliacim eut une très-grande part à tout ce qui se passa dans la Judée, lorsqu'Holoferne vint attaquer Béthulie avec une armée si redoutable ; & l'on y verra que c'étoit lui qui donnoit alors tous les ordres nécessaires pour se défendre contre un ennemi si puissant ; ce qui nous porte aisément à croire, qu'après qu'il eut vû la maniere si miraculeuse dont Dieu délivra

Isaïe 22. 17. &c.

ſon peuple, il ne voulut point ſouffrir que ce grand miracle pût jamais être oublié; & que de même qu'il fit mettre au nombre des jours ſaints & ſolemnels celui de la mort d'Holoferne & de la défaite de ſon armée : il put bien auſſi faire connoître à toute la poſtérité par cette hiſtoire des effets ſi extraordinaires de la bonté du Seigneur envers ſon peuple, & les ſujets qu'il avoit d'en conſerver une éternelle reconnoiſſance ; ſoit qu'il l'ait ecrite lui-même, ou peut-être qu'il ſe ſoit ſervi de quelque Juif revenu avec le roi Manaſſé de Babylone, pour la faire écrire en Chaldaïque. *Judith.* 16. 31.

C'eſt une grande difficulté parmi les Sçavans, de fixer le temps auquel arriva ce fameux événement du ſiége de Béthulie, de la mort du Général Holoferne, & de la victoire miraculeuſe que remporterent les Juifs ſur les troupes des Aſſyriens, lorſqu'ils ſembloient être à la veille de leur perte entiere. Les uns prétendent qu'il n'arriva que depuis que le peuple d'Iſrael fut revenu de Babylone, où il avoit demeuré captif durant tant d'années ; c'eſt-à-dire, ſous l'Empire des Perſes. Et les autres au contraire ſoutiennent avec plus de vraiſemblance, que tout ceci ſe paſſa avant la captivité générale. C'eſt le ſentiment que

4. Reg. 24. 9. 10. 1. Esdr. 4. 14. 15. Item 2. Esdr. 7. 5.

nous avons cru devoir suivre pour plusieurs raisons. Il paroît par l'Ecriture, que la ville de Jérusalem fut détruite l'an du monde 3416. lorsque l'armée de Nabuchodonosor roi de Babylone la prit, en brûla toutes les maisons avec le temple, ruina entierement ses murailles, & emmena tous les habitans du royaume de Juda en captivité. Or il paroît encore par l'Ecriture, que depuis leur retour de Babylone, le temple de Jérusalem ne fut achevé de rebâtir que l'an du monde 3509. & que les murailles de la ville ne furent aussi entierement rétablies qu'en l'année 3580. C'est-à-dire, que vers le commencement de l'Empire des Perses, à peine les Juifs commençoient à respirer d'une si longue servitude, & étoient par conséquent hors d'état d'entreprendre de résister à des Princes si puissans de qui ils auroient reçu la liberté. Et quoique sur la fin du même empire, qui passa ensuite aux Grecs sous le regne d'Alexandre l'an du monde 3674. la puissance des Juifs se fut un peu rétablie, on ne voit point qu'il y ait eu en tout ce temps aucun Grand-prêtre qui portât le nom d'Eliacim. D'ailleurs l'Empire des Assyriens & des Medes ne subsistoit plus, & tout étoit alors soumis au seul roi des

Perſes, que l'on nommoit le grand roi, & qui faiſoit ſa réſidence, non à Ninive, mais à Babylone, ou à Suze.

L'on voit au contraire dans l'Hiſtoire de Judith, que le temple & la ville de Jéruſalem ſubſiſtoient dans tout leur éclat; qu'Eliacim étoit le Grand-prêtre qui exerçoit de ſon temps la ſouveraine ſacrificature; que c'étoit alors, non le roi des Perſes, mais le roi des Aſſyriens qui jouiſſoit de l'Empire, après avoir vaincu le roi des Medes; qu'il régnoit dans Ninive qui eſt nommée la grande ville, & non à Suze ou à Babylone. L'on peut ajouter, qu'Ecbatanes dont il eſt parlé dans cette hiſtoire, étoit bâtie avant la captivité; & que Ninive, où il eſt dit que le roi des Aſſyriens regnoit du temps de Judith, étoit détruite avant cette captivité. Et enfin il eſt certain que les rois des Perſes étoient maîtres de la Cilicie, de Damas, de la Paleſtine & des provinces voiſines; au lieu qu'il eſt dit dans cette hiſtoire, que le roi des Aſſyriens fit ſes efforts pour ſe les aſſujettir; outre que l'on ne voit point que jamais on ait donné aux rois des Perſes le nom de Nabuchodonoſor, qui eſt celui que l'Ecriture donne à ce roi des Aſſyriens, dont le Général nommé Ho- *Judith.* 5. 15. 16.

loferne vint aſſiéger Béthulie.

Ce roi, ſelon le ſentiment des plus ha-
Herodot. biles Auteurs, eſt le même que les hiſto-
riens profanes ont nommé *Saoſduchin*,
4 Reg. qui étoit le fils d'Aſſaradon, & petit-fils
10. 35. de Sennachérib, ce Prince devenu fameux
par le châtiment que Dieu exerça pour
punir ſon orgueil & ſes blaſphêmes, en
tuant en une nuit par le miniſtere d'un de
Judith. ſes Anges, cent quatre-vingt-cinq mille
1. 5. hommes de ſon armée. Ce que l'Ecriture
marque au commencement de ce Livre;
que celui à qui elle donne le nom de Na-
buchodonoſor entreprit en la douziéme
année de ſon regne de combattre contre
Arphaxad roi des Medes, & le vainquit,
s'accorde parfaitement avec ce que l'hiſ-
toire profane dit; Que Déjocès qui eſt le
même que l'Ecriture nomme Arphaxad,
mourut en la douziéme année du regne de
2. Paral. Saoſduchin. Ce fut, autant qu'on en peut
33. 11. *12. 13.* juger, quelque temps après que Manaſſé
roi de Juda, qui avoit été emmené cap-
tif à Babylone en punition de ſes crimes,
fut revenu à Jéruſalem par un effet de la
miſéricorde de Dieu, qui exauça ſes prie-
res & ſes larmes, qu'on vit arriver tout
ce qui eſt rapporté dans l'hiſtoire de Ju-
dith. Nous réſervons à éclaircir pluſieurs

autres difficultés dans les explications de ce Livre, étant inutile de marquer ici par avance ce que l'on verra traité en chaque lieu d'une maniere plus étendue.

Nous pouvons bien ſeulement prévenir une difficulté conſidérable que la lecture de ce livre ne manquera point de former dans les eſprits, touchant la maniere dont Judith parla au Général des Aſſyriens nommé Holoferne, dans le deſſein qu'elle avoit de le ſurprendre, & de délivrer tout Iſrael par ſa mort. Car on a peine, dit-on, à comprendre comment une femme ſi ſainte, ſi louée dans l'Ecriture, & deſtinée à accomplir une ſi grande œuvre pour laquelle l'Ecriture même nous fait connoître que Dieu l'aſſiſtoit ſi ſenſiblement, a pu uſer de tant d'équivoques qui ſemblent autoriſer le menſonge, que les Livres ſaints condamnent par-tout avec beaucoup de ſévérité. Quoique nous ayons tâché de démêler le vrai ſens dans ſes paroles en chaque endroit, & de faire voir que ſelon le ſentiment des plus habiles Interpretes, on peut les entendre d'une maniere favorable qui ne bleſſe point la vérité; il eſt néanmoins néceſſaire d'ajouter encore ici quelque choſe ſur ce ſujet, pour éclaircir davantage une matiere ſi importante.

Nous disons donc avec le grand saint Augustin, qu'il ne peut jamais être permis de mentir, pour quelque raison que ce puisse être ; & que *quiconque prétend qu'il y a certains mensonges qui sont de justice*, (tels que ceux qui tendent à sauver la vie ou l'honneur au prochain) *ne dit autre chose sinon, qu'il y a de certains péchés qui sont de justice ; & par conséquent qu'il y a certaines choses qui bien qu'injustes, ne laissent pas d'être justes : ce qui est*, dit ce saint Docteur, *de la derniere obscurité ; puisque le peché n'est peché qu'à cause qu'il est contraire à la justice.* Ainsi nous devons conclure infailliblement de ce principe, que si Judith a menti en parlant à Holoferne, quoique ce fut pour sauver son peuple, elle a péché, & a mêlé dans une action aussi bonne & aussi sainte par elle-même qu'étoit la délivrance du peuple de Dieu, une chose qui étoit mauvaise, puisque tout mensonge est péché, & par conséquent mauvais, pour quelque raison qu'on l'employe ; quoiqu'il soit vrai qu'il y a certains mensonges qui sont beaucoup moins mauvais & plus excusables les uns que les autres.

August. contra mendac. tom. 4. cap. 15.

Mais autant que saint Augustin a été severe pour condamner tout mensonge de

cap. 12.

péché,

péché, autant a-t-il été réſervé pour en accuſer les anciens juſtes comme Abraham, Iſaac & Jacob, & les autres ſaints perſonnages dont il eſt parlé dans les livres du vieux Teſtament. Et pour faire voir, dit-il, que ce qu'on accuſe dans les Ecritures de menſonge n'eſt point ſouvent ce qu'on penſe, ſi on l'entend comme il faut, c'eſt que ce n'eſt point des livres apoſtoliques, mais des livres prophétiques, que l'on tire tous les exemples dont on prétend s'appuyer pour autoriſer le menſonge. Car tous ces exemples, ajoûte-t-il, que l'on rapporte des perſonnes différentes que l'on accuſe d'avoir menti, ſont pris des livres de l'Ecriture, où l'on raconte non ſeulement des paroles, mais encore des actions figurées & figuratives. Or ce qui pourroit paroître un menſonge dans des figures eſt véritable lorſqu'il eſt bien entendu; *in figuris autem, quod velut mendacium dicitur, benè intellectum verum invenitur.* C'eſt par ce principe, qu'il a expliqué la maniere dont parla Jacob pour enlever la bénédiction de ſon pere Iſaac, comme étant non un menſonge, mais une grande figure & un myſtere très-profond, qui marquoit l'élection des Gentils en la perſonne du cadet, & la réprobation des Cap. 10.

Juifs en la perſonne de l'aîné : quoique l'on peut dire que jamais paroles n'ont paru plus accompagnées de circonſtances qui pouvoient les faire accuſer de menſonge.

Tob. 5. Que ſi l'on a vu dans l'explication de pluſieurs paroles que le ſaint ange Raphael dit à Tobie, lorſqu'il vint ſe préſenter pour l'accompagner dans ſon voyage, en lui témoignant qu'il *venoit d'avec les enfans d'Iſrael ;* qu'il *avoit ſouvent marché dans tous les chemins du pays des Medes ;* qu'il *avoit* même *demeuré chez Gabélus*, & qu'il *étoit Azarias fils du grand Ananias ;* ſi, dis-je, on a vu dans l'explication de ces paroles, qu'elles étoient véritables étant entendues ſelon leur vrai ſens, quoiqu'elles paroiſſent des équivoques ou des menſonges à ceux qui ne les entendent pas ; nous pouvons auſſi en développant le ſens véritable des paroles de Judith, y découvrir ce que dit ſaint Auguſtin : Que les paroles auſſi-bien que les actions de ces anciens juſtes étoient des figures qui avoient beſoin d'explication, & qui bienloin de bleſſer la vérité, la figuroient d'une maniere d'autant plus relevée qu'elle paroiſſoit plus cachée.

Il eſt vrai que quelques-uns trouvent

qu'il pourroit être dangereux d'admettre ainſi des figures dans ces paroles des Saints de l'ancienne loi, & qu'ils croyent que la plûpart des hommes ſeront fort portés à ſe ſervir de tels exemples, pour s'autoriſer dans leurs menſonges, en prétendant qu'ils ont droit comme eux de dire une choſe, & d'en entendre une autre par une eſpece de langage figuré comme le leur. Mais cette difficulté que ſaint Auguſtin a vûe ſans doute auſſi bien que ceux qui la font, n'a pu l'empêcher d'expliquer comme il a fait les paroles de ces anciens; & il a ſçu mettre une très-grande différence entre des Prophetes, ou des perſonnes que l'Ecriture nous repréſente comme animées & toutes remplies de l'Eſprit de Dieu; & des hommes qui ſont dominés par l'amour de la vanité & du menſonge, ou qui vivent en un temps qui n'eſt plus celui des figures, mais de la vérité. Auſſi il nous fait fort bien remarquer que les Apôtres ont parlé dans leurs Epîtres d'une maniere différente des anciens juſtes, & qu'on ne voit rien non plus de ces fictions apparentes dans les Apôtres, parce que tous les voiles des figures & des prophéties étant levés, la vérité du nouveau Teſtament ſe voyoit alors à découvert. Ainſi, dit ce *Auguſt. contra mendac. cap. 12.*

Pere, quand ſaint Pierre & ſaint Barnabé uſerent de cette diſſimulation dont parle ſaint Paul, mangeant librement avec les Gentils avant la venue des Juifs, & s'en ſéparant enſuite ſecrettement pour ne pas bleſſer les circoncis, cette feinte par laquelle ils vouloient aſſujettir les Gentils au Judaïſme, fut repriſe très-juſtement par le même Apôtre, qui leur réſiſta, comme il dit, en face, afin d'empêcher que leur conduite ne nuisît alors, & ne pût ſervir d'exemple à toute la poſtérité pour être imité : *Illa Petri & Barnabæ ſimulatio, quâ gentes judaiſare cogebant, meritò reprehenſa atque correcta eſt; & ne tunc noceret, & ne poſteris ad imitandum valeret.*

Mais ſi l'on croit que d'admettre dans ces juſtes & dans ces Saints de l'ancienne loi ces langages figurés pour les excuſer, comme a fait ſaint Auguſtin, de menſonge, ce ſeroit ouvrir en quelque façon une voie au menſonge même, & fournir à pluſieurs perſonnes un prétexte de mentir avec un moindre ſcrupule; on peut bien dire qu'il y a ſans comparaiſon un plus grand danger, & qu'il eſt même plus indigne de la ſainteté des Ecritures, de reconnoître que ces perſonnes dont elles parlent, qu'elles nous propoſent comme

des modeles d'une piété admirable, & qu'elles nous repréſentent comme étant actuellement animées & conduites par l'Eſprit de Dieu, ont néanmoins employé dans des affaires de la derniere conſéquence une choſe auſſi condamnée par le Saint-Eſprit qu'eſt le menſonge. Car qui en effet ne ſera tenté de croire que les livres ſaints ſe démentent en quelque façon eux-mêmes, en y voyant d'une part le menſonge condamné très-fortement, & de l'autre le menſonge établi en quelque façon par des exemples de perſonnes qui y ſont louées comme très-ſaintes? Ou néanmoins qui ne prétendra pas s'autoriſer par de tels exemples à pratiquer ſans ſcrupule ce qu'il voit être pratiqué par les plus grands Saints de l'ancienne loi, dans des occaſions où il paroiſſoit que Dieu même les conduiſoit?

Telle eſt celle dont il s'agit, étant vrai de dire, que jamais peut-être Saint n'a paru agir plus ſenſiblement par l'eſprit de Dieu, que Judith en celle-ci; puiſqu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui pût inſpirer à une femme veuve retirée depuis pluſieurs années dans ſa chambre, le deſſein d'aller couper la tête à un Général d'armée au milieu de toutes ſes troupes; lorſque tout le peuple perdoit courage; ni qui pût la

ſoutenir & la conduire dans toute la ſuite de cette entrepriſe ſi importante ; & que d'ailleurs les prieres & les jeûnes dont elle eut ſoin d'accompagner cette action, font juger encore plus clairement, que c'étoit Dieu qui la faiſoit agir.

Nous ne prétendons point cependant préjudicier par là en aucune ſorte au ſentiment des perſonnes plus éclairées ; mais nous avons cru pouvoir propoſer ces vûes qui ſont conformes aux principes de ſaint Auguſtin, & nous en ſervir pour éclaircir ce point important de l'hiſtoire de Judith, qui pourroit faire de la peine à quelques-uns.

JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

1. ARPHAXAD itaque rex Medorum, ſubjugaverat multas gentes imperio ſuo, & ipſe ædificavit civitatem potentiſſimam, quam appellavit Ecbatanis,

2. ex lapidibus quadratis & ſectis : fecit muros ejus in latitudinem cubitorum ſeptuaginta, & in altitudinem cubitorum triginta, turres verò ejus poſuit in altitudinem cubitorum centum.

1. ARPHAXAD roi des Medes ayant aſſujetti à ſon empire un grand nombre de nations, bâtit *de pierres de taille* une ville très-forte, qu'il appella Ecbatanes.

2. Il y fit faire des murailles de ſoixante & dix coudées de large, & de trente coudées de haut *, & des tours qui avoient cent coudées de hauteur.

*. 2. *expl.* Il ſemble qu'il faudroit qu'il y eut de ſoixante & dix coudées de hauteur, & de trente coudées de largeur ou d'épaiſſeur. *Salich.*

in Cicilia, & Damaſco, & Libano,

habitoient en la Cilicie, à Damas, ſur le mont Liban,

8. & ad gentes quæ ſunt in Carmelo, & Cedar, & inhabitantes Galilæam in campo magno Eſdrelon,

8. & aux peuples qui ſont dans le Carmel, en Cedar, & à ceux qui habitent dans la Galilée & dans la grande campagne d'Eſdrelon,

6. & ad omnes qui erant in Samaria, & trans flumen Jordanem uſque ad Jeruſalem, & omnem terram Jeſſe quouſque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.

9. à tous ceux encore qui étoient en Samarie, & au-delà du fleuve du Jourdain juſqu'à Jeruſalem, & dans toute la terre de Jeſſé juſqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. Ad hos omnes miſit nuntios Nabuchodonoſor rex Aſſyriorum:

8. Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens envoya des ambaſſadeurs à tous ces peuples:

11. qui omnes uno animo contradixerunt, & remiſerunt eos vacuos, & ſine honore abjecerunt.

11. qui tous d'un commun accord refuſerent ce qu'il demandoit, renvoyerent ceux qui étoient venus de ſa part, ſans qu'ils puſſent rien obtenir, & les traiterent avec mépris.

12. Tunc indignatus Nabuchodonoſor rex adverſus omnem terram illam, juravit per thronum & regnum ſuum, quod defenderet ſe de omnibus regionibus his.

12. Alors le roi Nabuchodonoſor entra dans une grande indignation contre tous ſes peuples, & il jura par ſon trône & par ſon royaume, qu'il ſe vengeroit * de toutes ces nations.

* 12. *letr.* ſe défendroit; *c'eſt-à-dire*, ſe vengeroit. *Voyez Eſtius.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *ARphaxad roi des Medes ayant aſſujetti à ſon empire un grand nombre de nations, bâtit* de pierres de taille *une ville forte, qu'il nomma Ecbatanes..... Après cela il ſe glorifioit* de ſa puiſſance, *à cauſe de la grande force de ſon armée, & de la magnificence de ſes chariots.*

Nous ne repetons point ici ce que nous avons marqué dans la préface touchant le temps & l'hiſtoire de Judith. Et nous ſuppoſons avec de très-ſçavans hommes, qu'il eſt plus probable qu'elle a vêcu ſous le regne de Manaſſé roi de Juda, & que ſon hiſtoire eſt arrivée après que ce Prince fut de retour de Babylone où il avoit été en priſon. En ſuivant ce ſentiment qui paroît très-appuyé, le roi des Medes qui eſt nommé en ce lieu *Arphaxad*, doit être le même que celui qui eſt nommé *Dejocès* dans un celebre hiſtorien Grec, qui l'appelle le fondateur d'Ecbatanes, comme le texte ſacré lui donne cette qualité. *Herodot.*

Cette grande exactitude avec laquelle l'Ecriture s'abaiſſe à décrire la maniere dont Arphaxad bâtit cette ville d'Ecbatanes, ne doit pas être regardée comme indigne du Saint-Eſprit, qui en inſpirant à l'Ecrivain ſacré de marquer tout ce détail, a eu deſſein principalement de faire connoître combien eſt vaine toute la force des hommes qui ne s'appuye que ſur des mu-

railles & des forteresses, & sur le grand nombre de troupes & de chariots.

Considerons donc ce roi des Medes, comme un Prince rempli d'orgueil, qui après *s'être assujetti plusieurs nations*, & avoir bâti une très-puissante ville, dont les murailles toutes composées de pierre de taille, avoient soixante & dix coudées de largeur, sur trente coudées de haut, & étoient fortifiées de plusieurs tours de cent coudées de hauteur, se regardoit au-milieu d'une armée nombreuse & redoutable, comme étant entierement invincible à tous les hommes. Mais combien se trompoit-il dans toutes ses vaines idées qu'il avoit conçues de sa puissance & de sa grandeur, puisqu'ayant été seulement un instrument de justice dans les mains de Dieu pour châtier tous ces peuples, qu'il s'étoit assujettis, il devoit lui-même être exposé bien-tôt aux rigueurs de cette divine Justice, qui se prépara dans la personne d'un autre Prince un ministre de sa fureur pour humilier son orgueil ? C'est donc dans ces grands exemples de la confiance vaine & fausse qu'ont eue ces Princes en leur puissance, que Dieu veut que nous trouvions des remedes salutaires contre le plus dangereux ennemi que nous ayons, qui est cet élevement d'un cœur qui s'attribue à lui-même une force qu'il a reçue de Dieu.

℣. 5. *Mais Nabuchodonosor roi des Assyriens, qui regnoit dans la grande Ville de Ninive, fit la guerre la douzieme année de son regne à Arphaxad, & le vainquit.*

Ce Prince n'est pas le grand Nabuchodonosor, mais il paroît être le même que *Saosduchin*, fils

d'Assaradon, & petit fils de Sennacherib, selon qu'on l'a dit dans la préface. Ayant été destiné de Dieu pour humilier Arphaxad dans ce grand élevement qu'il avoit conçu par l'heureux succès de ses armes, il se prépara à le combattre, & il remporta sur lui la victoire. Il est marqué dans le Grec, qu'il se rendit maître de ses villes, qu'il prit Ecbatanes, & en ruina toute la beauté & la magnificence; & qu'ayant poursuivi Arphaxad, il le surprit dans les montagnes, & le tua.

Mais ce Prince ne fut pas plus sage que celui qu'il avoit vaincu. Et attribuant à ses propres forces ce grand avantage que le Seigneur des armées lui avoit fait remporter, il s'en éleva dans son cœur. *Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, & cor ejus elevatum est.*

En même-temps que son empire fut élevé & en gloire & en puissance, son cœur s'éleva aussi d'orgueil, tant il est vrai que l'élevement du cœur est presque inséparablement attaché à la grandeur, & que ceux qui ne craignent pas d'aspirer à la puissance, aspirent sans y penser à leur propre perte, puisqu'il est rare d'être grand & d'être puissant dans le siecle, sans être superbe.

Nabuchodonosor s'éleve donc de cette victoire par laquelle il venoit de renverser toute la puissance d'un Prince aussi redoutable qu'étoit Arphaxad. Et concevant aussi-tôt de vastes desseins de s'assujettir toute la terre, après s'être assujetti celui qui avoit vaincu tant de nations, il trouve enfin dans une femme, que Dieu oppose à toutes ses forces, un obstacle qui renverse tous ses desseins, & qui l'arrête tout d'un coup.

dans le cours de ſes conquêtes. C'eſt le ſujet de ce livre que nous expliquons, dont l'hiſtoire nous eſt propoſée pour nous faire reconnoître ſenſiblement que toute la puiſſance des hommes vient de Dieu ſeul ; qu'ils ſont ridicules & extravagans de s'en glorifier, puiſqu'il en dépouille qui il lui plaît, lorſqu'il s'y attend le moins, & qu'il paroît le plus redoutable ; que la ſeule crainte du Seigneur eſt tout l'affermiſſement des états ; & qu'une femme auſſi foible que Judith eſt capable, lorſqu'elle eſt remplie de l'eſprit de Dieu, de renverſer les armées les plus puiſſantes. On en a vû un exemple en la perſonne de ſainte Genevieve, lorſqu'Attila, ce Prince ſi redoutable, que l'on regardoit comme un fleau de la juſtice de Dieu, étant venu fondre en France avec une armée de plus de cinq cens mille hommes, cette fille ſeule s'y oppoſa par la vertu de ſa foi & de ſa priere, jetta la terreur dans cette armée ſi formidable, & diſſipa cet orage qui étoit prêt à fondre ſur Paris.

℣. 10. 11. *Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens envoya à tous ces peuples, qui tous d'un commun accord refuſerent ce qu'il demandoit, &c.*

Soit que ce Prince eût envoyé à tous ces peuples avant le combat pour les obliger de lui donner du ſecours, ſelon que le porte le texte Grec, ſoit qu'il n'y ait envoyé qu'après ſa victoire, pour les obliger par la terreur de ſes armes de ſe ſoumettre à ſon empire, ſelon le ſens de notre Vulgate, ſoit enfin qu'il ait envoyé vers ces peuples deux fois differentes, ſçavoir avant & après le combat, il eſt certain que ſon orgueil fut ſenſiblement choqué, lorſqu'il vit

tionem ſuam in eo eſſe, ut omnem terram ſuo ſubjugaret imperio.

4. Quod dictum cùm placuiſſet omnibus, vocavit Nabuchodonoſor rex Holofernem principem militiæ ſuæ,

5. & dixit ei : Egredere adverſus omne regnum occidentis, & contra eos præcipuè qui contempſerunt imperium meum.

6. Non parcet oculus tuus ulli regno, omnemque urbem munitam ſubjugabis mihi.

7. Tunc Holofernes vocavit duces, & Magiſtratus virtutis Aſſyriorum : & dinumeravit viros in expeditionem, ſicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, & equitum ſagittariorum duodecim millia.

8. Omnemque expeditionem ſuam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus ſufficerent copioſè boum quoque armenta, gregeſque ovium, quorum non

penſée étoit d'aſſujettir à ſon empire toute la terre.

4. Ce qui ayant été approuvé de tous, le roi Nabuchodonoſor fit venir Holoferne General de ſes troupes,

5. & lui dit : Allez attaquer tous les royaumes d'occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mon commandement.

6. Votre œil n'épargnera aucun royaume, & vous m'aſſujettirez toutes les villes fortes.

7. Alors Holoferne fit venir les Chefs & les Officiers des troupes des Aſſyriens ; & pour ſe mettre en campagne ſelon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roi, il choiſit ſix-vingt-mille hommes de pieds, & douze mille archers à cheval,

8. fit marcher devant lui tout ſon bagage, où il y avoit une multitude innombrable de chameaux avec toutes les proviſions dont l'armée pouvoit avoir beſoin, & des troupeaux de bœufs & de moutons qui

étoient ſans nombre.

9. Il commanda que dans toute la Syrie l'on préparât du blé, qu'il pût prendre lorſqu'il paſſeroit.

10. Il prit auſſi de la maiſon du Roi des ſommes immenſes d'or & d'argent;

11. & il partit lui & toutes ſes troupes avec ſes chariots, ſa cavalerie & ſes archers; qui couvrirent *toute* la face de la terre comme des *nuées de* ſauterelles.

12. Il paſſa au-delà des confins de l'Aſſyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui ſont à gauche de la Cilicie, il entra dans tous les châteaux, & il ſe rendit maître de toutes les places fortes.

13. Il prit d'aſſaut la celebre * ville de Melothe, il pilla tous les habitans de Tharſis, & les enfans d'Iſmael qui étoient à la tête du deſert & au midi de la terre de Cellon.

14. Il paſſa l'Euphrate & vint en Méſopotamie: il força toutes les grandes vil-

erat numerus.

9. Frumentum ex omni Syria in tranſitu ſuo parari conſtituit.

10. Aurum verò, & argentum, de domo regis aſſumpſit multum nimis.

11. Et profectus eſt ipſe, & omnis exercitus, cum quadrigis, & equitibus, & ſagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ ſicut locuſtæ.

12. Cumque pertranſiſſet fines Aſſyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui ſunt à ſiniſtro Ciliciæ, aſcenditque omnia caſtella eorum, & obtinuit omnem munitionem.

13. Effregit autem civitatem opinatiſſimam Melothi, prædavitque omnes filios Tharſis, & filios Iſmael, qui erant contra faciem deſerti, & ad auſtrum terræ Cellon.

13. Et tranſivit Euphraten, & venit in Meſopotamiam: & fre-

*, 13. *lectr.* opinatiſſimam, *id eſt*, celeberrimam, *Eſtius.*

git

git omnes civitates excelsas quæ erant ibi, à torrente Mambre usque quò perveniatur ad mare:

les qui étoient là, depuis le torrent de Mambré jusqu'à la mer.

15. & occupavit terminos ejus, à Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.

15. Et il se rendit maître depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth qui sont au midi.

16. Abduxitque omnes filios Madian, & prædavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi occidit in ore gladii.

16. Il emmena avec lui tous les enfans de Madian; pilla toutes leurs richesses, & fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistoient.

17. Et post hæc descendit in campo Damasci in diebus messis, & succendit omnia sata, omnesque arbores, & vineas fecit incidi:

17. Il descendit ensuite dans les champs de Damas au temps de la moisson; il brûla tous les bleds, & fit couper tous les arbres & toutes les vignes.

18. & cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.

18. Et la terreur de ses armes * se répandit sur tous les habitans de la terre.

℣. 18. *lettr.* & timor illius.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *IL assembla les plus anciens de sa Cour: tous ses Généraux & ses Officiers de guerre, & il leur communiqua le secret de son dessein. Il leur dit que sa pensée étoit d'assujettir à son empire toute la terre, &c.*

Lorſque l'on a de la foi, & que l'on conſulte cette divine lumiere qui nous apprend que les hommes ne peuvent rien, que ſelon qu'il plaît à Dieu de leur en donner le pouvoir, on a ſans doute quelque peine à ne ſe pas moquer de la vanité de ce roi des Aſſyriens, qui témoigne à ſon conſeil comme un grand ſecret, le deſſein que ſon orgueil a formé de s'aſſujettir toute la terre. *Allez*, dit-il au Général de ſes armées, *attaquer tous les royaumes de l'occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mes ordres. Votre œil n'épargnera aucun royaume, & vous m'aſſujettirez toutes les villes fortes.* Qui ne croiroit, à l'entendre, que c'eſt Dieu même qui parle avec cet empire ſouverain qu'il a ſur ſes creatures, & qui donne à ſes ſerviteurs ſes ordres toujours infaillibles, comme il les donnoit anciennement à Moïſe & à Joſué, lorſqu'en leur commandant d'aller combattre leurs ennemis, il livroit en même-temps ces ennemis entre leurs mains. Mais quelle prodigieuſe difference entre un homme vain, & le Seigneur tout-puiſſant; entre un Prince qui n'a rien à lui que ſon orgueil, & Dieu même à qui tous les Princes, dans le comble même de cet orgueil qui les éleve, ſont très-pleinement aſſujettis? C'étoit là véritablement *le myſtere* qui étoit renfermé, ſans qu'il le connût, dans le ſecret qu'il communiquoit à ſes officiers touchant la réſolution qu'il avoit formée de *s'aſſujettir toute la terre*; un myſtere qui ne pouvoit être penetré que par la lumiere de la foi, & qui lui auroit appris, s'il eût été digne de le connoître, que tous les deſſeins des hommes ſont remplis de vanité, lorſqu'ils ne ſe trouvent point

appuyés ſur le fondement inébranlable de la volonté de Dieu.

L'expreſſion dont il ſe ſert en parlant à Holoferne eſt très-remarquable. *Votre œil*, lui dit-il, *n'épargnera aucun royaume*, c'eſt-à-dire, un *œil* de compaſſion, ou d'avarice. C'eſt ainſi que l'œil de Saül fut la cauſe de ſa perte, lorſqu'au lieu d'obéir aveuglement à l'ordre de Dieu, qui lui avoit défendu de rien épargner de tout Amalec, il fut touché d'une fauſſe compaſſion pour leur Roi, & réſerva, comme le marque l'Ecriture, tout ce qu'il y avoit de plus *beau* parmi le butin. 1. Reg. 15. 9.

CHAPITRE III.

1. TUnc miſerunt legatos ſuos, univerſarum urbium ac provinciarum reges ac principes Syriæ ſcilicet Meſopotamiæ, & Syriæ Sobal, & Libyæ atque Ciliciæ, qui venientes ad Holofernem, dixerunt:

2. Deſinat indignatio tua circa nos: melius eſt enim ut viventes ſerviamus Nabuchodonoſor regi magno, & ſubditi ſimus tibi, quam morientes cum interitu noſtro ipſi ſer-

1. ALors les Rois & les Princes de toutes les villes & de toutes les Provinces, de la Syrie de la Méſopotamie, de la Syrie Sobal, de la Libye, & de la Cilicie envoyerent leurs ambaſſadeurs vers Holoferne, pour lui dire :

2. Ceſſez de faire éclater votre colere contre nous : car il vaut mieux que nous vivions en ſervant le grand roi Nabuchodonoſor, & que nous vous ſoyons ſoumis, que de nous voir ex-

& electos ab bellum.

9. Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitatores principes, & honorati simul cum populis, exirent obviam venienti,

10. excipientes eum cum coronis & lampadibus, ducentes choros in tympanis & tibiis.

11. Nec ista tamen facientes, ferocitatem ejus pectotis mitigare potuerunt:

18. nam & civitates eorum destruxit, & lucos eorum excidit:

13. præceperat enim illi Nabuchodonosor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur deus ab his nationibus, quæ potuissent Holofernis potentiâ subjugari.

14. Pertransiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnemque Mesopotamiam; venit ad Idumæos in terram Gabaa,

ves & les plus propres pour la guerre.

9. Toutes ces provinces furent saisies d'une telle frayeur, que les princes & les personnes les plus honorables de toutes les villes sortoient au-devant de lui avec tous les peuples:

10. & le recevoient avec des couronnes & des lampes, en dansant au son des tambours & des flûtes.

11. Et néanmoins quoiqu'ils fissent toutes ces choses, ils ne purent adoucir la fierté de son cœur.

12. Car il ne laissa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois sacrés:

13. parce que le roi Nabuchodonosor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût seul appellé Dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pu assujettir à sa puissance.

14. Il traversa ensuite la Syrie Sobal, toute l'Apamée & toute la Mesopotamie, & vint au pays d'Idumée en la terre de Gabaa.

15. Et toutes les villes ſe rendirent à lui, & il demeura là trente jours, pendant leſquels il commanda qu'on raſſemblât toutes les troupes de ſon armée.

15. accepitque civitates eorum, & ſedit ibi per trigenta dies, in quibus diebus adunari præcepit univerſum exercitum virtutis ſuæ.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *Faites ceſſer la colere que vous témoignez contre nous : car il vaut mieux que nous vivions en ſervant le grand roi Nabuchodonoſor, & que nous vous ſoyons ſoumis, que de périr malheureuſement, & de nous voir expoſés en même temps à la mort & à la miſere de la ſervitude.*

Puiſque ſaint Paul nous oblige de chercher dans tout ce qui eſt écrit notre propre inſtruction, nous devons croire que le Saint-Eſprit, en faiſant marquer toutes ces particularités, qui nous font connoître d'une part la puiſſance ſi redoutable du roi des Aſſyriens, & de l'autre la frayeur dont tous les Princes & les peuples furent ſaiſis aux approches d'Holoferne le Général de ſes troupes, a voulu nous repréſenter quelque grande vérité ſous le voile de cette figure. Le roi Nabuchodonoſor, qui avoit formé le deſſein de s'aſſujettir toute la terre, & qui vouloit, comme il eſt dit dans la ſuite, ſe faire adorer par tous les peuples qu'il ſe ſeroit aſſujettis, peut bien donc nous figurer le démon, qui après s'être élevé contre Dieu, a eu l'inſolence de former un auſſi vaſte deſſein, qu'étoit celui de ren-

dre tous les hommes ſes eſclaves, en les retirant de l'heureuſe ſervitude où ils vivoient ſous leur Createur, & de les forcer de le reconnoître & de l'adorer comme le ſeul Dieu. Holoferne Général des troupes de Nabuchodonoſor, nous peut auſſi figurer tous les miniſtres de la fureur &de l'orgueil du démon, qui travaillent ſous ſes ordres à accroître ſon empire. Tels ont été les Empereurs idolâtres, qui ont fait des guerres ſi ſanglantes contre les vrais ſerviteurs de Dieu, pour les obliger de ſe ſoumettre à l'empire du démon, en renonçant à celui de JESUS-CHRIST. Tel eſt le monde, dont les menaces ou les careſſes ſont également un piege très-dangereux pour engager une infinité de perſonnes à l'adorer. Et tels ſont generalement tous ceux qui deviennent dans l'Egliſe même des ſujets de chûte & de ſcandale aux fideles, lorſque par l'exemple de leurs déſordres, ou par leurs diſcours empoiſonnés, ou par la violence de leur conduite, ils les font ſortir de la voie de leur ſalut, & les engagent dans des routes de perdition, qui les menent à la mort.

Combien en effet a-t-on vû du temps des Princes payens de fideles relâchés, qui n'ayant point une foi vive dans le fond du cœur, & n'étant point ſoutenus par cette ardente charité qui bannit de nous toute crainte, ſuivoient l'exemple de ces lâches Princes & de ces peuples timides, qui ſe trouverent abattus par la terreur des menaces d'Holoferne, & qui témoignoient au démon par leurs actions & par leurs paroles : *Qu'il valoit mieux qu'ils le ſerviſſent en vivant, & qu'ils lui fuſſent ſoumis, que de mourir* d'une mort

qu'ils regardoient comme *malheureuſe*, n'étant pas du nombre de ces ames animées de l'Eſprit ſaint, qui enviſageoient comme le comble du bonheur, de ſouffrir la mort pour JESUS-CHRIST? Mais combien y en a-t-il encore préſentement au milieu même de l'Egliſe, qui ſont dans les mêmes ſentimens, & qui agiſſent de la même ſorte, en préferant une vie lâche & eſclave du démon, à cette fidelle & genereuſe fermeté qui doit paroître dans de véritables ſerviteurs de Dieu, lorſqu'il s'agit de réſiſter à ſon ennemi? Combien parmi ceux qui ſe vantent d'être libres, & qui vivent avec éclat dans le monde, y en a-t-il qui diſent au monde, & au démon le prince du monde, par la ſecrette diſpoſition de leur cœur, & par la baſſeſſe avec laquelle
v. 6, ils ſe ſoumettent à ſes maximes: *Soyez notre maître, & gouvernez-nous en paix: uſez de notre ſervice comme il vous plaira?*

℣. 11. 22. *Et néanmoins avec toutes ces ſoumiſſions ils ne pouvoient adoucir la fierté de ſon cœur. Car il ne laiſſa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois ſacrés.*

Il auroit été plus ſûr & plus glorieux à ces Princes & à ces peuples d'unir leurs forces & de ſe joindre tous enſemble pour ſe défendre contre un barbare qui étoit rempli de cruauté, & ſur lequel toutes les plus grandes ſoumiſſions ne pouvoient rien pour le fléchir. Si leurs villes avoient été pillées & détruites, ils auroient aumoins eu la gloire de défendre leur pays aux dépens de leur propre vie. Mais la frayeur ne raiſonne point: & ceux qui en ſont ſaiſis s'abandonnent ſans diſcernement à tout ce qu'elle

leur inſpire. C'eſt ce que l'on voit encore admirablement dépeint dans la vérité figurée par cette hiſtoire. Les méchans, lorſqu'ils s'abandonnent au peché & au démon, ont pour but, comme ces Princes & ces Peuples dont il eſt parlé ici, de ſe procurer une eſpèce de bonheur, & de s'aſſurer la paix durant cette vie. Mais ils ſe trompent d'une terrible maniere, puiſque le diable, ſelon ſaint Bernard, ſe rend plus cruel envers ceux qu'il s'eſt ſoumis, qu'envers les autres qui l'ont mépriſé. Car enfin, quand même il arrivera que ce cruel Holoferne *ruine les villes & coupe les bois ſacrés* de ceux qui s'oppoſent à ſon empire, qu'il tuera leurs corps, & qu'il exterminera, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, leur ſainte & divine Religion, une mort ſi précieuſe devant Dieu leur procure l'aſſurance d'une vie & d'une félicité éternelle; & le même Dieu dont il ſemble avoir profané & renverſé la Religion, eſt tout-puiſſant pour défendre, malgré cette oppreſſion apparente, les interêts de ſa vérité. Mais quant à ceux *qui vont au-devant de lui*, comme ces Princes & ces peuples alloient au-devant d'Holoferne, & qui ſe ſoumettent volontairement à ſon empire, ils ſont ſouvent très-malheureux dès ce monde, & ils s'engagent dans une effroyable déſolation pour l'avenir. Ils ont affaire à un maître, qui étant, ſelon le langage de l'Ecriture, *homicide dès le commencement* du monde, ne quitte jamais la haine implacable qu'il a conçûe contre les hommes, & donne aux ames une mort cruelle dans le temps même qu'il ſemble ſe rendre le plus favorable pour ce qui regarde la fortune temporelle de

ceux qu'il veut perdre éternellement. Car il compte pour rien tout ce qui eſt paſſager ; & il eſt très-diſpoſé à donner, s'il le pouvoit, tous les royaumes de la terre, comme il ſe vanta de les donner à JESUS-CHRIST même, pourvû qu'on l'adore, & qu'en l'adorant on ſe rende digne d'être le compagnon éternel de ſes ſupplices.

℣. 13. *Parce que le roi Nabuchodonoſor lui avoit commandé d'exterminer tous les Dieux de la terre, afin qu'il fût lui ſeul appellé Dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pu aſſujettir à ſa puiſſance.*

Nous avons pluſieurs exemples de l'antiquité de cette horrible extravagance de l'eſprit de l'homme, qui le portoit à ſe vouloir attribuer
4. Reg. 18. 35. fauſſement la divinité. Sennacherib ſe vanta inſolemment de n'avoir trouvé aucun Dieu qui lui réſiſtât. Et mettant auſſi de ce nombre le Dieu de Jeruſalem, il s'élevoit au-deſſus du Très-haut, & vouloit qu'on le regardât comme le Dieu tout-puiſſant, auquel nul Dieu ne pouvoit être comparé. Darius qui regnoit ſur les Medes
Daniel 6. 7. 8. & ſur les Perſes du temps de Daniel, eut l'orgueil de faire publier par tout ſon empire un édit extravagant, par lequel il défendoit à tous ſes ſujets d'adreſſer pendant l'eſpace de trente jours aucune priere à quelque Dieu que ce fût, & leur ordonnoit de s'adreſſer à lui ſeul, comme ſi tous ſes ſujets avoient été obligés de le reconnoître pour leur Dieu. Alexandre ſurnommé le Grand, & pluſieurs Empereurs Romains ont fait paroître cette même ambition. Et il n'eſt point ſurprenant que ceux dont le démon poſſedoit l'eſprit, ſe ſoient portés, comme lui à vouloir ſe

rendre ſemblables à Dieu, puiſque cet eſprit ſuperbe, quelque jaloux qu'il parût être des honneurs divins, étoit toujours diſpoſé à en faire part aux principaux de ſes miniſtres, ſouffrant volontiers qu'on les regardât comme des Dieux, pourvû que les hommes trompés par ces vaines ſuperſtitions s'éloignaſſent du vrai Dieu, & qu'ils devinſſent par conſéquent, ou qu'ils demeuraſſent toujours ſes eſclaves.

C'eſt ainſi que le démon ſubſtitue encore pluſieurs Dieux au Dieu véritable dans le cœur d'un très-grand nombre de Chrétiens. Et il agit en cela d'une maniere differente d'Holoferne, lequel avoit ordre *d'exterminer tous les Dieux de la terre, afin que Nabuchodonoſor fût ſeul appellé Dieu.* Car cet eſprit artificieux n'ayant pu empêcher l'établiſſement du regne de JESUS-CHRIST, ne s'y oppoſe plus en apparence; & il ſouffre que celui qu'il hait avec un orgueil extrême, regne ſur la terre par le culte exterieur de ſon auguſte Religion. Mais il travaille dans le même temps à ſapper cette Religion ſacrée par le cœur, en lui ſubſtituant dans le fond de l'ame d'un grand nombre de fideles autant de Dieux & d'Idoles, qu'ils ont de paſſions ſecrettes. Il ſe garde bien *d'exterminer ces Dieux de la terre*, c'eſt-à-dire, tous ces objets differens qui attirent les adorations de leur cœur. Il contribue au contraire de toutes ſes forces à leur faire concevoir un plus grand amour pour ces Dieux. Et il ne craint point que la multitude de ces idoles lui faſſe perdre à lui-même ſes adorations dont ſon orgueil le rend ſi jaloux, puiſqu'il ſçait que plus il y en aura qui ſe rendront maîtres du cœur des

hommes, plus ſon regne s'y affermira.

V. 15. *Et toutes les villes ſe rendirent à lui, &c.*

Le piege le plus dangereux où pouvoit tomber Nabuchodonoſor, étoit celui que ſon propre orgueil lui prépara, lorſque la divine providence permit qu'il réuſſit pour quelque temps dans le deſſein extravagant qu'il avoit formé *de s'aſſujettir toute la terre.* Car ces ſuccès ſi heureux lui firent croire de plus en plus qu'il devoit être honoré comme un Dieu, & lui éleverent le cœur juſqu'à ce degré d'orgueil, d'où il mérita d'être tout d'un coup précipité. Tous les Princes & tous les peuples ſortoient au-devant de ſon Général pour ſe rendre ſes eſclaves. Qui n'eût cru qu'un peuple, comme étoit celui des Juifs, beaucoup plus foible en apparence que toutes ces autres nations qu'il avoit vaincues, ſe ſeroit ſoumis de même à ſes loix? Mais c'étoit-là que Dieu l'attendoit pour lui faire tout d'un coup ſentir ſon néant. Le moindre des peuples étoit celui qu'il avoit deſſein d'oppoſer à tous ces vaſtes projets. Et une femme d'entre ce peuple étoit deſtinée pour exécuter ce grand deſſein. Tout ce que l'Ecriture ſainte a repréſenté juſqu'à préſent de tous ces peuples aſſujettis à l'empire d'Holoferne, n'a été qu'afin de nous donner lieu d'admirer davantage, & l'extravagance impie qui fait que les hommes abuſent d'une maniere ſi inſolente, & en même-temps ſi aveugle, d'un pouvoir qui leur a été ſeulement confié; & l'adorable conduite de Dieu, qui ſouffre leur orgueil avec patience, & qui attend à les punir qu'ils ayent porté leur impieté juſqu'au comble de l'excès.

CHAPITRE IV.

1. TUnc audientes hæc filii Iſrael, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valdè à facie ejus.

1. LEs enfans d'Iſrael qui demeuroient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choſes, craignirent beaucoup de tomber ſous la puiſſance d'Holoferne.*

2. Tremor & horror invaſit ſenſus eorum, ne hoc faceret Jeruſalem & templo Domini, quod fecerat cæteris civitatibus & templis earum.

2. La crainte & la frayeur ſaiſit leurs eſprits; & ils trembloient, apprehendant qu'il ne fiſt à Jeruſalem & au temple du Seigneur ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

3. Et miſerunt in omnem Samariam per circuitum uſque Jericho, & præoccupaverunt omnes vertices montium:

3. C'eſt pourquoi ils envoyerent dans toute la frontiere de Samarie, juſqu'à Jericho, & ſe ſaiſirent de tous les hauts des montagnes.

4. & muris circumdederunt vicos ſuos, & congregaverunt frumenta in præparationem pugnæ.

4. Et ils environnerent les bourgs de murailles, & amaſſerent des bleds pour ſe préparer à ſoutenir cette guerre.

5. Sacerdos etiam Eliachim ſcripſit ad univerſos, qui erant contra Eſdrelon: quæ

5. Le Grand-Prêtre Eliacim écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrelon, vis-à-vis de la

*¥. 1. *letr.* timuerunt valdè à facie ejus.

grande plaine qui eſt près de Dothaïn, & à tous ceux qui étoient ſur le paſſage,

eſt contra faciem campi magni juxta Dothaïn, & univerſos, per quos viæ tranſitus eſſe poterat,

6. afin qu'il ſe ſaiſiſſent des montagnes par où on pouvoit aller à Jeruſalem, & qu'ils miſſent des corps de garde dans les défilés par où on pourroit paſſer entre les montagnes.

6. ut obtinerent aſcenſus montium, per quos via eſſe poterat ad Jeruſalem, & illic cuſtodierint ubi anguſtum iter eſſe poterat inter montes.

7. Et les enfans d'Iſrael exécuterent cet ordre qui leur avoit été donné par Eliachim Grand-Prêtre du Seigneur.

7. Et fecerunt filii Iſrael ſecundùm quod conſtituerat eis ſacerdos Domini Eliachim.

8. Tout le peuple enſuite cria vers le Seigneur avec grande inſtance, & ils humilierent leurs ames dans les jeûnes & les prieres, eux & leurs femmes.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum inſtantiâ magnâ, & humiliaverunt animas ſuas in jejuniis, & orationibus, ipſi & mulieres eorum.

9. Les Prêtres ſe revêtirent de cilices, & les enfans ſe proſternerent du côté du temple du Seigneur, & ils couvrirent d'un cilice l'autel *même* du Seigneur.

9. Et induerunt ſe ſacerdotes ciliciis, & infantes proſtraverunt contra faciem templi Domini, & altare Domini operuerunt cilicio:

10. Puis ils crierent tous d'un même cœur & d'un même eſprit vers le Seigneur le Dieu d'Iſrael, afin qu'il ne permît pas que leurs enfans fuſſent donnés

10. & clamaverunt ad Dominum Deum Iſrael unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum, & uxores eorum in diviſionem, & civitates eorum in

exterminium, & sancta eorum in pollutionem, & fierent opprobrium gentibus.

en proie, leurs femmes enlevées & dispersées, leurs villes détruites, leur sanctuaire profané, ni qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

11. Tunc Eliachim, sacerdos Domini magnus, circuivit omnem Israel, allocutusque est eos,

11. Alors Eliachim le Grand-Prêtre du Seigneur alla dans tous les pays d'Israel, & il parla au peuple,

12. dicens: Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis, & orationibus in conspectu Domini.

12. en lui disant, Sçachez que le Seigneur vous exaucera, si vous perseverez toujours dans le jeune & dans la priere devant le Seigneur.

13. Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute sua, & in potentia sua, & in exercitu suo, & in clypeis suis, & in curribus suis, & in equitibus suis non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit:

13. Souvenez-vous de Moïse serviteur de Dieu, qui vainquit Amalec qui s'appuyoit sur sa force & sur sa puissance, sur son armée, sur ses boucliers, sur ses chariots, & sur ses chevaux, en les combattant non avec le fer, mais avec l'ardeur & la sainteté de sa priere.

14. sic erunt universi hostes Israel, si perseveraveritis in hoc opere quod cœpistis.

14. C'est ainsi que seront *traités* tous les ennemis d'Israel, si vous perseverez dans cette œuvre sainte que vous avez commencée.

15. Ad hanc igitur exhortationem ejus de-

15. Le peuple étant donc touché de cette exhortation

prioit le Seigneur, & demeuroit toujours devant Dieu.

16. Enſorte que ceux mêmes qui offroient des holocauſtes au Seigneur, lui préſentoient des victimes * étant revêtus de cilices, & ayant la tête couverte de cendre.

17. Et tous prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il lui plût viſiter * ſon peuple d'Iſrael.

precantes Dominum; permanebant in conſpectu Domini,

16. ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocauſta, præcincti ciliciis offerrent ſacrificia Domino, & erat cinis ſuper capita eorum.

17. Et ex toto corde ſuo omnes orabant Deum, ut viſitaret populum ſuum Iſrael.

*. 16. *lettr* les ſacrifices.
*. 17. *expl.* ſecourût.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 2. *LA crainte & la frayeur ſaiſit leur eſprit dans l'appréhenſion où ils étoient qu'il ne fit à Jéruſalem & au temple du Seigneur, ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.*

Il arrive peu que Dieu donne ſon ſecours, ſi l'on n'en ſent auparavant le beſoin autant qu'on le doit. Les hommes du ſiecle regardent comme une grande force d'eſprit, de ne rien craindre. Mais les ſerviteurs de Dieu, qui ſont convaincus qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes, ſçavent auſſi que le ſentiment de leur foibleſſe eſt en eux le fondement & le principe d'une grande force. Il étoit donc néceſſaire que les enfans d'Iſ-

rael

rael *fuſſent frappés de frayeur à la vûe de cette puiſſance* ſi redoutable *d'Holoferne*, ſous laquelle tous les Princes & tous les peuples plioient. Il falloit qu'ils fuſſent remplis de trouble & d'étonnement, afin que cette frayeur & que ce trouble les faiſant défier d'eux-mêmes, les portât à ſe confier en Dieu ſeul, & à implorer, comme ils firent, l'aſſiſtance de ſon bras tout-puiſſant.

Ce que l'Ecriture dit ici nous eſt d'une grande inſtruction. Car elle ne marque point que les Juifs craigniſſent la perte de leurs biens, de leur liberté, & de leur vie : mais que le ſujet de leur trouble étoit la crainte qu'ils eurent que la ville de Jeruſalem, & *le temple du Seigneur* ne fuſſent traités comme tous les autres lieux par où Holoferne avoit paſſé. Les Juifs avoient une profonde vénération pour ce temple ; & l'on a vu dans pluſieurs rencontres, qu'ils étoient prêts de donner leur vie mille fois pour la conſervation de ce lieu fameux, qui les diſtinguoit de toutes les autres nations. Ce qu'ils faiſoient par le zèle du Judaïſme & pour conſerver ce monument ſi glorieux de leur Religion, nous ſerions heureux de le faire par un vrai principe de piété, étant plus touchés dans le fond du cœur de ce qui bleſſe la gloire de Dieu & les interêts de l'Egliſe, que de ce qui nous touche nous-mêmes. Nous voyons bien en effet que JESUS-CHRIST s'eſt mis en colere lorſqu'il a vu profaner la ſainteté du temple de Dieu, & *la maiſon de priere changée*, comme il dit, *en une caverne de voleurs*. Mais on ne voit point qu'il ait témoigné de même aucune colere dans tout le temps qu'il fut entre les mains de ſes ennemis expoſé à tous *Luc.* 19. 46.

leurs outrages, quoique ſon corps fût un temple
Joan. 2. 19. 21. ſans comparaiſon plus précieux que celui auquel ils paroiſſoient ſi fort attachés.

℣. 5. 6. *Le Grand-Prêtre Eliachim écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrelon..... afin qu'ils ſe ſaiſiſſent des montagnes par où on pouvoit venir à Jeruſalem.*

On eſt étonné de voir ici le Grand-Prêtre Eliachim donner tous les ordres dans cette importante conjoncture, & de n'entendre parler en aucune ſorte du Roi, comme ſi la guerre ne l'avoit point regardé; & qu'il n'eût pas été beaucoup plus de ſon devoir de faire tout ce que faiſoit alors le Grand-Prêtre. Mais il faut con-
Tirin. in hunc loc. ſiderer que Manaſſé roi de Juda, étant revenu de Babylone où il avoit été en priſon, témoigna à Dieu une ſi profonde reconnoiſſance de la grace qu'il avoit faite de le délivrer de la captivité, qu'il s'employa preſque uniquement tout le reſte de ſa vie, ſelon le témoignage de Jo-
Joſeph. antiq. l. 10. c. 4. ſeph, à rétablir la Religion qu'il avoit ſi horriblement profanée. Ainſi il paroît que le ſentiment de tant d'abominations qu'il avoit commiſes, le porta à vivre comme un pénitent, ſans rien faire que par le conſeil du Grand-Prêtre, ſur qui il ſe repoſoit du gouvernement du peuple. Et ce qui peut bien l'avoir obligé encore plus à en uſer de cette ſorte dans la conjoncture de cette nouvelle guerre, étoit que le peuple ayant été gouverné en ſon abſence par le ſouverain Pontife, & lui-même étant encore tout abattu par l'affliction d'une captivité toute récente, il jugea ſans doute devoir témoigner à Dieu ſa ſoumiſſion & ſon humble abaiſſement, en laiſ-

ſant à la conduite du même Pontife une guerre, pour laquelle il étoit viſible que l'on avoit un beſoin extraordinaire du ſecours de celui qui eſt nommé très-juſtement le Dieu des armées.

Auſſi nous trouvons dans Iſaïe, que le Seigneur avoit prédit par la bouche de ce Prophete ce que l'on vit arriver, lorſque le Grand-Prêtre Eliachim fut revêtu de toute l'autorité dans le royaume de Juda. *En ce jour-là*, dit le Seigneur, *j'appellerai mon ſerviteur Eliachim; je le revêtirai de votre tunique, & le fortifierai avec votre ceinture: je lui donnerai toute la puiſſance que vous avez, & il ſera comme le pere des habitans de Jeruſalem & de la maiſon de Juda. Je mettrai ſur ſon épaule la clef de la maiſon de David*; c'eſt-à-dire, je l'engagerai. *Il ouvrira, ſans que l'on puiſſe fermer; & il fermera, ſans que l'on puiſſe ouvrir.* Toutes ces expreſſions figurées d'Iſaïe marquoient ſeulement qu'Eliachim auroit ſur les enfans d'Iſrael cette ſuprême autorité dont nous parlons. Et Manaſſé eut ſans doute de la joie, étant touché ſi vivement du repentir de ſes crimes, de voir arriver en la perſonne de ce Grand-Prêtre l'accompliſſement de cette prédiction qu'en avoit faite Iſaïe, dont il avoit répandu le ſang avec tant de cruauté. Car le ſouvenir de l'attentat par lequel, ſelon la tradition des Anciens, il fit ſcier ce Prophete en deux avec une ſcie de bois, lui fut un motif puiſſant pour le porter à s'humilier ſous celui dont ce ſaint homme qu'il avoit fait ainſi mourir, avoit prédit l'élevation.

Iſaï. 22. 20. &c.

Tertul de patient. c. 14. Auguſt. de Civit. Dei lib. 8. c 24.

℣. 8. 9. *Tout le peuple enſuite cria vers le Seigneur avec grande inſtance; ils humilierent leurs*

ames dans les jeûnes & les prieres eux, & leurs femmes. Les Prêtres ſe revêtirent de cilices, & les enfans ſe proſternerent devant le temple du Seigneur, &c.

Les Iſraelites uſerent d'abord de toutes les précautions poſſibles pour ſe défendre de la ſurpriſe des ennemis. Mais il paroît bien qu'ils n'y mettoient pas leur confiance ; ils firent tout ce qui dépendoit d'eux, parce que Dieu nous oblige de ne négliger aucun des moyens qui ſont en notre pouvoir. Mais étant très-convaincus de ce que le plus ſaint de tous leurs Rois avoit déclaré ;
Pſ. 116. 2. *Qu'envain ceux-là veillent qui ſont établis pour la garde d'une ville, ſi Dieu même ne la garde*, ils eurent recours à l'humiliation, aux prieres, & aux jeûnes, comme aux armes qui pouvoient ſeules les rendre invincibles, en leur procurant la protection toute-puiſſante du Dieu d'Iſrael. Il n'y a point en effet de puiſſance ſur la terre qui ſoit capable de réſiſter à cet humble abaiſſement d'une ame ou d'un peuple qui crie vers Dieu par ſes larmes, & qui reconnoît que toute ſa force ne peut lui être donnée que d'en haut.

Faiſons donc auſſi nous autres ce que fit alors le peuple de Dieu. Nous ſommes ſans ceſſe attaqués par le démon, dont l'orgueil, comme celui d'Holoferne, ne peut ſouffrir que nous refuſions de lui être aſſujettis. Veillons & *fermons-lui* avec ſoin *toutes les* differentes *avenues des montagnes*; & *mettons une bonne garde dans tous les détroits par où* cet eſprit artificieux & ſuperbe
Epheſ 4. 27. *pourroit paſſer ;* c'eſt-à-dire, *ne lui donnons aucun lieu*, comme dit l'Apôtre, pour entrer en nous. Mais ſoyons en même-temps perſuadés que

quand nous ferons tout notre poſſible pour nous défendre d'un ennemi ſi redoutable, nous avons beſoin encore de tout le ſecours de Dieu : & que nous ne pouvons mériter ce divin ſecours, qu'en nous convertiſſant vers lui, qu'en verſant des larmes, qu'en nous mortifiant par le jeûne, & qu'en le preſſant avec de grandes inſtances qu'il ne ſouffre pas que nous, qui avons l'honneur d'être ſon temple & *ſon ſanctuaire* où il daigne repoſer, ſoyons *expoſés en proie* à ſon *ennemi.*

℣. 11. 12. *Alors le Grand-Prêtre alla dans tout le pays d'Iſrael, & parla au peuple en lui diſant : Sçachez que le Seigneur vous exaucera, ſi vous perſeverez toujours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.*

Les exercices de ces peuples étoient ſans doute bien differens de ceux des armées ordinaires. Auſſi cette guerre étoit la guerre de Dieu. On n'y voit point, comme on l'a dit, de Prince qui y commande. C'eſt le Grand-Prêtre du Seigneur qui va donner ſes ordres par-tout, afin d'exhorter les peuples à uſer d'abord de toutes les précautions néceſſaires pour ſe défendre de l'ennemi, mais à mettre principalement ſa confiance en Dieu. Aulieu du bruit des trompettes & des autres inſtrumens deſtinés pour les combats, on entend de grands cris de tous les peuples, accompagnés de ſoupirs & de larmes. On fait retentir à tous momens des prieres que l'on adreſſe au Seigneur. On *ſe couvre de cilices*, & on *ſe proſterne devant Dieu*. Qui d'entre les Aſſyriens ne ſe fût moqué des Iſraelites, & ne les eût regardés avec mépris, comme des gens ſaiſis de

frayeur, & indignes de combattre? Cependant il n'y avoit que cette profonde humiliation de tout un peuple, qui fût digne d'être opposée à l'excès de l'impieté & de l'orgueil d'Holoferne. Les autres peuples & les autres Princes avoient tous plié sous l'effort de sa puissance. Mais celui-ci, au lieu de plier sous Holoferne, *s'humilie*, selon l'expression de saint Pierre, *sous la main puissante de Dieu.* Et en s'abaissant sous le Tout-puissant, il mérite de triompher de l'orgueilleux & de l'impie.

1. Petr. 5. 6.

Aussi le Grand-Prêtre lui donna bien-tôt cette assurance de la part de Dieu; *Que s'il persevere dans le jeûne & dans la priere*, ses vœux *seront exaucés*; c'est-à-dire, qu'il ne suffit pas d'avoir commencé à s'humilier, à jeûner & à prier, lorsqu'on a quelque dangereux ennemi à combattre; mais qu'il faut perseverer avec foi dans ces exercices, en attendant le secours de Dieu, & le temps auquel il lui plaira de l'envoyer: car les hommes sont si superbes, & par conséquent si impatiens, qu'ils voudroient être exaucés dans le moment qu'ils demandent une chose. Il est vrai que JESUS CHRIST nous a assurés que nous recevrons, si nous demandons; mais en même temps qu'il nous a dit: *Demandez, & vous recevrez*; il a ajouté, pour faire voir qu'il faut demander avec ardeur & avec perseverance: *Cherchez, & vous trouverez; frappez à la porte, & elle vous sera ouverte.* Si les Juifs avoient obtenu tout d'un coup la défaite de leurs ennemis, ils en auroient beaucoup moins estimé l'assistance du Seigneur, puisque ce qu'on obtient aisément, s'oublie aussi aisé-

Luc. 11. 10.

ment. Il falloit donc qu'ils perſévéraſſent longtemps dans les jeûnes & dans les prieres. Et c'étoit à cette perſevérance qu'on promettoit la victoire, comme on le verra encore davantage dans la ſuite.

CHAPITRE V.

1. NUntiatumque eſt Holoferni principi militiæ Aſſyriorum, quòd filii Iſrael præpararent ſe ad reſiſtendum, ac montium itinera concluſiſſent,

1. ON donna avis à Holoferne Général de l'armée des Aſſyriens, que les enfans d'Iſrael ſe préparoient à lui réſiſter, & qu'ils avoient fermé les paſſages des montagnes.

2. & furore nimiò exarſit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab & duces Ammon,

3. Ce qui l'ayant tranſporté de colere, & tout embraſé de fureur, il fit venir les princes de Moab, & les chefs des Ammonites,

8. & dixit eis: Dicite mihi quis ſit populus iſte, qui montana obſidet: aut quæ, & quales, & quantæ ſunt civitates eorum, quæ etiam ſit virtus eorum, aut quæ ſit multitudo eorum: vel quis rex militiæ illorum:

3. & il leur dit: Dites-moi qui eſt ce peuple qui occupe les montagnes, quelles ſont leurs villes, & quelle eſt la force & le nombre de ces villes; quelle eſt auſſi la puiſſance de ce peuple, leur multitude, & le Général qui commande leur armée *;

4. & quare præ om-

4. & pourquoi ils ſont

* 3. *letr.* rex militiæ illorum. illorum, *id. eſt*, qui regit militiam

les ſeuls entre tous les peuples d'orient qui nous ont mépriſés, & qui ne ſont point venus au-devant de nous pour nous recevoir dans un eſprit de paix?

nibus qui habitant in oriente, iſti contempſerunt nos, & non exierunt obviam nobis ut ſuſciperent nos cum pace.

5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon, lui répondit : Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la vérité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, & nulle parole fauſſe ne ſortira de ma bouche.

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon reſpondens, ait : Si digneris audire, domine mi, dicam veritatem in conſpectu tuo, de populo iſto qui in montanis habitat, & non egredietur verbum falſum ex ore meo.

6. Ce peuple eſt de la race des Chaldéens. *

6. Populus iſte ex progenie Chaldæorum eſt.

7. Il habita premierement en Méſopotamie, parce qu'ils ne vouloient pas ſuivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens.

7. Hic primùm in Meſopotamia habitavit, quoniam noluerunt ſequi deos patrum ſuorum, qui erant in terra Chaldæorum.

8. Ayant donc abandonné les cérémonies de leurs ancêtres qui adoroient pluſieurs Dieux,

3. Deſerentes itaque cæremonias patrum ſuorum, quæ in multitudine deorum erant,

9. ils adorerent un ſeul Dieu qui eſt le Dieu du ciel, qui leur commanda de ſortir de ce pays-là, & d'aller demeurer à Charan. Depuis une grande famine étant ſur-

9. Unum Deum cœli coluerunt, qui & præcepit eis ut exirent inde, & habitarent in Charan. Cumque operuiſſet omnem terram fames, deſcenderunt in

* 6. Dans la ville d'Ur. *Voyez Geneſ.* 11. 31.

Ægyptum, illicque per quadragintos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.

venue dans tout le pays, ils descendirent en Egypte, où ils se multiplierent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.

10. Cùmque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto & latere subjugasset eos, clamaverunt ad Dominum suum, & percussit totam terram Ægypti plagis variis.

10. Alors le roi d'Egypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail en des ouvrages de terre & de brique qu'il les obligeoit de faire pour bâtir ses villes, ils crierent à leur Dieu, qui frappa de differentes plaies toute la terre d'Egypte.

11. Cùmque ejecissent eos Ægyptii à se, & cessasset plaga ab eis; & iterum eos vellent capere, & ad suum servitium revocare,

11. Les Egyptiens les chasserent donc de leur pays, * & ils se délivrerent ainsi de ces plaies. Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, & les remettre sous leur esclavage,

12 fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, & isti pede sicco fundum maris perambulando transirent.

12. le Dieu du ciel leur ouvrit la mer, lorsqu'ils fuyoient; & les eaux s'étant affermies d'un côté & d'autre, & ayant fait comme une *double* muraille, ils passerent à pied sec au travers du fond de la mer.

13. In quo loco dum

13. Et l'armée des Egyp-

*. 11. *expl.* urgebantque Ægyptii populum de terra exire velociter. *Exod.* 12. 33.

tiens, qui étoit innombrable, les ayant pourſuivis dans ce *même* lieu, elle fut tellement enſevelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un ſeul, de qui leur poſtérité pût apprendre un *ſi grand* évenement.

innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos perſequeretur, ita aquis coopertus eſt, ut non remaneret vel unus, qui factum poſteris nuntiaret.

14. Après qu'ils furent ſortis de la mer rouge, ils camperent dans les deſerts de la montagne de Sina, dans leſquels perſonne n'avoit jamais pu habiter, & où nul homme n'avoit jamais pu demeurer.

14. Egreſſi verò mare rubrum, deſerta Sina montis occupaverunt, in quibus nunquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit.

15. Là les fontaines qui étoient ameres, devinrent douces pour eux, afin qu'ils en puſſent boire; & durant l'eſpace de quarante ans ils reçurent du ciel la nourriture qui leur étoit néceſſaire.

15. Illic fontes amari obdulcati ſunt eis ad bibendum, & per annos quadraginta annorum de cœlo conſecuti ſunt.

16. Par-tout où ils entroient, ſans arc & ſans fleche, ſans bouclier & ſans épée, leur Dieu combattoit pour eux, & il demeuroit *toujours* vainqueur.

16. Ubicunque ingreſſi ſunt ſine arcu & ſagitta, & abſque ſcuto & gladio, Deus eorum pugnavit pro eis & vicit.

17. Il ne s'eſt jamais trouvé perſonne qui ait ſurmonté ce peuple, ſinon lorſqu'il s'eſt retiré du ſervice du

17. Et non fuit qui inſultaret populo iſti, niſi quando receſſit à cultu Domini Dei ſui.

Seigneur ſon Dieu.

18. Quotieſcumque autem præter ipſum Deum ſuum, alterum coluerunt, dati ſunt in prædam & in gladium & in opprobrium.

18. Car toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur, ils ont été abandonnés pour être pillés, tués & couverts d'opprobres.

19. Quotieſcumque autem pœnituerunt ſe receſſiſſe à cultura Dei ſui, dedit eis Deus cœli virtutem reſiſtendi.

19. Et toutes les fois qu'ils ſe ſont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du ciel leur a donné la force pour ſe défendre.

20. Denique Chananæum regem, & Jebuſæum, & Pherezæum, & Hethæum, & Hevæum, & Amorrhæum, & omnes potentes in Heſebon proſtraverunt, & terras eorum, & civitates eorum ipſi poſſederunt:

20. C'eſt ainſi qu'ils ont vaincu les rois des Chananéens, des Jebuſéens, des Pherezéens, des Hethéens, des Hevéens, des Amorrhéens, & les plus puiſſans d'Heſebon, & qu'ils poſſedent maintenant leurs terres & toutes leurs villes:

21. & uſque dum non peccarent in conſpectu Dei ſui, erant cum illis bona: Deus enim illorum odit iniquitatem.

21. & ils ont été heureux tant qu'ils n'ont point peché contre leur Dieu, parce que leur Dieu hait l'iniquité.

22. Nam & ante hos annos, cum receciſſent à via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati ſunt præliis à multis nationibus & plurimi eorum

22. Auſſi il y a quelques années que s'étant retirés de la voie que leur Dieu leur avoit marquée * pour y marcher, ils ont été taillés en piéces par diverſes nations,

* 22. *letr.* donnée.

& pluſieurs d'entr'eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere.

captivi abducti ſunt in terram ſuam.

23. Mais depuis peu étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils ſe ſont réunis après cette diſperſion, ils ont repeuplé ces montagnes, & ils poſſedent de nouveau Jeruſalem où eſt leur temple *.

23. Nuper autem reverſi ad Dominum Deum ſuum, ex diſperſione quâ diſperſi fuerant adunati ſunt, & aſcendeurnt montana hæc omnia, & iterùm poſſident Jeruſalem, ubi ſunt ſancta eorum.

24. Maintenant donc, Monſeigneur, informez-vous ſi ce peuple a commis quelque faute contre ſon Dieu, & *ſi cela eſt*, allons les attaquer *, parce que leur Dieu vous les livrera, & ils ſeront aſſujettis à votre puiſſance.

24. Nunc ergo, mi domine, perquire ſi eſt aliqua iniquitas eorum in conſpectu Dei eorum: aſcendamus ad illos, quoniam tradens, tradet illos Deus eorum tibi, & ſubjugati erunt ſub jugo potentiæ tuæ.

25. Mais ſi ce peuple n'a point offenſé ſon Dieu, nous ne pourrons leur réſiſter, parce que leur Dieu prendra leur défenſe; & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

25. Si verò non eſt offenſio populi hujus coram Deo ſuo, non poterimus reſiſtere illis: quoniam Deus eorum defendet illos: & erimus in opprobrium univerſæ terræ.

26. Achior ayant achevé de parler, tous les Grands du camp d'Holoferne furent émus de colere contre lui, &

26. Et factum eſt, cùm ceſſaſſet loqui Achior verba hæc, irati ſunt omnes magnates Holofernis & cogita-

*. 23 *antr.* où eſt leur ſanctuaire. *Lettr.* ubi ſunt ſancta eorum.

*. 15. *lettr.* montons à eux.

bant interficere eum, dicentes ad alterutrum:

faiſoient deſſein de le tuer, ſe diſant l'un à l'autre :

27. Quis eſt iſte, qui filios Iſrael poſſe dicat reſiſtere regi Nabuchodonoſor, & exercitibus ejus, homines inermes, & ſine virtute, & ſine peritia artis pugnæ?

27. Qui eſt celui-ci qui oſe dire que les enfans d'Iſrael puiſſent réſiſter au roi Nabuchodonoſor & à toutes ſes troupes, eux qui ſont ſans armes & ſans force, & qui ne ſçavent ce que c'eſt que l'art de combattre !

28. Ut ergo agnoſcat Achior quoniam fallit nos, aſcendamus in montana: & cùm capti fuerint potentes eorum, tunc cum eiſdem gladio tranſverberabitur:

28. Pour faire donc voir à Achior qu'il nous trompe, allons à ces montagnes, & lorſque nous aurons pris les plus forts d'entr'eux, nous les paſſerons avec eux au fil de l'épée.

29. ut ſciat omnis gens, quoniam Nabuchodonoſor deus terræ eſt, & præter ipſum alius non eſt.

29. Afin que toutes les nations ſçachent que Nabuchodonoſor eſt le dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. 4. *Dites-moi, qui eſt ce peuple qui occupe les montagnes .... & pourquoi ils ſont les ſeuls entre tous les peuples d'Orient qui nous ont mépriſés, & qui ne ſont point venus au-devant de nous pour nous recevoir dans un eſprit de paix.*

Il eſt difficile de s'imaginer, ſelon que quelques Interpretes l'ont remarqué, qu'un Général des Aſſyriens, tel qu'Holoferne, ignorât quels *Tirin & Menoch. in hunc locum.*

étoient les Juifs, puiſqu'il ne pouvoit ne pas connoître les grands avantages que Theglatphalaſar, Salmanaſar, & Sennacherib rois des Aſſyriens, avoient remportés ſur cette nation quelques années auparavant. Ainſi toutes ces demandes que fait Holoferne touchant un peuple qui refuſoit de ſe ſoumettre comme tous les autres à Nabuchodonoſor, ſont moins une marque de ſon ignorance, que de ſon extrême orgueil qui le tranſportoit de fureur, & qui l'empêchoit de croire qu'une nation qui lui paroiſſoit ſi mépriſable, oſât réſiſter à ſa puiſſance ? C'eſt ainſi que Pharaon Roi d'Egypte, diſoit autrefois en parlant avec mépris du Dieu d'Iſrael : *Qui eſt le Seigneur, pour que je ſois obligé d'écouter ſa voix ?* C'eſt ainſi que Nabal en ſe moquant de David qui lui envoyoit demander quelques vivres, dit à ceux qui l'étoient venu trouver de ſa part : *Qui eſt David, & qui eſt le fils d'Iſaï ?* C'eſt ainſi encore que Nabuchodonoſor dit aux jeunes hommes qui refuſoient d'adorer ſa ſtatue d'or : *Et qui eſt le Dieu qui vous arrachera de mes mains ?* C'eſt donc une maniere de parler qui convient à des Pharaons, à des Nabals, & à des Nabuchodonoſors, dont l'impiété toute énflée d'orgueil ſembloit vouloir attaquer le ciel, & qui étant dans l'admiration d'eux-mêmes, mépriſoient inſolemment tous les autres. Mais plus Holoferne regardoit avec mépris le peuple de Dieu, plus il augmentoit la confuſion qu'il devoit bien-tôt recevoir, étant tué & vaincu avec toute ſon armée par une ſeule femme d'entre tout ce peuple qu'il faiſoit ſemblant de ne pas connoître, afin de le rabaiſſer davantage.

Exod. 5. 2.

2. *Reg.* 25. 10.

Dan. 3. 15.

Il ſe trouve une difficulté conſiderable dans les paroles qu'il dit aux Princes de Moab & aux chefs d'Ammon. Car ne pouvant s'étonner aſſez de cette réſiſtance des Juifs, il leur demanda pourquoi ces peuples étoient les ſeuls de tous ceux qui habitoient *dans l'orient*, qui avoient oſé s'oppoſer à lui. Cependant nous avons vû, que lorſque Nabuchodonoſor lui donna ſes ordres, il lui commanda d'aller combattre tous les royaumes de *l'occident*. Or il eſt viſible par la geographie, que la Paleſtine étoit ſituée à l'occident à l'égard des Aſſyriens & des Perſes. Comment donc ce General la comprenoit-il dans les peuples qui habitoient à l'orient ? L'on peut répondre à cette difficulté, que quoiqu'il ſoit vrai que ce pays eſt à l'occident à l'égard des Aſſyriens, ſi l'on conſidere néanmoins la ſituation de toute la terre en elle-même, l'Aſie, ſous laquelle la Judée eſt compriſe, ſe trouve à l'orient, & l'Europe à l'occident ; ce qui a fait la diſtinction des deux Empires, de l'orient qui comprenoit toute l'Aſie, & de l'occident qui comprenoit tout l'Europe. Peut-être auſſi que toutes ces nations qui avoient d'abord mépriſé Nabuchodonoſor, & qui alors ſe ſoumirent à ſon empire, étoient regardés comme étant à l'orient à l'égard de la Judée, qui fut la ſeule qui refuſa juſqu'à la fin de s'y ſoumettre. *Eſtius.*

Mais nous ne pouvons faire attention ſur l'étonnement où paroiſſoit être Holoferne, de ce que les Juifs continuoient à lui réſiſter, lorſque tous les autres peuples s'abaiſſoient enfin ſous lui, ſans tirer une inſtruction importante de ces deux differentes conduites du peuple de

Dieu, & des autres nations. Beaucoup de gens témoignent d'abord du mépris pour les ordres d'Holoferne, c'eſt-à-dire, pour les maximes du Prince du monde qu'il nous figuroit. Mais il y en a peu qui continuent juſqu'à la fin à mépriſer ce qu'il demande. La moindre tentation, les moindres menaces, & les moindres attaques les abattent tout d'un coup, les font *aller comme au devant* de leur ennemi pour ſe rendre ſes eſclaves. Mais la multitude de ceux qui s'aſſujettiſſent de cette ſorte au Prince du ſiecle par leur lâcheté & par le déreglement de leur conduite, n'eſt jamais une raiſon aux vrais ſerviteurs de Dieu pour imiter leur exemple. Plus le nombre des perſonnes qui perſeverent dans leur devoir eſt petit, plus ils ont lieu d'eſperer qu'ils ſont partie du petit troupeau, que le fils de Dieu appelle d'un nom qui marque qu'il eſt non ſeulement
Luc. 12. 42. petit, mais très-petit. *Nolite timere, puſillus grex.* Que ſi le démon figuré par Holoferne en conçoit de la fureur, & ſe prépare à les attaquer avec d'autant plus de force, qu'étant en très-petit nombre ils oſent lui réſiſter, qu'ils ſçachent que le troupeau qui appartient à JESUS-CHRIST, & qui eſt véritablement ſon peuple figuré par cet ancien peuple d'Iſrael, n'a rien à craindre de ſes ennemis après qu'il l'a raſſuré par ces paroles ſi conſolantes, *Nolite timere puſillus grex.* Car que peut Holoferne avec toute ſon armée contre le peuple de Dieu, ſinon l'attaquer, pour l'obliger d'avoir recours au Seigneur, & ſe préparer à lui-même une perte & une confuſion inévitable?

℣. 5. *Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon,*

mon, lui répondit : Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la verité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, &c.

Un Interprete témoigne que ſous ce terme general *d'enfans d'Ammon*, ſont auſſi compris les Iduméens, qui étoient comme les freres des Juifs, Eſaü, dont ils étoient deſcendus, étant frere de Jacob. Ainſi Achior qui étoit le chef de tous ces peuples, pouvant être Iduméen, & ayant une parfaite connoiſſance de tout ce qui regardoit les Juifs, porta la parole à Holoferne, & lui donna tout cet éclairciſſement qui eſt rapporté dans ce chapitre. On ne peut guere douter que ce n'ait été l'eſprit de Dieu qui l'ait fait parler d'une maniere ſi genereuſe à ce General des Aſſyriens pour la gloire du Dieu d'Iſrael, & qui l'ait voulu par une grace extraordinaire aſſocier à ce peuple, pour lui faire trouver ſon ſalut, là où il ſembloit, ſelon le raiſonnement humain, qu'il ne pourroit trouver qu'une mort inévitable. *Serrar. hic.*

℣. 6. *Ce peuple eſt de la race des Chaldéens.*

Il eſt dit dans la Geneſe, Que *Tharé ayant pris Abraham ſon fils, Loth ſon petit fils, fils d'Aran, & Sara ſa belle fille, femme d'Abraham ſon fils, les fit ſortir d'Ur en Chaldée, pour aller en la terre de Chanaan.* C'eſt ainſi que les enfans d'Iſrael, qui reconnoiſſoient Abraham pour leur pere, *étoient de la race des Chaldéens.* Et c'étoit peut-être, ſelon un Auteur, dans le deſſein de rendre Holoferne plus favorable aux Hebreux, qu'Achior lui repréſenta d'abord qu'ils venoient de la race des Chaldéens, parce qu'Holoferne étoit lui-même ſoumis au roi de Chaldée, qui *Gen. 11. 31.* *Menochi in hunc locum.*

étoit le même que celui des Assyriens.

℣. 7. *Il habita premierement dans la Mesopotamie, parce qu'ils ne voulurent point suivre les Dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens.*

Ce peuple, considéré dans Abraham dont il est sorti, *demeura premierement dans la Mesopotamie*, c'est-à-dire, dans cette province ainsi nommée d'un mot Grec, qui signifie qu'elle est entre deux rivieres, le Tigre & l'Euphrate. Car Abraham étant sorti avec son pere Tharé d'Ur de Chaldée, qui est, selon l'Ecriture, sur l'extremité de la Mésopotamie, alla demeurer d'abord à *Haran* ou Charan, qui est plus avant dans cette province. Ce qu'Achior ajoute : Que ce fut *parce qu'ils ne voulurent point suivre les Dieux de leurs peres*, est expliqué dans les Actes des Apôtres, où saint Etienne parlant aux Juifs, leur dit : *Que le Dieu de gloire s'est apparu à Abraham leur pere lorsqu'il étoit dans la Mésopotamie, & avant qu'il demeurât à Charan, & lui avoit dit : Sortez de votre terre & de votre parenté, & venez en une terre que je vous montrerai : Qu'alors il sortit de la terre des Chaldéens, & demeura dans Charan.* Il paroît donc que ç'avoit été par l'ordre de Dieu, que Tharé avoit fait sortir sa famille d'Ur de Chaldée Et il est assez probable que cet ordre lui fut déclaré par son propre fils Abraham, à qui Dieu s'étoit apparu pour lui commander de sortir de son pays. Ainsi ce que dit Achior, que le peuple d'Israel *demeura dans la Mésopotamie, parce qu'il ne voulut point suivre les Dieux de ses peres, qui étoient dans la terre des Chaldéens*, marque seulement qu'Abraham le pere de tout ce peuple sortit d'Ur de Chaldée,

Josué. 24 3. *Gen. ib. ut sup.*

Act. 7. 2. 3. 4.

pour ſuivre la voix de Dieu qui l'appelloit autre part ; & qu'en quittant ſon pays, il fit connoître qu'il ne vouloit point ſuivre les Dieux de ſes peres, Que s'il demeura à Charan pendant quelque temps, ce fut ſeulement juſqu'à la mort de ſon pere.

℣. 9. *Ils adorerent un ſeul Dieu qui eſt le Dieu du ciel, qui leur commanda de ſortir de ce pays-là, & d'aller demeurer à Charan. Et une famine étant ſurvenue dans tout le pays, ils deſcendirent en Egypte, où ils ſe multiplierent de telle ſorte pendant l'eſpace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.*

Les textes Grec & Syriaque ont *Chanaan*, au-lieu de Charan. Et l'on ne voit pas en effet comment il ſeroit poſſible de l'expliquer autrement, en s'attachant même à la Vulgate dans tous les endroits de l'Ecriture où elle en parle, & en ſuivant l'ordre de l'hiſtoire. Car Achior dit lui-même que le peuple d'Iſrael *demeura dans la Méſopotamie, parce qu'il ne voulut point ſuivre les dieux de ſes peres qui étoient dans la terre des Chaldéens.* Il étoit donc déja ſorti d'Ur de Chaldée, & étoit allé plus avant dans la Méſopotamie, c'eſt-à-dire, à *Charan* même, comme il eſt marqué formellement dans les Actes des Apôtres. De plus Achior dit encore : *Qu'une famine étant ſurvenue dans tout le pays, ils deſcendirent en Egypte.* Or il eſt certain, comme on le voit dans la Geneſe, que Jacob étoit dans la terre de Chanaan quand cette famine ſurvint, qui l'obligea de deſcendre avec toute ſa famille en Egypte.

Act. 7. 4.

Geneſ. 46. 6.

Enfin nous avons déja remarqué qu'il eſt dit poſitivement dans la Geneſe, que lorſque Tharé

Geneſ. 11. 31.

ſortit du pays de ſa naiſſance, c'étoit *pour aller en la terre de Chanaan*, en ſuivant apparemment l'ordre que Dieu avoit donné à ſon fils, qui le lui fit ſans doute connoître. Que s'il s'arrêta à Charan, ç'a été pour quelque raiſon que nous ne connoiſſons point. Mais ſon deſſein, ſelon l'Ecriture, étoit d'aller en Chanaan.

On ne trouve point non plus dans le Grec & dans le Syriaque ces mots, *pendant l'eſpace de quatre cens ans*, & l'on ne pourroit effectivement l'entendre du temps que les Iſraelites demeurerent dans l'Egypte, puiſqu'ils n'y furent que deux cens quinze ans: Mais l'on peut bien néanmoins l'expliquer en le rapportant à la demeure qu'ils firent, ſoit dans la terre de Chanaan depuis qu'Abraham s'y fut retiré, ſoit dans celle d'Egypte, comme on le peut voir éclairci plus particulierement ailleurs.

Geneſ. 15. 13.

℣. 17. *Il ne s'eſt jamais trouvé perſonne qui inſultât à ce peuple, ſinon lorſqu'il s'eſt retiré du ſervice du Seigneur ſon Dieu, &c.*

Deuter. 28 1. 15. 25. *Le Seigneur avoit promis à ſon peuple par la bouche de Moïſe; Que s'il écoutoit la voix de ſon Dieu, en gardant exactement tous ſes préceptes, le Seigneur ſon Dieu l'éleveroit au-deſſus de toutes les nations de la terre: mais que s'il ne vouloit point écouter la voix du ſeigneur ſon dieu, ni obſerver ſes commandemens, le Seigneur le feroit tomber devant ſes ennemis.* Il falloit donc que la parole du très-haut fût accomplie, & que lorſque les nations étoient étonnées de voir quelquefois des effets extraordinaires de la colere de Dieu ſur ſon peuple, on pût leur répondre, comme il eſt marqué encore dans l'Ecriture: *que c'étoit parce qu'Iſrael avoit violé l'alliance*

que le Seigneur avoit faite avec leurs peres. Ainſi c'eſt avec raiſon qu'Achior aſſure à Holoferne : *Que jamais perſonne n'avoit inſulté à Iſrael, que lorſqu'il s'étoit éloigné de Dieu* qui étoit ſon protecteur.

Diſons donc auſſi nous autres avec un grand Saint : que c'eſt nous-mêmes qui rendons nos ennemis puiſſans contre nous ; & que ceux qui nous attaquent ne remportent ſur nous la victoire qu'à cauſe de nos pechés. *Noſtris peccatis barbari fortes ſunt ; noſtris vitiis Romanus fugatur exercitus.* Ne nous en prenons jamais à Dieu, comme s'il manquoit à nous ſecourir dans le beſoin. Il eſt certain en effet qu'étant aſſiſtés de lui nous devenons tout-puiſſans, quelque foibles que nous ſoyons par nous-mêmes. Mais c'eſt notre faute, lorſqu'il s'éloigne de nous, & nous abandonne à nos ennemis. *Hieron.*

℣. 22. *Auſſi il y a quelques années que s'étant retirés de la voie que leur Dieu leur avoit marquée pour y marcher, ils ont été taillés en pieces par diverſes nations ; pluſieurs d'entre eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere.*

Un Auteur nous fait remarquer ſur ces paroles, qu'il paroît très-clairement que ce n'étoit point de la captivité generale de tous les Juifs enlevés à Babylone par Nabuchodonoſor, que ce chef des Ammonites entendoient parler ; puiſqu'il auroit dit, non pas *pluſieurs*, mais que tous les Juifs *avoient été emmenés captifs*, & qu'il n'auroit pas marqué non plus, que *pluſieurs nations les avoient exterminés*, puiſque dans cette grande captivité il n'y eut que la ſeule nation des Chaldéens qui aſſujettit les Juifs. Il parle donc ici, ſelon que l'ont cru quelques Interpretes, des rava- *Tirin. in hunc loc.*

Menoch. & Tirin. ibid.

4. Reg. 17 20. 2. Paral. 28. 5. Ibid 33. 11.

ges que les Egyptiens, les Syriens, & les Assyriens avoient faits sur les terres d'Israel, sur-tout de ce qui étoit arrivé quelque temps auparavant sous le regne de Salmanasar roi des Assyriens qui avoit ruiné les dix tribus; & depuis encore lorsque Manassé roi de Juda, avec le Grand Prêtre Sobna, à qui Eliachin avoit succédé, & plusieurs Princes du royaume furent emmenés chargés de chaînes à Babylone.

℣. 23. *Mais depuis peu étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont reunis après cette dispersion, &c.*

Tirin. Menoch. in hunc locum. 2 Paral. 34. 13.

Depuis peu, c'est-à-dire, depuis sept ou huit mois que Manassé roi de Juda étant rentré en lui-même durant son affliction, & ayant prié beaucoup Dieu de le vouloir secourir, il fut exaucé, recouvra sa liberté & revint à Jerusalem. Ce fut alors que tous ses sujets qui avoient été *dispersés* de côté & d'autre par la frayeur des Assyriens, qui avoient fait prisonnier leur roi, leur Grand-Prêtre, & les principaux du pays, se rassemblerent de toutes parts aussi-tôt que Manassé fut de retour de Babylone à Jerusalem.

℣. 17. *Qui est celui-ci qui ose dire que les enfans d'Israel pourront résister au roi Nabuchodonosor & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes & sans forces, & qui ne sçavent ce que c'est que l'art de combattre.*

Telle est ordinairement la fausse sagesse & la vaine complaisance de ceux qui croyent ne pouvoir plaire à leurs Princes qu'en leur disant, non pas ce qui est le plus conforme à la raison, mais ce qui peut davantage flater leur orgueil. Car enfin qu'y avoit-il de plus raisonnable que tout

le diſcours d'Achior ? Il ne comparoit en aucune ſorte la puiſſance des Iſraelites à celle de Nabuchodonoſor : mais il faiſoit conſiſter toute la force de ce peuple dans le ſecours de Dieu même. Or il étoit de la derniere extravagance de prétendre que l'on faiſoit un outrage à Nabuchodonoſor, d'élever Dieu au-deſſus de lui. C'eſt cependant à quoi ſe pouvoit réduire tout le faux raiſonnement des principaux Officiers du camp d'Holoferne, lorſqu'ils rabaiſſoient ſi fort les Juifs, comme *étant ſans armes & ſans forces ; & n'ayant aucune connoiſſance de l'art de la guerre.* Car plus ils étoient *ſans armes & ſans force*, plus ils donnoient lieu au bras invincible du Seigneur de paroître avec éclat. *Moins ils connoiſſoient l'art de combattre*, plus ceux qui les attaquoient devoient admirer dans leurs victoires la toute-puiſſance de celui qui ſe déclaroit pour eux, & qui ſuppléoit d'une maniere ſi avantageuſe à leur ignorance dans la guerre. Mais ces Officiers de l'armée de Nabuchodonoſor étoient bien éloignés de raiſonner de la ſorte. Car n'étant pas dignes de connoître le Dieu tout-puiſſant, ils regardoient, & ils vouloient que l'on regardât leur Prince comme le ſeul Dieu de la terre : *Afin*, diſoient-ils, *que toutes les nations ſçachent que Nabuchodonoſor eſt le Dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.*

Dieu fit bien connoître à l'un de ſes ſucceſſeurs qui étoit le grand Nabuchodonoſor, qu'il n'étoit pas, comme il le penſoit, *le Dieu de la terre*, mais qu'*il y en avoit un autre que lui ;* lorſque ce Prince s'élevant d'orgueil contre Dieu, fut rabaiſſé juſqu'à l'état des bêtes durant l'eſpace *Daniel. 4. 27. & ſeqq.*

de ſept années, afin qu'il connût, dit l'Ecriture, que *c'eſt le Très-haut qui domine dans les royaumes des hommes, & qu'il les donne à qui il lui plaît.* Que s'il n'en uſa pas de cette ſorte à l'égard de celui-ci, il ne laiſſa pas de lui faire ſentir très-vivement dans la ſuite par la mort honteuſe d'Holoferne ſon Général, & par la défaite de toutes ſes troupes, qu'un ver de terre, tel qu'eſt le plus grand roi du monde en comparaiſon de Dieu, ne ſe doit pas élever contre ſon maître ſouverain, ni le méconnoître pour ſon Seigneur.

CHAPITRE V.

1. LOrſqu'ils eurent ceſſé de parler, Holoferne tranſporté de fureur, dit à Achior :

2. Parce que vous avez fait le prophete, en nous diſant que le Dieu d'Iſrael ſera le défenſeur de ſon peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de Dieu que Nabuchodonoſor,

3. lorſque nous les aurons tous tués comme un ſeul homme, vous tomberez vous-même ſous le fer des Aſſyriens, & tout le peuple d'Iſrael périra avec vous.

1. FActum eſt autem cùm ceſſaſſent loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit ad Achior :

2. Quoniam prophetaſti nobis, dicens, quòd gens Iſrael defendatur à Deo ſuo, ut oſtendam tibi quoniam non eſt deus, niſi Nabuchodonoſor :

3. cùm percuſſerimus eos omnes, ſicut hominem unum, tunc & ipſe cum illis Aſſyriorum gladio interibis, & omnis Iſrael tecum perditione diſperiet.

4. & probabis quoniam Nabuchodonosor dominus sit universæ terræ : tuncque gladius militiæ meæ transiet per latera tua, & confixus cades inter vulneratos Israel, & non respirabis ultrà, donec exterminetis cum illis.

4. Vous connoîtrez ainsi, que Nabuchodonosor est le Seigneur de toute la terre ; & alors mes soldats vous passeront au fil de l'épée, & vous tomberez percé de coups parmi les morts & les blessés du peuple d'Israel ; & vous n'en échapperez pas, mais vous périrez avec eux.

5. Porrò autem si prophetiam tuam veram existimas, non concidat vultus tuus. & pallor, qui faciem tuam obtinet, abscedat à te, si verba mea hæc putas impleri non posse.

5. Que si vous croyez que votre prophetie soit véritable, que votre visage ne s'abatte point * ; & qu'on n'y voye plus cette pâleur dont il est couvert, si vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

6. Ut autem noveris quia simul cum illis hæc experieris, ecce ex hac hora illorum populo sociaberis, ut dum dignas mei gladii pœnas exceperint, ipse simul ultioni subjaceas.

6. Et pour vous mieux persuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous serez joint dès à présent à ce peuple ; afin que lorsque mes armes leur feront souffrir la juste peine qu'ils ont méritée, vous soyez aussi vous-même puni avec eux.

7. Tunc Holofernes præcepit servis suis ut comprehendereut Achior & perducerent eum in Bethuliam, & traderent eum in manus

7. Alors Holoferne commanda à ses gens de prendre Achior, de le mener vers Bethulie, & de le mettre entre les mains des enfans

*. 5. *letr.* non concidat.

d'Iſrael.

8. Les gens d'Holoferne s'étant ſaiſis de lui, s'en allerent le long de la campagne; mais étant près des montagnes, les frondeurs de la ville ſortirent contre eux.

9. Et eux en ſe détournant & côtoyant la montagne, lierent Achior à un arbre par les pieds & par les mains; & l'ayant ainſi attaché avec des cordes, ils le laiſſerent là, & retournerent vers leur maitre.

10. Or les Iſraelites étant deſcendus de Bethulie vinrent au lieu où il étoit, ils le délierent & le conduiſirent dans la ville, & l'ayant amené au milieu du peuple, ils lui demanderent pourquoi les Aſſyriens l'avoient laiſſé lié de la ſorte.

11. En ce temps-là Ozias, fils de Micha de la tribu de Simeon, & Charmi qui s'appelloit auſſi Gothoniel, étoient les chefs qui commandoient dans le pays.

12. Et Achior étant au milieu des anciens, & en préſence de tout le peuple,

filiorum Iſrael.

8. Et accipientes eum ſervi Holofernis profecti ſunt per campeſtria: ſed cum appropinquaſſent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.

9. Illi autem divertentes à latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus & pedibus, & ſic vinctum reſtibus dimiſerunt eum, & reverſi ſunt ad dominum ſuum.

10. Porrò filii Iſrael deſcendentes de Bethulia, venerunt ad eum: quem ſolventes duxerunt ad Bethuliam atque in medium populi illum ſtatuentes, percunctati ſunt, quid rerum eſſet, quòd illum vinctum Aſſyrii reliquiſſent.

11. In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi, qui & Gothoniel.

12. In medio itaque ſeniorum, & in conſpectu omnium Achior

dixit omnia quæ locutus ipſe fuerat ab Holoferne interrogatus : & qualiter populus Holofernis voluiſſet propter hoc verbum interficere eum,

raconta ce qu'il avoit répondu aux demandes d'Holoferne ; comme les gens d'Holoferne l'avoient voulu tuer pour avoir parlé de la ſorte :

13. & quemadmodum ipſe Holofernes iratus juſſerit eum Iſraeliticis hac de cauſa tradi : ut dum vicerit filios Iſrael, tunc & ipſum Achior diverſis jubeat interire ſuppliciis, propter hoc quòd dixiſſet : Deus cœli defenſor eorum eſt.

13. Et comme Holoferne même étant dans une grande colere contre lui, avoit commandé qu'on le mît entre les mains des Iſraelites ; afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfans d'Iſrael, il fit mourir auſſi Achior de diverſes ſupplices, parce qu'il avoit oſé dire que le Dieu du ciel étoit leur défenſeur.

14. Cùmque Achior univerſa hæc expoſuiſſet, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, & communi lamentatione & fletu unanimes preces ſuas Domino effuderunt,

14. Achior ayant rapporté toutes ces choſes, tout le peuple ſe proſterna le viſage contre terre, en adorant le Seigneur ; & mêlant enſemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu,

15. dicentes : Domine Deus cœli & terræ, intuere ſuperbiam eorum, & reſpice ad noſtram humilitatem, & faciem ſanctorum tuorum attende, & oſtende

15. en lui diſant : Seigneur Dieu du ciel & de la terre, jettez les yeux ſur leur orgueil, & conſiderez notre abaiſſement, & l'état où ſont réduits ceux que

vous avez ſanctifiés *. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui préſument de votre bonté, & que vous humiliez ceux qui préſument d'eux-mêmes, & ſe glorifient de leurs propres forces.

quoniam non derelinquit præſumentes de ſe, & de ſua virtute gloriantes, humilias.

16. Après ces pleurs de toute l'aſſemblée, le peuple étant demeuré en priere durant tout le jour, ils conſolerent Achior,

16. Finito itaque fletu, & per totam diem oratione populorum completâ, conſolati ſunt Achior,

17. en diſant : Le Dieu de nos peres, dont vous avez relevé la puiſſance, vous en récompenſera, & vous fera cette grace de voir vous même la perte de ceux *qui ont voulu vous faire périr.*

17. dicentes : Deus patrum noſtrorum, cujus tu virtutem prædicaſti, ipſe tibi hanc dabit viciſſitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.

18. Et lorſque le Seigneur notre Dieu aura mis ainſi ſes ſerviteurs en liberté, qu'il ſoit auſſi votre Dieu au milieu de nous ; afin que ſelon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

18. Cùm verò Dominus dederit Deus noſter hanc libertatem ſervis ſuis, ſit & tecum Deus in medio noſtri, ut ſicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converſeris nobiſcum.

19. L'aſſemblée étant finie, Ozias le reçut en ſa

19. Tunc Ozias, finito conſilio, ſuſcepit eum in domum ſuam,

*. 15. *Letr.* faciem ſanctorum tuorum.

& fecit ei cœnam magnam.

maiſon, & lui donna un grand ſouper.

20. Et vocatis omnibus preſbyteris, ſimul expleto jejunio refecerunt.

20. Et ayant invité tous les anciens *, après avoir paſſé en jeûne tout le jour, ils pritent enſemble leur nourriture.

21. Poſteà verò convocatus eſt omnis populus, & per totam noctem, intra eccleſiam oraverunt, petentes auxilium à Deo Iſrael.

21. On fit aſſembler enſuite tout le peuple, qui paſſa la nuit en prieres dans le lieu où il s'étoit aſſemblé, demandant au Dieu d'Iſrael qu'il lui plût de venir à leurs ſecours.

*. 20. *Iestr.* preſbyteris. *Expl.* preſbyterorum nomine deſignari conſtat ſeniores quoſvis. *Tirin.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 6. *ET pour vous mieux perſuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous ſerez joint dès à préſent à ce peuple; afin que lorſque mon épée leur fera ſouffrir la juſte peine qu'ils ont méritée, vous ſoyez auſſi vous-même puni avec eux.*

Il faut admirer ici & l'aveuglement & l'impuiſſance de l'orgueil de l'homme. Achior parle à Holofetne avec beaucoup de ſageſſe, & ſoutient les intérêts du Dieu d'Iſrael d'une maniere très-déſintéreſſée & très généreuſe. Ce Général tout enflé de préſomption ne peut entendre parler d'un autre dieu que de Nabuchodonoſor; non qu'il le crût effectivement un Dieu, mais parce

que l'on choquoit ſon ambition, de lui parler de la puiſſance du Dieu d'Iſrael, lorſqu'il regardoit ſon Prince comme tout-puiſſant & comme invincible. A quoi le devoit porter naturellement la fureur dont il ſe ſentit tout tranſporté contre Achior, ſinon à le faire maſſacrer dans le moment? Mais c'eſt ce qui n'étoit pas en ſon pouvoir, quelque grande que fût l'idée qu'il avoit de ſa puiſſance. Car Dieu avoit réſolu de récompenſer Achior de la généroſité avec laquelle il avoit parlé pour ſa gloire, & de le faire entrer en ſocieté avec ſon peuple. Et il permet pour cela que l'orgueil même d'Holoferne contribue à le ſauver, lorſqu'il réſolut de ne lui laiſſer la vie, qu'afin de la lui ôter enſuite d'une maniere, qui lui eût été d'autant plus ſenſible, qu'il auroit vû de ſes propres yeux la ruine entiere d'un peuple dont il avoit relevé ſi fort le Dieu. Etrange effet de l'aveuglement d'un eſprit ſuperbe, qui ſe prépare en idée un plus grand triomphe d'un ennemi qu'il n'épargne que pour le punir plus cruellement! Mais admirable & adorable conduite du Dieu tout-puiſſant, qui ſçait ſe ſervir de la vanité des eſprits les plus impies pour les aveugler eux-mêmes, & pour procurer à ceux qui haïſſent ſa miſericorde, par les mêmes voies que leur fauſſe ſageſſe leur fait prendre pour les perdre! Qui ne ſe conſolera par la vûe de ces grands exemples, dans quelque fâcheuſe extrémité qu'il ſe voye réduit du côté des hommes? *Si Dieu eſt pour nous, qui pourra être contre nous?* Qu'un ennemi artificieux & ſuperbe forme de vaſtes deſſeins pour nous perdre, & qu'il ſe glorifie en lui-même de l'heu-

Rom. 8. 32.

reux ſuccès dont il ſe flatte déja par avance ; nul ne peut nuire à celui qui eſt en la garde du Seigneur. Et tel ſe réjouit d'avoir creuſé un précipice pour ſon ennemi, qui y tombe le premier.

℣. 7. *Alors Holoſerne commanda à ſes gens de prendre Achior, de le mener vers Bethulie, & de le mettre entre les mains des enfans d'Iſrael.*

Bethulie, dont il eſt ſouvent parlé dans ce livre, ne ſe trouve nulle part ailleurs dans l'Ecriture. Les plus ſçavans mettent cette ville dans la tribu de Zabulon ; & ils croyent que c'eſt la même qui eſt nommée Bethléem dans le dix-neuviéme chapitre de Joſué. Ils diſent auſſi que la v. 15. famille de Judith paſſa de la tribu de Simeon dans cette ville, n'ayant pas voulu ſe ſoumettre à Jeroboam, ni embraſſer ſon idolatrie ; & que l'on peut rapporter en partie à cela même, ce qui eſt marqué dans la Geneſe, lorſque Jacob donnant ſa benediction à ſes enfans, ou prédiſant ce qui devoit arriver à quelques-uns d'eux, dit ſur ce ſujet de la tribu de Simeon, auſſi bien que ſur celle de Levi : *Je les diviſerai dans Jacob, & je les diſperſerai en Iſrael.* Geneſ. 29. 7.

Un celebre Géographe témoigne, qu'on voit encore aujourd'hui près de cette ville dont nous parlons, des reſtes du ſiege fameux d'Holoferne, Dieu l'ayant permis ainſi pour expoſer à la vûe de toute la poſterité ces monumens de l'orgueil & de la foibleſſe de l'homme le plus impie qui fût jamais, & éterniſer en quelque ſorte la memoire de ce grand prodige que le Seigneur d'Iſrael fit en faveur de ſon peuple par la main d'une ſeule femme. *Adrichom. li. de terra ſancta.*

℣. 11. *En ce temps-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon, & Charmi qui s'appelloit auſſi Gothoniel, étoient les princes & les chefs qui commandoient dans le pays.*

Tirin. in hunc loc. Ozias étant, comme le dit l'Ecriture, de la tribu de Simeon, étoit étranger à l'égard de la tribu de Zabulon, dans laquelle Bethulie étoit ſituée. Peut-être qu'il s'y étoit rétiré dès auparavant, & qu'il y avoit été aſſocié, lorſque les dix tribus d'Iſrael ayant été enlevées par les Aſſyriens, pluſieurs ſe ſauverent où ils purent. Peut-être auſſi, qu'à l'occaſion de cette guerre d'Holoferne, le roi Manaſſé, ou plutôt le Grand-Prêtre Eliachim, l'avoit envoyé à Bethulie comme un homme qui étoit capable de commander dans une conjoncture ſi importante. Auſſi dans ce même livre il eſt encore appellé tantôt *prince* ou *chef de Juda*, & tantôt *prince* ou *chef d'Iſrael:* ce qui ſemble faire voir qu'il n'étoit pas particulierement attaché à la ville de Bethulie; mais qu'étant l'un des principaux chefs d'Iſrael, il fut envoyé pour défendre cette ville, ſur laquelle toutes les forces des Aſſyriens devoient tomber.

Judith. 8. 34. 13. 24.

℣. 14. *Achior ayant rapporté toutes ces choſes, tout le peuple ſe proſterna le viſage contre terre en adorant le Seigneur & mêlant enſemble leurs cris & leurs pleurs; ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu.*

Il peut paroître un peu ſurprenant, à juger des choſes humainement, que les habitans de Bethulie & ceux qui avoient le commandement parmi eux, ayent ajouté foi avec tant de facilité à ce qu'Achior leur diſoit, puiſqu'ils ſembloient avoir lieu de s'en défier, comme d'un homme ſuſpect, qui

qui pouvoit leur être envoyé par Holoferne pour les obſerver & les trahir. Mais on peut répondre, que quoiqu'il ſoit vrai, que ſelon les regles ordinaires de la ſageſſe, ils auroient dû ſe défier de lui, néanmoins, comme c'étoit Dieu viſiblement qui avoit fait parler Achior de la maniere qu'il avoit parlé à Holoferne, ce fut Dieu auſſi qui inſpira aux Iſraelites de croire ce qu'il leur diſoit. Ils pouvoient d'ailleurs, ſelon que l'a remarqué un Interprete, connoître la probité de ce chef des Ammonites. Et enfin quoiqu'ils le reçurent avec beaucoup d'humanité & le traiterent avec honneur, il paroît qu'ils ne lui donnerent aucune part au gouvernement des affaires, ſe contentant de lui accorder une retraite parmi eux, prenant ſans doute leurs précautions afin de n'être pas ſurpris.

Mais comment auroient pu être trompés ceux qui ſe défiant d'eux-mêmes, & mettant toute leur force au Seigneur, ſe proſternoient devant lui avec un cœur abattu, & fondant en larmes imploroient avec de grands cris ſon aſſiſtance contre des impies tous remplis d'orgueil, qui inſultoient à ſon ſouverain pouvoir? Car rien n'étoit plus touchant ni plus capable d'attirer ſur Iſrael la protection du Tout-puiſſant, que cette excellente priere qu'ils lui firent tout proſternés & anéantis en ſa préſence:

℣. 15. *Seigneur du ciel & de la terre, jettez les yeux ſur l'orgueil de nos ennemis, & conſiderez notre abaiſſement, & l'état où ſont réduits ceux que vous avez ſanctifiés. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui préſument de votre bonté, & que vous*

humiliez ceux qui préſument d'eux-mêmes, & ſe glorifient de leurs propres forces.

Eſtius in hunc loc. Quelques-uns ont expliqué ces paroles de la Vulgate, *Faciem ſanctorum tuorum attende*, en un ſens tout different de celui que nous marquons; & ils témoignent que c'eſt comme ſi ce peuple avoit dit à Dieu: Portez vos yeux, non ſur nos mérites qui ne ſont rien ou très-peu de choſe, mais ſur les merites de vos anciens ſerviteurs & *de vos ſaints*, c'eſt-à-dire, d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, & des autres qui vous ont ſervi ſi ſaintement: afin que nous ſentant accablés par le poids de notre propre iniquité, nous méritions d'être délivrés par le mérite de ces ſaints.

Mais ce ſens, quoique pieux, ne paroît pas, ſelon que l'a remarqué un Interprete, le ſens véritable de cet endroit. Et le Grec même détermine celui que l'on a ſuivi. Car le peuple d'Iſrael étoit conſacré à Dieu & *ſanctifié*, étant deſtiné pour l'adorer & pour le ſervir. C'eſt pourquoi on le nommoit le peuple de Dieu, le peuple *ſaint*, l'héritage du Seigneur; quoiqu'il ne fût néanmoins que la figure d'un autre peuple beaucoup plus parfaitement conſacré à Dieu, des Chrétiens, que ſaint Paul appelle ſouvent *les Saints*, à cauſe de l'état ſaint auquel ils ſont appellés. Ainſi le vrai ſens de ces paroles eſt celui-ci: Regardez, Seigneur, votre peuple que vous avez ſéparé de toutes les autres nations, & que vous vous êtes choiſi pour être *ſaint* & conſacré à votre ſervice. Or ce qui faiſoit la véritable difference de ce peuple ſanctifié & conſacré au Seigneur, & des autres nations, c'eſt *qu'il préſumoit*, non de

lui-même, mais *de la bonté de Dieu*; aulieu que ces autres peuples *mettoient toute leur confiance en eux-mêmes, & ſe glorifioient de leurs propres forces.* Car il eſt très-remarquable que ces Iſraelites inſpirés de Dieu, ne lui repréſentent point d'autre cauſe pour laquelle il doive les ſecourir, que cette humble défiance où ils étoient d'eux-mêmes, lorſqu'ils attendoient tout de ſa bonté, & l'orgueilleuſe préſomption de leurs ennemis, qui s'élevoient inſolemment de leurs propres forces. Et cette vûe ſeule les rendoit alors ſi aſſurés, qu'au milieu de cette grande extrémité où ils ſe trouvoient, ils eurent la force de conſoler cet étranger, & de lui dire avec fermeté; Que *le Dieu dont il avoit relevé la puiſſance l'en recompenſeroit, & lui feroit cette grace, de voir lui-même la perte de ceux* qui avoient voulu le faire périr.

℣. 19. 20. *L'aſſemblée étant finie, Ozias reçut Achior en ſa maiſon, & lui fit un grand feſtin: & y ayant invité tous les Anciens, après avoir paſſé en jeûne tout le jour, ils prirent enſemble leur nourriture.*

Comment des perſonnes attaquées par une puiſſance ſi formidable, & que cette inſulte de leur ennemi, qui leur avoit envoyé Achior pour être témoin & compagnon de leur perte, ſembloit devoir effrayer plus que jamais, ſe reſolvent-elles au contraire à ſe réjouir avec leur nouvel hôte, & à faire pour cela préparer un grand feſtin, ſinon parce que Dieu même agiſſoit ſecrettement ſur leur cœur? Il eût été en effet honteux au peuple de Dieu, de témoigner de la crainte en préſence de cet étranger, qui n'avoit pas craint lui-même de relever ſi hautement de-

vant Holoferne la puiſſance du Dieu d'Iſrael. Mais s'ils ſe réjouiſſent avec lui en lui donnant un grand ſouper, ce n'eſt qu'après avoir continué leur jeûne juſqu'au ſoir. Et ils font voir à Achior, que leur joie n'étoit fondée que ſur l'eſperance qu'ils avoient au ſecours de Dieu, & qu'ainſi lui-même avoit tout ſujet de s'aſſurer, puiſque, ſelon la déclaration ſi généreuſe qu'il en avoit faite à Holoferne, le Dieu d'Iſrael n'abandonnoit point ſon peuple, lorſqu'il s'adreſſoit à lui avec foi & avec humilité.

Par le mot *Presbyteri* nous entendons en ce lieu, non pas les Prêtres, mais les *Anciens*, comme nous l'avons traduit. Car il eſt certain, ſelon un ſçavant Auteur, que les Anciens ſont ſouvent marqués dans l'Ecriture par ce mot latin. Et Joſeph témoigne que Moïſe avoit ordonné qu'il y auroit ſept perſonnes dans chaque ville qui ſeroient les Juges & les chefs du peuple. Et l'on donnoit à ces Magiſtrats le nom de *Seniores* & de *Presbyteri*.

Joſeph. antiq. l. 4 c 8.

Ruth. 4. 2.

On peut remarquer ici la maniere dont les Juifs jeûnoient, lorſqu'ils s'efforçoient de fléchir la miſericorde de Dieu en leur faveur. Car il eſt dit qu'Ozias prépara un *grand ſouper* pour Achior, & qu'y ayant invité tous les Anciens, lorſqu'ils eurent accompli leur jeûne, c'eſt-à dire, après qu'ils eurent jeûné tout le jour, ils ſouperent tous enſemble. Mais ce qui fait voir encore mieux la maniere toute ſainte dont ils jeûnoient, eſt que ce repas même qu'ils prirent, ayent jeûné tout le jour, n'empêcha point qu'ils ne paſſaſſent avec le peuple toute la nuit ſuivante en prieres. Ainſi ſi l'on conſidere qu'ils avoient jeûné juſqu'au

ſouper, & qu'ils aſſiſterent avec Achior à un grand feſtin, & que néanmoins après ce repas ils ſe trouverent en état de prier toute la nuit, & d'implorer le ſecours du Dieu d'Iſrael; l'on ſera ſans doute très-convaincu, & que leurs jeûnes étoient ſans comparaiſon plus exacts que ne ſont les nôtres, & que leurs repas étoient plus ſobres, & qu'ils ſentoient plus vivement le beſoin où ils étoient de l'aſſiſtance de Dieu. L'armée redoutable d'Holoferne frappoit leurs ſens & leurs yeux. Ils ſe voyoient dans un péril évident. Et la défaite de tous les peuples voiſins leur étoit comme un préjugé certain de leur propre perte, ſi Dieu même ne ſe déclaroit leur protecteur. C'eſt pourquoi ils s'humilioient profondément, ils jeûnoient, ils prioient, & ils paſſoient les nuits entieres à implorer le ſecours de celui qu'ils regardoient comme pouvant ſeul les délivrer d'un ennemi ſi puiſſant. Si donc nous ſommes plus lâches & dans les jeûnes, & dans les prieres, & dans les veilles; c'eſt que nous ſentons beaucoup moins notre miſere & nos beſoins, & que notre foi étant languiſſante & comme aveugle, nous ne voyons point cette autre armée invisible d'ennemis tous ſpirituels, que ſaint Paul appelle *les principautés & les puiſſances, les princes du monde & des ténébres du ſiecle, & les eſprits de malice répandus dans l'air, auſquels il témoigne qu'on ne ſçauroit réſiſter qu'avec les armes de Dieu.* Ephes. 6. 12.

Les fideles des premiers ſiecles étant pénetrés plus vivement que nous ne le ſommes par la crainte de ces ennemis de notre ſalut, prioient & jeûnoient d'une maniere beaucoup plus parfaite. Auſſi un Ancien témoigne, que ce que Tertull. apolog. 39.

nous venons d'obſerver de la tempérance que gardoient les Juifs dans le repas même qu'ils prenoient après leurs jeûnes, ſe pratiquoit avec une grande exactitude dans les premiers ſiecles » de l'Egliſe. On nourrit l'ame, diſoit il, par la » priere, avant qu'on donne de la nourriture au » corps, & on mange enſuite pour ſatisfaire au » beſoin de la nature. On prend garde de ne » boire qu'autant qu'il convient à des perſonnes » chaſtes & réglées, qui ſe ſouviennent qu'ils » ſont obligés de ſe relever la nuit pour adorer » Dieu. Le ſouper étant encore terminé par la » priere, chacun ſe retire avec toute ſorte de » modeſtie, comme ayant eu ſoin de nour- » rir autant ſon ame que ſon corps par la » diſcipline toute ſainte qu'il a obſervée dans » ſon repas. Et ſaint Jerôme donnoit autrefois ce conſeil à quelques Dames de piété, d'avoir toujours ſoin de manger de telle ſorte, que le repas pût être ſuivi de la priere & de la lecture. *Ita tibi ſemper comedendum eſt, ut cibum & oratio ſequatur, & lectio.*

Hieron. ad Euſtoc. & ad Lat.

CHAPITRE VII.

1. LE lendemain Holoferne commanda à toutes ſes troupes de marcher contre Bethulie.

2. Son armée étoit de ſix vingt mille hommes de pied & de vingt-deux mil-

1. HOlofernes autem alterâ die præcepit exercitibus ſuis, ut deſcenderent contra Bethuliam.

2. Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, & equi-

tes viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, & abducti fuerant de provinciis & urbibus universæ juventutis.

le hommes de cavalerie *, ſans compter ceux qu'il avoit pris dans ſa marche, & les jeunes hommes qu'il avoit choiſis & amenés des provinces & des villes dont il s'étoit rendu maître.

3. Omnes paraverunt ſe pariter ad pugnam contra filios Iſrael, & venerunt per crepidinem montis uſque ad apicem qui reſpicit ſuper Dothain, à loco qui dicitur Belma, uſque ad Chelmon qui eſt contra Eſdrelon.

3. Ils ſe mirent tous en état de combattre les Iſraelites; & ils vinrent le long de la montagne juſqu'au ſommet qui regarde Dothaïn, depuis le lieu appellé Belma juſqu'à Chelmon, qui eſt vis-à-vis d'Eſdrelon.

4. Filii autem Iſrael ut viderunt multitudinem illorum, proſtraverunt ſe ſuper terram, mittentes cinerem ſuper capita ſua, unanimes orantes ut Deus Iſrael miſericordiam ſuam oſtenderet ſuper populum ſuum.

4. Les Iſraelites voyant cette multitude innombrable ſe proſternerent en terre, & ſe couvrant la tête de cendre, il prierent d'un même cœur le Dieu d'Iſrael, afin qu'il lui plût de faire éclater ſa miſéricorde ſur ſon peuple.

5. Et aſſumentes arma ſua belliea, ſederunt per loca, quæ ad anguſti itineris tramitem dirigunt inter montoſa, & erant euſtodientes ea totâ die & nocte.

5. Et prenant leurs armes ils ſe mirent dans les lieux où il y avoit de petits ſentiers & des défilés qui ſervoient de chemin entre les montagnes, & ils faiſoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

* 2. *expl.* La cavalerie s'étoit déja augmentée de dix mille chevaux des Aſſyriens, n'étant d'abord que de douze mille. *Tirin.*

6. Holoferne faisant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux couloient *dans la ville*, avoit du côté du midi un aqueduc qui étoit hors des murailles; & il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

6. Porrò Holofernes, dum circuit per gyrum, reperit quod fons, qui influebat, aquæ ductum illorum à parte australi extra civitatem dirigeret: & incidi præcepit aquæ ductum illorum.

7. Il y avoit néanmoins des fontaines qui n'étoient pas loin des murs de la ville, où l'on voyoit les assiegés aller puiser un peu d'eau à la hâte & en se cachant, pour soulager plutôt leur soif, que pour l'appaiser.

7. Erant tamen non longè à muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillandum potiùs quàm ad potandum.

8. Sur quoi les Ammonites & les Moabites étant venus trouver Holoferne lui dirent: Les Israelites n'esperent ni en leurs lances, ni en leurs fleches; mais les montagnes les défendent, & ces colines escarpées, & ces precipices qui les environnent font toutes leurs forces.

8. Sed filii Ammon & Moab accesserunt ad Holofernem dicentes: Filii Israel, non in lancea nec in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, & muniunt illos colles in præcipitio constituti.

9. Si vous voulez donc les vaincre sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines pour les empêcher d'y puiser de l'eau, vous les ferez périr sans tirer l'épée, ou se lassant de souffrir la

9. Ut ergo sine congressione pugnæ possis superare eos, pone custodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, & sine gladio interficies eos, vel certè fatigati tradent civitatem

ſuam quam putant in montibus poſitam ſuperari non poſſe.

ſoif, ils rendront leur ville qu'ils croyent imprenable, parce qu'elle eſt ſur le haut d'une montagne.

10. Et placuerunt verba hæc coram Holoferne, & coram ſatellitibus ejus, & conſtituit per gyrum centenarios per ſingulos fontes.

10. Ce conſeil plut à Holoferne & à ſes officiers; & il commanda qu'on mît cent hommes en garde autour de chaque fontaine.

11. Cumque iſta cuſtodia per dies viginti fuiſſet expleta, defecerunt ciſternæ, & collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non eſſet intra civitatem unde ſatiarentur vel unâ die, quoniam ad menſuram dabatur populis aqua quotidie.

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes & les réſervoirs d'eaux qui étoient dans la ville de Bethulie furent miſes à ſec, & ils ne reſtoit pas dans toute la ville de quoi donner ſuffiſamment à boire un ſeul jour aux habitans; car on diſtribuoit chaque jour au peuple l'eau par meſure.

12. Tunc ad Oziam congregati omnes viri, feminæque, juvenes, & parvuli, omnes ſimul unâ voce,

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes gens, & les petits enfans vinrent en foule trouver Ozias, & lui dirent tous d'une voix:

13. dixerunt: Judicet Deus inter nos & te, quoniam feciſti in nos mala, nolens loqui pacificè cum Aſſyriis, & propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.

13. Que Dieu ſoit juge entre vous & nous; car c'eſt vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Aſſyriens; & c'eſt pour cela que Dieu nous a livrés entre

leurs mains.

14. Ainſi nous demeurons ſans ſecours, & la ſoif nous fait périr malheureuſement devant leurs yeux.

15. C'eſt pourquoi aſſemblez maintenant tous ceux qui ſont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holoferne.

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au-moins & beniſſions le Seigneur, que de mourir maintenant, & être en opprobre à tous les hommes en voyant nos femmes & nos enfans périr ainſi devant nos yeux.

17. Nous vous conjurons aujourd'hui devant le ciel & la terre & devant le Dieu de nos peres, qui ſe venge de nous ſelon la grandeur de nos pechés, de livrer inceſſamment la ville entre les mains d'Holoferne, & de nous faire trouver une mort prompte par l'épée, aulieu de cette longue mort que la ſoif qui nous brûle nous fait ſouffrir.

18. Après qu'ils lui eu-

16. Et ideò non eſt qui adjuvet, cùm proſternamur ante oculos eorum in ſiti, & perditione magna.

15. Et nunc congregate univerſos qui in civitate ſunt, ut ſpontè tradamus nos omnes populo Holofernis.

16. Melius eſt enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quàm moriamur, & ſimus opprobrium omni carni, cùm viderimus uxores noſtras, & infantes noſtros mori ante oculos noſtros.

17. Conteſtamur hodie cœlum & terram, & Deum patrum noſtrorum, qui ulciſcitur nos ſecundùm peccata noſtra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holofernis, & ſit finis noſter brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate ſitis.

18. Et cùm hæc di-

xissent, factus est fletus & ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, & per multas horas unâ voce clamaverunt ad Deum, dicentes :

rent parlé de la sorte, il se fit de grands cris & de grandes lamentations dans toute l'assemblée, & tous d'une voix pendant plusieurs heures crierent à Dieu en disant :

19. Peccavimus cum patribus nostris, injustè egimus, iniquitatem fecimus.

19. Nous avons peché avec nos peres * ; nous avons agi injustement ; nous avons commis l'iniquité.

20. Tu, quia pius es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, & noli tradere confidentes te, populo qui ignorat te,

20. Ayez pitié de nous, parce que vous êtes bon ; ou vengez nos crimes en nous châtiant vous-même ; & n'abandonnez pas ceux qui vous beniſſent, à un peuple qui ne vous connoît point ;

21. ut non dicant inter gentes : Ubi est Deus eorum ?

21. afin qu'on ne dise pas parmi les nations : Où est leur Dieu ?

22. Et cùm fatigati his clamoribus, & his fletibus lassati siluissent,

22. Après s'être lassés à forcer de crier & de pleurer, ils se turent.

23. exurgens Ozias, infusus lacrymis, dixit : Æquo animo estote, fratres, & hos quinque dies expectemus à Domino misericordiam.

23. Alors Ozias se leva ayant le visage tout trempé de ses larmes, & il leur dit : Ayez bon courage, mes freres, & attendons encore pendant ces cinq jours la misericorde du Seigneur.

24. Forsitan enim in-

24. Peut-être qu'il appai-

* 19. *expl.* à l'exemple de nos peres *Menoch.*

ſera ſa colere, & qu'il fera éclater la gloire de ſon nom.

dignationem ſuam abſcindet, & dabit gloriam nomini ſuo.

25. Que ſi ces cinq jours étant paſſés, il ne nous vient point de ſecours, nous ferons ce que vous nous avez propoſé.

25. Si autem tranſactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti eſtis.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 14. *LEs Iſraelites voyant cette multitude innombrable, ſe proſternerent en terre, & couvrant leur tête de cendre, ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Iſrael, afin qu'il lui plût de faire éclater ſa miſericorde ſur ſon peuple.*

Plus les ennemis du peuple de Dieu lui paroiſſent redoutables, plus il s'unit dans la priere. Et la vûe de cette armée ſi nombreuſe des Aſſyriens ne produit point d'autre effet ſur leur eſprit, que de les porter à implorer avec plus d'humilité & plus d'inſtance la miſericorde du Seigneur. Cette cérémonie qu'ils pratiquoient en *ſe couvrant la tête de cendre*, tendoit à les humilier dans la vûe de leur origine, en les faiſant ſouvenir & du principe d'où Dieu les avoit tirés & de la fin où la mort les réduiroit: Ce qui a porté l'Egliſe de JESUS-CHRIST à employer très-utilement cette même cérémonie dans le temps où elle a en vûe principalement d'inſpirer à tous ſes enfans un eſprit d'humilité & de pénitence; c'eſt-à-dire, au commencement du Carême, où elle fait

Eſtius in hunc loc.

appliquer des cendres benites sur le font ou sur la tête de chaque fidele, en lui disant : *Souvenez-vous, ô hommes, que vous êtes cendre, & que vous serez réduits en cendres.*

℣. 5. *Puis prenant leurs armes, ils se mirent dans les lieux où il y avoit de petits sentiers & des défilés qui servoient de chemin entre les montagnes ; & ils y faisoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.*

La confiance en Dieu, comme on l'a dit plusieurs fois, n'empêche point qu'on ne travaille de son côté selon son pouvoir. Et ce seroit une présomption de paresse de s'abandonner tellement au secours de Dieu, que l'on demeurât oisif dans cette attente. Aussi ces Juifs ayant jeûné, ayant prié, s'étant prosternés & couverts de cendre, & ayant veillé toute la nuit pour implorer la misericorde du Seigneur, prirent ensuite les armes, & occuperent tous les passages étroits des montagnes, par où les troupes des Assyriens pouvoient les venir surprendre.

℣. 8. 9. *Mais les Ammonites & les Moabites étant venus trouver Holoferne, lui dirent : .... Si vous voulez vaincre les Israelites sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines, pour les empêcher d'y puiser de l'eau, & vous les ferez mourir sans tirer l'épée.*

La principale fontaine d'où la ville de Bethulie tire ses eaux, fut tout d'un coup découverte par Holoferne, à cause d'un aqueduc par lequel ces mêmes eaux étoient conduites jusqu'à la ville. Ainsi coupant l'aqueduc, il lui ôta les eaux principales qui servoient à ses besoins. Mais comme il restoit encore quelques petites fontaines qui

n'étoient pas éloignées des murs, les Ammonites, c'eſt-à-dire, ceux dont Achior étoit le chef, & les Moabites trahiſſant avec la derniere lâcheté ceux que leur prince avoit défendus d'une maniere ſi généreuſe, lorſqu'il avoit relevé ſi hautement la puiſſance du Dieu d'Iſrael, donnerent avis à Holoferne de ſe ſaiſir de ces fontaines, afin d'empêcher que les aſſiegés n'y vinſſent puiſer de l'eau: ce qui réduiſit effectivement Bethulie à la derniere extrémité.

Que s'il eſt vrai, comme le croit un Interprete, & comme on l'a dit auparavant, que ſous le nom d'Ammonites, les Iduméens y étoient compris, l'Ecriture a eu deſſein de nous faire remarquer dans cet exemple, que les faux freres, tels qu'étoient ces Iduméens à l'égard des Juifs, ſont plus à craindre que des ennemis déclarés, puiſque ce conſeil ſi pernicieux fut donné aux Aſſyriens contre ceux-là mêmes qui auroient dû, ainſi qu'avoit fait leur prince, les proteger comme leurs freres, ou au-moins n'agir pas contre eux.

Ils ſont en cela les vrais images des hérétiques, qui ſe déclarent contre l'Egliſe d'une maniere d'autant plus odieuſe & criminelle, qu'étant devenus par le Baptême les freres de ſes enfans, ils ne craignent pas de leur couper autant qu'ils le peuvent les eaux pures & ſalutaires de la vérité. Et ils peuvent bien encore nous repréſenter les mauvais Chrétiens, qui par l'exemple de leur vie toute déreglée, ſemblent vouloir dérober à leurs freres l'eau vivifiante de cette fontaine évangélique qui s'éleve juſqu'à la vie éternelle; ou même les méchans Paſteurs qui coupent les

eaux au peuple de Dieu, lorſqu'au lieu de les arroſer ſans ceſſe par l'exemple de leur piété & par les eaux vives de la vérité, ils ſont au-contraire pour les fideles comme ces nuées ſtériles dont parle un Apôtre, qui ne donnent jamais d'eau : *Nubes ſine aqua.* *Jud. v. 12.*

Le démon figuré par Holoferne ſe ſert ainſi & de ſa propre malice, & de celle des faux freres qui ſont dans l'Egliſe, pour couper les eaux de la fontaine principale, qui eſt celle de l'Ecriture, conduites juſqu'à nous par *un aqueduc*, qui eſt celui de la tradition eccléſiaſtique. Et nous voyons en effet que les hérétiques de ces derniers temps ſe ſont attachés principalement à vouloir ôter à l'Egliſe ce grand aqueduc, par lequel elle a toujours conſervé, & conſervera juſqu'à la fin les eaux pures de la vérité. Et lorſqu'il lui reſte quelques petites fontaines, où ſes enfans pourroient ſoulager un peu leur ſoif, ils veulent s'en rendre les maîtres, s'efforçant ſans ceſſe de lui ôter tous les moyens qui peuvent ſervir en quelque façon que ce ſoit à déſalterer la ſoif qu'ont les vrais fideles pour la juſtice & la piété. C'eſt ce qu'on a pu remarquer du temps des Ariens, qui après avoir coupé le grand aqueduc de la tradition, lorſqu'ils rejettoient tous les ſaints Peres, ſe rendirent encore maîtres de ceux qui avoient été établis comme les fontaines de Jacob, & les empêchoient en mille manieres & par toutes ſortes de violences de répandre ſur les autres les eaux qu'ils étoient obligés de leur donner.

Saint Auguſtin parlant *des fontaines & des torrens que Dieu fit ſortir* de la dureté de la pierre, dit que ces fontaines figuroient les eaux divines *Auguſt. in Pſalm. 73. v. 17.*

de la ſageſſe & de la foi, qui devoient ſervir à arroſer les nations, & les convertir à JESUS-CHRIST, parce que la parole de Dieu eſt une fontaine dont l'eau rejaillit juſqu'à la vie éternelle. Ce ſont ces eaux ſi néceſſaires à notre ame pour la ſoutenir dans la ſéchereſſe de l'exil de cette vie, dont nous devons demander inſtamment à Dieu qu'il ne permette jamais que nous ſoyons privés par la malice de notre ennemi.

℣. 13. *Que Dieu ſoit juge entre vous & nous, car c'eſt vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Aſſyriens; & c'eſt pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.*

La conduite de ce peuple nous repréſente une image de ce qui ſe paſſe tous les jours dans l'Egliſe. La vûe des forces ſi redoutables d'Holoferne avoit convaincu les habitans de Bethulie, qu'ils n'avoient rien à eſperer que du côté du Seigneur. C'eſt pourquoi ils s'étoient beaucoup humiliés, ils avoient jeûné, prié & veillé pour ſe rendre dignes du ſecours de Dieu. Mais lorſqu'ils commencent à ſentir la ſoif, ils s'abandonnent au murmure, & ils accuſent leur chef *d'avoir attiré ces maux ſur eux.* On voit en cela le vrai caractere de l'eſprit des Iſraelites, qui étoient toujours diſpoſés à murmurer contre ceux qui les conduiſoient, & qui après avoir été délivrés de la ſervitude de Pharaon par tant de prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, ſe plaignoient dans les moindres occaſions, que Moiſe ne les avoit fait ſortir d'Egypte, que pour les faire périr dans le deſert.

Mais c'eſt-là encore préſentement le vrai caractere d'un grand nombre de Chrétiens qui s'humilient,

s'humilient, qui jeûnent, & qui prient à l'exemple de ces habitans de Béthulie, lorſqu'ils ſe trouvent épouvantés par la vûe des grands périls qui les environnent, & des ennemis qu'ils ont à combattre; mais s'abattent & perdent courage dans les premieres tentations, & dans les moindres maux qui leur arrivent. On s'abandonne aiſément à Dieu, & on ſe ſoumet de bon cœur à ſa puiſſance, lorſque l'on n'eſt attaqué qu'au dehors, comme le démon oſa le lui dire autrefois en parlant de Job. Mais on ſe porte aiſément à murmurer contre Dieu, lorſque l'on ſe ſent frappé dans ſa chair. Et l'on ne conſidere pas alors aſſez, que s'il nous promet ſon aſſiſtance, il veut nous en rendre dignes en nous éprouvant auparavant, & en nous faiſant ſouffrir quelque choſe qui nous faſſe mériter d'autant plus la grace de ſon ſecours, que notre patience & notre foi auront ſoutenu cette épreuve avec fermeté. *Job.* 2. 4. 5.

℣. 19. 20. 21. *Nous avons peché avec nos peres; nous avons agi injuſtement; nous avons commis l'iniquité. Ayez pitié de nous, parce que vous êtes bon; ou vengez nos crimes en les châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous louent, à un peuple qui vous ignore; afin qu'on ne diſe pas parmi les nations: Où eſt leur Dieu?*

On demande comment ce peuple, qui venoit de murmurer contre Ozias & l'accuſer de tout le mal qu'ils ſouffroient, & qui avoit pris à témoin le ciel & la terre, & Dieu même, de la volonté qu'ils avoient que Béthulie fut remiſe entre les mains d'Holoferne, s'adreſſe auſſi-tôt après au même Dieu pour le conjurer avec cris

& avec larmes, de *ne pas livrer ceux qui le louoient à des gens qui ne le connoiſſoient pas.* S'ils croyoient *qu'il valût mieux*, comme ils viennent de le dire, *qu'étant captifs ils euſſent au-moins la vie ſauve*; comment diſent ils maintenant à Dieu; *qu'il venge lui-même leurs crimes*, plutôt que *de les livrer à une nation infidelle*? Et comment les mêmes perſonnes qui avoient dit à Ozias, *qu'il étoit meilleur pour eux de vivre dans la captivité, que de mourir* par la ſoif, peuvent-ils prendre Dieu à témoin, qu'ils déſirent *de trouver une mort prompte par l'épée d'Holoferne, au lieu de la longue mort qu'une ſoif brûlante leur faiſoit ſouffrir*?

Il paroît ſans doute une grande contradiction dans tous ces diſcours. Mais l'état même de frayeur & de ſouffrance où ils ſe trouvoient, ſert à faire concevoir plus aiſément la cauſe de ces contrariétés apparentes. Tantôt la ſoif qu'ils ſouffroient déja, & celle qu'ils appréhendoient encore plus pour la ſuite, leur faiſoit dire, qu'ils aimoient mieux vivre captifs au milieu des Aſſyriens, que de mourir ainſi aſſiegés & renfermés dans leur ville. Tantôt en conſiderant la cruauté d'Holoferne, qui pourroit bien ne leur pas donner la vie après qu'ils avoient oſé réſiſter à ſa puiſſance, ils diſoient dans une eſpèce de déſeſpoir, qu'il leur ſeroit même plus avantageux de finir leur vie par une mort prompte, que de la traîner long temps en mourant tous les jours de ſoif. Et tantôt enfin revenant un peu à eux-mêmes, & conſidérant quel opprobre ce ſeroit pour eux de tomber entre les mains de leurs ennemis, ils ſe retournoient vers Dieu, & lui diſoient en pleurant & en jettant de grands cris; Qu'ils le con-

juroient par ſon infinie bonté de vouloir leur faire miſericorde, & leur pardonner tous les pechés dont ils ſe ſentoient coupables. Puis ils ajoutoient, que s'il étoit réſolu de les punir, il le fit en les châtiant lui-même, & en ne les livrant pas à leurs ennemis. Et pour le toucher plus fortement, ils uſent d'une ſainte adreſſe, en lui faiſant voir que la gloire du Dieu d'Iſrael étoit même intereſſée à ne pas livrer un peuple qui le connoiſſoit, & qui le louoit, à des nations barbares privées de ſa connoiſſance, qui ſe portoient à lui inſulter inſolemment, comme s'il n'avoit pas eu le pouvoir de défendre ſon propre peuple contre leur fureur.

Ces Iſraelites étoient encore en ce point la figure des Chrétiens, dont pluſieurs, lorſqu'ils ſe trouvent dans la même conjoncture de quelque grande tentation, où le démon les ſerre de près, & leur enleve en quelque façon tous les ſoutiens qui leur reſtoient, éprouvent mille mouvemens differens au fond de leurs cœurs, qui tantôt les portent du côté de leur ennemi, & tantôt du côté de Dieu; auquel néanmoins ils reconnoiſſent enfin qu'il leur eſt plus avantageux de s'abandonnet entierement, afin qu'il prenne lui-même le ſoin de les châtier de leurs pechés. La meilleure diſpoſition où puiſſent être ces ames ainſi attaquées & troublées par les tentations de leur ennemi, eſt de repréſenter ſouvent à Dieu, en ſuivant l'exemple de ces Juifs que ſa gloire eſt intereſſée dans la défenſe de ceux qui le reconnoiſſent pour leur Seigneur, qui le louent & qui l'adorent. Car rien en effet ne doit plus touchet un cœur qui eſt pénétré vivement par

l'amour de Dieu, que la vûe de cette insulte; avec laquelle ses ennemis osant attribuer leurs victoires à leur propre bras, demandent insolemment; *Où est* maintenant *leur Dieu?*

℣. 23. *Alors Ozias se leva ayant le visage tout trempé de ses larmes, & il leur dit: Ayez bon courage, mes freres, & attendons encore pendant ces cinq jours la misericorde du Seigneur.*

Il y a bien de l'apparence qu'Ozias ayant vû cette grande émotion de tout le peuple, eut recours à Dieu, qu'il pleura & cria prosterné en sa présence, pour le conjurer d'avoir pitié de son peuple, & de ne permettre pas qu'il fût livré aux Assyriens. Lors donc que tout ce tumulte fut appaisé, & que ces peuples *fatigués*, comme dit l'Ecriture, *à force de crier & de pleurer, se furent tus*: il se leva pour les encourager, & les exhorter à attendre encore pendant cinq jours la misericorde du Seigneur.

On ne voit pas bien pourquoi il bornoit ainsi ce temps précisément à cinq jours, & s'il avoit lieu d'esperer que le Roi & le Grand-Prêtre lui procureroient quelque secours dans cette entretemps. Mais ce qui paroît le plus vraisemblable, c'est que Dieu même le fit parler de la sorte sans qu'il le sçût, ayant résolu effectivement de secourir Béthulie dans les cinq jours qu'il marqua, par un prodige aussi surprenant que fut celui de la mort même d'Holoferne, dont nous parlerons bien-tôt. Il est vrai qu'Ozias faisoit une faute, comme Judith le lui reprocha ensuite, parce que ne connoissant point le dessein de Dieu, & s'affoiblissant en quelque sorte avec le peuple, il entreprenoit de borner le temps de la misé-

ricorde du Seigneur. Mais cela n'empêche point que Dieu même n'ait pu marquer par ſes paroles ce qu'il avoit réſolu de faire, puiſqu'on vit longtemps depuis que le Grand-prêtre Caïphe, quoiqu'il fut très-éloigné de la diſpoſition d'Ozias, & qu'il eut une intention mauvaiſe en diſant, qu'*il étoit avantageux qu'un ſeul homme ſouffrît la mort pour tout le peuple*, ne laiſſa pas en cela même, ſelon l'Ecriture, de ſervir d'organe au Saint-Eſprit, & de prédire, ſans qu'il le ſçut, le myſtere tout divin de la mort que devoit ſouffrir le Fils de Dieu pour le ſalut de tous les peuples.

CHAPITRE VIII.

1. ET factum eſt, cùm audiſſet hæc verba Judith vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joſeph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben:

1. CEs paroles d'Ozias furent rapportées à Judith veuve, qui étoit fille de Merari, fils d'Idox, fils de Joſeph, fils d'Ozias, fils d'Elaï, fils de Jamnor, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben.

2. & vir ejus fuit Manaſſes, qui mortuus eſt in diebus meſſis hordeaceæ:

2. Son mari s'appelloit Manaſſé, qui mourut au temps de la moiſſon des orges:

3. cat lorſqu'il faiſoit travailler ceux qui lioient les gerbes dans un champ, l'ardeur *du ſoleil* lui donna ſur la tête, & il mourut dans Béthulie ville de ſa naiſſance, où il fut enſeveli avec ſes peres.

3. inſtabat enim ſuper alligantes manipulos in campo, & venit æſtus ſuper caput ejus, & mortuus eſt in Bethulia civitate ſua, & ſepultus eſt illic cum patribus ſuis.

4. Il y avoit déja trois ans & demi que Judith étoit demeurée veuve.

4. Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, & menſibus ſex.

5. Elle s'étoit fait au haut de ſa maiſon une chambre ſecrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la ſervoient :

5. Et in ſuperioribus domûs ſuæ fecit ſibi ſecretum cubiculum, in quo cum puellis ſuis clauſa morabatur.

6. & ayant un cilice ſur les reins, elle jeunoit tous les jours de ſa vie, hors les jours de ſabbat, les premiers jours du mois, & les fêtes de la maiſon d'Iſrael.

6. & habens ſuper lumbos ſuos cilicium jejunabat omnibus diebus vitæ ſuæ, præter ſabbata & neomenias, & feſta domûs Iſrael.

7. Elle étoit parfaitement belle, & ſon mari lui avoit laiſſé de grandes richeſſes, un grand nombre de ſerviteurs, & des héritages où elle avoit de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons.

7. Erat autem eleganti aſpectu nimis, cui vir ſuus reliquerat divitias multas, & familiam copioſam, ac poſſeſſiones armentis boum & gregibus ovium plenas.

8. Elle étoit très-eſtimée de tout le monde, parce qu'elle avoit une grande

8. Et erat hæc in omnibus famoſiſſima, quoniam timebat Do-

minum valdè, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.

crainte du Seigneur ; & il n'y avoit perſonne qui dit la moindre parole à ſon déſavantage.

9. Hæc itaque cùm audiſſet, quoniam Ozias promiſiſſet quòd tranſacto quinto die traderet civitatem, miſit ad preſbyteros Chabri & Charmi,

9. Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya querir Chabri & Charmi anciens du peuple,

10. & venerunt ad illam, & dixit illis : Quod eſt hoc verbum in quo conſenſit Ozias ut tradat civitatem Aſſyriis, ſi intra quinque dies non venerit vobis adjutorium :

10. qui la vinrent trouver, & elle leur dit : Comment donc Ozias a-t-il conſenti de livrer la ville aux Aſſyriens, s'il ne vous venoit du ſecours dans cinq jours ?

11. Et qui eſtis vos, que tentatis Dominum?

11. Et qui êtes-vous, vous autres, pour tenter ainſi le Seigneur ?

12. Non eſt iſte ſermo qui miſericordiam provocet, ſed potiùs qui iram excitet, & furorem accendat.

12. Ce n'eſt pas là le moyen d'attirer ſa miſericorde, mais plutôt d'exciter ſa colere & d'allumer ſa fureur.

13. Poſuiſti vos tempus miſerationis Domini, & in arbitrium veſtrum diem conſtituiſtis ei.

13. Vous avez preſcrit à Dieu le terme de ſa miſericorde, ſelon qu'il vous a plu, & vous lui en avez marqué le jour :

14. Sed quia patiens Dominus eſt ; in hoc ipſo pœniteamus, & indulgentiam ejus fuſis

14. mais parce que le Seigneur eſt patient, faiſons pénitence de cette faute même, & implorons ſa miſeri-

corde avec beaucoup de larmes.

lacrymis poſtulemus.

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes.

15. Non enim quaſi homo, ſi Deus comminabitur, neque ſicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.

16. C'eſt pourquoi humilions nos ames devant lui, reconnoiſſons que nous ſommes ſes eſclaves, demeurons dans un eſprit d'abaiſſement,

16. Et ideò humiliemus illi animas noſtras, & in ſpiritu conſtituti humiliato, ſervientes illi,

17. & prions le Seigneur avec larmes de nous faire ſentir en la maniere qu'il lui plaira les effets de ſa miſericorde: afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a rempli de trouble & de crainte, notre humilité auſſi devienne pour nous un ſujet de gloire.

17. dicamus flentes Domino, ut ſecundùm voluntatem ſuam ſic faciat nobiſcum miſericordiam ſuam: ut ſicut conturbatum eſt cor noſtrum in ſuperbia eorum, ita etiam de noſtra humilitate glorietur:

18. Car nous n'avons point ſuivi les péchés de nos peres qui ont abandonné leur Dieu, & qui ont adoré des Dieux étrangers,

18. quoniam non ſumus ſecuti peccata patrum noſtrorum, qui dereliquerunt Deum ſuum; & adoraverunt deos alienos,

19. & qui par ce crime ont mérité d'être abandonnés à leurs ennemis; qui les ont tués, pillés, & couverts de confuſion. Mais pour nous, nous ne con-

19. pro quo ſcelere dati ſunt in gladium, & in rapinam, & in confuſionem inimicis ſuis: nos autem alterum Deum neſcimus præter ipſum.

noiſſons point d'autre Dieu que le nôtre.

20. Expectemus humiles conſolationem ejus, & exquiret ſanguinem noſtrum de afflictionibus inimicorum noſtrorum, & humiliabit omnes gentes, quæcumque inſurgunt contrà nos, & faciet illas ſine honore Dominus Deus noſter.

10. Attendons avec une humble ſoumiſſion ſes conſolations ; & il nous vengera des afflictions que nos ennemis, alterés de notre ſang, nous font ſouffrir ; il humiliera toutes les nations qui s'élevent contre nous, & les couvrira de honte *en ſe déclarant notre* Seigneur & notre Dieu.

21. Et nunc fratres, quoniam vos eſtis preſbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium veſtrum corda eorum erigite, ut memores ſint : quia tentati ſunt patres noſtri ut probarentur, ſi verè colerent Deum ſuum.

21. Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur ame & leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur éleve le cœur, en les faiſant ſouvenir que nos peres ont été tentés, afin que l'on connût s'ils ſervoient Dieu véritablement.

22. Memores eſſe debent quomodo pater noſter Abraham tentatus eſt, & per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus eſt.

22. Ils doivent ſe ſouvenir qu'Abraham notre pere a été tenté, & qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines & d'afflictions, il eſt devenu l'ami de Dieu.

23. Sic Iſaac, ſic Jacob, ſic Moyſes, & omnes qui placuerunt Deo per multas tribu-

23. C'eſt ainſi qu'Iſaac, que Jacob, que Moïſe, & que tous ceux qui ont plu à Dieu ont paſſé par pluſieurs

afflictions, & ſont toujours demeurés fideles.

lationes tranſierunt fideles.

24. Pour ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience, & ont irrité le Seigneur par leurs reproches & par leurs murmures,

24. Illi autem qui tentationes non ſuſceperunt cum timore Domini, & impatientiam ſuam, & improperium murmurationis ſuæ contra Dominum protulerunt,

25. Ils ont été exterminés par l'*ange* exterminateur, & ont péri par les morſures des ſerpens.

25. exterminati ſunt ab exterminatore, & à ſerpentibus perierunt.

26. C'eſt pourquoi ne témoignons point d'impatience * dans ces maux que nous ſouffrons.

26. Et nos ergo non ulciſcamur nos pro his quæ patimur,

27. Mais conſiderons que ces ſupplices mêmes ſont encore beaucoup moindres que nos pechés; croyons que ces fleaux dont Dieu nous châtie comme ſes ſerviteurs, nous ſont envoyés pour nous corriger, & non pour nous perdre.

27. ſed reputantes peccatis noſtris hæc ipſa ſupplicia minora eſſe flagella Domini, quibus quaſi ſervi corripimur ad emendationem, & non ad perditionem noſtram eveniſſe credamus.

28. Ozias & les anciens lui répondirent: Tout ce que vous nous avez dit eſt véritable; & il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

28. Et dixerunt illi Ozias, & preſbyteri: Omnia quæ locuta es, vera ſunt, & non eſt in ſermonibus tuis ulla reprehenſio.

* 26. *lettr.* ne nous vengeons point; *c'eſt-à-*dire, ne nous emportons point comme ſi nous voulions nous venger de Dieu. *Tirin.*

29. Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier ſancta es, & timens Deum.

29. Nous vous ſupplions donc de prier pour nous, parce que vous êtes une femme ſainte & qui craignez Dieu.

30. Et dixit illis Judith: Sicut quod potui loqui, Dei eſſe cognoſcitis:

30. Judith leur répondit: Comme vous reconnoiſſez que ce que je vous ai pu dire eſt de Dieu,

31. ita quod facere diſpoſui, probate ſi ex Deo eſt, & orate ut firmum faciat Deus conſilium meum.

31. éprouvez auſſi ſi ce que j'ai réſolu de faire vient de lui, & priez-le, afin qu'il affermiſſe le deſſein que j'ai.

32. Stabitis vos ad portam nocte iſtâ, & ego exeam cum abra mea: & orate ut ſicut dixiſtis. in diebus quinque reſpiciat Dominus populum ſuum Iſrael.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte de la ville, & je ſortirai avec ma ſervante; & priez le Seigneut, afin que, comme vous avez dit, il regarde favorablement ſon peuple dans ces cinq jours.

33. Vos autem nolo ut ſcrutemini actum meum, & uſque dum renuntiem vobis, nihil aliud fiat, uiſi oratio pro me ad Dominum Deum noſtrum.

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de ſçavoir ce que j'ai réſolu de faire; & juſqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne faſſe autre choſe que prier le Seigneur notre Dieu pour moi.

34. Et dixit ad eam Ozias princeps Juda: Vade in pace, & Do-

34. Ozias prince de Juda lui répondit: Allez en paix, & que le Seigneur

soit avec vous pour se venger de nos ennemis. Et l'ayant quittée ils s'en allerent.

minus sit tecum in ultionem inimicorum nostrorum. Et revertentes abierunt.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *CEs paroles d'Ozias furent rapportées à Judith, qui étoit veuve, & fille de Merari, fils d'Idox, fils de Joseph.... fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben.*

Judith étant de la tribu de Simeon, l'Ecriture nomme ici tous ses ayeuls, en remontant jusqu'à ce Patriarche, l'un des enfans de Jacob. L'on remarque seulement dans le texte de la Vulgate une addition qu'il est difficile d'accorder avec la vérité de l'histoire. Car ayant dit, *fils de Simeon*, elle ajoute, *fils de Ruben*. Cependant ni dans la Genese, ni dans l'Exode, ni dans les Paralipomenes, où les enfans de Ruben sont nommés, on n'en trouve aucun qui soit nommé Simeon : & d'ailleurs Judith étant, selon qu'elle le dit elle-même, de la tribu de Simeon, ne peut pas être de la tribu de Ruben. Ainsi le Cardinal Bellarmin & plusieurs sçavans interpretes suivant en cela saint Fulgence, se sont attachés au Grec, qui porte, *fils d'Israel*, c'est-à-dire de Jacob, au lieu de *fils de Ruben*.

Genes. 46. 9. *Exod.* 6. 14. 1. *Paral.* 5. 3. *Judith.* 9. 2.

Bellarm. De verb Dei l. 1. *c.* 11. *Fulgent epist.* 2. *c.* 14. *Tirin in hunc loc.*

℣. 5. 6. *Elle s'étoit fait au haut de sa maison une chambre secrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la servoient ; & ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnoit tous les jours de sa vie, hors les*

jours du ſabbat, les premiers jours du mois, &c.

Dieu nous a voulu tracer dans Judith une image de la vie que doivent mener non pas ſeulement les veuves, mais tous ceux qui veulent ſe rendre dignes de couper la tête d'Holoferne, c'eſt-à-dire, de triompher du démon. De peur qu'on ne crût, dit ſaint Fulgence, que celle dont le Saint-Eſprit fait ici le panegyrique n'embraſſât cette maniere de vivre plutôt par néceſſité, que par une véritable piété, l'Ecriture ajoute : *Qu'elle étoit parfaitement belle, & que ſon mari lui avoit laiſſé de grandes richeſſes, un grand nombre de ſerviteurs, & des terres pleines de troupeaux de bœufs & de moutons.* Ainſi la retraite qu'elle gardoit étoit d'un mérite d'autant plus grand devant Dieu, que ſa beauté auroit pu la rendre plus agréable aux yeux des hommes. Le cilice & les autres auſtérités dont elle uſoit, paroiſſoient d'autant plus dignes d'admiration en une perſonne qui étoit ſi belle, qu'elles pouvoient naturellement contribuer à diminuer une beauté à laquelle la plûpart des femmes témoignent avoir une ſi grande attache. Le jeûne qu'elle pratiquoit tous les jours de ſa vie, hors les fêtes, étoit d'autant plus à eſtimer, qu'elle étoit plus riche & dans l'abondance de toutes ſortes de biens. Et enfin une vertu ſi parfaite recevoit comme un nouveau prix par la rareté même de ces exemples de piété, qu'on voyoit très peu parmi un peuple charnel, qui regardoit & les plaiſirs, & les richeſſes, & le mariage comme une grande partie de la béatitude qui leur étoit propoſée.

Fulgent. ibid. ut ſupr.

» Admirons donc avec ſaint Fulgence, cette

» veuve illuſtre par ſa naiſſance, & riche en tou-
» tes ſortes de biens, jeune, & d'une beauté
» ſinguliere, qui mépriſoit généreuſement tou-
» tes ſes richeſſes, qui rejettoit tous les délices
» de la vie, qui fouloit aux pieds tout ce qui
» pouvoit contribuer à la révolte de la chair, &
» qui étant revêtue de la vertu qui vient d'en-
» haut, ne penſa point à s'engager dans un ſe-
Hieron. ep. 10. » cond mariage. » Réverons avec ſaint Jerôme, cette ſainte femme exténuée par les jeûnes, & défigurée par un habit de triſteſſe, qui ne pleure pas, dit ce Pere, ſon mari mort, mais qui par cet extérieur ſale & négligé de ſon corps, cherchoit à ſe rendre digne de l'avénement de ſon ſaint Epoux : *Quæ non lugebat mortuum virum, ſed ſqualore corporis, ſponſi quærebat adventum.* Que ſi nous ſommes trop foibles pour la ſuivre en toutes choſes, imitons au-moins ce mépris qu'elle a fait paroître, & d'une beauté paſſagere, & des richeſſes périſſables de ce monde; & embraſſons à ſon exemple, autant qu'il eſt en notre pouvoir, cette vie de mortification & de croix, à laquelle ſont appellés tous les diſciples de JESUS-CHRIST, lequel n'a vaincu que par ſa croix le véritable Holoferne.

℣. 9. 10. 11. *Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la place au bout de cinq jours, elle envoya querir les anciens du peuple Chabri & Charmi. Et ils vinrent la trouver; & elle leur dit..... Et qui êtes-vous vous autres qui tentez ainſi le Seigneur?*

Eſtius in hanc loc. On a déja vû que le mot de *presbyteri* ſignifie ici non les Prêtres, mais les Anciens & les Magiſtrats du peuple. Auſſi lorſque dans la ſuite de

ce livre il eſt dit dans la Vulgate ; Que le Grand-Prêtre Joachim vint à Béthulie *cum Presbyteris ſuis*, le Grec porte, ſelon la remarque qu'en a faite Eſtius, *avec le Sénat*, c'eſt-à-dire, avec les Magiſtrats *des enfans d'Iſrael*. Et ce ſçavant homme, témoigne même, qu'il ne croit pas que dans tous les livres de l'ancien Teſtament il ſe trouve un ſeul endroit où le mot de *Presbyteri* ſoit mis pour exprimer ce qui nous eſt ſignifié par celui de *Sacerdos*, qui nous marque un Prêtre, ſelon que nous l'entendons dans la loi nouvelle. Car dans l'hiſtoire même de Suſanne rapportée par Daniel, le mot de *Presbyteri* qui eſt donné à ceux qui voulurent corrompre ſa chaſteté, ſignifie viſiblement, comme dit le même Auteur, non les Prêtres, mais les Anciens & les Magiſtrats du peuple, ſelon qu'on le peut juger par le texte même. *Judith.* 15.

Quant à ce que Judith, aulieu d'aller elle-même trouver les Anciens & les Magiſtrats, leur manda qu'ils vinſſent chez elle, on ne doit pas, ſelon la remarque du même Théologien, l'attribuer à un mouvement d'orgueil, comme ſi elle eût regardé les autres avec mépris, & qu'elle ſe fût eſtimée ou plus noble ou plus ſainte qu'eux. Car ce ſentiment ne convient en aucune ſorte à une perſonne dont l'humilité ſe fit admirer de tout le monde après qu'elle eut achevé ce grand ouvrage pour lequel Dieu l'avoit choiſie. Et c'eût été aſſurément une diſpoſition qui l'auroit rendue indigne d'un miniſtere qui demandoit ſur toutes choſes une grande humilité. Ce fut donc par modeſtie, & pour ne pas expoſer à la vûe de tout le peuple cette ex-

cellente beauté qu'elle cachoit avec tant de ſoin; qu'elle fit prier ces Magiſtrats de venir chez elle, afin qu'elle pût leur communiquer une affaire de conſéquence. Quoiqu'il ſoit parlé ſeulement des Anciens, & qu'il pourroit même ſemblet que Judith parloit comme ſi Ozias eût été abſent, il eſt certain néanmoins qu'il vint la trouver avec ces anciens du peuple, puiſqu'à la fin de ſon diſcours il eſt dit en ces termes exprès, qu'*Ozias & les Anciens lui répondirent* conjointement.

Il eſt bon de remarquer, que la faute qu'ils avoient faite pouvoit paroître d'autant plus grande, que de la conſervation de la ville de Béthulie dépendoit celle de la vie de Jéruſalem, & par conſéquent tout le culte ſacré de la Religion des Juifs, parce qu'il n'étoit permis d'offrir des ſacrifices au Seigneur, qu'en ce lieu-là ſeul où étoit le temple. Et en effet, ſelon le Grec des Septantes, Judith témoigne poſitivement: *Que c'étoit d'eux que dépendoit la vie de leurs freres, & les choſes ſaintes, & le temple. & l'autel, &c.* C'étoit donc un grand affoibliſſement en eux & une fort grande témérité de former cette réſolution de rendre la ville ſi dans cinq jours ils ne recevoient aucun ſecours, puiſque c'étoit expoſer en même-temps toute leur nation, & qu'ils étoient obligés de donner juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, tant pour leurs freres que pour leur ſainte Religion & pour leur temple.

Judith. 8. 21.

Quant au reproche que Judith leur fait, d'avoir *tenté Dieu*, il eſt fondé ſur ce qu'ayant juſqu'alors reçu tant de marques éclatantes de ſa divine

divine protection en différentes occaſions, ils ne pouvoient pas déſeſperer de ſon aſſiſtance qu'en manquant de foi ; & que c'étoit provoquer en quelque façon ſa colere, de prétendre lui marquer préciſément un certain temps pour ce ſecours, comme s'il n'avoit pas dû dépendre de ſa providence & de ſa ſageſſe, de choiſir lui-même le temps auquel il devoit les ſecourir. Telle eſt naturellement l'impatience de l'eſprit des hommes, qui veulent fixer à Dieu les temps & les momens, dont il a particuliérement réſervé la diſpoſition en ſon pouvoir, comme JESUS-CHRIST l'aſſure lui-même dans l'Evangile. Act. 2. 4.

℣. 14. 15. *Mais parce que le Seigneur eſt patient, faiſons pénitence de cette faute même, & implorons ſa miſericorde avec beaucoup de larmes. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes.*

Il ne faut pas, comme dit ſaint Paul, que *nous mépriſions les richeſſes de la bonté de notre Dieu, de ſa patience, & de ſa longue tolerance*, puiſque nous devons ſçavoir *que ſa divine bonté nous invite à la pénitence.* Ainſi, *parce que le Seigneur eſt patient*, il ne faut pas abuſer de ſa patience, mais au contraire la ménager d'une maniere avantageuſe pour notre ſalut, *en concevant un repentir de nos péchés*, & en *implorant ſa miſericorde avec larmes.* Car lorſque *Dieu nous menace*, il ne le fait pas *comme un homme*, qui ne penſe qu'à ſe venger ; & *ſa colere n'eſt pas ſemblable à celle des enfans des hommes*, qui s'abandonnent aveuglement à leur fureur ; mais il uſe de mena- Rom. 2. 4.

ces pour nous inſpirer une crainte ſalutaire, & il ſe met en colere contre nous pour nous porter à prévenir les effets de ſa fureur. Prenons donc garde à n'avoir pas du mépris pour les menaces & pour la colere d'un Dieu, puiſque, comme dit ſaint Paul, *par la dureté & l'impénitence de notre cœur nous amaſſerions des tréſors de colere* ſur notre tête, *pour le* grand *jour de la fureur du Seigneur ;* & qu'alors nous nous trouverions accablés ſous le poids épouvantable de toute la rigueur *de ſes jugemens.*

Toute la ſuite du diſcours que fait Judith aux anciens du peuple, eſt une excellente inſtruction pour tous ceux qui ſont expoſés à quelque grande épreuve de la part de leurs ennemis. C'étoit une femme au cœur de laquelle Dieu avoit parlé dans le ſecret de la ſolitude, & qui ſe trouvoit alors capable de ſoutenir tout un peuple, & les anciens même de ce peuple, que la frayeur d'Holoferne avoit ébranlés. Dieu ſe plaît, dit-il, quelquefois à choiſir ce qu'il y a de plus foible dans le monde, pour confondre ce qui y paroît de plus fort. C'eſt ce que l'on vit alors parmi le peuple d'Iſrael, où les hommes manquant de cœur, & les chefs mêmes ayant perdu l'eſperance, la vertu & le courage d'une femme ſçut triompher de l'audace d'Holoferne, qui s'élevoit avec orgueil contre Dieu.

D. Th. Cavaur. Hilar. Quadri. part. lib. 5 ep. 59.

℣. 21. *Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faiſant ſouvenir que nos peres ont été tentés, &c.*

On peut remarquer ici l'humble ſageſſe de cette femme ſi généreuſe. Quoiqu'elle fût toute remplie d'un ſaint zele pour la gloire du Seigneur, & qu'elle eût déja formé le deſſein d'aller couper la tête au Général des Aſſyriens, quoiqu'elle fût la frayeur & le trouble de tout le peuple qui ſe diſpoſoit à rendre la ville, elle ne veut point ſe produire devant ce peuple, quelque aſſurance qu'elle eût d'ailleurs de le pouvoir affermir par ſes paroles. Elle ſe contente de parler aux chefs pour leur faire voir, qu'*étant les anciens du peuple*, & par conſéquent le cœur, *l'ame*, & la vie de ces peuples dépendant d'eux, il étoit de leur devoir de les ſoutenir dans cette importante conjoncture par l'exemple de leurs peres, qui avoient auſſi été éprouvés par beaucoup d'afflictions. C'eſt donc un très-grand malheur, lorſque ceux qui ſont les chefs s'affoibliſſent; & ils ſe rendent d'autant plus coupables, que la chûte de tous les autres leur eſt alors imputée aux yeux de Dieu: de même que ſi ceux qui ont le commandement dans les armées, perdent courage, eux qui auroient dû encourager les ſoldats par leur exemple, s'il arrive qu'ils ſoient vaincus par les ennemis, ils ſont punis par le Prince comme étant coupables de la perte de l'armée.

L'avis que Judith donnoit à ces chefs, en les obligeant de repréſenter au peuple, que *leurs peres avoient été tentés, afin que l'on éprouvât s'ils ſervoient Dieu véritablement & du fond du cœur*, eſt ſi néceſſaire à tous les Chrétiens, qu'il peut être regardé comme un des moyens les plus puiſſans pour les ſoutenir dans toutes les diffé-

rentes afflictions par lesquelles il plaît à Dieu d'éprouver la sincerité de leur amour. Car comme saint Paul *se glorifioit* autrefois *de ses souffrances, parce qu'elles produisent la patience, & la patience l'épreuve, & l'épreuve l'esperance; & que l'esperance ne trompe point, étant fondée sur la charité;* & qu'avant lui, *Abraham, Isaac, Jacob, & Moïse*, & généralement, comme dit Judith, *tous ceux qui ont plu à Dieu, ont passé par plusieurs afflictions, & lui sont toujours demeurés fideles:* c'est un sujet tout particulier de consolation pour ceux qui souffrent, de jetter les yeux sur ces grands exemples de l'antiquité, qui les assurent, selon qu'il est dit ici, *qu'on devient l'ami de Dieu, étant éprouvé par beaucoup d'afflictions*, & qu'il est même nécessaire *d'être tenté* de la sorte, *afin d'éprouver si l'on sert Dieu véritablement, & du fond du cœur*, & si l'on est en état de le benir, comme Job, dans la perte aussi bien que dans la possession des plus grands biens.

Rom. 5. 3. 4

℣. 30. *Judith leur répondit: Comme vous reconnoissez que ce que j'ai pu vous dire est de Dieu, éprouvez aussi si ce que j'ai résolu de faire vient de lui, & priez-le afin qu'il affermisse le dessein que j'ai.*

C'est-à-dire, comme vous êtes convaincus que ce que je vous ai dit vient de Dieu, vous devez l'être de la même sorte, que ce que j'ai résolu de faire vient de son esprit, & est un effet de sa divine inspiration. Car Judith ne voulant pas s'ouvrir à eux de ce grand dessein, soit par modestie, soit dans la crainte que l'on ne l'en détournât, ou qu'il ne pût demeurer secret, lorsqu'elle leur dit: *Eprouvez si ce que j'ai résolu de faire vient de lui*, elle ne leur demande pas qu'il

jugent d'une choſe qu'elle vouloit leur cacher, ce qui étoit impoſſible ; mais ſeulement elle les prépare à être auſſi convaincus que le deſſein qu'elle avoit, venoit de Dieu, qu'ils l'étoient déja qu'elle leur avoit parlé par l'eſprit de Dieu.

Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que quoiqu'elle eût beaucoup blâmé Ozias & tous les anciens du peuple, d'avoir prétendu limiter le temps auquel Dieu devoit les ſecourir, elle ne laiſſe pas de s'accommoder en quelque façon à leur foibleſſe, en leur diſant de *prier Dieu, afin que, comme ils l'avoient dit, ils regardât favorablement ſon peuple dans cinq jours.* Tout ce qu'elle recommande, eſt que l'on prie Dieu pour elle, ſans ſe mettre en peine de vouloir ſçavoir ce qu'elle alloit faire. Et en cela elle avoit deſſein que toute la gloire de cette grande action fût dûe à Dieu ſeul, les hommes n'y ayant point d'autre part que celle de leurs prieres, & le Seigneur ſe ſervant d'un inſtrument auſſi foible qu'elle étoit pour ſauver ſon peuple. C'étoit donc la main d'une femme ſoutenue par les prieres de tout le peuple, qui devoit produire ce grand miracle. Et c'eſt un ſujet de très-grande conſolation pour nous d'être aſſurés par un tel exemple, que quelque foibleſſe qu'il y ait en nous, nous ſommes capables de renverſer toutes les forces de notre ennemi, ſi nous avons ſoin de nous ſoutenir par une priere continuelle, & par celle de toute l'Egliſe. Car nous devons être durant tout le temps que nous avons à combattre contre le démon figuré par Holoferne, c'eſt-à-dire, durant tout le temps de notre vie, dans la même diſpoſition où étoit Judith, lorſqu'elle diſoit: *Que l'on ne*

faſſe autre choſe que de prier le Seigneur notre Dieu pour moi. Ainſi toute notre force doit être dans la priere, & dans l'union avec les fideles qui prient pour nous.

CHAPITRE IX.

1. APrès qu'ils furent partis, Judith entra dans ſon oratoire; & ſe revêtant d'un cilice, elle mit de la cendre ſur ſa tête; & ſe proſternant devant le Seigneur, elle crioit vers lui, en diſant:

1. QUibus abſcedentibus, Judith ingreſſa eſt oratorium ſuum: & induens ſe cilicio, poſuit cinerem ſuper caput ſuum: & proſternens ſe Domino, clamabat ad Dominum, dicens:

2. Seigneur, Dieu de mon pere Simeon, qui lui avez mis l'épée entre les mains pour ſe venger des étrangers, qui tranſportés d'une paſſion impure avoient violé une vierge, & l'avoient couverte de confuſion en lui faiſant outrage;

2. Dominus Deus patris mei Simeon, qui dediſti illi gladium in defenſionem alienigenarum, qui violatores extiterunt in coinquinatione ſua, & denudaverunt femur virginis in confuſionem:

3. qui avez expoſé leurs femmes en proie, qui avez rendu leurs filles captives, & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos ſerviteurs, qui ont brûlé de zele pour vous;

3. & dediſti mulieres illorum in prædam, & filias illorum in captivitatem; & omnem prædam in diviſionem ſervis tuis, qui zelaverunt zelum tuum: ſubveni quæſo te Domine

...s meus mihi viduæ.

assistez, je vous prie, Seigneur mon Dieu, cette veuve *désolée*.

4. Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti: & hoc factum est quod ipse voluisti.

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes *merveilles*, & qui avez résolu d'exécuter vos différens desseins chacun dans son temps; * & il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

5. Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt, & tua judicia in tua providentia posuisti.

5. Toutes vos voies sont déja préparées, & vous avez établi vos jugemens dans l'ordre de votre providence.

6. Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Ægyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, & in equitatu suo, & in multitudine bellatorum.

6. Jettez les yeux sur le camp des Assyriens, comme vous daignates les jetter sur le camp des Egyptiens, lorsque leurs troupes armées poursuivoient vos serviteurs, se fiant en leurs chariots, leur cavalerie, & la multitude de leurs soldats.

7. Sed aspexisti super castra eorum, & tenebræ fatigaverunt eos.

7. Vous ne fites que jetter un regard sur leur camp, & ils furent enveloppés de ténébres.

8. Tenuit pedes eorum abyssus, & aquæ operuerunt eos.

8. Leurs pieds se trouverent arrêtés au fond de la mer, & ils furent submergés dans les eaux.

9. Sic fiant & isti

9. Seigneur, que ceux-ci

4. *letter.* qui avez renversé les uns après les autres.

périſſent de même, eux qui s'appuyent ſur leur grande multitude, & qui ſe glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs fleches, & dans leurs lances;

Domine qui confidunt in multitudine ſua, & in curribus ſuis, & in contis, & in ſcutis, & in ſagittis ſuis, & in lanceis gloriantur;

10. & qui ne ſçavent pas que c'eſt vous qui êtes notre Dieu, vous qui dès le commencement écraſez les armées; & que votre nom eſt, le Seigneur.

10. & neſciant quia tu ipſe es Deus noſter, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen eſt tibi.

11. Elevez en haut votre bras, comme vous avez fait autrefois; briſez leurs forces par votre force; que votre colere faſſe tomber devant vous ceux qui ſe promettent de violer votre ſanctuaire, de deshonnorer le tabernacle de votre nom, & de renverſer avec leur épée la majeſté de votre autel.*

11. Erige brachium tuum ſicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tua: cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt ſe violare ſancta tua, & polluere tabernaculum nominis tui, & dejicere gladio ſuo cornu altaris tui.

12. Faites, Seigneur, que *la tête* de ce ſuperbe ſoit coupée * de ſa propre épée.

12. Fac, Domine; ut gladio proprio ejus ſuperbia amputetur:

13. Qu'il ſoit pris par ſes propres yeux comme par un piege en me regardant:

13. capiatur laqueo oculorum ſuorum in me, & percutiens eum

*. 11. *lettr.* la corne de votre autel.
*. 12. *lettr.* que ſon orgueil ſoit coupé.

ex labiis caritatis meæ.

& frappez-le par l'agrément des paroles qui ſortiront de ma bouche.

14. Da mihi in animo conſtantiam ut contemnam illum, & virtutem ut evertam illum.

14. Donnez-moi aſſez de conſtance dans le cœur pour le mépriſer, & aſſez de force pour le perdre.

15. Erit enim hoc memoriale nominis tui, cùm manus feminæ dejecerit eum.

15. Ce ſera un monument glorieux pour votre nom, qu'il périſſe par la main d'une femme.

16. Non enim in multitudine eſt virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua eſt, nec ſuperbi ab initio placuerunt tibi; ſed humilium & manſuetorum ſemper tibi placuit deprecatio.

16. Car votre puiſſance, Seigneur, n'eſt point dans la multitude des hommes; vous ne vous plaiſez point dans la force des chevaux; & dès le commencement *du monde* les ſuperbes ne vous ont point plu; mais vous avez toujours agréé les prieres de ceux qui ſont humbles & doux.

17. Deus cœlorum, creator aquarum, & Dominus totius creaturæ, exaudi me miſeram deprecantem, & de tua miſericordia præſumentem.

17. Dieu des cieux, créateur des eaux, Seigneur de toute créature, exaucez-moi, exaucez celle qui a recours à vous dans ſa miſere, & qui préſume de votre miſericorde.

18. Memento, Domine teſtamenti tui, & da verbum in ore meo, & in corde meo conſilium corrobora, ut domus tua in ſanctifica-

18. Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance, mettez vous-même les paroles dans ma bouche, & fortifiez la réſolution de

qu'il vouloit exécuter par ſon miniſtere.

On a vu auparavant : *Qu'elle portoit un cilice ſur ſes reins ;* ce qui fait ici quelque difficulté ſur ce qu'il eſt dit : *Qu'elle ſe revêtit d'un cilice*, comme ſi elle n'en avoit pas eu dèſlors, elle qui en portoit un continuellement ſur ſes reins. Quelques-uns ont expliqué cet endroit par le texte Grec qui porte : *Qu'elle découvrit ſon cilice*, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe dépouilla des habits qui le couvroient, afin de paroître devant Dieu dans cet habit de pénitence, couverte d'un ſac & de cendre, & de fortifier ſa priere par ces marques extérieures de l'anéantiſſement de ſon eſprit & de ſon cœur. Mais il ſemble qu'on pourroit bien dire auſſi, en s'attachant à la lettre de la Vulgate, que Judith, outre le cilice qu'elle portoit ſur ſes reins, ſe couvrit encore toute entiere d'un cilice ou d'un ſac, pour toucher Dieu davantage, & attirer ſa miſericorde, tant ſur elle-même, que ſur tout le peuple d'Iſrael.

℣. 2. &c. *Seigneur Dieu de mon pere Simeon, qui lui avez mis l'épée entre les mains pour ſe venger des étrangers, qui tranſportés d'une paſſion impure, avoient violé une Vierge, &c.*

Nous voyons dans la Geneſe, que l'action par laquelle *Simeon* & *Levi*, deux des enfans de Jacob, maſſacrerent les Sichimites pour ſe venger du violement de Dina leur ſœur, déplut beaucoup à leur pere, qui la condamna comme *un carnage plein d'injuſtice & de fureur.* On peut voir dans les explications que l'on a faites ſur le cinquiéme verſet du quarante-neuviéme chapitre de la Geneſe, ce qu'on y a remarqué avec un ſaint Théologien, afin de concilier ce qu'y dit

Geneſ. 34. 30. *Item.* 49. 5.

Eſtius in hunc loc.

Job, avec ce que dit ici Judith, qui ſemble d'abord y être contraire. Nous répéterons ici néanmoins en peu de mots, que l'action de ces deux freres ſe pouvoit conſiderer, ou ſelon l'excès & les circonſtances criminelles, dont elle fut accompagnée, ou ſelon l'uſage très-juſte que Dieu en fit. Il paroît donc que Judith ne regarde ici que cet uſage plein de juſtice, que Dieu avoit fait d'une action qui étoit horrible dans ſes circonſtances: ce qui lui fait dire, Que *c'eſt Dieu même qui a mis l'épée entre les mains de Simeon ſon pere, pour venger l'outrage fait à une Vierge.* Et elle ne loue dans Simeon que *le zele* qu'il avoit eu *pour la venger de cet outrage*, ſans approuver ce qu'il y avoit de criminel dans les circonſtances.

Ainſi il arrive très-ſouvent que Dieu exécute les deſſeins de ſa juſtice par la main des hommes, lorſqu'ils commettent les actions les plus criminelles, comme on l'a vu dans la mort de JESUS-CHRIST dont l'Ecriture nous dit: Que le Pere l'a livré à la mort pour nous tous, lorſque Judas même par la plus horrible trahiſon qui fut jamais, le livra aux Juifs. Et il arrive très-ſouvent auſſi que l'on eſt ému d'un zele très-juſte en lui-même pour la vengeance de quelque excès; mais qu'on y mêle pluſieurs circonſtances qui le gâtent & le rendent criminel. Or Judith demande ſeulement à Dieu, qu'il la rempliſſe d'un zele auſſi juſte qu'étoit en lui-même celui de Simeon & de Lévi, & qu'il lui donne la force de pouvoir venger ſa gloire contre les blaſphêmes des Aſſyriens, & ſauver ſon peuple de ce péril ſi preſſant où il étoit expoſé.

Rom. 8. 32.

℣. 5. *Toutes vos voies ſont déja préparées, & vous avez établi tous vos jugemens dans l'ordre de votre providence.*

Tout eſt préſent devant Dieu de toute éternité. Et tout ce qu'il doit exécuter dans le temps, *eſt* éternellement *préparé* dans ſa preſcience infinie. Ainſi ces paroles du texte de la Vulgate : *illa poſt illa cogitaſti*, ne nous marquent pas qu'il y ait en Dieu des penſées qui ſoient précédées par d'autres penſées, comme dans les hommes, mais ſeulement, que Dieu exécute les unes dans un temps, & les autres dans un autre ; cette exécution étant extérieure, & étrangere à ſon égard ; mais les idées de toutes les choſes qu'il fait dans le temps, étant les mêmes en lui dans toute l'éternité, ſans qu'il puiſſe jamais arriver aucun changement à l'égard de celui qui eſt immuable.

Ce qu'elle ajoute : *Que Dieu a établi tous ſes jugemens dans l'ordre de ſa providence*, nous marque, que les jugemens que Dieu exerce en ce monde ſont ordonnés & réglés par ſon éternelle providence, qui gouverne toutes choſes dans le monde *avec poids & avec meſure.*

℣. 12. 13. *Faites, Seigneur, que* la tête *de ce ſuperbe ſoit coupée de ſa propre épée : qu'il ſoit pris par ſes propres yeux, comme par un piége en me regardant ; & frappez-le par l'agrément des paroles qui ſortiront de ma bouche.* Sapient. 11. 21.

Les propres paroles du texte, portent, *faites, Seigneur, que ſon orgueil ſoit coupé*, &c. ſans exprimer d'une autre maniere celui de qui cette ſainte femme entendoit parler. Mais il eſt viſible qu'elle parloit d'Holoferne ; & qu'adreſſant

ſa priere à Dieu qui connoiſſoit le fond de ſon cœur, & le deſſein qu'il lui avoit inſpiré lui-même, elle n'avoit pas beſoin de s'en expliquer d'une autre ſorte.

Ce qu'elle ajoute, en demandant à Dieu même : *Que ſes yeux fuſſent un filet où Holoferne ſe trouvât pris*, a beſoin d'être expliqué. Car on eſt ſurpris d'abord, & on a peine à comprendre, comment une femme auſſi chaſte que Judith, peut avoir deſſein de ſervir de piege par ſa beauté à un homme, & s'adreſſe même pour cela à Dieu, en le ſuppliant de ſeconder ce deſſein, ce qu'il fit effectivement, comme il eſt dit dans la ſuite. Saint Ambroiſe nous témoigne, que cette ſainte femme voyant alors des yeux de ſa foi un autre époux que celui qu'elle avoit perdu, ne ſongeoit uniquement qu'à lui plaire : *virum alium videbat, cui placere quærebat ;* & que cet époux étoit le même dont ſaint Jean a dit depuis : *Que celui qui devoit venir après lui étoit avant lui.* C'eſt-à-dire, que nous devons croire, ſelon ce grand Saint, que le deſſein de Judith en cette importante occaſion, étoit plutôt de plaire à Dieu l'époux très-chaſte de ſon ame, que non pas aux hommes, à qui elle avoit juſqu'alors caché ſa beauté avec tant de ſoin. Elle n'avoit donc aucune penſée que de ſuivre l'inſpiration de Dieu : & lorſqu'elle lui demande, *que ſes yeux ſoient un filet où Holoferne ſe trouve pris*, elle prétend ſeulement faire ſervir ſa beauté comme une choſe indifférente en elle-même, au deſſein qu'elle avoit conçu de couper la tête à cet homme impie & ſuperbe, ſans prendre de part à ſon crime. Car, comme l'a fort

Ambr. de vid.

Joan. 1. 27.

bien remarqué un ſçavant Auteur, ce n'étoit pas proprement elle qui devoit être regardée comme la cauſe du crime que pourroit commettre Holoferne, parce que ni la beauté, ni les ornemens magnifiques d'une femme ne ſont point la cauſe eſſentielle de l'amour qui eſt impudique; mais c'eſt la corruption de la nature, & le feu ſecret de la concupiſcence qui eſt dans les hommes. Ainſi Dieu crée tous les jours de très-belles femmes, quoiqu'il connoiſſe l'uſage très-criminel que ces mêmes femmes doivent faire de leur beauté, & les excès où elle doit engager les hommes qui n'ont pas ſa crainte: & cependant il ne peut pas être accuſé ſans blaſphême d'être la cauſe des crimes où les engage la vûe d'une beauté qu'il a créée. Il eſt de même le créateur de toutes les différentes beautés de l'univers: mais il n'eſt pas pour cela l'auteur de l'abus que font la plupart des hommes de tant de beautés deſtinées uniquement à faire paroître l'éclat de ſa gloire. Car, comme il eſt dit dans l'Ecriture: *Dieu ne peut être accuſé de tenter perſonne* pour le porter au péché: *Et chacun eſt tenté par ſa propre concupiſcence qui l'emporte & qui l'attire.*

Eſtius in c. 10. v. 24.

Jacob. 1. 13.

Si donc Judith a reçu de Dieu naturellement une fort grande beauté; & ſi Dieu, comme il eſt dit dans la ſuite, y en ajoute encore une plus grande, il n'eſt arrivé en cela que ce qui arrive tous les jours, lorſque le même Seigneur, qui eſt l'auteur de la nature, imprime ſur le viſage de pluſieurs femmes des traits d'une parfaite beauté. Que ſi elle demande à Dieu qu'Holoferne *ſe trouve pris dans ſes filets*, elle le demande,

non par rapport au crime de cet impie, qui ne devoit être attribué qu'à lui ſeul, mais par rapport au ſalut qu'elle devoit procurer à tout Iſrael. Elle le demande plutôt par un eſprit prophetique qui lui inſpiroit ce qui devoit arriver, que par un mauvais deſſein de le faire tomber dans le crime. C'eſt ainſi que ſaint Ambroiſe & les Interpretes nous donnent lieu de juger de l'intention véritable de Judith, qui non-ſeulement paroît lui avoir été inſpirée de Dieu, mais qui fut même viſiblement ſecondée par lui, lorſqu'il ajouta encore quelque choſe à ſa beauté naturelle. Et la maniere même dont elle demande à Dieu, qu'*il frappe Holoferne par l'agrément des paroles qui ſortiront de ſa bouche*, & qu'il daigne *mettre lui-même ces paroles dans ſa bouche*, fait connoître viſiblement qu'elle regardoit Dieu comme devant être l'auteur principal de ſon action; & qu'elle ne prétendoit y prendre part que comme agiſſant ſous les ordres de ſa conduite.

Mais il eſt bon néanmoins de prévenir un ſcandale qui pourroit naître de ce que nous avons dit. Car s'il eſt vrai, dira quelqu'un, que ni la beauté ni les ornemens ne ſont point la cauſe eſſentielle de l'amour qui eſt impudique, pourquoi donc condamne-t-on avec tant de ſeverité ce qui contribue à faire paroître cette beauté qui eſt l'ouvrage de Dieu? Il eſt aiſé de répondre, qu'encore que ce ne ſoit pas un mal, en ſoi, que la beauté que Dieu a créée paroiſſe devant les hommes; c'en eſt un d'abuſer de cette beauté pour plaire aux hommes d'une maniere criminelle. Judith en expoſant ſa beauté aux

aux yeux d'Holoferne, n'avoit point d'autre deſſein que de délivrer ſon peuple du péril où il étoit expoſé. Et les femmes au contraire voulant plaire aux hommes par la beauté extérieure de leurs corps, travaillent à défigurer l'Image intérieure de Dieu dans leurs ames, par la vaine complaiſance qu'elles ont en elles-mêmes. Judith ne s'eſt parée qu'une fois pour avoir entrée chez Holoferne, à qui elle avoit réſolu de couper la tête; & elle eſt rentrée enſuite dans ſa retraite, autant qu'il étoit en ſon pouvoir. Mais les femmes ſe produiſent tous les jours avec de grands ornemens ſans aucune néceſſité, & contre le commandement de l'Apôtre, qui leur ordonne *de ne point mettre leur ornement à ſe parer au-dehors, mais à parer l'homme inviſible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un eſprit plein de douceur & de paix, qui eſt*, dit-il, *un riche & magnifique ornement aux yeux de Dieu.* Et elles en uſent ainſi contre ce commandement de l'Apôtre, parce qu'elles ſont remplies d'un amour exceſſif d'elles-mêmes, & qu'ayant deſſein ſeulement de plaire au monde, elles ſe mettent fort peu en peine de donner la mort à tant d'ames foibles qui ont été rachetées par le ſang de JESUS-CHRIST. Il ſeroit donc ridicule d'abuſer de cet exemple très-innocent de Judith que Dieu autoriſe d'une maniere ſi viſible, pour ſe confirmer dans un uſage criminel qu'il condamne par la bouche de ſon Apôtre. 1. Pet. 3. 4.

CHAPITRE X.

1. JUdith ayant ceſſé de crier au Seigneur, ſe leva du lieu où elle étoit proſternée contre terre devant le Seigneur.

2. Et ayant appellé ſa ſervante, elle deſcendit dans ſa maiſon, elle ôta ſon cilice, elle quitta ſes habits de veuve,

3. elle ſe lava le corps, ſe l'oignit d'un parfum précieux, friſa ſes cheveux, & ſe mit une coëffure magnifique * ſur la tête, ſe revêtit des habits qu'elle avoit accoutumé de porter au temps de ſa joie, prit une chauſſure très-riche, des braſſelets, des lis *d'or*, des pendans-d'oreilles, des bagues, ſe para enfin de tous ſes ornemens.

4. Dieu même lui ajouta encore un *nouvel* éclat, parce que tout cet ajuſtement n'avoit pour principe aucun mauvais déſir, mais la ver-

1. FActum eſt autem cùm ceſſaſſet clamare ad Dominum, ſurrexit de loco in quo jacuerat proſtrata ad Dominum.

2. Vocavitque abram ſuam, & deſcendens in domum ſuam, abſtulit à ſe cilicium, & exuit ſe veſtimentis viduitatis ſuæ,

3. & lavit corpus ſuum, & unxit ſe myro optimo, & diſcriminavit crinem capitis ſui, & impoſuit mitram ſuper caput ſuum, & induit ſe veſtimentis jucunditatis ſuæ, induitque ſandalia pedibus ſuis, aſſumpſitque dextraliola, & lilia, & inaures, & annulos, & omnibus ornamentis ſuis ornavit ſe.

4. Cui etiam Dominus contulit ſplendorem: quoniam omnis iſta compoſitio non ex libidine, ſed ex virtute pendebat; & ideò Do-

* 3. *lettr.* mitram.

minus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

tu *seule.* Ainſi le Seigneur lui augmenta encore ſa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous avec un luſtre incomparable.

5. Impoſuit itaque abræ ſuæ aſcoperam vini, & vas olei, & polentam, & palathas, & panes, & caſeum, & profecta eſt.

5. Elle donna à ſa ſervante à porter un petit vaiſſeau, où il y avoit du vin, un vaſe d'huile, de la farine, des figues ſeches, du pain, & du fromage, & partit ainſi.

6. Cùmque veniſſent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam & preſbyteros civitatis.

6. Etant arrivé avec ſa ſervante à la porte de la ville, elle trouva Ozias & les anciens de la ville qui l'attendoient.

7. Qui cùm vidiſſent eam, ſtupentes mirati ſunt nimis pulchritudinem ejus.

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant, & ils ne pouvoient aſſez admirer ſon *extraordinaire* beauté.

8. Nihil tamen interrogantes eam, dimiſerunt tranſire, dicentes: Deus patrum noſtrorum det tibi gratiam, & omne conſilium cui cordis ſua virtute corroboret, ut glorietur ſuper te Jeruſalem: & ſit nomen tuum in numero ſanctorum & juſtorum.

8. Ils ne lui firent néanmoins aucune demande, mais ils la laiſſerent paſſer en lui diſant: Que le Dieu de nos peres vous donne ſa grace, & qu'il affermiſſe par ſa force toutes les réſolutions de votre cœur, afin que Jeruſalem ſe glorifie en vous, & que votre nom

ſoit au nombre des ſaints & des juſtes.

9. Et ceux qui étoient préſens répondirent tous d'une voix : Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit il.

9. Et dixerunt hi qui illic erant omnes unâ voce : Fiat, fiat.

10. Cependant Judith priant Dieu paſſa les portes, elle & ſa ſervante

10. Judith verò orans Dominum, tranſivit per portas ipſa & abra ejus.

11. Comme elle deſcendoit de la montagne vers le point du jour, les gardes avancées * des Aſſyriens la rencontrerent, & la prirent en lui diſant : D'où venez-vous, & où allez-vous ?

11. Factum eſt autem, cùm deſcenderet montem, circum ortum diei, occurrerunt ei exploratores Aſſyriorum, & tenuerunt eam, dicentes : Unde venis? aut quò vadis ?

12. Elle leur répondit : Je ſuis une des filles des Hebreux : je m'en ſuis enfuie d'avec eux ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville, parce qu'ils vous ont mépriſés, & qu'ils n'ont pas voulu ſe rendre à vous volontairement, afin que vous leur fiſſiez miſéricorde.

12. Quæ reſpondit : Filia ſum Hebræorum, ideo ego fugi à facie eorum, quoniam futurum agnovi, quòd dentur vobis in deprædationem, pro eo quòd contemnentes vos, noluerunt ultrò tradere ſeipſos : ut invenerint miſericordiam in conſpectu veſtro.

13. C'eſt pourquoi j'ai dit en moi-même : Je m'en irai trouver le prince * Ho-

13. Hac de cauſa cogitavi mecum, dicens, Vadam ad faciem prin-

*. 11. C'eſt le ſens du Grec. *Lettr.* les coureurs.
*. 13. *autr.* Général.

cipis Holofernis, ut indicem illi secreta illorum, & ostendam illi quo aditu possit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

loferne pour lui découvrir leurs secrets, & pour lui donner un moyen de les prendre sans perdre un seul homme de son armée.

14. Et cùm audissent viri illi verba ejus, considerabant faciem ejus, & erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.

14. Ces soldats ayant entendu ces paroles consideroient son visage; & leurs yeux étoient tout surpris tant qu'ils admiroient sa rare beauté.

15. Et dixerunt ad eam: Conservasti animam tuam, eò quòd tale reperisti consilium, ut descenderes ad Dominum nostrum.

15. Et ils lui dirent: Vous avez sauvé votre vie * en prenant cette résolution de venir trouver notre prince.

16. Hoc autem scias, quoniam cùm steteris in conspectu ejus, benè tibi faciet, & eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holofernis, annuntiantes eam.

16. Et vous devez vous assurer que lorsque vous paroîtrez devant lui, il vous traitera parfaitement bien, & que vous lui gagnerez le cœur. * Ils la menerent donc à la tente d'Holoferne, & lui firent sçavoir qu'elle étoit là.

17. Cùmque intrasset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holofernes,

17. Elle entra ensuite, & ayant paru devant Holoferne, il fut aussi-tôt pris par les yeux.

18. Dixeruntque ad eum satellites ejus,

18. Ses Officiers lui dirent: Qui pourroit mépri-

*. 15 *letr.* ame.

*. 16. *letr.* vous serez très-agréable à son cœur.

ſer le peuple des Hebreux, qui ont des femmes ſi belles; ne méritent-elles pas bien que pour les avoir nous leur faſſions la guerre?

Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent: ut non pro his meritò pugnare contra eos debeamus?

19. Et Judith voyant Holoferne aſſis ſous ſon pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes & de pierres précieuſes,

19. Videns itaque Judith Holofernem ſedentem in conopeo, quod erat ex purpura, & auro, & ſmaragdo, & lapidibus pretioſis intextum,

20. après avoir jetté les yeux ſur ſon viſage, elle ſe proſterna en terre & l'adora; & les gens d'Holoferne la releverent par le commandement de leur maître.

20. & cùm in faciem ejus intendiſſet, adoravit eum, proſternens ſe ſuper terram; & elevaverunt eam ſervi Holofernis, jubente domino ſuo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. *Dieu même lui ajouta encore un* nouvel *éclat, parce que tout cet ajuſtement avoit pour principe, non aucun mauvais déſir, mais la vertu* ſeule. *Ainſi le Seigneur lui augmenta encore ſa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous dans une beauté incomparable.*

Il appartenoit à une veuve, que la pénitence, comme parle ſaint Ambroiſe, & les jeûnes continuels avoient engraiſſée & fortifiée divinement, & qui avoit renoncé à tous les plaiſirs du ſiecle, d'uſer de cet artifice, & d'avoir recours à ces ornemens dont elle s'étoit parée du vivant

Ambroſ. De viduis.

de ſon mari, dans la penſée qu'elle avoit de plaire, non à un homme, mais à Dieu en délivrant ſa patrie. Elle reprend, dit ce Pere, les habits de ſon mariage, comme étant les monumens de ſa chaſteté conjugale, & par conſéquent les armes dont elle pouvoit juſtement ſe revêtir pour combattre celui qu'elle vouloit vaincre. *Et benè conjugales pugnatura reſumpſit ornatus, quia monumenta conjugii, arma caſtitatis. Neque enim vidua aliis aut placere poſſet, aut vincere.*

Il ſuffiſoit à Judith que ſa beauté arrêtat les yeux d'Holoferne, & déſarmat ſa fureur, pour lui donner le loiſir d'exécuter ce qu'elle avoit réſolu. Et elle pouvoit bien même, ſelon la penſée de pluſieurs Interpretes, ſuppoſer que l'affection que ce Général concevroit pour elle ſeroit légitime, c'eſt-à dire, qu'il tendroit à l'épouſer. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'elle mettoit toute ſa force, non en ſa beauté, mais en l'aſſiſtance du Seigneur, *qu'elle prioit*, comme il eſt marqué enſuite, en ſortant de Béthulie. Car c'étoit à lui, comme le dit ſaint Ambroiſe, qu'elle déſiroit de plaire, & non aux hommes. Et l'on voit auſſi que Dieu même contribue à ſon deſſein, en augmentant ſa beauté; ce qui fait connoître encore plus qu'elle n'agiſſoit en tout ceci que par ſon eſprit. *Tirin. Menochi.*

℣. 12. *Elle leur répondit : Je ſuis fille des Hébreux : je me ſuis enfuie d'avec eux, ayant reconnu qu'ils doivent vous être livrés pour être pillés, à cauſe que vous ayant mépriſés, ils n'ont pas voulu ſe rendre volontairement à vous, pour trouver miſericorde devant vos yeux.* ℣. 10. *Serarius & Tirin. in hunc locum.*

C'eſt une queſtion agitée depuis long-temps,

de ſçavoir ſi Judith dans ces paroles & dans toutes les ſuivantes n'a point menti & n'a point péché. Pluſieurs ſoutiennent qu'il n'y a point eu de menſonge dans ce qu'elle a dit : & ils ſe fondent, non ſeulement ſur ce qui eſt dit au quatriéme verſet ; *que ce qu'elle fit alors en s'ajuſtant, avoit pour principe la vertu* ; d'où ils inferent que c'étoit Dieu même qui la conduiſoit en toutes choſes, mais encore ſur ce qu'elle déclara depuis en préſence de tout le peuple ; *Que le Seigneur l'avoit fait revenir ſans aucune tache de péché*, & ſur ce qu'elle aſſura en parlant à Holoferne ; Que *tout ce* qu'elle lui déclaroit *lui avoit été révelé par la providence de Dieu.* Sur ce principe ils expliquent toutes ſes paroles d'une maniere qui en exclut tout menſonge : comme ils diſent par exemple, que ce qu'elle témoigna avoir reconnu que *les Hébreux devoient être donnés au pillage aux Aſſyriens*, *&c.* ſe devoit entendre ſelon les voies ordinaires & naturelles : ſi Dieu n'y mettoit la main par quelque ſecours extraordinaire : de même que le Prophete prédit de la part de Dieu ; que Ninive ſeroit détruite dans un certain temps, ce qui cependant n'arriva pas, parce qu'elle fit pénitence.

Cap. 13. 20.

Cap. 11. 16.

Ulam. Iomm. Arel Sa. Abulenſ. &c.

D'autres ne croyent pas que l'on puiſſe abſolument excuſer de menſonge toutes les paroles de Judith, dont quelques-unes paroiſſent d'abord ſi contraires à la vérité, qu'il leur ſemble très-difficile de les juſtifier. Et ils diſent en même-temps que c'étoient des menſonges officieux, qui ne tendoient qu'à ſauver tout le pays, & qu'il n'eſt pas défendu d'uſer de ſtratagême avec l'ennemi. Mais ſaint Auguſtin fait voir dans le

Aug. de mendac. ad Conſent.

livre qu'il a composé exprès sur cette matiere, & en d'autres lieux, que nul mensonge n'est jamais permis, non pas même pour sauver l'honneur ou la vie à quelqu'un. C'est pourquoi d'autres n'admettant point de mensonge dans tout ce qu'a dit Judith, témoignent que ces paroles étoient prophétiques & figurées, & qu'elle entendoit parler de la ruine entiere du peuple Juif, qui devoit un jour arriver.

Saint Augustin semble aussi autoriser ces expressions de Judith, lorsqu'il témoigne en général, que les exemples de mensonges que l'on produit de l'ancien Testament, se peuvent entendre en un sens figuré & prophétique, auquel ils se doivent rapporter, & que ce qui est une prophétie ou une figure, n'est point un mensonge. *ibid. c. 5.*

Estius a cru cependant que les paroles de Judith sont des paroles historiques, & non prophétiques; & qu'elle parloit de l'état présent où se trouvoient les Hebreux, & non de celui où ils devoient être un jour. C'est pourquoi il ne sçauroit s'empêcher de reconnoître qu'elle a menti. Et ces mensonges, quoiqu'ils tendissent à procurer un si grand bien, ne pouvoient être excusés absolument de péché, selon les principes de saint Augustin. Car encore que l'œuvre à laquelle Dieu la destinoit fût vraiment de lui, & qu'il l'a remplît visiblement de sa force pour l'accomplir, il est assez difficile à l'homme de ne pas mêler de l'humain dans les choses mêmes les plus divines. Nous n'oserions néanmoins regarder le sentiment de ce sçavant homme comme devant être préferé absolument à l'opinion *Estius in hunc loc.*

que c'étoit pour ſacrifier au Seigneur, quoique, ſelon le deſſein principal de Dieu & de ce Prophete, ce fut pour ſacrer David. Car il ſuffiſoit que ce que Samuel & Judith diſoient fût véritable, pour être excuſés tous deux de menſonge : & Dieu qui eſt lui-même la vérité eſſentielle, ne pouvoit pas inſpirer à ſon Prophete un moyen qui auroit bleſſé la vérité, lui qui pouvoit en trouver une infinité d'autres pour empêcher la mauvaiſe volonté du Roi Saül.

℣. 19. 20. *Et Judith voyant Holoferne aſſis ſous ſon pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes & de pierres précieuſes.....ſe proſterna en terre, & l'adora, &c.*

L'éclat de toute cette magnificence qui environnoit Holoferne, put bien frapper d'abord l'eſprit de Judith. Et Dieu peut-être permit que cette eſpèce de frayeur dont elle ſe ſentit ſaiſie dans cet inſtant à la vûe de ce Général, la fit tomber à ſes pieds pour *l'adorer*, c'eſt-à-dire, pour lui rendre les reſpects qu'on avoit accoutumé de rendre aux grands Princes, dont la puiſſance eſt une image de celle de Dieu ; afin qu'Holoferne étant plus touché par la vûe de celle qui ſe proſternoit ainſi devant lui, ſe portât plus facilement à l'écouter, & à tomber dans le piége qu'elle lui tendoit. Car il eſt bon de regarder ces ſortes d'événemens d'une autre maniere que ceux où les hommes ſeuls ont part. Dieu avoit livré Holoferne entre les mains de Judith, & il avoit réſolu de punir l'impiété de cet orgueilleux, en ſe ſervant ſeulement du bras d'une femme. Il lui envoie cette femme pour ce ſujet, & la puiſſance de ce chef étonnant Judith, & la

beauté de Judith ſurprenant Holoferne, Dieu ſe prépare de cette ſorte inſenſiblement les voies pour procurer la délivrance de ſon peuple, en laiſſant agir la nature de deux côtés, & tirant ſa gloire de l'un & de l'autre, puiſqu'il étoit très avantageux que la frayeur de Judith lui fit ſentir ſa foibleſſe, & l'obligeât de recourir au Seigneur; & que ſa beauté devoit être auſſi comme un frein à la fureur d'Holoferne & de toute ſon armée, afin qu'on ſe pût moins défier du deſſein pour lequel elle venoit.

CHAPITRE XI.

1. ALors Holoferne lui dit: Ayez bon courage, banniſſez de votre cœur toute crainte, parce que je n'ai jamais fait de mal à qui que ce ſoit qui ait voulu ſervir le roi Nabuchodonoſor.

1. TUnc Holofernes dixit ei: Æquo animo eſto, & noli pavere in corde tuo: quoniam ego nunquam nocui viro, qui voluit ſervire Nabuchodonoſor regi.

2. Que ſi votre peuple ne m'avoit point mépriſé, je n'aurois point tourné mes armes contre lui. *

2. Populus autem tuus, ſic non contempſiſſet me, non levaſſem lanceam meam ſuper eum.

3. Mais dites moi, d'où vient que vous les avez quittés, & que vous vous êtes réſolue de venir vers nous.

3. Nunc autem dic mihi, qua ex cauſa receſſiſti ab illis, & placuit tibi ut venires ad nos?

* 2. *letr.* je n'aurois point levé ma lance contre lui.

4. Et dixit illi Judith: Sume verba ancillæ tuæ, quoniam si secutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.

4. Judith lui répondit: Recevez en bonne part les conseils de votre servante; parce que si vous suivez les avis que votre servante a à vous donner, Dieu achevera d'accomplir à votre égard ce qu'il a résolu.

5. Vivit enim Nabuchodonosor rex terræ, & vivit virtus ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animarum errantium: quoniam non solùm homines serviunt illi per te, sed & bestiæ agri obtemperant illi.

5. Vive Nabuchodonosor roi de la terre, & sa puissance, qui est en vous pour châtier toutes les ames qui se sont égarées: car non-seulement vous lui asserviſſez les hommes, mais les bêtes mêmes des champs lui sont assujetties.

6. Nuntiatur enim animi tui industria universis gentibus, & indicatum est omni seculo, quoniam tu solus bonus & potens es in omni regno ejus, & disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.

6. La sageſſe de votre esprit s'est rendue celebre dans toutes les nations; tout le monde publie que vous êtes le seul dont la puissance & la capacité éclate dans tout son royaume, & on ne parle dans tous les pays que de votre habileté dans la guerre. *

7. Nec hoc latet quod locutus est Achior, nec illud ignoratur quod ei jusseris evenire.

7. On sçait aussi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle maniere vous avez voulu qu'il fût traité.

8. Constat enim, Deum nostrum sic pec-

8. Car il est certain que notre Dieu est tellemen *t ir*

*. 6. *grec.* in re militari admirandus.

rité par les péchés de ſon peuple, qu'il lui a fait dire par ſes Prophetes qu'il le livreroit à ſes ennemis à cauſe de ſes offenſes.

catis offenſum, ut mandaverit per prophetas ſuos ad populum quòd tradat eum pro peccatis ſuis.

9. Et parce que les Iſraelites ſçavent qu'ils ont offenſé leur Dieu, la terreur de vos armes les a ſaiſis.

9. Et quoniam ſciunt ſe offendiſſe Deum ſuum filii Iſrael, tremor tuus ſuper ipſos eſt.

10. Ils ſont de plus déſolés par la famine, & la ſoif dont ils ſont brûlés, les fait déja paroître comme morts.

10. Inſuper etiam fames invaſit eos, & ab ariditate aquæ jam inter mortuos computantur.

11. Ils ont même réſolu entre eux de tuer leurs beſtiaux pour boire leur ſang :

11. Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora ſua, & bibant ſanguinem eorum :

12. & ayant du froment, du vin, & de l'huile qui ſont conſacrés au Seigneur leur Dieu, & auſquels Dieu leur a défendu de toucher, ils ſont réſolus de les employer à leur uſage, & ils veulent conſumer des choſes auſquelles il ne leur eſt pas même permis de porter la main : puis donc qu'ils ſe conduiſent de cette ſorte, il eſt certain qu'ils périront.

12. & ſancta Domini Dei ſui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino & oleo, hæc cogitaverunt impendere, & volunt conſumere quæ nec manibus deberent contingere : ergo quoniam hæc faciunt, certum eſt quòd in perditionem dabuntur.

13. Ce que votre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux ; & le Seigneur m'a envoyé vous découvrir toutes ces choſes.

13. Quod ego ancilla tua cognoſcens, fugi ab illis, & miſit me Dominus hæc ipſa nuntiare tibi.

14. Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te: & exiet ancilla tua, & orabo Deum,

14. Car votre ſervante adore *toujours* ſon Dieu, même à préſent qu'elle eſt avec vous, & je ſortirai, & je prierai le Seigneur,

15. & dicet mihi quando eis reddat peccatum ſuum, & veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jeruſalem, & habebis omnem populum Iſrael, ſicut oves, quibus non eſt paſtor, & non latrabit vel unus canis contra te:

15. & il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur eſt dû pour leurs péchés; & je viendrai vous le dire. Je vous menerai alors au milieu de Jeruſalem, & tout le peuple d'Iſrael ſera devant vous comme des brebis qui ſont ſans paſteur, & il ne ſe trouvera pas ſeulement un chien qui aboie contre vous:

16. quoniam hæc mihi dicta ſunt per providentiam Dei,

16. parce que tout ceci m'a été révelé par la providence de Dieu,

17. & quoniam iratus eſt illis Deus, hæc ipſa miſſa ſum nuntiare tibi.

17. lequel étant en colere contre eux, m'a envoyée vers vous pour vous annoncer ces choſes.

18. Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne, & coram pueris ejus, & mirabantur ſapientiam ejus: & dicebant alter ad alterum:

18. Tout ce diſcours plut extrêmement à Holoferne & à tous ſes gens, ils admiroient la ſageſſe de Judith, & ils ſe diſoient l'un à l'autre:

19. Non eſt talis mulier ſuper terram in aſpectu, in pulchritudine, & in ſenſu verborum,

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme ſemblable à celle-ci, ſoit pour l'air & la beauté du vi-

ſans effet, c'eſt-à-dire, le deſſein de Dieu touchant la délivrance de ſon peuple. Comme toutes ces paroles de Judith pouvoient enfermer deux ſens, ceux qui veulent la juſtifier de menſonge, diſent qu'il ſuffit que l'un des deux ſoit véritable; qui étoit celui qu'elle enviſageoit; quoiqu'Holoferne & ſes Officiers les entendiſſent ſelon l'autre ſens. Car ils avoient mérité par leur orgueil & par leurs blaſphêmes d'être aveuglés, & d'interpreter à leur avantage tout ce qui étoit contre eux.

℣. 5. *Vive Nabuchodonoſor roi de la terre, & vive ſa puiſſance qui eſt en vous pour châtier toutes les ames qui ſe ſont égarées, car non-ſeulement les hommes lui ſont aſſervis par vous, mais vous lui aſſujettiſſez même les bêtes des champs.*

C'étoit là une maniere de ſerment très-uſitée parmi les Hebreux; comme lorſqu'Elie voulant quitter Eliſée, ce dernier lui dir: *vive le Seigneur: & vive votre ame, je ne vous quitterai point.* Joſeph auſſi parlant à ſes freres, uſa du même ſerment, & leur jura *par la vie de Pharaon.* Ce n'étoit pas qu'Eliſée, ni que Joſeph, ni que Judith en jurant par la vie de ce ſaint Prophete ou de ces Princes profanes, les regardaſſent comme des divinités; mais c'eſt que la perſonne des Prophetes & des Rois étant ſacrée, & repréſentant la puiſſance & la majeſté de Dieu dont ils étoient les miniſtres, lorſqu'on juroit par leur vie, on employoit une choſe inviolable pour atteſter la vérité de ce qu'on diſoit. Et le ſerment que faiſoit Judith étoit véritable, puiſque *la puiſſance de Nabuchodonoſor*, ou pour mieux dire celle de Dieu même, *étoit* véritablement *dans Holoferne;*

4. Reg. 2. 4. Geneſ. 42. 15. 16.

pour châtier les ames qui étoient dans l'égarement; les plus cruels mêmes de tous les tyrans ſervant à Dieu de miniſtres pour punir, ou pour corriger ſalutairement ceux qui *ſont ſortis de ſa voie*, par leurs crimes.

Il étoit très-vrai auſſi, qu'Holoferne avoit aſſujetti à Nabuchodonoſor beaucoup de peuples qui s'étoient ſoumis volontairement à ſon empire. Et ce qu'elle ajoute : *que les bêtes mêmes lui obéiſſoient*, eſt pour marquer davantage le parfait aſſujettiſſement des Provinces. Car c'eſt comme ſi elle avoit dit ; que non-ſeulement les créatures raiſonnables avoient reſpecté ſa grande puiſſance, mais que celles mêmes qui étoient privées de toute raiſon lui obéiſſoient comme à leur maître. Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût très-vrai, pourvu que l'on reconnût en même-temps, comme Judith le ſçavoit très-bien, que cette puiſſance lui étoit venue de Dieu.

℣. 6. *La ſageſſe de votre eſprit eſt publiée dans toutes les nations. C'eſt une choſe répandue partout, que vous êtes le ſeul dont la bonté & la puiſſance éclatent dans tout ſon royaume ; & votre diſcipline* militaire *eſt louée dans tous les pays.*

Il faut remarquer que Judith, en louant ainſi Holoferne, déclare plutôt les louanges que les autres lui donnoient, qu'elle ne le loue elle-même. Car il y avoit, ſelon la réflexion d'un Interprête, un grand nombre de flatteurs qui ne manquoient pas de relever extrêmement le mérite de ce Général ; & ceux mêmes qui ſe ſoumettoient à lui, étoient les premiers ſans doute à le flatter ſur toutes ces excellentes qualités qu'elle marque ici ; c'eſt-à-dire, que la *prudence*

Menoch. in hunc locum.

de ſa conduite, & *ſa bonté*, & *ſa puiſſance*, & *ſa diſcipline* militaire étoient publiées de toutes parts. Ainſi Judith ne mentoit point en cela, puiſqu'elle ne faiſoit autre choſe que de rapporter ce que les autres diſoient d'Holoferne ; & que d'ailleurs par cette bonté on peut bien entendre, ſelon quelques-uns, un naturel généreux & bienfaiſant, dont les grands hommes du paganiſme ſe piquoient ſouvent.

℣. 8. *Car il eſt certain que notre Dieu eſt tellement irrité par les péchés de ſon peuple, qu'il lui a fait dire par ſes Prophetes, qu'il le livreroit à ſes ennemis à cauſe de ſes offenſes.*

On a vû auparavant, que Judith, lorſqu'elle exhorta les anciens du peuple à s'abandonner entierement à la miſericorde de Dieu, leur dit poſitivement, qu'ils la devoient eſperer d'autant plus, *qu'ils ne s'étoient point laiſſé aller à l'impiété de leurs peres, qui avoient quitté leur Dieu & adoré des Dieux étrangers.* Et nous voyons cependant qu'elle dit ici ; *que Dieu irrité par les péchés de ſon peuple, lui avoit fait déclarer par ſes Prophetes, qu'il le livreroit à ſes ennemis à cauſe de ſes offenſes.* Sur quoi un Auteur remarque fort bien, qu'elle peut entendre ici le peuple de Dieu en général, qui l'avoit effectivement offenſé, & à qui il avoit fait dire par ſes Prophetes, *qu'il le livreroit entre les mains de ſes ennemis*, comme il étoit arrivé déja à l'égard des dix tribus, & qu'il devoit arriver encore un jour à l'égard des deux qui étoient reſtées, & qui compoſoient le royaume de Juda. Ainſi, quoique Dieu eût préſervé juſqu'alors de l'idolatrie les habitans de cette ville particuliere où étoit Judith, comme les prédictions des Pro- c. 8. v. 18.

phetes regardoient en général tous les enfans d'Iſrael, qui devoient être enlevés & livrés à leurs ennemis, elle a pu dire très véritablement ce qu'elle a dit du peuple de Dieu; puiſque Béthulie ne devoit pas être ſéparée de toutes les autres villes; & que, ſoit qu'elle ſe ſoit conſervée dans la piété juſqu'à la fin, ou qu'elle l'ait enfin abandonnée comme les autres, il eſt certain qu'elle fut compriſe dans la captivité générale du peuple de Dieu.

℣. 12. 13. *Parce donc qu'ils font ces choſes, il eſt certain qu'ils périront. Ce que votre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux. Et le Seigneur m'a envoyé vous découvrir tout ceci.*

Cornel. à Lapid in hunc loc. C'eſt ici l'un des endroits les plus difficiles à expliquer, & à excuſer de menſonge. On peut dire néanmoins, que ſi l'on regarde l'extrémité où la ſoif & la faim avoit réduit les habitans de Béthulie, ils devoient néceſſairement périr ſelon le cours ordinaire, ſi Judith n'étoit ſortie de la ville pour venir leur procurer un ſecours auſſi miraculeux que celui dont nous parlerons bientôt; & ſi *le Seigneur*, comme elle dit, ne *l'avoit* exprès *envoyée pour déclarer cela* à Holoferne, c'eſt-à-dire, pour s'acquerir par ce moyen de la créance auprès de lui, & s'en ſervir dans la ſuite pour délivrer ſa patrie.

Nous pouvons encore fort bien entendre ces choſes prophetiquement & figurément, & les expliquer, comme nous venons de faire, de la ruine qui devoit un jour envelopper toute la nation par la captivité générale de tout le reſte des Juifs. Car nous avons vû auparavant, que c'eſt la maniere dont ſaint Auguſtin a cru que l'on de-

Aug. de mendac. ad Conſent. c. 5.

voit expliquer les paroles de ces anciens, qui étoient remplis du Saint-Esprit, pour les justifier de mensonge; *credendum est illos homines omnia propheticè gessisse atque dixisse. Quidquid autem figuratè fit aut dicitur, non est mendacium.*

℣. 15. *Et il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur est dû pour leurs péchés, & je viendrai vous le dire. Alors je vous menerai au milieu de Jerusalem: & tout le peuple sera devant vous comme des brebis qui sont sans pasteur, sans qu'il se trouve un seul chien qui aboie contre vous.*

Ceci, selon un Auteur, se peut expliquer encore en deux différentes manieres. La premiere est que Judith témoignoit à Holoferne, *qu'elle prieroit le Seigneur son Dieu* pour connoître sa volonté; & que lorsqu'il lui déclareroit le moment auquel il voudroit punir son peuple, comme toutes choses, à en juger humainement, s'y disposoient, elle le lui diroit; & qu'en ce cas, si Dieu l'ordonnoit ainsi, elle le mettroit en paisible possession de Jetusalem, nul ne pouvant résister à sa volonté, & tous étant obligés de s'y soumettre; ce qu'elle pouvoit dire néanmoins ironiquement, s'assurant bien que la chose n'arriveroit pas de cette sorte. *Cornel. in hunc locum.*

L'autre maniere d'expliquer ceci, est que Judith continuoit à parler avec Holoferne en des tetmes ambigus, que ce Général prenoit à son avantage, & qu'elle-même entendoit en un autre sens. Ainsi lorsqu'elle disoit, *qu'elle prieroit Dieu afin qu'il lui fit connoître le temps destiné pour punir son peuple*; c'est de même que si elle lui eût dit: je prierai Dieu, & il me découvrira quand il aura résolu de rendre à son peuple ce qui lui est *Id. ib. & Menoch. & Tirin.*

dû pour ſes péchés. Mais lorſqu'il aura daigné me faire connoître que ce n'eſt pas encore le temps de punir ſon peuple, mais d'humilier au contraire ſes ennemis, je viendrai vous en donner un avis certain par la maniere dont j'en dois uſer avec vous en vous coupant moi-même la tête; & alors je vous menerai, non pas victorieux & triomphant, comme vous vous en flattez préſentement, mais vaincu & deshonoré au milieu de Jeruſalem, puiſque j'envoirai comme en triomphe votre tête en cette ville; que les Juifs fondant en foule ſur votre armée, & la pourſuivant ſans aucun ordre, ſeront en quelque façon comme *des brebis ſans paſteur*; & qu'il *ne ſe trouvera pas un ſeul chien qui aboie contre vous*, parce qu'étant mort, nul n'aura aucune appréhenſion de votre fureur.

Ce qu'elle ajoute : *que tout cela lui avoit été révélé par la providence de Dieu, lequel étant en colere contre eux, l'avoit envoyée vers lui pour lui annoncer ces choſes*, s'explique encore par les mêmes Interpretes, qui juſtifient de menſonge cette ſainte femme, en ce qu'ils diſent, que c'étoit Dieu véritablement qui la faiſoit parler de la ſorte, & qui l'avoit envoyée pour faire tomber Holoferne dans le piege que ſon orgueil avoit mérité. La *colere* où elle témoigne *que Dieu étoit contre* les Juifs, ou regardoit en particulier les habitans de Béthulie, qui avoient voulu *le tenter*, en lui preſcrivant un temps pour les ſecourir, à faute de quoi ils vouloient ſe rendre, ou tous les enfans d'Iſrael en général, dont la mauvaiſe conduite devoit en effet obliger Dieu dans la ſuite de les livrer à leurs ennemis, comme il

arriva dans le temps de la captivité générale.

Nous ne prétendons pas néanmoins avancer comme une choſe certaine le ſentiment des Auteurs qui ont ainſi expliqué toutes les paroles de Judith, en la juſtifiant abſolument de menſonge. Il eſt vrai qu'il ſeroit à ſouhaiter que tous s'accordaſſent également à les entendre de cette ſorte, puiſqu'il paroît très-fâcheux d'admettre un menſonge continuel dans une femme ſi ſainte, & conduite viſiblement par l'eſprit de Dieu dans ce grand deſſein. Et l'on peut dire que ceux-là ſans doute travaillent plus ſolidement pour l'amour de la vérité, qui déſirent de trouver un ſens prophetique, ou figuré, ou naturel, qui ſoit véritable, que les autres qui reconnoiſſent qu'elle a menti, mais qui excuſent ſes menſonges à cauſe des grands avantages qui devoient en revenir à tous les Iſraelites. Car puiſque, ſelon les principes de ſaint Auguſtin réverés de toute l'Egliſe, nul menſonge n'eſt jamais permis pour quelque raiſon que ce puiſſe être, il ſemble qu'il eſt d'une dangereuſe conſéquence de reconnoître qu'une femme d'une vertu éminente, que Dieu avoit deſtinée pour ſauver ſon peuple, dont il conduiſoit toutes les démarches, & qui s'étoit préparée à cette grande action par beaucoup de jeûnes & de prieres, ait exécuté l'œuvre de Dieu par un menſonge perpetuel. Peu de perſonnes ajouteroient foi aux maximes de ſaint Auguſtin, qui ſont celles de l'Ecriture, où le menſonge eſt condamné partout avec tant de ſévérité; & il ſeroit bien à craindre qu'on ne fit plus guere de ſcrupule de tomber dans ces menſonges officieux, ſi l'on

étoit persuadé que des personnes si louées dans les livres saints eussent fondé leurs plus grandes actions sur ces sortes de mensonges.

CHAPITRE XII.

1. ALors il commanda qu'on la fit entrer au lieu où étoient ses trésors, & qu'elle y demeurât, & il ordonna ce qu'on lui donneroit de sa table.

1. TUnc jussit eam introire ubi repositi erant thesauri ejus, & jussit illic manere eam, & constituit quid daretur illi de convivio suo.

2. Judith lui répondit: je ne pourrai pas manger maintenant des choses que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation *de Dieu* * sur moi, mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.

2. Cui respondit Judith, & dixit: Nunc non potero manducare ex his quæ mihi præcipis tribui, ne veniat super me offensio: ex his autem quæ mihi detuli, manducabo.

3. Holoferne lui repartit: si ce que vous avez apporté avec vous vient à vous manquer, que pourrons-nous vous faire?

3. Cui Holofernes ait: Si defecerint tibi ista quæ tecum detulisti, quid faciemus tibi?

4. Judith lui répliqua: je jure par votre salut, mon Seigneur, qu'avant que votre servante ait consumé tout ce qu'elle a apporté,

4. Et dixit Judith: Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec faciat Deus in manu mea hæc

* *Grec.* Ne quod fiat scandalum.

quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum, quod præceperat.

Dieu fera par ma main ce que j'ai pensé. Ensuite ses serviteurs la firent entrer dans la tente où il leur avoit donné ordre de la mener.

5. Et petiit dum introiret, ut daretur ei copia nocte & ante lucem egrediendi foras ad orationem, & deprecandi Dominum.

5. Elle demanda en y entrant qu'on lui permît de sortir la nuit & avant le jour pour aller faire sa priere, & invoquer le Seigneur.

6. Et præcepit cubiculariis suis, ut sicut placeret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum suum per triduum :

6. Et Holoferne commanda aux Huissiers de sa chambre de la laisser entrer & sortir selon qu'elle le voudroit durant trois jours pour adorer son Dieu.

7. & exibat noctibus in vallem Bethuliæ, & baptizabat se in fonte aquæ :

7. Elle sortoit donc durant les nuits dans la vallée de Béthulie, & elle se lavoit dans une fontaine.

8. Et ut ascendebat, orabat Dominum Deum Israel, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.

8. Et en remontant elle prioit le Seigneur le Dieu d'Israel, afin qu'il la conduisît dans le dessein qu'elle avoit prémédité pour la délivrance de son peuple.

9. Et introiens, munda manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.

9. Puis rentrant dans sa tente elle y demeuroit pure jusqu'à ce qu'elle prît sa nourriture vers le soir.

10. Et factum est, in quarto die Holo-

10. Quatre jours après Holoferne fit un festin à

ceux de ſa maiſon, * & il dit à Vagao un de ſes eunuques: allez & perſuadez à cette femme du peuple Hebreu qu'elle conſente d'elle-même à venir me trouver.

fernes fecit eœnâm ſervis ſuis, & dixit ad Vagao eunuchum ſuum: Vade, & ſuade Hebræam illam: ut ſponte conſentiat habitare mecum.

11. Car les Aſſyriens croyent qu'il eſt honteux à un homme qu'une femme ſe moque de lui, & qu'elle trouve moyen de ſe tirer d'avec lui ſans conſentir à ce qu'il déſire d'elle.

11, Fœdum eſt enim apud Aſſyrios, ſi femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo tranſeat.

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & lui dit: pourquoi cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon Seigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, & ſe réjouir?

12. Tunc introivit Vagao ad Judith, & dixit: Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.

13. Judith lui répondit: Qui ſuis-je, moi, pour m'oppoſer à la volonté de mon Seigneur?

13. Cui Judith reſpondit: Quæ ego ſum, ut contradicam Domino meo?

14. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon, & qui lui paroîtra le meilleur; car ce qui lui ſera agréable, ſera auſſi le plus grand bien qui

14. Omne quod erit ante oculos ejus, bonum & optimum faciam: quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus die-

*. 10. *expl.* ſervis ſuis, *id eſt*, domeſticis, nemine vocato ex iis qui negotiis præerant, ut notavit textus Græcus. *Menoch.*

bus vitæ meæ.

15. Et ſurrexit, & ornavit ſe veſtimento ſuo, & ingreſſa ſtetit ante faciem ejus.

16. Cor autem Holofernis concuſſum eſt: erat enim ardens in concupiſcentia ejus.

17. Et dixit ad eam Holofernes: Bibe nunc, & accumbe in jucunditate, quoniam inveniſti gratiam coram me.

18. Et dixit Judith: Bibam, domine, quoniam magnificata eſt anima mea hodie præ omnibus diebus meis.

19. Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipſo, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.

20. Et jucundus factus eſt Holofernes ad eam, bibitque vinum multum nimis, quantum nunquam biberat in vita ſua.

puiſſe m'arriver en toute ma vie.

15. Elle ſe leva enſuite, & elle ſe para de tous ſes ornemens; & étant entrée dans ſa tente, elle parut devant lui.

16. Holoferne en la voyant fut frappé au cœur, parce qu'il brûloit de paſſion pour elle,

17. & il lui dit: buvez maintenant, & mangez avec joie, parce que vous avez trouvé grace devant moi.

18. Judith lui repliqua: je boirai, *mon* Seigneur, parce que mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute ſa vie.

29. Elle prit enſuite ce que ſa ſervante lui avoit préparé, & elle mangea & but devant lui.

20. Et Holoferne fut tellement tranſporté de joie en la voyant, qu'il but du vin plus qu'il n'en avoit bu *en aucun repas* dans toute ſa vie.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *JUdith lui répondit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choſes que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation* de Dieu *ſur moi ; mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.*

On demande pourquoi Judith refuſa toujours de manger des viandes des Aſſyriens, même dans ce grand feſtin d'Holoferne dont il eſt parlé enſuite ; puiſque dans cette multitude de mets différens qu'on y préſentoit, il étoit comme impoſſible qu'il ne s'en trouvât quelqu'un qui n'étoit pas défendu par la loi des Juifs. A quoi l'on répond, que tous les Juifs avoient accoutumé de s'abſtenir généralement de manger avec les payens, à cauſe du danger où ils ſe ſeroient trouvés de ſe ſouiller par quelques viandes qui auroient été offertes auparavant aux idoles : comme les Egyptiens ne croyoient pas non plus qu'il leur fût permis de manger avec les Hebreux, qu'ils regardoient comme des hommes impurs & profanes. Ainſi Judith & tous les Juifs s'abſtenoient volontairement de manger avec les payens pluſieurs choſes qui pouvoient leur être permiſes, de peur de manger ſans le ſçavoir de celles qui leur étoient défendues.

Eſtius in hunc loc.

Geneſ. 43. 32.

Il eſt vrai que le ſaint Apôtre a appris depuis aux Chrétiens, que les idoles n'étant rien, ils pouvoient manger indifféremment de toutes choſes, pourvu qu'ils ne ſcandaliſaſſent point

1. Cor. 4. 8.

leurs freres, dont la conſcience étoit encore foible ſur ce ſujet. Mais enfin cette exactitude avec laquelle un peuple groſſier ſe regardoit de tout ce qui étoit cenſé impur par la loi, & s'abſtenoit même ſouvent pour une plus grande ſureté de ce qui étoit permis, confond d'une maniere très-ſenſible la négligence que font paroître tant de Chrétiens à s'éloigner d'une infinité de choſes ou contraires ou dangereuſes à leur ſalut; & qui bien loin de ſe priver volontairement des choſes licites de peur de tomber dans les illicites, s'abandonnent avec une facilité étonnante à toutes celles qui leur ſont les plus pernicieuſes. Telle eſt la diſpoſition de ceux dont le fils de Dieu a dit cependant: *que ſi leur juſtice n'eſt plus abondante que celle des Phariſiens & des Docteurs de la loi, ils n'entreront point dans le royaume des cieux.* Matth. 5. 20.

℣. 4. *Je jure par votre ſalut, mon Seigneur, qu'avant que votre ſervante ait conſumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai penſé.*

Tous ces ſermens que fait Judith nous donnent encore plus de ſujet de ne pas croire facilement qu'elle ait uſé de menſonge; puiſque le menſonge étant confirmé par le ſerment, bleſſe beaucoup davantage la vérité. Et ſur-tout comme elle avoit atteſté Dieu même, en témoignant que c'étoit lui qui l'envoyoit, & qui lui avoit révélé toutes ces choſes, il ſemble qu'il eſt néceſſaire d'expliquer favorablement tout ce qu'elle dit, puiſqu'elle rendroit Dieu même l'auteur de tant de menſonges. Pour ce qui regarde ce qu'elle ajoute avant qu'elle quitte Holoferne;

que Dieu feroit par ſa main ce qu'elle avoit réſolu. Il eſt aiſé de l'entendre du deſſein qu'elle avoit pris de couper la tête à ce Général, quoiqu'il l'entendît d'une autre maniere, & qu'il crût qu'elle parloit de livrer entre ſes mains le peuple de Dieu. Elle fait paroître dans ces paroles une humilité & une foi admirable. Car elle n'aſſure avec une entiere certitude, que ce qu'elle a réſolu arrivera, que parce qu'elle voit très-clairement que ce ſera Dieu même qui l'accomplira par elle : ainſi ſon humilité & ſa foi ſe ſoutiennent mutuellement, & ſont fondées l'une ſur l'autre.

℣. 5. *Elle demanda en y entrant, qu'on lui permît de ſortir dehors la nuit & avant le jour, pour aller faire ſa priere & invoquer le Seigneur.*

Judith auroit pu prier dans le camp celui qui étoit au fond de ſon cœur ; & Dieu l'auroit exaucée dans le ſecret de ſa tente où elle l'auroit prié. Mais outre qu'elle devoit avoir une plus grande liberté de le faire hors du camp, & qu'elle aimoit mieux s'éloigner de tous ces profanes, pour s'appliquer à une action ſi ſainte ; il lui étoit néceſſaire de prendre d'abord toutes ces précautions, afin que lui étant libre de ſortir, elle pût facilement, après avoir accompli ſon œuvre, ſe retirer à Béthulie ſans qu'on l'arrêtât. Ainſi l'orgueil d'Holoferne l'aveugloit de telle ſorte, qu'il prenoit pour une choſe avantageuſe à ſes grands deſſeins, ce qui devoit contribuer le plus à les ruiner ; & que lorqu'il ſe perſuadoit que Judith iroit prier pour lui procurer la victoire, elle s'ouvroit un chemin pour triompher plus ſûrement de ce cruel ennemi.

℣. 7. 9. *Elle ſortoit donc durant les nuits dans la vallée de Béthulie, & elle ſe lavoit dans une fontaine... puis rentrant dans ſa tente, elle y demeuroit pure, juſqu'à ce qu'elle prît ſa nourriture vers le ſoir.*

On eſt étonné de voir ici une femme d'une ſi grande beauté ſortir les nuits avec ſa ſervante, & paſſer à travers un camp de barbares, ſans que perſonne lui fit inſulte. Mais il faut ſe repréſenter que la crainte d'Holoferne, qui la regardoit déja comme étant à lui, empêchoit que qui que ce fût oſât lui toucher. Et d'ailleurs l'Ange du Seigneur qui la conduiſoit, la mettoit parfaitement à couvert. Elle alloit donc ſe laver dans une fontaine, c'eſt-à-dire ſans doute, dans celle dont Holoferne avoit fait couper d'abord l'aqueduc qui conduiſoit l'eau à Béthulie. Car c'étoit une coutume parmi les Juifs de ſe laver fort ſouvent de cette ſorte; & l'on voit dans l'Evangile, que toutes les fois qu'ils revenoient du marché ou de quelque place publique, ils uſoient avec grand ſoin de cette ceremonie, afin de ſe purifier des ſouillures que le commerce des étrangers, ou le toucher de quelque chôſe qui étoit ſelon la loi cenſée impure, avoit fait contracter. *Marc.* 7. 3. 4.

Ainſi Judith étant tout le jour au milieu de ces profanes, prenoit le temps de la nuit pour aller laver ces impuretés légales. Et en pratiquant cette coutume qui lui donnoit lieu de ſortir du camp librement, elle prioit Dieu en même-temps avec beaucoup de ferveur pour l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe. C'eſt-à-dire, qu'elle travailloit & par la priere, & par la

veille, & par le jeûne, à ſe rendre digne de procurer le ſalut de tout ſon peuple. Car étant pleine de foi, & une vraie Iſraelite ſelon l'eſprit, elle avoit encore plus de ſoin de purifier ſon cœur devant Dieu de tout ce qui pouvoit lui déplaire, que de laver extérieurement ſes mains & ſes pieds ſelon la ceremonie des Juifs. Auſſi il eſt dit : *qu'en revenant dans ſa tente, elle y demeuroit* vraiment *pure*, non pas ſeulement de corps, mais d'eſprit : & qu'elle paſſoit tout le jour en jeûne, *attendant au ſoir à prendre ſa nourriture*. Telle devoit être celle que Dieu deſtinoit à ſauver ſon peuple. Et il ne falloit pas ſans doute une diſcipline moins exacte pour conſerver toujours chaſte au milieu d'un camp de barbares, une femme d'une ſi grande beauté, & pour préparer à une œuvre ſi relevée un inſtrument auſſi foible qu'elle étoit, enſorte qu'elle fût aſſez généreuſe pour l'exécuter, & aſſez humble pour en rendre la gloire au Seigneur.

℣. 13. 14. *Judith lui répondit : qui ſuis-je, moi, pour m'oppoſer à la volonté de mon Seigneur ? Je ferai tout ce qu'il trouvera bon, & qui lui paroîtra le meilleur ; car ce qui lui ſera agréable, ſera auſſi le plus grand bien qui puiſſe jamais m'arriver dans tous les jours de ma vie.*

Judith cette femme ſi vertueuſe & ſi chaſte, ne connoiſſant point d'autre *Seigneur*, que celui auquel elle s'efforçoit de plaire comme à l'époux divin de ſon ame, par ſa pénitence, par ſes jeûnes, par ſes prieres, & ſur-tout par ſon humble foi, avoit très-grande raiſon de dire à l'eunuque qui lui étoit envoyé par Holoferne : Qu'elle n'avoit garde de *s'oppoſer à la volonté de ſon*

son Seigneur ; & que ce *qui seroit le plus agréable devant ses yeux, ne pouvoit lui être que très-avantageux à elle-même.* Car c'est en effet ce que saint Paul nous a fait entendre, lorsqu'il nous a exhortés, en écrivant aux Romains, de travailler à nous rendre dignes de *reconnoître quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, ce qui est parfait.* C'est-là effectivement, comme dit Judith, *le plus grand bien qui puisse nous arriver dans tout le cours de notre vie,* de nous rendre de plus en plus conformes à cette divine volonté, dont l'accomplissement fait notre félicité durant cette vie, & notre parfaite béatitude dans l'autre. Mais cet eunuque d'Holoferne, à qui Judith parla de la sorte, regardoit son maître comme étant celui qu'elle nommoit *son Seigneur.* Et ainsi Dieu permettant qu'il s'aveuglât, & qu'il jugeât de Judith par la passion d'Holoferne, il contribua sans y penser à faire tomber ce Général dans le piege où il devoit bien-tôt périr. Rom. 12.

℣. 18. *Judith lui répliqua : Je boirai,* mon *Seigneur, parce que mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute sa vie.*

Cette *gloire* dont parloit Judith, étoit celle de la victoire qu'elle devoit remporter bien-tôt sur celui-là même qui prétendoit triompher de sa chasteté. Car cette femme si sainte étoit sans doute bien éloignée de regarder comme un honneur & comme une gloire, de plaire aux yeux de celui qui *se promettoit*, comme elle le dit : *de violer le sanctuaire du Seigneur, de deshonorer le tabernacle de son grand Nom, & de renverser la majesté de son autel.* Elle n'avoit garde d'honorer Cap. 9. 11. v. 14.

& de reſpecter cet impie, pour lequel elle avoit
v. 15. même demandé à Dieu qu'*il lui donnât un* parfait *mepris*. Et enviſageant comme *un monument glorieux de la puiſſance de Dieu*, que *cet homme* également impie & *ſuperbe périt par la main d'une ſimple femme*, elle avoit raiſon de regarder *ce jour*-là même, où elle devoit lui couper la tête, comme *le plus glorieux de toute ſa vie*.

Que c'eſt une choſe édifiante & admirable, de conſiderer cette femme au milieu d'un grand feſtin, lorſqu'étant l'objet de la paſſion brutale d'un ſi grand Seigneur, elle tenoit elle-même les yeux de ſa foi uniquement attachés à Dieu, & s'affermiſſoit de plus en plus par la grace de l'eſprit divin qui la ſoutenoit dans le deſſein qu'il lui avoit inſpiré de ſauver tout ſon pays par la mort de celui-là même qui prérendoit lui faire honneur de penſer à elle ? Combien devoit-elle alors être enyvrée, pour le dire ainſi, non par le vin de la coupe des Babyloniens, mais par celui de ſa grande & ardente charité pour le peuple du Seigneur ? La connoiſſance qu'on a depuis ſi long-temps de ce célébre événement, empêche que l'on n'en approfondiſſe toutes les merveilles autant qu'on devroit ; & les choſes les plus étonnantes ne nous frappent preſque plus à force de les entendre. Mais on oſe dire, qu'à enviſager de près tant de circonſtances extraordinaires qui accompagnent cette hiſtoire ſainte, on y trouvera bien des ſujets d'adorer avec une profonde méditation la grandeur de Dieu dans une perſonne ſi foible par elle-même, & devenue par ſa grace un chef-d'œuvre de puiſſance.

CHAPITRE XIII.

1. UT autem serò factum est, festinaverunt servi illius ad hospitia sua, & conclusit Vagao ostia cubiculi, & abiit.

1. LE soir étant venu, ses serviteurs se hâterent de se retirer chacun chez soi ; & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla.

2. Erant autem omnes fatigati à vino :

2. Tous étoient assoupis du vin qu'ils avoient bu :

3. eratque Judith sola in cubiculo.

3. & Judith étoit seule dans la chambre.

4 Porrò Holofernes jacebat in lecto, nimiâ ebrietate sopitus.

4. Holoferne étoit couché dans son lit tout accablé de sommeil par l'excès du vin.

5. Dixitque Judith puellæ suæ, ut staret foris ante cubiculum, & observaret.

5. Et Judith commanda à sa servante de se tenir dehors devant la porte de la chambre, & d'y faire le guet.

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in silentio.

6. Et pour elle, elle étoit devant le lit, priant avec larmes, & remuant les levres en silence,

7. dicens : Confirma me, Domine Deus Israel, & respice in hac hora ad opera manuum mearum, ut sicut promisisti, Jerusalem civitatem tuam erigas ;

7. & elle dit : Seigneur, Dieu d'Israel fortifiez-moi, & rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire, afin que vous releviez selon votre pro-

meſſe votre ville de Jéruſalem, & que j'acheve ce que j'ai cru qui ſe pourroit faire par votre aſſiſtance.

& hoc quod credens per te poſſe fieri cogitavi, perficiam.

8. Ayant parlé de la ſorte, elle s'approcha de la colonne qui étoit au chevet de ſon lit, & délia ſon ſabre * qui y étoit attaché.

8. Et cùm hæc dixiſſet, acceſſit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus, & pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exolvit.

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holoferne par les cheveux de ſa tête, & dit: Seigneur *mon* Dieu fortifiez-moi à cette heure.

9. Cùmque evaginaſſet illum, apprehendit comam capitis ejus, & ait: Confirma me Domine Deus in hac horâ.

10. Elle lui frappa enſuite ſur le cou par deux fois, lui coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jetta par terre ſon corps mort.

10. Et percuſſit bis in cervicem ejus, & abſcidit caput ejus, & abſtulit conopæum ejus à columnis, & evolvit corpus ejus truncum.

11. Elle ſortit peu après, & donna à ſa ſervante la tête d'Holoferne, lui commandant de la mettre dans ſon ſac.

11. Et poſt puſillum exivit, & tradidit caput Holofernis ancillæ ſuæ, & juſſit ut mitteret illud in peram ſuam.

12. Puis elles ſortirent *toutes* deux ſelon leur coutume, comme pour aller prier; & étant paſſées au-delà du camp, elles tournerent le long de la vallée,

12. Et exierunt duæ, ſecundùm conſuetudinem ſuam, quaſi ad orationem, & tranſierunt caſtra, & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.

*. 8. *Litt.* pugionem. *Græc.* achacem, *id eſt*, gladium Perſicum. *Menoch.*

& arriverent à la porte de la ville.

13. Et dixit Judith à longè cuſtodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiſcum eſt Deus, qui fecit virtutem in Iſrael.

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faiſoient garde ſur les murailles : Ouvrez les portes, parce que Dieu eſt avec nous, & qu'il a ſignalé ſa puiſſance dans Iſrael.

14. Et factum eſt, cùm audiſſent viri vocem ejus, vocaverunt preſbyteros civitatis.

14 Les gardes ayant entendu ſa voix, appellerent les anciens de la ville.

15. Et concurrerunt ad eàm omnes à minimo uſque ad maximum; quoniam ſperabant eam jam non eſſe venturam.

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit juſqu'au plus grand, parce qu'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût revenir.

16. Et accendentes luminaria congregaverunt circa eam univerſi: illa autem aſcendens in eminentiorem locum, juſſit fieri ſilentium; cùmque omnes tacuiſſent,

16. Ils allumerent des flambeaux, & s'aſſemblerent tous autour d'elle; & elle monta ſur un lieu plus élevé, elle commanda qu'on fît ſilence, & tous s'étant tus, elle dit :

17. dixit Judith : Laudate Dominum Deum noſtrum qui non deſeruit ſperantes in ſe :

17. louez le Seigneur notre Dieu qui n'a point abandonné ceux qui eſpéroient en lui ;

18. & in me ancilla ſua adimplevit miſericordiam ſuam, quam promiſit domui Iſrael : & interficit in manu mea hoſtem populi ſui hâc nocte.

18. qui a accompli par ſa ſervante * la miſéricorde qu'il avoit promiſe à la maiſon d'Iſrael, & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de ſon peuple.

*. 18. *Litt.* qui a accompli par moi ſa ſervante.

19. Puis tirant de ſon ſac la tete d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voici la tête d'Holoferne Général de l'armée des Aſſyriens, & voici un rideau du pavillon dans lequel il étoit couché étant ivre ; & où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

19. Et proferens de pera caput Holofernis : oſtendit illis, dicens : Ecce caput Holofernis principis militiæ Aſſyriorum, & ecce conopæum illius, in quo recumbebat in ebrietate ſua, ubi per manum feminæ percuſſit illum Dominus Deus noſter.

20. Le Dieu vivant m'eſt témoin que ſon Ange m'a gardée, ſoit lorſque je ſuis ſortie de cette ville, & tant que je ſuis demeurée là, ou lorſque je ſuis revenue ici : & que le Seigneur n'a point permis que ſa ſervante fût ſouillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous ſans aucune tache de péché, comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi ſauvée, & vous délivrés.

20. Vivit autem ipſe Dominus, quoniam cuſtodivit me Angelus ejus, & hinc euntem, & ibi commorantem, & inde huc reverrentem, & non permiſit me Dominus ancillam ſuam coinquinari, ſed ſine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria ſua, in evaſione mea & in liberatione veſtra.

21. Rendez-lui tous, vos actions de graces, parce qu'il eſt bon, parce que ſa miſéricorde s'étend dans tous les ſiecles.

21. Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in ſeculum miſericordia ejus.

22. Alors tous adorant le Seigneur dirent à Judith : Le Seigneur vous a benie, il vous a ſoutenue de ſa

22. Univerſi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute ſua, quia per te

ad nihilum redegit inimicos noſtros.

23. Porrò Ozias princeps populi Iſrael, dixit ad eam : Benedicta es tu filia à Domino Deo excelſo, præ omnibus mulieribus ſuper terram.

24. Benedictus Dominus, qui creavit cœlum & terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum noſtrorum :

25. quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter anguſtias & tribulationem generis tui, ſed ſubveniſti ruinæ ante conſpectum Dei noſtri.

26. Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.

force, & il a renverſé * par vous tous nos ennemis.

23. Ozias, Prince du peuple d'Iſrael, dit auſſi à Judith : Vous êtes celle * que le Seigneur, le Dieu très-haut a benie plus que toutes les femmes qui ſont ſur la terre.

24. Beni ſoit le Seigneur qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.

25. Car il a rendu aujourd'hui votre nom ſi célebre, que les hommes ſe ſouvenant éternellement de la puiſſance du Seigneur, ne ceſſeront jamais de vous louer : parce que vous n'avez point feint d'expoſer votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple ſe trouvoit réduit ; mais vous vous êtes préſentée devant Dieu pour empêcher ſa ruine.

26. Et tout le peuple répondit : Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il *.

* 22. *letr.* réduit à rien
*. 23. *letr.* vous êtes la fille.
*. 26. *letr.* Amen, amen.

27. On fit venir enſuite Achior, & Judith lui dit ces paroles : Le Dieu d'Iſrael à qui vous avez rendu témoignage en déclarant qu'il a le pouvoir de ſe venger de ſes ennemis, a coupé lui-même cette nuit par ma main la tête du chef de tous les infideles.

27. Porrò Achior vocatus venit, & dixit ei Judith : Deus Iſrael, cui tu teſtimonium dediſti quod ulciſcatur ſe de inimicis ſuis, ipſe caput omnium incredulorum incidit hac nocte in manu mea.

28. Et pour vous faire voir que cela eſt vrai ; voici la tête d'Holoferne, qui dans l'inſolence de ſon orgueil mépriſoit le Dieu d'Iſrael, & qui menaçoit de vous faire mourir, en diſant : Lorſque j'aurai vaincu le peuple d'Iſrael, je vous ferai paſſer l'épée autravers du corps..

28. Et ut probes quia ita eſt, ecce caput Holofernis, qui in contemptu ſuperbiæ ſuæ Deum Iſrael contempſit, & tibi interitum minabatur, dicens : Cùm captus fuerit populus Iſrael, gladio perforari præcipium latera tua.

29. Achior voyant la tête d'Holoferne, fut ſaiſi d'une ſi grande frayeur qu'il tomba le viſage contre terre & s'évanouit.

29. Videns autem Achior caput Holofernis, anguſtiatus præ pavore cecidit in faciem ſuam ſuper terram, & æſtuavit anima ejus.

30. Etant enſuite revenu à lui, il ſe jetta aux pieds de Judith, & l'adora en lui diſant :

30. Poſteà verò quàm reſumpto ſpiritu recreatus eſt, procidit ad pedes ejus, & adoravit eam, & dixit :

31. Vous êtes benie de votre Dieu dans toute la maiſon * de Jacob, parce

31. Benedicta tu à Deo tuo in omni tabernaculo Jacob, quoniam

* 31. *Lettr.* tabernaculo.

in omni gente quæ audierit nomen tuum, magnificabitur ſuper te Deus Iſrael.

que le Dieu d'Iſrael ſera pour jamais glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendront parler de votre nom.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE ſoir étant venu, ſes ſerviteurs ſe hâterent de ſe retirer chacun chez ſoi; & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla. Et tous etoient aſſoupis à cauſe du vin qu'ils avoient bu.*

La conduite du Seigneur eſt vraiment digne d'admiration : lorſqu'il fait ſervir d'une maniere étonnante à l'exécution de ſa volonté les excès même des hommes. Judith n'auroit pu couper *la tête* à Holoferne, ſi elle n'avoit été ſeule avec lui. Et quand elle auroit été ſeule avec ce prince, elle n'auroit jamais pu entreprendre un coup ſi hardi, à moins que l'excès du vin ne l'eût *aſſoupi* avec tous ſes Officiers, & mis hors d'état ni de ſe défier de rien, ni d'empêcher ce qu'elle avoit réſolu de faire. L'on voyoit donc d'un côté l'amour brutal de ce chef des Aſſyriens, & l'excès du vin le tranſporter hors de lui ; & de l'autre l'amour tout pur, mais très-ardent de Judith pour ſon Dieu & pour ſon Seigneur, & un grand zèle pour le ſalut d'Iſrael la ravir très-ſaintement comme hors d'elle. Ainſi lorſque l'eunuque Vagao & les autres officiers jugerent qu'il étoit temps de laiſſer Judith ſeule

avec Holoferne, étant eux-mêmes accablés de vin, *ils ſe hâterent de ſe retirer chacun chez ſoi :* & cet eunuque, qui étoit ſans doute chargé de la garde de la chambre de ce Général, s'en alla auſſi pour ſe repoſer comme tous les autres, après en avoir fermé les portes.

Il faut remarquer, que Judith ordonna à ſa ſervante de demeurer dehors à la porte, & de l'y attendre ; afin qu'elle allât, ſelon ſa coutume, prier hors du camp durant la nuit. Et le Grec porte expreſſément, qu'elle avoit auſſi déclaré la même choſe à l'eunuque Vagao. C'eſt pourquoi lorſqu'il eſt dit, qu'il ferma les portes de la chambre, on doit entendre qu'il étoit néanmoins libre à Judith d'en ſortir quand elle voudroit. Et d'ailleurs tous les officiers d'Holoferne étant aſſoupis de vin, elle avoit encore une plus grande facilité de faire tout ce qu'elle vouloit. Mais en commandant à ſa ſervante de demeurer hors la chambre, elle avoit deſſein principalement, comme le dit l'Ecriture, *qu'elle obſervât* & veillât exactement à la porte, afin que perſonne ne s'en approchât & ne s'apperçût de ſon deſſein.

℣. 6. & 7. *Judith ſe tint donc debout devant le lit priant avec larmes ; & elle remuoit ſes levres en diſant tout bas ; Fortifiez-moi, Seigneur, Dieu d'Iſrael, & regardez favorablement en cette heure à ce que ma main va faire : afin que ſelon votre promeſſe, vous releviez votre ville de Jéruſalem, & que j'accompliſſe ce que j'ai cru qui ſe pourroit faire par votre aſſiſtance.*

Ces larmes que Judith répandoit devant le lit d'Holoferne, & qui pourroient être regar-

dées comme des marques de foibleſſe, étoient néanmoins en elle, le principe d'une grande force. Ce qu'elle ſçavoit ne pouvoir faire par elle-même, elle l'obtint de ſon Dieu en lui demandant humblement ſa grace. Elle imploroit avec larmes un de ces *regards favorables* qui rendent les foibles tout puiſſans, ſelon que la ſainte Vierge, dont elle a été une excellente figure, l'a déclaré lorſqu'elle diſoit d'elle-même; *Que Dieu avoit regardé la baſſeſſe de ſa ſervante, & que le Tout-puiſſant avoit fait en elle de grandes choſes. Ses levres ſe remuoient en ſilence*, dit l'Ecriture; mais ſon cœur pouſſoit un cri qui monta juſqu'aux oreilles du Seigneur. Car Dieu qui eſt tout Eſprit n'écoute point proprement le ſon de la langue; & il n'y a que la voix du cœur qui ſoit capable de lui faire violence. *Luc.* 1. 48. 49.

On demande quelle étoit cette *promeſſe* dont Judith parle en ce lieu, que Dieu avoit faite *de relever Jéruſalem*; & qu'elle répete encore dans le dix-huitiéme verſet lorſqu'elle dit; Que *Dieu avoit accompli par ſa ſervante la miſéricorde qu'il avoit promiſe à la maiſon d'Iſrael.* Un Théologien a cru qu'on ne devoit point entendre par-là d'autre promeſſe, que la générale, par laquelle Dieu avoit ſouvent aſſuré ſon peuple, en lui parlant, ſoit par la bouche de Moïſe, ou par celle de tant de Prophêtes, de le délivrer de ſes ennemis, pourvu qu'ils perſévéraſſent dans ſon divin culte. Et parce que cette ſainte femme étoit perſuadée, qu'il manquoit beaucoup de choſes du côté du peuple à l'accompliſſement de cette condition, elle appelle cette faveur de leur Dieu, tantôt *une miſéricorde*, *Eſtius: hunc loc. Hieron.*

détacha ensuite son pavillon. Mais comme il est dit positivement dans la suite, que son corps fut trouvé mort sous ce même pavillon, il faut entendre que Judith se contenta d'en détacher un rideau, sans doute pour envelopper la tête qui étoit toute sanglante. *cap.* 13. 45.

On ne voit pas bien quel fut son dessein en jettant le corps par terre, si ce n'est peut-être afin qu'un spectacle si affreux frappât davantage ceux qui le verroient, & que la frayeur & l'étourdissement d'esprit passant promptement des uns aux autres, toute l'armée ennemie tombât tout d'un coup dans la consternation, comme il arriva effectivement quelque temps après. » C'est *Fulgent. epist.* 2. *c.* 14.
» ainsi, s'écrie saint Fulgence, que cette femme
» très-chaste étant allée attaquer l'impudique
» Holoferne, & combattre son orgueil par son
» humilité; le grand nombre de ses troupes par
» ses prieres, & l'excès du vin qu'il avoit bu
» par ses jeûnes, eut la force d'exécuter ce qui
» paroissoit impossible à tout le peuple d'Israel.
» C'est ainsi qu'une seule veuve revêtue des ar-
» mes toutes spirituelles de sa chasteté eut la glo-
» re de couper la tête au Général de ces armées
» si redoutables; & qu'elle fit recouvrer la liber-
» té au peuple de Dieu, lorsqu'il ne l'espéroit
» plus. Dieu l'a proposée, dit saint Jérôme, non *Hieron. ep.* 111. *præf. in Judith. tom.* 1.
» pas seulement aux femmes, mais aux hommes
» mêmes, comme un modele qu'ils doivent
» tous imiter, lorsqu'en récompense de sa chas-
» teté, il la remplit d'une force si divine: qu'el-
» le vainquit celui-là même qui avoit été invin-
» cible à tous les hommes. Enfin saint Paulin *Paulin. carm* 23. *tom.* 2.
» admire les saints artifices de sa chasteté lors-

» qu'elle trompa ſi heureuſement celui qui étoit » la terreur des peuples : & que ſans s'être ſouil- » lée avec cet homme profane, elle mit en fui- » te toute cette grande armée de barbares en » triomphant elle ſeule du Général à qui elle » ôta la tête.

Terrentemque manu latè populos Holofernem
Arte pudicitiæ deceptum callida Judith
Riſit, in impuro quæ non polluta cubili,
Barbara, truncato victrix duce, caſtra fugavit.

℣. 21. *Le Dieu vivant m'eſt témoin, que ſon Ange m'a gardée, & ſortant d'ici, & demeurant là, & revenant avec vous ; & que le Seigneur n'a point permis que ſa ſervante fût ſouillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous ſans aucun tache de péche, &c.*

Comme il paroiſſoit humainement impoſſible qu'une femme d'une ſi grande beauté eût demeuré au milieu des Aſſyriens, & conſervé ſa chaſteté, elle a raiſon de prendre Dieu à témoin, que ni en allant, ni en revenant, ni dans tout le temps qu'elle demeura au milieu du camp des ennemis, elle n'avoit point ſouffert d'inſulte de la part de ces barbares. Car c'eſt principalement, comme on l'a dit du péché de l'impureté, dont il ſemble qu'elle entend parler ici. Mais parce que tout le peuple eût pu raiſonnablement douter encore de ce miracle, elle ajoute ; Que c'eſt l'Ange du Seigneur qui l'a gardée ; c'eſt-à-dire, ſoit ſon Ange propre commis particulierement à ſa garde ; ſoit l'Ange deſtiné anciennement à la garde & à la conduite du peuple de Dieu, ſçavoir ſaint Michel ; ſoit l'Ange, que l'on invoque principalement pour

Tirin. in hunc loc.

les voyages; ſçavoir Raphael, qui ſervit de guide à Tobie dans tout le voyage dont il eſt parlé dans ſon hiſtoire. Et il eſt très-vrai-ſemblable, que Dieu ſe ſervant du miniſtere de cet Ange, tel qu'il pût être, avoir fait ſentir à Judith ſa préſence & ſon aſſiſtance d'une maniere toute particuliere, pour l'affermir contre des périls qui auroient pû ébranler les cœurs les plus aſſurés. Auſſi elle ne regarde la victoire qu'elle venoit de remporter ſur Holoferne, que comme celle de Dieu même. *Je ſuis*, dit-elle, *comblée de joie de voir ſa victoire; le bonheur que j'ai de m'être ſauvé; & le vôtre d'être délivrés* de vos ennemis. S'étant dépouillée dès auparavant de toute la gloire de cette grande action, elle ne s'en appropria rien après l'avoir faite; & elle fut très-fidelle juſqu'à la fin, pour en rendre tout l'honneur à Dieu.

Nous ſçavons auſſi nous autres qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe nous rendre aſſez forts pour ſurmonter tant au-dedans qu'au-dehors de nous les ſuggeſtions mortelles de notre ennemi figuré par Holoferne, ce qui eſt proprement lui couper la tête. Mais il n'arrive que trop ſouvent, que nous n'uſons pas comme Judith de notre ſcience, pour faire remonter juſqu'à Dieu avec la même fidélité toute la gloire de cette victoire. Nous nous *réjouiſſons*: mais quelquefois en nous mêmes, & non pas en lui. Et cependant l'ennemi que nous avons ſurmonté, & à qui nous avons, pour parler ainſi, coupé la tête, n'eſt pas mort comme Holoferne: & cette *victoire* que nous avons remportée ſert ſouvent par notre faute à lui donner dans la ſuite l'avanta-

ge ſur nous-mêmes ; puiſqu'autant que nous manquons à rendre à celui qui eſt vraiment le vainqueur, la reconnoiſſance qui lui eſt dûe, autant nous donnons de nouvelles forces à notre ennemi contre nous.

C'eſt ce qui porte Judith à exhorter tout le peuple de regarder Dieu uniquement en cette rencontre, lorſqu'elle lui crie : *Rendez-lui tous vos actions de graces, parce qu'il eſt bon ; parce que ſa miſéricorde s'étend dans tous les ſiecles.* La *bonté* de Dieu éclatoit envers ſon peuple d'autant plus, que ce même peuple s'en rendoit moins digne. Et *il étendoit ſa miſéricorde* dans tous les ſiecles, en ce qu'il lui en donnoit tous les jours de nouvelles preuves. Ce n'eſt pas ainſi que les hommes uſent de clémence envers d'autres hommes. Les Princes s'ennuient de pardonner, & l'ingratitude de leurs ſujets arrête fort promptement toutes leurs faveurs. *La miſéricorde de Dieu eſt éternelle ;* puiſqu'à l'égard de ſes ſerviteurs, elle les met à couvert de ſa juſtice, qui ne veut pas les juger dans ſa rigueur ; & qu'à l'égard des méchans, elle les attend juſqu'à la pénitence ; & que ſes plus rigoureux châtimens ſont toujours accompagnés de miſéricorde.

℣. 24. *Beni ſoit le Seigneur, qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.*

Pourquoi Ozias dit-il ici, que celui qui *a conduit la main de Judith pour lui faire trancher la tête au Général Holoferne*, eſt le même Dieu *qui a créé le ciel & la terre* ? C'eſt que ce grand homme reconnoît véritablement, qu'il n'y avoit que la toute-puiſſance de celui qui avoit créé le ciel

&

& la terre qui avoit produit ce miracle ineſpéré de la délivrance d'Iſrael par la main d'une ſeule femme. Auſſi l'on peut remarquer qu'il ne loue Judith, que par rapport à *la vertu* toute-puiſſante *du Seigneur : Votre louange*, lui dit-il, *ne ſortira jamais de la bouche de ceux qui ſe ſouviendront éternellement de la puiſſance du Seigneur ;* c'eſt-à dire, que l'on n'oublieta jamais ce qu'a fait Judith tant qu'on ſongera à la toute-puiſſance de Dieu ; ou, pour mieux dire, qu'on ne penſera jamais à ce qu'a fait cette femme, qu'on ne ſe ſouvienne en même temps de celui qui ſçait ſe ſervir des inſtrumens les plus foibles pour faire éclater ſa ſouveraine puiſſance.

℣. 25. *Parce que vous n'avez point épargné votre vie en voyant l'extrême affliction où votre peuple ſe trouvoit réduit ; mais vous vous êtes préſentée devant Dieu pour empêcher ſa ruine.*

C'étoit en cela que Judith s'étoit rendue digne de toutes louanges, qu'elle avoit généreuſement expoſé ſa vie pour le ſalut de ſon peuple. Mais c'étoit auſſi en cela même qu'avoit éclaté la toute puiſſance de Dieu ; puiſqu'une femme n'auroit oſé prodiguer ainſi ſa vie ſans être aſſiſtée divinement. La maniere dont ce chef du peuple lui parle, nous donne une idée très-grande de celle dont Iſrael fut ſauvé en cette rencontre Car il ſemble que Dieu étant en colere contre ſon peuple, étoit ſur le point de l'abandonner à la fureur des Aſſyriens ; mais qu'alors Judith pouſſée par un mouvement de l'Eſprit divin, & ſemblable en quelque façon à Moïſe, s'étoit *préſentée* devant ſon trône & miſe comme entre lui & le peuple d'Iſrael, pour

désarmer sa fureur, *& empêcher la ruine* de sa nation. Ce furent ses jeûnes, ses veilles, & ses autres austérités, sa priere continuelle, sa retraite, sa confiance pleine de foi, & sur-tout sa profonde humilité, qui la rendirent très-digne de s'opposer ainsi elle seule à la colere de Dieu ; puisqu'autant que Dieu résiste aux superbes, autant est-il favorable aux humbles. C'est ainsi que la sainte Vierge *s'étant présentée devant Dieu* comme *sa servante*, mérita de *s'opposer à la ruine*, non pas seulement d'un peuple particulier, mais de tous les peuples de la terre, lorsqu'elle conçut dans son chaste sein celui qui devoit véritablement couper la tête au demon, & renverser son empire.

℣. 27. 28. *On fit venir ensuite Achior, & Judith lui dit ces paroles : Le Dieu d'Israel à qui vous avez rendu témoignage en déclarant qu'il sçait se venger de ses ennemis, a cette nuit coupé lui-même par ma main la tête du chef de tous les infideles.*

℣ 15. On est surpris de ce qu'après qu'il a été dit : Que *tous accoururent à Judith depuis le plus petit jusqu'au plus grand*, nous voyons ici qu'Achior n'étoit point venu la trouver avec les autres ; mais qu'il n'y vint que lorsqu'il fut appellé : *Porrò Achior vocatus venit.* Cependant il paroissoit aussi intéressé qu'eux tous à apprendre cette nouvelle, & on a peine à comprendre comment lorsque tous les autres se hâtoient d'aller où étoit Judith, il demeura en repos, & attendit qu'il fut mandé. Un Auteur a cru qu'on ne lui avoit pas donné une entiere liberté, & qu'on l'observoit peut-être en attendant le succès du voyage de Judith. Mais soit que c'en ait été la

cauſe, ou plutôt que la choſe ſoit arrivée ſimplement à cauſe qu'il étoit nuit, & qu'il pouvoit repoſer alors, il étoit bien juſte que l'on déclarât ce grand coup de la puiſſance de Dieu à celui qui s'étoit mis en danger de perdre la vie, en rendant un illuſtre témoignage à ce pouvoir ſouverain du Dieu d'Iſrael. Et il étoit même néceſſaire de tirer d'inquiétude & de crainte cet homme que le ſuperbe Holoferne avoit menacé de percer de ſon épée, lorſqu'il auroit pris Béthulie, à cauſe qu'il lui avoit relevé la toute-puiſſance du Seigneur des Juifs. *C'eſt ce Dieu lui-même*, dit-elle alors à Achior, *qui a cette nuit coupé par ma main la tête au chef de tous les infideles*; c'eſt-à-dire, de tous ceux qui ont refuſé d'ajouter foi au témoignage que vous leur avez rendu touchant ſa puiſſance. Ma main n'a été que l'inſtrument dont il s'eſt ſervi : mais c'eſt lui qui a coupé la tête de cet impie. N'ayez donc plus aucune crainte de celui qui vous menaçoit : mais adorez maintenant la vertu toute-puiſſante du Dieu qui a fait ce grand prodige par ma main.

℣. 30. *Achior voyant la tête d'Holoferne fut ſaiſi d'une ſi grande frayeur, qu'il tomba à terre ſur le viſage, & s'évanouit, &c.*

Les mouvemens extraordinaires que produiſit dans ſon cœur & dans ſon eſprit la vue de la tête toute ſanglante de celui qui lui avoit fait de ſi terribles menaces; la ſurpriſe d'un évenement ſi ineſpéré; & la joie de ſe voir ainſi délivré en un inſtant de la mort cruelle qu'il devoit attendre, ſi Béthulie avoit été priſe lui cauſerent un renverſement général dans tout ſon

corps, & le firent évanouir. Telle devroit être la ſurpriſe & l'admiration continuelle des ames, qui ayant été deſtinées à la mort, & à une mort éternelle, enviſagent cet excès d'amour & ce coup de la toute-puiſſance d'un Dieu, par lequel il a enlevé à notre ennemi toute l'eſpérance qu'il avoit conçue de nous perdre, & nous a donné à nous-mêmes la joie de nous voir ſauvés comme par le main d'une femme, lorſqu'en rempliſſant Marie de ſon Eſprit ſaint, il l'a rendu l'inſtrument de notre ſalut en la perſonne de ſon Fils notre Seigneur JESUS-CHRIST, lequel a véritablement coupé la tête au chef des Aſſyriens, & a défait toutes ſes troupes, non en les tuant, mais en mourant lui-même pour ceux qu'il vouloit ſauver.

CHAPITRE XIV.

1. ALors Judith dit à tout le peuple : Ecoutez-moi, mes freres ; pendez cette tête au haut de nos murailles :

2. & auſſi-tôt que le ſoleil ſera levé, que chacun prenne les armes, & ſortez tous avec grand bruit, non pour deſcendre juſqu'aux ennemis, mais comme vous diſpoſant à les attaquer.

1. DIxit autem Judith ad omnem populum : Audite me : fratres, ſuſpendite caput hoc ſuper muros noſtros :

2. & erit, cùm exierit ſol, accipiat unuſquiſque arma ſua, & exite cum impetu, non ut deſcendatis deorſum, ſed quaſi impetum facientes.

3. Tunc exploratores neceſſe erit ut fugiant ad principem ſuum excitandum ad pugnam.

3. Alors il faudra néceſſairement que les gardes avancées * fuient, & s'en aillent éveiller leur Général, *afin qu'il donne les ordres* pour le combat.

4. Cùmque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holofernis, & invenerint eum truncum in ſuo ſanguine volutatum, decidet ſuper eos timor.

4. Et lorſque leurs chefs auront couru à la tente d'Holoferne, & qu'ils n'y auront trouvé qu'un corps ſans tête nageant dans ſon ſang, la frayeur les ſaiſira tous.

5. Cùmque cognoveritis fugere eos, ite poſt illos ſecuri, quoniam Dominus conteret eos ſub pedibus veſtris.

5. Et lorſque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, parce que le Seigneur vous les livrera pour les fouler ſous vos pieds.

6. Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Iſrael, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcidit carnem præputii ſui, & appoſitus eſt ad populum Iſrael, & omnis ſucceſſio generis ejus uſque in hodiernum diem.

6. Alors Achior voyant ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit fait en faveur d'Iſrael, abandonna les ſuperſtitions payennes, crut en Dieu, ſe circoncit *, & fut incorporé au peuple d'Iſrael, comme toute ſa race l'eſt encore aujourd'hui.

7. Mox autem ut ortus eſt dies, ſuſpenderunt ſuper muros caput

7. Auſſi-tôt donc que le jour parut, ceux de Béthulie pendirent au haut de

*. 3. *autr.* coureurs.
*. 6. *lettr.* circumcidit carnem præputii ſui.

leurs murs la tête d'Holoferne, & chacun ayant pris ses armes, ils sortirent tous en faisant un grand bruit, & jettent de grands cris.

Holofernis: accepitque unusquisque vir arma sua, & egressi sunt cum grandi strepitu & ululatu.

8. Les sentinelles les voyant venir coururent à la tente d'Holoferne.

8. Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.

9 Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de sa chambre: & ils tâchoient, en y faisant quelque bruit, d'interrompre son sommeil, afin qu'Holoferne fut plutôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit, que par quelqu'un de ses gens.

9 Porrò hi qui in tabernaculo erant venientes, & ante ingressum cubiculi perstrepentes, excitandi gratiâ, inquietudinem ante moliebantur, ut non ab excitantibus, sed à sonantibus Holofernes evigilaret.

10. Car nul n'osoit ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du Général * des Assyriens.

10. Nullus enim audebat cubiculum virtutis Assyriorum pulsando aut intrando aperire.

11. Mais les chefs, les Colonels, & les principaux officiers de l'armée d'Assyrie étant venus à sa tente, ils dirent aux officiers de sa chambre.

11. Sed cùm veniſſent ejus duces ac tribuni & universi majores exercitu regis Assyriorum, dixerunt cubicularius:

12. Entrez & éveillez le, parce que ces rats son sortis de leurs trous, & ont eu la hardiesse de nous défier au combat.

12. Intrate & excitate illum, quoniam egressi mures de cavernis suis, ausi sunt provocare nos ad prælium.

*. 10. *leur.* de la vertu.

13. Tunc egreſſus Vagao cubiculum ejus ſterit ante cortinam, & plauſum fecit manibus ſuis: ſuſpicabatur enim illum cum Judith dormire.

13. Alors Vagao étant entré dans la chambre ſe tint devant ſon pavillon, & il frappa des mains, s'imaginant qu'il dormoit avec Judith.

14. Sed cùm nullum motum jacentis ſenſu aurium caperet, acceſſit proximans ad cortinam, & elevans eam, videnſque cadaver abſque capite Holofernis in ſuo ſanguine labefactum jacere ſuper terram, exclamavit voce magnâ cum fletu; & ſcidit veſtimenta ſua.

14. Mais prêtant l'oreille & n'entendant aucun bruit, tel qu'en peut faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du rideau: & le levant il vit le corps mort d'Holoferne étendu par terre, ſans tête, & tout couvert de ſon ſang; auſſitôt il jetta un grand cri avec larmes, & il déchira ſes vêtemens.

15. Et ingreſſus tabernaculum Judith, non invenit eam, & exilit foras ad populum, & dixit:

15. Puis étant allé à la tente de Judith, & ne l'ayant point trouvée, il ſortit devant le peuple, & leur dit:

17. Una mulier Hebræa fecit confuſionem in domo regis Nabuchodonoſor: ecce enim Holofernes jacet in terra, & caput ejus non eſt in illo.

16. Une ſeule femme du peuple Hebreu a mis la confuſion dans la maiſon du roi Nabuchodonoſor. Car voici Holoferne étendu par terre, & ſa tête n'eſt plus avec ſon corps.

17. Quod cùm audiſſent principes virtutis Aſſyriorum, ſciderunt omnes veſtimenta

17. Les chefs de l'armée* des Aſſyriens ayant entendu ces paroles, déchirerent tous leurs vêtemens. Ils fu-

*. 17. *letr.* virtutis.

rent ſurpris d'une crainte & d'une frayeur extrême, le trouble ſaiſit leurs eſprits,

ſua, & intolerabilis timor & tremor cecidit ſuper eos, & turbati ſunt animi eorum valdè.

18. & tout le camp retentit de cris effroyables.

18. Et factus eſt clamor incomparabilis in medio caſtrorum eorum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *AUſſi-tôt que le ſoleil ſera levé, prenez tous les armes, & ſortez avec grand bruit, non pour deſcendre & fondre tout d'un coup* ſur les ennemis; *mais comme voulant les* aller *attaquer.*

La penſée qu'avoit Judith étoit très-judicieuſe. Car elle ne vouloit pas que les Hebreux *deſcendiſſent* & allaſſent fondre tout d'un coup ſur les Aſſyriens, qui les auroient repouſſés vigoureuſement, comme étant ſans comparaiſon les plus forts. Mais elle vouloit qu'en faiſant d'abord un grand bruit, & donnant le temps aux ennemis de courir à la tente d'Holoferne pour prendre ſes ordres, la frayeur ſubite qui les ſaiſiroit en le trouvant mort, mît le trouble dans toute l'armée, & qu'avant que ces barbares euſſent le loiſir de ſe reconnoître, ils priſſent la fuite en ſe voyant attaqués dans le même-temps par le peuple d'Iſrael. C'eſt ce qui eſt exprimé aſſez clairement dans le texte Grec. Et c'eſt ce qu'on ne ſçauroit aſſez louer avec ſaint Ambroiſe dans

cette chaſte & ſainte veuve : » La victoire qu'el- *Ambr. de vid.*
» le remporta, dit ce grand Evêque, ne fut pas
» ſeulement l'effet de ſa main, mais encore plus
» de ſa ſageſſe. Car ſa main ne la rendit victo-
» rieuſe que d'Holoferne, mais la ſageſſe de ſon
» conſeil lui fit vaincre toute l'armée des enne-
» mis. Elle s'aviſa de faire ce qui ne vint point
» dans l'eſprit des autres, & des hommes mê-
» mes. Et en ſuſpendant la tête du Général,
» qu'elle avoit coupée, elle releva autant les
» eſprits de ſes citoyens, qu'elle abattit au con-
» traire ceux des ennemis. Elle piqua les uns
» d'une ſainte jalouſie par la vûe de ce trophée
» qu'elle venoit de remporter, & elle remplit
» de frayeur les autres par la vûe de ce ſpectacle
» affreux de la tête de leur chef. Ainſi ces der-
» niers furent mis en fuite & taillés en pieces.

℣. 6. *Alors Achior voyant ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit fait en faveur d'Iſrael, abandonna ſes ſuperſtitions payennes, crut en Dieu, ſe circoncit, & fut aſſocié au peuple d'Iſrael, lui & toute ſa race, &c.*

Comment l'Ecriture dit-elle ici ; *Qu'Achior crut en Dieu* après avoir vu cet effet de ſa puiſſance ; puiſque la maniere dont il s'étoit déclaré devant Holoferne pour relever la grandeur & la majeſté du Dieu d'Iſrael, ſemble nous faire connoître qu'il croyoit en lui dès-lors ? Mais on peut répondre avec un Auteur, & conformément au texte Grec, que ſa foi devint parfaite, lorſqu'abandonnant toutes les ſuperſtitions du paganiſme, il reçut avec une pleine volonté généralement toutes les vérités que Dieu avoit révélés aux Iſraélites. On peut dire encore, *Tirin. in*

que quand même ſa créance intérieure eût été parfaite dès-auparavant, il y ajouta les marques extérieures de cette créance, en ſe ſoumettant volontairement à la circonciſion. Il ſemble d'abord par la lecture du texte, qu'il ſe circoncit lui-même, & qu'il le fit dans le moment. Mais il n'y a pas d'apparence; & il eſt auſſi plus vraiſemblable, qu'à cauſe de la conjoncture où on ſe trouvoit alors, il aima mieux différer après la pleine victoire que l'on remporta ſur les Aſſyriens; puiſque tous prirent les armes, & ſortirent de Béthulie, vers le lever du ſoleil.

Tirin in hunc loc.

Quelques-uns demandent, s'il étoit néceſſaire qu'Achior pour être ſauvé fût circoncis & incorporé au peuple Juif. Sur quoi un ſçavant Auteur répond, qu'il ne le croit pas; & que l'on peut en juger ainſi, ſi l'on conſidere que les anciens d'Iſrael lui dirent d'abord: *Que le Seigneur ſoit votre Dieu au milieu de nous; afin que, ſelon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent:* d'où il infere, que puiſqu'on lui dit, *ſelon qu'il vous plaira*, il n'étoit pas néceſſaire pour ſon ſalut qu'il fût circoncis. Car il remarque fort bien, que Naaman ayant embraſſé la foi du vrai Dieu, ne ſe fit point circoncire; ce qu'Eliſée lui auroit ſans doute ordonné, s'il lui eût été néceſſaire pour ſon ſalut. Et la raiſon qu'il en rend eſt, que la circonciſion avoit été ordonnée au ſeul peuple d'Iſrael, & ne regardoit qu'eux ſeuls, ſelon que l'Apôtre s'en explique par ces paroles: *Nous ſçavons que toutes les paroles de la loi s'adreſſent à ceux qui ſont ſous la loi.*

Estius in hunc loc.

4. Reg. 6. 18.

Rom. 3. 19.

Ce n'eſt pas que ceux qui n'étoient point Juifs

ne se pussent faire circoncire comme fit Achior, lorsqu'ils vouloient être incorporés avec ce peuple : & c'étoient ceux qu'on appelloit *proselytes* : mais ils n'y étoient pas obligés, Que si l'on demande comment donc des infideles étant convertis, pouvoient prétendre au salut sans la circoncision ; le même Interprete répond, qu'ils le pouvoient de la même sorte, que tous les Saints de l'ancien Testament ont été sauvés avant que la circoncision fut instituée ; sçavoir, ou par la foi seule qu'ils avoient en l'avenement du Sauveur, ou par cette foi jointe à quelque sacrifice, ou à quelque signe que Dieu leur avoit donné, & qui nous est inconnu.

On peut demander encore comment les anciens du peuple de Dieu purent accorder à Achior chef des Ammonites, un privilege dont il semble que Dieu même avoit exclus tous les Ammonites, en ordonnant que l'*Ammonite & le Moabite n'entreroient jamais dans l'assemblée du Seigneur.* Deuter. 23. 3. Mais nous avons dit, en expliquant ces mêmes paroles du Deutéronome, que cette association se devoit entendre principalement de l'entrée aux magistratures & aux dignités, où ni les femmes ni les hommes Moabites ou Ammonites ne pouvoient être reçus ; & qu'ainsi lorsqu'il est marqué en ce lieu ; qu'Achior fut associé à Israel, on doit entendre simplement, qu'il fut admis parmi eux, comme ayant généreusement publié la gloire, & relevé la toute-puissance du vrai Dieu.

CHAPITRE XV.

1. LA nouvelle qu'Holoferne avoit eu la tête coupée, s'étant répandue dans toute l'armee des Aſſyriens, ils ſe trouverent tous conſternés ſans ſçavoir quel conſeil prendre; & pouſſés par la ſeule frayeur dont ils étoient ſaiſis, ils ne penſoient qu'à chercher leur ſalut dans la fuite.

1. CUmque omnis exercitus decollatum Holofernem audiſſet, fugit mens & conſilium ab eis, & ſolo tremore & metu agitati, fugæ præſidium ſumunt,

2. De ſorte que nul ne parloit à ſon compagnon, mais tous baiſſant la tête, & quittant tout, ſe hâtoient de ſe ſauver des mains des Hebreux qu'ils entendoient venir pour fondre ſur eux les armes à la main, & ils fuyoient çà & là par les chemins de la campagne, & par les ſentiers des collines.

2. ita ut nullus loqueretur cum proximo ſuo, ſed inclinato capite, relictis omnibus, evadere feſtinabant Hebræos, quos armatos ſuper ſe venire audiebant, fugientes per vias camporum & ſemitas collium.

3. Les Iſraélites les voyant donc fuir de la ſorte les pourſuivirent, & deſcendirent de la montagne ſonnant des trompettes, & faiſant de grands cris après eux.

3. Videntes itaque filii Iſrael fugientes, ſecuti ſunt illos, deſcenderuntque clangentes tubis, & ululantes poſt ipſos.

4. Et quoniam Assyrii non adunati in fugam ibant præcipites, filii autem Israel uno agmine persequentes, debilitabant omnes quos invenire potuissent.

4. Et comme les Assyriens ne marchoient point en corps ; mais que chacun se hâtoit de fuir où il pouvoit, & que les Israélites au contraire les poursuivoient tous ensemble & en bon ordre, ils tailloient en pieces tout ce qu'ils rencontroient.

5. Misit itaque Ozias nuntios per omnes civitates & regiones Israel.

5. En même temps Ozias envoya porter cette nouvelle dans toutes les villes & dans toutes les provinces du peuple d'Israel.

6. Omnis itaque regio, omnisque urbs, electam juventutem armatam misit post eos, & persecuti sunt eos in ore gladii quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.

6. Ainsi chaque ville & chaque province ayant choisi les plus braves d'entre ses jeunes gens, leur fit prendre les armes, & les envoya après les Assyriens ; ils les poursuivirent jusqu'aux extrémités des confins de leur pays, passant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvoient.

7. Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingressi sunt castra Assyriorum, & prædam, quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, & onustati sunt valdè.

7. Cependant ceux qui étoient restés à Béthulie entrerent dans le camp des Assyriens, d'où ils remporterent tout le butin que les Assyriens avoient laissé dans leur fuite, & ils en revinrent tout chargés.

8. Mais ceux qui après avoir battu & poursuivi les ennemis revinrent à Béthulie, emmenerent avec eux tout ce qui avoit été aux Assyriens. Les troupeaux, les bestiaux, & toutes les richesses de leur bagage & de leur équipage étoient sans nombre, & tous s'enrichirent depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

8. Hi verò, qui victores reversi sunt ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt secum, ita ut non esset numerus in pecoribus, & jumentis, & universis mobilibus eorum, ut à minimo usque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.

9. Joacim Grand Pontife vint en même-temps de Jérusalem à Béthulie avec tous les anciens * pour voir Judith,

9. Joacim autem summus pontifex, de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis, ut videret Judith.

10. laquelle sortit au-devant de lui; & ils la benirent tous d'une voix, en lui disant; Vous êtes la gloire de Jérusalem, vous êtes la joie d'Israel, vous êtes l'honneur de notre peuple.

10. Quæ cùm exisset ad illum, benedixerunt eam omnes unâ voce, dicentes: Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri:

11. Car vous avez agi avec un courage mâle, & votre cœur s'est affermi, parce que vous avez aimé la chasteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouser d'autre. C'est pour cela que la main du Seigneur

11. quia fecisti viriliter, & confortatum est cor tuum, eò quòd castitatem amaveris, & post virum tuum, alterum nescieris; ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in æternum.

*. 9. *leitr.* ses anciens.

vous a fortifiée, & que vous ſerez benie éternellement.

12. Et dixit omnis populus : Fiat, fiat,

12. Tout le peuple répondit : Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il.

13. Per dies autem triginta, vix collecta ſunt ſpolia Aſſyriorum à populo Iſrael.

13. Trente jours ſuffirent à peine au peuple d'Iſrael, pour recueillir toutes les dépouilles des Aſſyriens.

14. Porrò autem univerſa, quæ Holofernis peculiaria fuiſſe probata ſunt, dederunt Judith in auro, & argento, & veſtibus, & gemmis, & omni ſupellectili, & tradita ſunt omnia illi à populo.

14. Et tout ce qu'on put reconnoître qu'Holoſerne avoit poſſédé en or, en argent, en habillemens, en pierreries, & en toutes ſortes de meubles, fut donné à Judith par tout le peuple.

15. Et omnes populi gaudebant cum mulieribus, & virginibus, & juvenibus, in organis & citharis.

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes filles, & les jeunes gens étoient dans des tranſports de joie, qu'ils témoignoient par le ſon des harpes & des *autres* inſtrumens de muſique.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Lorſque le bruit ſe fut répandu dans toute l'armée des Aſſyriens, qu'Holoſerne avoit eu la tête coupée, ils ſe trouverent tous conſternés, & ne ſçavoient quels conſeils prendre ; & n'étant pouſſés que par la frayeur dont ils étoient ſai-*

sis, ils chercherent leur salut dans leur fuite.

Il ne faut pas regarder cette frayeur comme si elle n'avoit été que naturelle. Il est vrai que la surprise où ils furent, en voyant leur Général mort & sans tête, étoit capable de les étourdir d'abord. Mais pour peu qu'ils eussent fait de réflexion sur l'état où se trouvoit Béthulie : ils auroient pu en suivant les ordres du principal Commandant, prendre aisément cette ville, qui selon la nécessité présente se seroit rendue au bout de deux jours. Il paroît donc que ce fut Dieu même qui leur ôta tout d'un coup, *& l'esprit & le conseil*; en sorte qu'ils se trouverent hors d'état de délibérer sur ce qu'ils avoient à faire; & qui imprima au fond de leurs cœurs un saisissement & une terreur panique, qui les fit fuir comme des moutons devant les Hebreux. Ainsi ce fut une chose vraiment étonnante de voir une armée si redoutable de barbares, poursuivie & taillée en pieces par un petit nombre de gens affoiblis par la faim & par la soif, qu'ils traitoient un moment auparavant avec le dernier mépris, en les appellant *des rats qui étoient sortis de leurs trous, & qui avoient eu la hardiesse de les appeller au combat.*

Si ces exemples ne sont pas capables d'abaisser l'élevement des hommes superbes & des puissans de la terre, & s'ils ne leur donnent l'idée véritable qu'ils doivent avoir, tant de la grandeur de Dieu, que de la foiblesse & du néant de tous les hommes; il faut avouer que c'est un effet presque inconcevable de l'aveuglement que produit en eux ce même orgueil. Mais si ces mêmes exemples n'ont pas la force de soutenir la foi-

blesse

bleſſe des petits dans l'extrémité des plus grands périls, c'eſt une preuve qu'ils ont ſans comparaiſon moins de foi & moins de courage qu'une femme, & qu'ils mettent leur confiance, non en Dieu, mais dans eux-mêmes.

Que nul homme ne s'aſſure donc préſomptueuſement ſur ſes forces, lorſqu'il conſidere que cet Holoferne, qui s'étoit vanté de faire connoître à Achior, *qu'il n'y avoit point d'autre dieu dans toute la terre que Nabuchodonoſor, & d'exterminer tous les Juifs comme un ſeul homme*, fut tué par une femme, & que la multitude innombrable de ſes troupes fuyoit elle-même comme un ſeul homme de devant la face de ces mêmes Juifs. Mais que nul homme ne s'abatte auſſi & ne tombe dans le découragement à la vue de ſes ennemis, quelque redoutables qu'ils lui paroiſſent, lorſqu'il enviſage ce ſecours ineſpéré & miraculeux que la main foible de Judith affermie divinement par le bras du Tout-puiſſant, procura à tout ſon peuple. L'orgueil des uns, & la défiance des autres bleſſe preſque également le pouvoir & la majeſté de Dieu. Et il ne nous eſt pas plus permis de lui dérober par nos défiances ce pouvoir ſuprême qu'il a de nous délivrer de la puiſſance de nos ennemis, que de nous attribuer à nous-mêmes un pouvoir qui n'appartient qu'à lui ſeul.

℣. 9. *Joacim Grand-pontife vint en même-temps de Jéruſalem à Béthulie avec tous les anciens pour voir Judith.*

Ce Grand-prêtre avoit deux noms, & étoit le même qu'Éliacim dont il eſt parlé au commencement de cette hiſtoire. Le ſervice extraordinaire

Judith 4. 14.

que Judith venoit de rendre à tout Iſrael, & à la ville de Jéruſalem, en mettant en fuite tous les Aſſyriens, lui fit croire qu'il devoit venir avec tous les anciens, c'eſt-à-dire, ſelon le Grec, avec tous les Sénateurs qui compoſoient le grand Conſeil de Jéruſalem, connu ſous le nom de *Sanedrin*, pour témoigner à cette femme ſi généreuſe leur reconnoiſſance de la grace que Dieu leur avoit procurée par ſon miniſtere.

Il ne falloit pas une moindre humilité à Judith, pour vaincre l'orgueil qui ſe pouvoit élever dans ſon eſprit au milieu de cette gloire & de tous ces applaudiſſemens dont il eſt parlé en cet endroit, qu'il lui en avoit fallu pour ſe rendre digne devant Dieu de couper la tête au Général des Aſſyriens. Et l'on peut dire que ç'auroit été pour elle une victoire très-déſavantageuſe, d'avoir vaincu Holoferne, & d'être vaincue en même temps par le démon, qui auroit tiré le principal avantage de ſon triomphe, ſi après qu'elle avoit tué cet ennemi d'Iſrael de ſa propre épée, il s'étoit ſervi de l'épée de Judith, c'eſt-à-dire, de ſa victoire, pour la percer elle-même mortellement par un orgueil criminel. C'eſt donc cette humilité de Judith que nous devons principalement nous propoſer pour l'imiter dans notre conduite. Tous ne ſont pas appellés à délivrer Iſrael ; mais tous ſont indiſpenſablement obligés à s'humilier. Et ſi ceux qui ont été dignes d'accomplir les plus grandes œuvres ſe ſont ſi profondément anéantis devant Dieu, combien les petits & les vers de terre ſe doivent-ils éloigner des moindres penſées d'élevement ?

11. *Votre cœur s'eſt affermi, parce que vous*

avez aimé la chasteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en avoir un autre. C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous serez benie éternellement.

Estius nous fait remarquer deux choses considérables dans ces paroles que le Grand-Prêtre & les Anciens dirent à Judith. Premierement, ils attribuent la victoire insigne qu'elle venoit de remporter sur Holoferne, au mérite de sa *chasteté* : ce qui fait connoître, dit cet Auteur, que non seulement la pureté virginale, mais encore la chasteté des saintes veuves, est d'un grand mérite devant Dieu, quoique la premiere soit plus excellente que la derniere. Secondement, ils la louent de ce *qu'après avoir perdu son mari, elle n'avoit point voulu en épouser d'autre* : ce qui fait voir, selon le même Interprete, que ce n'est pas seulement au tems de la loi nouvelle qu'on loue les veuves qui ne pensent point aux secondes nôces ; mais qu'anciennement, & du temps des Juifs, dont la religion étoit grossiere & charnelle, on honoroit & on respectoit ces veuves comme étant dignes de louanges.

CHAPITRE XVI.

1. TUnc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens :

2. Incipite Domino in tympanis, cantate

1. ALors Judith chanta ce cantique au Seigneur, & dit :

2. Chantez à la gloire du Seigneur, au son des

tambours, & au bruit des tymbales : chantez avec de ſaints accords un nouveau cantique, glorifiez & invoquez ſon nom.

Domino in cymbalis; modulamini illi pſalmum novum, exaltate, & invocate nomen ejus.

3. Le Seigneur, qui met les armées en poudre *; le Seigneur eſt le nom qui lui appartient.

3. Dominus conterens bella, Dominus nomen eſt illi.

4. Il a mis ſon camp au milieu de ſon peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

4. Qui poſuit caſtra ſua in medio populi ſui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum noſtrorum.

5. Le chef d'Aſſyrie * eſt venu du côté des montagnes, du côté de l'aquilon avec une multitude & une force extraordinaire : ſes troupes ſans nombre ont rempli les torrens, & ſa cavalerie a couvert les vallées.

5. Venit Aſſur ex montibus ab aquilone, in multitudine fortitudinis ſuæ : cujus multitudo obturavit torrentes, & equi eorum cooperuerunt valles.

6. Il avoit juré de brûler mes terres *, de paſſer mes jeunes gens au fil de l'épée, de donner en proie mes petits enfans, & de rendre mes filles captives

6. Dixit ſe incenſurum fines meos, & juvenes meos occiſurum gladio, infantes meos dare in prædam, & virgines in captivitatem.

7. Mais le Seigneur tout-puiſſant l'a frappé * ; il a livré leur Général entre les

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, & tradidit eum in ma-

*. 3. *lettr.* briſe les guerres.

*. 5. *expl.* L'Aſſyrie en la comparant à la Judée, eſt en partie à l'Orient, & dans la plus grande partie au ſeptentrion. *Tirinus*

*. 6. *expl.* les terres de mon pays.

*. 7. *lettr.* nocuit eum, *id eſt*, percuſſit, *Tirin. Emm. Sa.*

nus feminæ, & confodit eum.

8. Non enim cecidit Potens eorum à juvenibus, nec filii Titan percuſſerunt eum, nec excelſi gigantes oppoſuerunt ſe illi: ſed Judith filia Merari in ſpecie faciei ſuæ diſſolvit eum.

9. Exuit enim ſe veſtimento viduitatis, & induit ſe veſtimento lætitiæ in exultatione filiorum Iſrael.

10. Unxit faciem ſuam unguento, & colligavit cincinnos ſuos mitra, accepit ſtolam novam ad decipiendum illum.

11. Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus: pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.

12. Horruerunt Perſæ conſtantiam ejus, & Medi audaciam ejus.

mains d'une femme; & c'eſt par elle qu'il lui a ôté la vie.

8. Car ce ne ſont point les jeunes hommes qui ont renverſé celui qui étoit puiſſant parmi eux; ce ne ſont ni les Titans, ni les geans d'une hauteur démeſurée, qui ſe ſoient oppoſés à lui, mais c'eſt Judith fille de Merari qui l'a détruit par la beauté de ſon viſage.

9. elle a quitté ſes habits de veuve, & s'eſt parée de ſes habits de joie, pour relever les eſpérances des enfans d'Iſrael.

10. Elle a mis ſur ſon viſage une huile d'une excellente odeur, elle a ajuſté ſes cheveux, & les a couverts d'un ornement ſuperbe; elle s'eſt parée d'une robe toute neuve pour le tromper.

11. L'éclat de ſa chauſſure l'a ébloui, ſa beauté a rendu ſon ame captive; & elle lui a coupé la tête avec ſon propre ſabre.

12. Les Perſes ont été épouvantés de ſa conſtance *, & les Medes de ſa hardieſſe.

*. 12. *expl.* de la conſtance de Judith, quand elle eut coupé la tête à Holoferne.

13. Alors le camp des Aſſyriens a été rempli de hurlemens, quand nos pauvres citoyens mourant de ſoif, ont commencé à paroître *.

13. Tunc ululaverunt caſtra Aſſyriorum, quando apparuerunt humiles mei, areſcentes in ſiti.

14. Les enfans des jeunes femmes * les ont percés de coups, & les ont tués comme de petits garçons qui s'enfuient; ils ont péri dans le combat en la préſence du Seigneur notre Dieu *.

14. Filii puellarum compunxerunt eos, & ſicut pueros fugientes occiderunt eos: perierunt in prælio à facie Domini Dei mei.

15. Chantons une hymne au Seigneur, chantons une hymne nouvelle à la louange de notre Dieu.

15. Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo noſtro.

16. Seigneur, vous êtes grand, vous vous ſignalez par votre puiſſance, & nul ne peut jamais vous ſurmonter.

16. Adonai Domine magnus es tu, & præclarus in virtute tua, & quem ſuperare nemo poteſt.

17. Que toutes vos créatures vous obéiſſent, parce que vous avez parlé, & elles ont été faites; vous avez envoyé votre eſprit, & elles ont été créées, & nul ne réſiſte à votre voix.

17. Tibi ſerviat omnis creatura tua: quia dixiſti, & facta ſunt: miſiſti ſpiritum tuum, & creata ſunt, & non eſt qui reſiſtat voci tuæ.

*. 13. *expl.* apparuerunt, ſcilicet, perſequentes eos *Emman. Sa.*

*. 14. *expl.* ceux qui étoient encore très-jeunes; car les mères étant très-jeunes, leurs enfans ne pouvoient être que fort petits. *Menochius.*

Ibid. *expl.* par la verru de ſa prudence.

18. Montes à fundamentis movebuntur cum aquis : petræ, ſicut cera, liqueſcent ante faciem tuam.

18. Les monragnes ſeront ébranlées juſqu'aux fondemens avec les eaux *qu'elles enferment*. Les pierres ſe fondront comme la cire devant votre face.

19. Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.

19. Mais ceux qui vous craignenr, Seigneur, ſeront très-grands devant vous en toutes choſes.

20. Væ genti inſurgenti ſuper genus meum : Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die judicii viſitabit illos.

20. Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple; car le Seigneur tout-puiſſant ſe vengera d'elle, & il la viſitera au jour du jugement.

21. Dabit enim ignem, & vermes in carnes eorum, ut urantur, & ſentiant uſque in ſempiternum.

21. Il répandra dans leur chair, le feu & les vers, afin qu'ils brûlent, & qu'ils ſe ſentent déchirer éternellement.

22. Et factum eſt poſt hæc, omnis populus poſt victoriam venit in Jeruſalem adorare Dominum : & mox ut purificati ſunt, obtulerunt omnes holocauſta, & vota, & repromiſſiones ſuas.

22. Après cette victoire rout le peuple vint à Jeruſalem pour adorer le Seigneur : & s'érant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocauſtes, & s'acquitterenr de leurs vœux & de leurs promeſſes.

23. Porrò Judith, univerſa vaſa bellica Holofernis quæ dedit illi populus, & conopeum quod ipſa ſuſtulerat de cubili ipſius,

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données, & le rideau de ſon lit qu'elle avoit empor-

té elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli.

obtulit in anathema oblivionis.

24. Tout le peuple fut dans la réjouiſſance à la vûe des lieux ſaints *, & la joie de cette victoire fut célébrée avec Judith pendant trois mois.

24. Erat autem populus jucundus ſecundùm facien[illegible]ctorum, & per tres menſes gaudium hujus victoriæ celebratum eſt cum Judith.

25. Chacun retourna enſuite en ſa maiſon; & Judith devint célébre dans Béthulie, & la perſonne la plus conſidérée de tout Iſrael.

25. Poſt dies autem illos unuſquiſque rediit in domum ſuam, & Judith magna facta eſt in Bethulia, & præclarior erat univerſæ terræ Iſrael.

26. Car la chaſteté étoit jointe à ſa vertu, & depuis la mort de Manaſſé ſon mari elle ne connut point d'homme tout le reſte de ſa vie.

26. Erat etiam virtuti caſtitas adjuncta, ita ut non cognoſceret virum omnibus diebus vitæ ſuæ, ex quo defunctus eſt Manaſſes vir ejus.

27. Les jours de fêtes elle paroiſſoit en public avec une grande gloire.

27. Erat autem diebus feſtis procedens cum magna gloria.

28. Et après avoir demeuré cent cinq ans dans la maiſon de ſon mari, & avoir donné la liberté à ſa ſervante, elle mourut, & fut enterrée dans Béthulie avec ſon mari.

28. Manſit autem in domo viri ſui annos centum quinque, & dimiſit abram ſuam liberam & defuncta eſt ac ſepulta cum viro ſuo in Bethulia.

29. Et tout le peuple la pleura pendant ſept jours.

29. Luxitque illam omnis populus diebus ſeptem.

* ℣. 24. *expl.* dans Jéruſalem où étoit le temple.

30. In omni autem ſpatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Iſrael, & poſt mortem ejus annis multis.

31. Dies autem victoriæ hujus feſtivitatis, ab Hebræis in numero ſanctorum dierum accipitur, & colitur à Judæis ex illo tempore uſque in præſentem diem.

30. Tant qu'elle vêcut, & pluſieurs années après ſa mort, il ne ſe trouva perſonne qui troublât Iſrael.

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hebreux au rang des ſaints jours, & depuis ce temps-là juſqu'aujourd'hui il eſt honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors Judith chanta ce cantique au Seigneur, & elle dit.*

Les grands hommes & les femmes les plus célébres dont il eſt parlé dans l'Ecriture, avoient ſoin ordinairement, après que Dieu les avoit favoriſés dans quelque occaſion importante, d'en témoigner leur reconnoiſſance par un cantique d'action de grace. Le témoignage ſecret de leur cœur qui ſe dépouilloit de toute gloire en ſa préſence, eût pu leur ſuffire s'ils n'avoient enviſagé que Dieu ſeul. Mais ils ſe conſideroient comme étant en quelque façon reſponſables de leurs ſentimens à leurs freres; & il étoit important qu'ils fiſſent connoître aux hommes combien ils étoient fideles à Dieu dans le fond de leur cœur. C'eſt pourquoi ils atteſtoient publiquement par ces cantiques la puiſſance de celui dont ils déſi-

roient qu'on enviſageât les intérêts & la gloire uniquement.

Tirin. in hunc locum. L'on croit que Judith chanta ce cantique, lorſqu'après qu'on eut amaſſé toutes les dépouilles des ennemis, & qu'on lui eut fait préſent de tout ce qui avoit appartenu à Holoferne; elle alla à Jeruſalem accompagnée *de tous les hommes, des femmes, des jeunes filles, & des jeunes gens, qui temoignoient leurs tranſports de joie par le ſon des harpes & des inſtrumens de muſique*, pour y offrir au Seigneur les trophées de ſa victoire. Et il y a bien de l'apparence que l'on y porta auſſi la tête d'Holoferne comme en triomphe. Ainſi dans le même-temps que tout l'air retentiſſoit des louanges de Judith, elle renvoyoit ces mêmes louanges à Dieu, & invitoit tous ces peuples à publier la grandeur de celui qui s'étoit ſervi d'un inſtrument auſſi foible que ſa main pour couper la tête à l'impie.

cap. 15. v. 15. c. 16. 22.

℣. 3. *Le Seigneur met les armées en poudre; le Seigneur eſt le nom qui lui appartient.*

C'eſt avec très-grande raiſon que JESUS-CHRIST nous a défendu de rechercher à être nommés *maîtres, parce qu'il n'y a qu'un ſeul maître*, & qu'un ſeul Seigneur. C'eſt donc à Dieu qu'appartient ce nom auguſte; & il eſt ſans aucune comparaiſon, & ſans aucune exception *le Seigneur*, parce que toutes les créatures lui ſont également ſoumiſes comme au ſouverain de tout l'univers; & qu'il a le pouvoir de renverſer d'un clin-d'œil toutes les armées, & de *briſer* toutes les forces dans leſquelles les plus puiſſans Princes mettent leur confiance.

Matth. 23. 8. &c.

℣. 4. *Il a mis ſon camp au milieu de ſon peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.*

Eliſée étant autrefois tout environné de la cavalerie, des chariots, & des autres troupes du roi de Syrie qui vouloit le perdre, & ſon ſerviteur en étant épouvanté, ce ſaint Prophête demanda à Dieu qu'il lui plût d'ouvrir ſes yeux pour lui faire voir la montagne où il étoit, toute pleine de chevaux & de chariots de feu qui l'environnoient, & par là il convainquit celui qui trembloit déja *qu'il y avoit plus de gens armés pour eux qu'il n'y en avoit contre eux.* C'eſt de ce *camp* des Eſprits céleſtes & des Miniſtres du Seigneur que Judith entend parler en ce lieu, lorſqu'elle déclare : Que *Dieu a placé ſon camp au milieu de ſon peuple* pour le délivrer de ſes ennemis. Il paroiſſoit aux yeux des Hebreux une armée innombrable d'Aſſyriens qui aſſiégeoient & ſerroient de près Béthulie. Mais la lumiere de la foi avoit fait voir à Judith, comme à Eliſée, une autre armée ſans comparaiſon plus puiſſante, qui formoit un camp céleſte au milieu de cette ville. Et ce furent ces Miniſtres du Seigneur qui imprimerent tout d'un coup dans l'eſprit de ces barbares un ſaiſiſſement & une terreur panique qui les mit en fuite, & qui délivra en même temps Iſrael. 4. Reg. 6. 24.

Le *camp de Dieu* peut être expliqué encore de ſon tabernacle & de ſon ſaint temple, où il s'étoit engagé, en parlant à Salomon, d'exaucer ſon peuple, lorſqu'ils viendroient l'y prier de les délivrer de leurs ennemis. *Menoch. in hunc locum* 3. Reg. 8. 31. 34. 44. 45, c. 9.

Que ſi nous voulons entendre ces paroles de 3.

Judith en un ſens ſpirituel & figuré, nous pouvons dire, que *Dieu a placé ſon camp au milieu de ſon peuple pour le délivrer de ſes ennemis*, lorſqu'étant venu s'établir au milieu de nous par ſa ſainte humanité, il a formé ſon Egliſe qui nous eſt repréſentée dans le Cantique comme une armée redoutable aux ennemis de notre ſalut. *Quæ eſt iſta, terribilis ut caſtrorum acies ordinata?*

Cant. 6. 3. 9.

℣. 8. *Car celui qui étoit puiſſant parmi eux n'a point été renverſé par la main des jeunes hommes; il n'a point été frappé par les Titans, & les géans d'une hauteur démeſurée ne ſe ſont point oppoſés à lui; mais Judith fille de Merari l'a détruit par la beauté de ſon viſage.*

Hieron. in Amos. c. 5. v. 8. Greg. Magn. Moral. l. 9. c. 6.

On peut s'étonner ici d'entendre parler dans les livres ſaints de noms fabuleux, tel qu'eſt celui de *Titan*, qui ſignifie ces géans qu'ont feints les Poëtes. Mais ſaint Jerôme & ſaint Grégoire le Grand nous font remarquer, que ſi les ſaints Interpretes ſe ſont ſervis de ces noms qu'ils ont pris des livres profanes, ils l'ont fait, non pour donner quelque poids à ces fictions de l'eſprit humain, mais pour faire entendre aux hommes par ces ſortes de noms qui leur ſont connus, & qu'ils ont, dit ſaint Jerôme, comme ſuccés avec le lait de l'enfance, ce qu'ils comprendroient moins aiſément d'une autre maniere : *Qui non poſſumus intelligere quod dicitur, niſi per ea vocabula quæ uſu didicimus, & errore combibimus.* Et ſaint Grégoire le Grand dit, qu'on ne doit pas s'étonner ſi ceux qui ſont ſages de la ſageſſe de Dieu ont tiré des écrits profanes des ſages du ſiecle, des manieres de s'exprimer en écrivant les ſaints livres; & ſi des hommes tout ſpirituels ſe ſont

ſervis dans les Ecritures des paroles des hommes charnels, puiſque Dieu même, qui eſt l'eſprit ineffable, & le créateur ſuprême de toutes choſes, voulant s'abaiſſer pour ſe faire entendre à ceux qui ſont tous enſevelis dans la chair, a emprunté d'eux une maniere de s'exprimer charnellement, lorſqu'il a dit : *Qu'il ſe repentoit d'avoir créé l'homme ſur la terre*, lui qui connoiſſant parfaitement toutes choſes avant qu'elles ſoient, ne ſçauroit jamais ſe repentir, comme ſi quelque choſe pouvoit arriver ſans qu'il l'eût prévû. *Quid ergò mirum ſi ſpiritales viri utuntur verbis carnalium, quandò ipſe inneffabilis & creator omnium ſpiritus, ut ad intellectum ſuum carnem pertrahat, in ſeipſo carnis ſermonem formet ?* Genes. 6.

Judith voulant donc relever extrêmement la grandeur & la puiſſance de Dieu, déclare dans ſon cantique d'action de graces, & fait entendre à toute la terre ; qu'il n'avoit point employé le bras des hommes robuſtes, & des geans, pour renverſer le ſuperbe qui ſe glorifioit vainement de ſon pouvoir & du grand nombre de ſes ſoldats ; mais qu'une femme l'avoit détruit par l'éclat de ſa beauté Nous ne répéterons poinr ici ce que nous avons marqué auparavant, pour expliquer comment cette femme ſi ſainte & ſi chaſte put ſe ſervir ſans pécher de l'éclat de ſa beauté pour le ſurprendre, & pour lui couper la tête. C'étoit un impie que ſon orgueil & ſes blaſphêmes contre le vrai Dieu avoient livré, comme dit ſaint Paul, au déréglement de ſon cœur, & à toute ſorte d'impureté. Rom. 1. 2. 4.

Que ſi Judith trompa Holoferne par la beauté de ſon viſage, & ſi Dieu même augmenta cette

beauté, pour faciliter l'exécution du deſſein qu'il lui avoit inſpiré; JESUS-CHRIST a pris ſans doute une voie bien oppoſée, pour ſurprendre & pour vaincre le démon figuré par Holoferne, puiſque le piege qu'il lui a tendu, a été la difformité étonnante de ſa paſſion & de ſa croix, qui ne pouvant être regardée par cet eſprit orgueilleux, que comme diſproportionnée & même oppoſée infiniment à la majeſté du Dieu de gloire, lui perſuada qu'il n'étoit qu'un homme ſimple, & non le Dieu tout-puiſſant. Auſſi une femme comme Judith, parée magnifiquement, & toute éclatante de cette beauté qu'elle décrit elle-même dans ce chapitre avec grand ſoin, étoit l'inſtrument que Dieu jugea propre pour humilier Holoferne dans l'élevement de ſon orgueil, & pour ſauver Iſrael de l'épée des Aſſyriens. Mais un Dieu anéanti juſqu'à l'état le plus rabaiſſé de l'homme, & tout défiguré dans ſa ſainte humanité par les outrages & les opprobres de ſa paſſion, étoit l'inſtrument que Dieu même regarda comme le plus digne de confondre l'orgueil de l'enfer, & de terraſſer celui qui comme Nabuchodonoſor, avoit entrepris de ſe faire reconnoître & adorer comme le ſeul Dieu dans toute la terre.

℣. 9. *Elle a quitté ſes habits de veuve, & s'eſt parée de ſes habits de joie, pour relever les eſperances des enfans d'Iſrael.*

Menoch. in hunc locum.

Elle fait connoître par ces paroles, que ſi elle ſe para, ce n'étoit pas pour s'élever vainement, & pour tirer une gloire ridicule de la beauté de ſon corps, mais pour procurer le ſalut & la joie de tout ſon peuple. Car ce qui paroit moins clair

dans les paroles latines du texte, eſt entierement déterminé & expliqué par le Grec, qui dit nettement : Qu'elle quitta ſes habits de veuve, pour procurer l'élevation des Iſraélites qui étoient dans l'accablement.

℣. 18. 19. *Les montagnes ſeront ébranlées juſqu'aux fondemens avec les eaux* qu'elles renferment ; *les pierres ſe fondront comme la cire devant votre face. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, ſeront très-grands devant vous en toutes choſes.*

Toute la nature ſera un jour renverſée : les montagnes les plus hautes ſeront ébranlées juſqu'aux fondemens, lorſque le Seigneur fera éclater ſa toute-puiſſance aux yeux des hommes : & la dureté des rochers deviendra alors comme la cire qui ſe fond à l'ardeur du feu. Mais la crainte du Seigneur eſt un fondement inébranlable, ſur lequel ceux qui ont eu ſoin de s'établir s'élevent juſqu'à Dieu, & *ſont très-grands devant lui.* Car c'eſt cette crainte qui humilie le cœur de l'homme. Et plus le cœur eſt anéanti devant Dieu, plus il mérite d'être élevé, ſelon cet oracle de JESUS-CHRIST : Que l'humilité du Chrétien eſt la meſure de ſon élevation : *Qui humiliaverit ſe, exaltabitur.*

Judith a voulu ſans doute nous marquer figurément par ces *montagnes*, les chefs des Aſſyriens, qui s'élevoient inſolemment de leur force, & qui mettoient leur confiance dans le grand nombre de leurs gens, figurés par ces *eaux* renfermées dans les montagnes, les peuples étant très-ſouvent marqués dans les Ecritures ſous la figure des eaux. La volonté du Seigneur *ébranla juſqu'aux fondemens*, c'eſt-à-dire, renverſa *ces hau-* Matth. 18. 5.

tes montagnes enflées d'orgueil, lorſque par la main de Judith ſeule, elle mit en fuite & en déſordre toute cette armée ſi redoutable. Ceux qui paroiſſoient auſſi fermes & auſſi *durs* que *les rochers, ſe fondirent* tout d'un coup *comme de la cire devant la face de Dieu*, lorſqu'étant ſourds à la voix d'Achior qui leur parloit en faveur des Juifs, & que paroiſſant invincibles, ils perdirent en un inſtant toute cette fermeté apparente, & ſe virent abattus par la frayeur qui les ſaiſit. Judith au contraire & tous les Juifs *ayant la crainte de Dieu*, devinrent *très-grands devant lui*; & l'humilité profonde avec laquelle ils s'anéantirent en ſa préſence, les éleva au-deſſus de tous leurs ennemis.

℣. 20. 21. *Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple : car le Seigneur tout-puiſſant ſe vangera d'elle, & il la viſitera au jour de ſon jugement. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin qu'ils brûlent, & qu'ils ſe ſentent déchirer éternellement.*

La *viſite* dont il eſt parlé ici, lorſque Judith déclara : *Que le Seigneur viſitera au jour de ſon jugement ceux qui ſeront élevés contre ſon peuple*, eſt bien différente de *la viſite* dont Zacharie parle lorſqu'il dit : *Que le Seigneur Dieu d'Iſrael a viſité ſon peuple, & lui a fait miſericorde.* Et autant que l'on aura négligé dans la vie préſente cette *viſite miſericordieuſe* d'un Dieu qui nous comble de ſes graces, & qui nous invite, comme dit ſaint Paul, par ſa longue attente à la pénitence; autant on éprouvera la rigueur de cette derniere *viſite* de la juſtice inflexible du même Dieu, lorſqu'il *répandra dans la chair* de ſes ennemis,

Luc. 1. 3.

Rom. 2. 4.

nemis, c'eſt-à-dire, dans leur corps auſſi-bien que dans leur ame, *un feu* éternel, & *des vers* qui ne mourront point, afin qu'ils ſoient la pâture de ce feu & de ces vers dans les ſiecles, ſelon que le Fils de Dieu le déclare expreſſément dans l'Evangile. *Marc.* 9. 42. 43. 44. 45. 46. 47.

Il eſt remarquable, que Judith prononce particuliérement cette malédiction contre *le peuple qui s'élevera contre le peuple de Dieu;* & peut-être qu'en cela le Saint-Eſprit a voulu nous inſpirer principalement une grande horreur de tout ſchiſme & de toute révolte contre l'Egliſe, qui eſt proprement le peuple de Dieu. Mais on peut dire en général, que tous ceux qui s'élevent en quelque maniere que ce puiſſe être, contre cette nation choiſie que JESUS-CHRIST s'eſt acquiſe par le prix de ſon propre ſang, tomberont dans cette terrible malédiction. Or il y a pluſieurs manieres de s'élever contre elle; & tous les ſcandales qu'on lui cauſe, ſoit par de mauvais exemples, ſoit par de pernicieuſes doctrines, ſoit par une révolte criminelle, engagent dans ce malheur.

Il eſt bon auſſi de remarquer que ces *vers* dont il eſt parlé ici, s'expliquent figurément par pluſieurs perſonnes, comme n'étant pas réellement des vers qui rongent la chair des réprouvés dans l'enfer, mais le ſentiment piquant du feu, & les remords de conſcience dont ils ſeront déchirés éternellement. Mais il ſemble que rien n'empêche qu'on ne puiſſe auſſi l'entendre littéralement, en ſorte que ce ſoient des vers effectifs, dont la chair de ces réprouvés ſera rongée, comme ce ſera un feu très-réel qui la brûlera.

August. de Civit. Dei, lib. 21. c. 9. Car il n'eſt pas impoſſible au Tout-puiſſant, dit ſaint Auguſtin, de créer & de faire ſubſiſter au milieu des feux des vers qui ſoient deſtinés pour augmenter le ſupplice des méchans.

℣. 22. *Après cette victoire tout le peuple vint à Jéruſalem pour adorer le Seigneur ; & s'étant purifiés, ils lui offrirent leurs holocauſtes & leurs vœux, & s'acquitterent des promeſſes qu'ils lui avoient faites.*

Num. 31. 19. 24. Le Seigneur avoit ordonné aux Juifs, par la bouche de Moïſe, qu'après le combat, tous ceux qui auroient tué, ou touché quelque corps mort, ſeroient obligés de ſe purifier & de laver leurs habits. Ces impuretés, que l'on appelloit légales, marquoient ſans doute une autre ſorte d'impureté ſpirituelle, dont il étoit difficile de ſe préſerver dans l'emportement de ces ſortes de combats; & c'étoit très-juſtement que ces peuples, après s'être purifiés, ſelon les préceptes de la loi, *offroient* à Dieu *leurs holocauſtes* dans ſon ſaint temple, pour lui marquer, par la conſomption entiere de la victime, qu'ils auroient dû ſe ſacrifier eux-mêmes tout entiers à lui, en reconnoiſſance de la grace ſignalée qu'ils avoient reçue.

Ces *vœux* dont il eſt parlé, & ces *promeſſes dont ils s'acquittoient*, avoient été des effets de l'extrêmité où ils s'étoient vu réduits. Car les grands périls où l'on ſe trouve, portent naturellement à avoir recours à Dieu, comme au protecteur tout-puiſſant de ceux qui eſperent en lui ſeul; & c'eſt alors que pour exciter davantage ſa miſéricorde, l'on s'engage par des vœux qui tendent à procurer ſon honneur, & qu'il agrée, quoiqu'ils lui ſoient inutiles pour lui-même;

puiſque ſa gloire ne peut recevoir aucune diminution, ni aucun accroiſſement de la part des hommes, & que toutes ces promeſſes regardent uniquement leur propre intérêt & celui de leur ſalut.

℣. 23. *Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données, & le rideau de ſon lit, qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli.*

C'eſt ainſi que David, ayant coupé la tête à Goliath de ſa propre épée, offrit cette épée à Dieu dans ſon tabernacle, comme pour ſe dépouiller en ſa préſence de toute la gloire qu'il pouvoit avoir acquiſe en tuant lui ſeul ce géant ſi redoutable. Il eſt dit donc que Judith offrit de même au Seigneur toutes les armes d'Holoferne *comme un anathême d'oubli*, c'eſt-à-dire, comme un don ſéparé de tous les uſages profanes, & un monument ſuſpendu & conſacré à Dieu, qui devoit éternellement empêcher *l'oubli* d'une grace ſi ſignalée ; ou bien Judith les offroit à Dieu dans ſon temple, pour marquer qu'elle vouloit ſe détacher pour toujours de la gloire d'une action ſi éclatante, & *s'oublier* en quelque ſorte elle-même, pour ne ſonger qu'à celui à qui l'honneur & l'empire appartiennent dans tous les ſiecles. Car c'eſt là la plus généreuſe & la plus noble diſpoſition d'une ame qui eſt convaincue très-ſincérement, qu'elle n'a de part dans les plus grandes actions dont elle s'acquitte, que celle qu'il plaît à Dieu de lui donner ; & que cette part même qu'elle y a, lui eſt un ſujet d'un abaiſſement d'autant plus profond, qu'elle reconnoît en être moins digne. 1. Reg. 21. 9.

Menoch. in hunc locum. On peut expliquer encore *cet anathême d'oubli*, un don consacré à Dieu, & destiné pour faire *oublier* entiérement les maux passés; de même que le Patriarche Joseph nomma *Manassé*, c'est-à-dire, oubli, son premier fils, en disant: *Que Dieu lui avoit fait oublier tous ses maux passés.* *Gen. 41. 51.*

℣. 27. 28. *Les jours de fête elle paroissoit en public avec une grande gloire; & après avoir demeuré cent cinq ans dans la maison de son mari, & avoir donné la liberté à sa servante, elle mourut, &c.*

Il y a beaucoup d'apparence, qu'après que la fête de cette insigne victoire fut célébrée, *chacun étant retourné en sa maison*, comme le dit l'Ecriture, Judith rentra aussi dans le secret de la sienne, pour y vivre comme auparavant dans la piété, dans la priere & dans les jeûnes, *qu'elle observa*, dit le sacré texte, *dans tous les jours de sa vie.* *Judith. 8. 6.*

Ambros. de viduit. » Aussi saint Ambroise faisant son éloge, dit, que » ne s'étant point élevée d'un succès si glorieux, » quoiqu'il semblât qu'elle pût alors se réjouir » bien justement après une si célebre victoire, » elle persista toujours dans la vie d'une sainte » veuve; & que n'ayant que du mépris pour » tous ceux qui désiroient de l'épouser, elle » quitta ses habits magnifiques, & reprit ceux » qui convenoient à sa modestie: elle n'aima » point, ajoute ce Pere, tous les ornemens qui » pouvoient encore la faire souvenir de son » triomphe; elle estimoit beaucoup davantage » ceux qui lui servoient à vaincre les vices du » corps, que ceux que l'on employoit pour sur- » monter les armées des barbares. *Nec triumphorum suorum amavit ornatus, illos existimans esse meliores quibus vitia corporis, quàm quibus hostium arma vincuntur.*

Lors donc qu'il eſt dit ici : *Que les jours de fête elle paroiſſoit en public avec une grande gloire ;* l'Ecriture nous marque viſiblement, que les autres jours elle ſe tenoit renfermée comme auparavant dans ſa maiſon, & vivoit comme une vraie veuve, qui avoit un grand amour pour la chaſteté. Car ne voulant point *connoître d'hommes depuis la mort de ſon mari*, elle ſe trouvoit obligée, à cauſe de ſa beauté même, de ne ſe produire dans le public, que lorſqu'elle ne pouvoit s'en diſpenſer ; c'eſt-à-dire, aux jours de fête, auxquels il falloit qu'elle allât rendre ſes devoirs à Dieu avec tous les autres dans le temple de Jéruſalem ; & c'étoit alors que chacun étoit bienaiſe de lui témoigner ſa reconnoiſſance du ſalut de toute la nation, & qu'elle étoit apparemment accompagnée d'un grand nombre de perſonnes, qui s'efforçoient de lui faire honneur ; ce que l'Ecriture témoigne par ces paroles, *qu'elle marchoit avec une grande gloire ;* c'eſt-à-dire, étant beaucoup honorée par ceux qui l'accompagnoient ; mais que n'en ayant pas le cœur moins abaiſſé devant Dieu, elle voulut reconnoître la fidélité de la ſervante qu'elle avoit menée dans le camp des Aſſyriens, en la rendant libre d'eſclave qu'elle étoit auparavant.

Menoch. in hunc locum.

Après *avoir demeuré*, dit l'Ecriture, *cent cinq ans dans la maiſon de ſon mari*, elle mourut ; ce que l'on doit expliquer, non pas comme ſi elle avoit vécu cent cinq ans depuis ſon mariage, ou depuis qu'elle eut coupé la tête à Holoferne, mais comme étant parvenue en tout juſques à l'âge de cent cinq ans, ſelon que la langue Syriaque le dit clairement. Le Grec ajoute,

Eſtius & Tirin. in hunc locum.

qu'elle partagea avant ſa mort tous ſes biens, tant à ſes proches, qu'aux parens de ſon mari; ce qui fait voir qu'elle n'avoit point d'enfans, & que la conſtance avec laquelle elle perſévéra dans ſon veuvage, nonobſtant ſa grande beauté & ſes richeſſes, en étoit d'autant plus à admirer.

Tel eſt l'exemple que Dieu nous propoſe dans ce ſacré livre: une veuve parfaitement belle, & très-riche, qui ſe cachoit dans le ſecret de ſa chambre, qui portoit toujours un cilice ſur ſa chair, qui jeûnoit dans tout le cours de ſa vie, qui étoit très-vivement pénétrée de la crainte du Seigneur, & qui vivoit dans une ſi grande modeſtie, que nul n'oſoit dire le moindre mal d'elle: une veuve qui, étant remplie de l'eſprit de Dieu, ſe trouve en état de ſoutenir tout ſon peuple, & les anciens mêmes qui commençoient à perdre eſpérance, & va avec un courage tout divin couper la tête au Général d'une armée très-redoutable: une veuve enfin, qui, comblée de gloire après un ſi grand triomphe, rend à Dieu toute cette gloire, en lui offrant les dépouilles de celui qu'elle a vaincu, & rentre dans ſon néant en la préſence du Très-haut. Heureux ceux pour qui ces paroles ſont des paroles de bénédiction & de ſalut, & qui liſant par l'eſprit de Dieu ces livres de Dieu, y adorent *la vérité* qui ſe fait connoître à eux, marchent par *la voie* du ſalut qu'ils y découvrent, & trouvent enfin *la vie* véritable, après laquelle ils ſoupirent!

Fin du Livre de Judith.

TABLE
DES PRINCIPALES CHOSES
Contenues dans ce Livre.

A.

ACHIOR, prince des Ammonites, releve hautement la puiſſance d'Iſraël en parlant à Holoferne, ch. 6. v. 5 & *ſuiv.* & *page* 270, 275.

Il eſt envoyé à Béthulie par Holoferne, qui avoit été offenſé de ſon diſcours, pour y être puni plus cruellement après la priſe de cette ville, dont ce Général ſe regardoit déja comme victorieux. ch. 6. & *p.* 270.

Il tombe par terre & s'évanouit à la vue de la tête d'Holoferne. ch. 13. v. & *p.* 371.

Il quitte ſes ſuperſtitions païennes, & embraſſe la religion des Juifs. ch. 14. v. 6. & *p.* 377.

S'il étoit néceſſaire qu'Achior fût circoncis pour être ſauvé, 378.

Comment il faut entendre qu'Achior, qui étoit Ammonite, fut admis dans l'Aſſemblée du Seigneur contre la défenſe qui ſembloit en avoir été faite aux Juifs, 379.

Affliction. Dieu éprouve d'ordinaire ſes amis par beaucoup d'afflictions. ch. 8. v. 22, 23. & *p.* 308.

Les afflictions ſont des épreuves qui font voir ſi nous ſervons Dieu véritablement. *ib.* v. 21. & *p.* 308.

Reconnoître que nos afflictions ſont encore moindres que nos péchés. *ibid.* v. 27. *p.* 241.

Armes. Les plus puiſſantes armes pour vaincre nos ennemis, ſont l'humiliation, la priere & le jeûne. 244, 246.

Arphaxad, roi des Medes, tout invincible qu'il ſe croyoit, eſt vaincu par Nabuchodonoſor, roi des Aſſyriens. ch. 1. v. 4, 5. & *p.* 218, 219.

Arphaxad, le même que Déjocès, appellé le fondateur d'Ecbatanes par Hérodote. 218.

Attila. Son armée qui étoit de 500000 hommes, diſ-

ſipée par la foi & les prieres de ſainte Genevieve. 221

B.

Béthulie, ville, ſelon quelques-uns, dans la tribu de Zabulon. 271.

Il n'eſt parlé de cette ville dans l'Ecriture ſainte que dans le ſeul livre de Judith. *ibid.*

C.

Caïphe, quoique ſon intention fût très-mauvaiſe, ſervit d'organe au Saint-Eſprit, lorſqu'il prédit, qu'il étoit avantageux qu'un ſeul homme mourût pour tout le peuple. 293.

Cendre. Cérémonie pratiquée par les Juifs, de ſe couvrir la tête de cendre dans les jours d'affliction. ch. 4. v. 16. ch. 7. v. 4. & *p.* 284, 310.

Chrétiens. Les Chrétiens appellés ſouvent par S. Paul les Saints. 274.

La conduite des premiers Chrétiens, en donnant à leur corps la nourriture néceſſaire. 277, 278.

La juſtice des Chrétiens doit être plus abondante que celle des Phariſiens & des Docteurs de la loi. 349.

Confiance. On ne doit pas tellement ſe confier au ſecours de Dieu, que l'on demeure oiſif dans cette attente. 285.

D.

Défiance. Humble défiance de ſoi-même en attendant tout de la miſéricorde de Dieu. 275.

Démon. Il ſe rend plus cruel envers ceux qu'il s'eſt ſoumis, qu'envers ceux qui lui réſiſtent. 232, 233.

Deſſein. Vanité des deſſeins des hommes, s'ils ne ſe rencontrent avec les deſſeins de Dieu. 226.

Dieu. Il doit être béni dans la perte comme dans la poſſeſſion des plus grands biens. 309.

Ce ſeroit un blaſphême de dire que Dieu ſoit la cauſe des crimes où engage les hommes la vue d'une beauté qu'il a créée. 320.

Dieu n'écoute proprement que la voie du cœur. 363.

Dieu ſe ſert des inſtrumens les plus foibles pour faire éclater ſa ſouveraine puiſſance. 369.

E.

Eaux. Les peuples marqués ſouvent dans l'Ecriture par les eaux. 399.

Ecbatanes, ville bâtie par Arphaxad, roi des Medes. ch. 1. v. 1.

Egyptiens enſevelis dans les

eaux de la mer rouge en pourſuivant les Iſraélites. ch. 5. v. 13.
Ils ne mangeoient point avec les Hébreux, les regardant comme des hommes impurs. 348.
Eliſée. Son ſerviteur étant épouvanté du grand nombre des Syriens qui environnoient la ville où étoit ce Prophete, & qui le cherchoient pour le perdre, il obtint de Dieu qu'il ouvrît les yeux de ce ſerviteur, & lui fît voir une autre armée bien plus nombreuſe qui étoit prête à le défendre. 1. 8. 394.
Eliſée n'ordonne point la circonciſion à Naaman de Syrie, qui avoit embraſſé la foi du vrai Dieu. 378.
Etats. La ſeule crainte de Dieu eſt l'affermiſſement des Etats. 221.

F.

Femmes. S'il leur eſt permis de s'orner & de ſe parer. 319, 320.
Foibleſſe. Le ſentiment de ſa foibleſſe eſt le fondement d'une grande force. 240.
Le ſentiment de notre foibleſſe nous porte à mettre notre confiance en Dieu, & à implorer ſon ſecours. *ibid.*
Force. La force des Chrétiens eſt dans la priere & dans l'union avec les fideles qui prient pour eux. 309.
Frayeur. Quand on en eſt une fois ſaiſi, on ne raiſonne plus, mais on s'abandonne ſans diſcernement à tout ce qu'elle inſpire. 232.

H.

Holoferne coupant l'aqueduc qui conduiſoit les eaux de Béthulie, figure des hérétiques qui ont voulu ôter à l'Egliſe la tradition par laquelle elle a toujours conſervé les eaux pures de la vérité. 256, 257, 286, 287.
Holoferne, figure du démon, 301, 366, 367, 372, 397.
Humilité. Elle doit être le fondement des victoires que l'on remporte ſur le démon. 314.
L'humilité d'un Chrétien eſt la meſure de ſon élévation. 399.
Homme. Tout ſon bonheur eſt de conformer ſa volonté à la volonté de Dieu. 353.

I.

Jeûne. Le jeûne des Juifs duroit juſqu'au ſoir. 275, 352.
Joachim, Grand-Pontife, vient de Jéruſalem à Béthulie pour voir Judith, qui

avoit ſauvé le peuple d'Iſraël, en coupant la tête au Général des Aſſyriens. ch. 15. v. 9.
Iſaïe. Ce Prophete ſcié en deux avec une ſcie de bois par le commandement de Manaſſé, Roi de Juda. 244.
Iſraélites, originaires de Chaldée, ch. 5. v. 6. & *p.* 260.
Dieu leur ouvre la mer après être ſortis d'Egypte. ch. 5. v. 12.
Les Iſraélites n'ont été livrés à leurs ennemis que lorſqu'ils ont irrité Dieu par leurs péchés. *ibid.* v. 18.
Iſraélites toujours diſpoſés à murmurer contre ceux qui les conduiſoient, figure d'un grand nombre de Chrétiens qui perdent courage dans les moindres tentations. 288.
Judith. Il eſt plus probable que ſon hiſtoire eſt arrivée ſous Manaſſé, Roi de Juda, & depuis ſon retour de Babylone où il avoit été mis en priſon. 218.
Judith demeure veuve, étant fort jeune, fort belle & fort riche. ch. 8. v. 7. & *p.* 302, 303, 406.
Sa vie depuis qu'elle fut veuve, fut une vie de retraite, de priere, de jeûne & de pénitence. ch. 8. v. 5. 6. & *p.* 314.
Judith étoit de la tribu de Siméon. 300.
Sa vie, le modele d'une ſainte veuve. 301.
Cette parole de ſaint Paul: Dieu ſe plaît à choiſir dans le monde ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qui y paroît de plus fort, s'eſt vérifiée par avance en Judith. 306.
Comment Judith étant très-chaſte, a pu avoir deſſein de ſervir de piege par ſa beauté à Holoferne, ch. 9. v. 13. & *p.* 327. *& ſuiv.*
Dieu ajoute un nouvel éclat à la beauté de Judith, lorſqu'elle va trouver Holoferne. ch. 10. v. 4. *p.* 328.
S'il y a eu quelque menſonge dans les paroles de Judith. 326, 337, 340, 343, 350.
Judith ſe défend de manger des viandes d'Holoferne, & ſe nourrit de ce qu'elle avoit fait apporter par ſa ſervante. ch. 10. v. 5. 12. v. 2. & *p.* 349.
Elle obtient la liberté de ſortir la nuit, ſous prétexte d'aller prier & invoquer le Seigneur. ch. 12. v. 5. 6.
Son humilité & ſa foi ſe ſoutiennent mutuellement. 350.
Son humilité la rendit digne d'être choiſie de Dieu pour délivrer Iſraël par la mort d'Holoferne, 370, 386.
Son humilité lui fit vaincre l'orgueil qui pouvoit s'éle-

ver dans ſon eſprit d'une victoire ſi illuſtre remportée ſur un ennemi ſi fier & ſi redoutable. 386.
Elle ſe prépare, & par la priere, & par la veille, & par le jeûne à ſe rendre digne de procurer le ſalut de tout ſon peuple. 352, 370.
Sa priere dans le moment qu'elle alloit couper la tête à Holoferne. ch. 13. v. 7.
Elle coupe la tête à Holoferne, & ſe ſert de ſon propre ſabre. *ibid.* v. 8. 10.
Sa priere accompagnée de larmes, qui étoient, non des marques de foibleſſe, mais le principe d'une grande force. 363.
Judith, excellente figure de la ſainte Vierge. 363, 372.
Judith proteſte que ce n'eſt point ſur elle-même qu'elle s'appuie, reconnoiſſant qu'elle n'étoit que foibleſſe, mais ſur le bras de Dieu tout-puiſſant. 364.
Ses armes pour vaincre Holoferne, furent la chaſteté, l'humilité, la priere & le jeûne. 365.
Judith s'étant dépouillée de toute la gloire de cette grande action qu'elle devoit faire, en rend à Dieu tout l'honneur, après l'avoir faite. 314, 364, 367, 370.
Elle fait ſuſpendre au haut des murailles de Béthulie la tête d'Holoferne, ch. 14. v. 1. & *p.* 377.
Elle offre à Dieu les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données, ch. 16. v. 23. & *p.* 402.
Judith, après cette action illuſtre, reprend ſa premiere vie, qui étoit toute de retraite, de priere & de jeûne. 321, 404.
Elle donna la liberté à ſa ſervante, qui l'avoit ſuivie dans le camp d'Holoferne. ch. 16. v. 28.
Elle mourut à l'âge de 105 ans. 405.
Juifs. Les Juifs s'abſtenoient de manger avec les païens. 348.
C'étoit une coutume fréquente parmi eux de ſe laver pour ſe purifier des ſouillures légales qu'ils pouvoient avoir contractées. 351, 352.
Ils devenoient impurs en tuant quelqu'un, quoique ce fût à la guerre, ou en touchant à quelque mort. 401, 402.

L.

Lâcheté. La lâcheté des Chrétiens d'aujourd'hui ne vient que de ce qu'ils ne ſentent point leur miſere & leurs beſoins. 276.
Licite. Se priver volontaire-

ment des choſes licites, de peur de tomber dans les illicites. 349.

M.

Manaſſé, Roi de Juda, a vécu comme un pénitent depuis ſon retour de Babylone. 242, 243.

Manne. Dieu nourrit durant 40 ans les Iſraélites de cette céleſte nourriture qui tomboit chaque jour dans le déſert. ch. 5. v. 15.

Martyrs. Les Martyrs enviſageoient comme le comble du bonheur, de ſouffrir la mort pour Jeſus-Chriſt. 231.

Méchans. Leur aveuglement eſt terrible, 232, 333.

Ils ſont ſouvent malheureux dès cette vie, & s'engagent dans une déſolation effroyable pour l'autre. 233.

Menſonge. Il n'eſt jamais permis. 329, 343.

S'il y a eu quelque menſonge dans les paroles de Judith. 349, 350.

Méſopotamie; pays appellé ainſi, parce qu'il étoit entre deux rivieres, l'Euphrate & le Tigre. 260.

Moïſe vainquit Amalec, non par la force de ſes armes, mais par l'ardeur de ſa priere. ch. 4. v. 13.

N.

Nabuchodonoſor, Roi des Aſſyriens, qui vainquit Arphaxad, paroît être le même que Saoſduchin, fils d'Aſſaradon, & petit-fils de Sennacherib. 219.

Vanité de ce Prince. 226, 234.

Nabuchodonoſor ſurnommé le Grand, réduit à cauſe de ſon orgueil à l'état de bête durant ſept années. 263.

O.

Orgueil, preſque inſéparable de la grandeur. 220.

Ozias voyant la ville de Béthulie fort preſſée par Holoferne, exhorte le peuple à attendre encore cinq jours dans l'eſpérance du ſecours de Dieu, ch. 7. v. 23. & *p.* 292.

Il eſt blâmé par Judith, n'appartenant pas aux hommes de borner le temps de la miſéricorde divine. 78. ch. 8. v. 10. & *ſuiv.*

Ozias en demandant un délai de cinq jours, parla, ſans le ſavoir, par l'eſprit de Dieu, qui avoit réſolu de ſecourir Béthulie dans les cinq jours qu'Ozias avoit demandés. 292.

P.

Parole. La parole de Dieu eſt une fontaine dont l'eau rejaillit juſqu'à la vie éternelle. 388.

Paſſion. Les paſſions qui ſont dans le cœur des hommes, ſont comme autant d'idoles qu'ils adorent. 236.

Perſévérance. La victoire n'eſt promiſe qu'à la perſévérance. 245, 246.

Précipice. Tel y tombe le premier qui l'avoit creuſé pour ſon ennemi. 276.

Priere. Belle priere de ceux de Béthulie propre aux perſonnes affligées. ch. 6. v. 15.

La priere doit venir du ſentiment de ſa miſere, & du beſoin que l'on a du ſecours de Dieu. 276.

Presbyteri. Signification de ce mot. 275, 304.

Proſélyte Ce que ce mot ſignifie. 376.

Puiſſance. Vanité des hommes qui ſe glorifient de leur puiſſance ridicule & extravagante. 221, 222, 236, 237, 384.

S.

Samuel. Adreſſe innocente dont ſe ſervit le Prophete pour aller ſacrer Roi David à Bethléem, ſans que Saül le ſût. 331.

Saül. Il fut touché d'une fauſſe compaſſion pour Agag, Roi d'Amalec. 228.

Sichimites. Comment Judith ſemble louer le maſſacre des Sichimites commis par Siméon & Lévi, qui a été fort blâmé par Jacob, leur pere. 315, 316.

T.

Temple. Jeſus-Chriſt n'a fait paroître de colere que lorſqu'il a vu la ſainteté du temple profané. 240. 241.

Il n'étoit permis aux Juifs d'offrir des ſacrifices que dans le temple de Jéruſalem. 304.

Grande vénération des Juifs pour leur temple. 241.

V.

Viduité. L'état de viduité louée non-ſeulement dans la loi nouvelle, mais auſſi dans la loi ancienne. 400. v. 11. & *p.* 344.

Fin de la Table du Livre de Judith.

LE LIVRE D'ESTHER,

TRADUIT EN FRANÇOIS,

AVEC

UNE EXPLICATION

Tirée des ſaints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques.

AVERTISSEMENT.

AVERTISSEMENT.

ON ne trouve dans l'Hébreu que les neuf premiers chapitres du livre d'Eſther ; ce qui a porté quelques Anciens à ne pas le mettre au nombre des livres qui ſont canoniques. Mais Origenes a cru que les ſix derniers chapitres étoient auſſi autrefois dans l'ancien exemplaire Hébreu, & que depuis ils s'étoient perdus. Le ſentiment du Cardinal Bellarmin eſt, qu'il y a eu en Hébreu deux éditions différentes de ce livre : l'une plus courte, qui nous reſte encore ; & l'autre plus étendue & accompagnée de quelques additions, que l'on a perdue depuis ; mais ſur laquelle a été faite la traduction Grecque qui s'eſt conſervée, & que ſaint Jérôme a regardée comme étant celle des Septante. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter préſentement que tout ce livre ne ſoit canonique, étant approuvé par l'autorité de toute l'Egliſe.

Euſeb. hiſtor. Eccleſ. l. 4. c. 26. Athan. in Synopſ. t. 2. p. 58. Origen. t. 2. in Joan. & ep. ad Jul. Afric.

Hieron. præfat. in Eſther. l. 1. ep. 112.

Quelques Peres ont cru Eſdras Auteur du livre d'Eſther ; mais d'autres ont cru au contraire, qu'il étoit poſtérieur à Eſdras. Et le ſentiment le plus vraiſemblable eſt ce-

Clemens Alexandr. ſtromat. l. 1. p. 329. Eſther c. 9. 20. 23. c. 12. 4. lui de ſaint Clément d'Alexandrie, qui l'appelle le livre de Mardochée; parce qu'en effet nous voyons en pluſieurs endroits de cette hiſtoire, que *Mardochée écrivit tout ce qui s'étoit paſſé, & qu'il l'envoya aux Juifs, après qu'il l'eut mis par écrit.* On peut croire auſſi qu'Eſther y eut quelque part avec Mardochée; puiſqu'il eſt dit dans le texte des Septante, que *la reine Eſther & Mardochée, Juif, écrivirent ce qu'ils avoient fait;* & que *les Juifs reçurent & obſerverent ce que l'un & l'autre leur avoient mandé d'obſerver, les jeûnes, les cris & toutes les choſes qui ſont contenues dans l'hiſtoire de ce livre que l'on nomme Eſther:* ce qui ſemble nous marquer que ce livre qui porte pour titre, le livre d'Eſther, eſt le même que celui que Mardochée & Eſther écrivirent conjointement, & qu'ils envoyerent à tous les Juifs répandus dans les 127 Provinces ſoumiſes à l'empire d'Aſſuérus; afin, comme ils diſent, *qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçuſſent la vérité.*

Tout le monde ſait que le nom d'*Aſſuérus*, comme celui d'Artaxercès, a été commun autrefois à pluſieurs Princes. Le Roi, dont il eſt parlé dans ce livre, paroît être le même que *Darius*, fils d'Hyſtaſpès; & on ne voit pas qu'on puiſſe aiſément rapporter cette hiſtoire à l'empire d'aucun

autre, ſoit avant ou après lui; puiſqu'il a été le premier des rois de Perſe qui *a regné*, ſelon les termes de l'Ecriture, *depuis les Indes juſqu'en Ethiopie;* Que *Suſe*, qui *a été*, ſelon cette hiſtoire, *la capitale du royaume d'Aſſuérus*, étoit auſſi, ſelon les Auteurs profanes, celle que Darius, fils d'Hyſtaſpès, bâtit, ou plutôt qu'il rebâtit & augmenta par de grands palais très-magnifiques, & où il gardoit tous ſes tréſors; Que ce qu'attribue l'Ecriture à celui dont elle parle, lorſqu'elle dit: qu'après la douzieme année de ſon regne, il *rendit toute la terre & toutes les iſles de la mer tributaires*, ne peut convenir qu'à ce Darius, qui s'aſſujettit, ſelon les Auteurs païens, les iſles, & qui impoſa le premier des tributs aux Nations; Que ce qui eſt rapporté dans le troiſieme livre d'Eſdras & dans Joſeph de la grandeur de l'Empire de Darius, fils d'Hyſtaſpès, & de ce feſtin ſi ſomptueux où il traita tous les Gouverneurs qui commandoient ſous lui dans les 127 Provinces de ſon Empire, s'accorde parfaitement avec ce que le livre d'Eſther dit de celui que le Prince qui y eſt nommé Aſſuérus, fit *à tous les Grands des Perſes & des Medes, & aux Gouverneurs des Provinces en la troiſieme année de ſon regne;*

Cap. 1. 1. c. 16. 1. 14. cap. 1. 2. Plin. Ælian. Herodot.

Cap. 10. 1. 3. 7.

Thucidid. Herodot.

3. Eſdr. 3. Joſeph. antiq. l. 11. c. 4.

Eſther 1. 3.

& qu'enfin la reconnoiſſance par laquelle
Cap. 16. 16. le mari d'Eſther déclare à la fin de cette hiſtoire : Que c'étoit le Dieu éternel, très-haut & très-grand qui avoit donné à ſes peres & à lui-même ; & conſervé juſques alors le royaume qu'il poſſédoit, revient
1. Eſdr. 6. 6. &c. tout-à-fait à ce que Darius, fils d'Hyſtaſpès, ordonna au commencement de ſon regne pour le rétabliſſement du temple de Dieu & de tous ſes ſacrifices ; & à cette imprécation publique qu'il fit contre tous les royaumes & tous les peuples qui s'y voudroient oppoſer, lorſqu'il ſouhaita que le même Dieu qui avoit fait éclater la majeſté de ſon nom dans Jéruſalem, diſſipât ces peuples & ces royaumes par ſa puiſſance.

Il eſt inutile de faire ici un tableau de la conduite de Mardochée & d'Eſther, & de les repréſenter comme deux modeles d'une piété très-pure au milieu de la corruption de la Cour d'un très-puiſſant Prince, & très-généreuſe au milieu des plus grands périls. La ſimplicité très-auguſte avec laquelle elle eſt décrite dans cette hiſtoire, efface tout ce que l'éloquence des plus grands Orateurs en peut dire. C'eſt le Saint-Eſprit qui y parle d'une maniere qui ſe fait entendre au cœur de ceux qui ſont exempts d'ambition & de crainte. Il eſt

vrai que les perſonnes remplies de l'amour du monde, & toutes occupées à s'y procurer un établiſſement temporel, qui ne comprennent pas la grandeur de Dieu, ni l'importance de s'acquitter avec la derniere fidélité de ce qu'on lui doit, auront de la peine à approuver que Mardochée ait renoncé aux avantages qui pouvoient lui revenir de ſe mettre bien auprès d'un Miniſtre auſſi puiſſant qu'étoit Aman; & qu'il ſe ſoit même expoſé avec tout ſon peuple à perdre les biens & la vie, en choquant l'ambition d'un favori ſi redoutable, pour ne pas manquer à ce qu'il devoit à Dieu. Ils le blâmeront ſans doute de quelque foibleſſe d'eſprit en ce point, & d'un ſcrupule mal fondé, ou même de quelque fierté, comme s'il n'eût pu ſouffrir l'élévation d'Aman à ſon préjudice.

Mais ceux que l'Eſprit de Dieu rend dignes de recevoir par une humble foi l'intelligence de l'Ecriture, comprendront facilement par la lecture de cette hiſtoire, qu'un vrai ſerviteur de Dieu compte pour rien tous les avantages temporels, en comparaiſon de la gloire de ſon Dieu, & de ſon propre ſalut; qu'il eſt auſſi éloigné de flatter contre ſon devoir un homme puiſſant, que de le craindre lorſqu'il ne le cho-

que que pour ne pas bleſſer ſa conſcience; Qu'il met la force de ſon eſprit à n'offenſer jamais Dieu pour plaire aux hommes; Qu'il ne peut point regarder comme un ſcrupule tout ce qui le porte à violer en quelque choſe les divins préceptes, après avoir vu la réprobation du Roi Saül attachée à un péché ſi léger en apparence; & qu'enfin la crainte de tous les maux temporels ne peut jamais lui être un prétexte légitime de manquer à ſon devoir; puiſque le plus grand de tous les maux eſt le péché, qui eſt la ſource & la cauſe de tous les autres.

Les perſonnes dont le cœur eſt rempli de la vanité des pompes du ſiecle, ne ſeront guère non plus en état d'entendre le langage de la Reine Eſther, lorſqu'elle proteſte à Dieu, qu'il *ſait la néceſſité où elle ſe trouve; & qu'aux jours où elle paroît dans la magnificence & dans l'éclat, elle a en abomination la marque ſuperbe de ſa gloire qu'elle porte ſur ſa tête; & la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur.* Celles qui ne trouvent du plaiſir que dans les grandeurs & dans les honneurs, n'auront point ſans doute ces oreilles ſpirituelles, ces oreilles de la foi dont parle ſouvent le Fils de Dieu, pour entendre & pour comprendre ce que dit cette grande Reine; que *jamais la ſervante du Seigneur*, qui étoit la

Eſther. 14. 16.

plus belle qualité dont elle ſe glorifioit, *ne s'étoit réjouie depuis le jour qu'elle avoit été transférée dans le palais* d'Aſſuérus pour être ſa femme, *juſqu'alors que dans le Seigneur, le Dieu d'Abraham.* Celles qui ſont attachées à leurs plaiſirs & à l'amour d'elles-mêmes, ſe trouveront bien éloignées de la ſainte & généreuſe diſpoſition de cette Princeſſe, qui ne craignit point, après que ſon oncle Mardochée lui eut fait connoître ſon devoir, de s'expoſer à tout perdre, & la couronne, & la vie, en *ſe livrant*, comme elle le dit, *au dernier péril & à la mort*, pour ſauver ſon peuple. *Eſther.* 4. 16.

Ce fut cependant par une conduite ſi oppoſée aux ſentimens de l'amour-propre, & aux maximes les plus ordinaires de la ſageſſe du ſiecle, que Dieu permit, & que Mardochée, & qu'Eſther triompherent de la fauſſe & cruelle politique du Miniſtre Aman; & que cet homme ſuperbe trouva ſa perte avec celle de ſes complices dans tous les mêmes moyens dont il avoit réſolu de ſe ſervir pour perdre ceux qu'il haïſſoit. Il falloit donc que toute la poſtérité connût par un tel exemple, que nul engagement, ni nulle *néceſſité* ne peut juſtifier la complaiſance qu'ont les Grands dans les marques de leur grandeur, après qu'une

des plus puiſſantes Princeſſes du monde a pris Dieu même à témoin : Qu'elle *déteſtoit & qu'elle avoit en horreur la marque ſuperbe de ſa gloire qu'elle portoit ſur ſa tête.* Que ceux qui, comme Eſther, ſavent eſtimer la qualité ſi honorable qu'ils ont d'être *ſerviteurs de Dieu*, prennent garde avec grand ſoin, quand même ils ſeroient auſſi élevés que cette Princeſſe dans le monde, *à ne ſe réjouir que dans le Seigneur leur Dieu*, & non dans eux-mêmes, ni dans leurs tréſors, & dans leur puiſſance : & qu'enfin les biens & la vie même, quand elle ſeroit accompagnée d'une couronne, ſont la matiere d'un ſacrifice très-digne de Dieu, lorſqu'il s'agit de les éxpoſer pour ſes intérêts & pour ſa gloire. Telle eſt la ſainte philoſophie du Chriſtianiſme ſi peu connue, & encore moins pratiquée dans tous les ſiecles, dont Dieu a voulu nous donner des modeles ſi parfaits dans le temps même de l'ancienne loi en la perſonne d'Eſther & de Mardochée. C'eſt ce que nous allons voir dans tout ce livre, qui nous repréſente, non pas une hiſtoire feinte, comme quelques hérétiques de ces derniers temps ont été aſſez hardis pour le ſoutenir, mais une hiſtoire très-véritable, & accompagnée de toutes les marques de ſincérité & de vérité.

ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

1. IN diebus Aſſueri, qui regnavit ab India uſque Æthiopiam, ſuper centum viginti ſeptem provincias;

2. Quando ſedit in ſolio regni ſui, Suſan civitas regni ejus exordium fuit.

3. Tertio igitur anno imperii ſui, fecit grande convivium cunctis principibus, & pueris ſuis, fortiſſimis Perſarum, & Medorum inclytis, & præfectis pro-

1. AU temps d'Aſſuérus, qui a regné depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie fut cent vingt-ſept provinces:

2. Lorſqu'il s'aſſit ſur le trône de ſon royaume, Suſe étoit la capitale de ſon empire *.

3. La troiſieme année de ſon regne, il fit un feſtin magnifique à tous les Princes de ſa Cour, à tous ſes Officiers, aux plus braves d'entre les Perſes, aux premiers

*. 2. *lettr.* regni ejus exordium, *id eſt*, caput & metropolis. *Hebr. Chald.*

mirâ varietate pictura decorabat.

phy* & de marbre blanc*, qui étoit embelli de plusieurs figures * avec une admirable variété.

7. Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, & aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentiâ regiâ dignum erat, abundans, & præcipuum ponebatur.

7. Ceux qui avoient été invités à ce festin, buvoient en des vases d'or, & les viandes étoient servies dans des bassins tout différens les uns des autres. On y présentoit aussi du plus excellent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

8. Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat; præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellet.

8. Nul ne contraignoit à boire * ceux qui ne le vouloient pas; mais le Roi avoit ordonné que l'un des Grands de sa Cour fût assis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairoit.

9. Vasthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio ubi rex Assuerus manere consueverat.

9. La reine Vasthi fit aussi un festin aux femmes dans le palais où le roi Assuérus avoit accoutumé de demeurer.

10. Itaque die septi-

10. Le septieme jour,

℣. 6. *lettr.* smaragdino; d'émeraudes. *Hébr.* porphyretico. *Vatabl.*

Ibid. *lettr.* Pario lapide; marbre de l'Isle de Paros dans la mer Egée, fameuse pour son marbre blanc.

Ibid. *lettr.* pictura, scilicet ex lapidum varietate. *Emman. Sa.*

℣. 8. *expl.* C'étoit l'usage parmi les Perses de forcer les conviés à boire. *Joseph. antiq. lib.* 11. *cap.* 8.

lorſque le Roi étoit plus gai qu'à l'ordinaire, & dans la chaleur du vin qu'il avoit bu avec excès, il commanda à Maümam, Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zéthar, & Charchas, qui étoient les ſept Eunuques officiers ordinaires du Roi Aſſuérus;

mo, cùm rex eſſet hilarior, & poſt nimiam potationem incaluiſſet mero, præcepit Maümam, & Bazatha, & Harbona, & Bagatha, & Abgatha, & Zethar, & Charchas, ſeptem Eunuchis, qui in conſpectu ejus miniſtrabant;

11. De faire venir devant le Roi la Reine Vaſthi avec le diadême en tête, pour faire voir ſa beauté à tous ſes peuples & aux premieres perſonnes de ſa Cour, parce qu'elle étoit extrêmement belle.

11. Ut introducerent Reginam Vaſthi coram Rege, poſito ſuper caput ejus diademate, ut oſtenderet cunctis populis & principibus pulchritudinem illius: erat enim pulchra valdè.

12. Mais elle refuſa d'obéir, & dédaigna de venir ſelon le commandement que le Roi lui en avoit fait faire par ſes Eunuques. Aſſuérus entrant donc en colere, & étant tranſporté de fureur;

12. Quæ renuit, & ad regis imperium, quod per Eunuchos mandaverat, venire contempſit. Unde iratus Rex, & nimio furore ſuccenſus;

13. Conſulta les Sages qui étoient toujours près de ſa perſonne, ſelon la coutume ordinaire à tous les Rois, par le conſeil deſquels il faiſoit toutes choſes, parce qu'ils ſavoient les loix & les ordonnances anciennes.

13. Interrogavit ſapientes, qui ex more regio ſemper ei aderant, & illorum faciebat cuncta conſilio, ſcientium leges ac jura majorum.

14. (Erant autem primi & proximi, Charſena, & Sethar, & Admatha, & Tharſis, & Mares, & Marſana, & Mamuchan, ſeptem duces Perſarum atque Medorum, qui videbant faciem Regis, & primi poſt eum reſidere ſoliti erant).

14. Entre leſquels les premiers & les plus proches du Roi, étoient Charſena, Séthar, Admatha, Tharſis, Marès, Marſana & Mamuchan, qui étoient les ſept principaux ſeigneurs des Perſes & des Medes, qui ne perdoient jamais le Roi de vue, & qui avoient accoutumé de s'aſſeoir les premiers après lui.

15. Cui ſententiæ Vaſthi Regina ſubjaceret, quæ Aſſueri Regis imperium, quod per Eunuchos mandaverat, facere noluiſſet.

15. Le Roi leur demanda donc quelle peine méritoit la Reine Vaſthi, qui n'avoit point obéi au commandement que le Roi lui avoit fait faire par ſes Eunuques.

16. Reſponditque Mamucham, audiente Rege atque principibus: Non ſolùm regem læſit Regina Vaſthi, ſed & omnes populos, & principes, qui ſunt in cunctis provinciis Regis Aſſueri.

16. Mamuchan répondit en préſence du Roi & des premiers de ſa Cour: La Reine Vaſthi n'a pas ſeulement offenſé le Roi, mais encore tous les peuples & tous les grands ſeigneurs qui ſont dans toutes les provinces du Roi Aſſuérus.

17. Egredietur enim ſermo Reginæ ad omnes mulieres, ut contemnant viros ſuos, & dicant: Rex Aſſuerus

17. Car cette conduite de la Reine étant ſue * de toutes les femmes, leur apprendra à mépriſer leurs

℣. 17. *lettr.* Egredietur ſermo reginæ, *id eſt*, divulgabitur factum, &c. *hebraïſm.* Vatabl.

maris, en disant : Le Roi Assuérus a commandé à la Reine Vasthi de venir se présenter devant lui, & elle n'a point voulu lui obéir :

jussit ut Regina Vasthi intraret ad eum, & illa noluit :

18. Et à son imitation les femmes de tous les grands seigneurs des Perses & des Medes mépriseront les commandemens de leurs maris : ainsi la colere du Roi est très-juste.

18. Atque hoc exemplo omnes principum conjuges Persarum atque Medorum parvipendent imperia maritorum ; unde regis justa est indignatio.

19. Si vous l'agréez donc, qu'il se fasse un édit par votre ordre *, & qu'il soit écrit, selon la loi des Perses & des Medes, qu'il n'est pas permis de violer, que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le Roi ; mais que sa couronne soit donnée à une autre qui en soit plus digne qu'elle.

19. Si tibi placet, egrediatur edictum à facie tua, & scribatur juxta legem Persarum atque Medorum, quam præteriri illicitum est, ut nequaquam ultra Vasthi ingrediatur ad regem ; sed regnum illius altera, quæ melior est illâ, accipiat.

20. Et que cet édit soit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire, afin que toutes les femmes, tant des grands, que des petits, rendent à leurs maris l'honneur qu'elles leur doivent.

20. Et hoc in omne (quod latissimum est) provinciarum tuarum divulgetur imperium, & cunctæ uxores tàm majorum, quàm minorum, deferant maritis suis honorem.

21. Le conseil de Mamuchan plut au Roi & aux

21. Placuit consilium ejus Regi & principibus :

* 19. *lettr.* à facie tua.

fecitque Rex juxta consilium Mamuchan :

Grands de sa Cour ; & pour exécuter ce qu'il lui avoit conseillé :

22. Et misit epistolas ad universas provincias regni sui, ut quæque gens audire & legere poterat, diversis linguis & litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis : & hoc per cunctos populos divulgari.

22. Il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume en diverses langues, selon qu'elles pouvoient être lues & entendues par les peuples différens de son royaume, afin que les maris eussent tout le pouvoir & toute l'autorité chacun dans sa maison, & que cet édit fût publié parmi tous les peuples.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *AU temps d'Assuérus.* L'on peut voir dans l'avertissement de ce livre, que c'est une grande difficulté de savoir qui étoit ce Prince, dont il est parlé en ce lieu ; & que tous les Interpretes sont tellement partagés sur ce sujet, que l'un d'entr'eux, après avoir lu les sentimens de tous les autres, & examiné les raisons sur lesquelles ils s'appuient, avoue qu'il étoit moins éclairci sur cela qu'auparavant. Que si néanmoins on veut bien considérer ce que nous en avons dit après un Auteur de notre temps, l'on pourra être convaincu, que ce nom d'*Assuérus* aussi-bien que celui d'*Artaxercès* étant commun autrefois aux

Tirin. in hunc loc. princes des Medes & des Perſes, comme celui de *Pharaon* l'étoit aux rois d'Egypte; *Darius, fils d'Hyſtaſpès*, dont il eſt parlé dans le premier & le troiſieme livre d'Eſdras, eſt cet Aſſuérus qui a épouſé Eſther, & ſous le regne duquel tout ce qui regarde l'hiſtoire de Mardochée & d'Aman eſt arrivé. Il commença à régner deux cens ans, ou environ, avant cet autre Darius, roi des Perſes, dont le nom eſt devenu ſi célebre par les fameuſes victoires qu'Alexandre remporta ſur lui.

1. Eſdr. 6. & 3. Eſdr. 4. 43.

Qui a regné depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie ſur cent vingt-ſept provinces.

Cette circonſtance, que l'Ecriture a marquée pour ſpécifier l'étendue de l'empire d'Aſſuérus, a un rapport tout entier avec ce que le plus célebre hiſtorien des Juifs a dit de l'empire de Darius, fils d'Hyſtaſpès, dont il témoigne dans les mêmes termes que le ſacré texte; *Que ſa domination s'étendoit ſur cent vingt-ſept provinces, depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie:* ce qui ne peut convenir qu'à ce Darius, dont nous parlons. Car *Cambyſes*, ſon prédéceſſeur, avoit conquis le premier *l'Ethiopie;* mais pour lui il ſubjugua & conquit les Indes.

Joſeph. antiq. l. 11. c. 4.

Herodot. hiſt. l. 4.

℣. 2. *Lorſqu'il s'aſſit ſur le trône de ſon royaume, Süſe fut la premiere & la capitale de ſon empire.*

Suſe étoit une ville de Perſe, bâtie ſur le fleuve *Euldus* ou *Coaſpes*, en une ſituation très-agréable. Elle fut, ſelon le rapport des hiſtoriens, extrêmement augmentée & embellie par la grande magnificence de ce Prince, qui y bâtit de fort grands palais, dont il s'eſt même conſervé

Vide Tirin. in hunc loc. Plin. l. 6. cap. 17. Id. l. 18. c. 2.

ſervé juſques à préſent de beaux reſtes, qui ſont encore admirés par ceux qui voyagent en ce pays-là. Lors donc que Darius, ſurnommé *Aſſuérus*, *s'aſſit ſur le trône de ſon royaume*, c'eſt-à-dire, après qu'il eut affermi ſon empire, & qu'il ſe fut aſſuré la paiſible poſſeſſion de ſes états, il choiſit la ville de Suſe pour en faire la capitale de ſon empire : ou bien, il voulut être couronné en cette ville ; & ce fut là proprement que ſon regne commença, à cauſe qu'il y reçut la couronne. Car l'un & l'autre de ces deux ſens peut être marqué par ces mots de la Vulgate ; *Suſan civitas regni ejus exordium.*

Ælian. de anim. lib. 13. c. 18. 59. Vatabl. in hunc locum.

Tirin. ibid. ut ſupr.

℣. 3. *Il fit donc, la troiſieme année de ſon empire, un magnifique feſtin à tous les Grands de ſa Cour, à tous ſes Officiers, &c.*

Cette circonſtance ſe rapporte encore parfaitement avec ce que nous voyons dans l'hiſtoire de Joſeph, où il parle du Roi Darius, fils d'Hyſtaſpès, en ces termes tout ſemblables à ceux du texte ſacré : *Qu'il fit un feſtin ſuperbe à ſes principaux officiers, aux plus grands ſeigneurs des Medes & des Perſes, & aux gouverneurs des cent vingt-ſept provinces de ſon empire :* ce qui ſemble ne laiſſer aucun ſujet de douter, qu'Aſſuérus dont parle la ſainte Ecriture, ne ſoit le même que Darius, fils d'Hyſtaſpès, dont parle Joſeph. La ſeule différence qu'on y remarque, eſt que dans cet Hiſtorien il eſt dit, que ce feſtin ſi magnifique ſe fit la premiere année de l'empire d'Aſſuérus ; & que l'Ecriture le met, au contraire, en la troiſieme : mais il eſt aiſé que Joſeph ſe ſoit trompé en ce point.

Joſeph. antiq. l. 11. c. 4.

℣. 4. *Pour faire paroître les richeſſes & la gloire*

de ſon empire, & faire oſtentation de la grandeur de ſa puiſſance. Et ce feſtin dura fort long-temps; c'eſt-à-dire, durant l'eſpace de cent quatre-vingt jours.

Herodot. lib. 3. Eſdr. l. 4. c. 7. Valer. Maxim.

On voit dans l'hiſtoire, que Cambyſes, fils de Cyrus, étant mort, un Mage de Perſe, nommé *Oropaſtes*, & ſurnommé Trogon, ſe faiſant paſſer pour le frere de Cambyſes, uſurpa l'empire des Perſes; mais que Darius, fils d'Hyſtaſpès, & ſix autres, ayant découvert ſa tromperie, conſpirerent contre lui, & le tuerent; & que la Couronne fut donnée à Darius par ſes compagnons, qui ſe réſerverent néanmoins de grands privileges & une partie de la ſouveraine autorité. Darius ſe laſſant enſuite de voir que ces Grands de Perſe partageoient, en quelque ſorte, avec lui la ſouveraine puiſſance, trouva le moyen de s'en défaire: & comme tous les autres Grands du Royaume pouvoient bien en avoir été bleſſés, il voulut, pour les adoucir & ſe concilier en même-temps l'eſprit des peuples, leur faire ce magnifique feſtin, qui eſt peut-être le plus ſuperbe dont on ait jamais entendu parler, où il eut deſſein de faire éclater aux yeux de tous ſes ſujets, ſa grande puiſſance & ſes immenſes richeſſes, afin que la vue de ſes tréſors leur imprimât un plus grand reſpect pour ſa perſonne.

℣. 5. *Et vers le temps que ce feſtin finiſſoit, le Roi invita tout le peuple qui étoit dans Suſe, depuis le plus grand juſqu'au plus petit.*

Quelques-uns croient que ce furent deux feſtins tout différens, qui ſe ſuivirent l'un l'autre; l'un qui dura cent quatre-vingt jours, c'eſt-à-dire, l'eſpace entier de ſix mois, pendant leſ-

quels il traita avec la derniere magnificence, *tous les Grands de ſa Cour, tous ſes Officiers, les plus braves d'entre les Perſes, les plus illuſtres d'entre les Medes, & les gouverneurs des provinces;* & l'autre qui fut préparé enſuite de ce premier, pour tout le peuple de ſa ville capitale, qu'il invita, dit le ſacré texte, *depuis les plus grands juſqu'aux plus petits.* D'autres Interpretes croient, au contraire, que ces deux feſtins n'en faiſoient qu'un; c'eſt-à-dire, que vers la fin du premier, & au commencement de la derniere ſemaine, le Roi invita auſſi tous les peuples qui ſe trouverent dans Suſe, & les traita magnifiquement avec tous les Grands & les Officiers de de ſon empire, *dans le veſtibule de ſon jardin;* c'eſt-à-dire, à l'entrée du jardin de ſon palais, *& d'un bois planté par la main des Rois.* Car les Perſes étoient très-curieux en beaux jardins; & les Princes ne regardoient pas comme une choſe indigne d'eux, de prendre leur divertiſſement à planter eux-mêmes & à cultiver ces jardins qui étoient très-magnifiques. *Cicero l. de Senect.*

Au reſte, on ne peut douter que le Saint-Eſprit ayant fait marquer tant de circonſtances touchant un feſtin profane, n'ait eu deſſein de nous porter en même-temps à élever notre eſprit à quelque choſe de plus grand; & cette magnificence même ſi extraordinaire & ſi inouie d'un prince qui entreprend de traiter toute ſa Cour pendant ſix mois, & tout le peuple de ſa ville capitale pendant ſept jours, nous engage naturellement, ſelon l'avis que ſaint Paul nous donne, de chercher notre propre inſtruction dans tout ce qui eſt écrit dans les livres ſaints;

Quæcumque ſcripta ſunt, ad noſtram doctrinam ſcripta ſunt : à enviſager dans la grandeur temporelle d'un prince mortel, la grandeur de Dieu ſans comparaiſon plus digne de nos admirations; & dans ce feſtin profane où le peuple de toute une ville eſt invité, un autre banquet infiniment plus relevé & plus eſtimable, où les peuples de toute la terre ſont appellés; & dans cette *variété* étonnante de toutes ſortes d'ornemens, *de marbre blanc & de porphyre, d'or & d'argent*, qui ſervoient à embellir le lieu du feſtin, cette autre variété encore plus admirable de toutes les richeſſes ſpirituelles & divines qui contribuent à relever la beauté de la ville ſainte, dont la deſcription faite pat le Saint-Eſprit dans l'Apocalypſe, nous repréſente, ſous la figure de l'or le plus pur, & des pierres les plus précieuſes qui ſe trouvent ſur la terre, la magnificence vraiment divine du Royaume de JESUS-CHRIST, qui eſt ſon Egliſe. C'eſt là qu'il eſt vrai de dire, comme il eſt marqué ici, qu'on *préſente* aux peuples *un vin excellent*, ſans que néanmoins *on contraigne à boire aucun* de ceux que l'on y a invités; parce que ce vin céleſte & ce pain des Anges n'eſt deſtiné que pour ceux qui le déſirent avec une grande ardeur; & que les tiedes & les lâches ſont indignes de s'en approcher. Nous ne faiſons que toucher ces choſes, laiſſant à la piété des perſonnes plus éclairées d'approfondir & d'étendre davantage des vérités, que nous préſentons ſeulement comme en raccourci.

Apoc. 21. 18. 19. &c.

℣. 6. *Des lits d'or & d'argent étoient rangés en ordre ſur un pavé de porphyre & de marbre blanc, &c.*

Ces lits ſi ſuperbes étoient deſtinés, non pour

dormir, mais pour manger. Car quoiqu'il paroiſſe par un autre endroit de l'Ecriture, & par le témoignage de pluſieurs Auteurs, que les Anciens s'aſſeyoient comme nous à table pour manger, il eſt certain néanmoins que la molleſſe s'étant inſenſiblement augmentée parmi les hommes, les Perſes, les Grecs, les Romains, les Juifs, & preſque tous les Orientaux commencerent à ſe coucher ſur des lits, afin de manger: & parce qu'ordinairement il y avoit, ou deux, ou trois lits deſtinés à cet uſage dans chaque chambre où l'on mangeoit; on nommoit ces chambres *biclinium*, ou *triclinium*; c'eſt-à-dire, une chambre de deux, ou de trois lits. Or, pour comprendre la maniere de ſe coucher ſur ces lits, il eſt bon de ſavoir que le côté du lit qui joignoit la table, étoit bordé d'un oreiller. On s'étendoit ayant le corps appuyé ſur le coude du bras gauche, la tête un peu élevée. Trois, ou quatre étoient couchés ſur un même lit; en ſorte que l'eſtomac de celui qui avoit la premiere place, regardoit le dos de celui qui étoit à la ſeconde, & de même des autres. Ainſi pour peu que celui qui étoit à la ſeconde place, ſe penchât en arriere, le derriere de ſa tête donnoit vers l'eſtomac du premier. C'eſt ce qui donne moyen d'entendre ce qui eſt dit dans l'Evangile, que dans cette derniere Cene que JESUS-CHRIST fit avant ſa paſſion avec ſes Apôtres, ſaint Jean repoſoit ſur le ſein de ſon divin Maître.

Tirin. in hunc loc. Gen. 43. 33.

Joan. 13. 23. 25.

℣. 12. *Mais elle refuſa d'obéir, & dédaigna de venir, ſelon le commandement que le Roi lui avoit fait faire par ſes Eunuques.*

Joseph. antiq. lib. 11. c. 6. Sulpit. Sever. Menoch.

Plusieurs Auteurs croient que la Reine Vasthi avoit raison dans le fond de ne vouloir pas consentir en cette rencontre à la volonté du Roi, que la chaleur du vin, qu'il avoit bu par excès, portoit alors à exiger d'elle ce qui étoit même contraire aux coutumes du royaume, qui, selon Joseph, ne permettoient pas aux femmes de se laisser voir à des étrangers. Aussi saint Severe-Sulpice, dans son histoire sainte, ne craint pas de dire, que cette Princesse parut plus prudente que son mari, & condamna sa folie par cette sage retenue, qui l'empêcha de venir se présenter devant tous les Grands du Royaume, & exposer à leurs yeux sa beauté qui étoit très-grande. *Illa verò stulto rege consultior pudens, virorum oculis spectaculum corporis præbere jussa, abnuit.* Mais enfin, selon la réflexion d'un Interprete, il est au pouvoir de Dieu de se servir de tel moyen qu'il lui plaît pour exécuter sa souveraine volonté, qui étoit en cette rencontre, comme on le verra dans toute la suite, de faire établir Esther, cette Princesse si sainte, en la place de Vasthi, & d'employer son ministere pour sauver son peuple.

D'ailleurs, il se peut bien faire, selon que l'a remarqué le même Auteur, que quoique Vasthi eût raison, dans le fond, de refuser de paroître ainsi en public devant tous les Perses, elle ait manqué à accompagner ce refus de tout le respect qu'elle devoit au Roi, son mari, & qu'elle ait même parlé avec fierté & avec mépris; ce qui semble nous être marqué par ces termes de l'Ecriture, *ad regis imperium venire contempsit.* Qu'elle mépriſa d'aller trouver le Roi, sur l'ordre qu'elle en reçut.

Les *Eunuques*, dont il eſt parlé ici, étoient ordinairement employés, comme ils le ſont encore à préſent dans les pays orientaux, par les Princes, qui ont toujours eu une plus grande confiance en eux pour tout ce qui regardoit la conduite de leurs femmes; & l'on voit même dans les hiſtoires, que quelques-uns de ces Eunuques ſe rendoient inſenſiblement les maîtres du gouvernement de l'état ſous les Empereurs Romains, abuſant de l'autorité que ces Princes leur donnoient.

℣. 13. 14. &c. *Aſſuérus conſulta les Sages qui étoient toujours près de ſa perſonne .... entre leſquels les premiers & les plus proches du Roi étoient.. les ſept Grands-Seigneurs des Perſes & des Medes, qui voyoient toujours le viſage du Roi, &c.*

Ce nombre de ſept étoit ordinaire parmi les Perſes, comme il ſe voit par ces premiers chefs de tous les Perſes & de tous les Medes qui étoient au nombre de ſept, auſſi-bien que les Eunuques principaux dont on a parlé. L'Ecriture marque ici cette circonſtance, en parlant de ces ſept Grands du Royaume; *Qu'ils voyoient toujours le viſage du Roi;* ce qui ſignifie qu'ils étoient toujours près de la perſonne du Prince, & qu'ils avoient ce privilege particulier de voir toujours le viſage de celui que tant d'autres, par reſpect, n'oſoient regarder; parce que parmi les Medes & les Perſes, pour imprimer à tous les peuples une plus grande vénération pour le Roi, on ne ſouffroit point qu'ils le viſſent, comme ſi ç'avoit été une eſpece de divinité qu'il fallût cacher aux hommes.

Vatabl. in hunc locum. Cornel. à Lap. Juſtin. l. 1. in fin. Herodot. l. 1.

La coutume par laquelle, ſelon qu'il eſt dit

ici, les Rois des Perſes conſultoient en toutes choſes les perſonnes conſommées dans la connoiſſance des loix & des anciennes ordonnances, étoit ſans doute très-ſage. Mais comme ces *Sages* des Perſes que les Princes conſultoient, poſſédoient en même-temps les premieres places du Royaume, & qu'ils craignoient lâchement de leur déplaire, de peur de déchoir de leur dignité, ils donnerent à Aſſuérus un conſeil plutôt conforme à ſa volonté, que digne du rang qu'ils tenoient. Car ils auroient dû conſidérer que l'excès du vin ayant tranſporté & troublé l'eſprit de ce Prince, il avoit voulu exiger de la Reine, ſa femme, une choſe qu'elle ne lui devoit pas, & qu'il auroit condamné le premier comme contraire à ſon propre honneur, s'il avoit été dans ſon aſſiette naturelle. Que ſi elle avoit bleſſé en quelque choſe le reſpect qu'elle lui devoit par la maniere peut-être trop fiere dont elle le refuſa, ſa faute pouvoit être regardée comme très-légere par rapport à toutes les circonſtances qui l'accompagnoient, & ſur-tout à cette honte, qu'une demande ſi imprévue lui avoit cauſée. Ainſi c'étoit à ces *Sages* prétendus à repréſenter au Roi, ſelon l'obligation de leur charge, ce qui pouvoit contribuer à faire connoître la ſageſſe de la conduite de la Reine, & la juſtice du refus qu'elle avoit fait, fondée ſur les loix mêmes du royaume. Mais ils conſultoient moins leur devoir en cette rencontre, qu'ils n'eurent d'égard à la *colere* dont ils virent qu'*Aſſuérus étoit tranſporté;* & craignant uniquement de tomber dans ſa diſgrace, s'ils s'oppoſoient à ſa fureur, ils ſe laiſſerent aller à lui don-

ner le conſeil dont il eſt parlé ici : & c'eſt cependant de cette colere du Roi & de cette complaiſance de ces courtiſans, que Dieu ſut tirer, comme on l'a dit, un auſſi grand avantage, que fut celui de l'établiſſement de la Reine Eſther.

℣. 19. *Qu'il ſe faſſe un édit, & qu'il ſoit écrit, ſelon la loi des Perſes & des Medes, qu'il n'eſt pas permis de violer, Que la Reine Vaſthi ne ſe préſentera plus devant le Roi ; mais qu'une autre prendra ſa couronne.*

Etrange ſuite d'un excès de vin, que l'on colore du beau prétexte d'empêcher que les maris ne ſoient mépriſés à l'avenir par leurs femmes ; comme ſi un tel exemple n'avoit pas dû au contraire inſpirer à ces maris un vrai reſpect pour la ſageſſe de ces femmes, & une très-grande horreur de tout ce qui peut les porter à exiger d'elles quelque choſe contre leur devoir ! Telle eſt la fin aſſez ordinaire des grands feſtins, où la modeſtie & la piété ne regnent point. On vit donc alors une Reine répudiée à la fin d'un ſi célebre banquet, pour une choſe qui auroit dû augmenter la vénération du Roi, ſon mari, pour ſa perſonne : & l'on a vu long-temps depuis dans un ſemblable feſtin que donnoit un Prince aux Grands de ſa Cour, la tête du plus grand & du plus ſaint de tous les hommes de ſon temps, devenir le prix de la danſe d'une fille ; tant il eſt vrai que les joies profanes & les diſſolutions du ſiecle ſont des ſources de malheurs, & ſe terminent ſouvent aux plus triſtes événemens.

Les Perſes, ſelon la remarque des Hiſtoriens, étoient très-durs & cruels envers leurs femmes : ce qui donne lieu de s'étonner moins de la du-

reté de cette ſentence que l'on prononça contre Vaſthi. Il paroît auſſi par la maniere dont ce Sage qui parloit à Aſſuérus, lui témoigne qu'il falloit que l'édit fût conçu pour n'être point violé, qu'il pouvoit bien y avoir parmi les Perſes une forme particuliere, ſelon laquelle les édits étant publiés, ils étoient abſolument irrévocables, ainſi que ces *loix* qu'on nommoit *ſacrées* parmi les Romains.

CHAPITRE II.

1. CEs choſes s'étant paſſées de la ſorte, lorſque la colere du Roi Aſſuérus fut adoucie, il ſe reſſouvint de Vaſthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit ſouffert.

1. His ita geſtis, poſtquàm regis Aſſueri indignatio deferbuerat, recordatus eſt Vaſthi, & quæ feciſſet, vel quæ paſſa eſſet.

2. Alors les ſervieurs & les officiers du Roi lui dirent : Qu'on cherche pour le Roi des filles qui ſoient vierges & belles,

2. Dixeruntque pueri regis, ac miniſtri ejus : Quærantur regi puellæ virgines ac ſpecioſæ,

3. & qu'on envoie dans toutes les provinces des gens qui conſiderent les plus belles d'entre les jeunes filles qui ſont vierges, pour les amener dans la ville de Suſe, & les mettre dans le palais des femmes,

3. & mittantur qui conſiderent per univerſas provincias puellas ſpecioſas & virgines : & adducant eas ad civitatem Suſan, & tradant eas in domum feminarum ſub manu Egei eunuchi, qui eſt præpoſi-

tus & cuſtos mulierum regiarum : & accipiant mundum muliebrem, & cetera ad uſus neceſſaria,

ſous la conduite de l'eunuque Egée, qui a ſoin de garder les femmes du Roi : là on leur donnera tout ce qui leur eſt néceſſaire, tant pour leur parure, que pour les autres beſoins :

4. & quæcunque inter omnes oculis regis placuerit, ipſa regnet pro Vaſthi. Placuit ſermo regi : & ita, ut ſuggeſſerant, juſſit fieri.

4. & celle qui plaira davantage aux yeux du Roi, ſera Reine à la place de Vaſthi. Cet avis plut au Roi, & il leur commanda de faire ce qu'ils lui avoient conſeillé.

5. Erat vir Judæus in Suſan civitate, vocabulo Mardochæus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de ſtirpe Jemini,

5. Il y avoit alors dans la ville de Suſe un homme Juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméï, fils de Cis, de la race de Jémini,

6. qui tranſlatus fuerat de Jeruſalem eo tempore quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonoſor rex Babylonis tranſtulerat.

6. qui avoit été transféré de Jéruſalem au temps que Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, y avoit fait amener Jéchonias, roi de Juda.

7. Qui fuit nutritius filiæ fratris ſui Ediſſæ, quæ altero nomine vocabatur Eſther; & utrumque parentem amiſerat : pulchra nimis, & decora facie. Mortuiſque patre ejus ac matre, Mardochæus ſi-

7. Il avoit élevé auprès de lui la fille de ſon frere *, nommée Ediſſe, qui s'appelloit autrement Eſther. Elle avoit perdu ſon pere & ſa mere. Elle étoit parfaitement belle, & elle avoit tout-à-fait bonne grace.

ỳ. 7. *expl.* imò, pattui ſui. *Menoch. Hebr. Sept.*

Son pere & ſa mere étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour ſa fille.

bi eam adoptavit in filiam.

8. Cette ordonnance du Roi ayant donc été publiée par-tout, lorſqu'on amenoit à Suſe pluſieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena auſſi Eſther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes *deſtinées pour le Roi.*

8. Cùmque percrebruiſſet regis imperium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Suſan, & Egeo traderentur eunucho, Eſther quoque inter ceteras puellas ei tradita eſt, ut ſervaretur in numero feminarum.

9. Eſther lui * plut, & trouva grace devant lui. C'eſt pourquoi il commanda à un Eunuque * de ſe hâter de lui préparer tous ſes ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir *ſelon ſon rang*, avec ſept filles parfaitement belles de la maiſon du Roi, pour la ſervir, & d'avoir grand ſoin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir, elle & ſes filles.

9. Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conſpectu illius. Et præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, & traderet ei partes ſuas, & ſeptem puellas ſpecioſiſſimas de domo regis, & tàm ipſam quàm pediſſequas ejus ornaret atque excoleret.

10. Eſther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit,

10. Quæ noluit indicare ei populum & patriam ſuam: Mardo-

℣. 9. *expl.* à l'eunuque Egée. *Menoch.*
Ibid. *expl.* à un autre Eunuque. *Sa. Menoch.*

chæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret;

parce que Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela très-ſecret.

11. qui deambulabat quotidie ante veſtibulum domûs, in qua electæ virgines ſervabantur, curam agens ſalutis Eſther, & ſcire volens quid ei accideret.

11. Il ſe promenoit tous les jours devant le veſtibule de la maiſon où étoient gardées les vierges choiſies, ſe mettant en peine * de l'état d'Eſther, & voulant ſavoir ce qui lui arriveroit.

12. Cùm autem veniſſet tempus ſingularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, menſis duodecimus vertebatur: ita duntaxat, ut ſex menſibus oleo ungerentur myrrhino; & aliis ſex quibuſdam pigmentis & aromatibus uterentur.

12. Lorſque le temps de ces filles étoit venu, elles étoient préſentées au Roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe parer & ſe rendre plus agréables pendant l'eſpace de douze mois, ſe ſervant pour cela, pendant les ſix *premiers* mois, d'une onction d'huile de myrrhe, & pendant les ſix autres de parfums & d'aromates.

13. Ingredienteſque ad regem, quidquid poſtulaſſent ad ornatum pertinens, accipiebant, & ut eis placuerat, compoſitæ de triclinio feminarum ad regis cubiculum tranſibant.

13. Lorſqu'elles alloient trouver le Roi, on leur donnoit tout ce qu'elles demandoient pour ſe parer, & elles paſſoient de la chambre des femmes à celle du Roi, avec tous les ornemens qu'elles avoient déſirés.

ỳ. 11. *lettr.* curam agens ſalutis. *Heb.* pacis, *pro* valetudinis. *hebraiſm. Vatab.*

14. Celle qui y étoit entrée au ſoir, en ſortoit le matin, & elle étoit conduite delà dans un autre appartement où demeuroient les concubines du Roi, dont Suſagazi, eunuque, avoit ſoin : & elle ne pouvoit plus de nouveau ſe préſenter devant le Roi, à moins que lui-même ne le voulût, & qu'il ne l'eût commandé expreſſément en la nommant par ſon nom.

14. Et quæ intraverat veſpere, egrediebatur manè, atque inde in ſecundas ædes deducebatur, quæ ſub manu Suſagazi eunuchi erat, qui concubinis regis præſidebat : nec habebat poteſtatem ad regem ultrà redeundi, niſi voluiſſet rex, & eam venire juſſiſſet ex nomine.

15. Après donc qu'il ſe fut paſſé du temps, le jour vint auquel Eſther, fille d'Abihail, frere de Mardochée, & que Mardochée avoit adoptée pour ſa fille, devoit être préſentée au Roi en ſon rang. Elle ne demanda rien pour ſe parer; mais Egée, eunuque, qui avoit le ſoin de ces filles, lui donna pour cela tout ce qu'il voulut. Car elle étoit parfaitement bien faite, & ſon incroyable beauté la rendoit aimable & agréable à tous ceux qui la voyoient.

15. Evoluto autem tempore per ordinem, inſtabat dies quo Eſther filia Abihail fratris Mardochæi, quam ſibi adoptaverat in filiam deberet intrare ad regem. Quæ non quæſivit muliebrem cultum, ſed quæcumque voluit Egeus eunuchus cuſtos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat enim formoſa valdè, & incredibili pulchritudine, omnium oculis gratioſa & amabilis videbatur.

16. Elle fut donc menée à la chambre du Roi Aſſué-

16. Ducta eſt itaque ad cubiculum regis Aſ-

fueri menſe decimo, qui vocatur Tebeth, ſeptimo anno regi ejus.

rus, au dixieme mois appellé Tebeth *, la ſeptieme année de ſon regne.

17. Et admiravit eam rex plus quàm omnes mulieres, habuitque gratiam & miſericordiam coram eo ſuper omnes mulieres, & poſuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vaſthi.

17. Le Roi l'aima plus que toutes ſes autres femmes, & elle s'acquit dans ſon cœur & dans ſon eſprit une conſidération * plus grande que toutes les autres. Il lui mit ſur la tête le diadême royal, & il la fit Reine à la place de Vaſthi.

18. Et juſſit convivium præparari permagnificum cunctis principibus, & ſervis ſuis, pro conjunctione & nuptiis Eſther. Et dedit requiem univerſis provinciis ac dona largitus eſt juxta magnificentiam principalem.

18. Et le Roi commanda qu'on fît un feſtin à tous les grands de ſa Cour & à tous ſes ſerviteurs, pour le mariage & les noces d'Eſther. Il ſoulagea * les peuples de toutes ſes provinces, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un ſi grand Prince.

19. Cùmque ſecundò quærerentur virgines & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis :

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le ſecond *mariage du Roi*, & qu'on les aſſembloit en un même lieu, Mardochée demeura toujours à la porte du Roi.

20. necdum prodiderat Eſther patriam, & populum ſuum juxta

20. Eſther n'avoit point encore découvert, ni ſon pays, ni ſon peuple, ſelon

℣. 16. *expl.* Décembre.

℣. 17. *lettr.* habuit gratiam & miſericordiam coram eo, *pro* conciliavit ſibi favorem, & gratiam illius. *hebraiſm.* Vatabl.

℣. 18. *lettr.* dedit requiem, *id eſt*, tributa minuit, relaxavit. *Vatab. Eſtius.*

l'ordre que Mardochée lui en avoit donné. Car Eſther obſervoit tout ce qu'il lui ordonnoit, & faiſoit encore toutes choſes en ce temps là *par ſon avis*, de même que lorſqu'il la nourriſſoit auprès de lui, étant encore toute petite.

mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, obſervabat Eſther: & ita cuncta faciebat, ut eo tempore ſolita erat, quo eam parvulam nutriebat.

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès, deux de ſes eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant conçu quelque mécontentement contre le Roi, entreprirent d'attenter ſur ſa perſonne & de le tuer.

21. Eo igitur tempore quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati ſunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui janitores erant, & in primo palatii liminæ præſidebant, voluerunt que inſurgere in regem, & occidere eum.

22. Mais Mardochée ayant découvert leur deſſein, en avertit auſſi-tôt la Reine Eſther. La Reine en avertit le Roi au nom de Mardochée, dont elle avoit reçu l'avis.

22. Quod Mardochæum non latuit, ſtatimque nuntiavit reginæ Eſther; & illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad ſe rem detulerat.

23. On en fit auſſi-tôt les recherches, & l'avis ayant été trouvé véritable, l'un & l'autre fut pendu: & tout ceci fut écrit dans les hiſtoires, & marqué dans les annales par ordre du Roi *.

23. Quæſitum eſt, & inventum: & appenſus eſt uterque eorum in paribulo. Mandatumque eſt hiſtoriis, & annalibus traditum coram rege.

℣. 23. *lettr.* coram rege, *autr.* en préſence du Roi.

SENS

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *CEs choſes s'étant paſſées de la ſorte; lorſque la colere du Roi Aſſuérus fut adoucie, il ſe reſſouvint de Vaſthi, & de ce qu'elle avoit fait, & ce qu'elle avoit ſouffert.*

Ce qu'on avoit ordonné contre la Reine Vaſthi ayant été un effet du vin & d'un tranſport paſſager de la colere du Roi, lorſqu'il revint de l'emportement auquel il s'étoit abandonné, il commença à reconnoître la légéreté avec laquelle il avoit ainſi répudié une Princeſſe ſi accomplie. Il compara la petiteſſe de la faute qu'elle avoit faite, avec la rigueur exceſſive de cet édit qu'il avoit prononcé contr'elle, & il en fut touché de douleur. Mais comme on a vu que l'édit publié contre Vaſthi, étoit conçu en des termes, & expédié d'une maniere qui le rendoit abſolument irrévocable, les officiers d'Aſſuérus ne ſongerent qu'à lui ôter promptement cette penſée qui lui revenoit ſur le ſujet de Vaſthi, & à ſubſtituer pour cela le plutôt qu'il ſe pourroit une autre Reine en ſa place, afin que l'amour de cette ſeconde effaçât de ſon eſprit toute l'idée qu'il avoit de la premiere. Telles étoient les penſées humaines & politiques des courtiſans de ce Prince; & tels furent les moyens dont la divine providence ſe ſervit pour faire élever ſur le trône la niece du célebre Mardochée, la très-vertueuſe Eſther. Car il eſt bon de nous ſouvenir toujours du deſſein de Dieu dans

rous ces événemens profanes ; puiſque les ſaints Ecrivains ne ſe ſeroient point arrêtés à marquer tant de circonſtances purement humaines, ſi elles n'avoient rapport à l'exécution de la volonté de Dieu, qui laiſſe ſouvent agir les hommes du ſiecle & les Grands du monde ſelon les divers mouvemens que leur inſpire leur paſſion, & qui cependant ſait tirer, par ſa ſageſſe infinie, de cette conduite, toute déréglée qu'elle eſt, de grands biens pour le ſalut de ſes ſerviteurs.

℣. 5. 6. *Il y avoit alors dans la ville de Suſe un homme Juif, nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Sémei, fils de Cis, de la race de Jémini, qui avoit été transféré de Jéruſalem au temps que Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, y avoit fait amener Jéchonias, Roi de Juda.*

Menoch. in hunc locum. Les noms de *Jaïr*, de *Sémeï* & de *Cis* étoient fort communs dans la tribu de Benjamin, comme il paroît par pluſieurs perſonnes qui avoient vécu du temps de Saül & de David, dont les noms marqués dans les livres canoniques, où eſt décrite l'hiſtoire des Rois, ſont ſemblables à ceux-ci. Il ſe peut bien faire auſſi que Mardochée fût deſcendu de la race de Saül, dont le pere ſe nommoit *Cis*, & qu'il en fût deſcendu par Jonathas & Miphiboſeth. La plupart des Interpretes, & Joſeph même, entendent de la tribu de Benjamin, ce qui eſt dit en ce lieu de *la race de Jémini* ; c'eſt-à-dire, que Mardochée étoit de cette tribu, qui avoit auſſi été celle de Saül.

Joſeph. antiq. lib. 11. c. 6.

Quant à ce que l'Ecriture ajoute : *Qu'il avoit été transféré de Jéruſalem au temps que Nabuchodonoſor en avoit fait emmener Jéchonias*, ç'a été une

difficulté qui a paru très-difficile à expliquer à tous ceux qui ont rapporté cette hiſtoire au regne d'un autre Prince, que de Darius, fils d'Hyſtaſpès. Car ils ont été obligés d'entendre par-là, que *Mardochée fut transféré à Babylone*, non en ſa propre perſonne, mais en celle de quelqu'un de ſes ancêtres; ou que s'il fut transféré lui-même, il a vécu près de deux cens ans. Mais c'eſt ce qui ne convient en aucune ſorte, ni à la durée de la vie des hommes de ce temps-là, ni à l'âge même de ſa niece Eſther, qui étoit certainement une fille encore jeune, ſelon qu'on peut le juger de l'ordre qui avoit été donné, *d'envoyer dans toutes les provinces choiſir les plus belles d'entre les jeunes filles*. C'eſt donc ce qui nous oblige davantage de nous arrêter au ſentiment des Auteurs qui ont cru que ce Roi Aſſuérus dont parle ici l'Ecriture, c'eſt le même que Darius, fils d'Hyſtaſpès; &, ſelon ce ſentiment, Mardochée ayant été transféré tout petit à Babylone, pouvoit bien avoir alors quatre-vingts ans, ou un peu plus. *Tirin. & Cornel. à Lap. in hunc loc.*

℣. 9. *C'eſt pourquoi il commanda à un eunuque de ſe hâter de lui préparer tous ſes ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir* ſelon ſon rang.

Le texte ſacré porte, *& traderet ei partes ſuas;* ce que les Auteurs expliquent des viandes que l'on ſervoit à Eſther de chez le Roi, comme autrefois Nabuchodonoſor avoit commandé que l'on donnât une certaine quantité de viandes & de vin de ſa propre table aux jeunes hommes choiſis, qu'il vouloit qu'on élevât pour être toujours préſens devant lui. On ne *Daniel.* 1.

peut douter qu'Eſther, à l'exemple de ces jeunes hommes, n'ait eu ſoin de s'abſtenir des viandes jugées impures par la loi de Dieu, auſſi-bien avant, que depuis ſon mariage avec le Roi Aſſuérus : ce qui lui étoit fort aiſé dans cette grande abondance de toutes ſortes qu'on lui préſentoit; puiſqu'il ne pouvoit manquer qu'il ne s'en trouvât pluſieurs dont l'uſage lui étoit permis. Au moins il eſt très-certain qu'elle ne gouta jamais de ce qui avoit été offert aux idoles, & qu'elle ne fut pas moins fidele à Dieu que l'avoit été auparavant Judith, cette femme ſi célebre, qui déclara à Holoferne, lorſqu'il commandoit qu'on lui ſervît des viandes de ſa table, qu'elle ne pourroit en manger, de peur d'offenſer ſon Dieu : & cette grande fidélité qu'Eſther fit paroître dans ce qu'elle devoit à ſa Religion au milieu de cet éclat de la Cour qui l'environnoit, condamne d'une terrible maniere l'indifférence avec laquelle on ſe laiſſe aller ſi facilement, ſans qu'on ſe trouve dans de ſemblables engagemens où étoit cette Princeſſe, à violer les devoirs les plus eſſentiels de la piété.

Eſther 14. 17.

Judith. 12. 1. 2.

℣. 10. *Eſther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parce que Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela ſecret.*

Quand l'Ecriture témoigne qu'Eſther *ne voulut point dire* à l'eunuque de quel pays elle étoit, il ne faut pas nous imaginer que cet eunuque lui en ait parlé, & que lorſqu'il le lui demanda, elle ait refuſé de le lui dire; mais le ſens de l'Ecriture eſt, qu'elle eut ſoin de ne point parler de ſa nation, comme on ne le lui demanda point non plus; & on ne le lui demanda point,

Menoch. in hunc locum.

parce qu'étant née comme il le paroît, & ayant été élevée à Suſe même, tous la regardoient ſans doute comme étant Perſane & de la ville de Suſe. Or, le deſſein de Mardochée, en lui ordonnant de garder ſur cela le ſecret, avoit été d'empêcher qu'on n'eût moins de conſidération pour elle, ſi l'on connoiſſoit ſon origine & ſa naiſſance; ou que les Perſes & les Medes n'en conçuſſent quelque jalouſie contre ſa nation. Peut-être auſſi que ce fut par une inſpiration de Dieu qu'il lui donna ce conſeil, afin que ſa providence, ſi admirable envers les Hébreux, parût tout d'un coup d'une maniere plus éclatante en leur faveur, lorſque cette Reine, dont on n'auroit point connu l'origine, procureroit en un inſtant, contre l'attente de tous les Perſes, le ſalut de tout ſon peuple.

℣. 11. *Il ſe promenoit tous les jours devant le veſtibule de la maiſon où étoient gardées les vierges choiſies, ſe mettant en peine de l'état d'Eſther, & voulant ſavoir ce qui lui arriveroit.*

Comme Mardochée conſerva toujours une grande piété, au milieu même de la Cour, ainſi qu'il le fit paroître dans la conjoncture qui doit faire le principal ſujet de ce livre, il eſt vraiſemblable que cette grande inquiétude qu'il témoignoit ſur le ſujet de ſa niece & pour ſon établiſſement, n'étoit point en lui l'effet de l'ambition ordinaire de l'eſprit humain, qui recherche naturellement les choſes grandes & élevées; mais que Dieu le conduiſoit en cela par ſon Eſprit, en l'obligeant de contribuer, de tout ſon pouvoir, à une affaire dont les ſuites devoient être, par un effet de ſa miſéricorde envers ſon

peuple, ſi avantageuſes à tous les Hébreux retenus captifs & répandus dans tous le états du Roi de Perſe.

Mais de plus, nous pouvons conſidérer cette même inquiétude de Mardochée à l'égard d'Eſther, comme une excellente figure de la vigilance des Paſteurs à l'égard des ames, dont ils doivent travailler à procurer le ſalut par tous les ſoins dont ils ſont capables. Plus la lumiere de la foi leur fait découvrir de périls, en voyant ces ames tout environnées de la corruption du ſiecle, & expoſées aux différens pieges de leurs ennemis inviſibles, plus ils ſe ſentent engagés à veiller ſur elles par les avis ſalutaires qu'ils leur donnent, & ſur-tout par les prieres qu'ils offrent ſans ceſſe à Dieu pour les préſerver de tant d'occaſions de mort. Comme ils ſavent que le lion rugiſſant tourne toujours autour d'elles pour en dévorer quelqu'une, ils oppoſent l'inquiétude & la vigilance de leur charité à celle de la malice & de la fureur de ces eſprits de ténebres; & ils *ſe mettent* véritablement en peine, comme Mardochée, de l'état de celles que le Seigneur a confiées à leurs ſoins.

℣. 12. *Lorſque le temps de ces filles étoit venu, elles étoient préſentées au Roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit néceſſaire pour contribuer à leur agrément pendant l'eſpace de douze mois, &c.*

Cette longue préparation qu'on exigeoit de ces filles avant qu'elles puſſent être préſentées au Roi, marquoit davantage la majeſté de ce Prince auquel on les deſtinoit; & peut-être auſſi, ſelon que l'a remarqué un Interprete, qu'on laiſſoit couler tout exprès cet eſpace de temps pour

s'assurer davantage de la fidélité de ces mêmes filles, qui avoient l'honneur ensuite de devenir les femmes du Roi, entre lesquelles il en choisissoit quelqu'une, à qui il donnoit la qualité & le rang de Reine; toutes les autres, quoiqu'il les reconnût pour ses femmes légitimes, n'ayant que le nom de concubines. Que si, pour plaire à un Roi mortel, on usoit de tant de parfums, & on travailloit durant tant de temps à acquérir quelque beauté passagere, combien, à plus forte raison, celles qui sont destinées à devenir les épouses du Dieu immortel, doivent-elles employer toute leur vie à se rendre dignes de plaire à ses yeux divins, par les parfums spirituels des vertus chrétiennes, & sur-tout d'une humble & vraie chasteté? Et combien tous les Chrétiens, dont les ames & les corps ont été consacrés à JESUS-CHRIST par le Baptême, sont-ils obligés, non-seulement de conserver avec soin la beauté toute spirituelle de la divine ressemblance qu'ils y ont reçue, mais de faire croître tous les jours en eux par de nouvelles vertus & par une charité plus abondante, les traits divins de ce caractere d'enfans de Dieu, qui leur a été empreint dans ces eaux sacrées, afin qu'ils soient dignes d'être enfin admis dans la chambre du Roi céleste, de laquelle sont exclus tous ceux qui osent s'y présenter sans avoir la robe nuptiale, dont il est parlé dans l'Evangile? C'est sans doute ce que l'Esprit saint a voulu nous faire principalement envisager dans ces circonstances d'un ornement tout singulier & profane que l'on demandoit à celles qu'Assuérus devoit reconnoître pour ses femmes.

Auſſi l'Ecriture va nous faire remarquer, qu'Eſther, qui avoit en ce temps-là des penſées plus ſaintes & plus relevées que toutes les autres filles que l'on préſentoit au Roi, ſongeoit plutôt à cette beauté intérieure qu'exigeoit de ſes ſervantes le Dieu d'Iſraël qu'elle adoroit, qu'à tous ces autres ornemens extérieurs qu'elle négligea, comme indignes d'elle.

℣. 15. 16. *Après donc qu'il ſe fut paſſé du temps, le jour vint auquel Eſther devoit être préſentée au Roi en ſon rang. Elle ne demanda rien pour ſe parer..... car ſon incroyable beauté la rendoit aimable. Elle fut donc menée à la chambre du Roi au dixieme mois, appellé Tebeth, la ſeptieme année de ſon regne.*

Comme Dieu avoit donné à Eſther une beauté naturelle qui ſurpaſſoit celle de toutes les autres, elle négligea tous les artifices dont ſe ſervent ordinairement les femmes pour augmenter leur beauté. Un Auteur dit même qu'elle voulut témoigner, en négligeant cette beauté, qu'elle n'avoit point d'ambition pour être la femme du Roi; & que c'étoit malgré elle qu'on la conduiſoit où tant d'autres aſpiroient avec une ſi grande ambition. Dieu voulut qu'elle eût le temps néceſſaire pour ſe préparer à une ſi haute dignité, & ſe fortifier contre les périls dont elle ſeroit environnée, en devenant la Reine de ce grand empire. C'eſt pourquoi elle demeura pluſieurs années dans l'attente de ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner d'elle. Car l'ordre par lequel Aſſuérus avoit commandé que l'on cherchât dans tout ſon empire les plus belles filles qui devoient lui être préſentées,

afin qu'il choisît celle qui lui plairoit davantage, pour lui donner la qualité & le rang de Reine, avoit été expédié dès la troisieme année de son regne, & cependant la jeune Esther ne *fut menée à sa chambre,* selon que le marque l'Ecriture, *qu'en la septieme année de ce même regne,* à cause, sans doute, qu'elle se trouva l'une des dernieres, soit pour l'âge, soit pour le temps de sa réception, entre toutes celles qui furent choisies pour être présentées au Prince.

Mais celle qui fut la derniere devint bientôt la premiere, selon le choix & la volonté de celui qui avoit nommé si long-temps auparavant le dernier de tous les enfans d'Isaï, pour être Roi d'Israël. Il est aisé de juger quelle a été la vraie disposition de son cœur pendant tout ce temps, & combien elle se sentoit éloignée de l'ambition qui portoit les autres à désirer ardemment la premiere place dans le royaume, si l'on considere le serment par lequel elle prit, quelques années après, Dieu même à témoin : *Que depuis le temps qu'elle fut conduite au palais du Roi, elle ne s'étoit jamais réjouie que dans le Seigneur, le Dieu d'Abraham.* Exemple vraiment étonnant, & peut-être unique au temps de l'ancienne loi, où une fille d'une beauté accomplie, & destinée pour plaire à un des Rois les plus puissans de son siecle, songe cependant uniquement à plaire au Dieu d'Abraham, qui étoit le Dieu de ses peres, & n'envisage dans tout ce qui lui arrive, que l'accomplissement de sa divine volonté. C'est ce qui mérite d'être pesé par une humble attention de cœur, plutôt que d'être éclairci par un plus grand nombre de paroles.

1. Reg. 16. 11.

Esther 14. 18.

On fait deux difficultés considérables sur ce qu'Esther consentit à être conduite avec tant d'autres filles dans la chambre d'Assuérus; & l'on demande d'abord si elle le put légitimement avant la célébration du mariage; & en second lieu, si, étant Juive de nation, elle ne blessoit point la loi de Dieu, en s'alliant avec un Prince étranger. A quoi l'on répond, que puisqu'il étoit permis alors aux Israélites d'épouser plusieurs femmes, comme il paroît par l'exemple de David même, le plus saint Roi d'Israël, on ne pouvoit point blâmer Esther d'avoir consenti à aller trouver Assuérus, quoiqu'elle sût que plusieurs autres alloient le voir comme elle. Secondement, le mariage solemnel & public regardoit celle qui étoit choisie pour recevoir la couronne comme la Reine; & toutes les autres, sans ce mariage solemnel, ne laissoient pas d'être reconnues, par le mutuel consentement des parties, pour les femmes légitimes du Roi, quoiqu'en un dégré inférieur à la Reine. Enfin, Esther ne pécha point, en épousant un Prince étranger; parce que, quoique Dieu eût défendu à son peuple ces sortes d'alliances, qui pouvoient facilement l'engager dans l'idolâtrie, il avoit droit, étant le législateur suprême, de dispenser de la loi qui il lui plaisoit, pour des raisons importantes; comme il arriva effectivement en cette rencontre, où le doigt de Dieu parut trop visiblement dans le mariage d'Esther avec Assuérus, pour en douter en aucune sorte; sa divine providence se préparant dans cette Princesse, qu'il conduisoit par Mardochée, comme Mardochée étoit conduit intérieurement par son Esprit, un

Menoch. in hunc locum. Tirin. in Exod. 34.

inſtrument de miſéricorde en faveur de tout ſon peuple.

℣. 19. *Et tant qu'on chercha des filles pour le ſecond mariage d'Aſſuérus, & qu'on les aſſembloit, Mardochée demeura toujours à la porte du Roi.*

Quelques-uns ont entendu ce qui eſt dit en ce lieu, comme ſi depuis cette recherche générale qu'on avoit faite de jeunes filles pour les préſenter à Aſſuérus, après la diſgrace de Vaſthi, ce Prince en eût ordonné une nouvelle : mais les plus habiles l'expliquent d'une autre maniere, qui paroît plus vraiſemblable ; & ils diſent que cette recherche dont il eſt parlé ici, eſt appellée *la ſeconde*, par rapport à une premiere qu'on avoit faite avant le mariage de Vaſthi ; & que l'Ecriture la marque ici de nouveau, pour donner lieu de juger comment la conſpiration de deux Eunuques contre le Roi Aſſuérus, qu'elle va décrire, peut être découverte par Mardochée ; car ce fut là la premiere cauſe de la haine ſi furieuſe qu'Aman conçut contre lui, étant uni très-étroitement à ces deux Eunuques, & de tout ce grand événement qui regarde la délivrance des Juifs, & qui fait le principal ſujet de ce livre. *Vatabl. Menoch. in hunc locum.* *Eſther 2. 6.* *Tirin. in hunc. loc.*

℣. 20. *Eſther obſervoit tout ce que Mardochée lui ordonnoit, & faiſoit encore toutes choſes en ce temps-là par ſon avis, de même que lorſqu'il la nourriſſoit auprès de lui étant encore toute petite.*

L'Ecriture ne pouvoit nous faire mieux concevoir l'humble diſpoſition avec laquelle Eſther entra dans cette haute dignité, qui l'établiſſoit la Reine des Perſes & des Medes, c'eſt-à-dire, l'une des plus grandes Princeſſes du monde,

qu'en nous marquant l'obéiſſance qu'elle continua de rendre comme auparavant à ſon oncle Mardochée. Elle étoit alors véritablement *petite* à ſes yeux, comme l'a été depuis la ſainte Vierge, laquelle dans le temps même qu'elle reçut la dignité incomparable de mere de Dieu, qui la rendoit la Reine des Anges, ne ſe regarda que comme la ſervante du Seigneur : *Ecce ancilla Domini.* Eſther ne penſant qu'à plaire à Dieu, *en qui ſeul elle mit ſa joie*, ſelon qu'elle l'aſſura depuis, ſe voyant très-expoſée dans un poſte ſi relevé, ſentant plus que jamais le beſoin très-grand qu'elle avoit des conſeils d'un homme éclairé & conſommé en piété & en ſageſſe, tel qu'étoit ſon oncle, ſe tint très-heureuſe de pouvoir encore ſuivre ſes avis ; très-éloignée de cet orgueil ordinaire aux Grands, qui dédaignent de ſe ſoumettre à la lumiere des petits, & qui regardent leur élévation comme inacceſſible aux avis des ſages. Qui d'entre les peuples fideles oſera, après l'exemple de l'humilité ſi prodigieuſe d'une Princeſſe Iſraélite, ſe mettre au-deſſus des conſeils des vrais ſages de l'Egliſe, & prétendre ſe tenir lieu à lui-même de conſeil, quoique JESUS-CHRIST ait prononcé cet oracle ? Que nul n'entrera dans le royaume des cieux, s'il n'eſt petit & obéiſſant comme un enfant : *Niſi efficiamini ſicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.*

Matth. 18. 3.

℣. 21. *Au temps donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès, deux de ſes Eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant reçu quelque mécontentement, entreprirent de s'élever contre le Roi, & de le tuer.*

Ce temps dont parle ici l'Ecriture, n'eſt pas précisément celui auquel on avoit cherché dans tous les états du Roi de Perſe de jeunes filles pour lui être préſentées; mais celui qui le ſuivit, lorſque cette recherche étant achevée, & le mariage de la Reine Eſther conſommé, Mardochée continuoit de demeurer comme auparavant à la porte du Roi; ſoit qu'il y fût engagé par quelque charge, ſoit qu'étant très-conſidéré à la Cour, il ſe tînt toujours préparé à recevoir les ordres du Prince; ou peut-être auſſi parce qu'il ne vouloit point s'éloigner de la Reine Eſther, à qui il ſervoit de conſeil en toutes choſes. *Menoch. in hunc locum.* *Eſther II. 3.*

Ces deux Eunuques qui conſpirerent contre la perſonne du Roi, étoient, ſelon les Septante, les Capitaines de ſes gardes; & le ſujet de leur mécontentement étoit, ſelon les mêmes Septante, la jalouſie qu'ils avoient conçue contre l'élévation de Mardochée, qui étoit dès-lors, comme il paroît par un autre endroit de ce livre, entre les premiers de la Cour du Roi. Ainſi la liaiſon particuliere qu'ils avoient avec Aman, dont on parlera bientôt, qui étoit un homme d'une ambition extraordinaire, & leur propre orgueil leur faiſant ſouffrir avec une extrême peine de voir Mardochée ſi fort élevé, ils réſolurent d'attenter ſur la perſonne du Roi même; afin, peut-être, comme dit un Interprete, de faire tomber la couronne ſur Aman. Tel fut le déteſtable deſſein de ces officiers, dont la volonté, toute criminelle qu'elle étoit, devint dans la ſuite, par la miſéricorde du Seigneur, une occaſion de ſalut pour tout Iſraël. *ibid. ut ſup.* *Ib. II. 6.* *Tirin. in hunc locum.*

Mardochée, qui demeuroit, comme on l'a

vu, à la porte du Roi, découvrit cette conſpiration; & il en fut averti, ſelon Joſeph, par le ſerviteur d'un de ces Eunuques, nommé *Barnabas*, qui étoit Juif. Il en donna auſſi-tôt avis à la Reine, qui le fit ſavoir au Roi; & ainſi ces deux conjurés furent pris, interrogés, convaincus & punis ſelon les loix. Mais il eſt marqué dans l'Ecriture, que ce ſervice que Mardochée rendit au Roi, qui le fit même écrire devant lui dans les annales de ſon regne, irrita beaucoup Aman contre tous les Juifs; & nous allons voir quelles furent les étranges ſuites de cette colere qu'il conçut contre Mardochée & contre toute ſa nation.

Joſeph. antiq. l. 11. c. 6.

Eſther 12. 6.

CHAPITRE III.

1. APrès cela, le Roi Aſſuérus éleva Aman, fils d'Amadath, qui étoit de la race d'Agag; & * le trône ſur lequel il le fit aſſeoir, étoit au-deſſus de tous les Princes qu'il avoit près de ſa perſonne.

1. POſt hæc Rex Aſſuerus exaltavit Aman, filium Amadathi, qui erat de ſtirpe Agag: & poſuit ſolium ejus ſuper omnes Principes quos habebat.

2. Et tous les ſerviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais fléchiſſoient les genoux devant Aman, & l'adoroient, parce que l'Empe-

2. Cunctique ſervi Regis qui in foribus palatii verſabantur, flectebant genua, & adorabant Aman: ſic enim præceperat eis Impera-

V. 1. expl. Voyez les notes ſur le 28. verſet du 15. chapitre du 4. livre des Rois.

tor : ſolus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.

reur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne fléchiſſoit point les genoux devant lui, & ne l'adoroit point.

3. Cui dixerunt pueri Regis, qui ad fores palatii præſidebant: Cur præter ceteros non obſervas mandatum Regis?

3. Et les ſerviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'obéiſſez-vous point au commandement du Roi comme tous les autres ?

4. Cùmque hoc crebriùs dicerent, & ille nollet audire, nuntiaverunt Aman, ſcire cupientes utrùm perſeveraret in ſententia : dixerat enim eis ſe eſſe Judæum.

4. Et après lui avoir dit cela fort ſouvent, voyant qu'il ne vouloit point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant ſavoir s'il demeureroit toujours dans cette réſolution, parce qu'il leur avoit dit qu'il étoit Juif.

5. Quod cùm audiſſet Aman, & experimento probaſſet quòd Mardochæus non flecteret ſibi genu, nec ſe adoraret, iratus eſt valdè,

5. Aman ayant reçu cet avis, & ayant reconnu par expérience que Mardochée ne fléchiſſoit point les genoux devant lui, & ne l'adoroit point, entra dans une grande colere :

6. & pro nihilo dixit in unum Mardochæum mittere manus ſuas : audierat enim quòd eſſet gentis Judææ, magiſque voluit omnem Judæorum, qui

6. Mais il compta pour rien de ſe venger ſeulement de Mardochée : & ayant ſu qu'il étoit Juif, il aima mieux entreprendre de perdre toute la nation des Juifs

qui étoient dans le royaume d'Aſſuérus.

erant in regno Aſſueri, perdere nationem.

7. La douzieme année du regne d'Aſſuérus, au premier mois, appellé Niſan *, le ſort, qui s'appelle en Hébreu Phur *, fut jetté dans l'urne devant Aman, pour ſavoir en quel mois & en quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive, & le ſort tomba ſur le douzieme mois, appellé Adar.

7. Menſe primo (cujus vocabulum eſt Niſan) anno duodecimo regni Aſſueri, miſſa eſt ſors in urnam, quæ Hebraicè dicitur Phur, coram Aman, quo die & quo menſe gens Judæorum deberet interfici : & exivit menſis duodecimus, qui vocatur Adar.

8. Alors Aman dit au Roi Aſſuérus : Il y a un peuple diſperſé par toutes les provinces de votre royaume, gens qui ſont ſéparés les uns des autres, qui ont des loix & des cérémonies toutes nouvelles, & qui de plus mépriſent les ordonnances du Roi : & vous ſavez fort bien qu'il eſt de l'intérêt de votre royaume de ne pas ſouffrir que la licence le rende encore plus inſolent.

8. Dixitque Aman Regi Aſſuero : Eſt populus per omnes provincias regni tui diſperſus, & à ſe mutuò ſeparatus, novis utens legibus & cæremoniis, inſuper & Regis ſcita contemnens : & optimè noſti quòd non expediat regno tuo ut inſoleſcat per licentiam.

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il périſſe, & je payerai aux tréſoriers de

9. Si tibi placet, decerne ut pereat, & decem millia talentorum

℣. 7. *expl.* Il répond en partie au mois de Février, & en partie au mois de Mars. *Vatabl.*

Ibid. expl. Phur vox Perſica. Latinè, ſors. *Vatabl.*

appendam

appendam arcariis gazæ tuæ.

votre épargne dix mille talens.

10. Tullit ergo Rex annulum, quo utebatur, de manu sua, & dedit eum Aman, filio Amadathi, de progenie Agag, hosti Judæorum,

10. Alors le Roi tira de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir *, & le donna à Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi des Juifs,

11. dixitque ad eum: Argentum, quod tu polliceris tuum sit, de populo age quod tibi placet.

11. & lui dit : Gardez pour vous l'argent que vous m'offrez ; & pour ce qui est de ce peuple, faites-en ce que vous voudrez.

12. Vocatique sunt scribæ Regis mense primo Nisan, tertiâ decimâ die ejusdem mensis: & scriptum est, ut jusserat Aman, ad omnes satrapas Regis, & judices provinciarum, diversarumque gentium, ut quæque gens legere poterat, & audire pro varietate linguarum, ex nomine Regis Assueri: & litteræ signatæ ipsius annulo,

12. Au premier mois, *appellé* Nisan, le treizieme jour du même mois, on fit venir les Secrétaires du Roi ; & l'on écrivit, au nom du Roi Assuérus, en la maniere qu'Aman l'avoit commandé, à tous les Satrapes du Roi, aux Juges des provinces & des diverses nations, en autant de langues différentes qu'il étoit nécessaire pour pouvoir être lues & entendues de chaque peuple ; & les lettres furent scellées de l'anneau du Roi,

13. missæ sunt per cursores Regis ad universas provincias, ut

13. & envoyées par les couriers du Roi dans toutes les provinces, afin

* 10. *expl.* pour sceller ses lettres.

qu'on tuât & qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes, juſqu'aux plus vieux, juſqu'aux femmes & aux petits enfans, en un même jour, c'eſt-à-dire, le treizieme jour du douzieme mois, appellé Adar, & qu'on pillât tous leurs biens.

occiderent atque delerent omnes Judæos, à puero uſque ad ſenem, parvulos & mulieres, uno die, hoc eſt tertio decimo menſis duodecimi, qui vocatur Adar, & bona eorum diriperent.

14. C'eſt ce que contenoient ces lettres du Roi, afin que toutes les provinces ſuſſent ſon intention, & qu'elles ſe tinſſent prêtes pour ce même jour.

14. Summa autem epiſtolarum hæc fuit, ut omnes provinciæ ſcirent, & pararent ſe ad prædictam diem.

15. Les coutiers envoyés par le Roi alloient en grande hâte de tous côtés pour exécuter ſes ordres. Auſſi-tôt cet édit fut affiché dans Suſe dans le même temps que le Roi & Aman faiſoient feſtin, & que tous les Juifs qui étoient dans la ville fondoient en larmes.

15. Feſtinabant curſores, qui miſſi erant, Regis imperium explere. Statimque in Suſan pependit edictum, Rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *APrès cela, le Roi Aſſuérus éleva Aman, fils d'Amadath, qui étoit de la race d'Agag; & le trône ſur lequel il le fit aſſeoir, étoit au-deſſus de tous les Princes qu'il avoit près de ſa perſonne.*

Nous avons vu dans le premier livre des Rois qu'Agag étoit ce Roi des Amalécites, que Saül, Roi d'Iſraël, prit dans le combat, & qu'il épargna contre l'ordre du Seigneur; ce qui fut une des principales cauſes de ſa réprobation. Aman étant donc deſcendu de la race de ce Roi, qui fut mis en pieces par Samuel, & dont tout le peuple fut ſi maltraité par les Hébreux, pouvoit bien dès-lors, ſelon la remarque d'un ſavant homme, avoir dans le cœur une haine générale contre toute la nation des Juifs : & cette haine s'augmenta encore, non-ſeulement par le ſervice que Mardochée rendit au Roi Aſſuérus, en lui découvrant cette conſpiration de deux Eunuques dont on a parlé dans le chapitre précédent; mais auſſi par la fermeté avec laquelle le même Mardochée refuſa toujours de fléchir le genou devant cet homme ſuperbe, ainſi que nous l'allons voir. 1. *Reg.* 15. 8. *Eſtius Tirin. in hunc locum.*

Mais comment peut-on entendre qu'Aman étoit de la race d'Agag, Roi d'Amalec, ſelon qu'il eſt dit ici, puiſque dans la ſuite de ce même livre il eſt marqué expreſſément, qu'il étoit *Macédonien de cœur & de race?* L'on répond à cette difficulté en pluſieurs manieres. Mais ce qui paroît de plus vraiſemblable, eſt qu'Aman étoit *Eſther* 16. 10. *Eſtius in hunc loc.*

deſcendu d'Agag du côté de ſon pere ou de ſa mere, & étoit Macédonien de l'autre côté : & il peut être arrivé fort aiſément, que les reſtes des Amalécites, après cette défaite générale & ce grand carnage qui en fut fait ſous le regne de Saül, s'étant enfuis & diſperſés de toutes parts dans les provinces, ceux qui étoient les ancêtres d'Aman ſoient venus s'établir dans la Macédoine ; comme l'on voit dans les actes des Apôtres, qu'il ſe trouva dans Jéruſalem au temps de la Pentecôte & de la deſcente du Saint-Eſprit, *des Juifs de toutes les nations qui ſont ſous le ciel.*
Act. 2.

Nous ne voyons point de raiſon particuliere qui ait porté Aſſuérus à élever ce méchant homme au-deſſus de tous les Princes de ſa Cour. Mais comme il étoit extrêmement ambitieux, ſon ambition même put lui fournir des moyens pour s'acquérir un ſi grand crédit : & l'on peut dire d'ailleurs, qu'il étoit dans l'ordre de la divine providence, que cet homme ſi ſuperbe fut élevé au-deſſus de tous les autres ; afin que l'exemple de ſa chute ſi effroyable fît une plus forte impreſſion ſur tous les eſprits, & qu'on fût plus convaincu que jamais de cet oracle du Saint-Eſprit prononcé ſi long-temps auparavant par la bouche d'un grand Prince : Que l'orgueil de l'homme précede ſa chute, & qu'il s'éleve avant que d'être briſé. *Contritionem præcedit ſuperbia ; & ante ruinam exaltatur ſpiritus.*
Proverb. 16. 18.

℣. 2. *Et tous les ſerviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais, fléchiſſoient les genoux devant Aman, & l'adoroient ; parce que l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne flé-*

chiſſoit point le genou devant lui, & qui ne l'adoroit point.

L'adoration étoit commune en Orient à l'égard des Rois : elle conſiſtoit à ſe proſterner devant eux, & à leur marquer par cette poſture le profond reſpect qu'on avoit pour leurs perſonnes ſacrées, qu'on regardoit comme des images de la puiſſance de Dieu : elle ſe pratiquoit même quelquefois parmi les Hébreux, David ayant adoré de cette ſorte le Roi Saül, & les anciens Patriarches ayant auſſi adoré Joſeph, leur frere, lorſqu'ils le virent établi dans le ſecond rang après Pharon, Roi d'Egypte. Il n'étoit donc pas défendu aux Juifs d'honorer les Rois en cette maniere qui étoit reçue dans l'Orient, & qui ne bleſſoit en aucune ſorte le culte de latrie, uniquement dû à Dieu. Ainſi l'on peut demander quelle a été la véritable raiſon pour laquelle Mardochée refuſa avec tant de fermeté de pratiquer à l'égard d'Aman, ce que l'Empereur des Perſes avoit commandé à ſes officiers, voulant qu'il fût honoré par ſes ſujets comme ſa propre perſonne. Quelques-uns diſent qu'il le refuſa, parce qu'Aman avoit une petite idole pendue à ſon cou, & qu'il craignoit qu'on ne crût qu'il adoroit cette idole, en fléchiſſant le genou, comme les autres, devant lui, & ils ajoutent que quand Aman n'auroit pas eu cette idole pendue à ſon cou, il faiſoit paroître, par ſon orgueil, qu'il vouloit lui-même être adoré comme un Dieu. Mais, comme l'a fort bien remarqué un ſavant Auteur, Mardochée eût dû, pour cette même raiſon, refuſer auſſi d'adorer le Roi, comme tous les Perſes, puiſqu'il avoit tout ſujet de craindre la même choſe à ſon *Gen.* 42. 6.

égard : & dans le fond il n'eſt nullement vraiſemblable que les Perſes aient rendu des adorations à Aman comme à un Dieu ; car le Roi ayant ordonné depuis à tous ſes ſujets de rendre un ſemblable honneur à Mardochée, il auroit été contre ſon devoir de ſouffrir qu'on le lui rendît, s'il avoit été la marque d'un culte divin.

Il paroît donc que la réponſe la plus ſolide qu'on puiſſe faire à cette difficulté, eſt que Mardochée ne voulut point adorer Aman, ni ſe lever même devant lui quand il paſſoit, parce qu'il étoit Amalécite d'origine, & que Dieu avoit commandé expreſſément aux Iſraëlites, de ſe
Deut. 25. 19. ſouvenir toujours & de n'oublier jamais que cette nation étoit l'ennemie de ſon peuple, & qu'ils devoient effacer ſon nom de deſſous le ciel : & c'eſt ce qu'il ſemble que l'Ecriture veut nous faire entendre, lorſqu'elle dit dans la ſuite de ce chapitre, *Que Mardochée avoit déclaré à ceux qui le preſſoient d'adorer Aman, qu'il étoit Juif.* C'eſt, ſelon ce ſens, qui paroît très-naturel à un ſavant interprete, qu'on peut expliquer ces autres paro-
v. 13. 14. les de la priere de Mardochée : *Qu'il avoit eu peur de transférer à un homme l'honneur qui n'eſt dû qu'à Dieu, & d'adorer quelqu'un hors celui qu'il adoroit comme ſon Dieu;* c'eſt-à-dire, que Mardochée, en fléchiſſant le genou devant Aman, qui étoit Amalécite, & de la race du Roi d'Amalec, auroit cru bleſſer l'honneur & l'adoration qu'il devoit à Dieu, puiſqu'il auroit violé le précepte par lequel Dieu lui avoit commandé, en la perſonne de ſes peres, de *ſe ſouvenir toujours, & de n'oublier jamais* qu'Amalec étoit l'ennemi du peuple de Dieu, ſelon cette parole ſi célebre que le

Prophete Samuel dit autrefois à Saül ſur le ſujet même de ce Roi des Amalécites qu'il avoit voulu épargner contre l'ordre du Seigneur : Que c'eſt commettre une eſpece d'idolâtrie de ne pas obéir à Dieu. *Quaſi ſcelus idolatriæ, nolle acquieſcere.* 1. *Reg.* 15. 27.

℣. 3. *Et les ſerviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'obéiſſez-vous point au commandement du Roi, comme le font tous les autres?*

La fermeté de Mardochée à refuſer cette adotation que tous les autres rendoient à Aman par l'ordre même du Roi, n'étant point en lui un effet *d'orgueil & de mépris*, ainſi qu'il le proteſta depuis en la préſence de Dieu, mais un effet de ſon humble piété envers le Seigneur, paroît véritablement digne de l'admiration de tous les Chrétiens : car il ne pouvoit, ſans doute, ne pas voir que l'indignation de ce miniſtre, qu'il nommoit lui-même *très-ſuperbe*, & qui étoit tout-puiſſant auprès du Roi, étoit capable de le perdre abſolument avec tout ſon peuple : & il ſemble qu'il auroit pu aiſément ſe perſuader que cette ſoumiſſion qu'il rendroit à un officier que le Roi avoit commandé qu'on honorât comme lui-même, ne pouvoit en aucune ſorte bleſſer ſa conſcience ; puiſque le précepte du Seigneur, qui commandoit à ſon peuple *d'effacer le nom d'Amalec de deſſous le ciel*, ſembloit regarder principalement le temps auquel ce peuple ſubſiſtoit en corps, & non un ſimple particulier qui étoit en Perſe ; & que d'ailleurs cette ſoumiſſion que l'on exigeoit de lui à l'égard d'Aman, n'étoit regardée que comme celle qu'il rendroit au Roi, ſans qu'il crût bleſſer ſa conſcience. Mais enfin il obéit ſimplement Eſther 13. 12. 13.

à l'ordre que Dieu lui avoit donné par la bouche de Moïſe, ſans raiſonner, comme fit Saül à l'égard d'Agag, Roi d'Amalec, duquel Aman étoit deſcendu, & que l'Ecriture ſemble nommer exprès en ce lieu pour cette raiſon. Il ne ſonge qu'à s'acquitter de ſon devoir, & ne craint point d'expoſer, & ſa propre vie, & celle de tout ſon peuple, remettant toutes les ſuites de ſon humble obéiſſance entre les mains de ſon Dieu. Une foi ſi grande ne pouvoit, ſans doute, être abandonnée de Dieu : & nous verrons dans la ſuite, que s'il permit que la fureur de ce miniſtre ambitieux conduiſit, & Mardochée, & tout ſon peuple juſques ſur le bord du précipice, ce ne fut qu'afin de faire éclater davantage la foi de ſon ſerviteur, & de renverſer d'une maniere plus ſenſible l'orgueil de ſon ennemi.

℣. 7. *La douzieme année du regne d'Aſſuérus, au premier mois, appellé Niſan, le ſort, appellé phur en Hébreu, fut jetté, en préſence d'Aman, dans l'urne, pour ſavoir en quel mois & en quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive.*

C'étoit la coutume des Perſes & des nations voiſines, de jetter le ſort d'une certaine maniere, & de rechercher par ce moyen quels ſeroient les jours malheureux ou les jours heureux pour l'exécution de leurs deſſeins. Aman en uſa ainſi dans cette rencontre, où, ayant formé la déteſtable réſolution de maſſacrer tous les Juifs avec Mardochée, en un même jour, dans tous les Etats du Roi de Perſe, il vouloit connoître, ſelon les idées ſuperſtitieuſes du pays, en quel mois & en quel jour il avoit lieu d'eſpérer qu'il pourroit plus ſûrement exécuter ce deſſein barbare.

Le démon trompoit ainſi ces aveugles, en leur promettant un avenir qui n'étoit pas en ſa diſpoſition; & Dieu fit connoître dans la ſuite, dit un Interprete, par un exemple éclatant, combien toutes ces meſures ſuperſtitieuſes que le démon faiſoit prendre à ceux qu'il vouloit tromper, étoient vaines & indignes d'hommes raiſonnables.

℣. 8. 9. *Et Aman dit au Roi Aſſuérus : Il y a un peuple diſperſé par toutes les provinces de votre royaume, & diviſé d'avec lui-même..... Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il périſſe, & je paierai aux tréſoriers de votre épargne dix mille talens.*

Il falloit que ce miniſtre s'élevât bien inſolemment de ſon crédit; puiſqu'avant que d'avoir parlé au Roi du projet qu'il avoit formé, il jetta le ſort pour connoître le temps favorable de l'exécuter. Quelques Interpretes ont néanmoins prétendu qu'il y auroit eu de l'extravagance à jetter ainſi le ſort, avant que d'être aſſuré de la choſe même pour laquelle on le jettoit; & qu'ainſi il faut entendre qu'Aman parla à Aſſuérus de faire tuer tous les Juifs, avant qu'il tirât le mois & le jour au ſort. Il eſt certain, en effet, que l'on voit ſouvent de ces ſortes de tranſpoſitions dans l'Ecriture, & qu'on peut l'entendre de cette ſorte : mais il ſemble auſſi qu'il eſt aſſez naturel de ſuivre en ce lieu l'ordre marqué dans le ſacré texte, & que l'extravagance qui paroît dans la conduite d'Aman eſt très-compatible avec cette ambition exceſſive d'un miniſtre qui eſt enivré de ſa faveur; qui ſait que le Roi a commandé à tous ſes ſujets de le reſpecter comme ſa propre perſonne; & qui s'aſſurant ſur

ſon crédit, regarde tout ce qu'il veut, non-ſeulement comme poſſible, mais comme infaillible.

Ce qu'il dit au Roi, en parlant des Juifs, *Que c'étoit un peuple diſperſé par toutes les provinces de ſon royaume, & diviſé d'avec lui-même*, tendoit, ſelon la penſée de quelques Auteurs, à faire connoître à ce Prince, que plus ils étoient mêlés parmi les Perſes, plus ils étoient en état de les corrompre & de les ſéduire par leur nouvelle doctrine; quoiqu'en même-temps il fût plus facile de les opprimer, *étant ainſi ſéparés les uns des autres*. Un Auteur témoigne que la Vulgate a voulu marquer par ces paroles, *à ſe mutuò ſeparatus*, non que les Juifs étoient ſéparés entr'eux, mais qu'ils l'étoient d'avec tous les autres peuples, par la différence de leurs coutumes, de leurs loix, de leurs cérémonies. *Ils mépriſent*, dit
Juvenal. un ancien Poëte, *les loix Romaines, & ils n'apprennent, ne gardent & ne craignent que le droit de leur nation.*

Cet offre qu'Aman fait au Roi de payer dix mille talens au tréſorier de ſon épargne, s'il veut bien faire périr tous les Juifs, eſt quelque choſe d'exceſſif; puiſque cela ſe montoit à plus de quarante-ſix millions de livres de notre monnoie : & l'on peut juger par-là de l'excès de ſa fureur qui mettoit à un tel prix la ruine de tout un peuple qu'il haïſſoit, & qui s'engageoit à le payer : *pretioſa odia exercebat*, dit un Interprete. Mais il faut conſidérer que la raiſon qui le porta à offrir au Roi de lui payer cette ſomme immenſe, étoit la crainte qu'il pouvoit avoir que ce Prince ne lui refuſât ce qu'il demandoit, à cauſe

des grands impôts qu'il levoit ſur tous les Juifs, & qu'il perdroit tout d'un coup, ſi on les exterminoit. D'ailleurs, il s'attendoit bien, ſans doute, de pouvoir payer aiſément cette grande ſomme au Roi de la dépouille des Juifs mêmes dont il conſpiroit la mort, comme il donna ordre effectivement qu'on pillât leurs biens, en même-temps qu'on leur ôteroit la vie. Telle eſt la rage effroyable d'un cœur rongé d'envie & dominé par l'orgueil, qui ne croit pas pouvoir ſe venger de l'outrage qu'il prétend avoir reçu d'un ſeul homme, qu'en ſacrifiant avec lui toute ſa nation à ſa fureur. Qui ne craindra, en voyant un tel exemple, les premieres étincelles d'où ſe forme un feu qui a pu cauſer un ſi épouvantable embraſement? Et qui ne ſera ſaiſi de frayeur, en conſidérant que l'ambition & l'orgueil de l'homme peut le conduire inſenſiblement juſqu'à ces excès, qui paroiſſent comme des monſtres entre tous les autres crimes? cap. 3. 13.

℣. 10. *Alors le Roi tira de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir, & le donna à Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi des Juifs.*

Nous voyons dans l'Ecriture divers exemples de ce que le Roi de Perſe fit alors, en *tirant de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir*, & le donnant à Aman : & pour ne parler que d'un ſeul, après que Joſeph eut interprété le ſonge de Pharaon, & qu'il eut donné à ce Prince un conſeil très-ſage qui devoit ſauver toute l'Egypte, il eſt marqué que le Roi, en l'établiſſant le premier dans ſon royaume, *tira l'anneau de ſon doigt, & qu'il le mit dans le ſien.* Les Rois donnoient cet anneau à ceux à qui ils confioient la ſuprême au- 1. Machab. 6. Geneſ. 41. 42.

torité ; & c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le ſceau royal à tous les édits & à toutes les dépêches. Ainſi Aſſuérus donnant le ſien à Aman, lui donnoit en même temps tout pouvoir de ſceller tel édit & en telle forme qu'il lui plairoit contre tous les Juifs. C'eſt de cette ſorte qu'Alexandre, ce grand conquérant, ayant vaincu Darius, Roi des Perſes, ſcella les lettres qu'il écrivit aux peuples d'Aſie, avec l'anneau même qu'il avoit pris à Darius, comme pour marquer qu'il étoit alors Roi d'Aſie.

Il eſt étonnant comment Aſſuétus, ſur la ſimple propoſition que lui fit Aman, d'exterminer tous les Juifs de ſes Etats, ſans s'informer davantage de la vérité de ce qu'il lui avançoit contre tant de peuple, conſent auſſi-tôt à un ſi cruel édit : & l'on ne peut déplorer aſſez les effets funeſtes qu'un crédit outré & une faveur aveugle étoient capables de produire en ces rencontres, ſi Dieu, qui laiſſe conduire ſes ſerviteurs quand il lui plaît juſqu'aux portes de la mort, comme parle le Prophete, n'étoit tout-puiſſant pour les en retirer tout d'un coup, ainſi qu'il le fit alors.

CHAPITRE IV.

1. MArdochée ayant appris ceci, déchira ſes vêtemens, ſe revêtit d'un ſac, & ſe couvrit la tête de cendre ; & jettant de grands cris au milieu de la

1. QUæ cùm audiſſet Mardochæus, ſcidit veſtimenta ſua, & indutus eſt ſacco, ſpargens cinerem capiti : & in platea mediæ civitatis voce

magnâ clamabat, oſtendens amaritudinem animi ſui,

place de la ville, il faiſoit éclater l'amertume de ſon cœur.

2. & hoc ejulatu uſque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum ſacco aulam Regis intrare.

2. Il vint donc, en ſe lamentant, juſqu'à la porte du palais : car il n'étoit pas permis d'entrer revêtu d'un ſac dans le palais du Roi.

3. In omnibus quoque provinciis, oppidis ac locis, ad quæ crudele Regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, & fletus, ſacco & cinere multis proſtrato utentibus.

3. Dans toutes les provinces & les villes, & dans tous les lieux où ce cruel édit du Roi avoit été envoyé, les Juifs faiſoient paroître une extrême affliction, par les jeûnes, les cris & les larmes, pluſieurs ſe ſervant de ſac & de cendre au lieu de lit.

4. Ingreſſæ autem ſunt puellæ Eſther, & eunuchi; nuntiaveruntque ei. Quod audiens conſternata eſt : & veſtem miſit, ut ablato ſacco induerent eam, quam accipere noluit.

4. En même-temps les filles d'Eſther & ſes eunuques vinrent lui en apporter la nouvelle *. Et elle fut toute conſternée en l'apprenant : elle envoya un habit à Mardochée, afin qu'il le mît, au lieu du ſac dont il étoit revêtu ; mais il ne voulut point le recevoir.

5. Accitoque Athach eunucho, quem Rex miniſtrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, & diſ-

5. Elle appella donc Athach, eunuque, que le Roi avoit donné pour la ſervir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée,

℣. 4. *expl.* de l'état où paroiſſoit Mardochée.

& de ſavoir de lui pourquoi il faiſoit tout cela.

6. Athach alla auſſi-tôt vers Mardochée, qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais.

7. Et Mardochée lui découvrit tout ce qui étoit arrivé, & de quelle ſorte Aman avoit promis de mettre beaucoup d'argent dans les tréſors du Roi pour le maſſacre des Juifs.

8. Il lui donna auſſi une copie de l'édit qui étoit affiché dans Suſe, pour la faire voir à la Reine, & pour l'avertir d'aller trouver le Roi, afin d'intercéder pour ſon peuple.

9. Athach étant retourné, rapporta à Eſther tout ce que Mardochée lui avoit dit.

10. Eſther, pour réponſe, lui ordonna de dire ceci à Mardochée:

11. Tous les ſerviteurs du Roi, & toutes les provinces de ſon empire ſavent, que qui que ce ſoit, homme ou femme, qui entre dans la ſalle intérieure du Roi, ſans y avoir été appellé par ſon ordre, eſt mis à

ceret ab eo cur hoc faceret.

6. Egreſſuſque Athach, ivit ad Mardochæum ſtantem in platea civitatis, ante oſtium palatii:

7. qui indicavit ei omnia quæ acciderant quomodo Aman promiſiſſet, ut in theſauros Regis pro Judæorum nece inferret argentum.

8. Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Suſan, dedit ei, ut Reginæ oſtenderet, & moneret eam ut intraret ad Regem, & deprecaretur eum pro populo ſuo.

9. Regreſſus Athach, nuntiavit Eſther omnia quæ Mardochæus dixerat.

10. Quæ reſpondit ei, & juſſit ut diceret Mardochæo:

11. Omnes ſervi Regis, & cunctæ quæ ſub ditione ejus ſunt, norunt provinciæ, quòd ſive vir, ſive mulier, non vocatus, interius atrium Regis intraverit, abſque ulla cunctatione ſtatim interficiatur: ni-

si fortè Rex auream virgam ad eum tetenderit pro signo clementiæ, atque ita possit vivere. Ego igitur quomodo ad Regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non sum vocata ad eum?

mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui son sceptre d'or *, pour une marque de sa clémence, & qu'il ne lui sauve ainsi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le Roi, puisqu'il y a déja trente jours qu'il ne m'a point fait appeller?

12. Quod cùm audisset Mardochæus,

12. Mardochée ayant entendu cette réponse,

13. rursum mandavit Esther, dicens: Ne putes quòd animam tuam tantùm liberes, quia in domo Regis es præ cunctis Judæis.

13. envoya encore dire ceci à Esther: Ne croyez pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du Roi, vous pourriez sauver seule votre vie *, si tous les Juifs périssoient.

14. Si enim nunc silueris, per aliam occasionem liberabuntur Judæi: & tu, & domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrùm idcirco ad regnum veneris, ut in tali tempore parareris?

14. Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous périrez, vous & la maison de votre pere. Et qui sait si ce n'est point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être en état d'agir dans une occasion comme celle-ci?

℣. 11. *lettr.* sa verge.
℣. 13. *lettr.* votre ame.

15. Eſther envoya faire cette réponſe à Mardochée :

16. Allez, aſſemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suſe, & priez tous pour moi. Paſſez trois jours & trois nuits ſans manger, ni boire, & je jeûnerai de même avec les filles qui me ſervent ; & après cela, j'irai trouver le Roi, contre la loi qui le défend, & ſans y être appellée, en m'abandonnant au péril & à la mort *.

17. Mardochée alla auſſitôt exécuter ce qu'Eſther lui avoit ordonné.

15. Rurſumque Eſther hæc Mardochæo verba mandavit.

16. Vade & congrega omnes Judæos, quos in Suſan repereris, & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis tribus diebus & tribus noctibus : & ego cum ancillis meis ſimiliter jejunabo, & tunc ingrediar ad Regem, contra legem faciens, non vocata tradenſque me morti & periculo.

17. Ivit itaque Mardochæus, & fecit omnia quæ ei Eſther præceperat.

℣. 16. *lettr.* à la mort & au péril. *Hebr.* Et quand j'y périrai, à la bonne heure.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Mardochée ayant appris ceci, déchira ſes vêtemens, ſe revêtit d'un ſac, couvrit ſa tête de cendre : il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville, & faiſoit paroître* par toutes ſortes de marques *l'amertume de ſon cœur.*

Quoique Mardochée rendît à Dieu avec joie ce qu'il lui devoit, en refuſant de fléchir le genou devant un homme que l'ordre de Dieu lui défendoit

défendoit de reſpecter, il ne fut pas inſenſible aux effets ſi redoutables que produiſoit le reſſentiment de cet homme impie : & étant, ſans comparaiſon, plus touché pour ſa nation, que pour lui-même, il ne craignit point de faire paroître publiquement ſa douleur par toutes les marques les plus capables de fléchir Dieu en ſa faveur, & d'exciter la compaſſion de tout le monde.

On pourroit bien néanmoins trouver étrange qu'un homme de la qualité & de la grandeur d'ame de Mardochée, que l'on devoit regarder comme rempli de courage & de fermeté, après ce refus ſi généreux qu'il avoit fait d'adorer, comme tous les autres, le ſuperbe Aman, s'abandonnât de la ſorte à *déchirer ſes vêtemens*, à *ſe revêtir d'un ſac*, à *couvrir ſa tête de cendres*, & *à faire de grands cris* au milieu de la place d'une ville, comme une perſonne qui n'a point de cœur, & qui ſe laiſſe accabler par une triſteſſe exceſſive. Mais il faut conſidérer que c'étoit une coutume très-ordinaire parmi les Perſes d'en uſer ainſi dans les grandes afflictions qui leur arrivoient. C'eſt pourquoi il ſe conformoit en cela à l'uſage du pays : & l'on voit auſſi très-ſouvent dans l'Ecriture, que la même choſe n'étoit pas moins en uſage parmi les Juifs, qui ſe revêtant ainſi d'un ſac, & couvrant leur tête de cendre, s'humilioient devant Dieu, & ſe mettoient en état d'obtenir plus facilement la miſéricorde qu'ils lui demandoient. C'étoit dans Mardochée, non une marque de foibleſſe & de lâcheté d'en uſer ainſi ; mais au contraire une preuve de la grandeur de ſa foi, & de la tendreſſe de ſon amour pour ſon peuple. *Il crioit*, ſelon que le portent les Septan-

Tirin. in hunc loc.

te, qu'on vouloit détruire une nation, qui étant très-innocente, n'avoit rien fait qui pût mériter qu'on la traitât de la sorte : & en criant publiquement contre une si grande injustice, il faisoit connoître de plus en plus sa généreuse fermeté contre un homme qui abusoit si insolemment de l'empire qu'il s'étoit acquis sur l'esprit du Roi.

℣. 4. *En même-temps les filles d'Esther & ses eunuques vinrent lui apporter cette nouvelle. Elle fut toute consternée en l'apprenant; & elle envoya une robe à Mardochée, afin qu'il la prît au lieu du sac dont il étoit revêtu; mais il ne voulut point la recevoir.*

La Reine Esther ne savoit rien de tout ce qui se passoit : & comme elle avoit caché jusqu'alors qu'elle étoit Juive d'origine, on ne croyoit point que l'Edit du Roi contre tous les Juifs, la regardât en aucune sorte. Cependant Mardochée étant venu jusqu'à la porte du palais, revêtu d'un sac, & couvert de cendre, & jettant de fort grands cris, les filles & les eunuques qui servoient Esther, lui en donnerent avis, c'est-à-dire, lui firent entendre, non que le Roi avoit publié un édit contre tous les Juifs, car elle ne le sut qu'ensuite; mais que Mardochée, son oncle, étoit revêtu d'un sac, & couvert de cendre, & qu'il jettoit de grands cris. C'est ce qui nous donne sujet de croire, que ce qu'ajoutent les Septante : Qu'il crioit qu'on vouloit détruire un peuple innocent, ne fut entendu, ni de ces filles, ni de ces eunuques; puisqu'il est certain que la Reine ne connut point par les cris de Mardochée le sujet de sa douleur. Ainsi lorsque l'Ecriture dit ensuite : *Qu'elle fut toute consternée*, cela doit s'entendre, non de l'Arrêt si cruel prononcé contre toute

ſa nation, dont elle ne fut informée qu'après; mais de cette affliction extraordinaire où elle ſut qu'étoit ſon oncle. C'eſt donc la raiſon pour laquelle cette Princeſſe lui envoya promptement une robe, afin que quittant toutes ces marques de deuil, qui ne lui permettoient pas d'entrer dans le palais, & ſe revêtant de cette robe qu'elle lui envoyoit, il vînt l'informer du ſujet de ſa triſteſſe. Mais Mardochée la refuſa; ne pouvant point ſe réſoudre de prendre un habit de Cour dans cette terrible conjoncture, où toute ſa nation étoit dans les jeûnes, dans les cris & dans les larmes.

Cependant on pourroit bien s'étonner de ce qu'il ſemble qu'il ne ſe mit point en peine d'informer plus particuliérement Eſther de tout ce qui ſe paſſoit, & de s'adreſſer à elle pour l'engager à parler au Roi en faveur des Juifs, ſe contentant de pouſſer des cris, & de paroître en public, revêtu d'un ſac & couvert de cendre: mais peut-être qu'il jugea plus à propos d'attendre qu'il plût à Dieu de lui faire naître une occaſion pour lui en parler, ne croyant pas qu'il dût rien précipiter dans une affaire de cette natute, où il ſavoit que les jeûnes, les prieres & les larmes devoient précéder toutes les ſollicitations de la part des hommes; & qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui pût apporter le remede à un ſi grand mal, en parlant au cœur de ceux dont il voudroit employer le miniſtere pour l'arrêter. Peut-être auſſi qu'il ne voulut point exprès entrer chez la Reine, pour ne point donner d'ombrage à Aman, qui eût pu s'imaginer que Mardochée

ſollicitoit cette Princeſſe de parler au Roi en ſa faveur.

℣. 5. *Elle appella donc Athach, eunuque, que le Roi lui avoit donné pour la ſervir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de ſavoir de lui pourquoi il faiſoit cela.*

Entre les eunuques deſtinés pour le ſervice de la Reine, Athach étoit ſans doute le premier. Ces ſortes de gens étoient entiérement dévoués au Prince, & établis comme des eſpions, qui obſervoient toutes les démarches de leur maîtreſſe, pour en rendre compte au Roi. C'eſt pourquoi un Interprete a raiſon de regarder la confiance que Mardochée & Eſther témoignerent à Athach dans cette rencontre, comme quelque choſe d'étonnant. Mais il faut auſſi enviſager ce qui ſe paſſa alors avec d'autres yeux, qu'on ne regarde d'ordinaire des événemens humains. Le même eſprit qui animoit Mardochée, & qui rempliſſoit Eſther, comme des perſonnes qui étoient toutes à Dieu, diſpoſa auſſi le cœur de cet eunuque, pour conduire par ſon entremiſe l'intrigue ſecrete & divine que formerent l'oncle & la niece pour leur ſanctification particuliere, & pour le ſalut de tous les Juifs qui étoient en Perſe, & qu'on avoit tous condamnés à la mort. Eſther envoya donc d'abord Athach pour *ſavoir de Mardochée pourquoi il faiſoit cela;* c'eſt-à-dire, pourquoi il s'étoit revêtu d'un ſac, & couvert de cendre, & avoit refuſé la robe qu'elle venoit de lui envoyer. Mardochée lui déclara le ſujet de ſa douleur, l'édit ſi cruel qu'Aman avoit obtenu, & la parole qu'il avoit donnée au Roi

Menoch. in v. 7.

de lui payer dix mille talens pour faire mourir tous les Juifs. Et s'ouvrant à lui dans la ſuite avec la derniere confiance, il lui découvrit ce que l'on avoit caché au Roi juſqu'alors; c'eſt-à-dire, que la Reine Eſther étoit Juive de nation. Tout cela viſiblement ne ſe fit que par une conduite ſecrete de l'eſprit de Dieu, qui ſe ſervit comme il lui plut de l'entremiſe d'un eunuque, pour commencer à renverſer les premiers deſſeins d'un miniſtre enivré de ſa faveur.

℣. 11. *Tous les ſerviteurs du Roi & toutes les provinces de ſon empire ſavent, que qui que ce ſoit, homme, ou femme, qui entre dans la chambre intérieure du Roi, ſans y avoir été appellé par ſon ordre, eſt mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui ſon ſceptre d'or pour une marque de clémence, & qu'il ne lui ſauve ainſi la vie.*

Cette ſalle intérieure dont il eſt parlé ici, étoit celle où le trône tout brillant d'or & de pierreries du Roi des Perſes étoit placé. L'entrée de ce lieu ſi magnifique étoit interdit abſolument à toutes ſortes de perſonnes, à moins que le Roi ne les eût mandées; & les Auteurs nous en rendent pluſieurs raiſons. Premiérement, on vouloit par-là, comme on l'a marqué auparavant, inſpirer aux peuples un plus grand reſpect pour la perſonne du Prince. Secondement, les miniſtres du royaume trouvoient ce moyen très-favorable pour ſe maintenir plus ſûrement dans leur crédit; ôtant ainſi, ſous ce prétexte d'un plus grand reſpect pour le Roi, tout accès auprès de lui à ceux dont ils auroient pû appréhender les intrigues, & ſe conſervant à eux ſeuls l'autorité de gouverner ſes états, ſans qu'il pût avoir d'au-

Tirin. in hunc loc.

tre connoiſſance des affaires, que celle qu'ils lui en donnoient. En troiſieme lieu, on vouloit auſſi procurer par-là une plus grande ſûreté à la perſonne du Roi, que nul n'oſoit approcher, ni regarder, que lorſque lui-même l'avoit mandé : & c'eſt pour cette raiſon, comme le rapportent les hiſtoriens, qu'il étoit tout environné de ſes gardes, qui puniſſoient ſur le champ ceux qui auroient entrepris d'entrer ſans ordre en ce lieu, à moins que le Prince n'étendît alors un ſceptre d'or qu'il tenoit entre ſes mains, & qu'il ne marquât par-là qu'il faiſoit grace à ceux qui entroient.

Cette loi étoit de la derniere rigueur, & ne ſouffroit aucune exception, non pas même à l'égard des femmes du Roi & des Reines, qui n'oſoient entrer ſans être mandées. C'eſt pourquoi il eſt aiſé de juger combien Eſther étoit excuſable de faire difficulté d'aller elle-même ſe préſenter devant le Roi, lorſqu'*il y avoit déja trente jours qu'il ne l'avoit point fait appeller*, & qu'elle ne connoiſſoit point par conſéquent en quelle diſpoſition il étoit à ſon égard.

Que ſi nous voulons, ſelon l'avis de ſaint Paul qui rapporte toutes les ſaintes Ecritures à l'inſtruction des fideles, élever un peu nos eſprits, & les porter juſques au trône adorable du Dieu tout-puiſſant, dont celui du Roi Aſſuérus n'étoit qu'un crayon léger ; combien devons-nous nous tenir heureux, de ce qu'il a bien voulu nous *appeller* par ſon Verbe & ſa parole éternelle ; c'eſt-à-dire, par ſon fils unique & notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui nous a acquis par le mérite infini de ſa mort, la liberté de nous approcher ſans

crainte du trône de ſa redoutable majeſté, pour lui préſenter à toute heure nos prieres & nos ſupplications, comme à celui qui s'eſt engagé de nous exaucer en vue de cette divine victime qui s'offre continuellement à lui pour nous ? Combien devons-nous priſer davantage cet accès ſi favorable, que nous donne auprès de notre Pere céleſte la dignité que nous poſſédons d'enfans de Dieu, que non pas cet autre que les grands du ſiecle & les amateurs du monde recherchent avec tant d'ambition, pour pouvoir s'approcher des Rois de la terre, dans l'eſpérance d'en obtenir quelques faveurs temporelles ?

Mais combien, d'un autre côté, doivent trembler ceux qui pouvant bien regarder ce trône de la puiſſance d'Aſſuérus, comme la figure du trône de la puiſſance de JESUS-CHRIST qu'il a conférée aux princes de ſon Egliſe, entreprennent de s'en approcher, ſans qu'ils y ſoient *appellés* par une vocation légitime ? Il eſt ſans doute, & tout bon, & tout-puiſſant, pour faire miſéricorde à ceux à qui il lui plaît : *en étendant ſa verge d'or* ; pour redreſſer & purifier par la charité, ce que la cupidité rendoit impur & tortu devant ſes yeux. Mais qui oſera s'aſſurer de ces effets extraordinaires de la clémence d'un Dieu ? & qui ne s'attachera aux voies plus ſûres d'une vraie vocation, qui doit être fondée principalement ſur l'humilité & ſur la vue de ſa propre indignité ?

℣. 12. 13. *Mardochée ayant entendu cette réponſe, envoya encore dire ceci à Eſther : Ne croyez pas qu'à cauſe que vous êtes dans la maiſon du Roi, vous pourriez ſauver ſeule votre vie, ſi tous les Juifs périſſoient.*

La crainte qu'eut Mardochée, que la Reine Eſther ne ſe contentât d'être la ſeule de tous les Juifs qui ne ſeroit point compriſe dans cet édit général qui les condamnoit tous à la mort, & qu'en ſe tenant ainſi aſſurée de ſa vie, elle ne négligeât de travailler pour le ſalut de toute ſa nation, de peur de ſe nuire à elle-même en voulant parler pour les autres, le porta à lui envoyer dire ce que l'Ecriture marque en ce lieu. Il lui fit entendre qu'il ne falloit pas qu'elle s'aſſurât ſi fort ſur le poſte ſi élevé où Dieu l'avoit miſe, qu'elle n'eût aucun ſujet de craindre pour ſoi, lorſque tout ſon peuple périroit, & que la maiſon du Roi, où elle tenoit le premier rang après lui, pourroit bien ne point la mettre en ſûreté contre l'ennemi des Juifs, ſi elle ne s'expoſoit généreuſement pour eux.

℣. 14. *Car ſi vous demeurez maintenant dans le ſilence, Dieu trouvera quelqu'autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous périrez vous & la maiſon de votre pere. Et qui ſait ſi ce n'eſt point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un temps comme celui-ci?*

Dieu deſtine quelquefois pour une ſeule action, ceux qu'il éleve aux plus grandes dignités; & l'on peut dire que ces perſonnes manquant à cette action unique, manquent à la principale fin de leur vocation, quelques œuvres éclatantes qu'elles faſſent d'ailleurs, & que tout le monde admire en elles. Mardochée, qui étoit rempli de l'eſprit de Dieu, avoit bien compris cette grande vérité; & c'étoit la cauſe de cette inquiétude extraordinaire qu'il faiſoit paroître à l'égard d'Eſther en cette rencontre. Car en ne ſui-

vant que les ſentimens ordinaires de la nature, & s'attachant à la lumiere commune de la raiſon, il ſembloit qu'il auroit dû regarder comme une folie d'expoſer ſa niece la Reine Eſther à un grand péril, ſous une vaine eſpérance de ſauver ſa nation; & que dans ce malheur général il devoit ſonger ſeulement à quelque moyen de mettre ſa propre vie à couvert, & ſe réjouir cependant de ce que la dignité royale, & le ſecret qu'il avoit gardé juſqu'alors, aſſuroient la vie de ſa niece contre le péril où ſe voyoient tous les autres Juifs. Mais il agiſſoit par des vues plus élevées; & la foi lui tenant lieu de toute raiſon en cette rencontre, il conſidéra, non ce qui pouvoit paroître plus avantageux à la perſonne d'Eſther, mais plutôt ce que Dieu demandoit d'elle. Il ne put croire qu'il y eût une véritable ſûreté pour ſa niece, que dans l'accompliſſement de ſon devoir. Il enviſagea cette occaſion unique, comme celle pour laquelle Dieu l'avoit fait élever à la royauté. Il regarda ſa perte aſſurée, ſi elle y manquoit: & ne doutant point que le Seigneur n'eût mille voies pour ſauver ſon peuple, il crut de même, ſans aucun doute, que la Reine n'avoit que ce ſeul moyen de ſe ſauver elle-même devant Dieu & devant les hommes, qui étoit de ſe déclarer hautement pour tous les Juifs, & d'aller s'expoſer généreuſement pour leur ſalut.

L'exemple de ce courage & de cette foi a quelque choſe de ſi grand, qu'on ne peut y faire aſſez de réflexion, & qu'il mérite d'être extrêmement peſé par tous ceux qui ſe trouvant, comme Eſther, dans quelque grande occaſion de donner à Dieu des marques de leur véritable fi-

délité, craignent quelquefois de s'acquitter de leur devoir, par la vue des ſuites fâcheuſes & des périls qu'ils enviſagent. Qu'ils jettent les yeux ſur cette Princeſſe, & qu'ils conſiderent devant Dieu, s'il leur ſera plus permis de ménager leur fortune aux dépens de leur ſalut, qu'il ne l'étoit à Eſther; & ſi une Reine ayant expoſé, & ſa couronne, & ſa vie, pour être fidele à Dieu, ils ne devroient pas rougir de la honte & de la crainte qu'ils ont d'expoſer un rien & un néant pour aſſurer leur ſalut.

℣. 16. *Allez, aſſemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suſe, & priez pour moi. Ne mangez point & ne buvez point pendant trois jours & pendant trois nuits, & je jeûnerai de même avec les femmes qui me ſervent; & après cela j'irai trouver le Roi contre la loi qui le défend, & ſans y être appellée, en m'abandonnant au péril & à la mort.*

On peut remarquer ici quel eſt l'avantage d'avoir un ami fidele & ferme, qui donne ſans intérêt & ſans complaiſance un conſeil ſage. Si Mardochée avoit eu moins de fermeté & de lumiere, il eût conſenti ſans peine à cette raiſon ſi ſpécieuſe que la Reine Eſther lui avoit repréſentée touchant le péril où elle s'expoſeroit en allant trouver le Roi ſans être mandée; & Eſther auroit manqué à un devoir eſſentiel, d'où dépendoit tout ſon bonheur. Mais parce que la lumiere de l'eſprit de Dieu fit connoître à Mardochée ce qu'il devoit conſeiller à cette Princeſſe, ſans s'arrêter à toutes ces apparences humaines, Dieu remplit en même-temps de ſa force le cœur humble de ſa niece, pour lui faire exécuter le conſeil qu'il lui donnoit.

Il eſt encore très-remarquable qu'elle ne met ſa confiance que dans la priere & dans le jeûne. Auſſi-tôt que la volonté de Dieu lui a été déclarée par ſon oncle, elle ſe diſpoſe à l'exécuter ſans délibérer davantage. Mais ſentant que cette action devoit être ſoutenue par une vertu plus qu'humaine, elle demande les prieres de tout le peuple, qu'elle invite à jeûner pour cet effet, comme elle s'engage à jeûner auſſi de ſon côté. L'hébreu nous donne ſujet d'admirer encore davantage la généreuſe diſpoſition où l'eſprit de Dieu la mit tout d'un coup. Car il lui fait dire, non pas ſeulement comme la Vulgate, qu'elle s'abandonneroit au péril & à la mort; mais que quand elle y périroit, elle y étoit réſolue. *Et quando peribo, peribo.*

CHAPITRE V.

1. Die autem tertio induta eſt Eſther regalibus veſtimentis, & ſtetit in atrio domûs regiæ, quod erat interius contra baſilicam regis: at ille ſedebat ſuper ſolium ſuum in conſiſtorio palatii contra oſtium domûs.

1. LE troiſieme jour Eſther ſe vêtit de ſes habits royaux, & s'étant rendue à l'appartement du Roi, elle s'arrêta dans la ſalle la plus proche de la chambre de ſa majeſté. Il étoit aſſis ſur ſon trône dans l'alcove de ſa chambre * tout vis-à-vis de la porte même de ſa chambre *.

℣. 1. *lettr.* le conſiſtoire du palais; *c'eſt-à-dire*, le lieu le plus retiré de la chambre du Roi. *Sirin.*
Ibid. *lettr.* la maiſon.

2. Et ayant vu paroître la Reine Eſther, elle plut à ſes yeux, & il étendit vers elle le ſceptre * d'or qu'il avoit à la main. Eſther s'approchant, baiſa le bout du ſceptre d'or.

2. Cùmque vidiſſet Eſther reginam ſtantem placuit oculis ejus, & extendit contra eam virgam auream, quam tenebat manu. Quæ accedens, oſculata eſt ſummitatem virgæ ejus.

3. Et le Roi lui dit : Que voulez-vous, Reine Eſther, que demandez-vous ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. Dixitque ad eam rex : Quid vis, Eſther regina ? Quæ eſt petitio tua ? Etiamſi dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi.

4. Eſther lui répondit : Je ſupplie le Roi de venir aujourd'hui, s'il lui plaît, au feſtin que je lui ai préparé, & Aman avec lui.

4. At illa reſpondit : Si regi placet, obſecro ut venias ad me hodie, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.

5. Qu'on appelle Aman, dit le Roi auſſi-tôt, afin qu'il obéiſſe à la volonté de la Reine. Le Roi & Aman vinrent donc au feſtin que la Reine leur avoit préparé.

5. Statimque rex : Vocate, inquit, citò Aman, ut Eſther obediat voluntati. Venerunt itaque rex & Aman ad convivium, quod eis regina paraverat.

6. Et le Roi lui dit après avoir bu beaucoup de vin : Que déſirez-vous que je vous donne, & que me demandez-vous ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

6. Dixitque ei rex : Poſtquàm vinum biberat abundanter : Quid petis ut detur tibi ? & pro qua re poſtulas ? Etiamſi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

* 2. *lettr.* la verge.

7. Cui reſpondit Eſther : Petitio mea, & preces ſunt iſtæ :

7. Eſther lui répondit : La demande & la priere que j'ai à faire eſt,

8. Si inveni in conſpectu regis gratiam, & ſi regi placet ut det mihi quod poſtulo, & meam impleat petitionem ; veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis, & cras aperiam regi voluntatem meam.

8. Que ſi j'ai trouvé grace devant le Roi *, & qu'il lui plaiſe de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je déſire, le Roi vienne, & Aman avec lui, au feſtin que je leur ai préparé, & demain je déclarerai au Roi ce que je ſouhaite.

9. Egreſſus eſt itaque illo die Aman lætus & alacer. Cùmque vidiſſet Mardochæum ſedentem ante fores palatii, & non ſolùm non aſſurrexiſſe ſibi, ſed nec motum quidem de loco ſeſſionis ſuæ, indignatus eſt valdè :

9. Aman ſortit donc ce jour-là fort content & plein de joie ; & ayant vu que Mardochée, qui étoit aſſis devant la porte du palais, non-ſeulement ne s'étoit pas levé pour lui faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit, il en conçut une grande indignation ;

10. & diſſimulatâ irâ, reverſus in domum ſuam, convocavit ad ſe amicos ſuos, & Zares uxorem ſuam ;

10. & diſſimulant la colere où il étoit, il retourna chez lui, & fit aſſembler ſes amis avec ſa femme Zarès.

11. & expoſuit illis magnitudinem divitiarum ſuarum, filiorumque turbam, & quantâ eum glorià ſuper om-

11. Et après leur avoir repréſenté quelle étoit la grandeur de ſes richeſſes, le grand nombre de ſes enfans, & cette haute gloire

℣. 8. *expl.* ſi j'ai été aſſez heureuſe pour plaire au Roi.

où le Roi l'avoit élevé au-deſſus de tous les Grands de ſa Cour & de tous ſes officiers,

nes principes & ſervos ſuos rex elevaſſet.

12. il ajouta : La Reine Eſther n'en a point auſſi invité d'autre que moi pour être du feſtin qu'elle a fait au Roi, & je dois encore demain dîner chez elle avec le Roi.

12. Et poſt hæc ait : Regina quoque Eſther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me : apud quam etiam cras cum rege pranſurus ſum.

13. Mais quoique j'aie tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer aſſis devant la porte du palais du Roi.

13. Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum ſedentem ante fores regias.

14. Zarès, ſa femme, & tous ſes amis lui répondirent : Commandez qu'on dreſſe une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, & dites au Roi demain au matin, qu'il y faſſe pendre Mardochée, & vous irez ainſi plein de joie au feſtin avec le Roi. Ce conſeil lui plut, & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

14. Reſponderuntque ei, Zares uxor ejus, & ceteri amici : Jube parari excelſam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & dic manè regi ut appendatur ſuper eam Mardochæus, & ſic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei conſilium, & juſſit excelſam parari crucem.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE troiſieme jour Eſther ſe vêtit de ſes habits royaux ; & étant allée dans la ſalle intérieure de l'appartement du Roi, qui étoit devant ſa chambre, elle s'y arrêta. Il étoit aſſis ſur ſon trône dans l'alcove de ſa chambre, tout vis-à-vis de la porte même de ſa chambre.*

Pour faire comprendre ce que l'Ecriture dit ici d'une maniere aſſez obſcure, touchant le lieu où la Reine s'arrêta, & celui où Aſſuérus étoit aſſis ſur ſon trône, les Interpretes nous font remarquer après pluſieurs hiſtoriens, Qu'il y avoit dans l'appartement du Roi deux ſalles ; l'une qu'on nommoit extérieure, *atrium exterius*, qui ſervoit comme d'anti-chambre à celle du Roi, & qui néanmoins ne laiſſoit pas d'être nommée quelquefois *intérieure*, comme en cet endroit, par rapport à beaucoup d'autres qui étoient plus éloignées ; & les Grands de Perſe ſe tenoient dans cette ſalle, comme on le voit dans le chapitre ſuivant, pour y attendre les ordres du Roi, qui les mandoit quand il lui plaiſoit. L'autre ſe nommoit proprement la ſalle, ou la chambre intérieure du Roi, *interius atrium regis*. Cette chambre étoit toute revêtue d'or ; & dans l'enfoncement de cette chambre, il y avoit, tout vis-à-vis de la porte, un lieu comme une eſpece d'alcove, orné encore plus magnifiquement, qui eſt appellé, *baſilique*, ou *conſiſtoire du palais*, ou, ſelon l'Hébreu, *maiſon du royaume*. Là étoit ce trône ſi magnifique

Tirin. in c. 4. v. 11.

cap. 6. v. 4.

dont on a parlé, ſur lequel le Roi s'aſſeyoit, lorſqu'il donnoit ſes audiences. La Reine, ſelon qu'on peut le juger, n'entra pas d'abord dans la chambre du Roi même; mais elle ſe tint dans l'anti-chambre à la porte, où Aſſuérus, qui étoit alors aſſis ſur ſon trône, l'apperçut, lorſqu'apparemment elle vouloit, & qu'elle n'oſoit entrer.

Il reſte encore une autre difficulté ſur le jour auquel elle alla trouver le Roi. Car nous avons vu dans le chapitre précédent, qu'elle avoit mandé à Mardochée, que tous les Juifs s'aſſemblaſſent pour prier & pour jeûner, & qu'ils paſſaſſent trois jours & trois nuits ſans rien manger & ſans boire, à cauſe du grand péril où ils ſe voyoient de perdre la vie; & qu'elle lui déclara en même-temps qu'elle obſerveroit, de ſon côté, le même jeûne avec ſes filles. Cependant il eſt marqué en ce lieu, que dès le troiſieme jour elle alla trouver le Roi, & le ſupplia de vouloir venir ce jour-là même, & Aman avec lui, à un feſtin qu'elle avoit fait préparer. Les trois jours & les trois nuits du jeûne ordonné n'étoient donc pas accomplis. Un ſavant Auteur dit ſur cet endroit, qu'on doit l'expliquer de la même ſorte que ce que dit JESUS-CHRIST: *Que le Fils de l'homme ſeroit trois jours & trois nuits dans le ventre de la terre;* c'eſt-à-dire, en prenant une partie pour le tout, & les trois jours commencés pour tous les trois jours entiers. Mais on pourroit bien l'expliquer encore en cette maniere, qui eſt qu'Eſther ayant envoyé vers le ſoir dire à Mardochée, que tous les Juifs s'aſſemblaſſent & jeûnaſſent trois jours & trois nuits, la premiere nuit

Eſſius in hunc loc.

Matth. 12. 40.

nuit fut comptée ; & qu'ainſi le feſtin auquel Aſſuérus fut invité par la Reine, ne s'étant fait que ſur le ſoir du troiſieme jour, les trois jours & les trois nuits furent effectivement paſſés dans le jeûne.

℣. 2. *Et ayant vu paroître la Reine Eſther, elle plut à ſes yeux, & il étendit vers elle le ſceptre d'or qu'il tenoit en ſa main : elle s'étant approchée, baiſa le bout du ſceptre d'or.*

Il faut ſuppléer par le quinzieme chapitre de ce même livre ce qui manque ici, pour faire voir comment toute la choſe ſe paſſa. Il y eſt donc dit, que *dans cet éclat de la magnificence royale* dont elle étoit revêtue, *elle invoqua Dieu*, comme *le dominateur* ſouverain *du monde*, & *le* vrai *Sauveur*, ſachant bien, ſans doute, que ce ne ſeroit, ni ſa beauté, ni ſes habits ſi brillans qui ſeroient capables de la ſauver avec tout ſon peuple ; mais la ſeule toute-puiſſance de celui qui gouvernoit ſouverainement ſes créatures, de qui le ſalut de tout Iſraël dépendoit, & entre les mains duquel étoient les cœurs des Rois. Nous verrons dans le quatorzieme chapitre quelle a été l'excellente priere qu'elle fit à Dieu. *S'étant fait enſuite accompagner de deux de ſes filles, elle s'appuyoit ſur l'une, comme ſi elle n'avoit pu, à cauſe de ſon extrême délicateſſe, ſoutenir ſon corps ; & l'autre marchoit après elle, portant le bas de ſa robe, qui traînoit à terre.* L'Ecriture ajoute : *Qu'elle tachoit la triſteſſe de ſon cœur, & la frayeur dont elle étoit pénétrée ſous un air doux & agréable, qui paroiſſoit dans ſes yeux ; & qu'après avoir paſſé de ſuite par toutes les portes* des différens lieux qui ſéparoient ſon appartement de celui du Roi, *elle s'arrêta enfin*, comme on Cap. 15. v. 5. & ſeq.

l'a dit, *devant le Prince, qui étoit aſſis ſur ſon trône, tout brillant d'or & de pierreries, & terrible à voir.*

Alors Aſſuérus *levant la tête*, & l'ayant apperçue, *fit paroître dans ſes yeux étincelans la fureur dont il étoit tranſporté* contr'elle, pour s'être ainſi préſentée devant lui, ſans qu'il l'eût mandée; & *la Reine tomba* auſſi-tôt comme évanouie, étant devenue toute pâle comme une perſonne mourante. Dieu le permit viſiblement de la ſorte, afin qu'il parût d'une maniere plus éclatante, que ce ſeroit par un effet de ſa vertu toute divine, que ce Prince, de furieux qu'il étoit, deviendroit en un inſtant comme un agneau. Auſſi il eſt dit dans le ſacré texte : *Que dans ce moment Dieu changea le cœur du Roi & le fit paſſer* de la colere *à la douceur :* ſur quoi ſaint Auguſtin nous déclare, qu'un changement ſi ſubit du cœur d'Aſſuérus, fut l'effet de la priere qu'Eſther avoit faite à Dieu, & qui mérita d'être exaucée.

Auguſt. contra duas ep. Pelag. c. 20. t. 7.

Le Roi *s'étant* donc *levé tout d'un coup de ſon trône, alla lui-même ſoutenir Eſther entre ſes bras, & lui diſoit avec douceur : Qu'avez-vous Eſther? Je ſuis votre frere; ne craignez point. Approchez-vous donc & touchez mon ſceptre.* Voilà ce que nous avons cru devoir ſuppléer ici, pour faire voir comment on doit expliquer ce qui eſt dit : Que *la Reine Eſther plut aux yeux du Roi, & qu'il étendit vers elle le ſceptre d'or qu'il tenoit en ſa main;* c'eſt-à-dire, qu'elle lui plut, lorſque Dieu, par un eſprit tout-puiſſant de ſa divine vertu, eut changé le cœur de ce Prince, en le rendant doux, de furieux qu'il étoit auparavant.

On peut bien juger, ſans doute, par la figure

de ce qui arriva à Eſther, lorſqu'elle tomba évanouie à la ſeule vue d'Aſſuérus, quelle eſt la frayeur d'une ame qui eſt préſentée devant la majeſté ſi redoutable du ſouverain Juge; & combien elle a peu de lieu de s'aſſurer ſur le témoignage de ſa propre pureté & de l'éclat même de ſes vertus, figurées par cette grande beauté & par cette magnificence des habits d'Eſther. Toute ſa confiance doit être alors dans l'humble défiance d'elle-même, & dans l'eſpérance de cette miſéricorde infinie, repréſentée par la verge d'or d'Aſſuérus, & fondée ſur les mérites de la mort de notre Sauveur, que Dieu tend d'une maniere favorable pour ſauver ceux qu'il a lui-même rendu dignes de *plaire à ſes yeux* par leur humble piété, & qu'il daigne alors appeller *ſes freres*, pour les aſſurer contre la frayeur dont ils ſont ſaiſis à la vue d'une ſi haute majeſté. Nous laiſſons aux ames ſaintes à étendre davantage ces réflexions que nous touchons ſeulement comme en paſſant.

℣. 8. *Si j'ai trouvé grace devant le Roi, & s'il lui plaît de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je déſire, que le Roi vienne encore & Aman avec lui au feſtin que je leur ai préparé, & demain je déclarerai au Roi ce que je ſouhaite.*

On eſt étonné de ce qu'Eſther étant revenue à elle, après cet affoibliſſement où elle tomba, & voyant tous les témoignages de bonté & de tendreſſe que lui donnoit Aſſuérus, ne prit point ce temps pour lui déclarer ce qui l'avoit obligée de venir ſe préſenter devant lui; & on l'eſt encore davantage, lorſqu'on voit qu'ayant inviré ce Prince à un feſtin avec Aman, ce jour-là même,

elle différa encore à lui déclarer la choſe, & la remit au lendemain à un ſecond feſtin auquel elle l'invita. Tous ces délais auroient pu paroître dangereux & contraires à ſon deſſein ; mais Dieu, qui la conduiſoit, ſans doute, dans cette grande entrepriſe, ainſi qu'il avoit conduit Judith dans la ſienne pour procurer le ſalut à Iſraël, lui inſpira d'en uſer ainſi, afin que l'affection du Roi augmentant pour elle, & la vanité d'Aman croiſſant auſſi, à proportion qu'il ſe voyoit plus honoré, & par le Roi, & par la Reine, qui l'invitoit ſeul de tous les Grands du royaume à ſon feſtin, elle fût plus en état de prendre ſon temps pour confondre l'inſolence de cet homme, également vain & cruel, & pour obtenir d'Aſſuérus ce qu'elle vouloit.

℣. 13. *Mais quoique j'aie tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer aſſis* quand je paſſe *devant la porte du palais du Roi.*

Si Mardochée n'avoit mis toute ſa confiance en Dieu, pour l'amour duquel il refuſoit de rendre à Aman ce que tous les peuples du royaume lui rendoient, par l'ordre du Roi, il eſt certain que, ſe voyant prêt de périr, avec toute ſa nation, pour ce ſujet, il eût mieux aimé faire céder ſa premiere fermeté à l'extrêmité préſente où il ſe trouvoit. Mais comme un vrai ſerviteur de Dieu ne reconnoît jamais, ſelon la penſée d'un ancien
Tertull. Pere, aucune néceſſité de violer ce qu'il doit à ſon divin maître, étant engagé, au contraire, à une ſeule néceſſité indiſpenſable, qui eſt de ne point pécher, il ne crut point que le péril ſi preſſant où il ſe voyoit, pût le diſpenſer de ſon

devoir envers Dieu. Auſſi l'Ecriture a ſoin de nous faire remarquer que, non-ſeulement *il ne ſe leva point pour faire honneur* à Aman, lorſqu'il paſſa devant lui, *mais qu'il ne ſe remua pas même de la place où il étoit.* Ce qu'un grand orgueil auroit pu faire faire à un autre que Mardochée, une profonde humilité le fit faire à ce véritable ſerviteur de Dieu, qui fit paroître en cela d'autant plus ſa haute vertu, *qu'il ſe ſentoit diſpoſé*, comme il l'aſſure, *à baiſer avec joie les traces mêmes des pieds d'Aman pour le ſalut d'Iſraël.* cap. 13. v. 13.

Que ſi l'on voit en la perſonne de Mardochée un rare exemple de cette humble fermeté, qui met l'homme au-deſſus de tout ce qu'il y a de grand ſur la terre, en même-temps qu'elle l'abaiſſe profondément ſous la main de Dieu; on en voit un étonnant en la perſonne d'Aman, de l'orgueil le plus conſommé dont on ait peut-être jamais entendu parler. Tout l'Empire des Aſſyriens fléchit le genou devant lui, par l'ordre même de l'Empereur. Un ſeul Juif refuſe, par piété, de lui rendre cet honneur que tous les autres lui rendoient; & le dépit, plein de fureur, qu'il en conçoit, lui fait regarder *la grandeur de ſes richeſſes, le grand nombre de ſes fils, cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au-deſſus de tous les Grands de ſa Cour*, & l'honneur tout particulier que *la Reine Eſther* lui avoit fait *de l'inviter*, par deux fois, *lui ſeul avec le Roi, à un* grand *feſtin;* il lui fait, dis-je, enviſager tout cela *comme un rien & comme un néant*, tant que ce Juif refuſera de lui rendre ſes reſpects, comme tous les autres. O ambition, s'écrie ſaint Bernard, qui es toi-même la croix des Bern. de conſiderat. l. 1.

ambitieux, comment peux-tu plaire à ceux que tu déchires ſi cruellement?

La diſpoſition où étoit Aman eſt proprement celle de l'ange ſuperbe qu'il nous figuroit, & qui, par l'excès de ſon orgueil, a mérité de devenir le chef de tous les enfans d'orgueil; puiſque, quelque ſoumiſſion que lui rendent tous les idolâtres, figurés par tous ces adorateurs d'Aman, il regarde, & tout *ce grand nombre d'enfans*, dont il eſt le pere, ſelon la parole de JESUS-CHRIST, *Vos ex patre diabolo eſtis;* & toutes *ces riches* dépouilles dont il fait ſa gloire, & tout cet honneur dont il jouit dans une grande partie de la terre parmi ceux qui ſont ſes eſclaves, *comme un rien* & comme un néant, tant que les vrais ſerviteurs de Dieu, figurés par Mardochée, en quelque petit nombre qu'ils ſoient, refuſent de lui rendre les adorations qu'ils ne doivent qu'à Dieu ſeul. Heureux ceux qui demeurent fermes juſqu'à la fin à lui refuſer ce qu'il leur demande! puiſque, comme nous l'apprend un ſaint
Auguſt. Pere de l'Egliſe, on ne lui ſacrifie pas en une ſeule maniere, en lui offrant extérieurement de l'encens, & en pliant le genou devant ſon autel; mais qu'autant de fois qu'on ſuit la concupiſcence, dont il eſt l'auteur, & qu'on s'attache à aimer ce qu'il nous promet, on ſe proſterne en quelque façon devant lui. Ce qu'il a dit extérieurement à JESUS-CHRIST, il le dit ſans ceſſe au fond du cœur de tous les hommes. *Hæc omnia tibi dabo, ſi cadens adoraveris me:* Je vous donnerai toutes ces grandeurs, toute cette gloire & tous ces grands biens, ſi vous m'adorez. Etrange

propoſition, qui fait horreur à entendre, mais qui n'eſt que trop ſouvent reçue dans le cœur, ſans qu'on y penſe; puiſque c'eſt le prix auquel le démon achete ſes adorateurs ! JESUS-CHRIST déclare que ceux-là méritent d'être ſes diſciples, qui ſont pauvres & qui renoncent à tout; & le démon déclare, au contraire, qu'il rendra riches & grands dans le monde ceux qui voudront l'adorer. C'eſt à chacun à examiner ſur ces deux regles, lequel de ces deux chefs il a réſolu de ſuivre. S'il veut être reconnu pour diſciple de JESUS-CHRIST, il faut qu'il ſoit humble, & que l'amour de la pauvreté regne dans ſon cœur. Que s'il aſpire aux grandeurs & aux richeſſes du monde, il a lieu d'appréhender, que, ſelon la diſpoſition de ſon cœur, il ne ſe ſoit déja proſterné en quelque ſorte devant celui qui ſe vante de les donner à ceux qui l'adorent.

℣. 15. *Zarès, ſa femme, & tous ſes amis lui répondirent : Commandez qu'on dreſſe une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, & dites au Roi demain matin qu'il y faſſe pendre Mardochée, & vous irez plein de joie au feſtin avec le Roi.*

Le ſupplice de la potence ou de la croix étoit ordinaire & fort en uſage parmi les Perſes. Aman choiſit donc, par le conſeil de ſes amis, cette ſorte de ſupplice très-commun, comme étant le plus honteux, & par conſéquent le plus propre pour ſatisfaire ſon orgueil, en faiſant mourir d'une mort infame celui qu'il ne pouvoit plus ſouffrir. Quant à cette élévation extraordinaire qu'on lui conſeilla de donner à la potence qu'il deſtinoit à Mardochée, c'étoit afin que la honte de ſa mort en fût plus grande, étant expoſé à la vue de plus

de monde ; & que celui qui avoit oſé refuſer de s'abaiſſer devant lui, fût élevé d'une maniere d'autant plus infame à la vue de tous les peuples, qu'il s'étoit fait remarquer, en ne voulant pas lui ſeul plier le genou, comme tous les autres, en ſa préſence. Tel étoit l'aveuglement de ſon orgueil, qui le portoit à préparer avec joie à ſon ennemi un ſupplice que la divine providence lui deſtinoit à lui-même, afin qu'il fût vrai de dire avec le Sage : *Que celui qui dreſſe un piege à un autre, y périra.*

Eccli. 27 29.

CHAPITRE VI.

1. LE Roi paſſa cette nuit-là ſans dormir, & il commanda qu'on lui apportât les hiſtoires & les annales des années précédentes. Et lorſqu'on les liſoit devant lui,

1. NOctem illam duxit Rex inſomnem, juſſitque ſibi afferri hiſtorias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præſente legerentur,

2. on tomba ſur l'endroit où il étoit écrit de quelle ſorte Mardochée avoit donné avis de la conſpiration de Bagathan & de Tharès, eunuques, qui avoient voulu aſſaſſiner le Roi Aſſuérus.

2. ventum eſt ad illum locum ubi ſcriptum erat, quomodo nuntiaſſet Mardochæus inſidias Bagathan & Thares eunuchorum Regem Aſſuerum jugulare cupientium.

3. Ce que le Roi ayant entendu, il dit : Quel honneur & quelle récompenſe

3. Quod cùm audiſſet Rex, ait : Quid pro hac fide honoris ac præmii

Mardochæus consecutus est ? Dixerunt ei servi illius ac ministri : Nihil omnino mercedis accepit.

Mardochée a-t-il reçue pour cette fidélité qu'il m'a témoignée ? Ses serviteurs & ses officiers lui dirent : Il n'en a reçu aucune récompense.

4. Statimque Rex : Quis est, inquit, in atrio ? Aman quippe interius atrium domûs Regiæ intraverat, ut suggereret Regi, & juberet Mardochæum affigi patibulo quod ei fuerat præparatum.

4. Le Roi ajouta en même-temps : Qui est là dans l'antichambre ? Or, Aman étoit entré dans l'antichambre * la plus proche de la chambre du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.

5. Responderunt pueri : Aman stat in atrio. Dixitque Rex : Ingrediatur.

5. Ses officiers lui répondirent : Aman est dans l'antichambre. Le Roi dit : Qu'il entre.

6. Cùmque esset ingressus, ait illi : Quid debet fieri viro, quem Rex honorare desiderat ? Cogitans autem in corde suo Aman, & reputans quòd nullum alium Rex, nisi se, vellet honorare,

6. Aman étant entré, le Roi lui dit : Que doit-on faire pour honorer un homme que le Roi désire de combler d'honneur ? Aman, pensant en lui-même, & s'imaginant que le Roi n'en vouloit point honorer d'autre que lui,

7. respondit : Homo

7. lui répondit : Il faut

* 4. *expl.* Hebr. & Chald. extérieure. Elle étoit intérieure à l'égard des autres plus éloignées, & extérieure à l'égard de la chambre du Roi.

que l'homme que le Roi veut honorer,

quem Rex honorare cupit,

8. ſoit vêtu des habits royaux; qu'il ſoit monté ſur le même cheval que le Roi a accoutumé de monter; qu'il ait ſur ſa tête le diadême royal,

8. debet indui veſtibus regiis, & imponi ſuper equum, qui de ſella Regis eſt, & accipere regium diadema ſuper caput ſuum;

9. & que le premier des Princes & des Grands de la Cour du Roi tienne ſon cheval par les rênes; & que, marchant *devant lui*, par la place de la ville, il crie: C'eſt ainſi que ſera honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

9. & primus de Regiis Principibus ac tyrannis teneat equum ejus, & per plateam civitatis incedens clamet, & dicat: Sic honorabitur, quemcumque voluerit Rex honorare.

10. Le Roi lui répondit: Hâtez-vous donc, prenez une robe & un cheval, & tout ce que vous avez dit, faites-le à Mardochée, Juif, qui eſt devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

10. Dixitque ei Rex: Feſtina & ſumptâ ſtolâ & equo, fac, ut locutus es, Mardochæo Judæo qui ſedet ante fores palatii. Cave ne quidquam de his, quæ locutus es, prætermittas.

11. Aman prit donc une robe royale & un cheval; & ayant revêtu Mardochée de la robe dans la place de la ville, & lui ayant fait monter le cheval, il marchoit devant lui & crioit: C'eſt

11. Tulit itaque Aman ſtolam & equum indutumque Mardochæum in platea civitatis, & impoſitum equo præcedebat, atque clamabat: Hoc honore condignatus eſt, quem-

cumque Rex voluerit honorare.

ainſi que mérite d'être honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

12. Reverſuſque eſt Mardochæus ad januam palatii : & Aman feſtinavit ire in domum ſuam, lugens & operto capite :

12. Mardochée revint auſſi-tôt à la porte du palais ; & Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, tout affligé, & ayant la tête couverte.

13. narravitque Zares uxori ſuæ, & amicis, omnia quæ eveniſſent ſibi. Cui reſponderunt ſapientes, quos habebat in conſilio, & uxor ejus: Si de ſemine Judæorum eſt Mardochæus, ante quem cadere cœpiſti, non poteris ei reſiſtere, ſed cades in conſpectu ejus.

13. Il raconta à Zarès, ſa femme, & à ſes amis tout ce qui lui étoit arrivé ; & les Sages dont il prenoit conſeil & ſa femme lui répondirent : Si ce Mardochée, devant lequel vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez lui réſiſter ; mais vous tomberez devant lui.

14. Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi Regis, & citò eum ad convivium, quod Regina paraverat, pergere compulerunt.

14. Lorſqu'ils lui parloient encore, les eunuques du Roi ſurvinrent, & l'obligerent de venir auſſitôt au feſtin que la Reine avoit préparé.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *LE Roi paſſa cette nuit-là ſans dormir, & il commanda qu'on lui apportât les hiſtoires & les annales, où ce qui s'étoit paſſé les années précédentes étoit décrit.*

Les Septante nous donnent lieu de regarder cette inſomnie du Roi Aſſuérus, comme une choſe qui étoit ſurnaturelle; car ils portent en termes formels : Que *le Seigneur éloigna du Roi le ſommeil cette nuit-là*. Ainſi Dieu voulant inſpirer au cœur de ce Prince d'élever en grand honneur Mardochée, & le diſpoſer par-là à mieux recevoir ce qu'Eſther avoit à lui propoſer en faveur de tous les Juifs, dont Aman avoit conjuré la perte, il l'empêche de dormir, & le porte en même-temps à demander qu'on lui liſe les annales de ſon regne; c'eſt-à-dire, les journaux qu'il faiſoit écrire de toutes choſes. Or, c'étoit une coutume parmi les Perſes, d'écrire dans ces journaux les noms de ceux qui avoient rendu quelque grand ſervice au Roi; premiérement, pour honorer leur mémoire; ſecondement, pour ſe ſouvenir, dans l'occaſion, de donner à leur vertu la récompenſe qu'elle méritoit; & enfin pour encourager tous les autres, par leur exemple, à donner au Prince des preuves ſemblables de leur zele pour ſon ſervice, & de leur parfaite fidélité.

Herodot. lib. 4.

Un Interprete nous fait remarquer combien Aſſuérus étoit louable de ſonger plutôt, dans le

Tirin. in hunc loc.

temps de cette insomnie, à se faire lire les annales de son regne, qu'à chercher des divertissemens tels qu'il auroit pu se procurer au milieu de cette abondance & de ce luxe dont il jouissoit. C'est ainsi qu'un historien de l'Eglise nous assure que le premier de nos Empereurs chrétiens, le grand Constantin, passant souvent les nuits sans dormir, s'occupoit alors à méditer les choses saintes, & qu'il s'appliquoit pendant son loisir à ce qui regardoit le gouvernement de ses sujets. *Euseb. vit. Constantin. l. 4. c. 29.*

℣. 3. *Ce que le Roi ayant entendu, il dit : Quel honneur & quelle récompense Mardochée a-t-il reçue pour cette fidélité qu'il m'a témoignée ? Ses serviteurs & ses officiers lui dirent : Il n'en a reçu aucune récompense.*

Les Etats, selon la remarque d'un Auteur, se soutiennent principalement par deux choses ; par les récompenses & par les châtimens. Les récompenses excitent les hommes à rendre à leur patrie tout le service dont ils sont capables, & les supplices épouvantent les méchans, & les empêchent de commettre le mal qu'ils voudroient. Ainsi c'est avec raison qu'Assuérus, témoignant une juste inquiétude pour la sûreté de son empire, demande à ses officiers quelle récompense & quel honneur avoit reçu Mardochée pour lui avoir procuré, aussi-bien qu'à tout son royaume, la sûreté & la paix, en découvrant la conspiration des eunuques dont on a parlé. Mais on peut bien demander, comment ce que les officiers de ce Prince lui disent ici, en lui témoignant *que Mardochée n'avoit reçu aucune récompense* pour ce service, s'accorde *Estius in hunc. loc.*

avec ce que l'Ecriture dit dans la ſuite : *Que le*
c. 11. 5. *Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & qu'il lui fit des préſens pour cet avis qu'il lui avoit donné.* A quoi l'on répond, que l'ordre que lui donna Aſſuérus de demeurer dans ſon palais, étoit ſeulement, afin qu'auſſi-tôt que l'occaſion s'en préſenteroit, il pût recevoir une récompenſe proportionnée au grand ſervice qu'il avoit rendu au Roi, & que *ces préſens* qu'il avoit reçus n'étoient *rien*, en comparaiſon de ce qu'il avoit mérité.

℣. 4. *Le Roi demanda en même-temps : Qui eſt dans la ſalle du palais ? Or, Aman étoit dans la ſalle intérieure du palais du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.*

Dieu veilloit pour le ſalut de ſon peuple, tandis que ſon ennemi veilloit auſſi pour le perdre. L'ambition ſi cruelle du ſuperbe Aman lui cauſoit une inſomnie, comme la divine providence en envoya une au Roi Aſſuérus. Celui dont l'orgueil ne pouvoit plus ſupporter la fermeté de Mardochée, prévint le jour pour parler au Roi le premier, & lui demander la mort de ce Juif qu'il haïſſoit. Mais celui qui prend en ſa divine protection ſes ſerviteurs, avoit déja prévenu l'eſprit d'Aſſuérus en faveur de Mardochée ; il fit tourner à la confuſion d'Aman cette paſſion ſi ardente qu'il témoignoit contre un homme qui ne l'avoit offenſé, que parce qu'il craignoit d'offenſer Dieu : car ſi Aman ne ſe fût point tant hâté de venir trouver le Roi pour un deſſein ſi criminel, il n'eût pas ſervi lui-même, comme il va faire, à honorer & à mener en

triomphe celui dont il demandoit la mort.

Il eſt donc très-juſte d'adorer en cette rencontre, & la ſageſſe, & la juſtice du Dieu d'Iſraël, qui ſe moque des deſſeins de ſes ennemis, & qui en fait voir la vanité par ces grands exemples, dont la ſeule idée doit étonner les juſtes. Qui d'entre les foibles & les pauvres pourra craindre la violence des puiſſans & des méchans, s'il met en Dieu ſa confiance, comme Mardochée? Mais qui d'entre ces méchans oſera ſe glorifier de ſa puiſſance, s'il enviſage un Aman renverſé tout d'un coup ſous les pieds de Mardochée dans le temps même qu'il ſe préparoit à le faire pendre? Que ſi ces renverſemens ſubits des vains projets des imitateurs d'Aman n'arrivent pas tous les jours aux yeux des hommes, & ſi ceux qui reſſemblent à Mardochée ſe trouvent ſouvent accablés ſous leur violence, la foi nous aſſure néanmoins, que ce qui ne ſe fait pas viſiblement en ce monde, ſe fera un jour en l'autre, & qu'il paroîtra enfin à la vue de toute la terre; *combien doivent être honorés ceux que le* Dieu *ſouverain* de tout l'univers a rendu dignes de participer à ſa gloire, après les avoir fait participer aux ſouffrances de ſon Fils?

Ce que la ſainte Ecriture rapporte enſuite touchant le conſeil qu'Aman lui-même donna au Roi, ſans qu'il y penſât, pour élever en honneur Mardochée, & touchant le commandement que le Roi lui fit de ſervir auſſi lui-même comme de héraut au triomphe de celui pour lequel il avoit fait préparer une ſi haute potence, eſt très-aiſé à entendre, & n'a beſoin d'aucune explication. On peut dire ſeulement, en prenant

ceci dans un ſens ſpirituel & plus élevé, que ſi Aman, ſelon quelques Interpretes, étoit la figure du démon, & par conſéquent Mardochée, celle du Sauveur, nous trouvons dans l'un & dans l'autre une excellente repréſentation de ce qui eſt arrivé dans la grande affaire qui regardoit le ſalut, non pas ſeulement des Juifs, mais en général de toutes les nations. Le démon avoit obtenu en quelque ſorte la perte de tous les hommes; & l'arrêt de leur condamnation étoit écrit dans cette *cédule* dont parle le ſaint Apôtre, *qui nous étoit ſi contraire.* Mais JESUS-CHRIST *a effacé cette cédule, & il l'a entiérement abolie, en l'attachant à ſa croix; il a déſarmé les principautés & les puiſſances* figurées par Aman, *& les a menés hautement, comme en triomphe, à la face de tout le monde après les avoir vaincus par ſa croix.*

Coloſſ. 2. 14. &c.

Que ſi Mardochée n'a point été attaché à la potence, comme JESUS-CHRIST le fut à la croix, c'eſt qu'il étoit ſeulement deſtiné pour en être la figure; de même qu'Iſaac, qui repréſentoit encore le même Sauveur, n'a point été non plus immolé. Mais enfin cette potence, où fut enſuite attaché Aman, avoit été faite pour Mardochée; & s'il n'y fut pas effectivement attaché, c'étoit pour marquer en quelque ſorte, que ce ne ſeroit pas tant JESUS-CHRIST, figuré par Mardochée, que le démon & le péché, repréſenté par Aman, qui y ſeroit attaché; puiſque le Sauveur n'étant demeuré que peu de temps ſur la croix, y a attaché & enchaîné pour toujours celui-là même qui avoit été l'auteur de ſa mort.

℣. 8. *Qu'il ait un diadême royal ſur ſa tête, &c.*

Nous

Nous ne voyons point que cela ait été exécuté à l'égard de Mardochée ; & il eſt très-vraiſemblable, ſelon que l'a remarqué un Interprete, que Mardochée le refuſa par modeſtie, ſe regardant comme indigne de cet honneur, & jugeant ſans doute que nul autre que le Roi ne devoit paroître avec le diadême ſur la tête. Car Aman étant enivré d'ambition, n'avoit donné un tel conſeil à ce Prince, que dans la penſée que celui qu'il déſiroit honorer par-deſſus tous ſes ſujets, ne pouvoit être que lui ſeul, & il paroît qu'il vouloit par-là s'égaler au Roi. Mais Dieu permit, que plus il ſongeoit à augmenter les honneurs qu'il s'imaginoit qu'on devoit lui rendre, plus il travailloit à ſa propre confuſion, en relevant davantage celui-là même dont il ſouhaitoit la mort. *Eſtius in hunc locum*

Mais quelle penſons-nous qu'ait pu être alors la diſpoſition intérieure de Mardochée, lorſque, contre toute attente, & avant qu'il eût reçu aucunes nouvelles de la part d'Eſther, il ſe vit en un inſtant comblé d'honneurs, & conduit en triomphe par celui qui avoit juré ſa perte & celle de tous les Juifs ? L'Ecriture ne le dit point poſitivement. Il ſemble néanmoins qu'elle nous le fait aſſez entendre par ce peu de mots : Qu'après ce triomphe, *Mardochée revint auſſi-tôt à la porte du palais*, comme auparavant ; c'eſt-à-dire, que ſans s'élever d'un honneur ſi imprévu & ſi extraordinaire, il ſe remit, dans l'inſtant, au premier état où il s'étoit vu. Sans doute qu'il admira en lui-même un effet ſi ſurprenant de la divine Providence à ſon égard, ſans pouvoir encore en comprendre, ni la cauſe, ni

les ſuites ; & que regardant ce qui lui étoit arrivé comme un triomphe paſſager, & comme une image de toute la plus grande gloire de ce monde, il rentra dans ſon néant à la vue de Dieu, & attendit humblement le ſuccès de la négociation de la Reine à l'égard de tous les Juifs, dont le ſalut lui étoit plus cher, en quelque façon, que le ſien propre.

℣. 12. 13. *Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, étant pénétré d'affliction, & ayant la tête couverte. Il rapporta à Zarès, ſa femme, & à ſes amis, tout ce qui lui étoit arrivé. Et les Sages, dont il prenoit conſeil, & ſa femme, lui répondirent : Si ce Mardochée, devant lequel vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez lui réſiſter, mais vous tomberez devant lui.*

Cornel. à Lapid. in v. 11.

Il eſt fort aiſé de concevoir quelle fut la confuſion & quel étoit le déſeſpoir du ſuperbe Aman, lorſqu'il vit, premiérement, que l'honneur dont il avoit bien oſé flatter ſon ambition, n'étoit point pour lui ; ſecondement, que c'étoit pour Mardochée, ſon ennemi capital ; en troiſieme lieu, qu'il avoit ordre lui-même de lui rendre cet honneur ; quatriémement, qu'ayant été adoré par tous les autres juſques alors, il ſe trouvoit, malgré lui, réduit à ſervir de héraut à un Juif qu'il regardoit avec un ſi grand mépris ; & enfin, que tant de ſujets de confuſion & d'affliction étoient venus fondre, tout d'un coup, ſur lui, dans le temps même qu'il s'y attendoit le moins. C'eſt donc ce qui l'obligea *à couvrir ſa tête*, comme un homme qui n'oſoit preſque plus paroître après une humiliation ſi

étrange & ſi imprévue, qui peut être regardée comme une légere figure de celle dont ſeront couverts les impies & tous les imitateurs d'Aman, lorſqu'ils ſe verront un jour condamnés par l'arrêt irrévocable du ſouverain Juge, à être mis ſous les pieds de ceux qu'ils avoient ſi inſolemment mépriſés & outragés en ce monde.

Ce n'étoient pas ſeulement les Rois qui avoient des conſeillers qu'ils conſultoient dans leurs affaires; mais les Grands de Perſe en avoient auſſi, qui les aſſiſtoient de leur conſeil dans toutes les occaſions importantes: & ces conſeillers étoient ceux que l'on appelloit les Sages & les Mages du Royaume, que les peuples regardoient avec reſpect, à cauſe de cette ſageſſe & de cette connoiſſance de l'avenir dont ils ſe vantoient. Ceux donc qui ſont appellés ici *les Sages*, étoient de ce nombre; & ce ſont apparemment les mêmes perſonnes que l'Ecriture venoit de nommer *les amis* d'Aman. Ce qu'ils lui répondent eſt très-remarquable: *Si Mardochée*, lui diſent-ils, *devant lequel vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez lui réſiſter, &c.* C'eſt-à-dire, ſi cela eſt vrai, comme vous nous l'avez dit; ce qui marquoit moins le doute où ils en étoient, que le déſir qu'ils avoient d'adoucir un peu ce qu'ils avoient à lui dire. Ils ne pouvoient guères, ſelon la penſée de quelques Auteurs, lui parler ainſi, que par un inſtinct de l'eſprit de Dieu, ſemblable à celui qui fit parler long-temps depuis le Grand-Prêtre des Juifs, nommé Caïphe, lorſqu'il prédit la mort du Sauveur; ou peut-être auſſi, ſelon d'autres, qu'ils avoient ſouvent en-

tendu parler aux Juifs des prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, tant dans l'Egypte, qu'en d'autres lieux; & particuliérement de l'oracle par lequel le Dieu d'Iſraël avoit déclaré que tous les Amalécites, dont Aman étoit, devoient périr par la main de ces Juifs; ou enfin, ſelon quelques-uns, ils ne lui parlerent de cette ſorte, qu'après qu'ils eurent peut-être conſulté ſur ce ſujet le démon, à qui Dieu fit dire, en cette rencontre, ce qui devoit arriver. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ces Sages déclarerent, par l'ordre de Dieu, à Aman la vérité de l'avenir; & que plus Aman avoit de mépris pour Mardochée, comme étant Juif, plus il fut ſaiſi & pénétré juſques au cœur, en apprenant par la bouche de ces Sages, que ce ſeroit ce Juif même *devant lequel il tomberoit* tout-à-fait.

Auſſi il paroît que le déſeſpoir où il étoit, l'auroit empêché, s'il avoit pu, d'aller au feſtin où la Reine l'avoit convié; puiſqu'il eſt marqué expreſſément, que *les eunuques du Roi étant ſurvenus, le forcerent de s'y rendre dans l'inſtant.*

CHAPITRE VII.

1. LE Roi vint donc, & Aman avec lui, pour boire & *manger* avec la Reine.

1. INtravit itaque rex & Aman ut biberent cum Regina.

2. Et le Roi, dans la chaleur du vin, lui dit encore ce ſecond jour : Que me de-

2. Dixitque ei rex etiam ſecundâ die, poſtquàm vino incaluerat;

Quæ eſt petitio tua, Eſther, ut detur tibi? & quid vis fieri? Etiamſi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

mandez-vous, Eſther? & que déſirez-vous que je faſſe? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. Ad quem illa reſpondit: Si inveni gratiam in oculis tuis, ô rex, & ſi tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, & populum meum pro quo obſecro.

3. Eſther lui répondit: O Roi, ſi j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clémence.

4. Traditi enim ſumus ego & populus meus ut conteramur, jugulemur, & pereamus. Atque utinam in ſervos & famulas venderemur, eſſet tolerabile malum, & gemens tacerem: nunc autem hoſtis noſter eſt, cujus crudelitas redundat in regem.

4. Car nous avons été livrés moi & mon peuple pour être foulés aux pieds, pour être égorgés & exterminés. Et plût à Dieu qu'on nous vendît au moins, & hommes, & femmes, comme des eſclaves; ce mal ſeroit ſupportable, & je me contenterois de gémir dans le ſilence; mais maintenant nous avons un ennemi, dont la cruauté retombe ſur le Roi même.

5. Reſpondenſque rex Aſſuerus ait: Quis eſt iſte, & cujus potentiæ, ut hæc audeat facere?

5. Le Roi Aſſuérus lui répondit: Qui eſt celui-là, & qui eſt aſſez puiſſant pour oſer faire ce que vous dites?

6. Dixitque Eſther: Hoſtis & inimicus noſ-

6. Eſther lui répondit: C'eſt cet Aman *que vous*

voyez, qui eſt notre cruel adverſaire & notre ennemi mortel. Aman entendant ceci, demeura tout interdit, ne pouvant ſupporter les regards, ni du Roi, ni de la Reine.

ter peſſimus iſte eſt Aman. Quod ille audiens, illico obſtupuit, vultum regis ac reginæ ferre non ſuſtinens.

7. Le Roi en même-temps ſe leva tout en colere; & étant ſorti du lieu du feſtin, il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman ſe leva auſſi de table, pour ſupplier la Reine Eſther de lui ſauver la vie, parce qu'il avoit bien vu que le Roi étoit réſolu de le perdre.

7. Rex autem iratus ſurrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus conſitum. Aman quoque ſurrexit ut rogaret Eſther reginam pro anima ſua, intellexit enim à rege ſibi paratum malum.

8. Aſſuérus étant revenu du jardin planté d'arbres, & étant rentré dans le lieu du feſtin, trouva qu'Aman s'étoit jetté ſur le lit où étoit Eſther, & il dit: Comment, il veut même faire violence à la Reine en ma préſence & dans ma maiſon! A peine cette parole étoit ſortie de la bouche du Roi, qu'on couvrit le viſage à Aman.

8. Qui cùm reverſus eſſet de horto nemoribus conſito, & intraſſet convivii locum, reperit Aman ſuper lectulum corruiſſe, in quo jacebat Eſther, & ait: Etiam reginam vult opprimere, me præſente, in domo mea. Necdum verbum de ore regis exierat, & ſtatim operuerunt faciem ejus.

9. Alors Harbona, l'un des eunuques qui ſervoient d'ordinaire le Roi, lui dit: Il y a une potence de cin-

9. Dixitque Harbona, unus de eunuchis qui ſtabant in miniſterio regis: En lignum, quod paraverat Mardo-

chæo qui locutus eſt pro rege, ſtat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex : Appendite eum in eo.

quante coudées de haut dans la maiſon d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis ſalutaire au Roi *. Le Roi dit : Qu'Aman y ſoit pendu tout à cette heure.

10. Suſpenſus eſt itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo, & regis ira quievit.

10. Il fut donc pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée, & la colere du Roi s'appaiſa.

℣. 9. *lettr.* qui a parlé pour le Roi. *Expl.* en lui découvrant autrefois la conſpiration faite contre ſa perſonne.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *ESther lui répondit : O Roi, ſi j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clémence.*

Il eſt juſte d'admirer ici la ſageſſe avec laquelle l'eſprit de Dieu fait parler Eſther, après qu'elle a mis en lui toute ſa confiance. Rien en effet ne pouvoit être plus ingénieux, ni plus engageant, que cette maniere dont elle fait ſa demande à Aſſuérus. Elle avoit voulu différer juſques alors à lui découvrir quel en étoit le ſujet ; afin que ce Prince étant plus touché du déſir de le connoître, & plus attendri par toutes les marques qu'elle lui donnoit d'une affection reſ-

pectueuſe & ſoumiſe, il ſe ſentît plus porté à lui accorder ce qu'elle demanderoit. Elle n'avoit point auſſi, juſqu'à ce jour, déclaré au Roi de quelle nation elle étoit, ſuivant le conſeil que ſon oncle Mardochée lui avoit donné, & pour les raiſons que l'on a marquées auparavant. Mais lorſqu'il s'agit de ſauver ſon peuple, elle renonce généreuſement à toutes les vues humaines; elle ne craint point de reconnoître qu'elle eſt Juive, & elle ſe joint adroitement avec tous les Juifs, afin d'obtenir la grace de toute ſa nation, d'une maniere d'autant plus puiſſante, qu'étant à la tête de tout ce peuple, elle le mettoit, en quelque façon, à couvert ſous ſa perſonne. *Accordez-moi, je vous conjure*, dit-elle à ce Prince, *ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel je vous demande grace.* Elle ne s'ouvre point d'abord davantage, & ne nomme point ce peuple, en faveur duquel elle intercédoit auprès du Roi, afin que la vue de ce qui la regardoit elle-même, ayant fait d'abord une plus forte impreſſion ſur ſon eſprit, elle obtînt enſuite plus facilement la grace de toute cette nation, dont elle tiroit ſon origine.

℣. 4. *Et plût à Dieu que l'on nous vendît, & hommes, & femmes, pour être eſclaves; ce mal ſeroit ſupportable en quelque ſorte, & je me tairois en me contentant de gémir. Mais maintenant nous avons un ennemi impitoyable, dont la cruauté retombe ſur le Roi même.*

Eſtius in hunc loc. Le ſens des paroles de la Reine paroît être celui-ci. Si au moins on nous avoit condamnés à être vendus comme des eſclaves, quelque grand que fût ce mal, je pourrois le ſupporter,

& je le ſouffrirois en ſilence ; parce qu'il ne regarderoit que nous-mêmes, & non pas la perſonne du Roi. Mais la cruauté de notre ennemi attentant ſur notre vie même, & *moi, & mon peuple ayant été condamnés à être aſſaſſinés & exterminés*, cette cruauté, ô Prince, *retombe ſur vous*, puiſqu'elle vous prive, tout d'un coup, & de celle qu'il vous a plu de choiſir pour votre épouſe, & d'un très-grand nombre de ſujets fideles qui n'ont rien fait contre leur devoir & votre ſervice, & qu'elle retranche de votre revenu des tributs immenſes qui ſe levent tous les ans ſur tout ce peuple, & dont la perte ne peut point ſe réparer.

℣. 5. 6. *Le Roi Aſſuérus lui répondit : Qui eſt celui-là, & qui eſt aſſez puiſſant pour oſer faire ce que vous dites? Eſther lui répondit : C'eſt cet Aman* que vous voyez, *qui eſt notre cruel adverſaire & notre ennemi mortel.*

On peut juger aiſément de la ſurpriſe où avoit été le Roi, lorſqu'il avoit entendu de la bouche de la Reine même, qu'on attentoit ſur ſa vie. C'eſt pourquoi ſon extrême affection pour une Princeſſe ſi accomplie, l'ayant comme tranſporté hors de lui à cette nouvelle, il preſſa Eſther de lui déclarer qui étoit cet inſolent, qui oſoit ainſi s'attribuer un pouvoir qu'il n'avoit pas. Car juſques-là il n'avoit encore rien compris à ce que la Reine vouloit lui dire ; quoiqu'il auroit pu ſans doute ſe ſouvenir de la demande que lui avoit faite Aman quelque temps auparavant, pour faire périr un peuple qu'il lui avoit repréſenté comme rebelle à ſes volontés. Mais peut-être que Dieu permit que ce ſouve-

nir s'effaçât de ſon eſprit, afin que l'idée de la cruauté de ſon miniſtre le frappât plus ſenſiblement ; & d'ailleurs le grand crédit que ce miniſtre s'étoit acquis ſur l'eſprit du Roi, avoit pu porter ce Prince à faire peu de réflexion ſur ce qu'il lui avoit dit touchant ce peuple : car il paroît effectivement, qu'il le rendit maître, tout d'un coup, de faire ce qu'il voudroit, en lui confiant ſon anneau royal, pour traiter ceux dont il lui parloit, ſelon qu'il le jugeroit à propos, ſans approfondir, comme il l'auroit dû, une affaire de cette importance.

c. 3. v. 10. &c.

Eſther voyant donc le Roi diſpoſé à écouter favorablement ce qu'elle avoit à lui dire, lui déclare tout d'un coup, avec une force extraordinaire, que l'ennemi qui vouloit la perdre avec tout ſon peuple, étoit cet Aman qui étoit préſent au feſtin : & elle le fait avec d'autant plus de liberté, qu'elle ſait, qu'étant préſent, il ſera couvert de confuſion à la vue du Roi ; & que ce Prince ſera auſſi d'autant plus irrité contre ſon miniſtre, que ſachant qu'il a oſé conſpirer contre la vie de la Reine, il ne pourra point ſouffrir l'inſolence qui le porte à ſe préſenter encore devant ſa perſonne, & à ſe trouver à un feſtin avec lui. Car c'étoit là ſans doute principalement le deſſein qu'Eſther avoit eu, en invitant ce miniſtre avec le Roi.

Mais pour comprendre quel fut l'étourdiſſement d'eſprit où cette parole de la Reine jetta Aman, il ſuffit de ſe ſouvenir que cette Princeſſe avoit caché juſqu'alors, avec grand ſoin, qu'elle étoit Juive ; & qu'ainſi cet ennemi déclaré des Juifs entra, tout d'un coup, dans une

frayeur & dans un trouble inconcevable, lorſqu'il apprit de la propre bouche de la Reine, & en préſence du Roi, ſon époux, que l'édit cruel & barbare qu'il avoit fait publier contre toute cette nation, la regardoit elle-même comme tous les Juifs; & par conſéquent qu'il s'étoit ſervi de l'autorité du Prince & de ſon anneau royal, pour ſceller un arrêt de mort contre la perſonne de l'épouſe bien-aimée d'Aſſuérus. Auſſi le texte ſacré nous fait remarquer, *qu'il demeura tout interdit, ne pouvant plus ſupporter les regards, ni du Roi, ni de la Reine.*

Ce ſeront ces regards terribles d'un Dieu vengeur des crimes d'Aman & de ſes imitateurs, figurés par les regards d'Aſſuérus & d'Eſther, qui feront un jour l'effroi & le ſupplice des impies. Nul homme, quelque puiſſant qu'il ait été, & quelque endurci qu'il ait paru contre tous les traits de la divine juſtice & contre tous les remords de ſa conſcience, ne pourra alors ſubſiſter devant cette redoutable majeſté, ni ſoutenir les éclats d'une lumiere ſi perçante, qui, comme une épée à deux tranchans, pénétrera dans tous les replis cachés de l'ame, & l'expoſera à nud devant ſon Juge, dont la préſence lui tiendra lieu d'un plus grand tourment que les feux mêmes de l'enfer. C'eſt ce qui fait dire à une Sainte très-éclairée : Que l'enfer même ſera une eſpece de ſoulagement pour les ames réprouvées, en comparaiſon de ce regard d'un Dieu irrité, dont la fureur qui paroîtra ſur ſon viſage, ſeroit capable d'anéantir l'ame, ſi elle n'étoit immortelle. *Purgat. de ſainte Cather. de Gên.*

℣. 8. *Aſſuérus étant rentré dans le lieu du feſtin,*

trouva qu'Aman s'étoit jetté ſur le lit où étoit Eſther, & il dit : Comment, il veut faire violence à la Reine même en ma préſence, & dans ma maiſon! A peine cette parole étoit ſortie de la bouche du Roi, que l'on couvrit le viſage à Aman.

Pendant que le Roi étoit ſorti tout tranſporté de colere, Aman s'approcha du lit ſur lequel la Reine, ſelon la coutume des anciens, étoit couchée pour manger ; & là s'abaiſſant profondément pour embraſſer ſes genoux, ſelon que l'expliquent ſaint Athanaſe & ſaint Sévere-Sulpice, il la conjuroit d'obtenir ſa grace, comme le dit l'Ecriture. Mais dans ce moment le Roi agité & inquiet, étant revenu du jardin, & trouvant Aman en cette poſture, crut qu'il vouloit faire violence à la Reine ; & Dieu permit qu'il ſe trompât de la ſorte, afin que cette penſée l'irritant plus ſenſiblement, il ne tardât plus à punir un homme qui avoit voulu effectivement opprimer la Reine par la violence générale que l'on devoit exercer contre tous les Juifs. Ainſi ce Prince étant devenu tout furieux, ſes Officiers ſe hâterent de *couvrir le viſage d'Aman* ; ſoit que ce fût la coutume d'en uſer de cette ſorte à l'égard de ceux qui étoient tombés dans la diſgrace du Roi ; ſoit pour empêcher que ce Prince le voyant encore, ne fût tranſporté d'une plus grande fureur ; ſoit parce qu'Aman étoit devenu indigne de voir le viſage d'Aſſuérus ; ou enfin, parce qu'on le regardoit comme un criminel condamné déja à la mort ; car on couvroit le viſage de ceux que l'on deſtinoit à la potence.

Athan. in Synop. Sulpit. Sever. hiſt. ſacr.

℣. 9. 10. *L'un des eunuques qui ſervoient d'or-*

dinaire le Roi, lui dit : Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maiſon d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis ſalutaire au Roi. Le Roi dit : Qu'il y ſoit pendu tout à cette heure. Et Aman fut pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée, & la colere du Roi s'appaiſa.

La vanité & l'inſolence d'Aman étoient ſi grandes, que s'étant hâté de faire dreſſer cette potence d'une ſi prodigieuſe hauteur, ſans attendre le conſentement du Roi, dont il ſe tenoit très-aſſuré, il ne s'étoit point caché du deſſein cruel qu'il avoit d'y faire pendre Mardochée. Peut-être auſſi que l'eunuque dont il eſt parlé ici, étoit l'un de ceux qui lui furent envoyés pour l'obliger de ſe rendre promptement au feſtin auquel la Reine l'avoit convié; car Joſeph le dit ainſi, & il témoigne, qu'ayant vu cette potence élevée dans ſa maiſon, il apprit de l'un de ſes domeſtiques, qu'il la deſtinoit pour y pendre Mardochée. Ainſi cet eunuque voyant l'extrême colere du Roi, déſirant auſſi plaire à la Reine, & étant d'ailleurs piqué contre Aman, à cauſe de ce grand faſte qu'il faiſoit paroître à l'égard de tout le monde, donna avis à ce Prince de cette potence d'une hauteur exceſſive, qu'il avoit fait préparer dans ſa maiſon même, pour y faire pendre un homme qu'il n'aimoit pas. Car il jugea bien que la colere d'Aſſuérus s'augmenteroit par cette nouvelle circonſtance, qui faiſoit connoître juſqu'à quel excès il portoit ſon ambition; & pour le noircir encore davantage dans l'eſprit du Roi, il ajouta, en parlant de Mardochée à qui il avoit deſtiné cette potence, que c'étoit

Joſeph. antiq. l. 11. c. 6.

lui *qui avoit ſauvé la vie à ſon Prince par l'avis qu'il avoit donné* de la conſpiration que l'on formoit contre ſa perſonne. Auſſi Aſſuérus, par un juſte jugement, condamna ce cruel miniſtre au même ſupplice qu'il avoit voulu faire ſouffrir très-injuſtement à Mardochée, & l'on vit par un étrange renverſement de fortune, Aman transféré en un inſtant du lieu du feſtin à la potence.

D. Bern. ep. 107. » O funeſte amitié du ſiecle, s'écrie ſaint Ber-
» nard, qui ne rends heureux tes amis, qu'en
» les rendant ennemis de Dieu! Aman devient
» favori du Roi Aſſuérus; mais cette faveur d'Aſ-
» ſuérus ne procura à Aman qu'une potence.
» Achitophel fut auſſi en faveur auprès d'Abſa-
» lon; mais cette faveur d'Abſalon ne procura à
» Achitophel qu'une fin auſſi tragique que fut
» celle de ſe pendre & de s'étrangler lui même.

Auguſt. epiſt. 144. n. 2. Ce monde, comme dit encore un autre Saint, eſt beaucoup plus dangereux, lorſqu'il nous flatte, que lorſqu'il nous eſt contraire; & l'on doit le craindre infiniment davantage, quand il préſente des ſujets de s'y attacher & de l'aimer, que lorſqu'il porte les hommes & qu'il les force à le mépriſer.

Mais diſons encore, qu'on peut remarquer dans cette chute ſi redoutable d'Aman, une figure de ce qui ſe paſſe d'une maniere beaucoup plus funeſte dans le banquet ſpirituel de l'Egliſe, qui eſt la divine Euchariſtie. Qu'il eſt dangereux d'aſſiſter à ce feſtin dans la diſpoſition où étoit Aman, ayant dans le cœur la haine contre ſon frere! Que c'eſt une choſe horrible de ſe préſenter dans la chambre nuptiale de l'Epoux divin & de ſon Epouſe, étant plein

d'ambition & d'orgueil ! Et qu'on doit appréhender que la volonté criminelle avec laquelle on s'approche des redoutables myſteres, lorſqu'on eſt dans la diſpoſition de crucifier en ſoi-même de nouveau, comme dit ſaint Paul, JESUS-CHRIST repréſenté par Mardochée, ne nous précipite, tout d'un coup, dans des ſupplices dont celui d'Aman n'a été qu'un foible crayon ; & qu'ainſi, ſelon la figure propoſée par JESUS-CHRIST même dans l'Évangile, étant trouvé ſans la charité, qui eſt proprement la robe nuptiale, nous ne ſoyons enlevés comme Aman, de la chambre du feſtin au ſupplice, & de la lumiere de la vie dans les ténebres extérieures de la mort & de l'enfer !

CHAPITRE VIII.

1. Die illo dedit rex Aſſuerus Eſther reginæ domum Aman adverſarii Judæorum, & Mardochæus ingreſſus eſt ante faciem regis. Confeſſa eſt enim ei Eſther quòd eſſet patruus ſuus.

2. Tulitque rex annulum, quem ab Aman recipi juſſerat, & tradidit Mardochæo. Eſther autem conſtituit Mardochæum ſuper domum ſuam.

1. LE même jour le Roi Aſſuérus donna à la Reine Eſther la maiſon d'Aman, ennemi des Juifs, & Mardochée fut préſenté au Roi : car Eſther lui avoit avoué qu'il étoit ſon oncle.

2. Et le Roi commandant qu'on reprît ſon anneau qu'Aman avoit eu, le donna à Mardochée. Eſther fit auſſi Mardochée, Intendant de ſa maiſon.

3. Eſther n'étant pas encore contente, alla ſe jetter aux pieds du Roi, & le conjura, avec larmes, d'arrêter les mauvais effets de l'entrepriſe pleine de malice, qu'Aman, fils d'Agag, avoit formée pour perdre les Juifs.

3. Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque, & locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, & machinationes ejus peſſimas, quas excogitaverat contra Judæos, juberet irritas fieri.

4. Le Roi lui tendit ſon ſceptre d'or pour lui donner, ſelon la coutume, des marques de ſa bonté. Et la Reine ſe levant & ſe tenant en ſa préſence,

4. At ille ex more ſceptrum aureum protendit manu, quo ſignum clementiæ monſtrabatur: illaque conſurgens ſtetit ante eum,

5. lui dit: S'il plaît au Roi, ſi j'ai trouvé grace devant ſes yeux, & que ma priere ne lui paroiſſe pas contraire à ſes intentions, je le conjure de vouloir ordonner que les premieres lettres d'Aman, ennemi des Juifs, qui ne cherchoit qu'à les perdre, par leſquelles il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du Royaume, ſoient révoquées par de nouvelles lettres du Roi.

5. & ait: Si placet regi, & ſi inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur eſſe contraria, obſecro ut novis epiſtolis, veteres Aman litteræ inſidiatoris & hoſtis Judæorum, quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Car comment pourrois-je ſouffrir la mort & le carnage de tout mon peuple?

6. Quomodo enim potero ſuſtinere necem & interfectionem populi mei?

7. Reſponditque

7. Respondítque Rex Assuerus Esther Reginæ, & Mardochæo Judæo: Domum Aman concessi Esther, & ipsum jussi affigi cruci quia ausus est manum mittere in Judæos.

7. Le Roi Assuérus répondit à la Reine Esther & à Mardochée, Juif: J'ai donné à Esther la maison d'Aman, & j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix, parce qu'il avoit osé entreprendre de perdre * les Juifs.

8. Scribite ergo Judæis, sicut vobis placet, Regis nomine, signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat, ut epistolis quæ ex Regis nomine mittebantur, & illius annulo signatæ erant, nemo auderet contradicere.

8. Ecrivez donc aux Juifs, au nom du Roi, comme vous le jugerez à propos, & scellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & cachetées de son anneau.

9. Accitisque scribis & librariis Regis (erat autem tempus tertii mensis, qui appellatur Siban) vigesimâ & tertiâ die illius, scriptæ sunt epistolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos & ad Principes, procuratoresque & judices, qui centum viginti septem provinciis ab India usque ad Æthiopiam præsidebant: provinciæ atque provinciæ, populo & populo, juxta linguas & litteras suas, & Judæis,

9. On fit donc venir aussi-tôt les Secrétaires & les écrivains du Roi; & comme c'étoit alors le troisieme mois, appellé Siban, le vingt-troisieme de ce même mois les lettres du Roi furent conçues en la maniere que Mardochée voulut, & adressées aux Juifs, aux grands Seigneurs, aux Gouverneurs & aux Juges qui commandoient aux cent vingt-sept provinces du royaume, depuis les Indes

* 7. *lettr.* manum mittere inter Judæos.

jusqu'en Ethiopie; & elles furent écrites en diverses langues, selon la diversité des provinces, des peuples & des Juifs, afin qu'elles pussent être lues & entendues de tout le monde.

prout legere poterant, & audire.

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi, furent cachetées de son anneau & portées par les couriers, afin que, courant en toute diligence par toutes les provinces, ils prévinssent les anciennes lettres par ces nouvelles.

10. Ipsæque epistolæ quæ Regis nomine mittebantur, annulo ipsius obsignatæ sunt, & missæ per veredarios, qui per omnes provincias discurrentes, veteres litteras novis nuntus prævenirent.

11. Le Roi leur commanda en même-temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous & de se tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans & toutes leurs maisons, & de piller leurs dépouilles.

11. Quibus imperavit Rex, ut convenirent Judæos per singulas civitates, & in unum præciperent congregari, ut starent pro animabus suis, & omnes inimicos suos, cum conjugibus ac liberis & universis domibus, interficerent atque delerent, & spolia eorum diriperent.

12. Et on marqua à toutes les provinces un même jour pour la vengeance que les Juifs devoient prendre de leurs ennemis; savoir, le treizieme jour du douzieme mois, appellé Adar.

12. Et constituta est per omnes provincias una ultionis dies, id est, tertiâ decimâ mensis duodecimi Adar.

13. Summaque epiſtolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui Regis Aſſueri ſubjacebant imperio, notum fieret, paratos eſſe Judæos ad capiendam vindictam de hoſtibus ſuis.

13. La ſubſtance de cette lettre du Roi étoit : Qu'on fît ſavoir dans toutes les provinces & à tous les peuples qui étoient ſoumis à l'empire du Roi Aſſuérus, que les Juifs étoient prêts * de ſe venger de leurs ennemis.

14. Egreſſique ſunt veredarii celeres nuntia perferentes, & edictum Regis pependit in Suſan.

14. Les couriers partirent auſſi-tôt en grande hâte portant cette lettre, & l'édit du Roi fut affiché dans Suſe.

15. Mardochæus autem de palatio, & de conſpectu Regis egrediens, fulgebat veſtibus regiis, hyacinthinis videlicet & aereis, coronam auream portans in capite, & amictus ſerico pallio atque purpureo. Omniſque civitas exultavit, atque lætata eſt.

15. Mardochée ſortant du palais & d'avec le Roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu céleſte, ayant une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de ſoie & de pourpre. Toute la ville fut tranſportée de joie.

16. Judæis autem nova lux oriri viſa eſt, gaudium, honor, & tripudium.

16. Et quant aux Juifs, il leur ſembla qu'une nouvelle lumiere ſe levoit ſur eux, à cauſe de cet honneur, de ces congratulations & de ces réjouiſſances publiques.

17. Apud omnes populos, urbes atque pro-

17. Parmi toutes les nations, les provinces & les

* 13. *Hebr.* ſe tinſſent prêts pour ſe venger.

villes, où l'ordonnance du Roi étoit portée, ils étoient dans une joie extraordinaire; ils faiſoient des feſtins & des jours de fêtes : juſques-là que pluſieurs des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſerent leur religion & leurs cérémonies : car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.

vincias, quocumque Regis juſſa veniebant, mira exultatio, epulæ atque convivia, & feſtus dies : in tantum ut plures alterius gentis & ſectæ, eorum religioni & cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaſerat.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors le Roi Aſſuérus donna à la Reine Eſther la maiſon d'Aman, ennemi des Juifs, & Mardochée vint ſe préſenter au Roi; car Eſther lui avoit avoué qu'il étoit ſon oncle.*

Le Roi avoit condamné Aman principalement ſur le ſoupçon qu'il avoit eu, qu'il vouloit faire violence à la Reine ſon épouſe. Nous avons vu que ce ſoupçon étoit mal fondé, puiſqu'Aman n'avoit point eu d'autre penſée que de conjurer la Reine de lui obtenir ſa grace. Ainſi il ſembloit, à parler préciſément, qu'il avoit été mal condamné pour ce ſujet, & que la confiſcation de ſes biens n'avoit point de lieu; puiſque ce Prince lui avoit donné ſon conſentement pour expédier les dépêches dont on a parlé, & pour faire exterminer tous les Juifs de ſon royaume.

Mais parce qu'il étoit vrai qu'il avoit ſurpris le Roi, en décriant auprès de lui le peuple Juif, comme un peuple qui étoit rebelle à ſes volontés, quoiqu'il lui fût très-ſoumis, ce fut avec une très-grande juſtice qu'on le condamna, & que Dieu permit qu'un homme qui ſe diſpoſoit à dépouiller, en même-temps, & de la vie, & des biens tous les Juifs qui étoient parmi les Perſes, perdît lui-même la vie, qu'il avoit voulu ſi injuſtement ôter aux autres. Lors donc qu'il eſt dit ici : *Qu'Aſſuérus donna à Eſther la maiſon d'Aman, ennemi des Juifs*, l'Ecriture entend, non-ſeulement ſa maiſon, mais encore tous ſes biens ; & ce qu'elle ajoute de Mardochée : *Qu'il vint ſe préſenter au Roi*, après qu'Eſther eut déclaré à Aſſuérus, *qu'il étoit ſon oncle*, nous marque qu'il fut admis dès ce moment dans la confidence du Roi, & établi ſon favori, au lieu d'Aman, l'ennemi des Juifs.

Eſtius. Menoch. in hunc locum.

• ℣. 8. *Ecrivez donc aux Juifs, au nom du Roi, comme vous le jugerez à propos, & ſcellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'oſoit s'oppoſer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & qui étoient cachetées de ſon anneau.*

Nous avons marqué auparavant, que la volonté des Rois de Perſe étant conçue d'une certaine maniere dans leurs édits, étoit tout-à-fait irrévocable. C'eſt ce qui fait dire à un Interprete, que les lettres qui portoient une condamnation de mort contre tous les Juifs, envoyées depuis quelques mois, par Aman, dans toutes les provinces de ce grand empire, n'étoient point de cette nature ; puiſque la Reine n'auroit oſé

demander au Roi qu'elles fuſſent révoquées, contre la loi inviolable du royaume. Cependant il y avoit tout lieu de croire qu'Aman, ayant réſolu la perte de Mardochée & de tout ſon peuple, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit rendre irrévocable l'édit publié contr'eux, ayant en ſes mains toute l'autorité qu'Aſſuérus donna depuis à Mardochée. Ainſi il faut regarder tout ce qui ſe paſſa alors, non pas ſeulement par des vues humaines & ſelon les regles ordinaires, mais par rapport à la divine Providence, & à la toute-puiſſance de celui qui a un empire ſouverain ſur le cœur des Rois, & à qui il n'étoit pas plus difficile de faire caſſer un édit irrévocable du Roi des Perſes, que de faire tout d'un coup déchoir d'une ſi haute fortune celui qui en avoit été l'unique auteur.

Auſſi l'Ecriture a eu ſoin de remarquer, que la Reine Eſther demandant à Aſſuérus la caſſation de cet édit ſi injuſte, le nomme, l'édit d'Aman, & non pas celui du Roi : *Je vous conjure*, dit-elle à ce Prince, *de vouloir bien ordonner, que les premieres lettres d'Aman, l'ennemi des Juifs, par leſquelles il avoit commandé qu'on les fît périr dans tous le Etats du Roi, ſoient corrigées & caſſées par de nouvelles patentes du Prince.* C'eſt-à-dire, que, voulant adroitement engager le Roi, ſon mari, à paſſer en cette rencontre par-deſſus l'uſage ordinaire, elle lui fait concevoir, qu'il étoit de ſon équité & de ſa ſageſſe, de faire voir que l'édit publié contre les Juifs, lui avoit été ſurpris par la malice d'Aman; & que c'étoit ce miniſtre, & non pas lui, qui en devoit être regardé comme l'auteur.

C'eſt ce qui fut effectivement exprimé dans les lettres qui furent depuis envoyées au nom de ce Prince : car après avoir témoigné à tous ſes ſujets l'ingratitude & l'inſolence d'Aman, il déclare : *Que les lettres qu'il avoit oſé envoyer contre les Juifs, au nom du Roi, étoient nulles & ſans autorité.* C'eſt ce qui fait voir très-clairement que ce fut Dieu même qui conduiſit toute cette affaire ; & que Mardochée, auſſi-bien qu'Eſther, ne furent que les inſtrumens dont il ſe ſervit pour exécuter ſa volonté en faveur des Juifs, qu'il continuoit de regarder comme ſon peuple, quoique leurs crimes & ceux de leurs peres leur euſſent fait mériter de tomber ſous la puiſſance des Perſes. *Eſther* 16.

℣. 10. *Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi, furent cachetées de ſon anneau, & envoyées par les couriers ; afin que, courant par toutes les provinces, ils prévinſſent les anciennes lettres par ces nouvelles.*

Ceci ne doit point s'entendre préciſément à la lettre, comme ſi effectivement ces couriers du Roi avoient pu faire une aſſez grande diligence pour prévenir ceux qui avoient porté le premier édit, envoyé par l'ordre d'Aman. Car il eſt certain que ces premieres lettres d'Aman ayant été envoyées plus de deux mois auparavant, étoient déja arrivées dans les provinces : & nous avons vu qu'il eſt marqué expreſſément dans l'Ecriture : *Que dans toutes les provinces, les villes & les lieux où ce cruel édit avoit été envoyé, les Juifs faiſoient un grand deuil*, & s'efforçoient de fléchir Dieu *par leurs jeûnes, par leurs cris & par leurs larmes.* Ainſi le ſens des *Eſtius in hunc locum.* *Eſther* 4. 3.

paroles de notre texte que nous expliquons, eſt que les couriers du Roi eurent ordre de courir dans toutes les provinces du royaume pour prévenir l'exécution des lettres d'Aman : car Dieu voulut que les meſures qu'une cruelle politique avoit fait prendre à ce miniſtre ambitieux, lorſqu'il avoit ordonné que le maſſacre des Juifs ne ſe feroit qu'au douzieme mois, afin qu'on eût le loiſir de s'y préparer, & qu'ils puſſent être tous égorgés en un même temps dans cette grande étendue de cent vingt-ſept provinces ſoumiſes au Roi des Perſes ; Dieu voulut, dis-je, que ces meſures de la cruelle politique d'Aman tournaſſent contre lui-même & contre les ennemis des Juifs, en donnant le temps à Eſther & à Mardochée de renverſer tous ſes deſſeins, & de faire exécuter ſur ces ennemis de ſon peuple les mêmes rigueurs qu'ils ſe préparoient à exercer contre lui.

Telle eſt la fauſſe prudence du prince du ſiecle, dont Dieu ſe plaît ordinairement à confondre les conſeils par les moyens mêmes dont il entreprend de ſe ſervir pour s'oppoſer à ſa volonté. Heureux ceux qui ſe tenant attachés fidélement au peuple de Dieu, c'eſt-à-dire, à ſon Egliſe, ont le bonheur de ſe repoſer ſous l'ombre des aîles de ſon puiſſant protecteur, que nulle ſageſſe humaine ne peut ſurprendre, comme nulle puiſſance ne ſauroit réſiſter ! Mais heureux encore ceux qui, dans les périls ſi preſſans dont ils ſe voient continuellement environnés de la part des ennemis de leur ſalut, ont recours à cet exemple des Juifs, & mettent comme eux toute leur force dans *les jeûnes*, dans

les prieres & dans *les larmes !* Car ſi les démons & les méchans ont toute la volonté de les perdre, il n'y a point de malice, ni de violence qui ne cede à cette eſpece de violence toute ſainte que les jeûnes, les prieres & les larmes d'un cœur humble & briſé de douleur, font ſur le cœur de Dieu même.

℣. 11. *Le Roi leur commanda en même-temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'aſſembler tous, & de ſe tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer tous leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfans & toutes leurs maiſons, & de piller tous leurs biens.*

Nous ne voyons pas que la plupart des Interpretes ſe ſoient beaucoup mis en peine de juſtifier cette ordonnance, par laquelle il fut commandé aux Juifs *de tuer tous leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens.* Cependant on a quelque lieu de s'étonner que Mardochée & Eſther, qui procurerent cet édit, aient pu ſe porter à un excès ſi cruel en apparence, & qu'on pouvoit regarder comme n'étant guères moins pernicieux à l'Etat, que celui auquel Aman avoit voulu engager le Roi contre les Juifs. Mais il faut ſe ſouvenir, premiérement, que ces choſes ſe paſſoient durant le temps de l'ancienne loi, qui étoit un temps de rigueur, où Dieu avoit ordonné qu'on donnât *un œil pour un œil, & une dent pour une dent :* c'eſt-à-dire, que l'ennemi pût ſe venger de ſon ennemi, ſuivant la loi, que l'on nommoit du *talion.* Ainſi les Perſes ayant eu la volonté de tuer les Juifs & de piller tous leurs biens, Mardochée & la Reine Eſther ne firent rien contre la

loi, lorſqu'ils engagerent Aſſuérus à ordonner que les Juifs ſe vengeroient de leurs ennemis, qui étoient ceux de la loi de Dieu, en leur faiſant ſouffrir à eux-mêmes ce qu'ils avoient ſouhaité d'exercer contr'eux.

D'ailleurs, on peut préſumer que l'eſprit de Dieu, qui avoit conduit juſqu'alors, tant la Reine, que Mardochée, leur inſpira auſſi-bien qu'au Roi d'en uſer ainſi, pour des raiſons que l'on eſt plus obligé d'adorer que de pénétrer. C'eſt même ce que ce Prince ſemble exprimer, en quelque façon dans ſes lettres, lorſqu'en parlant de la mort d'Aman, il déclare : *Que c'eſt Dieu, & non pas lui, qui lui a fait ſouffrir cette peine qu'il a méritée :* & il paroît clairement que Dieu exauça en cela l'excellente priere rapportée vers la fin de ce livre, que cette Princeſſe lui avoit faite, & que lui-même lui avoit miſe dans le cœur, lorſque dans cette profonde affliction dont elle étoit pénétrée à la vue des maux qui alloient fondre ſur tout Iſraël, elle s'écrie : *Faites, Seigneur, retomber ſur eux leurs mauvais deſſeins, & perdez celui qui a commencé à nous faire reſſentir les effets de ſa cruauté..... afin qu'il périſſe lui-même avec tous ceux qui lui ſont unis.* Dieu ayant donc réſolu de punir les ennemis d'Iſraël, qui *ne ſe contentoient pas*, comme dit Eſther, *de l'opprimer par une dure ſervitude, mais qui attribuoient la force de leurs bras à la puiſſance de leurs idoles*, a pu, ſans doute, très-juſtement condamner tous ces ennemis de ſon nom & de ſon peuple à la même peine qu'ils avoient voulu lui faire ſouffrir.

Eſther 16. 18.
Eſther 14. 11. 13.
Ib. v. 8.

Mais nous pouvons ajouter, ſelon un ſens

plus ſpirituel, que Dieu a voulu peut-être nous tracer dans ce qu'on vit arriver alors, une figure de la maniere dont les vrais Iſraélites doivent ſe conduire à l'égard de leurs ennemis. Un diſciple de JESUS-CHRIST ne connoît point d'autres ennemis durant cette vie, que le péché & les paſſions différentes, qui ſont pour lui autant d'inſtrumens de mort, dont le démon ſe ſert à toute heure pour le perdre. Il eſt donc permis, & il eſt même commandé à un Chrétien, de perſécuter, de haïr & de tuer dans lui-même tous ces ennemis qui s'oppoſent à ſon ſalut. C'eſt *cet Aman, de la race d'Amalec, & tous ceux qui lui ſont unis*, que Dieu nous a ordonné, par la bouche de ſon ſaint légiſlateur, d'exterminer entiérement, ſans faire jamais aucune paix avec eux. C'eſt pourquoi ſaint Paul ne nous parle dans toutes ſes lettres, que de faire mourir en nous les membres du péché, & que de crucifier le vieil homme, qui s'oppoſe à l'homme nouveau. JESUS-CHRIST nous a commandé lui-même d'arracher notre œil, & de couper notre pied & notre main, s'ils nous ſont une occaſion de ſcandale pour nous perdre; c'eſt-à-dire, qu'il n'y a rien de ſi cher en nous, que nous ne devions retrancher, s'il s'oppoſe à notre vrai bien.

℣. 13. *La ſubſtance de cette lettre du Roi étoit: Qu'on fît ſavoir dans toutes les provinces & à tous les peuples qui étoient ſoumis à l'empire du Roi des Aſſyriens, que les Juifs étoient prêts de ſe venger de leurs ennemis.*

Nous verrons à la fin de ce livre la lettre dont il eſt parlé ici, dans laquelle, entr'autres *Eſther* 16. 20.

choſes, le Roi donnoit ordre à tous les Seigneurs & à tous les officiers des provinces ſoumiſes à ſon empire, *d'aſſiſter les Juifs de leur ſecours, afin qu'ils puſſent tuer ceux qui ſe préparoient à les perdre le treizieme jour du douzieme mois, appellé Adar.* Sur quoi l'on peut dire, ſelon la réflexion d'un Interprete, qu'il y a beaucoup d'apparence que cette exécution ſi ſanglante ne ſe fit pas tout-à-fait tumultuairement & ſans aucun ordre de juſtice; mais que, comme la publication des premieres lettres qu'Aman avoit envoyées, avoit donné lieu aux Juifs de connoître ceux qui s'étoient diſpoſés à les maſſacrer cruellement, ils purent peut-être, avec le ſecours des Magiſtrats, s'aſſurer de leurs perſonnes, pour en faire juſtice le jour que le Roi avoit marqué pour cela. Car on auroit peine autrement à concevoir comment ceux d'entre les Perſes qui s'étoient plus particuliérement déclarés contre les Juifs, ſe voyant ainſi condamnés, par l'ordre du Roi, à ſouffrir eux-mêmes la mort qu'ils avoient voulu faire ſouffrir au peuple de Dieu, ne ſe ſeroient point ſauvés de leurs mains avant ce temps; puiſqu'il leur reſtoit encore pluſieurs mois juſqu'à ce jour, les Juifs n'ayant le pouvoir de les tuer que le treizieme jour du douzieme mois, c'eſt-à-dire, plus de ſept mois après cet édit.

Menoch. in c. 8. v. 11. 13.

℣. 15. *Mardochée ſortant du palais, & de la préſence du Roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale, de couleur d'hyacinthe & de bleu céleſte, ayant une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de ſoie & de pourpre; & toute la ville fut dans des tranſports de joie.*

La chute d'Aman fut l'élévation de Mardochée : & le Roi voulant récompenſer ſa fidélité, d'autant plus que la Reine Eſther lui avoit dit qu'il étoit ſon oncle, il ordonna qu'il ſeroit vêtu comme lui-même, & lui fit rendre les plus grands honneurs. Que ſi l'on eſt étonné, après ce que l'on a dit du refus que Mardochée avoit fait auparavant de porter le diadême royal, qu'il conſent préſentement à porter *une couronne d'or & une robe royale*, l'on peut bien dire avec lui, que c'étoit Dieu même qui faiſoit toutes ces choſes ; *A Deo facta ſunt iſta :* c'eſt-à-dire, que ce fut par la lumiere de ſon Eſprit qu'il ſe conduiſit en tout. *Eſther* 10. 4

Mais nous pouvons ajouter encore, ſelon l'alluſion que ſaint Bernard a voulu faire à cette hiſtoire d'Eſther, que Mardochée étant la figure de JESUS-CHRIST, il n'étoit pas temps encore qu'il ſe couvrît du diadême royal, tant qu'Aman, l'ennemi du peuple de Dieu, avoit du crédit, & que tous ſes compagnons étoient condamnés à la mort ; mais qu'il put le faire ſûrement & avec gloire, lorſqu'Aman ayant été attaché à la potence qu'il lui avoit préparée, & ſon peuple ayant remporté l'avantage ſur ſes ennemis, tout conſpiroit à faire éclater le triomphe de JESUS-CHRIST en ſa perſonne. » Les » larmes de JESUS-CHRIST, dit ſaint Ber- » nard, en appliquant la délivrance des Juifs à » la rédemption des hommes, me couvrent de » confuſion & me percent de douleur. Je me » jouois au dehors au milieu des places publi- » ques, & l'on prononçoit cependant dans le » ſecret de la chambre du Roi un arrêt de mort *Bern. in Natal. Domini, ſerm. 3. n. 4. t. 1.*

» contre moi. Son fils unique ayant ſu cette » nouvelle, ſortit, après avoir dépoſé ſon diadê- » me; & paroiſſant en public revêtu d'un ſac, » couvert de cendres & les pieds nuds, il pleu- » roit & il crioit d'affliction, de voir que ſon » ſerviteur étoit condamné à ſouffrir la mort. » Je le contemple dans cet érat; & étant ſurpris » d'un ſpectacle ſi nouveau & ſi étonnant, je » demande quelle en eſt la cauſe, & je l'ap- » prends «.

Contemplons donc auſſi nous autres, à l'exemple de ce grand Saint, dans la perſonne de Mardochée, revêtu d'un ſac, JESUS-CHRIST, couvert de toutes les marques de notre mortalité, qu'il a priſes volontairement pour nous ſauver de la mort. Mais enviſageons enſuite dans ce même Mardochée, tout couvert de gloire, JESUS-CHRIST triomphant, & du démon, & de la morr, & de tous nos ennemis; & ſoyons du nombre des vrais Iſraélites, qui prennent part, comme ils le doivent, à la gloire & à la joie de ce triomphe. *Et toute la ville*, dit l'Ecriture, *fut dans des tranſports de joie;* c'eſt-à-dire, tous les Hébreux & tous ceux qui avoient quelque union avec eux.

℣. 17. *Parmi toutes les nations, les provinces & les villes où l'ordonnance du Roi étoit portée, ils étoient dans un raviſſement de joie; ils faiſoient des feſtins & des jours de fêtes : de ſorte que pluſieurs même des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſerent leur religion & leurs cérémonies; car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.*

La frayeur que l'on commença à avoir des

Juifs, devenus en un inſtant ſi redoutables par le grand crédit de Mardochée & par la protection toute-puiſſante de la Reine Eſther; la crainte dont chacun des Perſes fut ſaiſi en ſon particulier, en voyant la liberté qu'Aſſuérus avoit donnée à ce peuple de tuer tous ſes ennemis, & pouvant appréhender pour ſoi-même d'être regardé & mis en ce rang, la ſurpriſe où ils étoient de ce changement étonnant par lequel ceux qu'on avoit condamnés à la mort, étoient devenus les maîtres de la vie de ceux qui vouloient les perdre, & enfin l'admiration & la vénération qu'un ſi grand miracle, qu'ils ne pouvoient attribuer qu'à la providence & à la toute-puiſſance du Dieu des Hébreux, put bien leur donner pour la religion de Mardochée & d'Eſther, les rendirent très-diſpoſés à ſe joindre à eux. Ainſi pluſieurs, ſoit par crainte, ſoit par piété, embraſſerent la religion des Juifs & ſe firent, ſelon Joſeph, circoncire. *Joſeph. antiq. lib. 11. 6.*

Il eſt facile de remarquer la vérité dans la figure; & ces grandes réjouiſſances du peuple Juif, devenu vainqueur de ſes ennemis, qui embraſſerent même ſa religion avec ſes cérémonies, nous repréſentent fort bien, non pas ſeulement le changement que l'on a vu arriver, lorſque les Princes étant devenus Chrétiens, la terreur du nom adorable de JESUS-CHRIST s'eſt répandue dans toute la terre, & a attiré un nombre infini d'étrangers à ſon ſervice par la crainte qu'ils ont eue de ſes jugemens; mais encore cette fête vraiment ſolemnelle qui ſe fera à la fin du monde, lorſque par un changement beaucoup plus capable d'imprimer de

la terreur dans tous les esprits, ceux qui étoient mépriſés, humiliés & foulés aux pieds comme des victimes deſtinées à la mort, ſeront tout d'un coup élevées au-deſſus de tous ceux qui les haïſſoient; & que JESUS-CHRIST, leur ſouverain protecteur, exterminera à leur vue tous leurs ennemis, c'eſt-à-dire, tous les méchans qui auront refuſé de *ſe joindre à eux* dans un même cœur & un même eſprit.

Prévenons donc ce malheur épouvantable, en nous joignant promptement, par une ſolide piété, aux vrais ſerviteurs de Dieu. Ne craignons point d'être humiliés avec eux pour quelque temps; & que la crainte de l'oppreſſion paſſagere des méchans ne nous faſſe jamais perdre l'eſpérance de cette fête ſolemnelle & éternelle, qui ſera pour tous les élus la fin de leurs maux & de toutes leurs frayeurs. Les Juifs ne craignoient alors que la mort du corps, dont ils étoient menacés; mais les Chrétiens ne doivent craindre principalement que cette mort éternelle, dont la mort du corps étoit la figure. C'eſt pour prévenir un ſi grand malheur que nous devons employer, comme Mardochée & comme Eſther, toutes nos prieres, tous nos jeûnes & toutes nos larmes; & l'on peut bien aſſurer que ce grand homme & cette grande Princeſſe étoient eux-mêmes dans ces ſentimens, puiſqu'un homme qui proteſtoit, en parlant à Dieu, que *ce n'étoit point par le déſir de la gloire* qu'il agiſſoit & qu'il étoit prêt *de ſe mettre ſous les pieds d'Aman*, ſi ſon devoir l'y eût obligé; qu'il *ne vouloit adorer que Dieu ſeul;* & que *s'il déſiroit vivre, c'étoit afin de louer ſon ſaint nom:*

Eſther 13. 12. *&c.*

&

& qu'une Princeſſe qui déclaroit de la même ſorte en ſa préſence ; *Qu'elle avoit en abomination toutes les marques de ſa grandeur, & qu'elle ne ſe réjouiſſoit qu'en lui ſeul*, ne pouvoient être certainement regardés que comme des Saints, qui participoient par avance à la grace de la loi nouvelle, qui nous fait enviſager, dans le temps préſent, les choſes futures, & qui nous fait rapporter toute la gloire de ce monde à celle de Dieu. *Ibid.* 14. 16. *&c.*

CHAPITRE IX.

1. IGitur duodecimi menſis, quem Adar vocari antè jam diximus tertiâ decimâ die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, & hoſtes eorum inhiabant ſanguini, verſâ vice Judæi ſuperiores eſſe cœperunt, & ſe de adverſariis vindicare.

1. AInſi le treizieme jour du douzieme mois, que nous avons déja dit auparavant ſe nommer Adar, lorſque l'on ſe préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aſpiroient à ſe repaître de leur ſang, les Juifs au contraire commencerent à être les plus forts, & à ſe venger de leurs adverſaires.

2. Congregatique ſunt per ſingulas civitates, oppida, & loca, ut extenderent manum contra inimicos & perſecutores ſuos. Nulluſque auſus eſt reſiſtere,

2. Ils s'aſſemblerent dans toutes les villes, tous les bourgs & tous les autres lieux pour attaquer leurs perſécuteurs & leurs ennemis, & nul n'oſoit leur ré-

sister, parce que la crainte de leur puissance avoit saisi généralement tous les peuples.

eò quòd omnes populos magnitudinis eorum formido penetrarat.

3. Car les Juges des provinces, les Gouverneurs & les Intendans, & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux, & qui présidoient sur les ouvrages, relevoient la gloire des Juifs par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

3. Nam & provinciarum judices, & duces, & procuratores, omnisque digniras quæ singulis locis & operibus præerat, extollebant Judæos timore Mardochæi:

4. qu'ils savoient être Grand-Maître du palais, & avoir beaucoup de pouvoir. Sa réputation croissoit de jour en jour, & tout le monde parloit de lui.

4. quem principem esse palarii, & plurimum posse cognoverant: fama quoque nominis ejus crescebat quotidie, & per cunctorum ora volitabat.

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis, & en les massacrant, ils leur rendirent le mal qu'ils s'étoient préparé à leur faire.

5. Itaque percusserunt Judæi inimicos suos plagâ magnâ, & occiderunt eos, reddentes eis quod sibi paraverant facere:

6. Jusques-là que dans Suse même ils tuerent cinq cens hommes, sans compter les fils d'Aman, fils d'Agag, ennemi des Juifs, dont voici les noms.

6. in tantum ut etiam in Susan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitæ hostis Judæorum, quorum ista sunt nomina.

7. Pharsandatha, Delphon, Esphatha,

7. Pharsandatha, & Delphon, & Esphatha,

8. Phoratha, Adalia, Ari-

8. & Phoratha, &

Adalia, & Aridatha,

9. & Phermeſta, & Ariſai, & Aridai, & Jazatha.

10. Quos cùm occidiſſent, prædas de ſubſtantiis eorum tangere noluerunt.

11. Statimque numerus eorum, qui occiſi erunt in Suſan, ad regem relatus eſt.

12. Qui dixit reginæ: In urbe Suſan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman: quantam putas eos exercere cædem in univerſis provinciis? Quid ultra poſtulas, & quid vis ut fieri jubeam?

13. Cui illa reſpondit: Si regi placet, detur poteſtas Judæis, ut ſicut fecerunt hodie in Suſan, ſic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis ſuſpendantur.

14. Præcepitque rex ut ita fieret: ſtatimque in Suſan pependit edictum, & decem filii-

datha,

9. Phermeſta, Ariſaï, Aridaï, & Jazatha.

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui avoit été à eux.

11. On rapporta auſſitôt au Roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Suſe,

12. & il dit à la Reine: Les Juifs ont tué cinq cens hommes dans la ville de Suſe, outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doive être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que demandez-vous davantage, & que voulez-vous que j'ordonne encore?

13. La Reine lui répondit: Je ſupplie le Roi d'ordonner, s'il lui plaît, que les Juifs aient le pouvoir de faire encore demain dans Suſe ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman ſoient pendus.

14. Le Roi commanda que cela fût fait, & auſſitôt l'édit fut affiché dans Suſe: & les dix fils d'A-

man furent pendus.

15. Les Juifs s'aſſemblerent encore le quatorzieme jour du mois d'Adar, & ils tuerent trois cens hommes dans Suſe, ſans vouloir rien prendre de leur bien.

16. Les Juifs ſe tinrent auſſi prêts pour la défenſe de leur vie dans toutes les provinces qui étoient ſoumiſes à l'empire du Roi, & ils tuerent leurs ennemis & leurs perſécuteurs en ſi grand nombre, que ſoixante & quinze mille hommes furent enveloppés dans ce carnage, ſans qu'aucun des Juifs touchât à leur bien.

17. Ils commencerent tous à tuer leurs ennemis le treizieme jour du mois d'Adar, & ils ceſſerent au quatorzieme; ils firent de ce jour une fête ſolemnelle, qu'ils ordonnerent qui ſeroit célébrée dans tous les ſiecles ſuivans, avec joie & par des feſtins.

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suſe avoient fait le carnage pendant le treizieme & le quatorzieme jour de ce même mois, &

Aman ſuſpenſi ſunt.

15. Congregatis Judæis quartadecimâ die menſis Adar, interfecti ſunt in Suſan trecenti viri, nec eorum ab illis direpta ſubſtantia eſt.

16. Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis ſubjacebant, pro animabus ſuis ſteterunt Judæi, interfectis hoſtibus ac perſecutoribus ſuis: in tantum ut ſeptuaginta quinque millia occiſorum implerentur, & nullus de ſubſtantiis eorum quidquam contingeret.

17. Dies autem tertiuſdecimus menſis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartadecimâ die cædere deſierunt. Quem conſtituerunt ſolemnem, ut in eo omni tempore deinceps vacarent epulis, gaudio atque conviviis.

18. At hi qui in urbe Suſan cædem exercuerant, tertiodecimo & quartodecimo die ejuſdem menſis in cæde verſati ſunt: quintodeci-

mo autem die percutere desierunt. Et idcircò eumdem diem constituerunt solemnem epularum atque lætitiæ.

n'avoient cessé qu'au quinzieme. C'est pourquoi ils le choisirent pour en faire une fête solemnelle de festins & de réjouissances publiques.

19. Hi verò Judæi, qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartumdecimum diem mensis Adar conviviorum & gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, & mittant sibi mutuò partes epularum & ciborum.

19. Les Juifs qui demeuroient dans les bourgs sans murailles & dans les villages, choisirent le quatorzieme jour du mois d'Adar, pour être un jour de festin, dans lequel ils font une grande réjouissance, & s'envoient les uns aux autres quelque chose de ce qui a été servi dans leurs festins.

20. Scripsit itaque Mardochæus omnia hæc, & litteris comprehensa misit ad Judæos, qui in omnibus regis provinciis morabantur, tàm in vicino positis, quàm procul,

20. Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses; & en ayant fait un livre, il l'envoya aux Juifs qui demeuroient dans toutes les provinces du Roi, soit dans les plus proches, ou dans les plus éloignées.

21. ut quartamdecimam & quintamdecimam diem mensis Adar pro festis susciperent, & revertente semper anno solemni celebrarent honore:

21. Afin que le quatorzieme & le quinzieme jour du mois d'Adar leur fussent des jours de fêtes qu'ils célébrassent tous les ans à perpétuité par des honneurs solemnels;

22. quia in ipsis diebus se ulti sunt Judæi de inimicis suis, & luc-

22. parce que ce fut en ces jours-là que les Juifs se vengerent de leurs enne-

mis,& que leur deuil & leur triſteſſe fut changé en une réjouiſſance publique. C'eſt pourquoi il voulut que ces jours fuſſent des jours de feſtin & de joie, qu'ils s'envoyaſſent les uns aux autres des mêts de leur table, & qu'ils y fiſſent aux pauvres de petits préſens.

tus atque triſtitia in hilaritatem gaudiumque converſa ſunt, eſſentque dies iſti epularum atque lætitiæ, & mitterent ſibi invicem eiborum partes, & pauperibus munuſcula largirentur.

23. Les Juifs établirent donc une fête ſolemnelle, conformément à ce qu'ils avoient commencé de faire en ce temps-là, ſelon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ſes lettres*.

23. Suſceperuntque Judæi in ſolemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

24.* Car Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi déclaré des Juifs, avoit formé le deſſein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer, & il avoit jetté pour cela le phur, c'eſt-à-dire, le ſort en notre langue.

24. Aman enim, filius Amadathi ſtirpis Agag, hoſtis & adverſarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret, & miſit phur, quod noſtrâ linguâ vertitur in ſortem.

25. Mais Eſther alla enſuite trouver le Roi : elle le ſupplia de prévenir le mauvais deſſein d'Aman par une nouvelle lettre, &

25. Et poſteà ingreſſa eſt Eſther ad regem, obſecrans ut conatus ejus, litteris régis irriti fierent : & malum, quod contra Judæos cogi-

℣. 23. *Hebr.* quod ſcripſerat Mardochæus ad ipſos. *Vat.*

℣. 24. *expl.* Ce qui eſt marqué dans ces trois verſets ſuivans, eſt un abrégé de ce que Mardochée écrivit aux Juifs. *Menoch.*

tâverat, reverteretur in caput ejus. Denique & ipſum & filios ejus affixerunt cruci,

de faire retomber ſur ſa tête le mal qu'il avoit réſolu de faire aux Juifs. En effet le Roi fit pendre Aman à une croix auſſi-bien que tous ſes fils.

26. atque ex illo tempore dies iſti appellati ſunt phurim, id eſt ſortium, eò quòd phur, id eſt ſors, in urnam miſſa fuerint. Et cuncta quæ geſta ſunt, epiſtolæ, id eſt libri hujus, volumine continentur:

26. C'eſt pourquoi depuis ce temps-là ces jours ont été appellés les jours du phurim, c'eſt-à-dire, les jours des ſorts, parce que le phur, c'eſt-à-dire, le ſort avoit été jetté dans l'urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre de Mardochée, contient tout ce qui ſe paſſa alors.

27. quæque ſuſtinuerunt, & quæ deinceps immutata ſunt, ſuſceperunt, Judæi ſuper ſe & ſemen ſuum & ſuper cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies abſque ſolemnitate tranſigere: quos ſcriptura teſtatur, & certa expetunt tempora, annis ſibi jugiter ſuccedentibus.

27. Les Juifs donc en mémoire de ce qui avoit été arrêté contre eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé enſuite, s'obligerent eux & leurs enfans, & tous ceux qui voudroient ſe joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête ſolemnelle, ſans que perſonne pût s'en diſpenſer, ſelon qu'il eſt marqué dans cet écrit, & ce qui s'obſerve exactement chaque année aux jours deſtinés à cette fête.

28. Iſti ſunt dies, quos nulla unquam de-

28. Ce ſont ces jours qui ne ſeront jamais effacés de

la mémoire des hommes, & que toutes les provinces d'âge en âge célébreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours de phurim, c'eſt-à-dire, les jours des ſorts, ne ſoient obſervés par les Juifs & par leurs enfans qui ſont obligés de pratiquer ces cérémonies.

lebit oblivio: & per ſingulas generationes cunctæ in toto orbe provinciæ celebrabunt: nec eſt ulla civitas, in qua dies phurim, id eſt ſortium, non obſerventur à Judæis, & ab eorum progenie quæ his cæremoniis obligata eſt.

29. La reine Eſther, fille d'Abihaïl, & Mardochée, Juifs, écrivirent encore une ſeconde lettre, afin qu'on eût tout le ſoin poſſible de faire de ce jour une fête ſolemnelle dans toute la poſtérité,

29. Scripſeruntque Eſther regina filia Abihail & Mardochæus Judæus, etiam ſecundam epiſtolam, ut omni ſtudio dies iſta ſolemnis ſanciretur in poſterum,

30. & ils envoyerent à tous les Juifs qui demeuroient dans les cent vingt-ſept provinces du Roi Aſſuérus, afin qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçuſſent la vérité,

30. & miſerunt ad omnes Judæos, qui in centum viginti ſeptem provinciis regis Aſſueri verſabantur, ut haberent pacem, & ſuſciperent veritatem,

31. en obſervant *exactement* ces jours *ſolemnels* des ſorts, & les célébrant en leur temps avec grande joie. Les Juifs s'engagerent donc, ſelon que Mardochée & Eſther l'avoient ordonné,

31. Obſervantes dies ſortium, & ſuo tempore cum gaudio celebrarent: ſicut conſtituerant Mardochæus & Eſther, & illi obſervanda ſuſceperunt à ſe, & à ſemine ſuo, jejunia

& clamores, & sortium dies,

à observer eux & toute leur postérité ces jours solemnels du sort, en jeûnant & en adressant leurs cris à Dieu,

32. & omnia, quæ libri hujus, qui vocatur Esther, historiâ continentur.

32. & à recevoir tout ce qui est contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Esther *.

℣. 32. *Heb.* Et la parole d'Esther confirma tout ce qui a été dit touchant ces fêtes du sort; & elle a été écrite dans un livre, *Vatabl.* soit dans ce livre qui porte son nom; ou dans quelqu'autre qui est perdu; ou dans les actes publics; ou dans les annales des Juifs.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Ainsi le treizieme jour du douzieme mois, que nous avons déja dit auparavant se nommer Adar; lorsqu'on se préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aspiroient à se repaître de leur sang, les Juifs au contraire commencerent à être les plus forts, & à se venger de leurs adversaires.*

Comme les couriers qui portoient le nouvel édit du Roi, contraire à celui d'Aman, eurent huit mois pour le répandre dans les provinces, on ne peut douter qu'il n'y ait été publié beaucoup de temps avant le treizieme jour du douzieme mois, qui avoit été marqué aux Perses pour le massacre de tous les Juifs. Cependant à s'attacher précisément au sens naturel que nous

préſentent ici les paroles de notre texte, il ſembleroit que les ennemis des Juifs ſe trouverent ſurpris tout d'un coup; & que, ſans qu'ils euſſent eu auparavant connoiſſance du nouvel édit qui révoquoit le premier, ils ſe virent accablés dans le temps même qu'ils ſe préparoient à exterminer les Juifs. Mais cette difficulté ſe leve aiſément en deux manieres.

Premiérement, ce qui eſt dit en ce lieu, que *lorſqu'on ſe préparoit à tuer tous les Juifs . . . ils commencerent à être eux-mêmes les plus forts*, peut bien ne ſignifier autre choſe, ſinon, que le jour qui avoit été deſtiné pour le maſſacre des Juifs, ils eurent eux-mêmes l'avantage ſur leurs ennemis, ſoit qu'ils ſe fuſſent déja aſſurés de leurs perſonnes, comme on l'a marqué auparavant, ſoit qu'ils euſſent attendu ce jour-là même pour le faire avec le ſecours des Magiſtrats. Secondement, il peut bien auſſi ſe faire que les ennemis des Juifs ayant regardé le premier édit du Roi comme irrévocable, euſſent pris la réſolution de l'exécuter, nonobſtant les autres lettres qu'on leur apporta depuis.

Ainſi il y eut peut-être d'abord quelque réſiſtance de la part des Perſes, qui voulurent diſputer leur vie en tuant les Juifs, ſelon le premier ordre qu'ils avoient reçu; ce qui ſemble être autoriſé par les termes mêmes de l'Ecriture, qui déclare: Que le Roi manda à tous les Juifs, *de ſe tenir prêts pour défendre leur vie;* comme ſi ce Prince avoit eu lieu effectivement d'appréhender que les Perſes ne s'élévaſſent contre eux en ſuivant ſes premiers ordres. Mais comme il avoit envoyé dans le même temps un ordre formel aux

Eſther 8. 11.

Princes, aux Intendans & aux Magiſtrats, d'aider les Juifs à ſe venger de leurs ennemis, *ils commencerent* en effet, ſelon qu'il eſt dit ici, *à être plus forts que leurs adverſaires.* Ce fut donc le Roi, dit Eſtius, qui commanda que les ennemis des Juifs fuſſent tués; & par conſéquent ce qui ſe faiſoit par l'autorité ſouveraine contre des méchans, qui avoient voulu exterminer le peuple de Dieu, devoit être regardé comme légitime; & l'exécution même de l'ordre du Roi étant appuyée & ſecondée par les Magiſtrats, en étoit encore plus juridique. Que ſi pluſieurs de ces Juifs ſe laiſſant aller peut-être à la chaleur de leur juſte reſſentiment, enviſagerent plutôt la vengeance particuliere de leur perſonne, que celle de toute leur nation; ce fut, ainſi qu'on l'a dit, une faute aſſez excuſable, en un temps où l'amour tout pur de la juſtice étoit peu connu, où la rigueur de l'ancienne loi n'avoit point encore fait place à la charité de la loi de JESUS-CHRIST. *Ib. v. 5. Item 16. v. 20.*

℣. 10. *Les ayant tués, ils ne voulurent point toucher à rien de ce qui avoit été à eux.*

L'Ecriture a marqué auparavant, que le Roi avoit ordonné à tous les couriers d'avertir les Juifs dans toutes les villes *de s'aſſembler, afin de défendre leur vie; de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens.* Mais nous voyons en ce lieu un exemple rare de retenue dans ces Juifs, qui ayant reçu le pouvoir du Roi même de piller les biens de leurs ennemis pour ſe venger de ce qu'ils s'étoient diſpoſés à les dépouiller eux-mêmes des leurs, ne voulurent point ſe ſervir de ce pouvoir. *Eſther 8. 11.*

Eſtius in hunc loc. Les Interpretes rendent deux raiſons de cette modération. Premiérement, diſent-ils, les Juifs voulurent faire voir que ce n'étoit point par cupidité & par avarice, mais dans la vue ſeule de mettre leur vie en ſûreté, qu'ils avoient tué, ſelon le commandement du Roi, tous leurs ennemis qui avoient voulu les tuer. Secondement, ils ne voulurent pas que l'on pût leur reprocher quelque jour d'avoir enlevé au Roi des ſommes immenſes qui devoient lui appartenir par le droit de confiſcation, & être apportées dans ſes coffres.

C'eſt une leçon excellente de déſintéreſſement pour tous ceux qui ont reçu de la part de Dieu un ordre pour exterminer les ennemis de ſon peuple, en les rendant par la foi les amis de Dieu, ſelon qu'il fut ordonné à ſaint Pierre, dans cette viſion qui lui marquoit la converſion des *Act.* 10. 13. Gentils, de *tuer & de manger.* Que ces perſonnes conſiderent donc dans cette figure de la conduite des Juifs à l'égard des Perſes, l'éloignement qu'elles ſont obligées d'avoir de toute apparence d'avarice dans une fonction auſſi ſainte qu'eſt celle de la prédication de la vérité & de la converſion des ames. Mais qu'elles en ſoient encore plus convaincues en conſidérant la ſainte généroſité du grand Apôtre, qui proteſte qu'encore qu'il eût reçu le pouvoir de vivre de l'Evangile, & pour parler de la ſorte, *des dépouilles* de ceux qui étoient auparavant ennemis de Dieu, il a mis ſa gloire à ne point uſer de ce pouvoir. Diſons encore dans un autre ſens, que ce même exemple de la conduite ſi déſintéreſſée de ces Juifs, eſt d'une fort grande inſtruction pour tous *2. Cor.* 11.

les fideles, qui doivent ſonger à exterminer dans eux-mêmes les ennemis de leur ſalut, & à y crucifier le monde avec le vieil homme d'une maniere ſi parfaite, qu'ils ne s'en réſervent aucunes *dépouilles*, & qu'ils abandonnent au monde & au démon tout ce qui leur appartient.

℣. 13. *La Reine lui répondit : Je ſupplie le Roi d'ordonner, s'il lui plaît, que les Juifs aient le pouvoir de faire encore demain dans Suſe ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman ſoient pendus.*

Plus cette demande de la reine Eſther eſt cruelle en apparence, plus nous devons être convaincus qu'une Princeſſe qui étoit ſi humble, & qui proteſte très-ſincérement, *qu'elle ne mettoit ſa joie qu'en lui ſeul*, a eu très-grande raiſon de la faire, & qu'elle s'y eſt portée par un mouvement de piété & de juſtice, & même par un inſtinct de l'eſprit de Dieu. Elle agiſſoit en cela pour la gloire de Dieu même, & pour l'intérêt de tout ſon peuple. Elle voyoit, comme elle le dit, que les Perſes *opprimoient* les Juifs *par le joug d'une très-dure ſervitude;* qu'ils prenoient ſujet de cette même oppreſſion, par laquelle ils accabloient les adorateurs du vrai Dieu, de *relever la puiſſance imaginaire de leurs idoles*, comme ſi ces fauſſes divinités avoient été plus puiſſantes que le Seigneur d'Iſraël; qu'ils travailloient *à abolir ſon héritage, à fermer la bouche à ceux qui publioient ſes louanges, & à étouffer la gloire de ſon ſaint temple & de ſon autel, afin d'ouvrir au contraire les bouches* profanes *des infideles à la louange de leurs ſtatues;* & l'horreur qu'une ſi grande injuſtice cauſa dans le cœur de cette Princeſſe, l'engagea à uſer de la liberté

Eſther 14. 8. &c.

qu'Aſſuérus lui donnoit, pour venger la gloire du Dieu tout-puiſſant & l'innocence opprimée de ſon peuple, en faiſant voir que ces idoles, dont les Païens vantoient la puiſſance, n'étoient rien; & que le Seigneur d'Iſraël, quand il lui plaiſoit, ſe ſervoit avec un empire ſouverain des Princes mêmes infideles pour renverſer les ennemis de ſa gloire. Car on ne ſauroit effectivement aſſez admirer la facilité avec laquelle Aſſuérus ſe porta à accorder à Eſther & à Mardochée tout ce qu'ils lui demanderent en faveur des Juifs, qui étoient comme étrangers à ſon égard, & contre les Perſes qui étoient ſes véritables ſujets. Jamais Dieu ne fit paroître d'une maniere plus éclatante, *qu'il tient en ſa main le cœur des Rois*, pour faire ſervir leur puiſſance, ſelon qu'il lui plaît, à l'exécution de ſes volontés; & la Reine crut ſans doute, qu'il étoit très-important d'inſpirer, par cette grande ſévérité, de la frayeur dans l'eſprit des Perſes, afin que ceux qui ne ſeroient point compris dans ce châtiment, devinſſent plus modérés à l'égard des Juifs qu'ils maltraitoient comme des eſclaves. v. 10.

Il faut remarquer ici que les dix enfans d'Aman avoient déja été tués: & ſi l'on veut croire un Interprete, ils le furent même les premiers de tous, ayant été arrêtés & gardés dans la priſon juſques à ce jour, afin que leur châtiment ſe fît avec plus d'éclat. Ainſi lorſqu'Eſther demande, *que ces fils d'Aman ſoient pendus*, elle n'entend autre choſe, ſinon qu'ils ſoient élevés & expoſés ſur des potences pour une plus grande infamie, & pour donner plus de confuſion & de terreur à tous les ennemis des Juifs. *Tirin. in hunc locum.*

Que ſi l'on demande comment on peut accorder ce que l'Ecriture dit ici avec les lettres-patentes du Roi, qui avoient été envoyées pluſieurs mois avant ce maſſacre général, dans les provinces, où il déclaroit, *Qu'Aman avoit été pendu avec toute ſa parenté devant la porte de la ville de Suſe*, Eſther. 16. 8. on peut répondre avec le même Interprete dont on a parlé, que les dix enfans d'Aman n'étoient point compris ſous le nom de *ſa parenté*; mais qu'ayant été réſervés, comme on l'a dit, & mis en priſon juſques au jour deſtiné pour la vengeance générale, on ſe contenta de pendre d'abord Aman avec tous ſes autres proches. Car il eſt viſible que ſi ces enfans avoient été pendus en même-temps que leur pere, la reine Eſther n'eût pas demandé au Roi qu'il voulût bien faire ce qu'il auroit déja fait.

℣. 20. 21. *Mardochée eut donc ſoin d'écrire toutes ces choſes; & en ayant fait un livre, il l'envoya aux Juifs dans toutes les provinces du Roi.... afin que le quatorzieme & le quinzieme jour du mois d'Adar leur fuſſent deux jours de fêtes qu'ils célébraſſent chaque année & qu'ils honoraſſent ſolemnellement.*

Ce qui eſt dit en ce lieu & dans la ſuite, ne nous laiſſe aucun ſujet de douter que Mardochée ne ſoit l'auteur principal du livre d'Eſther. Comme les Juifs, qui étoient répandus dans toutes les différentes provinces de ce grand empire, commencerent à ſe réjouir le quatorzieme jour du mois d'Adar, qui étoit celui auquel ils ceſſerent de tuer leurs ennemis; & qu'au contraire ceux qui demeuroient dans la ville royale de Suſe, ne commencerent à ſe réjouir que le quinzieme Eſther 9. 26. 12. 4.

du même mois, parce qu'ils avoient reçu ordre de continuer encore le quatorzieme à tuer leurs ennemis, Mardochée jugea que ces deux jours devoient être dans la ſuite également ſolemnifés par tous les Juifs qui demeuroient dans tous les Etats du Roi de Perſe, afin que le ſouvenir de cette protection ſi miraculeuſe du Dieu d'Iſraël ne pût jamais s'effacer de leur eſprit, & que toute la poſtérité lui rendît graces de ce qu'il avoit humilié d'une maniere ſi divine l'orgueil de leurs ennemis. Auſſi depuis ce temps-là les Juifs firent toujours le quatorzieme & le quinzieme du mois d'Adar, c'eſt-à-dire, de Février, une mémoire ſolemnelle de cet avantage ſignalé que le Seigneur leur avoit fait remporter ſur leurs ennemis au moment même qu'ils avoient conſpiré leur perte; & ſaint Athanaſe témoigne : Que pour mieux ſe repréſenter cette faveur ſinguliere, ils brûloient alors l'effigie d'Aman, comme de celui qui avoit été l'ennemi capital de leur nation & de leur religion. Mais parce que cette effigie étoit attachée à une croix, & que pluſieurs d'entre les Juifs prenoient delà occaſion de ſe railler inſolemment de la croix très-ſainte de JESUS-CHRIST, les Empereurs Chrétiens abolirent cette coutume, & leur inrerdirent très-ſagement une fiction qui tournoit à la raillerie du plus ſaint de nos myſteres.

Athanaſ. in Synopſ. tom. 2. p. 111. Cod. de Judæis & cæli-col. Tirin. in hunc locum.

Eſtius in hunc loc. Que ſi Mardochée & les autres chefs des Juifs ont pu, ſans bleſſer la loi de Moïſe, établir des fêtes différentes de celles que ce ſaint légiſlateur leur avoit preſcrires, lorſqu'ils ont cru que le ſouvenir de quelque grace extraordinaire exigeoit cela de leur piété; il eſt cônrre la raiſon de s'imaginer,

s'imaginer, comme ont fait les hérétiques de ces derniers temps, que les Pasteurs & les chefs du peuple chrétien aient moins le pouvoir d'ordonner des fêtes pour célébrer la mémoire des grands Saints, & remercier Dieu des assistances singulieres qu'ils ont procurées à l'Eglise par leurs prieres, par leurs mérites & par leurs miracles; puisque la célébration de toutes ces fêtes tourne uniquement à la gloire du Saint des Saints, dont on loue les œuvres miraculeuses dans la personne de ses serviteurs.

℣. 29. *La reine Esther, fille d'Abihaïl, & Mardochée Juif, écrivirent encore une seconde lettre, afin qu'on eût tout le soin possible d'établir ce jour comme une fête solemnelle dans toute la postérité; & ils envoyerent à tous les Juifs.... afin qu'ils eussent la paix, & qu'ils reçussent la vérité.*

Il paroît par-là que la reine Esther a eu quelque part à cette histoire aussi-bien que Mardochée. Autant qu'elle fit paroître de vigueur pour défendre les intérêts du vrai Dieu en la personne des Juifs, qui étoient son peuple, autant elle témoigna ensuite d'inquiétude pour graver dans tous leurs esprits la reconnoissance d'une grace si inespérée qu'ils avoient reçue de lui; & on ne sauroit assez admirer cet empressement extraordinaire de Mardochée & d'Esther, pour faire établir dès-lors, & faire passer dans toute la postérité la mémoire d'un si grand bienfait. Sans doute que ce n'étoit pas pour eux-mêmes qu'ils faisoient paroître tant d'inquiétude sur ce sujet; & des personnes si humbles ne pouvoient en tout cela envisager que la gloire de celui dont ils publioient hautement la toute-puissance, lorsqu'ils

protestoient en se dépouillant de toute la part qu'on auroit pu leur attribuer dans cette affaire, *que* toutes *ces choses étoient l'ouvrage de Dieu.* Ce fut donc par la connoissance qu'ils avoient de l'extrême ingratitude du peuple Juif, accoutumé à être comblé des graces du ciel, & à oublier aussitôt toutes ces graces, qu'ils se porterent à faire à ce peuple tant d'instances, pour les engager à solemniser éternellement la mémoire de ces jours heureux, où leur nation ayant été à la veille de périr, avoit été conservée par un miracle si visible de la puissance de Dieu.

Esther. 16. 4.

Faut-il que cet homme & que cette Princesse de l'ancienne loi nous reprochent, à nous qui sommes Chrétiens, notre indifférence pour des graces qui sont infiniment plus précieuses, comme étant le prix inestimable du sang d'un Dieu? Faut-il qu'ils nous donnent un très-grand sujet de craindre que nous ne les voyions s'élever au dernier jour, pour nous condamner d'avoir oublié si facilement le salut éternel que JESUS-CHRIST même nous a mérité en mourant pour nous, lorsqu'ils ont paru si ardens pour éterniser la mémoire d'une grace qui ne regardoit que la conservation de cette vie périssable? Le Saint-Esprit les avoit instruits par avance de ce qu'il nous a depuis appris par la bouche de saint Paul, qui n'a jamais rien recommandé avec plus de soin à tous les fideles, que cette humble & perpétuelle gratitude envers Dieu; & la crainte qu'il avoit, comme un vrai pere, que ses enfans ne manquassent à s'acquitter de ce grand devoir de la piété chrétienne, le portoit à y suppléer de tout son pouvoir, *en rendant à Dieu* lui-même,

ainſi qu'il l'aſſure, *des actions de graces continuelles, à cauſe de la grace qui leur avoit été donnée en* JESUS-CHRIST, *& de toutes les richeſſes dont ils avoient été comblés en lui.* 1. Cor. 1. 4.

Ce que l'Ecriture ajoute, qu'ils envoyerent à tous les Juifs, *afin qu'ils euſſent la paix & qu'ils reçuſſent la vérité*, ne ſignifie autre choſe, ſelon quelques Interpretes, ſinon un ſalut ordinaire, par lequel Eſther & Mardochée ſouhaitoient aux Juifs, qu'ils puſſent jouir d'une paix parfaite & d'une entiere proſpérité. D'autres l'expliquent d'une autre maniere, en diſant, que cette lettre dont il eſt parlé, étoit conçue en des termes pleins *de douceur & de vérité.* Mais quelques-uns lui donnent encore cet autre ſens, & l'entendent comme ſi c'étoit une aſſurance que Mardochée & Eſther donnoient aux Juifs de *la paix* dont ils jouiroient à l'avenir, & en même-temps une ſainte exhortation à *recevoir*, comme ils le devroient, *la vérité* de ce qu'on leur écrivoit, en faiſant paroître leur fidélité & leur humble gratitude par l'exacte obſervation des choſes qu'on leur marquoit. Peut-être auſſi qu'en les exhortant *à recevoir la vérité*, ils faiſoient connoître que quelques-uns s'étoient écartés de la *véritable* religion par la vue & la converſation des païens, au milieu deſquels ils vivoient. *Menoch. Tirin. in hunc loc. Vatabl. in hunc locum.*

CHAPITRE X.

1. LE roi Aſſuérus ſe rendit toute la terre & toutes les iſles de la mer tributaires :

2. Et on trouve écrit dans le livre des Perſes & des Medes, quelle a été ſa puiſſance & ſon empire, & le haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée ;

3. Et de quelle ſorte Mardochée, Juif de nation, devint la ſeconde perſonne dans l'empire du roi Aſſuérus ; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé généralement de tous ſes freres, ne cherchant qu'à faire du bien à ſa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la proſpérité de ſon peuple *.

1. REx verò Aſſuerus omnem terram, & cunctas maris inſulas fecit tributarias:

2. Cujus fortitudo & imperium & dignitas atque ſublimitas, quâ exaltavit Mardochæum, ſcripta ſunt in libris Medorum atque Perſarum ;

3. Et quomodo Mardochæus Judaici generis ſecundus à rege Aſſuero fuerit : & magnus apud Judæos, & acceptabilis plebi fratrum ſuorum, quærens bona populo ſuo, & loquens ea quæ ad pacem ſeminis ſui pertinerent.

* 3. *lettr.* loquens ea quæ ad pacem, *id eſt*, *loquens* apud Aſſuerum regem, *pacem*, *id eſt*, proſperitatem genti ſuæ.

Quæ habentur in Hebræo, plenâ fide expreſſi. Hæc autem quæ ſequuntur, ſcripta reperi in editione vulgata, quæ Græcorum linguâ & litteris continentur.

J'ai traduit fidélement juſques ici ce qui ſe trouve dans le texte Hébreu. Mais ce qui ſuit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition vulgate des Interpretes Grecs.

Ces paroles qui ſont en italique, ſont de ſaint Jérôme.

4. Dixitque Mardochæus : A Deo facta ſunt iſta.

4. Alors Mardochée dit : C'eſt Dieu qui a fait *toutes* ces choſes.

5. Recordatus ſum ſomnii, quod videram, hæc eadem ſignificantis: nec eorum quidquam irritum fuit.

5. Et je me ſouviens d'une viſion que j'avois eue en ſonge, qui marquoit tout ce qui eſt arrivé, & qui a été accomplie juſqu'à la moindre circonſtance.

6. Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem, ſolemque converſus eſt, & in aquas plurimas redundavit: Eſther eſt, quam rex accepit uxorem, & voluit eſſe reginam.

6. Je vis une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve : elle ſe changea enſuite en une lumiere & en un ſoleil, & elle ſe répandit en une grande abondance d'eaux. Cette petite fontaine eſt Eſther, que le Roi épouſa, & qu'il voulut qui fût Reine.

7. Duo autem dracones, ego ſum, & Aman.

7. Les deux dragons que je vis, c'eſt moi-même & Aman.

8. Gentes quæ conve-

8. Les peuples qui s'aſ-

ſemblerent * ſont ceux qui ont tâché d'exterminer de deſſus la terre le nom des Juifs.

9. Iſraël eſt mon peuple, qui cria alors au Seigneur, & le Seigneur ſauva ſon peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.

10. Et il ordonna qu'il y eût deux ſorts, l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations.

11. Et ce double ſort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.

12. Le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple, & il eut compaſſion de ſon héritage.

13. Ces jours ſeront diſtingués entre tous ceux du mois d'Adar, *c'eſt-à-dire*, le quatorzieme & le quinzieme jour du même mois. Tout le peuple s'aſſemblera pour cela avec un zele tout particulier, & avec grande joie, & cette fête ſera célé-

rant hi ſunt qui conati ſunt delere nomen Judæorum.

9. Gens autem mea Iſraël eſt, quæ clamavit ad Dominum, & ſalvum fecit Dominus populum ſuum: liberavitque nos ab omnibus malis, & fecit ſigna magna atque portenta inter gentes.

10. Et duas ſortes eſſe præcepit, unam populi Dei, & alteram cunctarum gentium.

11. Venitque utraque ſors in ſtatutum ex illo jam tempore diem coram Deo univerſis gentibus:

12. & recordatus eſt Dominus populi ſui, ac miſertus eſt hereditatis ſuæ.

13. Et obſervabuntur dies iſti in menſe Adar, quartâ decimâ & quintâ decimâ die ejuſdem menſis, cum omni ſtudio & gaudio in unum cœtum populi congregati in cunctas deinceps generationes populi Iſraël.

* 8. *lettr.* Voyez le chapitre ſuivant verſet 7.

brée par le peuple d'Iſraël dans la ſuite de tous les âges.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *OR le roi Aſſuérus ſe rendit toute la terre tributaire.*

C'eſt-à-dire, que ce Prince chargea de nouveaux tributs toutes les terres qui étoient ſoumiſes à ſon empire. Dieu le permit de la ſorte, ſelon la réflexion des Interpretes, afin de punir la cruauté & l'avarice des Perſes, qui s'étoient flattés, quelque temps auparavant, de pouvoir ſe repaître, pour parler ainſi, du ſang innocent, & s'enrichir des dépouilles de tous les Juifs; & il ſe ſervit ſans doute du conſeil même de Mardochée, pour inſpirer à ce roi des Perſes d'exercer ce châtiment ſur des infideles, qui avoient juſques alors accablé ſon peuple par une très-dure ſervitude.

℣. 3. *De quelle ſorte Mardochée, Juif de nation, devint la ſeconde perſonne dans l'empire du roi Aſſuérus, comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé généralement de tous ſes freres, ne cherchant qu'à faire du bien à ſa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la proſpérité de ſon peuple.*

L'Ecriture nous renvoie aux livres, c'eſt-à-dire, aux annales des Perſes & des Medes, ſi nous déſirons de connoître les actions illuſtres de Mardochée, & la maniere ſi glorieuſe dont il gouverna ce grand empire ſous le regne d'Aſſuérus, qui le rendit la ſeconde perſonne de ſon

royaume, comme l'on vit autrefois Joſeph élevé à ce haut rang par Pharaon dans l'Egypte. Mais ces annales ont depuis été perdues. On peut remarquer ici la modeſtie de Mardochée, qui étant, comme tout le monde en convient, l'auteur principal de ce livre canonique que nous expliquons, a négligé d'y rapporter ce qui auroit pu ſeulement contribuer à faire voir la grandeur de l'autorité qu'il avoit reçue & les actions éclatantes qu'il avoit faites. C'étoit un homme qui regardoit Dieu, & qui rechercheit la gloire de ſon divin maître, & non la ſienne particuliere. C'eſt pourquoi il paſſe ſous ſilence tout ce qui n'a point de rapport au peuple de Dieu, & il ſe contente d'ajouter ici, qu'il n'uſa de ce grand crédit que Dieu lui avoit donné auprès du Roi, que pour procurer toutes ſortes de biens à ſa nation, & pour la faire jouir d'une heureuſe paix après de ſi longues ſouffrances. C'eſt ce qui nous donne ſujet de croire, qu'il fit ſoulager les Juifs, en même-temps que les Perſes furent chargés de nouveaux tributs; Dieu faiſant ainſi ſuccéder, d'une maniere étonnante, à l'égard des uns la proſpérité à l'affliction; & au contraire l'adverſité au bonheur, à l'égard des autres; & montrant à tout le monde, qu'il eſt le maître ſouverain des biens & des maux, pour en faire la diſtribution, ſelon les conſeils de ſa ſageſſe & de ſa juſtice.

L'eſprit de Dieu, qui conduiſoit la plume de ce grand homme, lui a fait marquer cette circonſtance ſi conſidérable du ſaint uſage qu'il a fait de l'autorité preſque ſouveraine qu'il lui mit entre les mains, pour nous convaincre par ſon

exemple, que ſes ſerviteurs n'enviſagent dans les dignités où ſa providence les a établis, que le deſſein pour lequel il lui a plu de les y faire établir. On a vu dans tous les ſiecles beaucoup d'Amans, c'eſt-à-dire, beaucoup de perſonnes élevées en autorité auprès des Princes, s'enorgueillir de leur crédit, & faire ſervir leur puiſſance à accabler injuſtement les innocens. Mais on a vu rarement des Mardochées demeurer humbles devant Dieu dans cette haute élévation où il les a mis, & travailler principalement à ce qui peut contribuer à l'accroiſſement de ſa gloire, & aux intérêts de ſes ſerviteurs qui ſont les peuples chrétiens.

℣. 4. *Alors Mardochée dit : C'eſt Dieu qui a fait* toutes *ces choſes ; & je me ſouviens d'une viſion que j'avois eue en ſonge, qui marquoit tout ce qui eſt arrivé, &c.*

Tout ce qui ſuit dans ce livre ne ſe trouve point dans l'Hébreu, comme ſaint Jérôme l'a lui-même remarqué. C'eſt ce qui a autrefois donné lieu à quelques diſputes parmi les Catholiques mêmes, dont pluſieurs doutoient ſi toute cette addition devoit être regardée dans l'Egliſe comme canonique, ne ſe trouvant point dans la langue originale ; mais premiérement l'autorité du ſaint Concile de Trente, qui a approuvé & reconnu pour canonique ce livre entier, tel que nous l'avons dans la Vulgate, doit fixer ſur ce ſujet la créance des fideles. En ſecond lieu, les Anciens citent de cette addition d'Eſther divers paſſages comme faiſant partie de l'Ecriture ; & particuliérement ſaint Auguſtin écrivant contre les Pélagiens, emploie ce qui eſt dit dans le chapitre

Eſtius in hunc loc.

v. 11. quinzieme, *que Dieu changea l'eſprit du Roi en lui inſpirant la douceur*, & ſe ſert très-fortement de ce témoignage pour convaincre ces hérétiques. L'Egliſe a auſſi tiré du treizieme chapitre de ce même livre, où eſt contenue la priere de Mardochée, une leçon dont elle ſe ſert dans l'Office ſacré de la Meſſe le Mercredi de la ſeconde ſemaine de Carême.

D'ailleurs, on ne peut rien dire contre cette addition du livre d'Eſther, qui ne puiſſe s'objecter de la même ſorte contre les hiſtoires de Suſanne, & de Bel, contre le Cantique des trois jeunes hommes, & contre l'Epître de Jérémie, qui ſont néanmoins des écrits reçus par tous les fideles, comme la ſainte Ecriture. Enfin, il paroît qu'anciennement & avant le temps de ſaint Jérôme, ces additions ont dû être dans l'original Hébreu; puiſque, ni les Septante, ni la Vulgate, ni Joſeph n'ont pu les prendre viſiblement que de cet Original Hébreu. Ainſi il eſt vraiſemblable, ſelon que l'a remarqué un Interprete, que ce livre, comme celui de Tobie, a été écrit en Hébreu en deux différentes manieres; l'une qui étoit plus courte, & telle que nous l'avons, & l'autre plus étendue, telle que le Grec & la Vulgate nous la repréſentent.

Cornel. à Lap. in hunc loc.

C'eſt ce que nous avons cru devoir marquer en ce lieu, afin d'éclaircir les doutes qu'on pourroit avoir ſur ce ſujet important. Et en effet, la premiere parole que nous trouvons dans cette addition eſt une parole très-digne de la ſainteté des Ecritures, & d'un homme animé par le Saint-Eſprit. *C'eſt Dieu qui a fait ces choſes*, s'écrie Mardochée. Ce grand homme, dit un Auteur,

Tirin. in hunc loc.

faiſant une humble réflexion ſur tout cet événement par lequel Aman & tous les autres ennemis du peuple de Dieu avoient été renverſés au milieu de tous leurs vains projets ; & ſurpris eux-mêmes dans le piege qu'ils avoient tendu aux Juifs, ſe garde bien de s'attribuer quelque choſe d'un ſi grand prodige ; mais il reconnoît avec une parfaite gratitude, que c'étoit Dieu, & non pas l'homme, qui devoit en être regardé comme l'auteur. Il ſe ſouvient même alors que le Seigneur l'en avoit averti en ſonge long-temps auparavant, ſelon qu'il avoit accoutumé d'en uſer aſſez ſouvent dans ces premiers temps ; ce qui ſe voit par tant d'exemples de l'Ecriture, & particuliérement par celui du patriarche Joſeph, qui prévit en ſonge ſa grande élévation, & par ceux des deux officiers du roi Pharaon enfermés dans la priſon avec Joſeph, à qui ils marquoient, ſuivant l'explication que Joſeph même leur en donna auſſi-tôt, ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

Ce ſonge de Mardochée étant expliqué très-clairement par lui-même, s'entend aſſez ſans une nouvelle explication ; & nous le verrons encore plus particuliérement dans le chapitre ſuivant. Il ſuffit donc de dire ici touchant cette comparaiſon de deux dragons qui figuroient, ſelon qu'il le déclare, Aman & lui-même, qu'elle ne ſubſiſte, comme la plupart des comparaiſons, que ſur un point ; c'eſt-à-dire, ſur le combat que ſe livrent ces terribles animaux. Car pour ce qui eſt des méchantes qualités qui s'attribuent aux dragons, & que l'on conçoit ordinairement en les nommant, elles ne conviennent en aucune

ſorte à Mardochée, lequel combattoit pour les intérêts de Dieu contre celui à qui l'Ecriture donne le nom de *dragon*, à cauſe de ſa fureur & de ſa malice, & qui rempliſſoit Aman de cruauté. Auſſi dès ces premiers temps l'on avoit accoutumé parmi les Perſes de donner ce nom de *dragons* aux plus braves & aux plus hardis d'entre les ſoldats. Aman & Mardochée combattirent donc véritablement l'un contre l'autre; mais l'un employa toute la fureur artificieuſe du dragon, c'eſt-à-dire, du démon qui l'animoit; & l'autre ne lui réſiſta que par la priere, par le jeûne & par ſon profond abaiſſement devant Dieu. C'eſt ainſi, ſelon ſaint Jean, qu'il s'étoit donné une grande bataille dans le ciel, lorſque ſaint Michel & ſes anges combattoient contre le démon, qui eſt appellé *le grand dragon & l'ancien ſerpent*, & que le démon avec ſes anges combattoit contre eux, & qu'il fut vaincu, s'étant trouvé le plus foible.

Apoc. 12. 7. 8. 9.

Tirin. in hunc loc.

℣. 9. *Mon peuple eſt Iſraël, qui cria alors au Seigneur, & le Seigneur ſauva ſon peuple; il nous délivra de tous nos maux; il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.*

Mardochée, devenu la ſeconde perſonne de tout l'empire des Perſes, n'a point de honte de reconnoître pour *ſon peuple* une nation que l'on avoit regardée juſques alors & traitée comme captive. Il reconnoît qu'il eſt lui-même de ce peuple *d'Iſraël*, que l'on avoit deſtiné pour être immolé à la cruauté d'Aman & de ſes complices: & quoique, ſelon la maniere ordinaire de parler des hommes, il pût être regardé comme le ſauveur de toute ſa nation, il déclara hautement, que ce ſont

les cris d'Iſraël qui ont été la cauſe de ſon ſalut. C'eſt lui, dit-il, *qui nous a délivrés de tous nos maux, & qui a fait des miracles & de grands prodiges parmi les nations.* Ces miracles & ces prodiges dont il parle ici, pouvoient être ceux que Dieu avoit faits en faveur des Juifs, tant dans l'Egypte, que dans les déſerts, & dans la conquête de la terre de Chanaan, lorſque l'on vit tous les peuples idolâtres ſaiſis de frayeur, & abattus ſous la puiſſance du Dieu d'Iſraël. Celui donc qui avoit fait autrefois tous ces grands prodiges pour tirer ſon peuple de l'eſclavage d'Egypte, ou pour l'établir dans la paiſible poſſeſſion de la terre de Chanaan, étoit le même qui s'étoit encore ſouvenu de lui, & qui avoit entendu les cris qu'il jettoit ſous l'oppreſſion des Perſes; ou bien nous pouvons entendre encore fort bien par ces *miracles* & par ces *prodiges* qu'il a faits parmi les nations, cet événement même ſi miraculeux & ce changement ſi étonnant, par lequel on vit tout d'un coup Aman attaché à la potence qu'il avoit fait préparer pour Mardochée; les Perſes expoſés à la vengeance des Juifs, qu'ils ſe prépatoient à égorger; & Mardochée adoré, c'eſt-à-dire, reſpecté comme le Roi par tous les Perſes & tous les Medes. C'eſt ce qui ſemble être marqué par la ſuite. *Menoch. in hunc locum.*

℣. 10. 11. *Et il ordonna qu'il y eût deux ſorts; l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations; & ce double ſort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.*

La penſée de ce grand homme & la maniere dont il s'exprime ſont admirables. Car c'eſt comme s'il diſoit: les hommes s'imaginoient fauſſe-

ment que c'étoient eux qui jettoient le ſort contre le peuple de Dieu ; lorſque c'étoit le Seigneur *qui ordonnoit en ce même temps qu'on jettât deux ſorts*, l'un de ſon peuple, & l'autre des *nations*, c'eſt-à-dire, de tous les peuples de l'empire des Perſes ; & que ces deux ſorts paroiſſant en ſa préſence pour être déterminés par l'arrêt de ſa ſouveraine volonté, il fût arrêté dès ce moment, ou, pour mieux dire, de toute éternité, que le ſort heureux tomberoit en faveur des Iſraélites, & le malheureux contre les Perſes ; en ſorte qu'un même jour fut deſtiné pour le ſalut de tous ceux qu'on vouloit faire périr, & pour la perte de ceux-là mêmes qui avoient oſé conſpirer leur mort. C'eſt ainſi qu'on vit accomplir cette parole du Sage : Que *les billets du ſort ſe jettent dans le ſein, mais que c'eſt le Seigneur qui en diſpoſe.*

Prov. 16. 33.

Que nul donc ne ſe glorifie de la puiſſance qu'il a ſur la terre, que nul ne ſe flatte de tenir entre ſes mains la vie de ſes ennemis. Tel conſpire la ruine de ſon frere, qui dans l'inſtant même eſt condamné par la juſtice de Dieu à périr au lieu de lui. Tous les *ſorts* des hommes *paroiſſent devant le Seigneur*, & c'eſt lui qui regle comme il lui plaît toutes choſes, lorſqu'il ſemble que les hommes diſpoſent de tout, ſelon leur puiſſance & leur volonté. C'eſt ce qui fit dire autrefois à un grand Prince, lorſqu'il parloit à Dieu même : *J'ai mis, Seigneur, mon eſpérance en vous. J'ai dit : Vous êtes mon Dieu ; mon ſort eſt entre vos mains.* Et c'eſt auſſi la juſte conſolation que peuvent avoir les foibles qui ſont opprimés en cette vie, d'être aſſurés qu'ils ſont auſſi-bien que les plus grands Princes entre les mains du Tout-

Pſ. 30. 16.

puiſſant, ſans l'ordre duquel rien ne ſe fait ſur la terre.

℣. 12. *Le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple, & il eut compaſſion de ſon héritage.*

Dieu avoit-il oublié ſon peuple, & pouvoit-il bien ne plus ſe ſouvenir de ceux qu'il avoit choiſis pour être ſon héritage ? Comment donc eſt-il dit ici : *Que le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple,* comme s'il l'avoit effectivement oublié ? Celui en la préſence duquel tous les temps paſſés, le temps préſent, & tous les temps à venir ſont comme un inſtant, ne peut ſans doute rien oublier ; & il eſt abſolument impoſſible que quelque choſe ſe dérobe à ſa connoiſſance. Mais il y a deux ſortes de connoiſſances en Dieu ; l'une par laquelle étant un être infini, il comprend généralement toutes choſes ; & l'autre par laquelle étant rempli de bonté, de vérité & de juſtice, il reconnoît pour ſes ſerviteurs ceux qui participent en quelque dégré à cette bonté, à cette juſtice & à cette vérité qui fait ſon eſſence divine. Selon la premiere de ces deux connoiſſances, il n'avoit pas *oublié* ſon peuple, puiſque dans l'oppreſſion même que ſouffroient les Juifs, c'étoit Dieu qui appeſantiſſoit ſa main ſur eux pour les châtier de leurs crimes, & qui par-là leur faiſoit connoître qu'il s'en ſouvenoit, afin de venger leur ingratitude.

Mais, ſelon l'autre connoiſſance, dont nous venons de parler, il eſt vrai de dire que Dieu avoit oublié Iſraël, & qu'il ne le connoiſſoit plus pour ſon peuple ; parce qu'Iſraël avoit lui-même oublié le Seigneur, & qu'il ne le connoiſſoit plus pour ſon Dieu. Ainſi ce peuple ayant été emme-

né captif dans un royaume étranger en punition de ſes crimes, comme on l'a vu dans le quatrieme livre des Rois, il ſembloit effectivement que Dieu l'avoit oublié, le laiſſant gémir ſous une dure captiviré. Mais lorſqu'un péril preſſant, & que la vue de la morr à laquelle ils étoient tous condamnés, les engagea à avoir recours aux jeûnes, aux prieres & aux larmes, comme aux ſeuls moyens qui leur reſtoient pour ſauver leur vie, Dieu ſe ſouvint d'eux, parce qu'eux-mêmes ſe ſouvinrent de leur Dieu; & il fur rouché de compaſſion pour *ſon héritage*, parce que ce même héritage le reconnut pour ſon maître, & n'eſpéroit plus qu'en lui ſeul.

Ainſi il eſt admirable de voir la conduite du Seigneur envers ſon peuple. Il pouvoir ſembler aux païens, qu'il avoit abandonné entiérement Iſraël, lorſqu'il permit que le roi des Perſes, ſollicité par Aman, condamna tout ce grand peuple à la mort. Mais c'étoit au contraire, parce qu'il ne l'avoit pas abandonné, qu'il permir qu'on publiât cet arrêt contre eux. Car il vouloir les toucher ſalutairement par cette frayeur de la mort, & les obliger de recourir à leur Dieu qu'ils paroiſſoient avoir oublié; afin que ſe réveillant de cet aſſoupiſſement où ils étoient, ils méritaſſent d'obrenir ſa miſéricorde, & de reſſentir les effers de ſa divine protection.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XI.

1. ANno quarto, regnantibus Ptolomæo & Cleopatrâ, attulerunt Dosithæus, qui se sacerdotem & Levitici generis ferebat, & Ptolomæus filius ejus, hanc epistolam phurim, quam dixerunt interpretatum esse Lysimachum Ptolomæi filium in Jerusalem.

1. LA quatrieme année du regne de Ptolomée & de Cléopatre, Dosithée, qui se disoit prêtre & de la race de Lévi, & Ptolomée, son fils, apporterent cette épître de phurim, qu'ils disoient avoir été traduite dans Jérusalem par Lysimaque fils de Ptolomée.

Hoc quoque principium erat in editione vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur interpretum.

Ce qui suit (jusqu'au verset 6. du chap. 12.) fait le commencement de ce livre dans l'édition vulgate; mais il ne se trouve point dans l'Hébreu, ni dans aucun autre *Interprete.*

2. Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo; primâ die mensis Nisan, vidit somnium Mardochæus filius Jairi, filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin:

2. La seconde année du regne du très-grand Artaxerxès, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe.

3. homo Judæus, qui habitabat in urbe Susis,

3. C'étoit un Juif qui demeuroit dans la ville de

Suſe, & qui devint un homme puiſſant & des premiers de la Cour du Roi.

vir magnus, & inter primos aulæ Regiæ.

4. Il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, avoit transférés de Jéruſalem avec Jéchonias, Roi de Juda.

4. Erat autem de eo numero captivorum, quos tranſtulerat Nabuchodonoſor Rex Babylonis de Jeruſalem cum Jechonia Rege Juda:

5. Voici la viſion qu'il eut en ſonge : Il lui ſembloit qu'il entendoit des voix, de grands bruits & des tonnerres, & que la terre trembloit & étoit dans de grands troubles:

5. & hoc ejus ſomnium fuit : Apparuerunt voces, & tumultus & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio ſuper terram:

6. & en même-temps il vit paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

6. & ecce duo draconcs magni, paratique contra ſe in prælium.

7. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetterent, & elles ſe diſpoſerent à combattre contre la nation des juſtes.

7. Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ ſunt nationes, ut pugnarent contra gentem juſtorum.

8. Ce jour fut un jour de ténebres, de périls, d'affliction, d'angoiſſe & d'une grande épouvante ſur la terre.

8. Fuitque dies illa tenebrarum & diſcriminis, tribulationis & anguſtiæ, & ingens formido ſuper terram.

9. La nation des juſtes, dans la crainte des maux qui lui étoient préparés, étoit dans un étrange trouble, ſe regardant comme deſtinés à la mort.

9. Conturbataque eſt gens juſtorum timentium mala ſua, & præparata ad mortem.

10. Clamaveruntque ad Deum : & illis vociferantibus, fons parvulus crevit in fluvium maximum, & in aquas plurimas redundavit.

10. Ils pouſſerent leurs cris vers Dieu, & au bruit de ces cris une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.

11. Lux & ſol ortus eſt, & humiles exaltati ſunt, & devoraverunt inclytos.

11. La lumiere parut & le ſoleil ſe leva, & ceux qui étoient dans l'humiliation *, furent élevés, & ils dévorerent ceux qui paroiſſoient tout-puiſſans.

12. Quod cùm vidiſſet Mardochæus, & ſurrexiſſet de ſtrato, cogitabat quid Deus facere vellet : & fixum habebat in animo ſcire cupiens quid ſignificaret ſomnium.

12. Mardochée ayant eu cette viſion en ſonge, & étant ſorti du lit, penſoit en lui-même ce que Dieu vouloit faire. Cette viſion lui demeura fortement imprimée dans l'eſprit, ayant grande envie de ſavoir ce que ce ſonge pouvoit lui marquer.

*. 11. *alii.* les petits.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

*. 1. *LA quatrieme année du regne de Ptolomée & de Cléopatre, Doſithée, qui ſe diſoit Prêtre & de la race de Lévi, & Ptolomée, ſon fils, apporterent cette épître de phurim, qu'ils diſoient avoir été traduite dans Jéruſalem par Lyſimaque, fils de Ptolomée.*

Toutes ces additions qui ſe trouvent à la fin du livre d'Eſther, paroiſſent hors de leur place.

Ce premier verſet de l'onzieme chapitre ſemble devoir être mis à la tête de tout le livre. Mardochée n'en peut point être l'auteur, ni les Septante non plus, puiſqu'ils ont vécu avant ce Roi d'Egypte, nommé *Ptolomée*, du nom qu'on donnoit alors aux Rois d'Egypte, comme *Cléopatre* étoit auſſi le nom ordinaire des Reines de ce pays. Ce Ptolomée étoit celui qui fut ſurnommé *Philometor*, & qui étoit frere d'*Evergetes*. C'eſt de lui que Joſeph parle, lorſqu'il dit : Que Ptolomée-Philometor & Cléopatre, ſa femme, confierent le ſoin de tous leurs états à la conduite des Juifs, & qu'*Onias* & *Doſithée*, qui étoient Juifs de nation, furent les chefs de toutes leurs troupes. On ne peut point aſſurer ſi ce Doſithée, l'un des Généraux de l'armée d'Egypte, étoit le même que celui dont il eſt parlé en cet endroit, *qui ſe diſoit Prêtre, de la race de Lévi*, & qui apporta cette hiſtoire dans ce royaume. Ce qu'on peut dire ſeulement, c'eſt qu'il n'étoit point abſolument incompatible que des Prêtres ſe mêlaſſent de ce qui regardoit la guerre, comme on le voit par pluſieurs exemples de l'Ecriture. Cette épître de *phurim*, c'eſt-à-dire, des ſorts, étoit le livre qui contenoit la préſente hiſtoire ; & on la nommoit ainſi, à cauſe du ſort qui avoit été jetté contre les Juifs, & qui, par un effet ſingulier de la divine protection, étoit retombé contre les Perſes. Ce fut Lyſimaque, fils de Ptolomée, non le Roi d'Egypte, mais le Prêtre & le fils de Doſithée, qui traduiſit cette épître, ſoit de l'Hébreu ou du Chaldéen en Grec.

Joſeph. l. 2. cont. App.

1. Paral. 27. 5.

1. Machab. 2. &c.

v. 2. 3. La seconde année du regne du très-grand Artaxerxès, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe. Il étoit Juif, & il demeuroit dans la ville de Suse. C'étoit un grand homme, & des premiers de la Cour du Roi.

Celui qui est appellé ici le très-grand Artaxerxès, est le même que Darius, fils d'Hystaspès & mari d'Esther, dont on a parlé auparavant: car le nom d'Artaxerxès étoit le nom ordinaire des Rois de Perse, comme celui d'Assuérus l'étoit des Rois des Medes : & comme ce Prince étoit Roi en même-temps, & des Medes, & des Perses, il étoit nommé tantôt Assuérus, & tantôt Artaxerxès. Nous avons déja expliqué ce qui regarde la généalogie de Mardochée; & nous avons seulement à éclaircir une petite difficulté sur ce qui est dit ici : *Qu'il étoit entre les premiers de la Cour;* car comme il n'avoit point encore alors découvert la conspiration que les deux eunuques avoient formée contre la personne du Roi, on demande comment il est dit qu'il étoit un homme de grande considération & entre les premiers de la Cour, puisqu'il ne rendit que depuis ce même temps ce service signalé pour lequel il fut ensuite honoré par Assuérus. A quoi on peut bien répondre, que quoiqu'il n'eût pas encore cette grande autorité qu'il reçut ensuite, il étoit déja fort considéré, à cause de son grand mérite, & l'un des premiers de la Cour du Roi; soit qu'il se trouvât seulement au palais pour faire sa cour avec eux, soit qu'il eût effectivement quelque charge qui l'y engageoit; car il est certain par le

cap. 2. Estius in hunc loc.

chapitre ſuivant, que dès-lors il demeuroit à la Cour avec ces mêmes eunuques dont il découvrit la conſpiration, & qui étoient comme les capitaines des gardes.

Dieu, qui avoit réſolu de ſe ſervir de Mardochée pour faire les grandes choſes que nous avons vues, le diſpoſoit à cela par des voies communes, en permettant qu'il s'engageât à la Cour, & que cet engagement lui procurât le moyen de rendre au Roi un ſervice très-conſidérable, afin qu'il s'ouvrît par-là une voie pour devenir dans la ſuite comme le ſauveur de tout ſon peuple. Ce qu'on voit très-clairement, c'eſt qu'à la Cour même d'un Prince idolâtre, duquel il étoit captif, comme tous les Juifs, il ſe conſerva toujours dans la ſainte liberté des vrais ſerviteurs de Dieu, qui regardent leur divin Maître dans la perſonne des Rois, & qui n'enviſagent principalement que ſes intérêts & ſa gloire, au milieu de tout l'éclat d'une Cour qui ſert ordinairement à en éblouir tant d'autres. Ainſi il eſt important de conſidérer Mardochée dans ce poſte ſi dangereux, non pas tant comme un officier du Roi, que comme un miniſtre du Seigneur, établi par ſa providence pour veiller à la conſervation d'Iſraël, & rempli de ſon eſprit pour ſe conſerver lui-même contre la corruption de l'eſprit du ſiecle. Il étoit dans cette diſpoſition d'un cœur docile qui ſe laiſſe conduire à Dieu, & qui écoute humblement ce qu'il lui plaît de lui ordonner, lorſque le Seigneur l'avertit en ſonge de ce qui devoit arriver enſuite, & le prépara à un grand combat, par la viſion qu'il lui envoya, ſelon qu'elle eſt rapportée dans ce chapitre.

℣. 9. 10. *La nation des juſtes fut ſaiſie de trouble, appréhendant les maux qu'on lui avoit préparés; & ſe diſpoſant à la mort, ils crierent à Dieu; & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.*

Cette diſpoſition d'un peuple qui *ſe préparoit à la mort*, & qui ſe voyant ſur le point d'être égorgé, ne chercha point à ſe défendre par les armes, mais mit ſa confiance dans le cri de ſon cœur vers Dieu, ne pouvoit manquer d'être exaucé par celui qui ne permit qu'il tombât dans cette grande extrêmité, que pour l'obliger de recourir à lui. Il eſt remarquable, qu'Eſther étant déja élevée ſur le trône avant qu'Aman, ce *dragon* funeſte, eût entrepris de faire périr tous les Juifs, & qu'il eût fait publier contr'eux dans tous les états du Roi de Perſe cet arrêt de mort dont on a parlé; l'Ecriture ne laiſſe pas de dire ici : *qu'au bruit des cris & des plaintes* de ce peuple malheureux qui retentiſſoient de toutes parts, *une petite fontaine s'accrut, devint un grand fleuve & répandit une grande abondance d'eaux*; c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de Mardochée même, qu'Eſther, figurée par cette petite fontaine, fut élevée de l'état très-rabaiſſé où elle s'étoit vue juſqu'alors, à la dignité d'Epouſe d'Aſſuérus & de Reine de tous les Perſes & de tous les Medes; & qu'étant *crue* comme *un grand fleuve*, elle eut la force d'éteindre, par *l'abondance de ſes eaux*, l'embraſement général qui étoit prêt de conſumer tous les Juifs. Que ſi elle étoit dès-lors parvenue à la Royauté, comment peut-on dire que ce fut *au bruit des cris & des plaintes* du peuple de Dieu, que *cette petite*

Eſther 16. 5.

fontaine s'accrut & devint un grand fleuve?

Cela nous marque ſans doute une grande vérité, qui eſt que Dieu, en faiſant ainſi élever Eſther ſur le trône, avoit eu principalement en vue cette occaſion importante, où il vouloit ſe ſervir de ſon miniſtere pour ſauver ſon peuple. Ainſi on peut dire véritablement, qu'il avoit déja entendu les cris & des plaintes de ſon peuple, lorſqu'il porta Aſſuérus à choiſir Eſther pour ſon épouſe; tout l'avenir étant préſent devant lui, comme le paſſé: & c'eſt ce que Mardochée avoit bien compris, lorſqu'il manda à Eſther même avec une ſi grande foi : *Que c'étoit peut-être pour ce ſujet qu'elle avoit été élevée à la dignité royale :* car Dieu conduit toutes choſes depuis le commencement juſqu'à la fin avec une ſouveraine ſageſſe par d'inviſibles reſſorts, que la lumiere de l'homme ne découvre que dans la ſuite; & la fin des plus grands événemens eſt enchaînée devant la lumiere de ſes yeux d'une maniere admirable avec les premiers commencemens. C'eſt ce qu'il eſt important de bien graver dans le cœur de tous les Chrétiens, afin qu'ils ne ſoient jamais ſurpris de tout ce qui peut leur arriver de la part des hommes ou des démons; & qu'étant très-convaincus par ces grands exemples rapportés dans les ſaintes Ecritures, de l'etendue & de la conduite miraculeuſe de la providence, ils s'accoutument à dire avec foi comme Mardochée : *A Deo facta ſunt iſta.* C'eſt la main de Dieu qui a fait toutes ces choſes.

Eſther 4. 14.

℣. 11. *La lumiere parut & le ſoleil ſe leva; les humbles furent élevés de la baſſeſſe, & ils dévorerent ceux qui étoient dans l'éclat.*

C'eſt ici encore la continuation du ſonge de Mardochée, lequel, après avoir vu un grand orage, accompagné de *tonnerres* & de *tremblement de terre*, & une conſternation générale parmi ceux de la nation des juſtes, c'eſt-à-dire, des Juifs, que l'on nommoit *juſtes*, par oppoſition aux autres peuples, qui étoient des idolâtres, eut enſuite la conſolation de voir *paroître la lumiere du ſoleil*, qui figuroit non-ſeulement l'aſſiſtance du divin ſoleil de juſtice, mais encore cette protection ſi ſurprenante que le Roi des Perſes, qui adoroit le ſoleil & qu'on adoroit en quelque ſorte lui-même comme le ſoleil de tout ſon empire, devoit donner tout d'un coup à tant de peuples affligés. Mardochée vit donc qu'au moment que la lumiere parut, c'eſt-à-dire, que dans l'inſtant que les *ténebres* de la malice & de l'impoſture du *dragon* furent diſſipées par *le combat* que Mardochée livra à Aman, ceux qui paroiſſoient tout conſternés & dans le dernier abattement, *dévorerent* ceux qui étoient dans l'éclat & dans la puiſſance; ce qui eſt une figure ſemblable à celle que l'on voit dans la Geneſe, où il eſt marqué *Geneſ.* que ſept vaches maigres, qui figuroient ſept 41. années d'une très-grande ſtérilité, *dévorerent* ſept autres vaches graſſes, qui ſignifioient les ſept années très-fertiles qui les avoient précédées; c'eſt-à-dire, qu'elles les conſumerent & les firent diſparoître.

℣. 12. *Mardochée ayant eu cette viſion en ſonge, & s'étant levé de ſon lit, penſoit en lui-même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette viſion dans ſon cœur, ayant grande envie de ſavoir ce que ce ſonge pouvoit lui marquer.*

Ce ſonge fit une très-vive impreſſion ſur l'eſprit de Mardochée, qui comprit à l'heure même, par le ſentiment intérieur que l'eſprit de Dieu lui en donna, que ce n'étoit point un ſonge otdinaire, mais une viſion ſurnaturelle qui lui marquoit quelque grand événement. Cependant Dieu ne voulut point lui faire comprendre ce qu'elle ſignifioit, peut-être afin qu'il devînt d'autant plus digne de ce grand ouvrage auquel il le deſtinoit, qu'il vivroit dans une plus humble dépendance de ſa volonté, & dans une attente continuelle de ce qui devoit arriver : il ſe contenta de l'engager à *graver très-fortement cette viſion dans ſon cœur*, afin qu'elle ne s'effaçât pas de ſon eſprit comme tous les autres ſonges; mais que la penſée & *le déſir qu'il auroit* de pouvoir connoître ce qu'elle marquoit, le tînt attentif & vigilant pour écouter Dieu. Auſſi l'on ne peut guères douter que le ſouvenir de cette viſion ſi ſurprenante n'ait beaucoup ſervi à le ſoutenir dans cette grande conſternation de tout ſon peuple, & n'ait affermi ſa foi contre la crainte d'un péril ſi évident dont il ſe voyoit menacé avec tous les Juifs. En priant, en jeûnant, en pleurant & en ſoupirant vers Dieu, il penſoit ſouvent à ce grand combat des deux dragons que ſon ſonge lui avoit repréſenté; & lorſqu'il voyoit le ſuperbe Aman s'élever avec une ſi grande inſolence contre toute ſa nation, il ne put point oublier ce qu'il avoit vu : que *les petits & les humbles avoient enfin dévoré ceux qui étoient dans l'éclat*. Auſſi l'on prétend que Mardochée ayant vu cette grande animoſité d'Aman contre lui, ne put s'empêcher

Apud Tirin. in hunc locum.

de dire à Eſther que c'étoit l'accompliſſement du ſonge qu'il avoit eu autrefois.

CHAPITRE XII.

1. MOrabatur autem eo tempore in aula Regis, cum Bagatha & Thara eunuchis Regis, qui janitores erant palatii.

2. Cùmque intellexiſſet cogitationes eorum, & curas diligentiùs pervidiſſet, didicit quòd conarentur in Regem Artaxerxem manus mittere, & nuntiavit ſuper eo Regi.

3. Qui de utroque habitâ queſtione, confeſſos juſſit duci ad mortem.

4. Rex autem quod geſtum erat, ſcripſit in commentariis : ſed & Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.

5. Præcepitque ei Rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro-

1. MArdochée étoit alors à la Cour du Roi Aſſuérus avec Bagatha & Thara, eunuques du Roi, qui étoient les gardes de la porte du palais.

2. Et ayant eu connoiſſance de leurs deſſeins, & reconnu par une exacte recherche ce qu'ils machinoient, il découvrit qu'ils avoient entrepris ſur la vie du Roi Artaxerxès, & il en donna avis au Roi.

3. Le Roi commanda qu'on leur fît leur procès; & après qu'ils eurent confeſſé leur crime, il les fit mener au ſupplice.

4. Le Roi fit écrire en des mémoires ce qui s'étoit paſſé alors, & Mardochée le mit auſſi par écrit pour en conſerver la mémoire.

5. Le Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & il lui fit des préſens.

pour l'avis qu'il lui avoit donné.

delatione muneribus.

6. Mais Aman, fils d'Amadath Bugée, avoit été élevé par le Roi en grande gloire, & il voulut perdre Mardochée & ſon peuple, à cauſe de ces deux eunuques qui avoient été tués.

6. Aman verò filius Amadathi Bugæus, erat glorioſiſſimus coram Rege, & voluit nocere Mardochæo & populo ejus, pro duobus eunuchis Regis qui fuerant interfecti.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. 5. *LE Roi fit écrire en des mémoires ce qui s'étoit paſſé alors, & Mardochée le mit auſſi en écrit pour en conſerver le ſouvenir. Le Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais; il lui fit des préſens pour l'avis qu'il lui avoit donné.*

On voit que les Rois de Perſe avoient grand ſoin de faire écrire les divers événemens de leur regne; & ce que fit Aſſuérus, en ordonnant que la mémoire de ce ſervice ſignalé que Mardochée lui avoit rendu, ſeroit conſervée dans ſes archives, paroît très-digne d'un Prince rempli de reconnoiſſance & de bonté. Il étoit bien éloigné de cette baſſeſſe de cœur & de cette fauſſe politique que des hiſtoriens ont attribuée autrefois à quelques Princes, lorſqu'ils ont dit qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs ſujets un ſervice trop conſidérable, que d'en être deſſervis; haiſſant ceux qu'ils s'imaginoient ne pouvoir récompenſer d'une maniere proportionnée à l'importance du ſervice qu'ils

avoient reçu; au lieu qu'ils étoient plutôt portés à faire paroître une grandeur d'ame, en pardonnant les offenſes qu'on leur avoit faites. Ce raiſonnement ſi contraire à la vraie ſageſſe, étoit auſſi oppoſé directement à la conduite du Roi Aſſuétus, qui regardoit la récompenſe auſſi-bien que le châtiment comme la baſe & l'affermiſſement des états. Il ſavoit que les fideles ſujets ſe tiennent heureux de pouvoir rendre quelque ſervice à leur Prince; mais que les moindres marques qu'ils reçoivent de la bonté dont ces Princes les honorent, leur tiennent lieu d'un puiſſant motif pour ſe porter avec un zele nouveau à leur rendre tous les ſervices dont ils ſont capables, les regardant véritablement, les aimant & les reſpectant comme les images de Dieu même.

Telle a été la diſpoſition de Mardochée; car quand il eſt dit: *Qu'il mit auſſi par écrit* ce qui étoit arrivé, *pour en conſerver le ſouvenir*, nous ne devons pas juger de lui par la conduite ordinaire des hommes du ſiecle, ni croire qu'il en ait uſé ainſi par un eſprit d'oſtentation, & comme pour ſe vanter de ce grand ſervice qu'il avoit rendu au Roi. On a déja remarqué que, comme un vrai ſerviteur de Dieu, il enviſageoit uniquement dans toutes les rencontres ce qu'il lui devoit. Ainſi étant devenu, par l'ordre de la Providence, le ſujet du Roi de Perſe, il ſe croyoit très-ſincérement obligé, ſelon Dieu même, de le ſervir avec toute la fidélité poſſible. Lors donc qu'il lui découvrit cette conſpiration que ſes propres officiers formoient contre ſa perſonne, il ne penſa qu'à s'acquitter ſimplement de ſon devoir

comme un bon ſujet, ſans prétendre s'en glorifier vainement : mais il voulut conſerver le ſouvenir de ce ſervice, en *le mettant par écrit*, afin que les Rois de Perſe jugeaſſent par-là du zele & de la fidélité des Juifs, que l'on décrioit ordinairement comme ennemis des couronnes.

Ce qui fait voir davantage que c'étoient là les vrais ſentimens de Mardochée, c'eſt la maniere toujours égale dont il agit dans la ſuite, ſans s'élever, ni ſe plaindre : car quoiqu'il paroiſſe n'avoir point reçu pour lors d'autre récompenſe *de l'avis* ſi important *qu'il avoit donné* que *quelques préſens*, c'eſt-à-dire, comme l'expliquent quelques Interpretes, des préſens peu conſidérables, ou même, ſelon d'autres, n'avoir rien reçu dans ce temps-là ; s'il eſt vrai qu'on doit entendre, comme ils le diſent, par ces *préſens*, la récompenſe qu'Aſſuérus ne lui donna que depuis, lorſqu'il l'établit dans la dignité d'Aman ; il ne s'en plaignit néanmoins jamais, comme ſi on l'eût oublié : & ce qu'on peut regarder comme quelque choſe qui eſt encore plus étonnant, c'eſt qu'il n'en parla pas même, lorſqu'il ſe vit condamné à mourir avec tous les Juifs, ſous prétexte que toute ſa nation s'étoit révoltée contre les ordres du Roi, quoique lui-même lui eût ſauvé ſi viſiblement la vie. Peut-être qu'on n'a pas fait d'attention ſur ce point ; & cependant on oſe dire, qu'il eſt difficile de trouver dans toute l'antiquité un exemple d'une modération plus admirable.

Venoch. in hunc locum.

℣. 6. *Mais Aman, fils d'Amadath Bugée, avoit été élevé par le Roi en grande gloire ; & il voulut perdre Mardochée & ſon peuple, à cauſe de ces deux eunuques qui avoient été tués.*

Le nom de *Bugée* qu'on donne ici à Aman, *Tirin. Cornel. in hunc locum.* ſignifie, ſelon quelques interpretes, un homme glorieux & qui aime à ſe vanter ; ou bien il eſt mis ici par un changement de lettres, que ſaint Jérôme dit être aſſez ordinaire, pour *Ugée*, ou *Agagée*, qui ſignifie qu'Aman étoit deſcendu, comme on l'a déja marqué, *d'Agag*, Roi des Amalécites, que Samuel coupa par morceaux, en préſence de Saül, lequel l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. On ne peut aſſez faire de réflexion ſur ce que la ſainte Ecriture nous fait remarquer ici, qu'après le ſervice ſignalé que Mardochée avoit rendu à Aſſuérus, ce Prince *éleva Aman en une très-grande gloire :* c'eſt-à-dire, que celui qui étoit complice de la conſpiration des deux eunuques, & pour l'intérêt même duquel il y a bien de l'apparence qu'elle ſe faiſoit, puiſque le Roi l'accuſa depuis *d'avoir voulu le dépouiller du royaume & de la vie*, ne laiſſa, par un jugement de Dieu étonnant, d'être élevé au plus haut dégré de gloire, où tous les Perſes l'adoroient comme le Roi ; en même-temps que Mardochée, qui avoit ſauvé la vie au Roi même, fut laiſſé ſans récompenſe, & expoſé, au contraire, à la vengeance d'Aman. Ces ſortes d'événemens qui choquent ſi fort la raiſon & la ſageſſe de l'homme, & qui lui font déplorer la triſte néceſſité de ſa miſérable condition, méritent bien qu'on les peſe un peu, & qu'on les regarde avec ces yeux de la foi, qui font découvrir quelque choſe de ſurnaturel & de divin dans ce que les hommes du ſiecle regardent comme purement humain : car il paroît viſiblement en cette rençontre, que Dieu vouloit, & qu'Aman

1. *Reg.* 15.

Eſtius in hunc loc.

Eſther 16. 12.

fût élevé, & que Mardochée fût abaiſſé; afin que l'humilité & la foi de ce dernier croiſſant par l'accroiſſement même de l'élévation orgueilleuſe de ce premier, la toute-puiſſance de ſon bras divin en éclatât davantage par la chute précipitée de l'un, & par l'élévation ſi ſurprenante de l'autre.

Ce que l'Ecriture ajoute, *qu'Aman voulut perdre Mardochée & ſon peuple, à cauſe de ces deux eunuques*, eſt vrai en ce que la mort de ces officiers, qui étoient unis avec lui, fut effectivement une des cauſes de la haine qu'il conçut contre Mardochée: mais nous avons vu qu'il en avoit encore d'autres ſujets; l'un, qu'Aman étant originairement Amalécite, regardoit les Juifs comme ſes ennemis déclarés; & l'autre, que Mardochée refuſa toujours de plier le genou devant lui pour les raiſons que l'on a marquées auparavant.

CHAPITRE XIII.

Copie de la lettre qu'Aman envoya aux Gouverneurs des provinces, pour faire mourir tous les Juifs.

Exemplar epiſtolæ quam miſit Aman ad principes provinciarum ſuper cæde Judæorum.

Ce qui ſuit juſqu'au ℣. 7. ne ſe trouve que dans l'édition vulgate, chap. 3.

1. LE grand Roi Artaxerxès, qui regne depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, aux cent vingt-ſept provinces, aux Princes & aux Sei-

1. REx maximus Artaxerxes ab India uſque Æthiopiam centum viginti ſeptem provinciarum principibus & ducibus, qui

qui ejus imperio subjecti sunt, salutem.

2. Cùmque plurimis gentibus imperarem, & universum orbem meæ ditioni subjugassem, volui nequaquam abùti potentiæ magnitudine, sed clementiâ & lenitate gubernare subjectos, ut absque ullo terrore vitam silentio transigentes, optatâ cunctis mortalibus pace fruerentur.

3. Quærente autem me à consiliariis meis, quomodo posset hoc impleri, unus qui sapientiâ & fide ceteros præcellebat, & erat post regem secundus, Aman nomine.

4. Indicavit mihi in toto orbe terrarum populum esse dispersum, qui novis uteretur legibus, & contra omnium gentium consuetudinem faciens regum, jussa contemneret, & universarum concordiam nationum suâ dissensione violaret.

gneurs soumis à son empire, Salut.

2. Quoique je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers à mon empire, je n'ai pas voulu abuser de la grandeur de ma puissance; mais j'ai gouverné mes sujets avec clémence & avec douceur, afin que passant leur vie doucement & sans aucune crainte, ils jouissent de la paix qui est si souhaitée de tous les hommes.

3. Et ayant demandé à ceux de mon conseil de quelle maniere je pourrois accomplir ce dessein, l'un d'entre eux, nommé Aman, élevé par sa sagesse & par sa fidélité au dessus des autres, & le second après le Roi;

4. Nous a donné avis, qu'il y a un peuple dispersé dans toute la terre, qui se conduit par de nouvelles loix, & qui s'opposant aux coutumes des autres nations, mépriſe les commandemens des Rois, & trouble par la contrariété de ses sentimens

la paix & l'union de tous les peuples du monde.

5. Ce qu'ayant appris, & voyant qu'une seule nation se révolte contre toutes les autres, suit des loix injustes, combat nos ordonnances, & trouble la paix des provinces qui nous sont soumises :

5. Quod cùm didicissemus, videntes unam gentem rebellem adversùs omne hominum genus perversis uti legibus, nostrisque jussionibus contraire & turbare subjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam :

6. Nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman, qui a l'intendance sur toutes les provinces, qui est le second après le Roi, & que nous honorons comme notre pere, aura fait voir être de ce peuple, soient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfans, le quatorzieme jour d'Adar, douzieme mois de cette année, sans que personne en ait aucune compassion.

6. Jussimus, ut quoscumque Aman, qui omnibus provinciis præpositus est, & secundus à rege, & quem patris loco colimus, monstraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis suis, nullusque eorum misereatur, quartâ decimâ die duodecimi mensis Adar anni præsentis.

7. Afin que ces scélérats, descendant tous en un même jour dens le tombeau, rendent à notre empire la paix qu'ils avoient troublée.

7. Ut nefarii homines uno die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem quam turbaverant.

Priere de Mardochée.

Ce qui suit jusqu'à la

8. Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant,

8. Mardochæus autem deprecatus est Do-

minum, memor omnium operum ejus.

9. Et dixit : Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, & non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israël.

10. Tu fecisti cœlum & terram, & quidquid cœli ambitu continetur.

11. Dominus omnium es, nec est qui resistat majestati tuæ.

12. Cuncta nosti, & scis, quia non pro superbia & contumelia, & aliqua gloriæ cupiditate, fecerim hoc, ut non adorarem Aman superbissimum :

13. (Libenter enim pro salute Israël etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem.)

14. Sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, & ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.

15. Et nunc, Domine rex, Deus Abra-

de toutes les œuvres merveilleuses qu'il avoit faites.

9. Et il lui dit : Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir, & nul ne peut résister à votre volonté, si vous avez résolu de sauver Israël.

10. Vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les créatures qui sont sous le ciel.

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, & nul ne peut résister à votre majesté.

12. Tout vous est connu ; & vous savez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'a été, ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret désir de gloire ;

13. Car j'aurois été disposé à baiser avec joie les traces même de ses pieds pour le salut d'Israël.

14. Mais j'ai eu peur de transférer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu, & d'adorer un autre que mon Dieu.

15. Maintenant donc, ô Seigneur Roi, ô Dieu d'A-

fin du chap. 14. ne se trouve que dans l'édition vulgate, chap. 5.

braham, ayez pitié de votre peuple, parce que nos ennemis ont réſolu de nous perdre & d'exterminer votre héritage.

ham, miſerere populi tui, quia volunt nos inimici noſtri perdere, & hereditatem tuam delere.

16. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, & que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

16. Ne deſpicias partem tuam, quam redemiſti tibi de Ægypto.

17. Exaucez ma priere, ſoyez favorable à une nation dont vous avez fait votre partage. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employions la vie que vous nous conſerverez à louer votre *ſaint* nom, & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

17. Exaudi deprecationem meam, & propitius eſto ſorti & funiculo tuo, & converte luctum noſtrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, & ne claudas ora te canentium.

18. Tout Iſraël cria auſſi au Seigneur, & lui adreſſa ſes prieres dans un même eſprit, parce qu'ils ſe voyoient à la veille d'une mort certaine.

18. Omnis quoque Iſraël pari mente & obſecratione clamavit ad Dominum: eò quòd eis certa mors impenderet.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *LE grand roi Artaxercès qui regne depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, &c. Quoique je commandaſſe à tant de nations, & que j'euſſe ſoumis tout l'univers à mon empire, &c.*

Cette lettre d'Aſſuérus eſt la premiere qu'il écrivit contre tous les Juifs par le conſeil de l'impie Aman. Elle fut écrite la douzieme année de ſon regne, & l'an cinq cent dix avant JESUS-CHRIST. Elle eſt placée en ce lieu hors de ſon rang, devant être miſe vers la fin du troiſieme chapitre de ce même livre. On y voit ce qu'un miniſtre élevé au plus haut comble de l'honneur, & enivré de la faveur de ſon Roi, eſt capable de perſuader à un Prince qu'il a ſurpris par l'apparence trompeuſe d'une *fidélité* feinte & d'une fauſſe *ſageſſe ;* lorſqu'abuſant de l'honneur tout particulier que lui avoit fait Aſſuérus, *de l'élever au-deſſus de tous les autres,* de l'établir *le ſecond* dans ſon royaume, & de *l'honorer comme ſon pere,* il lui repréſente avec une malice déteſtable, ceux qu'il haïſſoit, comme des gens extraordinaires & bizarres, qui *ſe conduiſoient par des voies nouvelles, qui s'oppoſoient à la maniere de vie des autres, qui mépriſoient les commandemens des Princes, & qui troubloient, par la contrariété de leurs ſentimens, la paix & l'union de tous les peuples.* C'étoit aſſez qu'il haït les Juifs, pour trouver en eux mille ſujets de les décrier ; & c'étoit encore aſſez qu'il paſſât pour ſage & pour un miniſtre fidele dans l'eſprit du

Roi, pour lui faire croire les plus grandes impoſtures. Dieu le permettoit ainſi pour faire éclater ſa gloire, & pour affermir ſes ſerviteurs contre la mauvaiſe volonté de leurs ennemis, qui ne peuvent rien contre eux avec toute leur malice, qu'autant qu'il leur en donne le pouvoir, pour contribuer au ſalut de ceux qui l'aiment.

Ce qu'Aſſuérus dit de lui dans cette lettre, *Qu'il a ſoumis tout le monde à ſon empire;* doit être expliqué de la même ſorte que ce qui eſt dit auparavant; *Qu'il rendit toute la terre & toutes les iſles de la mer tributaires.* En l'un & en l'autre de ces deux paſſages, on peut remarquer une expreſſion hyperbolique, ſemblable à celle par laquelle on dit ordinairement, que toute la ville eſt accourue à un tel ſpectacle, lorſqu'un grand nombre de ſes habitans y ſont accourus; ou que tout le monde eſt en feu & agité par les guerres, lorſque néanmoins l'Europe ſeule, ou la plus grande partie de l'Europe eſt dans la guerre. Ainſi Aſſuérus *avoit ſoumis tout le monde à ſon empire*, parce qu'il en avoit ſubjugué une fort grande partie, ſavoir, preſque tout l'Orient, qui comprend pluſieurs grandes provinces.

℣. 8. *Mardochée alla prier le Seigneur, ſe ſouvenant de toutes les œuvres merveilleuſes qu'il avoit faites.*

Cette priere de Mardochée doit être placée, ſelon l'ordre de l'hiſtoire, à la fin du quatrieme chapitre, après que la reine Eſther lui eut mandé de faire aſſembler tous les Juifs qu'il pourroit trouver dans Suſe, & de prier Dieu pour elle. Mardochée alla donc alors plein de foi faire à Dieu cette excellente priere, où il rappelle d'a-

bord dans ſon eſprit les grandes choſes que le Seigneur d'Iſraël avoit faites en faveur de ce même peuple qu'il voyoit alors expoſé au dernier péril. Car comme il ne leur reſtoit aucune eſpérance de la part des hommes, il ne pouvoit eſpérer que dans la toute-puiſſance de celui dont il imploroit le ſecours, dans la bonté toute particuliere dont il avoit fait paroître des effets ſi ſurprenans à l'égard de ceux pour qui il prioit. C'eſt ce qui lui fait dire d'abord :

V. 9. Seigneur, Seigneur, Roi tout-puiſſant, toutes choſes ſont ſoumiſes à votre pouvoir, & nul ne peut réſiſter à votre volonté, ſi vous avez réſolu de ſauver Iſraël.

Ce qui eſt de même que s'il lui eût dit : Nous connoiſſons l'impuiſſance où eſt votre peuple de ſe délivrer de ce péril ; mais nous connoiſſons auſſi que *vous êtes tout-puiſſant* pour le ſauver. Nous ſavons qu'Aman, l'ennemi des Juifs, s'eſt acquis un empire abſolu ſur l'eſprit du Roi des Perſes ; mais nous ſavons auſſi que toute la puiſſance de ce Prince, & tout le crédit de ce miniſtre *ſont ſoumis à votre empire.* Nous avons entendu publier cette cruelle condamnation qui condamne tout Iſraël à la mort, & nous ſavons que la volonté du Roi, exprimée par cet édit, eſt irrévocable ſelon les loix du royaume. Mais nous ſommes encore plus convaincus, que votre divine volonté s'exécute toujours infailliblement ; & que *ſi vous avez réſolu de ſauver Iſraël,* il n'y a aucun édit, ni aucun arrêt, quelqu'irrévocable qu'il puiſſe être, qui ait la force de *réſiſter à votre volonté* toute-puiſſante.

Telle étoit la foi de cet humble ſerviteur de

Dieu au milieu du plus grand péril où il pût jamais ſe trouver ; & telle doit être auſſi l'humble & ferme confiance de tous les Chrétiens au milieu de tous les dangers & de tous les ennemis de leur ſalut qui les environnent. Ils ont ſans doute de plus grands ſujets d'être dans la crainte, s'ils enviſagent leur propre foibleſſe, la corruption du ſiecle qui les environne, la force & la malice des démons. Mais ils ont encore de plus grands ſujets de ſe raſſurer, s'ils regardent la miſéricorde infinie de JESUS-CHRIST, & la confiance toute divine qu'il leur commande d'avoir en lui, après qu'il eſt devenu victorieux de leurs ennemis, lorſqu'il
Joan. 16. 33. leur dit ces paroles ſi conſolantes : *Vous aurez des afflictions dans le monde ; mais ſoyez pleins de confiance*, parce que *j'ai vaincu le monde* : c'eſt-à-dire, je l'ai vaincu non pas ſeulement pour moi, mais pour vous, afin que vous ſoyez invincibles à toutes les tentations.

℣. 12. 13. *Tout vous eſt connu ; & vous ſavez que quand je n'ai point adoré le ſuperbe Aman, ce n'a été, ni par orgueil, ni par mépris, ni par un ſecret déſir de gloire. Car j'aurois été diſpoſé à baiſer avec joie les traces mêmes de ſes pieds pour le ſalut d'Iſraël.*

La diſpoſition la plus néceſſaire pour prier Dieu comme il faut, & pour mériter d'être exaucé, eſt l'humilité du cœur & l'abaiſſement de l'eſprit. Car Dieu déclare lui-même dans ſes Ecri-
1. Petr. 5. 5. tures ; *Qu'il donne ſa grace aux humbles, & qu'il réſiſte aux ſuperbes.* C'eſt pourquoi auſſi Mardochée, après avoir reconnu & confeſſé la toute-puiſſance de Dieu comme le fondement de la foi de ceux qui l'invoquent, atteſte Dieu même comme connoiſſant toutes choſes & pénétrant le

fond de ſon cœur, que l'orgueil n'a point eu de part à la fermeté avec laquelle il a refuſé d'adorer Aman. On peut bien ſans doute le croire, lorſqu'il parle à Dieu dans cette terrible extrêmité où il ſe trouve, & qu'il le prend à témoin dans le temps même qu'il déclare ; *Que toutes choſes lui ſont connues*, juſqu'aux replis les plus cachés de ſon cœur. Que cet exemple doit nous convaincre, combien il eſt dangereux de juger mal des actions des grands hommes, lors même qu'elles peuvent bleſſer & choquer ſelon l'apparence ! Qui n'auroit cru Mardochée coupable de quelque orgueil, en le voyant s'oppoſer ſeul à rendre à Aman un honneur que le Roi avoit commandé qu'on lui rendît, & que lui-même rendoit au Roi, ſans qu'il crût bleſſer ſa conſcience ? Combien cria-t-on de même contre ſaint Jean Chryſoſtôme, lorſqu'on attribuoit témérairement à orgueil cette ſainte généroſité avec laquelle il s'élevoit contre le luxe & contre les vices des Grands, ſans les flatter lâchement dans leurs déſordres ? Tel ſera donc diſpoſé, ſelon Mardochée, *à baiſer avec joie les traces mêmes des pieds* des ennemis d'Iſraël, ſi ſon devoir l'y engageoit, qui ne laiſſe pas de s'élever ſaintement contre eux, pour ne pas trahir la ſainteté de ſon miniſtere & le devoir de ſa charge.

℣. 14. *J'ai eu peur de transférer à un homme l'honneur qui n'eſt dû qu'à mon Dieu.*

On peut voir l'explication de cet endroit ci-devant dans le troiſieme chapitre, où le ſens le plus vraiſemblable de ces paroles eſt marqué.

℣. 15. 16. *Maintenant donc, ô Seigneur, Roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parce*

que nos ennemis ont réſolu de nous perdre & d'exterminer votre héritage. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

Maintenant donc, c'eſt-à-dire, lorſqu'Aman, l'ennemi des Juifs, *a réſolu de les perdre*, & qu'il a tiré cette déclaration ſanglante du Roi contre eux. Il eſt remarquable que Mardochée déſirant engager Dieu plus fortement à le ſecourir, l'appelle d'abord, ſon *Seigneur* & ſon *Roi*; comme s'il avoit voulu lui marquer par-là, que c'étoit parce qu'il le connoiſſoit le *Seigneur* ſuprême & le *Roi* ſouverain de tous les Rois, qu'il avoit choqué Aman, & qu'il avoit mérité ſa haine. Il le nomme enſuite *le Dieu d'Abraham*, pour le toucher davantage par le ſouvenir de ce pere des Iſraélites, dont il avoit tant aimé la fidélité & la foi. Il le preſſe encore plus fortement, lorſqu'il lui repréſente que ce peuple, dont ſes ennemis avoient conſpiré la perte, étoit celui qu'il avoit choiſi pour *ſon héritage*, & qu'il avoit *racheté* par tant de prodiges de la ſervitude *de l'Egypte pour être à lui.*

C'eſt la maniere dont l'Egliſe ſainte, inſpirée de Dieu, le prie auſſi tous les jours. Elle met ſouvent dans la bouche des fideles ces noms de *Seigneur* & de *Roi*, qu'elle les oblige de donner à Dieu, pour marque qu'ils le reconnoiſſent pour leur Roi & le Seigneur ſouverain, à qui ils ſont obligés d'obéir préférablement à tous les hommes, & pour l'amour duquel ils doivent reſpecter les Princes comme les images de ſa puiſſance. Elle leur inſpire encore de repréſenter à JESUS-CHRIST, qu'ils ſont devenus véritablement

ſon *héritage & ſon peuple*, depuis qu'il les a rachetés, par le prix même de ſon ſang, de la ſervitude *de l'Egypte* & du démon, *pour être à lui ſeul.*

Ce n'étoit pas proprement que Dieu eût beſoin que Mardochée le fît ſouvenir, qu'il étoit ſon *Seigneur* & ſon *Roi;* qu'il étoit *le Dieu d'Abraham;* & que les enfans de cet Abraham étoient devenus *ſon héritage, depuis* qu'il les avoit *rachetés de l'Egypte pour être à lui;* puiſqu'il ſavoit toutes ces choſes beaucoup mieux que Mardochée. Mais c'eſt que Dieu aime que les hommes, en s'efforçant de toucher ſa miſéricorde, ſoient touchés eux-mêmes très-vivement du ſouvenir des faveurs qu'ils ont reçues de ſa part; & qu'en même-temps qu'ils lui repréſentent qu'il eſt leur Seigneur & leur Roi, & qu'ils ſont ſon héritage, ils travaillent de tout leur pouvoir à ſe rendre dignes d'avoir toujours pour leur Dieu, celui qui leur a déja donné tant de marques de ſa bonté, & d'être juſqu'à la fin l'héritage de ce Seigneur tout-puiſſant qui les a choiſis pour être ſon peuple.

℣. 17. *Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employions la vie que vous nous conſerverez à louer votre* ſaint *nom; & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.*

Le but véritable que Mardochée ſe propoſoit, en conjurant le Seigneur de vouloir *changer les larmes* de tout Iſraël *en joie,* étoit afin qu'ils employaſſent tous enſemble la vie qu'il leur auroit conſervée, *à louer ſon nom adorable.* Et telle eſt la fin que doivent ſe propoſer tous ceux qui demandent à Dieu quelque grace temporelle, puiſque la vie de l'homme devant être con-

ſacrée à Dieu, qui ne l'a créé que pour le connoître, pour l'aimer & pour le ſervir, ce qu'il fait & ce qu'il demande, qui ne s'y rapporte point, s'éloigne de ſa vraie fin. Or *louer le ſaint nom de Dieu*, ne conſiſte pas ſeulement à lui donner quelques louanges par ſes paroles; mais c'eſt encore le louer par ſes actions, en ſorte que tous les hommes en ſoient édifiés, & qu'ils ſe portent, comme le dit JESUS-CHRIST même, à glorifier leur Pere commun qui eſt dans le ciel.

Il eſt vrai qu'en cet endroit le ſens le plus naturel de ce que dit Mardochée, ſemble regarder plutôt l'honneur qu'on rendoit à Dieu parmi ſon peuple, lorſqu'on chantoit ſes louanges. Car comme les Juifs étoient alors le ſeul peuple parmi lequel le Seigneur étoit connu & adoré comme Dieu, ce ſaint homme avoit raiſon de regarder comme un grand malheur, que ce peuple fût exterminé ſelon le deſſein d'Aman, & qu'ainſi le Dieu d'Iſraël ne fût plus connu, ni loué dans l'univers. C'eſt le ſujet pour lequel il lui demande inſtamment de ne pas permettre que *la bouche de ceux qui le louoient, fût fermée;* c'eſt-à-dire, la nation des Juifs étant éteinte, leur Dieu, qui étoit le Dieu de toute la terre, ne fût plus loué parmi les hommes. Ainſi c'étoit un vrai zele pour la grandeur & la majeſté de Dieu qui le portoit à parler de la ſorte; & il ſembloit même qu'oubliant les intérêts particuliers des hommes de ſa nation, il ſongeoit uniquement à la gloire du Dieu d'Iſraël; quoique cette gloire du Seigneur fût en même-temps inſéparable du vrai intérêt & du ſalut éternel des hommes, qui ne trouvoient

de bien ſolide que dans le ſervice de celui qui pouvoit ſeul les rendre heureux.

CHAPITRE XIV.

1. Esther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum quod imminebat.

2. Cùmque depoſuiſſet veſtes regias, fletibus & luctui apta indumenta ſuſcepit, & pro unguentis variis, cinere & ſtercore implevit caput, & corpus ſuum humiliavit jejuniis; omniaque loca, in quibus antèa lætari conſueverat, crinium laceratione complevit.

1. LA Reine Eſther eut auſſi recours au Seigneur, épouvanté du péril qui étoit ſi proche.

2. Et ayant quitté tous ſes habits de Reine, elle en prit de conformes à ſon affliction & à ſes larmes; & au lieu de tous les divers parfums, elle ſe couvrit * la tête de cendres & d'ordures, elle affligea * ſon corps par les jeûnes, & s'arrachant les cheveux, elle en remplit tous les lieux où elle avoit accoutumé de ſe réjouir auparavant.

Priere d'Eſther.

3. Et deprecabatur Dominum Deum Iſraël, dicens: Domine mi, qui rex noſter es ſolus, adjuva me ſolitariam, & cujus præter te nullus eſt auxiliator alius.

3. Elle fit enſuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Iſraël, & lui dit: Mon Seigneur, qui êtes ſeul notre Roi, aſſiſtez-moi dans l'abandon où je ſuis, puiſque vous êtes le ſeul qui puiſſiez me ſecourir.

*. 2. *lettr.* s'emplir.
Ibid. *lettr.* humilia.

4. Le péril où je me trouve, eſt préſent & inévitable.

4. Periculum meum in manibus meis eſt.

5. J'ai ſu de mon pere, ô Seigneur, que vous aviez pris Iſraël d'entre toutes les nations, & que vous aviez choiſi nos peres en les ſéparant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancés, pour vous établir parmi eux un héritage éternel; & vous leur avez fait tout le bien que vous leur aviez promis.

5. Audivi à patre meo, quod tu Domine tuliſſes Iſraël de cunctis gentibus, & patres noſtros ex omnibus retrò majoribus ſuis, ut poſſideres hereditatem ſempiternam, feciſtique eis ſicut locutus es.

6. Nous avons péché devant vous, & c'eſt pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis:

6. Peccavimus in conſpectu tuo, & idcircò tradidiſti nos in manus inimicorum noſtrorum:

7. Car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juſte, Seigneur:

7. Coluimus enim deos eorum. Juſtus es, Domine:

8. Et maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude; mais attribuant la force de leurs bras à la puiſſance de leurs indoles.

8. Et nunc non eis ſufficit, quod duriſſimâ nos opprimunt ſervitute: ſed robur manuum ſuarum, idolorum potentiæ deputantes;

9. Ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer votre héritage, fermer la bouche à ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel;

9. Volunt tua mutare promiſſa, & delere hereditatem tuam, & claudere aura laudantium te atque extinguere gloriam templi & altaris tui;

10. Ut aperiant ora gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent carnalem regem in ſempiternum.

10. Pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louer la puiſſance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair & de ſang.

11. Ne tradas, Domine, ſceptrum tuum his qui non ſunt, ne rideant ad ruinam noſtram: ſed converte conſilium eorum ſuper eos, & eum qui in nos cœpit ſævire, diſperde.

11. Seigneur, n'abandonnez pas votre ſceptre à ceux qui ne ſont rien; de peur qu'ils ne rient de notre ruine; mais faites retomber ſur eux leurs mauvais deſſeins, & perdez celui qui a commencé à nous faire reſſentir les effets de ſa cruauté.

12. Memento, Domine, & oſtende te nobis in tempore tribulationis noſtræ, & da mihi fiduciam, Domine, rex deorum, & univerſæ poteſtatis:

12. Souvenez-vous de nous, Seigneur; montrez-vous à nous dans le temps de notre affliction; & donnez-moi de la fermeté & de l'aſſurance, ô Seigneur Roi des Dieux & de toute puiſſance qui eſt dans le monde.

13. Tribue ſermonem compoſitum in ore meo in conſpectu leonis, & transfer cor illius in odium hoſtis noſtri, ut & ipſe pereat, & ceteri qui ei conſentiunt.

13. Mettez dans ma bouche des paroles *ſages* & convenables en la préſence du lion, & transférez ſon cœur *de l'affection* à la haine de notre ennemi; afin qu'il périſſe lui-même avec tous ceux qui conſpirent avec lui.

14. Nos autem libera manu tuâ, & adjuva

14. Délivrez-nous par votre puiſſante main, & aſſiſ-

rez-moi, Seigneur, vous qui êtes mon unique ſecours, vous qui connoiſſez toutes choſes ;

me, nullum aliud auxilium habentem niſi te, Domine, qui habes omnium ſcientiam ;

15. Et qui ſavez que je hais la gloire des injuſtes, & que je déteſte le lit des incirconcis & de tout étranger.

15. Et noſti qui oderim gloriam iniquorum, & deteſter cubile incircunciſorum, & omnis alienigenæ.

16. Vous ſavez la néceſſité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque ſuperbe de ma gloire que je porte ſur ma tête, & que je la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur ; que je ne la porte point dans les jours de mon ſilence * ;

16. Tu ſcis neceſſitatem meam, quòd abominer ſignum ſuperbiæ & gloriæ meæ, quod eſt ſuper caput meum in diebus oſtentationis meæ, & deteſter illud quaſi pannum menſtruatæ, & non portem in diebus ſilentii mei ;

17. Et que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris mon plaiſir au feſtin du Roi ; que je n'ai point bu du vin offert ſur l'autel des idoles ;

17. Et quòd non comederim in menſa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, & non biberim vinum libaminum :

18. Et que depuis le temps que j'ai été amenée en ce palais juſqu'aujourd'hui, jamais votre ſervante ne s'eſt

18. Et nunquam lætata ſit ancilla tua, ex quo huc tranſlata ſum uſque in præſentem diem, niſi in te, Do-

* *V. 16. expl.* les jours où je me tiens en retraite & en ſilence, n'étant point obligée de paroître.

mine,

mine, Deus Abraham.

19. Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, & libera nos de manu iniquorum, & erue me à timore meo.

réjouie qu'en vous seul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.

19. O Dieu puissant au-dessus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune espérance qu'en vous seul. Sauvez-nous de la main des méchans, & délivrez-moi de ce que je crains.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 12. *LA reine Esther eut recours aussi au Seigneur, épouvantée du péril qui étoit si proche. Et ayant quitté tous ses habits de Reine, elle en prit de conformes à son affliction & à ses larmes. Elle se couvrit la tête de cendre & d'ordures, &c.*

» Si un homme vous épouvante, s'écrie saint » Jean Chrysostôme, courez vers le Seigneur » souverain; ayez recours au Seigneur suprême, » & il ne permettra pas que vous souffriez aucun mal. C'est ainsi que les anciens ont détourné les malheurs de dessus leur tête, & non-seulement les hommes, mais les femmes mêmes, comme on peut le voir par l'exemple illustre d'Esther, qui délivra de cette sorte toute la nation des Juifs de la mort inévitable à laquelle elle avoit été condamnée. Car le roi des Perses ayant commandé que l'on tuât tous les Juifs, & nul n'ayant le pouvoir de s'opposer à l'exécution de cet Arrêt, cette

Chrys. ad Antioc. hom. 3. t. 1. p. 41.

» femme ſe dépouilla de ſes habits magnifiques, » ſe couvrit d'un ſac & de cendre, pria le Sei- » gneur qui eſt rempli de miſéricorde, de vou- » loir l'accompagner chez Aſſuérus, & eut la » force de déſarmer la fureur de ce Roi bar- » bare.

Que ſi une Reine *a quitté ſes ornemens*, a *couvert ſa tête de cendre & d'ordures*, & a *affligé ſa chair par les jeûnes*, pour intercéder en faveur d'un peuple à qui on vouloit ſeulement ôter la vie du corps; que doit-on juger de ceux à qui leurs crimes ont fait perdre la vie de l'ame? Et n'a-t-on pas tout ſujet de croire qu'ils ſont, ſans comparaiſon, moins touchés de la perte de leur ſalut éternel, que ne l'étoient tous ces Juifs aux approches de la mort qui les menaçoit; puiſqu'au lieu d'avoir recours à la pénitence, aux jeûnes & aux larmes, comme fit Eſther, toute Reine qu'elle étoit, ils ſont toujours dans la joie, & témoignent même, pour le dire ainſi, qu'ils ont d'autant plus de ſoin de parer leur corps, que leur ame eſt plus corrompue & plus ſouillée aux yeux de Dieu?

℣. 3. *Elle fit enſuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Iſraël, & elle lui dit: Mon Seigneur, qui êtes ſeul notre Roi, aſſiſtez-moi dans l'abandonnement où je me trouve, puiſque vous êtes le ſeul qui puiſſiez me ſecourir.*

Cette priere doit être placée, ſelon l'ordre de l'hiſtoire, à la fin du quatrieme chapitre, lorſqu'Eſther ayant été perſuadée par ce que lui fit dire Mardochée, qu'elle devoit expoſer ſa vie pour le ſalut de ſon peuple, elle réſolut d'aller trouver Aſſuérus, quoiqu'elle ne fût

point mandée, & eut recours cependant aux larmes, aux jeûnes & à la priere; car elle vit bien que ſi Dieu même ne touchoit le cœur du Roi, elle étoit perdue infailliblement avec tout ſon peuple. Elle a donc raiſon de dire en parlant à Dieu : *Vous êtes ſeul notre Roi;* car le ſentiment du péril extrême qui la menaçoit avec tous les Juifs, lui fit reconnoître plus que jamais, que Dieu étoit le Roi ſouverain des Rois, qui poſſédoit en lui-même le principe de toute puiſſance & de toute royauté. Toute Reine qu'elle étoit, elle ſe regarde comme *étant abandonnée;* & c'eſt le vrai ſentiment que la piété doit inſpirer à tous les Grands de la terre, qui ſont très-véritablement *abandonnés* au milieu de leurs richeſſes & de leur puiſſance, ſi Dieu n'eſt point avec eux, & qui doivent dire du fond du cœur, à l'exemple de cette Princeſſe, non-ſeulement à l'égard des ennemis de leur ſalut dont ils ſont tous environnés, mais à l'égard même des ennemis temporels de leurs Etats : Seigneur, *vous êtes le ſeul qui puiſſiez me ſecourir;* car c'eſt Dieu véritablement qui eſt le Dieu des armées : & l'Empereur Conſtantin le Grand ayant fait gloire de ſe mettre ſous ſa protection, fit connoître, en portant le ſigne de la croix dans ſes étendards, que quelque puiſſant qu'il fût, il eſpéroit plus en ſon aſſiſtance, que dans ſes armes.

℣. 6. 7. *Nous avons péché devant vous, & c'eſt pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis; car nous avons adoré leurs Dieux. Vous êtes juſte, Seigneur.*

Dans toutes les afflictions publiques les Saints ont toujours reconnu par un aveu également

humble & ſincere, qu'ils étoient pécheurs, & que c'étoient leurs péchés qui leur avoient attiré ces fléaux de la divine juſtice. Ainſi Eſther, quoique ſi ſainte, ne ſe ſépare point d'avec tout ſon peuple : elle ſe charge des péchés des autres & de ceux de ſes ancêtres, & elle avoue que Dieu étant juſte, *il les a livrés* très-juſtement *entre les mains de leurs ennemis*, pour les punir de l'avoir quitté, afin *d'adorer des dieux étrangers.*

℣. 8. 9. *Et maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude ; mais attribuant la force de leur bras à la puiſſance de leurs idoles, ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer votre héritage, fermer la bouche de ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel.*

Auguſt. in Pſalm. 51.

Eſther parlant à Dieu même, &, comme dit ſaint Auguſtin, ne pouvant mentir devant ce témoin ſi pénétrant du fond de ſon cœur, lui témoigne par ces paroles, être moins en peine de l'oppreſſion que ſouffrent les Juifs de la part de leurs ennemis, & de la mort par laquelle on vouloit les exterminer, que de l'outrage qu'il en recevroit lui-même, lorſque les Perſes *attribuant* vainement l'avantage qu'ils avoient ſur Iſraël, *à la puiſſance de leurs idoles*, ſe préparoient *à exterminer* tout-à-fait *l'héritage* du Seigneur, & à étouffer entiérement la ſainte Religion, dans laquelle ſeule on l'honoroit & on le louoit comme le Dieu tout-puiſſant. On a déja remarqué que c'étoient là les ſentimens de Mardochée. Mais on doit les admirer d'autant plus dans cette Princeſſe, que par l'état même de

cette grande élévation où elle ſe vit placée tout d'un coup, elle étoit plus en danger de ſe regarder elle-même avec complaiſance, & d'oublier inſenſiblement ce qu'elle devoit à Dieu. Qu'il eſt rare de trouver parmi les Chrétiens mêmes, de vrais ſerviteurs de Dieu, qui ſoient plus touchés de la profanation *de la gloire de ſon temple & de ſon autel*, que de leurs propres ſouffrances!

Le temple dont la reine Eſther parle en ce lieu, & dont elle dit, que leurs ennemis vouloient *éteindre la gloire*, étoit celui qu'Aſſuérus, ſon mari, avoit donné ordre qu'on rebâtît dans Jéruſalem quelques années auparavant, & pour lequel Mardochée même y avoit fait un voyage avec beaucoup d'autres, ſous la conduite de Zorobabel. Car ſi l'édit publié à la ſollicitation d'Aman, contre tous les Juifs, eût été exécuté, ſa fureur ne ſe ſeroit pas arrêtée dans la ſeule Perſe, mais auroit paſſé juſqu'à Jéruſalem, pour y faire renverſer le temple & l'autel que l'on y avoit bâtis par l'ordre même d'Aſſuérus, puiſqu'il poſſédoit alors entiérement ſon eſprit.

1. *Eſdr.* 2. & 6. *Voyez les Notes de la Bible de Vitré. Eſther Tirin. in hunc loc.*

℣. 10. *Pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louer la puiſſance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair & de ſang.*

Rien ne paroiſſoit plus inſupportable à cette Princeſſe, que de ſonger que lorſqu'on vouloit *fermer la bouche de ceux qui louent le Dieu d'Iſraël*, & détruire *ſon* ſaint *temple*, c'étoit pour donner la liberté *aux nations* infideles *de louer* impunément de faux dieux & *des idoles* inanimées, & de relever la puiſſance d'un Prince mortel, comme s'il avoit vaincu le Tout-Puiſ-

ſant, *en exterminant* un peuple qu'il avoit choiſi pour *ſon héritage*, & en *renverſant toutes les promeſſes* qu'il lui avoit faites en la perſonne de ſes peres Abraham, Iſaac & Jacob, d'être éternellement ſon Dieu & ſon protecteur. Elle appelle Aſſuérus, ſon mari, *un Roi de chair*, par oppoſition au Dieu éternel & tout-puiſſant, qu'elle a reconnu au commencement de ſa priere pour *ſon ſeul Roi*, dont tous les Princes de la terre n'étoient que des images très-foibles & des crayons très-groſſiers. On peut ſans doute aſſurer qu'on ne verra guères au temps même de la loi nouvelle une foi plus vive & plus éclairée dans une Princeſſe, qui, bien loin d'être éblouie par l'éclat de la royauté, avoit les yeux attachés uniquement ſur la grandeur & la majeſté de Dieu.

℣. 11. *Seigneur, n'abandonnez pas votre ſceptre à ceux qui ne ſont rien, de peur qu'ils ne ſe rient de notre ruine; mais faites retomber ſur eux leurs mauvais deſſeins, & perdez celui qui a commencé à faire paroître ſa cruauté contre nous.*

Eſther prie Dieu de *ne pas abandonner ſon ſceptre à ceux qui ne ſont rien*; c'eſt-à-dire, de ne pas permettre qu'on attribue aux faux dieux, qui ſont les démons, une puiſſance qui n'appartient qu'à lui ſeul; ce qui ſeroit arrivé, ſi des hommes qui ſe glorifioient du grand pouvoir de leurs idoles, avoient eu la force d'exterminer une nation que Dieu même avoit choiſie pour ſon partage; car ils auroient *inſulté* alors *à la ruine* d'Iſraël, & parlé avec raillerie de celui qui s'étoit déclaré ſon protecteur, comme s'il avoit été trop foible pour réſiſter à la puiſſan-

ce de leurs dieux. Que ſi Eſther demande au Seigneur : *Qu'il perde celui dont la cruauté avoit commencé à éclater contre les Juifs ;* on ne peut douter que ce n'ait été l'Eſprit de Dieu même qui lui mit cette priere dans la bouche, & qui voulut ſe ſervir d'elle pour prédire, en quelque façon, ce qui devoit arriver ; c'eſt-à-dire, *que la cruauté des ennemis d'Iſraël devoit effectivement retomber ſur eux.* Ainſi ce qu'elle demande par un mouvement de l'Eſprit ſaint, qui prioit & parloit par cette Princeſſe, peut bien être regardé autant comme une prophétie, que comme une ſimple priere.

Saint Jérôme dit qu'Eſther parlant des idoles & des démons, ne craint point de déclarer *qu'ils ne ſont rien ;* parce qu'en effet ceux que leurs crimes ont fait périr devant Dieu, lequel *eſt*, & ſubſiſte éternellement par lui-même, ſont regardés comme un rien & comme un néant en ſa préſence, & qu'il n'y a rien que ſes Saints qui *ſont* quelque choſe, à cauſe de leur union avec cet *Etre ſuprême. Qui enim perit ei qui eſt, & qui dicit ad Moyſen : Qui eſt, miſit me ad vos, ſecundùm regulam ſcripturarum, non eſſe dicitur. Ad diſtinctionem enim eorum qui non ſunt, de quibus in Eſther legimus : Ne tradas ſceptrum tuum his qui non ſunt, Deus & ſancti ejus eſſe memorantur.* *Hieron. in Abdiam. c. 1. v. 15. & in Joel. c. 1. v. 1.*

℣. 13. *Mettez dans ma bouche des paroles* ſages & *compoſées en la préſence du lion, & faites paſſer ſon cœur* de l'affection *à la haine de notre ennemi, afin qu'il périſſe lui-même & tous ceux qui lui ſont unis.*

Saint Auguſtin donnant autrefois des regles à ceux qui étoient chargés de diſpenſer en quel- *Auguſt. de doctr. chriſt. l. 4. c. penult.*

que maniere que ce fût la parole de Dieu, prend ſujet de cette priere d'Eſther, de les exhorter à n'entreprendre jamais de parler de Dieu, où d'en écrire lorſqu'ils y ſont engagés, qu'ils ne le prient auparavant, à l'exemple de cette Princeſſe, *de mettre en leur bouche les paroles les plus propres* pour inſtruire & pour toucher ceux à qui ils parlent. » Car ſi une Reine, ajoute ce Pere, » a fait cette humble demande à Dieu, lorſ- » qu'elle devoit ſeulement parler à un Roi pour » le ſalut temporel de ſa nation; combien eſt » plus obligé de la faire, celui qui travaille par » ſes paroles & par ſes écrits pour le ſalut éter- » nel des hommes? *Si enim regina oravit Eſther, pro ſua gentis temporaria ſalute locutura apud regem, ut in os ejus Deus congruum ſermonem daret; quantò magis orare debet, ut tale munus accipiat, qui pro æterna hominum ſalute in verbo & doctrina laborat?*

Eſther appelle Aſſuérus *un lion*, à cauſe de ſon humeur fiere & cruelle, de même que ſaint Paul a depuis donné ce nom à Néron, lorſ-
2. Tim. 4. 17. qu'il écrivit à Timothée: *Que Dieu l'avoit délivré de la gueule du lion.* Mais ſi elle regardoit ce Prince comme un lion, dans la crainte qu'elle avoit de ſa fureur & de ſa puiſſance, elle en faiſoit davantage éclater ſa foi, puiſqu'elle reconnoiſſoit en même-temps le pouvoir ſuprême que Dieu avoit de *transférer* tout d'un coup *ſon cœur*, de l'affection *à la haine de leur ennemi*, ſelon qu'un ancien Poëte, quoique profane, l'a lui-même reconnu par cette parole célebre: Que les peuples de Carthage ſe dé-

pouillerent de leur fierté & de leur férocité, quand Dieu le voulut :

Ponuntque ferocia Pœni *Virgil. 1. Æneid.*
Corda volente Deo.

℣. 14. 15. *Vous qui connoiſſez toutes choſes, & qui ſavez que je hais la gloire des injuſtes, & que je déteſte le lit des incirconcis & de tout étranger.*

On peut demander pourquoi Eſther, qui prend ici Dieu même à témoin, *qu'elle haïſſoit la gloire des injuſtes;* c'eſt-à-dire, tout cet éclat de la Cour d'un Prince idolâtre, *& qu'elle déteſtoit le lit des incirconcis*, qui étoient des *étrangers* à l'égard des Juifs, dont la circonciſion étoit le ſceau & le caractere particulier, avoit cependant conſenti à épouſer Aſſuérus, qui étoit incirconcis & idolâtre; car on ne voit pas dans l'Ecriture qu'elle y ait été forcée; & il paroît même que ce fut avec le conſentement de Mardochée, qui étoit ſon oncle, qu'elle fut miſe au nombre des filles que le Roi devoit épouſer. Nous avons déja parlé de cette difficulté dans l'un des premiers chapitres de ce livre, où l'on peut voir ce qu'on y a dit ſur ce ſujet. *Eſther 2. 16.* On peut ajouter ici ſeulement, ſelon la réflexion d'un célebre Auteur, que comme la loi qui défendoit le mariage avec des perſonnes étrangeres, ſouffroit une exception, qui étoit lorſque cette perſonne étrangere vouloit bien paſſer à la religion des Juifs, elle pouvoit de la même ſorte en ſouffrir encore une autre, qui étoit lorſqu'on avoit tout ſujet de croire que la perſonne, qui étoit Juive, ne ſeroit point pervertie par l'infidele, & qu'on en pouvoit eſpérer d'ailleurs un grand avantage pour le bien commun de la *Eſtius in hunc loc.*

République. C'eſt ce qui ſe rencontroit dans ce mariage d'Eſther avec Aſſuérus ; car elle étoit tellement inſtruite & affermie dans ſa religion, qu'on pouvoit raiſonnablement ne pas craindre qu'elle en pût être détournée ; & ſon mariage avec le Roi ſembloit devoir être, comme il le fut en effet, très-avantageux au peuple de Dieu. Auſſi ſaint Jérôme & ſaint Auguſtin ont été bien éloignés de le blâmer en aucune ſorte, & ce dernier même a admiré la piété extraotdinaire que cette Princeſſe fit paroître, étant mariée à un infidele, & à un Prince qui avoit un ſi grand nombre de femmes. *Et utique maritum habebat multarum mulierum virum, & deorum alienorum falſorumque cultorem.*

Auguſt. ep. 199

Il eſt donc vrai que la reine Eſther épouſa Aſſuérus ſans y avoir été forcée, étant conduite en cela, comme en tout le reſte, par un mouvement de l'eſprit de Dieu, qui animoit Mardochée, ſon oncle, & qui l'animoit auſſi elle-même. Mais il n'en eſt pas moins vrai, comme elle le dit en ce lieu, *qu'elle déteſtoit le lit des incirconcis*, c'eſt-à-dire, qu'elle épouſa Aſſuérus dans la ſeule vue de Dieu qui l'y avoit engagée, & pour l'avantage de ſon peuple, dont on eſpéroit par ce moyen procurer le ſoulagement ; mais que d'ailleurs elle avoit par elle-même une grande averſion d'un tel mariage, qui l'attachoit à un Prince éloigné de ſes ſentimens & de ſa religion.

Tels ſont quelquefois les engagemens que des ſerviteurs de Dieu peuvent avoir dans le monde, dont l'eſprit & les maximes s'accordent ſi peu avec la vertu qu'ils déſirent de pratiquer.

Que s'ils veulent imiter la piété de cette Princeſſe de l'ancienne loi, il faut que leur cœur ſoit détaché de toute la corruption du ſiecle impur au milieu duquel ils vivent : il faut qu'ils *déteſtent* ſincérement, comme Eſther, *le lit des incirconcis ;* c'eſt-à-dire, ce repos funeſte & ce plaiſir malheureux, que ceux dont le cœur eſt enſeveli dans la chair, trouvent dans cette corruption du ſiecle : il faut qu'ils *haïſſent la gloire des injuſtes*, en mépriſant cette pompe & cette gloire paſſagere qui s'acquiert ſouvent par *des injuſtices*, ou qui au moins n'eſt aimée que de ceux-là ſeuls qui ſont *injuſtes* à l'égard de Dieu, en ne lui rendant pas ce qu'ils lui doivent, & à l'égard d'eux-mêmes, en vendant à l'impiété, pour un ſi vil prix, leur ame qui a été rachetée ſi chérement par le ſang de JESUS-CHRIST.

℣. 16. *Vous ſavez la néceſſité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque ſuperbe de ma gloire, que je porte ſur ma tête, & que je la déteſte comme un linge ſouillé, & qui fait horreur ; que je ne la porte point dans les jours de mon ſilence.*

Saint Auguſtin conſidérant la diſpoſition ſi admirable de la reine Eſther, fait cette excellente réflexion qui peut être très-utile à tous les Chrétiens. » Il y a, dit-il, deux genres d'hom- » mes dans le monde ; l'un de ceux qui penſent » au ciel, & l'autre de ceux qui ne penſent » qu'à la terre ; l'un de ceux dont le cœur eſt » enſeveli dans les choſes d'ici bas, & l'autre » de ceux qui uniſſent leur cœur aux Anges ; » l'un de ceux qui mettent leur eſpérance dans *Aug. in Pſ. 51.*

» les biens terreſtres & dans les tréſors trom-
» peurs du monde, & l'autre de ceux qui por-
» tent tous leurs déſirs vers les biens céleſtes,
» que Dieu, qui ne peut mentir, leur a promis.
» Il ne faut, ni déſeſpérer de ceux qui ſont enga-
» gés dans l'adminiſtration des affaires tempo-
» relles, ni trop s'aſſurer pour ceux que l'on
» voit chargés de la diſpenſation des choſes di-
» vines, puiſqu'il y en a ſouvent parmi ces pre-
» miers, qui étant dans l'embarras des ſoins du
» ſiecle, ne laiſſent pas de tenir leur cœur éle-
» vé au ciel; & qu'il y en a au contraire parmi
» ces derniers, qui en prêchant tous les jours
» des vérités toutes céleſtes, abaiſſent continuel-
» lement leur cœur vers la terre. Mais ces deux
» genres d'hommes ſont mêlés enſemble durant
» cette vie. Ainſi l'on verra préſentement un
» citoyen de la céleſte Jéruſalem, couvert de
» la pourpre, un Magiſtrat, un Proconſul, un
» Empereur, chargé de la conduite de la Répu-
» blique, dont le cœur ſera élevé au ciel, s'il
» eſt véritablement Chrétien, s'il eſt fidele, s'il
» eſt pieux, s'il a du mépris pour l'état préſent
» où il eſt, & s'il eſpere ce qu'il ne poſſede pas
» encore.

» Telle étoit Eſther, cette ſainte femme, qui
» étant la reine de Perſe, & ſe trouvant obli-
» gée d'intercéder auprès du Roi, ſon mari, pour
» ſes citoyens qui étoient en grand péril, dit,
» dans la priere qu'elle fit à Dieu, devant le-
» quel elle n'auroit pu mentir: Que tous les ri-
» ches ornemens qu'elle portoit, comme Reine,
» *lui étoient* en abomination *comme un linge qui*
» *eſt ſouillé & qui fait horreur.* Que ſi des fem-

» mes, ajoute ce grand Evêque, ont pu être dans une ſi ſainte diſpoſition, eſt-ce que des hommes ne le pourront point ? & ſi une femme, qui étoit Juive, a été dans des ſentimens ſi purs, ceux qui ſont enfans de l'Egliſe de JESUS-CHRIST, le trouvent-ils impoſſible ? J'exhorte donc votre charité, continue-t-il, à ne point mettre votre cœur dans l'abondance des richeſſes. *Id. in Pſ.* 51.

Le même Saint ſe ſervant encore de cet exemple de la Reine Eſther, lorſqu'il écrivoit à une Dame, qui, par un zele indiſcret, avoit diſtribué ſon bien aux pauvres, ſans la participation de ſon mari, & qui, contre ſa volonté, avoit pris un vêtement qui ne convenoit point à l'état d'une perſonne mariée, lui manda, Qu'il y avoit, pour ceux qui étoient mariés, une maniere de s'habiller honnêtement, qui ne bleſſoit point les regles de la modeſtie chrétienne ; mais que quand même elle auroit été forcée par quelque dure néceſſité à ſe ſervir de quelques riches ornemens, elle eût pu toujours conſerver un cœur humble dans cet ornement ſuperbe ; de même que cette Princeſſe qui étoit remplie de la crainte du Seigneur, & ſoumiſe en même-temps au Roi, ſon mari, qui étoit un étranger, & éloigné de la religion de ſon Dieu, proteſta devant celui qui voyoit ſon cœur, & qui ſavoit qu'elle diſoit vrai, *que toutes les marques ſuperbes de ſa royauté lui étoient en horreur. Quò, & ſi aliquâ durâ conditione cogereris ; poſſes habere in ſuperbo cultu cor humile.* *Auguſt. ep.* 199.

℣. 17. *Et que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaiſir au feſtin du Roi ; que je n'ai*

point bu du vin offert ſur l'autel des idoles.

Eſther, en parlant de cette *table d'Aman*, témoigne qu'elle avoit horreur en général de toutes les tables profanes. Que ſi étant l'épouſe du Roi & la Reine, elle ne pouvoit ſe diſpenſer de manger avec ce Prince, quoiqu'idolâtre, elle avoit ſoin cependant de s'abſtenir du vin qui avoit été offert aux idoles. En quoi l'on peut admirer ſa fidélité & ſa ſageſſe, qui lui firent trouver des moyens de conſerver pure ſa conſcience, ſans découvrir ce qu'elle étoit, puiſqu'on ne ſavoit point qu'elle fût Juive, & qu'on ne le ſut que lorſqu'elle déclara au Roi qu'Aman avoit conjuré ſa perte & celle de toute ſa nation.

℣. 18. *Et que depuis le temps que j'ai été amenée à ce palais, juſqu'aujourd'hui, jamais votre ſervante ne s'eſt réjouie qu'en vous ſeul, ô Seigneur, Dieu d'Abraham.*

La Reine, en parlant à Dieu, le nomme le *Dieu d'Abraham*, c'eſt-à-dire, le Dieu de ce Patriarche, qui avoit vécu comme étranger dans le monde, & toujours tenu ſon cœur élevé vers le ciel par la vertu de ſa foi. Elle prend donc ce même Dieu à témoin, qu'elle a auſſi vécu dans le palais du Roi depuis qu'elle y eſt entrée, comme ſi elle n'y avoit pas été; qu'au lieu de mettre ſa joie dans les pompes & dans les magnificences du ſiecle, *elle ne s'étoit jamais réjouie qu'en celui* qui avoit fait toute la joie de ce pere des fideles. Exemple étonnant de la vertu la plus pure dans une très-grande Princeſſe toute environnée de ce qui peut flatter davantage l'orgueil de l'homme! Mais ſujet encore plus terri-

ble de confuſion & de condamnation pour un fort grand nombre de Chrétiens, qui, tout convaincus qu'ils ſont par la conduite & par les paroles de JESUS-CHRIST, que la gloire de ſes diſciples conſiſte dans l'humiliation & dans le mépris, ſe réjouiſſent preſque uniquement, non dans le Dieu d'Abraham, qui a tout quitté pour aller où il l'appelloit, mais dans les plaiſirs, dans les richeſſes & dans les pompes du ſiecle, qu'ils ont fait profeſſion de fouler aux pieds par leur baptême. Cette grande Reine, qui étoit ſi humble dans ſa royauté, les convaincra à la fin du monde, que leur juſtice, bien éloignée d'avoir été plus abondante que celle des Juifs, comme JESUS-CHRIST le leur avoit ordonné, s'ils vouloient entrer dans le royaume des cieux, l'a été infiniment moins. Mais il eſt encore temps de travailler à prévenir cette condamnation, en renonçant, comme Eſther, à la joie de ce monde, pour nous rendre dignes de *nous réjouir au Seigneur*, à ſon exemple, *& d'obtenir*, comme le dit le Prophete, *tout ce que nous lui demanderons.* *Pſ.* 34. 6.

CHAPITRE XV.

1. ET mandavit ei (haud dubium quin Eſther, Mardochæus) ut ingrederetur ad regem, & rogaret pro populo ſuo & pro patria ſua.

1. IL manda à Eſther (c'eſt-à-dire, ſans doute, Mardochée) d'aller trouver le Roi, & de le prier pour ſon peuple & pour ſon pays.

Les trois premiers verſets de ce ch. ſe trouvent dans le 4 ch. de l'éd. vulgate.

2. Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaiſſement, & de quelle ſorte vous avez été nourrie ſous ma main, parce qu'Aman, qui eſt le ſecond après le Roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre.

2. Memorare (inquit) dierum humilitatis tuæ, quomodo nutrita ſis in manu mea, quia Aman ſecundus à rege locutus eſt contra nos in mortem:

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au Roi, & délivrez-nous de la mort.

3. & tu invoca Dominum, & loquere regi pro nobis, & libera nos de morte.

Ce qui ſuit depuis ce 4. v. juſqu'à la fin du livre, ſe trouve au ch. 5. de l'édit. vulgate.

4. Le troiſieme jour Eſther quitta les habits *de deuil* dont elle s'étoit revêtue, & ſe para de tous ſes plus riches ornemens *.

4. Die autem tertio depoſuit veſtimenta ornatus ſui *, & circumdata eſt gloriâ ſuâ.

5. Relevée par cet éclat de la magnificence royale, après avoir invoqué Dieu, qui eſt le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ſes filles de chambre,

5. Cùmque regio fulgeret habitu, & invocaſſet omnium rectorem & ſalvatorem Deum, aſſumpſit duas famulas,

6. ſur l'une deſquelles elle s'appuyoit comme ayant peine à ſe ſoutenir, à cauſe de ſon extrême délicateſſe.

6. & ſuper unam quidem innitebatur, quaſi præ deliciis & nimiâ teneritudine corpus ſuum ferre non ſuſtinens:

7. L'autre ſuivoit ſa maîtreſſe, lui portant la robe

7. altera autem famularum ſequebatur do-

℣. 4. *Grec.* veſtimenta luctus.

* Ibid. *lettr.* circumdata eſt gloriâ ſuâ, *id eſt*, veſtes magnificas induit. *Vatabl.*

minam

minam, defluentia in humum indumenta sustentans.

qui traînoit à terre.

8. Ipsa autem roseo colore vultum perfusa, & gratis ac nitentibus oculis, tristem celabat animum, & nimio timore contractum.

8. Elle cependant avec un teint vermeil & des yeux pleins d'agrément & d'éclat, cachoit la tristesse de son ame, qui étoit toute saisie de frayeur.

9. Ingressa igitur cuncta per ordinem ostia, stetit contra regem, ubi ille residebat super solium regni sui, indutus vestibus regiis, auroque fulgens, & pretiosis lapidibus, eratque terribilis aspectu.

9. Et ayant passé de suite toutes les portes, elle se présenta devant le Roi au lieu où il étoit assis sur son trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres précieuses, & il étoit terrible à voir.

10. Cumque elevasset faciem, & ardentibus oculis furorem pectoris indicasset, regina corruit, & in pallorem colore mutato, lassum super ancillulum reclinavit caput.

10. Aussi-tôt qu'il eut levé la tête, & qu'il l'eut apperçue, la fureur dont il étoit saisi, paroissant dans ses yeux étincelans, la Reine tomba comme évanouie, la couleur de son teint se changeant en une pâleur, elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soutenoit.

11. Convertitque Deus spiritum regis in mansuetudinem, & festinus ac metuens exilivit de solio, & sustentans eam ulnis suis donec rediret ad se, his verbis blandiebatur.

11. En même-temps Dieu changea le cœur du Roi, & lui inspira de la douceur. Il se leva tout d'un coup de son trône, craignant pour Esther, & la soutenant entre ses bras jusqu'à ce qu'elle

fût revenue à elle, il la careſſoit, en lui diſant:

12. Qu'avez-vous, Eſther? Je ſuis votre frere, ne craignez point.

12. Quid habes, Eſther? Ego ſum frater tuus, noli metuere.

13. Vous ne mourrez point; car cette loi n'a pas été faite pour vous, mais pour tous *les autres*.

13. Non morieris: non enim pro te, ſed pro omnibus hæc lex conſtituta eſt.

14. Approchez-vous donc & touchez mon ſceptre.

14. Accede igitur, & tange ſceptrum.

15. Et voyant qu'elle demeuroit toujours dans le ſilence, il prit ſon ſceptre d'or, & le lui ayant mis ſur le cou, il la baiſa, & lui dit: Pourquoi ne me parlez-vous point?

15. Cùmque illa reticeret, tulit auream virgam, & poſuit ſuper collum ejus, & oſculatus eſt eam, & ait: Cur mihi non loqueris?

16. Eſther lui répondit: Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

16. Quæ reſpondit: Vidi te, domine, quaſi Angelum Dei, & conturbatum eſt cor meum præ timore gloriæ tuæ.

17. Car, ſeigneur, vous êtes admirable, & votre viſage eſt plein de graces.

17. Valdè enim mirabilis es, domine, & facies tua plena eſt gratiarum.

18. En diſant ces paroles, elle retomba encore, & elle penſa s'évanouir.

18. Cùmque loqueretur, rurſus corruit, & penè exanimata eſt.

19. Le Roi en étoit tout troublé, & ſes officiers la conſoloient.

19. Rex autem turbabatur, & omnes miniſtri ejus conſolabantur eam.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *SOuvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaiſſement, & de quelle ſorte vous avez été nourrie entre mes mains; parce qu'Aman, qui eſt le ſecond après le Roi, lui a parlé contre nous, afin de nous perdre.*

Ceci doit être placé vers la fin du quatrieme chapitre, où nous avons vu que la crainte qu'eut d'abord Eſther de la colere du Roi, la porta à mander à Mardochée, pour s'excuſer de l'aller trouver, *que toutes perſonnes qui ſe préſentoient devant ce Prince ſans être appellées, étoïent tuées dans l'inſtant.* Mardochée fait donc ſouvenir alors Eſther de cet état *d'abaiſſement* d'où le Seigneur l'avoit tirée pour l'élever ſur le trône, afin de lui faire entendre d'une part, qu'elle n'avoit rien à craindre après une preuve ſi viſible de la puiſſance du Dieu d'Iſraël; & de l'autre, qu'elle ne devoit pas s'imaginer que le Seigneur l'eût élevée de la ſorte, ſeulement pour ſon avantage particulier; mais que, ſelon qu'il eſt rapporté dans le quatrieme chapitre, *c'étoit peut-être pour cette ſeule occaſion que la providence l'avoit fait parvenir à la royauté.*

Il lui repréſente encore *de quelle maniere il l'avoit nourrie toute petite en ſes mains,* ſans doute pour la toucher davantage par la conſidération de tous les ſoins qu'il avoit pris d'elle, juſqu'à la tenir entre ſes bras, comme s'il avoit été ſa propre nourrice, & auſſi pour la faire ſouvenir

de quelle ſorte il lui avoit inſpiré la crainte de Dieu dès ſon enfance : car il paroît par toute la conduite que tint Eſther depuis qu'elle fut devenue Reine, que ſon oncle Mardochée l'avoit affermie de bonne heure ſur le fondement d'une piété ſolide, qui lui fit enviſager uniquement la grandeur de Dieu dans la Cour d'Aſſuérus. Que ſi elle fut touchée d'abord de quelque frayeur, ce fut, comme on l'a marqué auparavant, afin que ce ſentiment de ſa foibleſſe la rendît plus forte par la confiance qu'elle ſeroit obligée d'avoir en Dieu ſeul.

℣. 5. *Dans cet éclat de la magnificence royale, ayant invoqué Dieu, qui eſt le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ſes ſuivantes, &c.*

La Reine Eſther avoit déja fait cette excellente priere, dont on a parlé dans le chapitre précédent ; & elle la fit, ſelon qu'il y eſt marqué, *ayant dépouillé tous ſes ornemens de Reine, pris des habits conformes à ſon affliction préſente, & couvert ſa tête de cendre.* Mais ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il eſt dit encore ici, qu'ayant pris ſes plus riches ornemens, & *étant toute brillante par l'éclat des habits royaux* dont elle étoit revêtue, *elle invoqua Dieu, comme le Sauveur & le conducteur de tous :* car cette Princeſſe fit connoître encore plus clairement, en invoquant Dieu au milieu de tout cet éclat de la magnificence royale, que ce n'étoit pas dans cette magnificence, mais uniquement dans le ſecours de celui qu'elle regardoit comme étant le ſouverain conducteur & le ſeul Sauveur de tous ceux qui eſpéroient humblement en lui. Ainſi elle prie d'abord, couverte de cendre, pour toucher le cœur

de Dieu, & pour le fléchir en faveur de tout ſon peuple, dont on avoit conſpiré la perte ; & elle prie de nouveau, étant toute brillante d'or & d'argent, pour s'affermir elle-même contre la vaine confiance que lui auroient pu donner des habits ſi magnifiques.

Une grande partie de ce qui ſuit dans ce chapitre, a été marqué & expliqué dans le cinquieme, où il doit être rapporté ſelon l'ordre de l'hiſtoire.

℣. 11. *En même-temps Dieu changea le cœur du Roi, & lui inſpira de la douceur.*

Eſtius nous fait remarquer, que ſaint Auguſtin, écrivant contre Pélage & Céleſte, ſe ſert de ce témoignage de l'Ecriture pour confondre ces hérétiques, qui prétendoient que l'homme ne recevoit la grace de Dieu, qu'après qu'il s'étoit lui-même ſoumis à Dieu par un effet de ſa volonté toute libre : car il leur fait voir, dit cet Auteur, que, ſelon la véritable regle de la foi, Dieu, par ſa grace toute-puiſſante, change le cœur & la volonté de l'homme, lors même qu'elle eſt méchante & oppoſée à la ſienne, & qu'il la rend bonne. Voici la maniere dont ce grand Saint emploie l'exemple dont nous parlons, pour appuyer cette vérité. » Je voudrois bien, dit ſaint » Auguſtin, qu'ils nous déclaraſſent, ſi, lorſque » ce Prince, dont Eſther, cette ſainte femme, » *avoit le lit en horreur*, ſe confioit vainement » dans le trône de ſa puiſſance, & qu'étant tout » éclatant d'or & de pierreries, & paroiſſant avec » une majeſté très-redoutable, il la regarde avec » un œil de fureur ; & que la crainte qui ſaiſit » cette Princeſſe, la fit changer de couleur, &

Eſtius in hunc loc. Auguſt. de grat. Chriſt. lib. 1. cap. 14. tom. 7.

Eſther 14. 15.

» tomber évanouie; je voudrois, dis-je, qu'ils » nous déclaraſſent ſi Aſſuérus avoit déja eu re- » cours à Dieu, & fait dépendre ſa volonté de la » ſienne; s'il s'étoit dès-lors abandonné entre » ſes mains, & avoit remis volontairement ſon » cœur en ſa puiſſance. Mais je crois, ajoute ſaint » Auguſtin, que quiconque auroit un tel ſenti- » ment de ce Prince dans la diſpoſition où il ſe » trouvoit alors, non-ſeulement ſe tromperoit, » mais ſeroit même entiérement fou «. *Puto, non deſipere, ſed inſanire hominem, quiſquis de illo rege, qualis tunc erat, hæc ſenſerit.*

» Cependant, continue ce Saint, Dieu chan- » gea ſon cœur dans cet inſtant, & le fit paſſer » de la colere à la douceur. Qu'ils liſent donc, » & qu'ils comprennent; qu'ils voient de leurs » yeux, & qu'ils confeſſent que Dieu produit, » quand il lui plaît, les bonnes volontés dans » les cœurs des hommes, non par le ſon exté- » rieur de la loi & de la doctrine qui frappe l'o- » reille du corps, mais par la vertu intérieure » & cachée de ſa puiſſance admirable & ineffa- » ble «. *Intueantur atque fateantur, non lege atque doctrinâ inſonante foriſecùs, ſed internâ atque occultâ, mirabili ac ineffabili poteſtate operari Deum in cordibus hominum bonas voluntates.*

Auguſt. contr. duas ep. Pelag. l. 2. c. 10. Item de gratia & lib. arb. c. 21.

Ce grand Saint s'eſt ſervi encore de ce même exemple en diverſes occaſions contre les mêmes ennemis de la ſainte Egliſe : & après leur avoir repréſenté très-fortement la conſéquence qu'il en tiroit pour appuyer la vérité de la foi contre leurs faux argumens, il ajoute ce qui ſert auſſi à prouver que cette derniere partie du livre d'Eſther étoit reconnue dans l'Egliſe pour canoni-

que. » Ces hommes de Dieu, dit-il, par qui ces » choſes ont été écrites, ou plutôt l'eſprit de » Dieu même, qui les leur a inſpirées, a-t-il » prétendu détruire par-là la liberté de la vo- » lonté de l'homme ? A Dieu ne plaiſe ; mais il a » voulu ſeulement établir à l'égard de tous les » hommes, & la juſtice très-profonde des juge- » mens de celui qui eſt tout-puiſſant, & l'aſſiſ- » tance toute divine de celui qui eſt rempli de » miſéricorde « : *Sed omnipotentis in omnibus & judicium juſtiſſimum & auxilium Dei miſericordiſſimum commendavit.*

C'eſt une grande conſolation pour tous ceux que Dieu fait vivre de la foi, d'être aſſurés que le cœur des Princes eſt entre ſes mains. Ç'a été là en tout temps le fondement de la paix qui regnoit au fond du cœur des Chrétiens, lors même qu'ils ſe voyoient expoſés aux plus grandes perſécutions des Empereurs idolâtres. Ils étoient perſuadés par la foi, que Dieu étoit tout-puiſſant pour les convertir, quand il lui plairoit ; & ils ſouffroient cependant tout le mal qu'ils leur faiſoient, comme leur venant de la part de Dieu, qui le permettoit pour leur ſalut : ils ont adoré cet ordre ſuprême dans tous les plus grands tourmens, juſqu'à ce qu'enfin le cœur de ces Princes infideles a été changé, comme celui d'Aſſuérus, par la volonté du Tout-Puiſſant, & qu'ils ont, à ſon exemple, non-ſeulement révoqué les édits ſanglans publiés contre ſon peuple, mais qu'ils ont même puni très-ſévérement les ennemis de l'Egliſe.

℣. 16. *Eſther lui répondit : Seigneur, vous m'avez*

paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

Estius & Tirin. in hunc locum.

Ces paroles de la Reine Esther ne doivent pas être regardées comme des paroles de flatterie, mais comme étant très-sinceres dans sa bouche; car Dieu ayant résolu de changer le cœur du Roi Assuérus, en faveur d'Esther & de tous les Juifs, permit que cette Princesse fût effrayée & toute troublée par la vue de la majesté si redoutable d'un Prince tout environné de gloire; afin que ce même trouble & cette frayeur la faisant tomber dans la défaillance, Assuérus en fût touché; ce qui suppose néanmoins que Dieu agit dans le même temps au fond de son cœur, pour *le changer*, comme le dit l'Ecriture, en le rendant doux de furieux qu'il étoit auparavant. Esther parloit donc sincérement, en disant au Roi: *qu'elle l'avoit vu comme un Ange du Seigneur*; c'est-à-dire, qu'il avoit paru à ses yeux avec cette majesté & cet éclat que l'on attribuoit ordinairement aux Anges: & il n'est pas surprenant qu'elle tienne ce langage à un Roi païen; puisque les Anges n'étoient pas connus seulement des Juifs, mais des Perses & des autres nations; & qu'on remarque effectivement dans l'histoire, que Cosrhoès, Roi des Perses, s'étoit fait peindre en Dieu assis dans le ciel au milieu des astres & des Anges; & que l'Empereur Héraclius, qui le vainquit, s'étant saisi de cette figure, également superstitieuse & impie, la brûla, comme une chose abominable.

2. Reg. 19. 9.

Baron. ann. 62. 3. n. 8.

CHAPITRE XVI.

Exemplar epiſtolæ regis Artaxerxes, quam pro Judæis ad totas regni ſui provincias miſit.

Copie de la lettre que le Roi Artaxerxès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de ſon royaume.

1. REx magnus Artaxerxes ab India uſque ad Æthiopiam centum viginti ſeptem provinciarum ducibus ac principibus, qui noſtræ juſſioni obediunt, ſalutem dicit.

1. LE grand Roi Artaxerxès, qui regne depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, aux chefs & aux gouverneurs des cent vingt-ſept provinces qui ſont ſoumiſes à notre empire, Salut.

2. Multi bonitate principum, & honore qui in eos collatus eſt, abuſi ſunt in ſuperbiam:

2. Pluſieurs abuſant de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçu, en ſont devenus ſuperbes & inſolens:

3. & non ſolum ſubjectos regibus nituntur opprimere, ſed datam ſibi gloriam non ferentes, in ipſos, qui dederunt, moliuntur inſidias.

3. & non-ſeulement ils tâchent d'opprimer les ſujets des Rois, mais ne pouvant porter avec modération la gloire dont ils ont été comblés, ils font des entrepriſes contre ceux mêmes dont ils l'ont reçue.

4. Nec contenti ſunt gratias non agere beneficiis, & humanitati

4. Ils ne ſe contentent pas de méconnoître les graces qu'on leur a faites, & de

violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité naturelle; mais ils s'imaginent même qu'ils pourront ſe ſouſtraire à la juſtice de Dieu, qui voit tout.

in ſe jura violare, ſed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur ſe poſſe fugere ſententiam.

5. Leur folie a paſſé à un tel excès, que s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidélité, & qui ſe conduiſent de telle ſorte, qu'ils méritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs menſonges & leurs artifices,

5. Et in tantum veſaniæ proruperunt, ut eos qui credita ſibi officia diligenter obſervant, & ita cuncta agunt ut omnium laude digni ſint, mendaciorum cuniculis conentur ſubvertere,

6. en ſurprenant par leurs déguiſemens & par leur adreſſe la bonté des Princes, que leur ſincérité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

6. dum aures principum ſimplices, & ex ſua natura alios æſtimantes, callidâ fraude decipiunt.

7. Ceci ſe voit clairement par les anciennes hiſtoires, & on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des Princes ſont ſouvent altérées par de faux rapports.

7. Quæ res & ex veteribus probatur hiſtoriis, & ex his quæ geruntur quotidie, quomodo malis quorumdam ſuggeſtionibus regum ſtudia depraventur.

8. C'eſt pourquoi nous devons pourvoir à la paix de toutes les provinces.

8. Unde providendum eſt paci omnium provinciarum.

9. Que ſi nous ordonnons

9. Nec putare debetis,

si diversa jubeamus, ex animi nostri venire levitate; sed pro qualitate & necessitate temporum, ut reipublicæ poscit utilitas, ferre sententiam.

des choses qui paroissent différentes, vous ne devez pas croire que cela vienne de la légéreté de notre esprit, mais plutôt que c'est la vue du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances selon la diversité des temps & la nécessité de nos affaires.

10. Et ut manifestiùs, quod dicimus, intelligatis : Aman, filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienusque à Persarum sanguine, & pietatem nostram suâ crudelitate commaculans, peregrinus à nobis susceptus est,

10. Ce qui suit vous fera mieux connoître ce que nous disons. Nous avions reçu avec bonté auprès de nous Aman, fils d'Amadath, étranger, Macédonien d'inclination & d'origine, qui n'avoit rien de commun avec le sang des Perses, & qui a voulu déshonorer notre clémence par sa cruauté;

11. & tantam in se expertus humanitatem, ut pater noster vocaretur, & adoraretur ab omnibus post regem secundus :

11. & après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, jusqu'à le faire appeller notre pere, & à le faire adorer de tous nos sujers, comme le second après le Roi,

12. qui in tantum arrogantiæ tumorem sublatus est, ut regno privare nos niteretur & spiritu.

12. il s'est élevé à un tel excès d'insolence, qu'il avoit entrepris de nous faire perdre la couronne avec la vie.

13. Car il avoit fait deſſein, par une malignité toute nouvelle & inouie, de perdre Mardochée, par la fidélité & les bons ſervices duquel nous vivons, & Eſther, notre épouſe & la compagne de notre royaume, avec tout ſon peuple,

13. Nam Mardochæum, cujus fide & beneficiis vivimus, & conſortem regni noſtri Eſther, cum omni gente ſua, novis quibuſdam atque inauditis machinis expetivit in mortem:

14. afin qu'après les avoir tués, & nous avoir ôté ce ſecours, il pût nous ſurprendre nous-mêmes, & faire paſſer aux Macédoniens l'empire des Perſes.

14. hoc cogitans, ut illis interfectis, inſidiaretur noſtræ ſolitudini, & regnum Perſarum transferret in Macedonas.

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étoient deſtinés à la mort par cet homme déteſtable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire, ils ſe conduiſent par des loix très-juſtes,

15. Nos autem, à peſſimo mortalium Judæos neci deſtinatos, in nulla penitus culpa reperimus, ſed è contrariò juſtis utentes legibus,

16. & qu'ils ſont les enfans du Dieu très-haut, très-puiſſant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes, & ſe conſerve encore aujourd'hui.

16. & filios altiſſimi & maximi, ſemperque viventis Dei, cujus beneficio & patribus noſtris & nobis regnum eſt traditum, & uſque hodie cuſtoditur.

17. C'eſt pourquoi nous vous déclarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées contr'eux en notre

17. Unde eas litteras, quas ſub nomine noſtro ille direxerat; ſciatis eſſe irritas,

nom, ſont nulles &
de nulle valeur,

18. Pro quo ſcelere ante portas hujus urbis, id eſt, Suſan, & ipſe qui machinatus eſt, & omnis cognatio ejus pendet in patibulis: non nobis, ſed Deo reddente ei quod meruit.

18. & qu'à cauſe de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ſes proches, devant la porte de la ville de Suſe, Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait ſouffrir la peine qu'il a méritée.

19. Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis, uti legibus ſuis.

19. Nous ordonnons que cet édit que nous vous envoyons, ſoit affiché dans toutes les villes, afin qu'il ſoit permis aux Juifs de garder leurs loix,

20. Quibus debetis eſſe adminiculo, ut eos qui ſe ad necem eorum paraverant, poſſint interficere tertiadecimâ die menſis duodecimi, qui vocatur Adar:

20. & vous aurez ſoin de leur donner du ſecours, afin qu'ils puiſſent tuer ceux qui ſe préparoient à les perdre le treizieme jour du douzieme mois, appellé Adar.

21. hunc enim diem, Deus omnipotens, mœroris & luctus, eis vertit in gaudium.

21. Car le Dieu tout-puiſſant leur a fait de ce jour, un jour de joie, au lieu qu'il leur devoit être un jour de deuil & de larmes.

22. Unde & vos, inter ceteros feſtos dies, hanc habetote diem, & celebrate eam cum omni lætitia, ut & in poſterum cognoſcatur.

22. C'eſt pourquoi nous voulons que vous mettiez auſſi ce jour au rang des jours de fêtes, & que vous le célébriez avec toute ſorte de réjouiſſance, afin que l'on ſache à l'avenir,

23. que tous ceux qui rendent une prompte obéiſſance aux Perſes, ſont récompenſés comme leur fidélité le mérite, & que ceux qui conſpirent contre le royaume, reçoivent une mort digne de leurs crimes.

23. Omne qui fideliter Perſis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem, qui autem inſidiantur regno eorum, perire pro ſcelere.

24. Que s'il ſe trouve quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête ſolemnelle, nous voulons qu'elle périſſe par le fer & par le feu, & qu'elle ſoit tellement détruite, qu'elle demeure inacceſſible pour jamais, non-ſeulement aux hommes, mais aux bêtes; afin qu'elle ſerve d'exemple du châtiment qui eſt dû à ceux qui déſobéiſſent *aux Rois* & mépriſent *leurs commandemens*.

24. Omnis autem provincia & civitas, quæ noluerit ſolemnitatis hujus eſſe particeps, gladio & igne pereat, & ſic deleatur, ut non ſolùm hominibus, ſed etiam beſtiis invia ſit in ſempiternum, pro exemplo contemptûs, & inobedientiæ.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

℣. 2.... 6. *Pluſieurs ont ſouvent abuſé de la bonté des Princes & de l'honneur qu'ils en ont reçu, pour en devenir ſuperbes & inſolens, &c..... en ſurprenant, par leurs déguiſemens & par leurs adreſſes, la bonté des Princes, que leur*

ſincérité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

Toutes les hiſtoires ſont pleines d'exemples, qui prouvent ce que dit ce Roi des Perſes ; que les meilleurs Princes ont toujours été expoſés à la ſurpriſe des eſprits artificieux, qui, ſous prétexte de procurer les intérêts & la gloire de ceux qui les honorent de leur confidence, ne travaillent qu'à les tromper & à leur cacher la vérité pour s'élever inſolemment au-deſſus de ceux qu'ils haïſſent. Vit-on jamais dans l'ancienne loi un Prince plus ſaint & plus équitable qu'étoit David, ce Roi que Dieu même ſe glorifioit d'avoir choiſi ſelon ſon cœur ? Cependant quelle injuſtice ne commit-il point à l'égard de Miphiboſeth, en ajoutant foi trop aiſément aux impoſtures de Siba, lorſqu'il donna à cet impoſteur les biens de ſon maître, qui étoit très-innocent, & qui étoit demeuré très-fidélement attaché à ſon ſervice ? A-t-on auſſi jamais vu depuis l'établiſſement de l'Egliſe, un Empereur, & plus pieux, & plus reſpectueux envers les Evêques qu'étoit le grand Conſtantin, qui trouva ſa gloire à faire regner JESUS-CHRIST dans le ſiege de l'idolâtrie, c'eſt-à-dire, dans l'empire des Romains ? Et cependant quel malheur fut-ce pour lui de contribuer, ſans qu'il y penſât, à l'oppreſſion de la vérité, lorſque, ſe laiſſant ſurprendre par les calomnies ſi ſouvent réitérées des Ariens, il condamna à l'exil le plus ſaint Evêque de ſon temps, le grand Athanaſe, Patriarche d'Alexandrie, ce chef des ſaints défenſeurs de la divinité de JESUS-CHRIST, qu'on décrioit devant lui, comme un ſéditieux & un emporté ?

1. *Reg.* 16. 3. 4. *Id.* 19. 17. 28. 29.

Theodor. hiſtor. l. 1. *c.* 33.

C'étoit donc avec raiſon que le Roi des Perſes dont nous parlons, ſe plaignoit, en écrivant à tous ſes ſujets, de la malice de ces perſonnes qui abuſoient ſi lâchement de la bonté de leur Souverain ; & qu'il déploroit le malheur des Princes, que leur état même expoſoit plus que tous les autres aux ſurpriſes des méchans. Auſſi ſaint Bernard, écrivant au Pape Eugene, à qui il étoit en poſſeſſion de dire ſes ſentimens avec liberté, lui parle ſur ce ſujet en ces termes : *Il y a*, lui diſoit-il, *Très-ſaint Pere, un défaut, dont, ſi vous vous ſentez exempt, vous ſerez le ſeul qui méritiez cette louange de tous ceux que je connoiſſe qui ſoient aſſis aujourd'hui ſur les trônes de l'Egliſe. Ce défaut eſt la trop grande crédulité, qui eſt un mal ſi ſubtil & ſi dangereux, que je n'ai connu en ce temps aucun des Grands qui ait été aſſez vigilant & aſſez circonſpect pour s'en dégager.* Et le même Saint, écrivant à un autre Pape, qu'on avoit ſurpris malicieuſement dans une affaire qui regardoit un Evêque, lui dit : *Ce n'eſt pas une choſe nouvelle, ni étonnante, que l'eſprit humain puiſſe tromper & être trompé; il faut ſe garder de l'un & de l'autre : & parce qu'il y a du péril en tous les deux, l'Ange du grand Conſeil nous a propoſé le remede dont on doit ſe ſervir contre ce double danger, lorſqu'il dit : Soyez prudens comme les ſerpens, & ſimples comme les colombes, afin que la prudence ne puiſſe être trompée, & que la ſimplicité ne puiſſe tromper.*

Bernard. de conſiderat. l. 2. c. 14.

Idem. ep. 327.

℣. 16. *Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étoient deſtinés à la mort par cet homme ſi déteſtable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire, ils ſe conduiſoient par des loix très-juſtes, & qu'ils ſont les enfans du Dieu très-haut, très-puiſſant*

puiſſant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes, & ſe conſerve encore aujourd'hui.

On s'étonnera d'abord, ſans doute, d'entendre un Prince idolâtre parler en ces termes ſi avantageux du Dieu tout-puiſſant qui étoit l'ennemi de ſes faux dieux. Mais il faut premiérement conſidérer cette lettre comme étant l'ouvrage de Mardochée ; puiſque le Roi lui avoit dit & à Eſther, comme on l'a marqué auparavant : *Qu'ils écriviſſent en ſon nom aux Juifs ſelon qu'ils le jugeroient à propos, & qu'ils ſcellaſſent les lettres de ſon anneau.* Ainſi, & la reine Eſther, & ſon oncle Mardochée, écrivant au nom du Roi, rendoient gloire à la majeſté du Dieu tout-puiſſant, & faiſoient parler ce prince comme il y étoit obligé, puiſqu'il étoit juſte qu'il reconnût la puiſſance du Dieu d'Iſraël, élevée infiniment au-deſſus de la vanité de ſes faux dieux. *Eſther* 8. 8.

Mais on peut même ajouter que ce langage n'étoit pas extraordinaire aux rois de Perſe, qui bien que plongés dans les ſuperſtitions du paganiſme, avoient ſouvent reconnu la toute-puiſſance *du Dieu très-haut & éternel.* Il eſt aiſé de s'en convaincre par le ſeul exemple de Nabuchodonoſor, ce Roi dont l'orgueil extrême mérita que Dieu lui fît reſſentir la peſanteur de ſon puiſſant bras, & le forçât, pour le dire ainſi, en le réduiſant à l'état des bêtes, à faire cette déclaration authentique, lorſqu'il fut enfin revenu à ſoi ; *Que le Roi du ciel étoit digne d'être loué & glorifié* par tous les hommes ; *parce que toutes ſes œuvres étoient véritables, & ſes voies pleines de juſtice ;* *Daniel.* 3. 96. 100. *Item* 4. 26. *& ſeq.* *v.* 34.

& qu'il avoit le pouvoir d'humilier tous ceux qui marchoient avec orgueil.

Cyrus, roi des Perſes, fit depuis dans toute l'étendue de ſon empire cette proteſtation publique ; *Que c'étoit de la libéralité du Seigneur le Dieu du ciel, qu'il tenoit tous les royaumes de la terre, & qu'il avoit commandé qu'on lui bâtît dans Jéruſalem une maiſon ;* c'eſt-à-dire, un temple. Il paroît donc que les rois de Perſe avoient plus de connoiſſance que les autres rois païens, de la grandeur du Dieu d'Iſraël, peut-être à cauſe qu'ayant emmené en captivité ce peuple de Dieu, ils avoient été informés, ſoit par Daniel, ſoit par les autres grands hommes qui conduiſoient les Hébreux, des merveilles de la toute-puiſſance de leur Seigneur.

2. Paral. 36. 23.

Mais enfin, comme Mardochée étoit devenu le premier Miniſtre de celui qui regnoit alors, c'eſt-à-dire, de Darius, fils d'Hyſtaſpès, & qu'il étoit tout rempli de foi & de zele pour la ſainteté de ſa Religion, on ne peut guères douter qu'il n'ait relevé en préſence de ce Prince la gloire du Dieu d'Iſraël, & qu'il n'ait cru avoir un plein droit de lui faire reconnoître dans ces lettres authentiques dont nous parlons, la toute-puiſſance de ce vrai Dieu : & il le fit d'autant plus, que la lumiere de ſa foi lui faiſoit enviſager le renverſement ſi ſubit de la fortune d'Aman, & ſa propre élévation, non comme l'ouvrage du roi de Perſe ; mais comme celui de Dieu même, les Rois n'étant ſimplement que les ſimples exécuteurs de la volonté du Tout-puiſſant, lors même qu'ils ſe regardent comme ſouverains

dans l'exécution de leurs volontés particulieres.

v. 18. *Et à cauſe de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ſes proches devant la porte de la ville de Suſe ; Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait ſouffrir la peine qu'il a méritée.*

Nous avons marqué auparavant ſur le neuvieme chapitre, comment ce que l'Ecriture y déclare, que les dix fils d'Aman furent pendus ſeulement le douzieme mois, peut s'accorder avec ce que les lettres patentes du Roi dont nous parlons, marquent poſitivement : *Que tous les proches d'Aman furent pendus avec lui*, c'eſt-à-dire, dès le troiſieme mois, qui étoit le temps auquel ces lettres furent écrites. C'eſt pourquoi nous y renvoyons les lecteurs, pour ne pas redire inutilement les mêmes choſes. *Eſther.* 9. 14. *Cap.* 8. 9.

Nous devons bien cependant faire attention à ce que la reine Eſther & le ſaint homme Mardochée font dire à ce Prince, lorſqu'il reconnoît publiquement à la vue de tout ſon royaume la providence adorable du Dieu des Juifs, en les appellant *les enfans du Très-haut, très-puiſſant & éternel*, & en déclarant que *c'eſt ce Dieu, & non pas lui, qui a fait ſouffrir à Aman, leur perſécuteur, la peine qu'il a méritée.* Que ceux donc qui ſe regardent avec beaucoup plus de raiſon comme *les enfans du Dieu très-haut, très-puiſſant & éternel*, puiſqu'ils ont véritablement pour pere celui qui eſt le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, reconnoiſſent avec foi qu'ils dépendent à tous momens de ſon éternelle providence ; que les hommes corrompus & criminels peuvent bien former des deſſeins de mort contre eux ; mais qu'ils ne peuvent les exécuter ſans ſon ordre ;

que c'eſt lui-même qui prend le ſoin de venger ſes ſerviteurs, lorſque ceux qui veulent les opprimer y penſoient le moins ; que toute la force de ceux qui ſont foibles, tels qu'étoient alors les Juifs, conſiſte à avoir recours au Dieu tout-puiſſant ; & que les armes par leſquelles on peut s'aſſurer de ſurmonter toute la fureur des hommes, ſont celles que Mardochée & Eſther, avec tous ceux de leur nation, employerent pour mettre à couvert leur vie dans un péril ſi preſſant ; c'eſt-à-dire, la priere, l'humilité & le jeûne.

Ceux dont le cœur eſt rempli d'une vaine confiance en eux-mêmes, ne comprennent point ces vérités ſi conſolantes pour les juſtes, & ſi terribles pour les méchans. Ils ne regardent que la main armée des hommes, & ils n'ont point les yeux de la foi pour enviſager les ſecrets reſſorts par leſquels cette main, toute armée qu'elle eſt, ne ſe remue & n'a de force qu'autant que le bras du Dieu tout-puiſſant lui en donne la liberté. C'eſt cette foi que nous devons demander ſans ceſſe à celui qui eſt le Pere des lumieres ; & c'eſt pour nous l'inſpirer que l'Ecriture nous propoſe tous ces grands exemples des temps paſſés, dont la lecture ne doit pas ſe terminer à une ſimple ſpéculation, mais à l'édification du cœur, & à l'accroiſſement d'une piété ſolide & digne du Chriſtianiſme.

FIN.

TABLE
DES PRINCIPALES CHOSES
Contenues dans ce Livre.

A.

ADORATION commune en Orient à l'égard des Rois. ch. 3. v. 2. *page* 469.

Le culte de latrie dû à Dieu uniquement. *ibid.*

Affliction. Coutume chez les Perſes & les Juifs de déchirer ſes vêtemens, de ſe revêtir d'un ſac, & de ſe couvrir de cendre dans les grandes afflictions. c. 4. v. 1. *p.* 481.

Agag, roi d'Amalec, coupé par morceaux par Samuel en préſence de Saül, qui l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. c. 3. v. 1. *p.* 467.

Aman. Sa haute élévation à la Cour d'Aſſuérus. c. 3. v. 1. *p.* 468.

Aman irrité contre Mardochée, qui ſeul ne fléchiſſoit point le genou devant lui; eſtime peu de choſe de ne perdre que lui, mais forme le deſſein de perdre tous les Juifs avec lui. c. 3. v. 6. *p.* 463.

Aman étoit de la race d'Agag, ennemi des Juifs. c. 3. v. 10. *p.* 465.

Il obtient d'Aſſuérus un ordre qui eſt envoyé dans toutes les provinces, pour exterminer tous les Juifs, ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe. c. 3. v. 12 & 13. *p.* 465.

Comment il eſt dit qu'Aman étoit Macédonien. c. 3. v. 1. *p.* 467.

Superſtition d'Aman en jettant au ſort le jour qu'il devoit faire tuer tous les Juifs. c. 3. v. 6. *p.* 463.

Excès horrible d'ambition & de vengeance en la perſonne d'Aman. c. 3. v. 8, 9, 10. *p.* 473. *& ſuiv.*

Joie extraordinaire où étoit Aman, parce que la Reine l'avoit invité à un feſtin avec le Roi; troublé parce que Mardochée le voyant paſſer, ne s'étoit pas même levé pour lui faire honneur. ch. 5. v. 9. *p.* 493.

Aman fait dreſſer une potence de 50 coudées de haut pour Mardochée, ne ſachant pas que c'étoit pour lui-même. c. 5. v. 15. *p.* 503. *& ſuiv.*

Aman eſt nommé par le Roi

pour honorer & ſervir comme de héraut au triomphe de Mardochée, pour qui il venoit de préparer une potence. c. 6. v. 6. p. 505. & ſuiv.

Le renverſement d'Aman, & l'élévation de Mardochée, ſont un grand ſujet de conſolation pour les juſtes, & d'épouvante pour les impies. *ibid.*

Aman, figure du démon comme Mardochée celle de *Jeſus-Chriſt*. c. 6. v. 4. p. 512.

Ambition d'Aman étrangement ſurpriſe. c. 6. v. 8. p. 514.

C'eſt une figure de la ſurpriſe où ſeront un jour les méchans. *ibid.*

Frayeur & trouble inconcevables d'Aman, en apprenant de la bouche même d'Eſther, qu'elle étoit Iuive. c. 7. v. 5, 6. p. 522.

Figure de l'effroi terrible des méchans au jour du jugement. c. 7. v. 5, 6. p. 523.

Aman eſt pendu à la potence même qu'il avoit préparée à Mardochée. c. 7. v. 9, 10. p. 526.

Dans tous les ſiecles il y a eu beaucoup d'Amans & peu de Mardochées. c. 10. v. 3. p. 569.

Exemple d'un orgueil conſommé en la perſonne d'Aman. c. 5. v. 13. p. 502.

Ambition. L'ambitieux cruellement déchiré par ſon ambition. *ibid.*

L'ambition, un enivrement. c. 6. v. 8. p. 513.

Ami. Bonheur rare de rencontrer un ami fidele & ferme. c. 4. v. 16. p. 490.

Amitié du ſiecle ſouvent funeſte dès ce monde. c. 7. v. 9, 10. p. 526.

Anneau. Les Rois donnoient leur anneau à ceux à qui ils confioient la ſuprême autorité, & c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le ſceau royal à tous les édits. c. 3. v. 10. p. 475.

Artaxerxès, nom ordinaire des Rois de Perſe. c. 11. v. 2, 3. p. 581.

Aſſuérus. Queſtion difficile de ſavoir qui étoit ce Prince. c. 1. v. 1. p. 432.

Aſſuérus, le même que Darius, fils d'Hyſtaſpès. *ibid.*

Etendue de ſon empire. *ibid.*

Il fit un feſtin à tous ceux de ſa Cour, qui fut continué durant 180 jours. c. 1. v. 3, 4. p. 433. & ſuiv.

Ce feſtin finit par un autre où il invita tout le peuple qui ſe trouva dans Suſe, capitale de ſon empire. c. 1. v. 3, 4. p. 433. & ſuiv.

Les filles qui étoient deſtinées pour Aſſuérus, ne lui étoient préſentées qu'après une préparation de 12 mois. c. 2. v. 12. p. 454.

Nul n'oſoit ſe préſenter devant Aſſuérus, ſi ce Prince ne l'avoit appellé. c. 4. v. 11. *p.* 485.

Aſſuérus, nom ordinaire des Rois des Medes. c. 11. v. 2, 3. *p.* 581.

C.

Charité. Elle eſt la robe nuptiale ſans laquelle il n'eſt pas permis d'approcher du banquet céleſte, c. 7. v. 9, 10. *p.* 527.

Citoyens. Il y a deux genres d'hommes mêlés enſemble durant cette vie, les citoyens de la Jéruſalem céleſte, & les citoyens de Babylone. c. 14. v. 16. *p.* 620.

Cœur. Le changement des cœurs eſt au pouvoir de Dieu. c. 14. v. 14, 15. *p.* 617.

Confiance. Toute la confiance d'une ame chrétienne qui eſt prête de paroître devant Dieu, doit être dans l'humble défiance d'elle-même, & dans l'eſpérance de la miſéricorde de Dieu, fondée ſur les mérites de la mort de notre Sauveur. c. 5. v. 2. *p.* 499.

Conſtantin le Grand porte le ſigne ſacré de la croix dans ſes étendards, pour témoigner qu'il eſpéroit plus en l'aſſiſtance de *Jeſus-Chriſt*, que dans ſes armes. c. 14. v. 3. *p.* 611.

Conſtantin ſurpris par les Ariens, condamna à l'exil ſaint Athanaſe. c. 16. v. 2, 6. *p.* 639.

Coſrhoès, roi des Perſes; impiété de ce Prince. c. 16. v. 16. *p.* 632.

Courtiſans. Ils conſultent d'ordinaire moins leurs devoirs dans les conſeils qu'ils donnent aux Princes que leurs propres intérêts. c. 1. v. 13, 14. *p.* 441.

D.

Danſe. La tête du plus grand & du plus ſaint de tous les hommes a été le prix de la danſe d'une fille. c. 1. v. 15. *p.* 441.

Darius, fils d'Hyſtaſpès, regna 220 ans ou environ, avant le fameux Darius vaincu par Alexandre. c. 1. v. 1. *p.* 432.

David, quoique le plus jeune des enfans d'Iſaï, préféré à tous ſes freres pour être roi d'Iſraël. c. 2. v. 15, 16. *p.* 456.

David ſurpris par Siba, ajouta foi à ſes impoſtures contre Miphiboſeth. c. 16. v. 2, 6. *p.* 639. *& ſuiv.*

Devoir. Il n'y a de ſureté que dans l'accompliſſement de ſon devoir. c. 4. v. 14. *p.* 489.

Dieu. La qualité d'enfans de Dieu que nous recevons dans le Baptême, nous donne un accès auprès de ſa divine majeſté. c. 4.

v. 11. p. 485. & *ſuiv.*
Dieu deſtine quelquefois pour une ſeule action des perſonnes qu'il éleve à une haute dignité. c. 4. v. 12, 13. p. 488. c. 15. v. 2. & p. 627. & *ſuiv.*
Se diſpoſer à exécuter la volonté de Dieu, ſans délibérer davantage, quand on l'a une fois connue. c. 4. v. 16. p. 490.
Le regard de Dieu ſera une choſe terrible pour les réprouvés. c. 7. v. 5, 6. p. 523.
Tout eſt ſoumis au pouvoir de Dieu. c. 13. v. 9. p. 599.

E.

Epouſe. Le ſoin qu'une ame chrétienne doit avoir de ſe rendre digne de devenir l'épouſe d'un Dieu, figuré par le ſoin que l'on avoit de préparer les filles que l'on avoit choiſies pour être préſentées à Aſſuérus. c. 2. v. 12. p. 455.
Eſther, niece de Mardochée, qui l'avoit adoptée pour ſa fille, & élevée avec grand ſoin. c. 2. v. 7. p. 443.
Elle fut choiſie pour être gardée avec les femmes deſtinées pour le Roi. c. 2. v. 8. p. 444.
Elle ne fait pas connoître qu'elle étoit Juive, ſelon le conſeil que Mardochée lui avoit donné. c. 2. v. 10. p. 444.
Eſther eſt miſe en la place de la reine Vaſthi. c. 2. v. 17. p. 447.
Eſther étant devenue reine, conſerve toujours la même déférence pour les conſeils de Mardochée. c. 2. v. 20. p. 447.
Sa fidélité à s'abſtenir des viandes jugées impures par la loi. c. 2. v. 9. p. 452. c. 14. v. 17. p. 622.
Elle ne ſe laiſſe point éblouir dans une ſi haute élévation ; mais ne ſonge qu'à plaire au Seigneur, le Dieu de ſes peres. c. 2. v. 15, 16. p. 456. c. 2. v. 20. p. 469.
Si Eſther, étant Juive, a pu épouſer Aſſuérus qui étoit un infidele. c. 2. v. 15, 16. p. 468. c. 14. v. 14, 15. p. 617.
Eſther, ſachant le danger extrême qui menaçoit tous les Juifs, ſe réſoud de garder un jeûne de trois jours, & avertit Mardochée de faire obſerver par les Juifs un jeûne. c. 4. v. 16. p. 480 & 490.
Elle expoſe ſa vie pour le ſalut de ſa nation, en ſe préſentant devant Aſſuérus, ſans avoir été appellée. c. 4. v. 14. p. 489.
Evanouiſſement d'Eſther à la vue d'Aſſuérus. c. 5. v. 2. p. 498. & c. 15. v. 10. p. 625.

Figure de l'effroi d'une ame, lorſqu'elle paroîtra devant la majeſté de Dieu. c. 5. v. 2. p. 499.

Eſther déclare généreuſement qu'elle étoit Juive. c. 7. v. 4. p. 517. c. 7. v. 3. p. 519.

Eſther déclare qu'elle avoit eu en abomination toutes les marques de ſa grandeur. c. 8. v. 17. p. 545. c. 14. v. 16. p. 621.

Grand ſujet de condamnation pour beaucoup de Chrétiens. c. 14. v. 18. p. 623.

Etats. La récompenſe des bons & la punition des méchans, la baſe & l'affermiſſement des Etats. c. 12. v. 4, 5. p. 589. c. 6. v. 3. p. 509.

Eunuques. Ils étoient en crédit chez les Orientaux. c. 2. v. 15. p. 446.

F.

Femme. Regles ſages pour une femme mariée. c. 14. v. 16. p. 621.

Feſtin. La modeſtie & la piété y regnent peu. c. 1. v. 19. p. 441.

Foibleſſe. Nous devons tout craindre, ſi nous enviſageons notre foibleſſe; mais nous devons tout eſpérer, ſi nous regardons la miſéricorde infinie de Dieu. c. 13. v. 9. p. 600.

J.

Joie. Les joies profanes, des ſources de malheurs. c. 1. v. 19. p. 441.

Vanité des joies & des ſatisfactions humaines. c. 5. v. 11. p. 493.

Juifs. Ordre du roi des Perſes d'exterminer les Juifs, révoqué par le crédit d'Eſther, & un ordre contraire donné en leur faveur pour exterminer leurs ennemis. c. 8. v. 5. p. 528.

75 mille hommes tués dans les provinces par les Juifs, en vertu de cet ordre. c. 9. v. 16. p. 548.

La terreur du nom du peuple Juif fut ſi grande, que pluſieurs embraſſerent leur religion. c. 8. v. 17. p. 532 & 543.

Fête ſolemnelle ordonnée parmi les Juifs pour conſerver la mémoire de ce jour où ils s'étoient vengés de leurs ennemis. c. 9. v. 17. p. 548 & 560.

Les Juifs ſe contentent d'avoir tué leurs ennemis, ſans vouloir profiter de leurs dépouilles, quoique le roi les leur eût données. c. 9. v. 16. p. 548. & 556.

L.

Lit. C'étoit la coutume des anciens de ſe coucher ſur des lits pour manger. c. 1. v. 6. p. 437.

Cette coutume venue de la molleſſe. *ibid.*

Deſcription de la maniere dont les anciens ſe cou-

choient pour manger. *ibid.*

M.

Mardochée étoit du nombre des Juifs transférés à Babylone par Nabuchodonosor. c. 2. v. 6. *p.* 443. & 450. & *ſuiv.*

Sainte éducation donnée à Eſther par Mardochée. c. 15. v. 1. *p.* 627.

Sollicitude de Mardochée pour Eſther, ſa niece. c. 2. v. 11. *p.* 453.

Belle figure de la ſollicitude des Paſteurs pour les ames qu'ils conduiſent. c. 2. v. 11. *p.* 454.

Conjuration de deux eunuques contre la perſonne d'Aſſuérus, découverte par Mardochée. c. 2. v. 21. *p.* 448 & 461.

Mardochée étoit de la tribu de Benjamin. c. 2. v. 5. & 6. *p.* 443 & 450.

Il eſt le ſeul qui ne fléchit point le genou devant Aman. c. 3. v. 2. *p.* 462.

Raiſon qu'avoit Mardochée de ſe conduire ainſi à l'égard d'Aman. c. 3. v. 2. *p.* 643.

Il n'eſt point ébranlé par les maux qu'il prévoyoit bien pouvoir lui arriver. c. 3. v. 3. *p.* 471. & *ſuiv.*

Mardochée ayant vu l'édit qu'Aman avoit, par ſon crédit auprès du Roi, fait publier pour exterminer toute la nation Juive, ſe revêt d'un ſac, & ſe couvre d'un cilice. c. 4. v. 1. *p.* 476.

Il fait ſavoir cet Edit à Eſther, & l'avertit de s'employer pour les Juifs auprès du Roi. c. 4. v. 1. *p.* 478.

Il lui fait dire qu'elle ne croie pas être en ſureté à cauſe de ſa dignité de reine; que ſi elle néglige de s'employer pour les Juifs, Dieu ſaura bien ſauver les Juifs ſans elle, & qu'elle doit craindre de périr elle & toute ſa maiſon. c. 4. v. 14. *p.* 479. & 488. & *ſuiv.*

Exemple rare d'une fermeté humble dans Mardochée. c. 5. v. 13. *p.* 500. & *ſuiv.*

Mardochée figure de J. C. c. 6. v. 4. *p.* 512.

Modération admirable de Mardochée, après l'honneur extraordinaire qu'il avoit reçu. c. 6. v. 13. *p.* 513.

Mardochée, auteur du livre d'Eſther. c. 9. v. 20. *p.* 549, 559. & *ſuiv.*

Viſion que Mardochée eut en ſonge. c. 10. v. 6. *p.* 565. & *ſuiv.*

Priere de Mardochée. c. 13. v. 8. *p.* 594. & *ſuiv.*

Admirable diſpoſition de Mardochée à l'égard d'Aman. c. 13. v. 13 & 14. *p.* 594.

Maux. Les hommes très-ſenſibles aux maux du corps,

& inſenſibles aux maux de l'ame. c. 14. v. 3. p. 610.

Mort. C'eſt la mort de l'ame qui eſt à craindre pour des Chrétiens, & non la mort du corps. c. 8. v. 17. p. 544.

N.

Nabuchodonoſor, roi de Babylone, réduit à l'état des bêtes à cauſe de ſon orgueil. c. 16. v. 16. p. 641.

O.

Occaſion. Il y a des occaſions uniques auxquelles on ne peut manquer ſans ſe perdre. c. 4. v. 14. p. 489.

P.

Saint Paul. Cet Apôtre vivoit de ſon travail, n'uſant point du pouvoir qu'il avoit de vivre de l'Evangile. c. 9. v. 10. p. 556.

Politique. Fauſſe politique de quelques Princes, qui diſoient qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs ſujets, un ſervice trop conſidérable, que d'en être deſſervis. c. 12. v. 4 & 5. p. 588.

Polygamie, permiſe anciennement. c. 2. v. 15 & 16. p. 456. & *ſuiv.*

Priere pleine de conſolation pour les perſonnes foibles opprimées. c. 10. v. 10 & 11. p. 574.

Princes. Les plus puiſſans de la terre doivent ſe regarder comme abandonnés, ſi Dieu n'eſt avec eux. c. 14. v. 3. p. 610. & *ſuiv.*

Ils ont toujours été expoſés aux ſurpriſes de ceux qui approchent de leur perſonne. c. 16. v. 2. & 6. p. 639.

Ptolomée, nom ordinaire des Rois d'Egypte, comme Cléopatre, celui des Reines. c. 11. v. 1. p. 580. & *ſuiv.*

R.

Rois. C'étoit un privilege parmi les Perſes, qui n'étoit que pour les plus grands Seigneurs, de voir le viſage du Roi. c. 1. v. 13 & 14. p. 439.

Leurs cœurs ſont en la main de Dieu; il fait ſervir leur puiſſance à l'exécution de ſes volontés. c. 9. v. 13. p. 557.

Ils ſont comme des images de Dieu. c. 12. v. 4 & 5. p. 588. & *ſuiv.*

S.

Saints. Les Saints, dans les afflictions publiques, ſe ſont toujours reconnus pécheurs, & ont attribué à leurs péchés les fléaux de la divine juſtice. c. 14. v. 6 & 7. p. 611. & *ſuiv.*

V.

Vaſthi, femme d'Aſſuérus, ayant la qualité de Reine, eſt répudiée pour une ac-

tion qui ne méritoit que de la louange. c. 1. v. 11. p. 428, 441 & 449.

Vocation. La vocation aux Ordres ſacrés doit être fondée principalement ſur l'humilité & la vue de ſa propre indignité. c. 4. v. 11. p. 486 & *ſuiv.*

Z.

Zele indiſcret d'une Dame de piété, qui avoit diſtribué ſon bien aux pauvres ſans la participation de ſon mari. c. 14. v. 16. p. 621.

Fin de la Table du Livre d'Eſther.

APPROBATIONS des Docteurs.

J'Ai lu un livre intitulé, Tobie, Judith & Eſther, avec les explications tirées des ſaints Peres. Fait à Paris, ce 4 Juillet 1688.

COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

LEs fideles, qui ont un parfait attachement à Dieu, conſervent un amour ſincere pour le prochain : quelque obſtacle que la malice des hommes apporte pour empêcher l'exercice de leur charité, ils trouvent le moyen de le vaincre ; & ſachant combien ils ſe rendent agréables à Dieu par le zele qu'ils ont pour leurs freres, ils haſardent volontairement leur vie pour leur donner les ſecours dont ils ont beſoin. Quoique Sennachérib ait commandé, ſous peine de mort, qu'on refusât la ſépulture aux enfans d'Iſraël qu'il faiſoit mourir ; Tobie, mépriſant les menaces de cet impie, & n'écoutant que le zele qu'il a pour ſes freres, ne laiſſe pas de les enſevelir avec ſoin. Holoferne ayant réſolu de faire paſſer au fil de l'épée tous les habitans de Béthulie ; Judith prend la réſolution de les ſauver, animée du zele qu'elle a pour ſes citoyens ; elle va dans le camp de l'ennemi, ſans conſidérer à quel haſard elle expoſe ſa vie ; elle entre dans la tente du Général de l'armée, elle coupe la tête de ce ſuperbe, & par la défaire de ce ſeul homme, elle met en fuite tous les ennemis. Aman a juré la perte de tous les Juifs, l'ordre eſt donné, on a marqué le jour auquel on doit les faire tous mourir ; Eſther ne peut détourner ce malheur que par l'autorité du roi Aſſuérus ; elle ne peut lui en demander le ſecours ſans être admiſe à ſon audience ; y entrant ſans y être appellée, la loi du royaume veut qu'elle meure ; mais le zele qu'elle a pour ſa nation, l'emporte ſur ſon propre intérêt : elle entre dans la chambre d'Aſſuérus ; & Dieu la rendant agréable aux yeux de ſon époux, elle obtient la vie pour elle & pour ſa nation, & fait périr le traître qui avoit juré leur perte. C'eſt ainſi que Dieu

récompenſe l'amour que l'on a pour ſon prochain. Par cet amour Tobie a mérité la bénédiction de ſa famille, Judith la délivrance de ſes citoyens, Eſther la vie de tous les Juifs. Feu Monſieur de Saci a expliqué toutes ces vérités d'une maniere admirable dans la traduction qu'il a faite des livres de Tobie, de Judith & d'Eſther, & dans les réflexions qu'il y a jointes ſur les vertus particulieres de ces trois différentes perſonnes: chacun y trouvera des exemples ſurprenans d'une piété conſommée : les peres de famille apprendront par l'exemple de Tobie, qui donnoit tout ce qu'il poſſédoit à ſes freres captifs, & qui avoit ſoin de les enſevelir, qu'on ne peut travailler plus efficacement à ſa ſanctification que par les aumônes que l'on donne aux pauvres & par la piété que l'on a pour les morts : les veuves découvriront dans l'exemple de Judith, qui s'étoit retirée dans une chambre ſecrete qu'elle avoit dans le haut de ſa maiſon, & qui portoit ſans ceſſe un cilice ſur ſes reins, que pour conſerver la chaſteté de leur état, elles doivent avoir recours à la retraite & à la mortification du corps : les Grands du monde reconnoîtront dans l'exemple d'Eſther, qui pria & jeûna pendant trois jours & trois nuits, que dans les affaires difficiles, ils ne doivent rien entreprendre ſans implorer le ſecours de Dieu, & que pour l'obtenir ils doivent employer le mérite, & de la priere, & du jeûne. Ainſi, bien loin d'avoir rien trouvé dans cet Ouvrage qui ſoit contraire à la foi, ou aux bonnes mœurs, nous certifions que tout ce qu'il renferme eſt capable d'augmenter la foi, & d'inſpirer la pratique des bonnes mœurs. A Paris, ce 15 Septembre 1687.

LE CARON,
Curé de S. Pierre aux Bœufs.

BLAMPIGNON,
Curé de S. Merry.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé GUILLAUME-NICOLAS DESPREZ, notre Imprimeur & Libraire à Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre : *Nouveau Traité de la Diplomatique, par les Bénédictins ; Hiſtoire Univerſelle, ſacrée & profane, dédiée à Meſdames de France, par M. Hardion ; la Bible de Saci, avec les Notes, ſans Notes, en François, & en Latin & François ; Hiſtoire des Superſtitions, de le Brun ;* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire réimprimer leſdits Livres, autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *ſix* années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire de réimpreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi de réimprimer, ou faire réimprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire leſdits Livres, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe, & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que la réimpreſſion deſdits Livres ſera faite dans notre Royaume, & non

tilleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contre-Scel des Préſentes; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant que de les expoſer en vente, les Imprimés qui auront ſervi de copie à la réimpreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancélier de France le Sieur de Lamoignon; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancélier de France le Sieur de Lamoignon : le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos Amés & Féaux Conſeillors-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles, le premier jour du mois de Mai, l'an de grace mil ſept cent ſoixante & un, & de notre Regne le quarante-ſixieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 333, fol. 168, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 5 Mai 1761.

Signé, G. SAUGRAIN, *Syndic.*

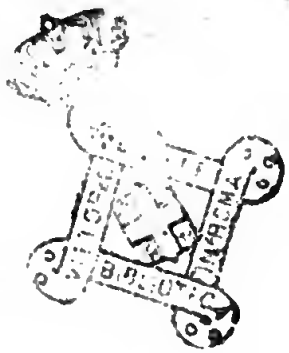
BIBLIOTHECA

G 2005117